UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

HMod
P13A4

PAGES D'HISTOIRE — 1914-1915

2e Série

e, 9-i

Les Pourparlers Diplomatiques

24 JUILLET — 2 AOUT

V

LE LIVRE BLANC ALLEMAND

MÉMOIRE DU CHANCELIER VON BETHMANN-HOLLWEG.
CORRESPONDANCE AVEC LES REPRÉSENTANTS DE L'EMPIRE ALLEMAND A L'ÉTRANGER.
TÉLÉGRAMMES DU TSAR ET DE L'EMPEREUR.
ULTIMATUM DU JAPON.

QUINZIÈME MILLE

265-201.
7/3/37.

LIBRAIRIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT

PARIS
5-7, RUE DES BEAUX-ARTS

NANCY
18, RUE DES GLACIS

25

Prix : 60 centimes

PAGES D'HISTOIRE — 1914-1915

PLAN GÉNÉRAL

1re Série. — L'Explosion vue de la frontière de l'Est (23 juillet — 5 août). 5 volumes parus : *a)* Le Guet-Apens ; *b)* La Tension diplomatique ; *c)* En mobilisation ; *d)* La Journée du 4 août ; *e)* En guerre.

2e Série. — Les Pourparlers diplomatiques.
a) Livre bleu anglais :
b) Livre gris belge ;
c) Livre orange russe ;
d) Livre bleu serbe ;
e) Livre blanc allemand
f) Livre jaune français ;
g) Les déclarations de guerre et les séances des Parlements allemand, anglais, belge et russe.

3e Série. — Les Communiqués officiels. *Suite chronologique des dépêches du Gouvernement français.* 5 vol. parus (du 5 août au 30 novembre).

4e Série, — Atlas-Index de tous les théâtres de la guerre.
a) Campagnes de France et de Belgique (34 cartes en 4 couleurs, index alphabétique) ;
b) Campagne des Vosges, d'Alsace, de Lorraine, de l'Allemagne de l'Ouest ;
c) Cartes des principaux champs de bataille ;
d) Front Est : Prusse Orientale, Galicie, Pologne, Hongrie ;
e) Front Sud : Serbie, Bosnie-Herzégovine, etc. ;
f) Cartes d'ensemble d'Europe. Colonies allemandes.

5e Série. — Les Mises à l'Ordre du Jour. *Citations, Promotions, Légion d'honneur, Médaille militaire.* 5 vol. parus (du 8 août au 1er novembre).

6e Série. — Pangermanisme.
a) Traduction d'ouvrages pangermanistes ;
b) La Doctrine de guerre ;
c) Les Faussaires ;
d) Les Huns (illustré) ;
e) Les Vandales (illustré) ;
f) Manifestes des 93 et des Universités allemandes.

7e Série. — L'Indignation du monde civilisé.
a) Devant l'Institut de France ;
b) Devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
c) Devant l'Académie Française ;
d) La protestation des grands hommes de l'étranger ;
e) Ordres du jour des sociétés savantes et artistiques.

8e Série. — La Guerre et la Presse mondiale.
a) Extraits du *Bulletin des Armées de la République ;*
b) Articles choisis dans les grands quotidiens de Paris ;
c) Presse de province ;
d) Presse des pays alliés ;
e) Presse des pays neutres ;
f) Presse des pays ennemis ;
g) Les meilleures Caricatures et les meilleures Chansons.

9e Série. — Pendant la guerre.
a) La Vie à Paris ; — *b)* La Vie en Province ; — *c)* La Vie à l'Étranger, etc.

10e Série. — Les Opérations militaires.
Les Français en Alsace. — Les Français en Belgique. — La Retraite stratégique. — Le Grand-Couronné de Nancy. — La Bataille de la Marne. — La Campagne des Vosges. — Bataille de l'Aisne. — Combats dans l'Argonne et dans la Woëvre. — Bataille du Nord, etc., etc.

Les Pourparlers Diplomatiques

V

LE LIVRE BLANC ALLEMAND

Il a été tiré de ce volume cinquante-cinq exemplaires numérotés à la presse, dont :

5 sur papier du Japon (Nos 1 à 5);
50 sur papier de Hollande (Nos 6 à 55).

Tous droits de reproduction et de traduction réservés.

Les Pourparlers Diplomatiques

V

LE LIVRE BLANC ALLEMAND

MÉMOIRE ET DOCUMENTS

SE RÉFÉRANT

AUX ÉVÉNEMENTS QUI ONT PRÉCÉDÉ

LA DÉCLARATION DE GUERRE

137652
13/1/16

REICHSTAG
13e LÉGISLATURE
IIe SESSION

Berlin, le 3 août 1914.

J'ai l'honneur de déposer sur le Bureau du Reichstag un livre blanc intitulé *Mémoire et*

Documents, se référant aux événements qui ont précédé la déclaration de guerre.

Le chancelier de l'Empire,
De Bethmann-Hollweg.

Au Reichstag.

Le 28 juin de cette année, l'archiduc héritier d'Autriche Hongrie, François-Ferdinand, et son épouse, la duchesse de Hohenberg, étaient tués à coups de revolver par un affilié à une bande de conjurés serbes. L'enquête faite à la suite de ce crime par les autorités austro-hongroises révéla que le complot contre la vie de l'archiduc héritier avait été préparé à Belgrade avec le concours de personnages officiels serbes et perpétré à l'aide d'armes provenant des dépôts de l'Etat serbe. Ce forfait devait ouvrir les yeux de tout le monde civilisé non seulement sur le but de la politique serbe dirigée contre l'existence et l'intégrité de la Monarchie austro-hongroise, mais encore sur les moyens criminels que la propagande panserbe en Serbie n'a pas craint d'employer pour atteindre ce but (1). Le but final de cette politique était le soulèvement graduel et la séparation définitive des territoires du sud-est de la Monarchie austro-hongroise et leur réunion à la Serbie.

Les déclarations répétées et solennelles de la Serbie, promettant à l'Autriche-Hongrie d'abandonner cette politique et d'entretenir avec elle des relations de bon voisinage, n'ont en rien changé l'orientation de la politique serbe. Pour la troisième fois, au cours de ces six dernières

(1) Annexe 1.

années, la Serbie conduisait de la sorte l'Europe au seuil d'une guerre universelle, ce qu'elle ne pouvait faire qu'en se croyant soutenue dans ses aspirations par la Russie. La politique russe, presque aussitôt après les événements qu'avait suscités, en 1908, la révolution turque, était arrivée à fonder sous son patronage une confédération des Etats Balkaniques contre l'existence de la Turquie. Cette alliance balkanique qui réussit, en 1911, à chasser victorieusement la Turquie de la majeure partie de ses possessions d'Europe, se rompit lorsqu'il s'est agi du partage du butin. La politique russe ne se laissa pas émouvoir par cet insuccès. Dans l'idée des hommes d'état russes, une nouvelle alliance balkanique devait se former sous le patronage de la Russie, visant non plus la Turquie chassée des Balkans, mais la Monarchie austro-hongroise. L'idée était que la Serbie, en échange de l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine — échange qui se ferait aux dépens de la monarchie du Danube — céderait à la Bulgarie les parties de la Macédoine conquises pendant la dernière guerre balkanique. Dans ce but, on devait, en l'isolant. amener la Bulgarie à céder, enchaîner la Roumanie à la Russie grâce à une propagande entreprise avec l'aide de la France, et mettre la Serbie en possession de la Bosnie et de l'Herzégovine.

Dans ces conditions, l'Autriche devait se rendre compte qu'il n'était de la dignité ni de l'intérêt de la Monarchie de rester plus longtemps indifférente à l'agitation de ce côté-là de ses frontières. Le Gouvernement impérial et royal nous avisait de ces machinations et nous demandait notre avis. De tout cœur, nous pouvions dire à

notre alliée que nous partagions sa manière de voir et l'assurer qu'une action, qu'elle jugeait nécessaire pour mettre fin en Serbie à l'agitation dirigée contre l'existence de la Monarchie, aurait toutes nos sympathies. Nous avions conscience que des actes d'hostilité éventuels de l'Autriche-Hongrie contre la Serbie pourraient mettre en scène la Russie, et nous entraîner dans une guerre de concert avec notre alliée; mais nous ne pouvions, sachant que les intérêts vitaux de l'Autriche-Hongrie étaient en jeu, ni conseiller à notre alliée une condescendance incompatible avec sa dignité, ni lui refuser notre appui dans ce moment difficile. Nous le pouvions d'autant moins que nos intérêts se trouvaient au plus haut point menacés par les menées sourdes continuelles de la Serbie. S'il avait été permis plus longtemps aux Serbes, avec l'appui de la Russie et de la France, de menacer l'existence de la Monarchie voisine, la conséquence en eût été l'écroulement progressif de l'Autriche et l'assujettissement de tout le slavisme sous le sceptre russe, d'où serait résultée une situation intenable pour les peuples de langue allemande de l'Europe centrale. Une Autriche, moralement affaiblie et cédant petit à petit sous la poussée de l'élément panslaviste russe, n'eût plus été pour nous une alliée sur laquelle nous pouvions compter comme nous le devions, étant donnée l'attitude de plus en plus menaçante de nos voisins de l'Est et de l'Ouest. Nous laissâmes, par conséquent, l'Autriche entièrement libre d'agir à sa guise vis-à-vis de la Serbie. Ainsi, nous n'avons pris aucune part aux préliminaires.

L'Autriche prit le parti d'exposer en détail,

dans une note qu'elle adressa au Gouvernement serbe, le rapport direct, établi par l'enquête sur l'assassinat de Serajevo, qui existait entre le meurtre et le mouvement panserbe, non seulement toléré, mais encore favorisé par le Gouvernement serbe, et de lui demander de renoncer complètement à ces manœuvres et de punir les coupables. En même temps, l'Autriche-Hongrie demandait, à titre de garantie de l'exécution de ce qu'elle exigeait de la Serbie, la participation de ses fonctionnaires dans l'enquête sur territoire serbe et la dissolution définitive des associations panserbes conspirant contre l'Autriche-Hongrie. Le Gouvernement impérial et royal fixait un délai de quarante-huit heures pour l'acceptation sans condition de ce qu'il exigeait. Le Gouvernement serbe commençait la mobilisation le lendemain même du jour où la note austro-hongroise lui était transmise. Lorsque, à l'expiration de ce délai, le Gouvernement serbe donna une réponse (1) qui, certes, sur quelques points satisfaisait aux désirs de l'Autriche-Hongrie, mais en substance laissait voir clairement qu'il cherchait, en attermoyant et en essayant d'entamer de nouvelles négociations, à se dérober aux exigences de la Monarchie, celle-ci rompit ses relations diplomatiques avec la Serbie sans se laisser arrêter par les assurances serbes dont elle connaissait assez la valeur — à ses dépens.

De ce moment, l'Autriche se trouva en fait en état de guerre avec la Serbie, qu'elle proclama alors ouvertement par la déclaration de guerre officielle du 28 de ce mois.

---

(1) Annexe 1 *a*.

Dès le début même du conflit, notre opinion fut qu'il s'agissait là d'une affaire regardant l'Autriche, que celle-ci seule devait vider avec la Serbie. Aussi tous nos efforts tendirent-ils à localiser la guerre et à convaincre les autres puissances que l'Autriche-Hongrie se trouvait en état de légitime défense et forcée par les circonstances de faire appel aux armes. Nous exprimions énergiquement l'avis qu'aucun État civilisé n'avait le droit, dans cette lutte contre la barbarie et en présence de ce délit moral politique, d'arrêter le bras de l'Autriche et de soustraire les Serbes à leur juste châtiment. C'est dans ce sens que nous avons donné nos instructions à nos ambassadeurs à l'étranger.

En même temps, le Gouvernement austro-hongrois informait le Gouvernement russe que les démarches entreprises par lui auprès de la Serbie avaient uniquement pour but de prendre des mesures défensives contre les menées sourdes de la Serbie, mais que l'Autriche-Hongrie exigeait des garanties solides que la Serbie continuerait à faire preuve de sentiments amicaux envers la Monarchie (1). L'Autriche-Hongrie était loin d'avoir la pensée de susciter un bouleversement dans l'état de choses existant dans les Balkans. Sur notre déclaration que le Gouvernement allemand désirait et ferait tous ses efforts pour obtenir la localisation du conflit, tant le Gouvernement français, que le Gouvernement anglais nous promettaient d'agir dans le même sens. Ces efforts ne réussirent cependant pas à

(1) Annexes 1, 2 et 3.

empêcher une immixtion de la Russie dans le différend austro-serbe.

Le 24 juillet, le Gouvernement russe publiait un communiqué officiel disant que la Russie ne pouvait rester indifférente au conflit serbo-autrichien (1). C'est ce que déclarait le ministre des Affaires étrangères russes, M. Sazonoff, à notre ambassadeur, le comte de Pourtalès. Dans l'après-midi du 26 juillet, le Gouvernement impérial et royal faisait à nouveau déclarer par son ambassadeur à Saint-Pétersbourg, que l'Autriche-Hongrie n'avait aucune espèce d'intention de conquête et qu'elle voulait seulement être enfin tranquille sur ses frontières (2). Dans le courant de ce même jour, les premiers bruits de mobilisation russe parvenaient déjà à Berlin (3). Le 26 encore, les ambassadeurs d'Allemagne à Londres, Paris et Saint-Pétersbourg recevaient l'ordre de faire ressortir aux Gouvernements anglais, français et russe le danger de la mobilisation russe (4). Comme l'Autriche-Hongrie avait déclaré officiellement à la Russie qu'elle ne visait aucune acquisition de territoire en Serbie, c'était donc de Saint-Pétersbourg exclusivement que dépendait le maintien de la paix universelle. Le même jour encore, l'ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg était chargé de déclarer au Gouvernement russe :

« Les mesures militaires préparatoires de la Russie nous forceront à prendre des mesures

(1) Annexe 4.
(2) Annexe 5.
(3) Annexes 6, 7, 8 et 9.
(4) Annexe 10, 10 *a* et 10 *b*.

analogues, consistant en la mobilisation de notre armée. Mais la mobilisation signifie la guerre. Comme les obligations de la France envers la Russie nous sont connues, cette mobilisation se ferait tout à la fois contre la Russie et la France. Nous ne pouvons supposer que la Russie veuille déchaîner une guerre européenne semblable. Comme l'Autriche-Hongrie ne veut pas toucher à l'existence du royaume de Serbie, nous sommes d'avis que la Russie doit rester dans l'expectative. Nous pouvons d'autant plus partager le désir de la Russie de ne point mettre en cause l'existence du royaume de Serbie, que l'Autriche-Hongrie ne la met nullement en question. Il sera facile, dans le cours ultérieur de l'affaire, de trouver une base d'entente. »

Le 27 juillet, le ministre de la Guerre russe, Soukhomlinoff, déclarait sur son honneur, à l'attaché militaire allemand, qu'aucun ordre de mobilisation n'avait encore été donné. On n'avait pris que des mesures de précaution; aucun cheval n'avait été réquisitionné et aucun réserviste appelé. Si l'Autriche-Hongrie venait à franchir la frontière serbe, les districts militaires de Kiew, Odessa, Moscou et Kazan faisant face à l'Autriche seraient mobilisés, mais en aucun cas ceux se trouvant sur le front allemand : Saint-Pétersbourg, Wilna et Varsovie (1). Comme l'attaché militaire demandait dans quel but se ferait la mobilisation contre l'Autriche-Hongrie, le ministre de la Guerre russe répondit par un haus-

(1) Annexe 11.

sement d'épaules et en disant qu'il fallait s'en rapporter aux diplomates. L'attaché militaire fit alors observer que les mesures de mobilisation contre l'Autriche-Hongrie étaient au plus haut point menaçantes pour l'Allemagne. Les jours qui suivirent, les nouvelles concernant la mobilisation russe se succédèrent rapidement. Parmi ces nouvelles, il y eut celles relatives à des préparatifs sur la frontière allemande, telles que la promulgation du décret d'état de guerre à Kowno et la mise en marche de la garnison de Varsovie, le renforcement de la garnison d'Alexandrowo. Le 27 juillet, arrivaient aussi de France les premiers bruits de mesures préparatoires. Le 14e corps interrompait ses manœuvres et regagnait les garnisons.

Dans l'entre-temps, nous n'avons cessé de nous efforcer, par une action énergique sur les Cabinets, à arriver à localiser le conflit.

Le 26, Sir Edward Grey proposait de soumettre le différend austro-serbe à une conférence des ambassadeurs d'Allemagne, de France et d'Italie, présidée par lui (1). Nous répondions à cette proposition que nous ne pouvions, tout en en approuvant la tendance, prendre part à une semblable conférence, vu que nous ne pouvions citer l'Autriche dans son différend avec la Serbie devant un tribunal européen.

La France a adhéré à la proposition de Sir Edward Grey, mais celle-ci a finalement échoué parce que l'Autriche, comme c'était à prévoir, refusait de s'y prêter.

---

(1) Annexe 12.

Fidèle à notre principe qu'une action médiatrice ne pouvait s'exercer exclusivement en ce qui concerne le seul conflit austro-serbe (1), dont le sujet était une affaire intéressant l'Autriche-Hongrie, mais seulement par rapport aux relations entre l'Autriche Hongrie et la Russie, nous avons continué nos efforts pour amener une entente entre ces deux puissances (2). Nous nous sommes aussi trouvé prêt, après que l'idée d'une conférence eût été repoussée, à transmettre à Vienne une nouvelle proposition de Sir Edward Grey, qui faisait ressortir que l'Autriche-Hongrie devait se déterminer, soit à considérer la réponse serbe comme suffisante, soit à la prendre pour base de nouvelles négociations (3). Le Gouvernement austro-hongrois, tout en appréciant notre action médiatrice au sujet de cette proposition, fit observer qu'elle arrivait trop tard puisque les hostilités étaient ouvertes (4).

Malgré cela, nous avons poursuivi jusqu'à l'extrême limite nos essais de médiation et conseillé à Vienne de faire preuve de toute conciliation compatible avec la dignité de la Monarchie. Malheureusement, tous ces efforts de médiation avaient été devancés par les préparatifs militaires qui se faisaient en Russie et en France. Le 29 juillet, le Gouvernement russe informait officiellement le Gouvernement allemand qu'il avait mobilisé quatre districts militaires. En même temps, nous parvenaient de nouveaux

(1) Annexe 13.
(2) Annexe 14.
(3) Annexe 15.
(4) Annexe 16.

bruits relatifs aux préparatifs militaires poussés activement en France tant sur mer que sur terre (1) Le même jour, l'ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg avait un entretien avec le ministre des Affaires étrangères russes, au sujet duquel il télégraphiait ce qui suit :

« Le ministre s'est efforcé de me persuader que je devais insister auprès de mon Gouvernement pour qu'il prît part à une conversation à quatre, afin de trouver le moyen d'amener par la voie amicale l'Autriche-Hongrie à renoncer à ses prétentions portant atteinte à la souveraineté de la Serbie. Tout en promettant seulement la reprise des pourparlers, je me suis placé à ce point de vue qu'il me semblait que, la Russie s'étant décidée à la redoutable mesure de mobilisation, tout échange de vues à ce sujet était fort difficile, sinon impossible. Ce que la Russie réclame maintenant de nous, vis-à-vis de l'Autriche-Hongrie, est ce qui a été reproché à l'Autriche-Hongrie vis-à-vis de la Serbie, c'est-à-dire une emprise sur les droits de souveraineté, l'Autriche-Hongrie ayant promis, tout en manifestant son désintéressement territorial, de tenir compte des intérêts russes, ce qui constitue un aveu de haute importance de la part d'une puissance belligérante. On devait donc laisser la double Monarchie régler seule ses affaires avec la Serbie. Il serait toujours assez temps, au moment de la signature de la paix, de revenir à des ménagements à l'égard de la souveraineté serbe.

« J'ai ajouté très gravement que, pour le mo-

(1) Annexe 17.

ment, toute la question austro-serbe passait à l'arrière-plan en présence du danger d'une conflagration européenne et je me suis donné toutes les peines du monde pour faire ressortir ce danger aux yeux du ministre.

« Il ne me fut pas possible de détourner M. Sazonoff de cette idée que la Serbie ne pouvait être maintenant délaissée par la Russie. »

Le 29 également, l'attaché militaire à Saint-Pétersbourg nous communiquait télégraphiquement une conversation qu'il avait eue avec le chef de l'état-major général de l'armée russe :

« Le chef de l'état-major général m'a prié de venir le voir et m'a déclaré arriver précisément de chez Sa Majesté. Il était chargé par le ministre de la Guerre de me confirmer encore que tout était resté tel que le ministre me l'avait dit deux jours auparavant. Il m'offrit une confirmation écrite et me donna solennellement sa parole d'honneur que nulle part on n'avait procédé à une mobilisation, c'est-à-dire à l'appel d'un seul homme et à la réquisition d'un seul cheval jusqu'à cette heure, 3 heures après midi. Il ne pouvait se porter garant pour l'avenir, mais il pouvait bien affirmer que Sa Majesté désirait qu'il ne se fît aucune mobilisation sur le front de nos frontières. Mais diverses nouvelles nous sont parvenues ici touchant l'appel de réservistes de différentes parties de l'Empire, même à Varsovie et Wilna. J'ai alors fait observer au général que ce qu'il venait de me dire était pour moi une énigme. Sur sa parole d'officier, il me répondit cependant que ces nouvelles étaient controuvées, qu'il pouvait tout au plus y avoir çà et là de fausses alarmes.

« Je dois, en présence des nombreuses nouvelles actuelles concernant les appels effectués, considérer cet entretien comme une tentative de nous induire en erreur sur l'importance des mesures prises jusqu'ici. »

Comme le Gouvernement russe répondait le plus souvent aux différentes questions relatives aux motifs de son attitude menaçante, que l'Autriche-Hongrie n'avait encore entamé aucune conversation avec Saint-Pétersbourg, l'ambassadeur austro-hongrois à Saint-Pétersbourg recevait, le 29 juillet, sur nos conseils, l'ordre d'entrer en pourparlers avec M. Sazonoff. Le comte Szapary fut chargé d'expliquer au ministre russe la note adressée à la Serbie, devancée, il est vrai, par la déclaration d'état de guerre, et d'aller au-devant de toute offre qui pourrait venir du côté russe et aussi de discuter avec M. Sazonoff toutes questions ayant trait directement aux relations austro-russes.

Côte à côte avec l'Angleterre, nous avons sans cesse continué à travailler à une action médiatrice et appuyé à Vienne toute proposition grâce à laquelle nous pouvions espérer la possibilité d'une solution amiable du conflit (1). Le 30 encore, nous avons transmis à Vienne une proposition anglaise, qui posait comme base des négociations que l'Autriche-Hongrie devait, une fois son entrée en Serbie, y dicter ses conditions. Nous supposions que la Russie adopterait cette base.

Tandis que, du 29 au 31 juillet, ces efforts de notre part en vue d'une médiation, appuyés par la diplomatie anglaise, se poursuivaient avec une

(1) Annexe 19.

insistance croissante, des informations toujours renouvelées et plus nombreuses touchant les mesures de mobilisation russe nous parvenaient. Les rassemblements de troupes à la frontière de la Prusse orientale, la proclamation de l'état de guerre dans toutes les places importantes de la frontière occidentale russe ne laissaient plus aucun doute que la mobilisation russe également dirigée contre nous était en pleine activité, tandis qu'en même temps elle était énergiquement niée à notre représentant à Saint-Pétersbourg. Avant même que la réponse de Vienne à la dernière proposition de médiation anglo-allemande dont la tendance et l'esprit devaient être connus à Saint-Pétersbourg ait pu arriver à Berlin, la Russie ordonnait la mobilisation générale (1). Ces mêmes jours eut lieu entre Sa Majesté l'Empereur et Roi et le Tsar Nicolas un échange de télégrammes, dans lesquels Sa Majesté appelait l'attention du Tsar sur le caractère menaçant de la mobilisation russe et la continuation de son action médiatrice personnelle.

Le 31 juillet, le Tsar adressait à sa Majesté l'Empereur le télégramme suivant :

« Je te remercie de tout cœur de ton intervention, qui laisse percer une lueur d'espoir que tout se terminera encore à l'amiable. Techniquement, il est impossible de suspendre nos préparatifs militaires, qui ont été nécessités par la mobilisation de l'Autriche. Nous sommes loin de désirer la guerre. Aussi longtemps que dureront

(1) Annexes 18, 20, 21, 22, 23 et 23 *a*.

les pourparlers avec l'Autriche au sujet de la Serbie, mes troupes ne se livreront à aucun acte de provocation. Je t'en donne ma parole d'honneur. J'ai confiance absolue dans la grâce divine et souhaite la réussite de ton intervention à Vienne pour le bien de nos pays et la paix de l'Europe.

« Bien cordialement à toi,

« NICOLAS. »

Ce télégramme du Tsar se croisa avec le télégramme suivant de Sa Majesté l'Empereur, adressé également le 31 juillet, à 2 heures après midi :

« Sur ton appel à mon amitié et ta prière de te venir en aide, j'ai entrepris une action médiatrice entre ton Gouvernement et le Gouvernement austro-hongrois. Pendant que cette action était encore en cours, tes troupes ont été mobilisées contre mon alliée l'Autriche-Hongrie, à la suite de quoi, ainsi que je te l'ai déjà fait savoir, mon intervention est devenue presque illusoire. Malgré cela, je l'ai continuée. Je reçois à l'instant des nouvelles dignes de foi touchant de sérieux préparatifs de guerre également sur ma frontière orientale. Ayant à répondre de la sécurité de mon Empire, je me vois forcé de prendre les mêmes mesures défensives. Je suis allé jusqu'à l'extrême limite du possible dans mes efforts pour maintenir la paix. Ce n'est pas moi qui supporterai la responsabilité de l'affreux désastre qui menace maintenant tout le monde civilisé. En ce moment encore il ne tient qu'à toi de l'empêcher. Personne ne menace l'honneur et la puissance de la Russie, qui eût bien pu attendre le résultat de mon inter-

vention. L'amitié pour toi et ton royaume, qui m'a été transmise par mon grand-père à son lit de mort, est toujours sacrée pour moi, et j'ai été fidèle à la Russie lorsqu'elle s'est trouvée dans le malheur, notamment dans ta dernière guerre. Maintenant encore la paix de l'Europe peut être maintenue par toi, si la Russie se décide à suspendre ses mesures militaires qui menacent l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. »

Avant même que ce télégramme ait atteint sa destination, la mobilisation de toutes les forces russes, qui avait déjà été décidée le matin de ce même jour et qui était ouvertement dirigée contre nous, était en pleine activité. Le télégramme du Tsar ne fut remis qu'à 2 heures après-midi.

Dès que la mobilisation générale russe fut connue à Berlin, l'ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg recevait, dans l'après-midi du 31 juillet (1), l'ordre de déclarer au Gouvernement russe que l'Allemagne avait déclaré l'état de guerre comme contre-mesure contre la mobilisation générale de l'armée et de la flotte russes, déclaration qui serait suivie de la mobilisation si dans un délai de douze heures la Russie n'avait pas suspendu ses mesures militaires contre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie et n'en avait avisé l'Allemagne.

En même temps instruction était donnée à l'ambassadeur impérial à Paris de demander au Gouvernement français de lui faire savoir, dans le délai de dix-huit heures, si, en cas de guerre

---

(1) Annexe 24.

russo-allemande, la France resterait neutre (1).

Le Gouvernement russe a, par sa mobilisation qui mettait en danger la sécurité de l'Empire, fait échouer, peu avant leur réussite, les pénibles négociations des chancelleries européennes. Les mesures de mobilisation, sur la gravité desquelles il n'y avait déjà plus aucun doute dans les cercles diplomatiques russes, ainsi que ses dénégations continuelles, démontrent clairement que la Russie voulait la guerre. L'ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg a fait la déclaration dont il avait été chargé à M. Sazonoff le 31 juillet à minuit.

Le Gouvernement russe n'y a jamais fait aucune réponse.

Deux heures après le délai imparti dans cette communication, le Tsar a télégraphié à Sa Majesté l'Empereur :

« J'ai reçu ton télégramme, je comprends que tu sois obligé de mobiliser, mais je voudrais avoir de toi la même garantie que celle que je t'ai donnée, à savoir que ces mesures ne signifient pas la guerre et que nous poursuivrons nos négociations pour le bien de nos deux pays et la paix générale si chère à nos cœurs. Notre longue amitié éprouvée doit, avec l'aide de Dieu, réussir à empêcher ces effusions de sang. J'attends avec confiance une réponse de toi. »

A ce télégramme, Sa Majesté l'Empereur a répondu :

« Je te remercie de ton télégramme ; j'ai indiqué hier à ton Gouvernement le seul moyen par lequel

---

(1) Annexe 25.

la guerre pouvait encore être évitée. Bien que j'eusse demandé une réponse pour aujourd'hui midi, aucun télégramme de mon ambassadeur, contenant une réponse de ton Gouvernement, ne m'est encore parvenu. J'ai donc été contraint de mobiliser mon armée. Une réponse immédiate, claire et non équivoque de ton Gouvernement est le seul moyen de conjurer une calamité incommensurable. Jusqu'à ce que je reçoive cette réponse, il m'est impossible, à mon vif regret, d'aborder le sujet de ton télégramme. Je dois te demander catégoriquement de donner sans retard l'ordre à tes troupes de ne porter en aucun cas la moindre atteinte à nos frontières. »

Le délai imparti à la Russie étant expiré sans qu'une réponse à notre demande fût parvenue, Sa Majesté l'Empereur et Roi a ordonné, le 1er août, à 5 heures après midi, la mobilisation de toute l'armée allemande et de la flotte impériale (1). Dans l'intervalle, notre ambassadeur avait reçu l'ordre, au cas où, dans le délai qui lui avait été imparti, le Gouvernement russe n'aurait pas donné de réponse satisfaisante, de lui déclarer que nous nous considérions, après rejet de notre revendication, en état de guerre. Avant que communication de l'exécution de cet ordre nous fût parvenue, les troupes russes franchissaient, et ce, dès l'après-midi du 1er août, c'est-à-dire l'après-midi même où le télégramme du Tsar susmentionné était envoyé, notre frontière et avançaient sur le territoire allemand.

Ainsi, c'est la Russie qui a commencé la guerre contre nous.

---

(1) Annexe 26.

Dans l'intervalle, l'ambassadeur d'Allemagne à Paris avait remis au Cabinet français, le 31 juillet, à 7 heures du soir, la demande qu'il avait reçu l'ordre de lui adresser.

Le président du Conseil des ministres français y donnait, le 1er août, à 1 heure après midi, une réponse non satisfaisante et ambiguë (1), qui n'indiquait pas clairement l'attitude adoptée par la France, car il se contentait de déclarer que la France ferait ce que ses intérêts lui commanderaient. Quelques heures après, à 5 heures du soir, la mobilisation générale de l'armée et de la flotte françaises était ordonnée.

Le lendemain matin, la France ouvrait les hostilités.

Clôturé le 2 août à midi.

Annexe 1

NORDDEUTSCHE ALLGEMEINE ZEITUNG

25 juillet 1914.

NOTE DE L'AUTRICHE-HONGRIE A LA SERBIE

Berlin, 24 juillet.

L'ambassadeur austro-hongrois à Belgrade a remis, hier à 6 heures du soir, au Gouvernement

(1) Annexe 27.

serbe, une note verbale contenant les revendications du Gouvernement austro-hongrois. Dans cette note, on demande une réponse pour samedi 25 juillet à 6 heures du soir. Cette note est conçue comme suit :

Le 31 mars 1909 l'envoyé royal serbe près la Cour de Vienne a, sur l'ordre de son Gouvernement, fait au Gouvernement impérial et royal la déclaration suivante : « La Serbie reconnaît n'avoir pas été lésée dans ses droits par les faits qui se sont déroulés en Bosnie et, qu'en conséquence, elle se rangera aux décisions que les Puissances prendront en vertu de l'article 25 du traité de Berlin. Tout en suivant les conseils des grandes puissances, la Serbie s'engage à renoncer à l'attitude de protestation et de résistance qu'elle a adoptée depuis octobre dernier au sujet de l'annexion et elle s'engage, en outre, à modifier l'orientation de sa politique actuelle envers l'Autriche-Hongrie et à vivre dorénavant avec cette dernière sur le pied de bon voisinage. »

L'histoire de ces dernières années et, notamment, les tristes événements du 28 juin ont démontré l'existence en Serbie d'un mouvement subversif dont le but était de détacher de la Monarchie austro-hongroise certaines parties de son territoire. Ce mouvement, qui a été engendré sous les yeux du Gouvernement serbe, s'est précisé par la suite de ce côté-là du territoire du royaume par des actes de terrorisme, par une série d'attentats et par des meurtres.

Loin de remplir les engagements formels contenus dans la déclaration du 31 mars 1909, le Gouvernement royal serbe n'a rien fait pour supprimer ce mouvement. Il tolérait les agisse-

ments criminels des diverses sociétés et associations dirigés contre la Monarchie, le langage effréné de la presse, l'apologie des auteurs d'attentats, la participation d'officiers et de fonctionnaires à des agitations subversives; il tolérait une propagande malsaine dans l'enseignement public et finalement toutes les manifestations qui pouvaient inciter la population serbe à la haine contre la Monarchie et au mépris de ses institutions.

Cette tolérance, dont le Gouvernement royal serbe s'est rendu coupable, subsistait encore au moment où les événements du 28 juin démontraient au monde entier quelles en étaient les conséquences.

Il apparaît clairement à la suite des déclarations et des aveux des auteurs criminels de l'attentat du 28 juin, que le meurtre de Serajevo a été préparé à Belgrade, que les meurtriers avaient reçu les armes et les bombes dont ils étaient munis d'officiers et de fonctionnaires serbes, qui faisaient partie de la « Narodna Odbrana » et que, finalement, l'envoi des assassins et de leurs armes en Bosnie avait été organisé et réalisé par les autorités de la frontière serbe.

Les résultats de l'instruction ne permettent pas au Gouvernement impérial et royal d'observer plus longtemps l'attitude de patience et d'expectative qu'il avait prise pendant des années à l'égard de ces agissements qui ont leur foyer à Belgrade et qui, de là, sont transportés sur les territoires de la Monarchie. Bien plus, ces résultats imposent au Gouvernement impérial et royal l'obligation de mettre un terme à

ces agissements qui constituent une menace permanente pour la tranquillité de la Monarchie.

Pour atteindre ce but, le Gouvernement impérial et royal s'est vu contraint de réclamer au Gouvernement serbe une assurance formelle qu'il condamne la propagande dangereuse dirigée contre l'Autriche-Hongrie, c'est-à-dire l'ensemble des menées dont le but final est de détacher de la Monarchie des territoires qui lui appartiennent et qu'il s'engage à réprimer par tous les moyens cette propagande criminelle et terroriste.

Pour donner à ces engagements un caractère solennel, le Gouvernement royal serbe publiera à la première page de son *Journal officiel* du 26-13 juillet la déclaration suivante :

« Le Gouvernement royal serbe condamne la propagande dirigée contre l'Autriche-Hongrie, c'est-à-dire l'ensemble des agitations dont le but est de détacher de la Monarchie austro-hongroise des territoires qui lui appartiennent et regrette très sincèrement les suites terribles de ces agissements criminels.

« Le Gouvernement royal serbe regrette que des officiers et des fonctionnaires serbes aient pris part à la susdite propagande et ainsi mis en péril les rapports de bon voisinage que le Gouvernement royal serbe, dans sa déclaration du 31 mars 1909, s'était engagé solennellement à entretenir.

« Le Gouvernement royal serbe, qui désapprouve et rejette toute idée ou tentative d'ingérence dans la conduite des habitants de quelque partie que ce soit de l'Autriche-Hongrie, estime de son devoir d'attirer tout particulièrement

l'attention des officiers et fonctionnaires ainsi que de toute la population du royaume sur ce fait, qu'à l'avenir il agira avec la plus extrême rigueur contre les personnes qui viendraient à se rendre coupables de ces actes et qu'il fera tous ses efforts pour les prévenir et les réprimer.

Cette déclaration sera en même temps portée à la connaissance de l'armée royale par un ordre du jour de Sa Majesté le Roi, publié dans le *Bulletin officiel de l'armée.*

« Le Gouvernement royal serbe s'engage en outre :

1° A interdire toute publication qui inciterait à la haine et au mépris de la Monarchie et dont la tendance générale est dirigée contre l'intégrité territoriale de l'Empire.

2° A procéder immédiatement à la dissolution de la société « Narodna Odbrana », à confisquer tous les moyens de propagande et à agir de même en Serbie à l'égard des autres associations et sociétés qui s'occuperaient de propagande contre l'Autriche-Hongrie. Le Gouvernement royal prendra les mesures nécessaires pour que les associations dissoutes ne continuent pas à agir sous un autre nom ou sous une autre forme.

3° A faire disparaître sans retard de l'enseignement public en Serbie, tant en ce qui concerne le corps enseignant que les moyens d'enseignement, tout ce qui sert ou pourrait servir à entretenir la propagande contre l'Autriche-Hongrie.

4° A renvoyer du service militaire et de l'administration en général tous les officiers et les fonctionnaires qui se seront rendus coupables de propagande contre l'Autriche-Hongrie et dont le

Gouvernement impérial et royal se réserve de publier les noms, tout en donnant connaissance des charges accumulées contre eux au Gouvernement royal.

5° A consentir à ce que des agents du Gouvernement impérial et royal coopèrent en Serbie à la répression du mouvement subversif dirigé contre l'intégrité territoriale de la Monarchie.

6° A ouvrir une instruction judiciaire contre toute personne se trouvant en territoire serbe qui aura participé au complot du 28 juin.

Les agents désignés par le Gouvernement impérial et royal prendront part aux recherches s'y reférant.

7° A faire procéder avec la plus grande célérité à l'arrestation du major Voja Tankkosic et d'un certain Milan Ciganovic, fonctionnaire serbe, qui, suivant les résultats de l'enquête, sont compromis.

8° A réprimer par des mesures énergiques toute participation des autorités serbes dans le passage en fraude à la frontière d'armes et de matières explosives.

A renvoyer du service et punir sévèrement les employés de la douane de Chabatz et Loznica qui ont favorisé le passage de la frontière aux auteurs du crime de Serajevo.

9° A fournir au Gouvernement impérial et royal des explications au sujet des manifestations déplacées de hauts fonctionnaires serbes qui, malgré leur situation officielle, n'ont pas hésité, en Serbie et à l'étranger, après l'attentat de Serajevo à s'exprimer dans des interviews de manière hostile contre l'Autriche-Hongrie.

10° A aviser sans retard le Gouvernement impérial et royal de l'exécution des mesures mentionnées aux paragraphes qui précèdent.

Le Gouvernement impérial et royal attend la réponse du Gouvernement royal au plus tard d'ici samedi 25 courant à 6 heures du soir.

Un mémoire sur les résultats de l'instruction à Serajevo, en tant qu'ils se rapportent aux fonctionnaires dont il est question aux paragraphes 7 et 8, est joint à la présente note.

Annexe. — L'instruction criminelle ouverte au Tribunal de Serajevo contre Gabrilo Princip et consorts à la suite de l'assassinat commis le 28 Juin de cette année et te ndant à établir leur complicité, a donné jusqu'ici les résultats suivants :

1° Le plan d'assassiner l'archiduc François-Ferdinand pendant son séjour à Serajevo a été imaginé à Belgrade par Gabrilo Princip, Nedeljko Gabrinovic, un certain Milan Ciganovic et Trisko Grabez avec l'aide du major Voja Tankkosic.

2° Les six bombes et les quatre brownings dont se sont servis les coupables comme instruments, ont été procurés et remis à Princip, Grabinovic et Grabez à Belgrade par un certain Milan Ciganovic et le major Voja Tankkosic.

3° Les bombes sont des grenades à main qui proviennent du dépôt d'armes de l'armée serbe à Kragujevac.

4° Pour assurer la réussite de l'attentat, Milan Ciganovic a enseigné à Princip, Grabinovic et Grabez le maniement des grenades, et dans le bois, près du champ de tir de Topschider, il a enseigné à Princip et Grabez la manière de se servir des brownings.

5° Pour faciliter à Princip Grabinovic et Grabez le passage de la frontière bosniaco-herzégovinienne et la contrebande de leurs armes, tout un système secret de transport fut organisé par Ciganovic. L'entrée des coupables avec leurs armes en Bosnie et Herzégovine a été autorisée par les lieutenants de douane de Chabatz (Rade Popovic) et de Loznica, ainsi que par les douaniers Rudivoj Grbic de Loznica, avec l'aide de plusieurs autres personnes.

ANNEXE I *a*

NORDDEUTSCHE ALLGEMEINE ZEITUNG

29 juillet 1914.

L'AUTRICHE-HONGRIE ET LA NOTE SERBE

Vienne, 27 juillet.

La note du Gouvernement royal serbe du 12/25 juillet 1914, traduite en allemand, porte ce qui suit :

« Le Gouvernement royal a reçu la communication du Gouvernement impérial et royal du 10 courant et est convaincu que sa reponse va dissiper tout malentendu qui menace de troubler les rapports de bon voisinage existant entre la Monarchie austro-hongroise et le Royaume de Serbie.

« Le Gouvernement royal a conscience que ces protestations vis-à-vis de la grande Monarchie voisine n'ont été renouvelées en aucune circonstance, protestations qui, en leur temps, ont été faites par lui tant à la Skoupchtina que dans les déclarations et actes des représentants responsables de l'Etat et auxquelles a mis fin la déclaration du Gouvernement serbe du 18 mars 1909, ainsi, en outre, que, depuis cette époque-là, aucune tentative n'a été faite ni par les divers Gouvernements du Royaume qui se sont succédé, ni par les agents, de modifier en Bosnie ou en Herzégovine la situation légale et politique qui y est créée. Le Gouvernement royal constate que le Gouvernement impérial et royal n'a fait sur ce point aucune espèce d'objection, exception faite du cas du manuel scolaire au sujet duquel le Gouvernement impérial et royal a reçu une déclaration pleinement satisfaisante. La Serbie a, pendant la durée de la crise balkanique, donné, dans nombre de cas, des preuves de sa politique pacifique et modérée, et c'est uniquement à la Serbie, et aux sacrifices qu'elle s'est imposés exclusivement dans l'intérêt de la paix européenne, que l'on est redevable du maintien de la paix. »

Là-dessus, le Gouvernement austro-hongrois réplique :

« Le Gouvernement royal serbe se borne à constater que, depuis la remise de la déclaration du 18 mars 1909, aucune tentative pour modifier la situation de la Bosnie et de l'Herzégovine n'a été faite par le Gouvernement serbe et ses agents.

« Il dénature ainsi sciemment de façon arbitraire les raisons de notre démarche, vu que nous n'avons pas prétendu que lui et ses agents aient jamais entrepris quoi que ce soit officiellement dans ce sens.

« Le reproche que nous lui faisons est plutôt que, malgré les engagements pris dans la note précitée, il a négligé de réprimer le mouvement dirigé contre l'intégrité territoriale de la Monarchie.

« Son devoir était donc de modifier entièrement l'orientation de sa politique et d'entretenir des relations de bon voisinage avec la Monarchie austro-hongroise et non pas seulement de ne pas contester officiellement le fait que la Bosnie appartient à la Monarchie. »

La note de la Serbie continue :

« Le Gouvernement royal serbe ne peut être rendu responsable de manifestations ayant un caractère privé, tels que sont les articles de journaux et les agissements des sociétés, manifestations qui, dans presque tous les pays, sont des faits courants de la vie ordinaire et qui, en général, échappent au contrôle de l'Etat. Et ce, d'autant moins que le Gouvernement royal, dans la solution de toute une série de questions qui avaient surgi entre la Serbie et l'Autriche-Hongrie, a fait preuve d'une grande condescendance, qui lui a permis d'en résoudre la majeure partie à l'entière satisfaction des deux nations voisines. »

Observation du Gouvernement impérial et royal.

La prétention du Gouvernement royal serbe que les manifestations de la presse et les opérations des sociétés ont un caractère privé et échappent au contrôle de l'Etat, est en pleine contradiction avec les institutions des Etats modernes, même au sens le plus étendu sur le terrain de la législation régissant la presse et les sociétés, législation qui a un caractère publico-légal et place la presse et les sociétés sous la surveillance de l'Etat. C'est ce que prévoient d'ailleurs les institutions serbes. Le reproche qui est fait à la Serbie est précisément d'avoir complètement négligé d'exercer sa surveillance sur la presse et les sociétés du pays dont les sentiments hostiles à la Monarchie sont connus.

La note serbe poursuit :

C'est pourquoi le Gouvernement royal a été douloureusement surpris des assertions que des sujets de la Serbie avaient pris part à la préparation de l'attentat commis à Serajevo. Il avait attendu d'être invité à coopérer aux recherches touchant ce forfait et, pour prouver par des actes sa parfaite correction, était prêt à poursuivre toutes personnes au sujet desquelles des indications lui seraient parvenues.

Observation du Gouvernement impérial et royal.

Cette assertion est inexacte. Le Gouvernement

serbe était suffisamment instruit des soupçons qui pesaient sur des personnes bien connues, contre lesquelles il était non pas seulement en état, mais encore dans l'obligation, suivant ses propres lois, d'exercer spontanément des poursuites. Le Gouvernement n'a rien entrepris dans ce sens.

Note de la Serbie.

Accédant au désir du Gouvernement impérial et royal, le Gouvernement royal est prêt à livrer à la justice, sans égard à leur situation et à leur rang, tous sujets serbes dont la participation dans le crime de Serajevo lui aura été démontrée. Il s'engage particulièrement à publier, à la première page de son *Journal officiel* du 13/26 juillet, l'avis suivant : « Le Gouvernement royal serbe condamne toute propagande qui serait dirigée contre l'Autriche-Hongrie, c'est-à-dire l'ensemble des efforts qui, dans ces derniers temps, ont visé au détachement de divers territoires de la Monarchie austro-hongroise, et regrette profondément les tristes suites qu'ont eu ces agissements criminels. »

Observation du Gouvernement impérial et royal.

Notre réclamation disait : « Le Gouvernement royal serbe condamne la propagande dirigee contre l'Autriche-Hongrie... »

La modification apportée par le Gouvernement royal serbe, à la déclaration que nous réclamions, signifie qu'une semblable propa-

gande dirigée contre l'Autriche-Hongrie n'existe pas ou n'est pas connue.

Cette formule est inexacte et pleine de réticences, car le Gouvernement serbe se réserve ainsi pour l'avenir un échappatoire et pourrait dire qu'il n'a, dans sa déclaration, jamais désavoué une propagande existant actuellement et qu'il n'a pas reconnue comme contraire à la monarchie, et par conséquent il pourrait plus tard en déduire qu'il n'est pas obligé de faire cesser une propagande semblable à la propagande actuelle.

Note de la Serbie.

Le Gouvernement royal regrette que certains officiers et fonctionnaires serbes aient participé, suivant la communication du Gouvernement impérial et royal, à la propagande susmentionnée et compromis par là les relations de bon voisinage auxquelles le Gouvernement royal s'était solennellement engagé par sa déclaration du 31 mars 1909.

« Le Gouvernement..... », conforme au texte exigé.

Observation du Gouvernement impérial et royal.

La rédaction demandée par nous était :

« Le Gouvernement royal regrette que des officiers et fonctionnaires serbes... aient coopéré... »

Ici encore, par cette rédaction et ce qui y est ajouté : « Suivant la communication du Gouvernement impérial et royal », le Gouvernement

serbe poursuit le but mentionné plus haut de se réserver une porte ouverte pour l'avenir.

Note de la Serbie.

Le Gouvernement royal s'engage en outre :

1. Lors de la prochaine séance de la Skoupchtina à faire insérer dans la loi sur la presse une disposition portant que toute incitation à la haine et au mépris contre la Monarchie, ainsi que toute publication dont la tendance générale serait dirigée contre l'intégrité territoriale de l'Autriche-Hongrie seront rigoureusement punies.

Il s'engage, en ce qui concerne la revision qui doit s'ensuivre de la rédaction de l'article 22 de la loi constitutionnelle, à y ajouter une disposition permettant la confiscation des publications de ce genre, ce qui est actuellement impossible, suivant les dispositions même de l'article 22 de la Constitution.

Observation du Gouvernement impérial et royal.

Nous avions demandé :

1. D'interdire toute publication incitant à la haine et au mépris de la Monarchie et dont la tendance est dirigée contre l'intégrité territoriale de l'Autriche-Hongrie.

Nous voulions ainsi obtenir de la Serbie qu'elle prit l'engagement de veiller à ce que ces attaques de la presse fussent étouffées dans l'œuf ; nous voulions ainsi nous assurer un résultat certain sur ce terrain.

Au lieu de cela, la Serbie nous offre de publier certaines lois devant servir de moyen pour atteindre ce but, c'est-à-dire :

a) Une loi aux termes de laquelle lesdites manifestations hostiles à la Monarchie seront punies en la personne de leurs auteurs, ce qui nous est absolument indifférent, d'autant plus que, comme on le sait, la poursuite individuelle de délits de presse est très rarement possible, et il suffit qu'une telle loi soit vaguement interprétée pour que les cas peu nombreux de cette espèce soient rarement l'objet d'une condamnation; c'est donc une proposition qui ne répond aucunement à ce que nous demandons et ne nous donne nulle garantie du résultat désiré par nous.

b) Une disposition additionnelle à l'article 22 de la Constitution, qui autoriserait la confiscation, est une proposition qui, également, ne peut nous satisfaire, vu que l'existence d'une telle disposition de loi en Serbie ne nous est d'aucune utilité; mais, seul, peut nous satisfaire l'engagement du Gouvernement de l'appliquer, engagement qui ne nous est pas promis.

Ces propositions sont, par conséquent, absolument insuffisantes et ce, d'autant plus que, dans leur tendance, elles sont évasives, parce qu'on ne nous dit pas dans quel délai ces dispositions de loi seront publiées et qu'en cas de rejet des projets de loi par la Skoupchtina — la démission possible du Gouvernement mise à part — tout resterait dans le même état qu'auparavant.

Note de la Serbie.

2. Le Gouvernement ne possède, et la note du

Gouvernement impérial et royal ne lui fournit non plus aucune espèce de preuve, que la « Narodna Odbrana » et les associations similaires, se seraient livrées, en la personne de l'un de leurs membres, à des agissements criminels de ce genre jusqu'à ce jour. Néanmoins, le Gouvernement royal est disposé à admettre la réclamation du Gouvernement impérial et royal et à dissoudre la Société « Narodna Odbrana », ainsi que toute société qui agirait contre l'Autriche-Hongrie.

Observation du Gouvernement impérial et royal.

La propagande hostile à la Monarchie, entreprise par la « Narodna Odbrana » et les associations qui lui sont affiliées, embrasse, en Serbie, tout le monde officiel ; c'est donc là une chose absolument inadmissible, que le Gouvernement royal serbe prétende ne rien en savoir.

Abstraction faite de cela, il n'a pas été entièrement fait droit à notre réclamation, vu que nous avions, en outre, demandé :

De confisquer les moyens de propagande de ces associations ;

D'empêcher la reconstitution des associations dissoutes sous un autre nom ou sous une autre forme.

Le cabinet de Belgrade est absolument muet sur ces deux points, de sorte que, par la promesse qui nous est à moitié faite, aucune garantie ne nous est offerte qu'il sera mis définitivement un terme aux agissements des associations hos-

tiles à la Monarchie, notamment la « Narodna Odbrana », en en ordonnant la dissolution.

Note de la Serbie.

3. Le Gouvernement royal serbe s'engage à faire disparaître sans retard de l'enseignement public en Serbie tout ce qui pourrait encourager la propagande dirigée contre l'Autriche-Hongrie, au cas où le Gouvernement impérial et royal serait en mesure de lui fournir des preuves irréfutables de cette propagande.

Observation du Gouvernement impérial et royal.

Dans ce cas également, le Gouvernement royal serbe demande d'abord des preuves qu'une propagande hostile à la Monarchie a été entreprise et poursuivie dans l'enseignement public en Serbie, alors qu'elle doit bien savoir que les livres introduits dans les écoles serbes contiennent des passages rédigés dans cet esprit d'opposition et qu'une grande partie des instituteurs serbes se trouvent dans le camp de la « Narodna Odbrana » et des sociétés qui lui sont affiliées.

Au surplus, le Gouvernement serbe n'a non plus ici fait droit à une partie de nos revendications comme nous l'avions demandé, vu que, dans son texte, il laisse de côté la disposition additionnelle réclamée par nous, « tant en ce qui concerne le corps enseignant que les moyens d'instruction », — disposition qui démontre très clairement où il faut chercher dans les écoles serbes la propagande hostile à la Monarchie.

Note de la Serbie.

4. Le Gouvernement royal est également prêt à renvoyer des services militaire et civil les officiers et fonctionnaires au sujet desquels il aura été établi par l'instruction judiciaire qu'ils se sont rendus coupables d'agissements contre l'intégrité territoriale de la Monarchie ; il attend que le Gouvernement impérial et royal lui fasse connaître, en vue de l'ouvertute de la procédure, les noms de ces officiers et fonctionnaires et les faits qui leur sont imputés.

Observation du Gouvernement impérial et royal.

Le Gouvernement royal serbe, tout en liant la promesse de renvoi des dits officiers et fonctionnaires des services militaire et civil à la condition que ces personnes soient d'abord reconnues coupables par la justice, borne sa promesse aux cas où il serait reproché à ces personnes un délit prévu par la loi spéciale. Mais comme nous réclamons le renvoi des officiers et fonctionnaires qui font une propagande hostile à la Monarchie, ce qui, en Serbie, n'est pas, en général, un fait punissable par les tribunaux, il ne paraît pas non plus qu'il ait été fait droit sur ce point à nos revendications.

Note du Gouvernement royal serbe.

5. Le Gouvernement royal doit avouer qu'il ne peut se rendre entièrement compte du sens

et de la portée de cette réclamation du Gouvernement impérial et royal, à savoir que le Gouvernement royal serbe doit prendre l'engagement d'admettre, sur son territoire, le concours d'agents du Gouvernement impérial et royal; il déclare cependant être prêt à accepter tout concours qui serait compatible avec les principes du droit des gens et du code de procédure criminelle, comme aussi avec les relations de bon voisinage.

Observation du Gouvernement impérial et royal.

Le droit international public a aussi peu à voir avec cette question que le code de procédure criminelle : il s'agit d'une affaire relevant purement de la haute police et qui demande à être résolue par voie d'entente spéciale. La restriction de la Serbie est donc incompréhensible et pourrait, par sa forme générale vague, mener à des difficultés inextricables lors de la conclusion d'une convention.

Note du Gouvernement royal serbe.

6. Le Gouvernement royal considère naturellement de son devoir d'ouvrir une instruction contre les personnes qui ont participé ou seront censées avoir participé au complot du 15/28 juin et qui se trouvent sur son territoire.

En ce qui concerne la participation d'agents du Gouvernement impérial et royal spécialement délégués en vue de cette instruction, elle est inadmissible, car ce serait là une violation de

la constitution et du code de procédure criminelle. Connaissance pourrait cependant être donnée aux agents austro-hongrois, dans certains cas, des résultats de l'instruction.

Observation du Gouvernement impérial et royal.

Notre demande était très claire et ne pouvait prêter à aucune fausse interprétation.

Nous demandions : 1° l'ouverture d'une instruction judiciaire contre ceux qui ont pris part au complot; 2° la participation d'agents impériaux et royaux aux recherches s'y référant (recherches par opposition à « enquête judiciaire »); 3° il ne nous est jamais venu à l'esprit de vouloir que des agents impériaux et royaux prissent part à la procédure judiciaire serbe : ils ne devaient que coopérer aux recherches préliminaires de la police, qui devait recueillir et procurer la matière de l'enquête.

Si le Gouvernement nous comprend mal sur ce point, il le fait sciemment, car il doit bien connaître la distinction qui existe entre une enquête judiciaire et de simples recherches.

Comme il voulait se soustraire à tout contrôle de la procédure à entamer, qui, conduite correctement, lui aurait donné des résultats qu'il ne désirait absolument pas, et comme il n'a aucune raison valable pour refuser de façon plausible la participation de nos agents à l'enquête de la police (il existe un grand nombre de cas analogues d'intervention de la police), il s'est placé à un point de vue qui doit donner à son refus l'apparence d'un droit et à notre revendication le caractère d'une chose irréalisable.

Note du Gouvernement serbe.

7. Le Gouvernement royal a, le soir même du jour où lui parvint la note, ordonné l'arrestation du major Voislar Tankosic. Quant à Milan Ciganovic, qui est un sujet de la Monarchie austro-hongroise et qui, jusqu'au 15 juin, était encore employé (comme stagiaire) à la Direction des chemins de fer, on n'a encore pu le découvrir jusqu'à présent; aussi un mandat d'arrêt a-t-il été lancé contre lui.

Il prie le Gouvernement impérial et royal de lui donner connaissance, aussitôt que possible et en la forme indiquée, en vue de la marche de l'instruction, des motifs de soupçon existant contre le susnommé et des preuves de culpabilité accumulées contre lui au cours de l'instruction ouverte à Serajevo.

Observation du Gouvernement impérial et royal.

Cette réponse est subtile. Suivant les recherches que nous avons fait faire trois jours après l'attentat, Ciganovic, quand on a su qu'il avait pris part au complot, était parti en congé et s'était rendu à Ribari sur l'ordre de la préfecture de police de Belgrade. Il est donc d'abord inexact que Ciganovic eût déjà cessé d'être fonctionnaire de l'État Serbe le 15/28 juin. A cela, il faut ajouter que le préfet de police de Belgrade, qui a personnellement favorisé le départ de Ciganovic et qui savait où celui-ci se trouvait, déclarait, dans un interview, qu'il n'existait à Belgrade aucun homme du nom de Milan Ciganovic.

Note du Gouvernement serbe.

8. Le Gouvernement serbe renforcera et élargira les mesures en vigueur contre la répression de la contrebande des armes et des matières explosives.

Il va de soi qu'il ouvrira immédiatement une instruction et châtiera sévèrement les employés de la douane sur la ligne Sabac-Loznica, qui ont failli à leur devoir et ont laissé franchir la frontière aux auteurs de l'attentat.

9. Le Gouvernement royal est tout prêt à donner des éclaircissements sur les propos qu'ont tenus ses fonctionnaires dans des interviews, en Serbie et à l'étranger, après l'attentat et qui, suivant ce que prétend le Gouvernement impérial et royal étaient animés de sentiments hostiles contre la Monarchie, aussitôt que le Gouvernement impérial et royal lui aura indiqué les endroits où ont eu lieu ces interviews et démontré que ces propos ont été réellement tenus par les fonctionnaires en question. Le Gouvernement royal veillera lui-même à ce que l'on réunisse les preuves et pièces à conviction nécessaires pour cela.

Observation du Gouvernement impérial et royal.

Ces interviews doivent être parfaitement connues du Gouvernement royal serbe. S'il désire que le Gouvernement impérial et royal lui fournisse tous les détails de ces interviews et s'il se réserve d'ouvrir à leur sujet une instruction en due forme, il montre qu'il ne veut pas non plus faire sérieusement droit à notre réclamation.

Note du Gouvernement serbe.

10. Le Gouvernement royal donnera, en tant que cela n'a pas encore été fait dans cette note, connaissance au Gouvernement impérial et royal de l'exécution des mesures contenues dans les paragraphes ci-dessus, dès qu'une de ces mesures aura été ordonnée et exécutée.

Le Gouvernement royal serbe croit qu'il est de l'intérêt commun de ne pas précipiter la solution de cette affaire et est, par conséquent, toujours prêt, au cas où le Gouvernement impérial et royal ne se considérerait pas satisfait de cette réponse, à accepter une solution amiable, soit en déférant la décision de cette question au tribunal international de La Haye, soit en laissant le soin de décider aux grandes Puissances qui ont coopéré à l'élaboration de la déclaration faite par le Gouvernement serbe le 18/31 mars 1909. — Fin de la note.

* * *

EXTRAIT DE L'EXPOSÉ DES FAITS AUSTRO-HONGROIS

Vienne, 27 juillet.

Aujourd'hui est publié le dossier mentionné dans la note-circulaire austro-hongroise aux ambassades étrangères dans l'affaire du conflit serbe.

Dans ce mémoire, on fait ressortir que le mouvement qui a pris naissance en Serbie, et qui avait pour but de détacher les parties méridio-

nales de l'Autriche-Hongrie de la Monarchie pour les réunir à la Serbie et en faire un seul groupement politique, remonte à une époque fort éloignée. Cette propagande, toujours la même dans ses fins et ne variant que dans ses moyens et son intensité, a atteint son apogée au moment de la crise de l'annexion et se manifesta alors ouvertement dans ses tendances. Tandis que, d'un côté, toute la presse serbe faisait appel à la lutte contre la Monarchie, il se formait — abstraction faite des autres moyens de propagande — des associations chargées de préparer ces luttes, par lesquelles la « Narodna Odbrana » se distinguait par son importance. Née d'un comité révolutionnaire, cette organisation, qui dépendait entièrement du ministère des Affaires étrangères de Belgrade, se constituait sous la direction d'hommes d'État et d'officiers au nombre desquels figuraient le général Jankovic et l'ancien ministre Ivanovic. Le major Oja Tankovic et Milan Pribicevic étaient aussi du nombre de ses fondateurs. Cette association avait pour but la formation et l'équipement de corps francs en vue de la guerre imminente contre la monarchie austro-hongroise. Dans une des pièces annexées au mémoire figure un extrait du *Bulletin de la Société*, portant le même nom, publié par le comité central de la « Narodna Odbrana », dans lequel sont exposés en détail, dans plusieurs articles, l'action et le but de cette association. Il y est dit que la tâche principale de la « Narodna Odbrana » consiste en la réunion de ses frères voisins et éloignés de l'autre côté de la frontière et de nos autres amis répandus dans le monde.

L'Autriche est désignée comme la première et

la plus grande ennemie. De même que la « Narodna Odbrana » prêche la nécessité de la lutte avec l'Autriche, elle prêche la sainte vérité sur notre situation nationale. Le dernier chapitre contient un appel au Gouvernement et au peuple de la Serbie les invitant à se préparer par tous les moyens à la lutte que l'annexion a fait prévoir.

Le mémoire trace, au dire d'un komitatschi enrôlé par la « Narodna Odbrana », l'action de la « Narodna Odbrana » d'alors, qui entretenait une école d'instruction de troupes dirigée par deux capitaines, dont Tankovic, école qui était régulièrement inspectée par le général Jankovic et le capitaine Milan Pribicevic. On enseignait en plus aux komitatschis à tirer et lancer des bombes, poser des mines et faire sauter les ponts de chemin de fer, etc. D'après la déclaration solennelle du Gouvernement serbe, de l'année 1909, il paraissait bien que la fin de ces organisations était arrivée. Or, non seulement cette attente ne s'est point réalisée, mais la propagande fut poursuivie par la presse serbe. Le mémoire donne comme exemple la façon dont on fit publiquement l'apologie de l'attentat contre le chef de province bosniaque Varesanin, tandis que l'assassin était fêté comme un héros national serbe et son acte glorifié. Ces journaux ne furent pas seulement répandus en Serbie, mais encore introduits en fraude dans la Monarchie par des voies détournées bien organisées.

Sous la même direction que lors de sa fondation, la « Narodna Odbrana » est devenue récemment le centre d'une agitation à laquelle ont pris part la Confédération des tireurs comprenant

762 sociétés, une association de Sokols comptant 3.500 membres et différentes autres sociétés.

Sous l'apparence d'une association d'adeptes de la civilisation, qui n'avait à cœur que le développement intellectuel et physique de la population serbe ainsi que sa force matérielle, la « Narodna Odbrana » révélait son nouveau et son vrai programme dans l'extrait précité de son *Bulletin*, où l'on prêchait « la sainte vérité » qu'il est de nécessité indispensable d'entreprendre cette guerre d'extermination contre l'Autriche, son premier et plus grand ennemi, avec des armes et des canons, et de préparer par tous les moyens le peuple à la lutte pour la délivrance des territoires asservis, où des millions de leurs frères gémissaient sous le joug. Les appels et discours du même genre, cités dans ce mémoire, mettent en lumière l'activité, s'étendant de tous côtés à l'extérieur, de la « Narodna Odbrana » et des sociétés y affiliées, et consistant en tournées de conférences, en participation à des fêtes de sociétés bosniaques dans lesquelles on enrôlait ouvertement des membres dans ladite association serbe. L'enquête à ce sujet est encore actuellement en cours et démontre que les sociétés de Sokols de Serbie décidaient des associations similaires de la Monarchie à se réunir à elles en une confédération jusqu'ici tenue secrète. La sédition était portée par des hommes de confiance et des missionnaires, dans les cercles d'adolescents et parmi les jeunes enfants encore sans discernement. C'est ainsi que Milan Pribicewitsch a, dans des circonstances graves, incité d'anciens officiers de honwed et un lieutenant de gendarmerie à quitter le service militaire de la Monarchie. On suscitait

une agitation plus étendue encore dans les cours des écoles normales d'instituteurs. La guerre désirée contre la Monarchie fut aussi préparée militairement à ce point que des émissaires serbes, en cas d'ouverture des hostilités, étaient chargés de la destruction des moyens de transport, etc., et de la fomentation de révoltes et de paniques. Tout ceci est relaté dans un annexe spécial.

Le mémoire donne, en outre, une idée du rapport existant entre cette action de la « Narodna Odbrana » et les organisations y affiliées, avec les attentats contre le commissaire royal à Agram, Cuvaj, en juillet 1912 ; l'attentat de Dojcic à Agram en 1913, contre Skerlecz, et l'attentat manqué de Schœfer, le 20 mai, au théâtre d'Agram. Il s'entend, en outre, sur le rapport existant avec l'attentat contre la personne de l'héritier du trône et de son épouse ; sur la manière dont les jeunes gens, déjà à l'école s'empoisonnaient des idées de la « Narodna Odbrana » et comment les assassins se procurèrent, avec l'aide de Pribicevic et Dacic, les armes devant servir à l'attentat, à l'occasion duquel on dépeint principalement le rôle joué par le major Tankovic, qui fournit les armes du meurtre, ainsi que le rôle d'un certain Ciganovic, ancien komitatschi, et actuellement fonctionnaire de la direction des chemins de fer serbes qui, en 1909 déjà, apparaissait comme étant un disciple de l'école de troupes de la « Narodna Odbrana » de ce temps-là. On y relate, en outre, la manière dont les bombes et les armes furent passées, en fraude et en cachette, en Bosnie, manière qui ne laisse aucun doute que c'était un moyen détourné bien

préparé et souvent employé aux fins secrètes de la « Narodna ».

Un annexe contient un extrait des actes de procédure du tribunal d'arrondissement de Serajevo, relatifs à l'instruction de l'attentat contre l'archiduc François-Ferdinand et son épouse. On y dit que Princip, Cabrinovic, Grabez, Crupilovic et Papovic ont avoué avoir formé un complot de concert avec un certain Memedbasic, actuellement en fuite, en vue d'assassiner l'archiduc et avoir épié ce dernier dans ce but. Cabrinovic a avoué avoir jeté la bombe et Gabriel Princip avoir commis l'attentat à l'aide d'un browning. Les deux meurtriers ont reconnu avoir eu, en accomplissant leur acte, l'intention de tuer. Les autres parties du document contiennent d'autres déclarations des coupables devant le juge d'instruction au sujet de l'origine du complot, de la provenance des bombes qui, normalement fabriquées, étaient destinées à servir à l'armée et qui, d'après leur enveloppe, provenaient de l'arsenal serbe de Kragujevac. Finalement, ce document donne des détails sur le transport des trois assassins et des armes de Serbie en Bosnie. Du procès-verbal des dépositions des témoins qui suit, il ressort qu'un sujet de la Monarchie voulait, quelques jours avant l'attentat, faire part au consulat d'Autriche-Hongrie, de ses soupçons qu'un plan existait en vue de l'attentat contre l'Archiduc pendant son séjour en Bosnie. Cet homme aurait été empêché de faire cette communication par des agents de police de Belgrade, qui l'arrêtèrent pour des raisons futiles au moment où il allait franchir le seuil du consulat. Il ressort encore de ce procès-

verbal des dépositions des témoins, que les agents en question auraient eu connaissance de l'attentat projeté. Comme ces dires n'ont pu encore être contrôlés, on ne peut, pour le moment, juger de leur sincérité. Dans l'annexe à ce mémoire, il est dit : « Devant la salle de réception du ministère de la Guerre serbe se trouvent appendus au mur quatre tableaux allégoriques, dont trois représentent des succès guerriers serbes, tandis que le quatrième symbolise la réalisation des tendances hostiles à la Monarchie en Serbie. Au-dessus d'un paysage représentant en partie des montagnes (Bosnie), en partie la plaine (Hongrie méridionale), s'élève la Zora, l'aube des espérances serbes. Au premier plan, se tient une figure de femme armée, sur le bouclier de laquelle sont les noms de toutes les provinces « qui doivent encore être affranchies » : Bosnie, Herzégovine, Wodwodina, Syrmie, Dalmatie, etc...

Annexe 1 *b*

Le chancelier de l'Empire aux ambassadeurs d'Allemagne à Paris, Londres et Saint-Pétersbourg.

23 juillet 1914.

Les déclarations du Gouvernement austro-hongrois relatives aux circonstances dans lesquelles l'attentat sur l'héritier du trône d'Autriche et de son épouse a eu lieu, dévoilent nettement le but que la propagande panserbe s'était

proposé et les moyens dont elle s'est servie pour l'atteindre. D'après les faits connus, il ne peut non plus y avoir aucun doute, que c'est à Belgrade qu'il faut chercher le centre d'action des agitations qui tendaient à détacher de l'Autriche-Hongrie les provinces slaves du sud pour les réunir au royaume de Serbie et que c'est là, tout au moins, que s'est développée son activité avec la connivence des membres du Gouvernement et de l'armée.

Les menées serbes remontent à un grand nombre d'années. Le chauvinisme panserbe s'est particulièrement manifesté pendant la crise bosniaque. C'est à son grand empire sur lui-même, à la modération du Gouvernement austro-hongrois, à l'intervention énergique des puissances que l'on est redevable si les provocations auxquelles l'Autriche-Hongrie a été, à cette époque, en but de la part de la Serbie, n'ont pas suscité un conflit. La promesse faite alors par le Gouvernement serbe d'adopter une attitude irréprochable, n'a pas été tenue. Sous les yeux, tout au moins avec la tolérance tacite de la Serbie officielle, la propagande panserbe a continué, dans l'entre-temps, à croître en étendue et intensité. C'est sur son compte qu'il faut mettre ce dernier forfait, dont on doit rechercher la trame à Belgrade. Il est indubitable qu'il ne serait conciliable avec la dignité ni avec l'esprit de conservation de la Monarchie austro-hongroise de rester plus longtemps inactive en présence de l'agitation qui se poursuit de ce côté-là de sa frontière et qui constitue une menace perpétuelle pour la sûreté et l'intégrité de ses territoires. En raison de cet état de choses, la conduite, de même que

les revendications du Gouvernement austro-hongrois doivent être considérées comme pleinement justifiées. Cependant l'attitude que l'opinion publique aussi bien que le Gouvernement ont adoptée dans ces derniers temps en Serbie n'exclut pas que le Gouvernement serbe se refusera à accéder à ces réclamations et qu'il se laissera entraîner à une attitude provocatrice à l'égard de l'Autriche-Hongrie. Si celle-ci ne veut pas renoncer définitivement à son rang de grande puissance, il ne restera au Gouvernement austro-hongrois plus rien d'autre à faire qu'à poursuivre ses revendications auprès du Gouvernement serbe en exerçant une forte pression et, au besoin, en prenant des mesures militaires, auquel cas le choix des moyens doit lui être laissé.

J'ai l'honneur de prier Votre Excellence de vous exprimer dans ce sens vis-à-vis (du représentant actuel de M. Viviani), (de Sir Edward Grey), (de M. Sazonoff) et d'insister particulièrement sur ce point qu'il s'agit, dans cette question, d'une affaire qui doit simplement se régler entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie et que les Puissances doivent énergiquement s'efforcer à limiter aux deux pays directement en cause. Nous désirons infiniment que le conflit reste localisé, parce que toute intervention d'une autre Puissance, par suite des diverses obligations imposées par les alliances, entraînerait des conséquences incalculables.

J'attends avec intérêt d'être informé télégraphiquement par Votre Excellence de la marche de son entretien.

Annexe 2 *b*

Le chancelier de l'Empire aux Etats Confédérés.

(Confidentiel.) Berlin, le 28 juillet 1914.

Je prie Votre Excellence de faire au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, la communication suivante :

Vu les faits qu'a révélés le Gouvernement austro-hongrois dans la note au Gouvernement serbe, aucun doute ne peut plus subsister que l'attentat dont l'héritier du trône austro-hongrois et son épouse ont été les victimes, a été préparé en Serbie, tout au moins en connivence avec certains membres du Gouvernement et de l'armée serbes. C'est là un résultat des intrigues panserbes qui, depuis quelques années, sont devenues une cause d'inquiétude continuelle pour la Monarchie austro-hongroise et pour toute l'Europe.

Le chauvinisme panserbe s'est tout particulièrement manifesté pendant la crise bosniaque. C'est uniquement au grand empire sur lui-même et à la modération dont a fait preuve le Gouvernement austro-hongrois et à l'intervention des grandes Puissances que l'on est redevable si les provocations, auxquelles l'Autriche-Hongrie a été en but à cette époque de la part de la Serbie, n'ont pas fait naître un conflit. La promesse faite, à l'époque par le Gouvernement serbe d'adopter à l'avenir une attitude irréprochable, n'a pas été tenue. Sous les yeux, sinon avec la

tolérance tacite de la Serbie officielle, la propagande panserbe a, dans l'entre temps, continué de croître en étendue et violence. Ce ne serait compatible avec sa dignité ni avec son droit de conservation, si le Gouvernement austro-hongrois restait plus longtemps encore impassible devant l'agitation de ce côté de la frontière, qui constamment menace la sûreté et l'intégrité de ses territoires. En présence de cet état de choses, on peut considérer comme justifiées la conduite et les revendications du Gonvernement austro-hongrois.

La réponse du Gouvernement serbe aux réclamations que le Gouvernement austro-hongrois a fait adresser le 23 courant par son représentant à Belgrade, démontre que les sphères dirigeantes, en Serbie, n'ont nullement l'intention d'abandonner la politique qu'elles ont suivie jusqu'à ce jour, non plus que leurs agissements subversifs. S'il ne veut pas définitivement renoncer à son rang de grande puissance, il ne restera plus au Gouvernement austro-hongrois rien d'autre à faire qu'à poursuivre la réalisation de ses revendications, en exerçant une forte pression et, au besoin, en prenant des mesures militaires.

Quelques organes de l'opinion publique russe considèrent comme un droit tout naturel et un devoir de la Russie de prendre activement parti pour la Serbie dans ce conflit austro-serbe. La *Novoïe Vremia* croit que l'Allemagne même pourrait être rendue responsable d'une conflagration européenne résultant d'une démarche en ce sens de la Russie, si elle n'engage l'Autriche-Hongrie à user de condescendance. La presse

russe intervertit ainsi les choses. Ce n'est pas l'Autriche-Hongrie qui a suscité le conflit avec la Serbie, mais c'est la Serbie qui, en favorisant sans scrupule les aspirations panserbes, même dans des parties de la Monarchie austro-hongroise, a menacé celle-ci dans son existence et créé des situations qui, finalement, se sont traduites par la perpétration de l'acte criminel de Serajevo. Si la Russie croit devoir intervenir dans ce conflit en faveur de la Serbie, c'est certes son droit; mais la Russie doit bien se rendre compte qu'elle fait ainsi siens les agissements serbes tendant à saper les conditions d'existence de la Monarchie austro-hongroise et qu'elle seule en encourra la responsabilité, si, du différend austro-serbe que toutes les puissances désirent localiser, naît une guerre européenne. Cette responsabilité de la Russie est claire comme le jour et est d'autant plus lourde que le comte Berchtold a officiellement déclaré à la Russie que l'Autriche-Hongrie n'avait l'intention ni d'acquérir des territoires serbes, ni de porter atteinte à l'existence du Royaume de Serbie, mais voulait uniquement être à l'abri des menées serbes qui menacent son existence.

La conduite du Gouvernement impérial, dans cette question, est clairement indiquée. L'agitation menée par les panslavistes contre l'Autriche-Hongrie poursuit comme but final, en renversant la Monarchie du Danube, de détruire ou affaiblir la Triple Alliance et, ceci fait, de provoquer l'isolement complet de l'Empire d'Allemagne. Notre intérêt vital exige donc que nous soutenions l'Autriche-Hongrie. Le devoir de préserver, si c'est possible, l'Europe d'une guerre générale,

nous impose en même temps l'obligation de seconder tous efforts tendant à la localisation du conflit, fidèle en cela à la ligne de conduite politique que nous avons suivie avec succès depuis maintenant quarante-quatre ans dans l'intérêt du maintien de la paix européenne. Si, maintenant, contre toute attente, par suite d'une intervention de la Russie, le foyer d'incendie venait à s'étendre, nous aurions, fidèle à notre devoir d'allié, à soutenir la Monarchie voisine avec toutes les forces de l'Empire. Ce n'est que forcés que nous tirerons l'épée, mais alors, avec la conscience tranquille que nous n'aurons été en rien cause des malheurs qu'une guerre apporterait aux peuples de l'Europe.

Annexe 3

L'ambassadeur d'Allemagne à Vienne au chancelier de l'Empire.

(Télégramme.) 24 juillet 1914.

Le comte Berchtold a prié aujourd'hui le chargé d'Affaires de Russie de venir le voir, pour lui exposer clairement et amicalement l'attitude de l'Autriche-Hongrie à l'égard de la Serbie. Après récapitulation des faits historiques qui se sont déroulés au cours de ces dernières années, il a insisté sur ce point, que la Monarchie ne pensait pas se poser en conquérante vis-à-vis de la Serbie. L'Autriche-Hongrie ne prétend à l'acqui-

sition d'aucun territoire serbe. Il a maintenu que cette démarche n'avait pour but qu'une mesure définitive contre les agitations serbes. Ce n'est que contrainte que l'Autriche-Hongrie a réclamé pour l'avenir des garanties d'une attitude amicale de la Serbie envers la Monarchie. Elle est loin de vouloir susciter un bouleversement de la situation des Etats dans les Balkans. Le chargé d'Affaires qui n'avait pas encore reçu d'instructions de Saint-Pétersbourg, a accepté *ad referendum* les déclarations du Ministre, en lui promettant de les transmettre immédiatement à M. Sazonoff.

Annexe 4

L'ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg au chancelier de l'Empire.

(Télégramme.) 24 juillet 1914.

Je viens à l'instant, dans un long entretien avec M. Sazonoff, de discuter en détail le contenu de la note 592. Le Ministre s'est répandu en plaintes amères contre l'Autriche-Hongrie et était très surexcité. Il a déclaré formellement qu'il était impossible pour la Russie de permettre que le différend austro-serbe se vidât entre les parties intéressées seules.

Annexe 5

L'ambassadeur d'Allemagne
à Saint-Pétersbourg au chancelier de l'Empire.

(Télégramme.) 26 juillet 1914.

L'Ambassadeur austro-hongrois a eu, aujourd'hui après-midi, une longue conférence avec Sazonoff. Les deux parties intéressées, ainsi qu'elles me l'ont déclaré après, avaient une impression favorable. L'assurance de l'ambassadeur que l'Autriche-Hongrie n'avait aucune idée de conquête et ne visait qu'à avoir enfin la tranquillité sur ses frontières a visiblement tranquillisé le Ministre.

Annexe 6

L'ambassadeur d'Allemagne
à Saint-Pétersbourg au chancelier de l'Empire.

(Télégramme.) 25 juillet 1914.

Communication du général de Chélius
pour Sa Majesté.

Au camp de Krasnoé, les exercices de troupes ont été aujourd'hui subitement interrompus et les régiments ont immédiatement regagné leurs garnisons. Les manœuvres sont décommandées.

Les cadets ont été promus officiers aujourd'hui au lieu de l'être en automne. Au quartier général on est très surexcité par la conduite de l'Autriche. J'ai l'impression que des préparatifs de mobilisation contre l'Autriche vont être commencés.

Annexe 7

L'ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg au chancelier de l'Empire.

(Télégramme.) 26 juillet 1914.

L'attaché militaire demande que l'on transmette la communication suivante à l'état-major général :

« Je tiens, de source sûre, que la mobilisation a été ordonnée à Kicio et Odessa. Elle est douteuse en ce qui concerne Varsovie et Moscou et, quant à ailleurs, il n'en est pas encore question. »

Annexe 8

Le gérant du Consulat d'Allemagne à Kowno au chancelier de l'Empire.

(Télégramme.) 27 juillet 1914.

Etat de guerre déclaré à Kowno.

Annexe 9

L'envoyé d'Allemagne à Berne au chancelier de l'Empire.

(Télégramme.) 27 juillet 1914.

Apprends de bonne source que le 14e corps français a interrompu manœuvres.

Annexe 10

Le chancelier de l'Empire à l'ambassadeur d'Allemagne à Londres.

(Télégramme urgent.) 26 juillet 1914.

L'Autriche-Hongrie a officiellement et solennellement déclaré à Saint-Pétersbourg qu'elle ne vise aucune acquisition de territoire en Serbie et

ne veut pas porter atteinte à la situation du Royaume, mais désire être tranquille. D'après nouvelles parvenues ici, l'appel de plusieurs classes de réservistes est imminent ici, ce qui équivaudrait à une mobilisation contre nous. Si ces nouvelles se confirment, nous serons contraints de prendre des mesures identiques contre notre gré. Aujourd'hui encore, nos efforts tendent à localiser le conflit et à maintenir la paix européenne. Nous vous prions donc d'agir énergiquement dans ce sens à Saint-Pétersbourg.

Annexe 10 *a*

Le chancelier de l'Empire à l'ambassadeur d'Allemagne à Paris.

(Télégramme.) 26 juillet 1914.

L'Autriche-Hongrie ayant officiellement déclaré à la Russie qu'elle ne vise aucune acquisition de territoire et ne veut porter atteinte à la situation du Royaume Serbe, c'est à la Russie de décider si une guerre européenne aura lieu, auquel cas elle en prendra toute la responsabilité. Nous comptons sur la France, avec laquelle nous nous savons d'accord quant au désir de maintenir la paix européenne, pour exercer son influence à Saint-Pétersbourg dans un esprit pacifique.

Annexe 10 *b*

Le chancelier de l'Empire à l'ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg.

(Télégramme.) 26 juillet 1914.

L'Autriche-Hongrie ayant solennellement déclaré son désintéressement territorial, la responsabilité d'avoir troublé la paix européenne par une intervention russe retombera sur la Russie seule. Nous espérons toujours que la Russie ne commettra aucun acte qui pourrait gravement compromettre la paix universelle.

Annexe 11

L'ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg au chancelier de l'Empire.

(Télégramme.) 27 juillet 1914.

L'attaché militaire me fait part de sa conversation avec le ministre de la Guerre.

Sazonoff a prié ce dernier de me donner des éclaircissements sur la situation. Le ministre de la Guerre m'a donné sa parole d'honneur qu'aucun ordre de mobilisation n'avait encore été lancé. On a seulement pris des mesures préservatives préliminaires, mais aucun homme n'avait été appelé ni aucun cheval réquisitionné. Si l'Autriche franchit la frontière serbe, les districts

militaires de Kiew, Odessa, Moscou et Kazan seront mobilisés. Ceux de Varsovie, Wilna et Saint-Pétersbourg sur le front allemand ne le seront en aucun cas. On désire vivement la paix avec l'Allemagne. A ma demande sur le but de la mobilisation contre l'Autriche, il m'a répondu par un haussement d'épaules et dit que c'est affaire de la diplomatie. J'ai dit au ministre que, chez nous, on attache du prix aux intentions pacifiques, mais que la mobilisation dirigée seulement contre l'Autriche est considérée comme très menaçante.

Annexe 12

Le chancelier de l'Empire à l'ambassadeur d'Allemagne à Londres.

(Télégramme.) 27 juillet 1914.

Jusqu'à présent, on ne sait rien ici d'une proposition de Sir E. Grey de tenir à Londres une conférence à quatre. Il nous est impossible d'amener notre alliée devant un tribunal européen à l'occasion de son différend avec la Serbie. Notre action médiatrice doit se borner au danger d'un conflit austro-russe.

Annexe 13

Le chancelier de l'Empire à l'ambassadeur d'Allemagne à Londres.

(Télégramme.) 25 juillet 1914.

La distinction faite par Sir Edward Grey entre les conflits austro-serbe et austro-russe est parfaitement juste. Nous voulons tout aussi peu que l'Angleterre nous immiscer dans le premier et, après comme avant, notre avis est que la question doit rester localisée de telle sorte que les Puissances s'abstiennent d'intervenir. Nous avons, en conséquence, le ferme espoir que la Russie se gardera de toute intervention active, ayant conscience de sa responsabilité et de la gravité de la situation. Nous sommes disposés, si une contestation austro-russe venait à s'élever, réserve faite de nos devoirs d'alliés bien connus, à provoquer, de concert avec les autres grandes Puissances, une médiation entre la Russie et l'Autriche.

Annexe 14

Le chancelier de l'Empire à l'ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg.

(Télégramme.) 28 juillet 1914.

Nous ne cessons de nous efforcer d'engager Vienne à s'expliquer d'une façon nette et qui,

nous l'espérons, satisfera la Russie sur le but et la portée de la marche en avant de l'Autriche en Serbie. Cela ne change en rien la déclaration de guerre faite dans l'intervalle.

Annexe 15

Le chancelier de l'Empire à l'ambassadeur d'Allemagne à Londres.

(Télégramme.) 27 juillet 1914.

Nous avons de suite entamé une action médiatrice à Vienne dans le sens désiré par Sir Edward Grey. Nous avons en outre fait part au comte Berchtold du désir de M. Sazonoff d'entrer directement en conversation avec Vienne.

Annexe 16

L'ambassadeur d'Allemagne à Vienne au chancelier de l'Empire.

(Télégramme.) 28 juillet 1914.

Le comte Berchtold me prie de remercier infiniment Votre Excellence de la communication de la proposition de médiation anglaise. Il a fait observer ensuite, qu'après l'ouverture des hostilités par la Serbie et la déclaration de

guerre faite dans l'intervalle, il devait considérer la démarche de l'Angleterre comme trop tardive.

Annexe 17

Le chancelier de l'Empire à l'ambassadeur d'Allemagne à Paris.

Télégramme.) 29 juillet 1914.

D'heure en heure les nouvelles qui nous arrivent de préparatifs de guerre en France deviennent plus nombreuses. Je vous prie d'en parler au Gouvernement français et de bien lui faire observer que des mesures semblables nous forceraient à prendre des mesures de précaution. Nous serions obligés de proclamer le danger de guerre et si même ceci ne signifie encore aucun appel ni encore la mobilisation, la situation deviendra néanmoins de plus en plus tendue. Nous comptons toujours sur le maintien de la paix.

Annexe 18

L'attaché militaire à Saint-Pétersbourg à Sa Majesté l'Empereur.

(Télégramme.) 30 juillet 1914.

Le prince Troubetzki m'a dit hier, après qu'il

eut fait immédiatement parvenir à l'Empereur Nicolas le télégramme de Votre Majesté : Dieu soit loué qu'un télégramme de votre Empereur soit arrivé ; et il vient de me dire à l'instant que ce télégramme avait fait une profonde impression sur l'Empereur ; mais que, comme la mobilisation contre l'Autriche avait déjà été ordonnée et que Sazonoff avait persuadé l'Empereur qu'il n'était plus possible de reculer, à son grand regret, Sa Majesté ne peut plus rien y changer. Je lui dis là-dessus que la faute des conséquences incalculables qui en résulteront sera due à la mobilisation prématurée contre l'Autriche-Hongrie, qui, en somme, est seule engagée dans une guerre locale avec la Serbie, car la réponse qu'y a faite l'Allemagne est nette, et la responsabilité en incombera à la Russie, qui a ignoré l'assurance que lui avait donnée l'Autriche-Hongrie qu'en aucune façon elle n'avait en vue des acquisitions territoriales en Serbie. L'Autriche-Hongrie a mobilisé contre la Serbie et non contre la Russie et celle-ci n'avait aucune raison d'intervenir aussi vite. J'ajoutai encore qu'en Allemagne, après le crime monstrueux de Serajevo, on ne comprenait plus ces paroles de la Russie : « Nous ne pouvons laisser nos frères de Serbie dans l'embarras. » Je lui ai dit finalement qu'il n'aurait pas à être étonné si les forces de l'Allemagne étaient mobilisées.

Annexe 19

Le chancelier de l'Empire à l'ambassadeur d'Allemagne à Rome.

Télégramme.) 31 juillet 1914.

Nous n'avons cessé d'intervenir entre la Russie et l'Autriche-Hongrie, tant par un échange direct de télégrammes entre Sa Majesté l'Empereur et Sa Majesté le Tsar, que, d'accord avec Sir Edward Grey. Cependant, par suite de la mobilisation de la Russie, tous nos efforts ont été rendus très difficiles sinon impossibles. Malgré des assurances tranquillisantes, la Russie, d'après toutes les nouvelles qui nous sont parvenues, prend aussi contre nous des mesures telles que la situation devient de plus en plus menaçante.

Annexe 20

I. *Sa Majesté au Tsar.*

28 juillet, 10 h. 45 du soir.

C'est avec la plus vive inquiétude que j'ai appris l'impression qu'a produite dans ton Empire la marche en avant de l'Autriche-Hongrie contre la Serbie. L'agitation sans scrupule qui se poursuit depuis des années en Serbie, a conduit au monstrueux attentat dont l'Archiduc

François-Ferdinand a été la victime. L'état d'esprit qui a amené les Serbes à assassiner leur propre Roi et son épouse règne encore dans ce pays. Sans doute conviendras-tu avec moi que tous deux, toi aussi bien que moi, nous avons, comme tous les souverains, un intérêt commun à insister pour que ceux qui sont moralement responsables de ce terrible meurtre reçoivent le châtiment qu'ils méritent.

D'autre part, je ne me dissimule aucunement combien il est difficile pour toi et ton Gouvernement de résister aux manifestations de l'opinion publique. En souvenir de la cordiale amitié qui nous lie tous deux étroitement depuis longtemps, j'use de toute mon influence pour décider l'Autriche-Hongrie à en venir à une entente loyale et satisfaisante avec la Russie. Je compte bien que tu me secourras dans mes efforts tendant à écarter toutes les difficultés qui pourraient encore s'élever.

Ton ami et cousin très sincère et dévoué.

GUILLAUME.

ANNEXE 21

II. *Le Tsar à Sa Majesté*

Palais de Peterhof, le 29 juillet,
1 heure après midi.

Je suis heureux que tu sois rentré en Allemagne en ce moment si grave. Je te prie instam-

ment de venir à mon aide. Une guerre honteuse a été déclarée à une faible nation ; je partage entièrement l'indignation, qui est immense en Russie. Je prévois que très prochainement je ne pourrai plus longtemps résister à la pression qui est exercée sur moi et que je serai forcé de prendre des mesures qui conduiront à la guerre. Pour prévenir le malheur qui serait une guerre européenne, je te prie, au nom de notre vieille amitié, de faire tout ce qui te sera possible pour empêcher ton alliée d'aller trop loin.

NICOLAS.

ANNEXE 22

III. *Sa Majesté au Tsar.*

29 juillet, 6 h. 30 du soir.

J'ai reçu ton télégramme et partage ton désir de maintenir la paix. Cependant, je ne puis, ainsi que je le disais dans mon premier télégramme, considérer la marche en avant de l'Autriche-Hongrie comme une « guerre honteuse ». L'Autriche-Hongrie sait par expérience qu'on ne peut absolument pas se fier aux promesses de la Serbie tant qu'elles n'existent que sur le papier. A mon avis, la conduite de l'Autriche-Hongrie doit être considérée comme une tentative d'obtenir toute garantie que les promesses de la Serbie seront exécutées aussi en fait. La déclaration du Cabinet autrichien me fortifie dans mon opinion que l'Autriche-Hongrie ne vise à aucune acqui-

sition territoriale au détriment de la Serbie. Je pense donc qu'il est très possible à la Russie de persévérer, en présence de la guerre austro-serbe, dans son rôle de spectatrice, sans entraîner l'Europe dans la guerre la plus effroyable qu'elle ait jamais vue. Je crois qu'une entente directe entre ton Gouvernement et Vienne est possible et désirable attendu que, comme je te l'ai déjà télégraphié, mon Gouvernement essaie de toutes ses forces de la favoriser. Naturellement des mesures militaires de la Russie, que l'Autriche-Hongrie pourrait considérer comme une menace, hâteraient une calamité que tous deux nous cherchons à éviter et rendraient également impossible ma mission de médiateur que j'ai acceptée avec empressement lorsque tu as fait appel à mon amitié et à mon aide.

GUILLAUME.

ANNEXE 23

IV. *Sa Majesté au Tsar.*

30 juillet, 1 heure du matin.

Mon ambassadeur a été chargé d'appeler l'attention de ton Gouvernement sur les dangers et les graves conséquences d'une mobilisation : c'est ce que je t'avais dit dans mon dernier télégramme. L'Autriche-Hongrie n'a mobilisé que contre la Serbie, et seulement une partie de son armée. Si la Russie, comme c'est le cas d'après ton télé-

gramme et la communication de ton Gouvernement, mobilise contre l'Autriche-Hongrie, la mission de médiateur que tu m'as amicalement confiée et que j'ai acceptée sur ton instante prière, sera compromise sinon rendue impossible. Tout le poids de la décision à prendre pèse actuellement sur tes épaules, qui auront à supporter la responsabilité de la guerre ou de la paix.

GUILLAUME.

ANNEXE 23 *a*

V. *Le Tsar à Sa Majesté.*

Peterhof, le 30 juillet 1914,
1 h. 20 après midi.

Je te remercie cordialement de ta prompte réponse. J'envoie aujourd'hui soir Tatichell avec instructions. Les mesures militaires qui sont mises maintenant en vigueur ont déjà été prises il y a cinq jours à titre de défense contre les préparatifs de l'Autriche. J'espère de tout mon cœur que ces mesures n'influeront en rien sur ton rôle de médiateur que j'apprécie grandement. Nous avons besoin de ton intervention énergique auprès de l'Autriche afin qu'elle arrive à une entente avec nous.

NICOLAS.

Annexe 24

Le chancelier de l'Empire à l'ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg.

(Télégramme urgent.) 31 juillet 1914.

Bien que les négociations en vue d'une médiation soient encore pendantes et que nous n'ayons encore pris nous-mêmes jusqu'à cette heure aucune espèce de mesure de mobilisation, la Russie a mobilisé aussi contre nous la totalité de ses forces de terre et de mer. Les mesures de la Russie nous forcent, pour la sûreté de l'Empire, à proclamer l'imminence du danger de guerre, qui ne signifie pas encore la mobilisation. Mais celle-ci suivra si, dans un délai de douze heures, la Russie ne suspend toutes mesures de guerre contre nous et l'Autriche-Hongrie, et ne donne pas d'explication précise à leur sujet. Prière d'informer de suite M. Sazonoff et de télégraphier l'heure de la transmission.

Annexe 25

Le chancelier de l'Empire à l'ambassadeur d'Allemagne à Paris.

(Télégramme urgent.) 31 juillet 1914.

Malgré notre action médiatrice encore en cours et bien que nous n'ayons encore pris nous-mêmes aucune mesure de mobilisation, la Russie a éga-

lement décrété contre nous la mobilisation de toutes ses forces de terre et de mer. Nous avons en conséquence déclaré l'imminence du danger de guerre qui sera suivi de la mobilisation au cas où, dans le délai de douze heures, la Russie n'aurait pas suspendu ses mesures de guerre contre nous et l'Autriche. La mobilisation signifiera inévitablement la guerre. Prière de demander au Gouvernement français s'il entend rester neutre dans une guerre russo-allemande. Réponse doit être donnée dans les dix-huit heures. Télégraphier aussitôt l'heure où la demande aura été faite. C'est de la plus grande urgence.

Annexe 26

Le chancelier de l'Empire à l'ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg.

(Télégramme urgent.) 1er août, 12 h. 52 après midi.

Au cas où le Gouvernement russe ne donnerait pas de réponse satisfaisante à notre demande, que Votre Excellence veuille bien lui transmettre aujourd'hui après-midi, 5 heures (heure de l'Europe centrale), la déclaration suivante :

« Le Gouvernement impérial s'est efforcé, dès les débuts de la crise, de la mener à une solution pacifique. Se rendant à un désir qui lui en avait été exprimé par Sa Majesté l'Empereur de Russie, Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, d'accord avec l'Angleterre, était appliqué à

accomplir un rôle médiateur auprès des cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg, lorsque la Russie, sans attendre le résultat, procéda à la mobilisation de la totalité de ses forces de terre et de mer.

« A la suite de cette mesure menaçante, motivée par aucun préparatif militaire de la part de l'Allemagne, l'Empire allemand se trouva vis-à-vis d'un danger grave et imminent. Si le Gouvernement impérial avait manqué de parer à ce péril, il aurait compromis la sécurité et l'existence même de l'Allemagne. Par conséquent, le Gouvernement allemand se vit forcé de s'adresser au Gouvernement de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, en insistant sur la cessation desdits actes militaires. La Russie ayant refusé de faire droit à cette demande et ayant manifesté, par ce refus, que son action était dirigée contre l'Allemagne, j'ai l'honneur, d'ordre de mon Gouvernement, de faire savoir à Votre Excellence ce qui suit :

« Sa Majesté l'Empereur, Mon Auguste Souverain, au nom de l'Empire, relève le défi et Se considère comme en état de guerre avec la Russie. »

Prière de télégraphier d'urgence l'arrivée et le moment de l'exécution de ces instructions suivant horaire russe.

Prière de réclamer vos passeports et de confier protection et affaires à l'Ambassade américaine.

Annexe 27

L'ambassadeur d'Allemagne à Paris au chancelier de l'Empire.

(Télégramme.) 1er août, 1 h. 05 de l'après-midi.

Sur ma demande précise et réitérée, si, en cas de guerre russo-allemande, la France restera neutre, le président du Conseil m'a déclaré que la France fera ce que ses intérêts lui commanderont.

Annexe 28 (1)

ULTIMATUM JAPONAIS

Avis officiel.

Berlin, 19 août.

Sur l'ordre de son Gouvernement, le chargé d'Affaires japonais à Berlin a remis à l'office des Affaires étrangères une note dans laquelle, se réclamant de l'Alliance anglo-japonaise, le Japon exige que les navires de guerre allemands se retirent sans retard des eaux japonaises et chinoises ou qu'ils désarment, en outre que, jus-

(1) Cet annexe ne se trouve pas dans le *Livre Blanc* officiel, mais il figure dans l'édition publiée par Gschwind, Pöszneck in Thür.

qu'au 15 septembre, l'ensemble du territoire affermé de Kiao-Tchéou soit remis sans conditions aux autorités japonaises.

L'acceptation sans conditions de ces demandes est exigée pour le 23 courant.

Traduction de l'ultimatum remis par l'ambassadeur du Japon à l'office des Affaires étrangères :

« Le Gouvernement impérial japonais estime qu'il est, dans les circonstances actuelles, d'une nécessité urgente de prendre des mesures pour supprimer, en Extrême-Orient, toutes les causes qui peuvent troubler la paix et pour sauvegarder l'intérêt général qui fut envisagé par le traité d'alliance conclu entre le Japon et la Grande-Bretagne, en vue d'assurer dans l'Asie orientale une paix solide et durable, dont l'établissement est le but même dudit accord.

« Il considère donc comme un devoir de conscience de donner au Gouvernement impérial allemand le conseil d'exécuter les deux propositions suivantes :

« 1° Retirer sans retard des eaux japonaises et chinoises les vaisseaux de guerre allemands et bâtiments armés de toute espèce et de désarmer immédiatement ceux qui ne peuvent pas être retirés ;

« 2° Livrer, jusqu'au 15 septembre 1914 au plus tard, sans conditions et sans indemnité, aux autorités impériales japonaises l'ensemble du territoire affermé de Kiao-Tchéou, en vue d'une restitution éventuelle de ce territoire à la Chine.

« Le Gouvernement impérial japonais annonce en même temps que, si jusqu'au 23 août 1914 à midi, il n'a pas reçu du Gouvernement Impérial

Allemand une réponse qui signifie l'acceptation sans condition des conseils ci-dessus à lui donnés par le Gouvernement Impérial Japonais, il se verra dans l'obligation de prendre telles mesures que la situation lui imposera comme nécessaires. »

Avis officiel.

Berlin, 23 août.

En réponse à l'ultimatum japonais, il a été fait ce matin au chargé d'Affaires japonais à Berlin la déclaration verbale suivante :

« Le Gouvernement allemand n'a aucune réponse à donner aux exigences du Japon. Il se voit donc dans l'obligation de rappeler son ambassadeur à Tokio et de remettre ses passeports au chargé d'affaires japonais à Berlin. »

79

NANCY-PARIS, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

PAGES D'HISTOIRE — 1914-1915

2e Série

Les Pourparlers Diplomatiques

(29 JUIN — 24 AOUT)

VII

LE LIVRE ROUGE AUSTRO-HONGROIS

PIÈCES DIPLOMATIQUES RELATIVES AUX NÉGOCIATIONS QUI ONT PRÉCÉDÉ LA GUERRE DE 1914

TROISIÈME MILLE

LIBRAIRIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT

PARIS — RUE DES BEAUX-ARTS, 5-7

NANCY — RUE DES GLACIS, 18

47

Prix : 90 centimes.

LIBRAIRIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT

PARIS, 5-7, rue des Beaux-Arts — rue des Glacis, 18, NANCY

PAGES D'HISTOIRE — 1914-1915

PLAN GÉNÉRAL

1re Série. — L'Explosion vue de la frontière de l'Est (23 juillet — 5 août). 5 volumes : *a*) Le Guet-Apens. — *b*) La Tension diplomatique. — *c*) En Mobilisation. — *d*) La Journée du 4 août. — *e*) En Guerre.

2e Série. — Les Pourparlers diplomatiques.
Trois volumes parus : *a*) Livre bleu anglais. — *b*) Livre gris belge. — *c*) Livre orange russe. — *d*) Livre bleu serbe. — *e*) Livre blanc allemand.

3e Série. — Les Communiqués officiels. *Suite chronologique des dépêches du Gouvernement français.* 8 volumes parus (du 5 août au 28 février 1915).

4e Série. — Atlas-Index de tous les théâtres de la Guerre.
a) Campagnes de France et de Belgique (34 cartes au 1/400000e, en 4 couleurs ; index alphabétique).
En préparation : *b*) Campagnes des Vosges, d'Alsace, de Lorraine, de l'Allemagne de l'Ouest. — *c*) Front Est : Prusse Orientale, Galicie, Pologne, Hongrie. — *d*) Front Sud : Serbie, Bosnie-Herzégovine, etc.

5e Série. — Les Mises à l'Ordre du Jour : *Citations, Promotions, Légion d'honneur, Médaille militaire.* 9 volumes parus (du 8 août au 1er décembre).

6e Série. — Pangermanisme.
a 1) La Folie allemande, par Paul Verrier, professeur à la Sorbonne. — *a* 2) La Haine allemande, par Paul Verrier. — *b*) Paroles allemandes. Extraits d'auteurs et de discours allemands ; traductions de carnets de guerre d'officiers et de soldats. — *c*) Peints par eux-mêmes (traduction d'ouvrages et de documents inédits pangermanistes).

7e Série. — L'Indignation du monde civilisé.
a) La Séance historique de l'Institut de France. — *b*) L'Allemagne et la Guerre, par Émile Boutroux, de l'Académie Française. — *c*) La Journée du 22 décembre. — *d*) Rapport officiel de la Commission instituée en vue de constater les actes commis par l'ennemi en violation du droit des gens en France. — *e*) Rapports sur la violation du droit des gens en Belgique. — *f*) Protestation des académies et des sociétés savantes. — *g*) La Protestation des grands hommes de l'étranger : savants, artistes, philosophes, etc. — *h*) Paroles françaises. — *i*) Paroles de Belgique. — *j*) Paroles d'Alsace et de Lorraine. — *k*) Paroles de neutres. — *l*) Ordres du jour des sociétés savantes et artistiques.

8e Série. — La Guerre et la Presse mondiale.
a) Extraits du *Bulletin des Armées de la République* (4 volumes parus). — *b*) Voix américaines (2 volumes). — *c*) Les Poètes de la guerre. — *d*) Articles choisis dans les grands quotidiens de Paris. — *e*) Presse de province. — *f*) Presse des pays alliés. — *g*) Presse des pays neutres. — *h*) Presse des pays ennemis. — *i*) Les meilleures Caricatures et les meilleures Chansons.

9e Série. — Pendant la Guerre.
a) Les Allemands en Belgique (Louvain — Aerschot), par L.-H. Grondijs. — *b*) La Vie à Paris. — *c*) La Vie en Province. — *d*) La Vie à l'Étranger. Etc.

10e Série. — Les Opérations militaires.
Chronologie de la guerre (31 juillet-31 décembre 1914). — Le Front, cartes des lignes d'opérations du 1er août au 31 décembre. — Nos alliés, par M. Denis. (4 volumes.) — La Campagne de 1914, par Champaubert. — Les Français en Alsace. — Les Français en Belgique. — La Retraite stratégique. — Le Grand Couronné de Nancy. — La Bataille de la Marne. — La Campagne des Vosges. — Bataille de l'Aisne. — Combats dans l'Argonne et dans la Woëvre. — Bataille du Nord. Etc., etc.

11e Série. — Les Armements.
a) Le Canon de 75, par Th. Schlœsing fils. — *b*) Application de la physique à la guerre, par M. Violle.

Les Pourparlers Diplomatiques

VII

LE LIVRE ROUGE AUSTRO-HONGROIS

137617
12/1/16

Il a été tiré de ce volume cinquante-cinq exemplaires numérotés à la presse, dont :

5 sur papier du Japon (Nos 1 à 5);

50 sur papier de Hollande (Nos 6 à 55).

Tous droits de reproduction et de traduction réservés.

Les Pourparlers Diplomatiques

LE LIVRE ROUGE AUSTRO-HONGROIS

PIÈCES DIPLOMATIQUES RELATIVES AUX NÉGOCIATIONS QUI ONT PRÉCÉDÉ LA GUERRE DE 1914

Depuis que la dynastie des Karageorgevitch est montée sur le trône ensanglanté de Serbie et s'est entourée des conspirateurs qui ont attenté à la vie du roi Alexandre, le Royaume s'est proposé constamment, quoique par des voies diverses et avec une intensité variable, un but identique : saper par une propagande hostile et des intrigues révolutionnaires les territoires austro-hongrois habités par les Slaves du sud et les détacher ensuite de la Monarchie, quand la situation mondiale serait favorable à la réalisation des projets panserbes.

L'hostilité acharnée et la profonde désillusion que provoqua en Serbie l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine démontrent clairement jusqu'à quel degré le Royaume des bords de la Save avait haussé ses espérances et combien il se croyait près du but désiré avec tant d'ardeur. Elles conduisirent ce pays en proie aux excitations et à l'égarement au seuil de la guerre.

Abandonné par la puissance protectrice de la Russie, qui à cette époque ne considérait pas encore ses armements comme suffisants, le Gouvernement serbe se vit obligé, au printemps de l'année 1909, de déclarer solennellement à la face de l'Europe qu'il reconnaissait la réorganisation du droit constitutionnel et international résultant de l'annexion et qui, il en convenait, ne lésait pas les intérêts de la Serbie ; il s'engageait en outre à dissoudre les bandes armées contre la Monarchie et à entretenir dorénavant des relations amicales avec l'Autriche-Hongrie.

Les espoirs de la Monarchie furent déçus : elle s'aperçut qu'il lui serait désormais impossible de vivre en paix et en bon voisinage avec la Serbie, comme sous le règne des Obrenovitch ; qu'elle ne pourrait plus prendre en considération et favoriser avec la même bienveillance les intérêts de cet État, qui doit cependant à l'Autriche-Hongrie la reconnaissance de son indépendance proclamée au Congrès de Berlin.

Le Gouvernement serbe, qui s'était engagé par promesse à entretenir avec l'Autriche-Hongrie des rapports de bon voisinage, a autorisé sa presse à attiser d'une façon inouïe la haine de la Monarchie ; il a permis à des associations existant sur territoire serbe sous la direction d'officiers supérieurs, de fonctionnaires de l'État, de professeurs et de juges, de suivre publiquement des tendances qui avaient pour but de révolutionner certains territoires austro-hongrois. Il n'a pas empêché des membres dirigeants de son Administration civile et militaire d'empoisonner à ce degré la conscience publique, que le vulgaire assassinat fût considéré comme une arme de prédilection dans la lutte contre la Monarchie. C'est de l'atmosphère créée par cette agitation haineuse qu'est sortie toute une série d'attentats contre la vie de fonctionnaires supérieurs de la Monarchie et finalement cet odieux forfait méthodiquement préparé en Serbie : l'attentat contre l'auguste per-

sonne de l'archiduc héritier du trône, François-Ferdinand.

La mort de cette victime immolée à la patrie devait, ainsi que nos ennemis s'y attendaient dans leur folle illusion, hâter la dislocation de la Monarchie ; elle a groupé au contraire tous les peuples austro-hongrois en une unanimité passionnée autour de leur dynastie. Le monde entier put voir sur quelles bases inébranlables reposaient les fondements de la Monarchie et avec quelle fidélité et fermeté tous ses enfants se soutenaient mutuellement. Tous ils eurent l'impression, et aucun doute ne pouvait subsister sur ce point, que notre honneur, l'estime de nous-mêmes et nos intérêts vitaux nous obligeaient impérieusement à faire avorter les intrigues criminelles de la Serbie et à nous assurer des garanties pour la sécurité de l'Autriche-Hongrie.

Les expériences fâcheuses, que le Gouvernement impérial et royal avait faites avec cet astucieux État voisin, nous avaient tracé la seule voie que nous puissions suivre pour sauvegarder nos intérêts.

Il fallait adresser à la Serbie toutes les demandes et exiger d'elle toutes les garanties susceptibles d'assurer le châtiment des complices de cet infâme attentat ainsi que la répression des tendances panserbes.

La patience inouïe de l'Autriche-Hongrie étant considérée par la Serbie comme une preuve de faiblesse, il devenait nécessaire de faire comprendre nettement au Gouvernement de Belgrade que la Monarchie était décidée le cas échéant à en venir aux dernières extrémités, pour sauvegarder son prestige et la possession de ses territoires ; de même elle ne tolérerait plus de la part du Royaume des bords de la Save ces faux-fuyants qui devaient, par une feinte adhésion aux demandes austro-hongroises, tromper les puissances et laisser subsister la possibilité de continuer exactement comme après la promesse solennelle de 1909, son travail de sape contre la

Monarchie. Pour combattre la tactique habituelle de la Serbie qui consiste à préparer par les moyens les plus réprouvables la séparation violente des territoires sud-slaves de l'Autriche-Hongrie, sauf à chercher protection et impunité auprès des puissances, dans le cas où la Monarchie lui demanderait des comptes au sujet de ces intrigues, il ne restait au Gouvernement impérial et royal qu'une seule voie pour sauvegarder l'intégrité de ses possessions et en finir avec les préjudices insupportables qui troublaient sa vie économique et que les aspirations serbes renouvelaient sans cesse. D'autre part, il ne voulait pas compromettre la paix de l'Europe. Dès l'origine, le Gouvernement impérial et royal a prévenu les appréhensions des puissances en leur donnant l'assurance que la Monarchie n'irait pas au delà de la défense de ses intérêts et ne visait aucunement à une acquisition de territoires. Dans les limites qu'elle venait de tracer elle-même à son action, elle devait persister dans sa volonté de voir régler ce différend avec la Serbie directement entre l'Autriche-Hongrie et cet État. La prolongation du délai que, sur la demande de la Russie, nous devions accorder à la Serbie pour lui permettre de répondre à nos exigences, aurait donné au Gouvernement de Belgrade la possibilité de recourir à de nouveaux subterfuges et à de nouveaux procédés dilatoires ; c'était en outre la porte ouverte à l'ingérence d'une puissance quelconque intervenant en sa faveur. C'est pourquoi nous avons été obligés de refuser la prolongation du délai. Quoique avant de remettre sa réponse évasive et astucieuse la Serbie eût décrété la mobilisation générale et révélé par cette mesure son hostilité manifeste, la Monarchie a encore attendu deux jours avant de se résoudre à déclarer la guerre. La suggestion du Gouvernement anglais de soumettre le règlement du différend serbe à une conférence des puissances ne parvint à Vienne qu'après l'ouverture des hostilités, de sorte qu'elle fut

rendue vaine par les événements qui l'avaient devancée. Toutefois cette proposition n'était pas en soi susceptible de sauvegarder les intérêts de la Monarchie. Seule l'acceptation intégrale des demandes austro-hongroises de la part de la Serbie aurait présenté des garanties suffisantes pour l'établissement de relations de voisinage supportables. Les puissances de la Triple Entente étaient au contraire guidées par le désir d'écarter par la voie d'un compromis les demandes de l'Autriche-Hongrie qui étaient le plus efficaces et aussi le plus sensibles à la Serbie; par cette mesure on supprimait toute garantie d'une attitude désormais correcte de la part du Royaume des bords de la Save, et la Serbie eût été encouragée à poursuivre ses tendances dont le but était de détacher de l'Autriche-Hongrie ses provinces méridionales.

En exigeant de la Serbie d'une part, le châtiment de ceux d'entre les complices du crime de Serajevo demeurant dans le Royaume, et d'autre part l'accomplissement des devoirs que supposent des relations pacifiques entre États voisins, le Gouvernement impérial et royal ne s'est pas uniquement proposé comme but de préserver notre dynastie d'attentats nouveaux et de protéger des territoires appartenant à la Monarchie contre des intrigues criminelles. Elle défendait en outre les intérêts communs du monde civilisé en déclarant que des attentats ne devaient pas impunément servir de moyens licites dans la lutte politique et que, par ses aspirations, la Serbie ne devait pas perpétuellement troubler la paix européenne.

C'est une grave injustice qu'ont commise les puissances de la Triple Entente, quand, sous l'empire de leur égoïsme politique, elles sont restées indifférentes à ces postulats de la morale publique et de l'humanité et quand elles ont pris parti pour ce royaume chargé de crimes. Si elles avaient prêté l'oreille aux assurances de la Monarchie qui, par sa

politique conservatrice et son amour de la paix pendant les formidables bouleversements dont la presqu'île balkanique a été le théâtre, pouvait avoir la prétention d'avoir mérité leur pleine confiance, si elles avaient observé dans le différend serbe une attitude expectante, la guerre mondiale eût été évitée. Ce sont elles qui devant l'Histoire doivent être rendues responsables des souffrances infinies qui se sont abattues sur l'humanité.

Il est hors de doute que le petit État serbe n'aurait jamais osé s'appliquer, avec une hostilité à peine déguisée, à détacher de la grande Monarchie, sa voisine, des territoires habités par les Slaves du Sud, s'il n'avait pas été certain d'une entente secrète avec la Russie et de la protection de cette puissance. Il croyait en outre pouvoir compter dans l'Empire des tsars sur un puissant courant panslaviste qui, le cas échéant, forcerait le Gouvernement russe à venir au secours du Royaume dans sa lutte en vue de la réalisation de ses projets panserbes.

Dans le courant des deux derniers siècles, l'Empire russe s'est étendu avec la force élémentaire d'un glacier sur des territoires énormes et n'a pas cessé de soumettre de nouvelles nationalités à la domination moscovite, qui opprime leur civilisation, leur religion et leur langue. Cette poussée opiniâtre vers la domination mondiale se propose comme but suprême et invariable la possession des détroits, qui garantirait à l'Empire russe la prédominance dans l'Orient tout proche ainsi qu'en Asie Mineure et assurerait à l'exportation russe un passage indépendant de toute volonté étrangère.

Comme la réalisation de ces plans lèse des intérêts importants de l'Autriche-Hongrie et de l'Allemagne et devait en conséquence se heurter à une résistance inévitable de ces puissances, les aspirations de la politique russe tendaient à affaiblir cette capacité de résistance. Le bloc puissant que forment les empires de l'Europe centrale et qui barre la

route à l'hégémonie mondiale de la Russie, devait être rompu et l'Allemagne isolée. Il s'agissait tout d'abord d'encercler la Monarchie des Habsbourg par la création de la Ligue balkanique et de miner sa domination par des intrigues secrètes panslavistes et serbes dans les régions frontières. La condition préliminaire de la réalisation de ce plan était d'abattre et de refouler la Turquie, afin que les forces des États balkaniques chrétiens augmentées de ce fait pussent être employées en toute liberté contre les puissances de l'Europe centrale.

Lorsque la Ligue balkanique se rompit à la suite du conflit provoqué par le partage des territoires dont la Turquie avait été dépouillée et lorsque les plans de la Russie furent menacés d'être déjoués, « la puissance protectrice des Slaves » a toléré que la Bulgarie fût abattue, humiliée et privée de la majeure partie de ses acquisitions territoriales. La perspective d'étendre leur territoire aux frais de la Monarchie en reculant par échelons les frontières de l'est à l'ouest, devait permettre à ces États la reconstitution de la Ligue balkanique, qui, depuis les défaites de la Turquie, ne pouvait plus être dirigée que contre l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne ; en outre la Russie et la France se proposaient de l'utiliser pour rompre l'équilibre des groupements européens. Dans ce jeu criminel, où la diplomatie russe menaçait l'existence de la Monarchie et la paix du monde, la Serbie était un atout important dont la Russie ne voulait pas se démunir, même au risque de déchaîner une guerre mondiale.

Sans répit et jusqu'à la veille de la déclaration de la guerre (les documents réunis dans cette collection en font foi) le Gouvernement impérial et royal a renouvelé au cabinet de Pétersbourg l'assurance qu'il ne léserait aucun intérêt russe, n'acquerrait aucun territoire serbe, n'attenterait en aucune façon à la souveraineté de la Serbie et qu'il était prêt à négocier avec le Gouvernement russe au sujet

des intérêts russes et austro-hongrois. Celui-ci ne s'est pas déclaré satisfait des affirmations solennelles du Gouvernement impérial et royal, mais a déjà affiché dans le communiqué du 24 juillet une attitude menaçante, et le 29 juillet, alors que l'Autriche-Hongrie n'avait pas encore mobilisé un seul homme contre la Russie, il a ordonné la mobilisation des gouvernements militaires d'Odessa, de Kiew, de Moscou, de Kazan, menaçant ainsi la Monarchie; puis le 31 il a décrété la mobilisation générale, sans tenir compte des avertissements répétés de l'ambassadeur impérial et royal et de la déclaration du Gouvernement allemand, communiquée dès le 26, et annonçant que des préparatifs militaires russes obligeraient l'Allemagne à prendre des mesures analogues consistant nécessairement dans la mobilisation de l'armée et que la mobilisation signifierait la guerre.

Le 24 juillet, l'ambassadeur impérial et royal a fait ressortir dans un entretien avec le ministre russe des Affaires étrangères les sentiments pacifiques de la Monarchie. Son but unique, disait-il, était de mettre un terme au danger dont les bombes serbes menaçaient notre dynastie et les intrigues révolutionnaires de la Serbie notre territoire.

Atteindre ce but était pour la Monarchie une question vitale. La possibilité d'une collision redoutable avec la Russie, dans le cas où cette dernière prendrait la Serbie sous sa protection, ne devait pas l'empêcher de mettre fin à une situation intolérable : à savoir, que, la Russie ayant accordé une situation privilégiée au royaume de la Save, celui-ci pouvait menacer l'Autriche-Hongrie d'une façon permanente sans être châtié et sans pouvoir l'être.

Le 30 juillet, le secrétaire d'État anglais a suggéré de nouveau à l'Autriche-Hongrie d'user de la médiation des puissances dans son conflit avec la Serbie. Guidé par le désir de faire tout son possible pour conserver la paix du monde, le Gouvernement impé-

rial et royal s'est déclaré prêt à accepter cette médiation. Mais l'honneur et l'intérêt de l'Autriche-Hongrie exigeaient que ce ne fût pas sous la pression des mesures menaçantes de la Russie. Donc elle devait avant tout demander énergiquement que les mesures militaires hostiles prises par l'Empire des tsars fussent préalablement rapportées. A cette demande le Cabinet de Pétersbourg a répondu par la mobilisation de la totalité des forces russes.

De concert avec la politique égoïste de la Grande-Bretagne et le désir de revanche de la République française, le Gouvernement de Pétersbourg n'a dédaigné aucun moyen capable d'assurer à la Triple Entente la prédominance en Europe et à la Russie, en particulier, un chemin libre pour la réalisation de ses plans les plus hardis.

Sans le moindre scrupule la Russie s'est efforcée de resserrer de ses mains les mailles du filet que sa politique jetait sur la Monarchie.

Quand l'Autriche-Hongrie, obéissant à l'instinct de conservation, s'est décidée à déchirer ces rets, la Russie a essayé de paralyser le bras du Gouvernement impérial et royal et d'humilier la Monarchie.

Menacées de la façon la plus grave dans leurs intérêts vitaux, l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne avaient à choisir entre deux alternatives : ou bien défendre leurs droits et leur sécurité, ou céder devant les menaces de la Russie.

Elles ont suivi la voie que leur montraient l'honneur et le devoir.

N° 1

Le conseiller de légation chevalier de Storck au comte Berchtold.

Belgrade, le 29 juin 1914.

Nous sommes encore à ce point sous l'impression de la catastrophe d'hier qui nous a tous bouleversés, qu'il m'est difficile de juger d'ici le drame sanglant de Serajevo avec tout le sang-froid, l'objectivité et le calme qui lui conviennent.

Je vous demande en conséquence la permission de me borner provisoirement à enregistrer quelques faits.

Hier, le 15/28 juin, on a célébré l'anniversaire de la bataille du Champ des Merles avec plus de solennité qu'autrefois et on a fêté le patriote serbe Milos Obilic, qui, avec deux de ses compagnons, a assassiné, en 1389, le sultan Mourad victorieux.

Partout où habitent des Serbes, Obilic passe pour le héros national. Mais grâce à la propagande fomentée sous l'égide du Gouvernement royal, grâce aux excitations de la presse qui durent depuis des années, c'est nous qui, à la place des Turcs, jouons le rôle d'ennemi héréditaire.

C'est pourquoi les trois jeunes auteurs de l'attentat de Serajevo, Princip, Cabrinovic et l'inconnu qui a jeté des bombes, paraissent s'être proposé une réédition du drame qui s'est déroulé dans le Kossovopolje. Ils ont en outre

tué à coups de revolver une femme innocente et s'imaginent sans doute avoir surpassé leur modèle.

Pendant des années, on a semé en Serbie la haine de la Monarchie. La moisson a levé et on a récolté le meurtre.

Officiellement le Gouvernement serbe, qui avait eu connaissance de la nouvelle vers 5 heures environ de l'après-midi, a fait interrompre vers 10 heures du soir la fête en l'honneur d'Obilic; mais officieusement et dans l'obscurité elle a continué longtemps encore. On m'a rapporté (témoins oculaires) que des gens sont tombés de joie dans les bras l'un de l'autre, et qu'on entendait des remarques dans le genre de celles-ci : « C'est bien fait pour eux; voilà assez longtemps que nous attendons cela », ou bien : « Voilà l'annexion vengée. »

N° 2

Le conseiller de légation chevalier de Storck au comte Berchtold.

(Télégramme.) Belgrade, le 30 juin 1914

J'ai posé aujourd'hui au secrétaire général de l'Office extérieur la question bien naturelle, à savoir : quelles mesures la police royale avait prises ou comptait prendre pour suivre la piste des auteurs de l'attentat notoirement tramé en Serbie.

Il m'a fait savoir dans sa réponse que jusqu'ici

la police ne s'était pas du tout occupée de cette affaire.

N° 3

Le consul général Jehlitschka au comte Berchtold.

Uskub, le 1er juillet 1914.

Le 15/28 juin à Pristina, le Vidov-Dan (Fête-Dieu), qui coïncidait cette année avec le 525e anniversaire de la bataille du Champ des Merles (1389), a été pour la première fois célébré officiellement sous le nom de fête de l'Affranchissement de la nation serbe.

Depuis quatre mois, un comité des fêtes spécial avait fait tous ses efforts pour donner à cette fête un caractère aussi solennel que possible et en faire une grandiose démonstration nationaliste serbe.

La propagande en vue de cette fête a commencé simultanément en Croatie, en Dalmatie et en Bosnie, mais particulièrement en Hongrie; on promit à tous ceux qui y prendraient part le parcours gratuit sur le chemin de fer de l'État serbe, le logis et la nourriture à bon compte, aide et appui de la part des autorités, etc.

Cette campagne fut énergique et consciente de son but.

Les invités furent transportés en trains spéciaux à Pristina pour y célébrer la fête.

Dans les différents discours prononcés à cette

occasion, ce fut une débauche de souvenirs historiques se rattachant au théâtre de la fête; on finit par des variations plus ou moins précises sur le thème bien connu de l'union de tous les Serbes et de la délivrance des frères encore sous le joug par delà le Danube et la Save et, plus loin encore, en Bosnie et en Dalmatie.

Lorsque, dans la soirée, la nouvelle de l'horrible forfait dont Serajevo avait été le théâtre se répandit, il se manifesta dans la foule fanatisée un état d'âme que je ne puis qualifier autrement que d'inhumain, tant furent nombreuses les marques d'approbation qui me furent rapportées par des hommes de confiance absolument sûrs.

En présence de cette attitude de la population qui s'est manifestée de la même façon à Uskub, toutes les tentatives de la presse serbe pour dégager la responsabilité morale de ce pays quant au forfait qui fut accueilli par cette assemblée représentative des aspirations serbes avec une satisfaction si peu dissimulée, toutes ces tentatives, dis-je, aboutiront à un fiasco lamentable.

N° 4

Le comte Szécsen au comte Berchtold.

(Télégramme.) Paris, le 4 juillet 1914.

J'ai transmis aujourd'hui à M. Poincaré les remerciements du Gouvernement impérial et royal pour ses condoléances. Faisant allusion aux démonstrations hostiles dont la Serbie était

l'objet chez nous, il rappela qu'après l'assassinat du Président Carnot tous les Italiens avaient été exposés dans toute la France aux pires persécutions de la population.

J'attirai son attention sur ce fait, que le crime dont il venait de parler n'avait aucun rapport avec une agitation francophobe quelconque en Italie, tandis qu'il fallait concéder que, depuis des années, on employait en Serbie tous les moyens licites et illicites pour exciter les esprits contre la Monarchie.

En terminant M. Poincaré exprima sa conviction que le Gouvernement serbe se montrerait fort conciliant quand nous procéderions à l'enquête judiciaire et quand nous rechercherions les complices éventuels. Aucun État ne pourrait se soustraire à ce devoir.

N° 5

M. Hoflehner, gérant du consulat, au comte Berchtold.

Nisch, le 6 juillet 1914.

La nouvelle de l'épouvantable attentat de Serajevo, dont la réussite n'a été que trop complète, a provoqué ici de la sensation dans toute la force du terme.

De consternation ou même d'indignation, on n'en a pas trouvé de traces à vrai dire ; ce qui l'emportait de beaucoup, c'étaient les sentiments de satisfaction, que dis-je, de joie, qui se don-

naient libre cours, souvent sans le moindre voile, sans la moindre retenue, fréquemment même sous une forme brutale. Cette remarque s'applique principalement aux soi-disant cercles dirigeants, aux intellectuels, par exemple à des politiciens de carrière, à des membres de l'enseignement, à des fonctionnaires, à des officiers, au corps des étudiants. La classe des commerçants a montré un peu plus de réserve.

Toutes les déclarations émanant des cercles officiels serbes ou de quelques hauts personnages isolés, et qui ont la prétention d'exprimer l'indignation causée par l'attentat, tout en le réprouvant, produiront une impression d'ironie amère sur celui qui, ces jours derniers, a eu l'occasion, étant sur place, de pénétrer les sentiments que nourrit la partie intelligente de la population serbe.

Le soussigné s'était rendu le jour de l'attentat, vers 9 heures du soir, dans un café-restaurant de la ville sans se douter le moins du monde de l'événement. C'est là seulement qu'une personne de ma connaissance m'informa de la rumeur qui s'en répandait d'une façon tout à fait catégorique. Ce fut un supplice à nul autre pareil que d'observer les nombreux consommateurs et de les entendre manifester nettement leur joie et discuter le meurtre avec une satisfaction évidente; c'étaient des transports d'allégresse entremêlés de sarcasmes et de moqueries. Quoique habitué de longue date à ces explosions du fanatisme politique qui règne ici, ces constatations ne laissèrent pas de me déprimer profondément.

N° 6

Le baron de Giesl au comte Berchtold.

Belgrade, le 21 juillet 1914.

Voici quelque temps que depuis le funeste attentat du 28 juin j'ai rejoint mon poste, et je peux me permettre de porter un jugement sur l'état d'esprit qui domine ici.

Depuis la crise provoquée par l'annexion, les relations entre la Monarchie et la Serbie ont été empoisonnées du fait de cette dernière par son chauvinisme national, son attitude hostile et une propagande efficace des aspirations panserbes dans celles de nos provinces habitées par des Serbes. Depuis les deux dernières guerres balkaniques, les succès de la Serbie ont porté à son paroxysme ce chauvinisme dont les explosions portent par endroits la marque de la folie.

Qu'il me soit épargné d'être obligé d'en produire des exemples et des preuves. On peut se les procurer à bon compte, à toute heure, en tous lieux, dans les sphères de la société politique aussi bien que dans les couches inférieures du peuple, bref dans tous les partis. Je pose en principe, et c'est l'évidence même, que la politique serbe dans tous ses rouages se propose de détacher de l'Autriche-Hongrie ceux de nos territoires habités par les Slaves du sud, et vise ultérieurement à l'anéantissement de la Monarchie en tant que grande puissance : elle ne connaît pas d'autre but.

Il n'est pas une personne qui, obligée de

séjourner et d'agir dans ce milieu politique, ne fût-ce qu'une huitaine de jours, puisse contester cette vérité. A la suite des événements les plus récents, qui ont exercé ici une influence sur les sentiments politiques (et au nombre de ces derniers je compte l'attentat de Serajevo, la mort de Hartwig et la campagne électorale), la haine de la Monarchie est devenue plus profonde encore.

L'attentat de Serajevo a produit sur les Serbes l'effet d'un mirage : ils ont cru que l'effondrement imminent des États des Habsbourg, qu'on escomptait déjà auparavant, aurait lieu dans un avenir plus prochain encore; de même ils s'imaginaient que les territoires habités par les Slaves du sud se détacheraient de la Monarchie, que la révolution éclaterait en Bosnie-Herzégovine, que la fidélité des régiments slaves serait sujette à caution. Toutes ces hypothèses se transformaient dans leur esprit en faits réels, apportaient dans leur folie nationaliste quelque logique et lui donnaient une justification apparente.

L'Autriche-Hongrie, objet de leur haine, apparaît désormais aux Serbes comme un État frappé d'impuissance et qui ne mérite pas qu'on lui fasse la guerre, et, le mépris s'associant à la haine, ils le voient tomber sans peine, tel un corps vermoulu, dans le sein de l'Empire panserbe qu'un avenir prochain se chargera d'édifier.

Des feuilles qui n'appartiennent pas aux partis extrêmes commentent, dans des articles quotidiens, l'impuissance et l'effondrement de la Monarchie voisine et insultent sans pudeur, et sans crainte d'être châtiés, les organes de cette

dernière. Elles ne respectent même plus l'auguste personne de notre souverain. Même l'organe du Gouvernement donne à entendre que c'est l'état de choses actuel en Autriche-Hongrie qui est la cause unique de l'exécrable forfait. La crainte des responsabilités n'existe plus. Depuis de longues années, le peuple serbe est éduqué par la presse, et toujours la politique dépend de la presse de parti; un fruit de cette éducation est la propagande panserbe, et l'horrible monstre qu'elle a enfanté est l'attentat du 28 juin.

Je passe sur les accusations et les soupçons touchant la mort de Hartwig; ils confinent à la démence et, selon le *Times,* à la « frénésie ». Je ne dirai rien de la campagne de mensonges organisée par la presse et qui finira sans doute par renforcer chez les Serbes la conviction que le Gouvernement austro-hongrois et ses représentants sont hors la loi, et que nous devons considérer des qualificatifs tels qu'assassin, canaille, infâme Autrichien, comme des épithètes flatteuses.

La mort de Hartwig, quand on connut toute la gravité de cette perte, donna naissance, dans le monde politique, à un culte fanatique pour le défunt, et, dans cette circonstance, on ne se laissa pas seulement guider par la gratitude pour les services passés, mais encore par le souci de l'avenir; on redoubla de soumission, de servilité envers la Russie, dont on voulait s'assurer la bienveillance pour les temps futurs.

Comme troisième facteur il faut noter la campagne électorale qui fournit à tous les partis un tremplin commun, à savoir : une attitude hostile envers l'Autriche-Hongrie. Aucun des partis

aspirant au pouvoir ne veut être soupçonné de faiblesse ou de condescendance envers la Monarchie : le mot d'ordre pendant la campagne électorale est de combattre l'Autriche-Hongrie.

On considère la Monarchie comme impuissante pour des raisons extérieures et intérieures, comme incapable d'une action énergique quelconque, et on croit que les paroles sérieuses qui ont été prononcées chez nous, dans les sphères autorisées, ne sont que du bluff.

Les congés qu'ont pris le ministre de la Guerre impérial et royal et les chefs de l'État-major ont encore affermi la conviction que la faiblesse de l'Autriche-Hongrie était désormais de toute évidence.

Je me suis permis d'abuser de la patience de Votre Excellence, nullement parce que je croyais produire dans ce rapport un fait nouveau, mais parce que je considère qu'il faut partir de cette description pour aboutir à la conclusion suivante qui s'impose à tous : pour conserver à la Monarchie sa position de grande puissance, que dis-je? pour assurer son existence même, en tant que grande puissance, il ne sera pas possible d'éviter à la longue un règlement de comptes avec la Serbie : une guerre.

Si nous tardions à mettre de la clarté dans nos rapports avec la Serbie, nous serions en partie responsables des difficultés et des circonstances défavorables que nous rencontrerions dans une lutte qu'il nous faudra soutenir tôt ou tard.

Pour un observateur local et un représentant des intérêts austro-hongrois en Serbie, la question se pose : nous est-il possible de supporter

plus longtemps de nouvelles atteintes à notre prestige ?

Si, par conséquent, nous sommes résolus à formuler de vastes exigences liées à un contrôle efficace (car lui seul nous permettra de nettoyer les écuries d'Augias où se nouent les intrigues panserbes), il nous faudra alors envisager toutes les conséquences possibles et avoir, dès l'abord, la forte et ferme volonté de tenir jusqu'au bout.

Des demi-mesures, des exigences suivies de longs pourparlers et aboutissant à un compromis bâtard, voilà le coup le plus rude qui pourrait atteindre le prestige de l'Autriche-Hongrie en Serbie et sa position de grande puissance en Europe.

N° 7

Le comte Berchtold au baron de Giesl, à Belgrade.

Vienne, le 22 juillet 1914.

Vous voudrez bien, Monsieur le Ministre, remettre la note suivante au Gouvernement royal, jeudi prochain, 23 juillet, dans l'après-midi :

Le 31 mars 1909, l'envoyé royal serbe près la Cour de Vienne a, sur l'ordre de son Gouvernement, fait au Gouvernement impérial et royal la déclaration suivante : « La Serbie reconnaît n'avoir pas été lésée dans ses droits par les faits qui se sont déroulés en Bosnie et que, en conséquence, elle se rangera aux décisions que les puissances prendront en vertu de l'article 25 du traité de Berlin. Tout en suivant les conseils des grandes puissan-

ces, la Serbie s'engage à renoncer à l'attitude de protestation et de résistance qu'elle a adoptée depuis octobre dernier au sujet de l'annexion et elle s'engage en outre à modifier l'orientation de sa politique actuelle envers l'Autriche-Hongrie et à vivre dorénavant avec cette dernière sur le pied de bon voisinage. »

L'histoire de ces dernières années et, notamment, les tristes événements du 28 juin ont démontré l'existence en Serbie d'un mouvement subversif dont le but était de détacher de la Monarchie austro-hongroise certaines parties de son territoire. Ce mouvement, qui a été engendré sous les yeux du Gouvernement serbe, s'est précisé par la suite de ce côté-là du territoire du royaume par des actes de terrorisme, par une série d'attentats et par des meurtres.

Loin de remplir les engagements formels contenus dans la déclaration du 31 mars 1909, le Gouvernement royal serbe n'a rien fait pour supprimer ce mouvement. Il tolérait les agissements criminels des diverses sociétés et associations dirigés contre la Monarchie, le langage effréné de la presse, l'apologie des auteurs d'attentats, la participation d'officiers et de fonctionnaires à des agitations subversives ; il tolérait une propagande malsaine dans l'enseignement public et finalement toutes les manifestations qui pouvaient inciter la population serbe à la haine contre la Monarchie et au mépris de ses institutions.

Cette tolérance, dont le Gouvernement royal serbe s'est rendu coupable, subsistait encore au moment où les événements du 28 juin démontraient au monde entier quelles en étaient les conséquences.

Il apparaît clairement, à la suite des déclarations et des aveux des auteurs criminels de l'attentat du 28 juin, que le meurtre de Serajevo a été préparé à Belgrade, que les meurtriers avaient reçu les armes et les bombes dont ils étaient munis d'officiers et de fonctionnaires serbes, qui faisaient partie de la « Narodna Odbrana » et que, finalement, l'envoi des assassins et de leurs armes en Bosnie avait été organisé et réalisé par les autorités de la frontière serbe.

Les résultats de l'instruction ne permettent pas au Gouvernement impérial et royal d'observer plus longtemps l'attitude de patience et d'expectative qu'il avait prise pendant des années à l'égard de ces agissements qui ont leur foyer à Belgrade et qui, de là, sont trans-

portés sur les territoires de la Monarchie. Bien plus, ces résultats imposent au Gouvernement impérial et royal l'obligation de mettre un terme à ces agissements qui constituent une menace permanente pour la tranquillité de la Monarchie.

Pour atteindre ce but, le Gouvernement impérial et royal s'est vu contraint de réclamer au Gouvernement serbe une assurance formelle qu'il condamne la propagande dangereuse dirigée contre l'Autriche-Hongrie, c'est-à-dire l'ensemble des menées dont le but final est de détacher de la Monarchie des territoires qui lui appartiennent et qu'il s'engage à réprimer par tous les moyens cette propagande criminelle et terroriste.

Pour donner à ces engagements un caractère solennel, le Gouvernement royal serbe publiera à la première page de son *Journal officiel* du 26-13 juillet la déclaration suivante :

« Le Gouvernement royal serbe condamne la propagande dirigée contre l'Autriche-Hongrie, c'est-à-dire l'ensemble des agitations dont le but est de détacher de la Monarchie austro-hongroise des territoires qui lui appartiennent et regrette très sincèrement les suites terribles de ces agissements criminels.

« Le Gouvernement royal serbe regrette que des officiers et des fonctionnaires serbes aient pris part à la susdite propagande et ainsi mis en peril les rapports de bon voisinage que le Gouvernement royal serbe, dans sa déclaration du 31 mars 1909, s'était engagé solennellement à entretenir.

« Le Gouvernement royal serbe, qui désapprouve et rejette toute idée ou tentative d'ingérence dans la conduite des habitants de quelque partie que ce soit de l'Autriche-Hongrie, estime de son devoir d'attirer tout particulièrement l'attention des officiers et fonctionnaires, ainsi que de toute la population du royaume, sur ce fait qu'à l'avenir il agira avec la plus extrême rigueur contre les personnes qui viendraient à se rendre coupables de ces actes et qu'il fera tous ses efforts pour les prévenir et les réprimer. »

Cette déclaration sera en même temps portée à la connaissance de l'armée royale par un ordre du jour de Sa Majesté le Roi, publié dans le *Bulletin officiel de l'armée*.

« Le Gouvernement royal serbe s'engage en outre :

1° A interdire toute publication qui inciterait à la haine et au mépris de la Monarchie et dont la tendance générale est dirigée contre l'intégrité territoriale de l'Empire;

2° A procéder immédiatement à la dissolution de la société « Narodna Odbrana », à confisquer tous les moyens de propagande et à agir de même en Serbie à l'égard des autres associations et sociétés qui s'occuperaient de propagande contre l'Autriche-Hongrie. Le Gouvernement royal prendra les mesures nécessaires pour que les associations dissoutes ne continuent pas à agir sous un autre nom ou sous une autre forme;

3° A faire disparaître sans retard de l'enseignement public en Serbie, tant en ce qui concerne le corps enseignant que les moyens d'enseignement, tout ce qui sert ou pourrait servir à entretenir la propagande contre l'Autriche-Hongrie;

4° A renvoyer du service militaire et de l'administration en général tous les officiers et les fonctionnaires qui se seront rendus coupables de propagande contre l'Autriche-Hongrie, et dont le Gouvernement impérial et royal se réserve de publier les noms, tout en donnant connaissance des charges accumulées contre eux au Gouvernement royal;

5° A consentir à ce que des agents du Gouvernement impérial et royal coopèrent en Serbie à la répression du mouvement subversif dirigé contre l'intégrité territoriale de la Monarchie;

6° A ouvrir une instruction judiciaire contre toute personne se trouvant en territoire serbe qui aura participé au complot du 28 juin.

Les agents désignés par le Gouvernement impérial et royal prendront part aux recherches s'y référant;

7° A faire procéder avec la plus grande célérité à l'arrestation du major Voja Tankkosic et d'un certain Milan Ciganovic, fonctionnaire serbe, qui, suivant les résultats de l'enquête, sont compromis;

8° A réprimer par des mesures énergiques toute participation des autorités serbes dans le passage en fraude à la frontière d'armes et de matières explosives.

A renvoyer du service et punir sévèrement les employés de la douane de Chabatz et Loznica, qui ont favorisé le passage de la frontière aux auteurs du crime de Serajevo;

9° A fournir au Gouvernement impérial et royal des

explications au sujet des manifestations déplacées de hauts fonctionnaires serbes qui, malgré leur situation officielle, n'ont pas hésité, en Serbie et à l'étranger, après l'attentat de Serajevo, à s'exprimer dans des interviews de manière hostile contre l'Autriche-Hongrie ;

10° A aviser sans retard le Gouvernement impérial et royal de l'exécution des mesures mentionnées aux paragraphes qui précèdent.

Le Gouvernement impérial et royal attend la réponse du Gouvernement royal au plus tard d'ici samedi 25 courant à 6 heures du soir.

Un mémoire sur les résultats de l'instruction à Serajevo, en tant qu'ils se rapportent aux fonctionnaires dont il est question aux paragraphes 7 et 8 est joint à la présente note.

Annexe. — L'instruction criminelle ouverte au Tribunal de Serajevo contre Gabrilo Princip et consorts à la suite de l'assassinat commis le 28 juin de cette année et tendant à établir leur complicité, a donné jusqu'ici les résultats suivants :

1° Le plan d'assassiner l'archiduc François-Ferdinand pendant son séjour à Serajevo a été imaginé à Belgrade par Gabrilo Princip, Nedeljko Gabrinovic, un certain Milan Ciganovic et Trisko Grabez avec l'aide du major Voja Tankkosic ;

2° Les six bombes et les quatre brownings dont se sont servis les coupables comme instruments, ont été procurés et remis à Princip, Grabinovic et Grabez à Belgrade par un certain Milan Ciganovic et le major Voja Tankkosic ;

3° Les bombes sont des grenades à main qui proviennent du dépôt d'armes de l'armée serbe à Kragujevac ;

4° Pour assurer la réussite de l'attentat, Milan Ciganovic a enseigné à Princip, Grabinovic et Grabez le maniement des grenades, et dans le bois, près du champ de tir de Topschider, il a enseigné à Princip et Grabez la manière de se servir des brownings ;

5° Pour faciliter à Princip Grabinovic et Grabez le passage de la frontière bosniaco-herzégovinienne et la contrebande de leurs armes, tout un système secret de transport fut organisé par Ciganovic. L'entrée des coupables avec leurs armes en Bosnie et Herzégovine a été autorisée par les lieutenants de douane de Chabatz (Rade Popovic) et de Loznica, ainsi que par les douaniers Rudivoj Grbic de Loznica, avec l'aide de plusieurs autres personnes.

A l'occasion de la remise de la note ci-contre, vous voudrez bien ajouter de vive voix que vous êtes chargé de quitter Belgrade avec tout le personnel de l'Ambassade impériale et royale, dans le cas où une réponse du Gouvernement royal avec acceptation sans réserves ne vous serait pas parvenue à l'expiration du délai de quarante-huit heures indiqué dans la note, et qui compte à partir du jour et de l'heure de la remise de votre communiqué.

N° 8

Le comte Berchtold aux ambassadeurs impériaux et royaux de Berlin, Rome, Paris, Londres, Saint-Pétersbourg et Constantinople (1).

Vienne, le 22 juillet 1914.

Le Gouvernement impérial et royal s'est vu dans l'obligation d'adresser, jeudi 23 juillet courant, par l'entremise du ministre impérial et royal de Belgrade, la note suivante au Gouvernement royal de Serbie (Cf. les instructions au ministre impérial et royal de Belgrade, du 22 juillet 1914) :

« J'ai l'honneur d'inviter Votre Excellence à vouloir bien porter le contenu de cette Note à la

---

(1) Dans l'original du *Livre Rouge*, p. 20, on lit en tête du n° 8 : « Uebersetzung aus dem Französischen » (Traduction du français).

connaissance du Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, en accompagnant cette communication du commentaire que voici :

« Le 31 mars 1909, le Gouvernement royal serbe a adressé à l'Autriche-Hongrie la déclaration dont le texte est reproduit ci-dessus.

« Le lendemain même de cette déclaration, la Serbie s'est engagée dans une politique tendant à inspirer des idées subversives aux ressortissants serbes de la monarchie austro-hongroise et à préparer ainsi la séparation des territoires austro-hongrois, limitrophes à la Serbie.

« La Serbie devint le foyer d'une agitation criminelle.

« Des sociétés et affiliations ne tardèrent pas à se former qui, soit ouvertement, soit clandestinement, étaient destinées à créer des désordres sur le territoire austro-hongrois. Ces sociétés et affiliations comptent parmi leurs membres des généraux et des diplomates, des fonctionnaires d'État et des juges, bref, les sommités du monde officiel et inofficiel du royaume.

« Le journalisme serbe est presque entièrement au service de cette propagande, dirigée contre l'Autriche-Hongrie, et pas un jour ne passe sans que les organes de la presse serbe n'excitent leurs lecteurs à la haine et au mépris de la Monarchie voisine ou à des attentats dirigés plus ou moins ouvertement contre sa sûreté et son intégrité.

« Un grand nombre d'agents sont appelés à soutenir par tous les moyens l'agitation contre l'Autriche-Hongrie et à corrompre dans les provinces limitrophes la jeunesse de ces pays.

« L'esprit conspirateur des politiciens serbes,

esprit dont les annales du royaume portent les sanglantes empreintes, a subi une recrudescence depuis la dernière crise balkanique; des individus ayant fait partie des bandes jusque-là occupées en Macédoine sont venus se mettre à la disposition de la propagande terroriste contre l'Autriche-Hongrie.

« En présence de ces agissements auxquels l'Autriche-Hongrie est exposée depuis des années, le Gouvernement de la Serbie n'a pas cru devoir prendre la moindre mesure. C'est ainsi que le Gouvernement serbe a manqué au devoir que lui imposait la déclaration solennelle du 31 mars 1909, et c'est ainsi qu'il s'est mis en contradiction avec la volonté de l'Europe et avec l'engagement qu'il avait pris vis-à-vis de l'Autriche-Hongrie.

« La longanimité du Gouvernement impérial et royal à l'égard de l'attitude provocatrice de la Serbie était inspirée du désintéressement territorial de la monarchie austro-hongroise et de l'espoir que le Gouvernement serbe finirait tout de même par apprécier à sa juste valeur l'amitié de l'Autriche-Hongrie. En observant une attitude bienveillante pour les intérêts politiques de la Serbie, le Gouvernement impérial et royal espérait que le royaume se déciderait finalement à suivre de son côté une ligne de conduite analogue. L'Autriche-Hongrie s'attendait surtout à une pareille évolution dans les idées politiques en Serbie, lorsque, après les événements de l'année 1912, le Gouvernement impérial et royal rendit possible, par une attitude désintéressée et sans rancune, l'agrandissement si considérable de la Serbie.

« Cette bienveillance manifestée par l'Autriche-Hongrie à l'égard de l'État voisin n'a cependant aucunement modifié les procédés du royaume, qui a continué à tolérer sur son territoire une propagande dont les funestes conséquences se sont manifestées au monde entier le 28 juin dernier, jour où l'héritier présomptif de la Monarchie et son illustre épouse devinrent les victimes d'un complot tramé à Belgrade.

« En présence de cet état de choses, le Gouvernement impérial et royal a dû se décider à entreprendre de nouvelles et pressantes démarches à Belgrade afin d'amener le Gouvernement serbe à arrêter le mouvement incendiaire menaçant la sûreté et l'intégrité de la Monarchie austro-hongroise.

« Le Gouvernement impérial et royal est persuadé qu'en entreprenant cette démarche, il se trouve en plein accord avec les sentiments de toutes les nations civilisées, qui ne sauraient admettre que le régicide devînt une arme dont on puisse se servir impunément dans la lutte politique, et que la paix européenne fût continuellement troublée par les agissements partant de Belgrade.

« C'est à l'appui de ce qui précède que le Gouvernement impérial et royal tient à la disposition du Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité un dossier élucidant les menées serbes et les rapports existant entre ces menées et le meurtre du 28 juin.

« Une communication identique est adressée aux représentants impériaux et royaux auprès des autres puissances signataires.

« Vous êtes autorisé à laisser une copie de

cette dépêche entre les mains de M. le ministre des Affaires étrangères. »

N° 9

Le comte Berchtold au comte Mensdorff, à Londres.

(Télégramme.) Vienne, le 23 juillet 1914.

Comme il y aurait avantage à obtenir de l'Angleterre, avant les autres puissances de la Triple Entente, un jugement objectif sur la démarche que nous ferons aujourd'hui à Belgrade, je prie Votre Excellence de faire remarquer au Foreign Office, au cours de la conversation que vous aurez avec le secrétaire d'État à l'occasion de la remise de la note circulaire, qu'il dépendait de la Serbie d'enlever à la grave démarche, à laquelle elle devait s'attendre de notre part, son caractère comminatoire. Elle aurait pu prendre spontanément toutes les mesures nécessaires pour ouvrir en territoire serbe une enquête sur les auteurs de l'attentat du 28 courant, et découvrir les complicités qui, en ce qui concerne l'attentat, conduisent, la preuve en est faite, de Belgrade à Serajevo.

Jusqu'à ce jour, le Gouvernement serbe n'a encore rien entrepris à cet égard, quoiqu'un grand nombre d'indices notoirement connus nous permît de remonter à Belgrade ; tout au contraire, il a essayé d'effacer les traces existantes.

C'est ainsi qu'un rapport télégraphique de notre ministre de Belgrade nous apprend que le fonctionnaire d'État serbe, Ciganovic, compromis dans l'attentat d'après les témoignages concordants des criminels, se trouvait encore à Belgrade le jour de l'attentat; mais trois jours plus tard, quand son nom fut cité dans les journaux, il avait déjà quitté la ville. Nul n'ignore que le chef de la presse serbe déclara, lui aussi, que Ciganovic était totalement inconnu à Belgrade.

En ce qui concerne la brièveté du délai imparti pour répondre à nos demandes, il faut l'attribuer à notre longue expérience des procédés dilatoires de la Serbie. Quant aux exigences auxquelles les Serbes doivent se soumettre et qui ne contiennent rien que de très naturel pour des États désireux de vivre en paix et en bonne intelligence, nous ne pouvons pas les laisser devenir matière à discussions et à compromis, et, en considération de nos intérêts politiques et économiques, il nous est impossible d'accepter une méthode politique qui permettrait à la Serbie de prolonger à sa guise la crise qui vient de s'ouvrir.

N° 10

Le comte Mensdorff au comte Berchtold.

(Télégramme.) Londres, le 24 juillet 1914.

Remis à l'instant la circulaire à Sir E. Grey qui l'a lue attentivement d'un bout à l'autre.

Arrivé au paragraphe 5, il demanda quel sens il fallait lui donner ; à son avis l'installation d'organes de notre Gouvernement en Serbie équivaudrait à la cessation de l'indépendance politique de la Serbie. Je répondis que la collaboration d'organes de la police, par exemple, ne porterait en aucune façon atteinte à la souveraineté de l'État serbe.

Il regrettait la limitation de temps, parce qu'on se privait de la possibilité de calmer la première émotion et d'exercer une action à Belgrade, afin d'obtenir une réponse satisfaisante. Il serait toujours temps de lancer un ultimatum si la réponse n'était pas acceptable.

J'exposai longuement notre point de vue (nécessité de nous défendre contre des entreprises subversives qui menacent sans cesse le territoire de la Monarchie, défense de nos intérêts vitaux, échec complet de l'attitude conciliante observée jusqu'à ce jour à l'égard de la Serbie, les preuves en abondent ; le Gouvernement serbe n'avait-il pas eu plus de trois semaines pour ouvrir spontanément une enquête sur la participation à l'attentat ? etc.).

Le secrétaire d'État me répéta que la brièveté du délai imparti n'était pas sans lui donner à réfléchir ; mais il reconnaissait que ce que nous disions au sujet de la complicité dans le crime de Serajevo était justifié, sans parler de maintes autres de nos exigences.

Il serait, quant à lui, disposé à considérer cette affaire comme n'intéressant que l'Autriche-Hongrie et la Serbie. Mais il appréhende que plusieurs grandes puissances ne soient impliquées dans une guerre. Parlant de la Russie, de

l'Allemagne et de la France, il fit remarquer que les clauses de l'alliance franco-russe étaient sans doute rédigées en des termes à peu près semblables à ceux de la Triplice.

Je lui exposai notre point de vue en détail et je lui répétai catégoriquement que, dans le cas présent, nous étions obligés de tenir ferme, pour nous assurer des garanties, au moins dans une certaine mesure, vu que les promesses faites par la Serbie jusqu'à ce jour étaient restées sans effet. Je comprenais, lui ai-je dit, qu'il n'envisageât la question qu'au point de vue de sa répercussion sur la paix européenne; mais il devait, pour juger équitablement notre manière de voir, se mettre dans notre situation.

Il me répondit qu'il ne voulait pas engager une discussion plus approfondie sur ce sujet, qu'il devait en outre soumettre la note à un examen plus minutieux, qu'il allait tout d'abord convoquer les ambassadeurs d'Allemagne et de France, parce qu'il voulait, avant tout, provoquer un échange d'idées avec ceux des alliés de l'Autriche-Hongrie et de la Russie qui n'avaient pas d'intérêts en Serbie.

N° 11

Le comte Szécsen au comte Berchtold.

(Télégramme.) Paris, le 24 juillet 1914.

Je viens de donner lecture des instructions du 22 courant au ministre de la Justice remplaçant

le ministre des Affaires étrangères absent et lui en ai laissé une copie. M. Bienvenu-Martin, qui avait été incidemment informé par les journaux du matin du contenu de notre démarche, m'a paru assez impressionné par ma communication. Sans s'engager dans une discussion serrée du texte, il concéda volontiers qu'à la suite des événements de ces temps derniers et de l'attitude adoptée par le Gouvernement serbe, une intervention énergique de notre part lui paraissait tout à fait naturelle.

C'est le paragraphe 5 de la note remise à Belgrade qui parut frapper tout particulièrement le ministre, car il se le fit lire deux fois.

Le ministre me remercia de ma communication qui, me dit-il, serait examinée à fond. Profitant de cette occasion, je fis ressortir qu'il s'agissait d'une question devant être réglée directement entre la Serbie et nous; mais qu'il était de l'intérêt général de l'Europe que l'inquiétude entretenue depuis des années par les machinations de la Serbie contre nous fît place à une situation nette.

Par conséquent, tous les amis de la paix et de l'ordre, et au nombre de ces derniers je comptais la France en toute première ligne, devaient conseiller sérieusement à la Serbie de modifier radicalement son attitude et de tenir compte de nos exigences justifiées.

Le ministre concéda que la Serbie avait le devoir d'agir avec énergie contre les complices éventuels des meurtriers de Serajevo, devoir auquel la Serbie ne se soustrairait sans doute pas. En faisant ressortir avec insistance la sympathie de la France pour l'Autriche-Hongrie et

les bonnes relations entre nos deux pays, il exprima l'espoir que le litige serait réglé pacifiquement et conformément à nos vœux. Le ministre évita avec soin d'excuser ou de défendre d'une manière quelconque l'attitude de la Serbie.

N° 12

Le comte Szécsen au comte Berchtold.

(Télégramme.) Paris, le 24 juillet 1914.

Conformément à ses instructions, le baron de Schœn déclarera aujourd'hui à Paris que notre controverse avec la Serbie est, de l'avis du Cabinet de Berlin, une affaire ne concernant que l'Autriche-Hongrie et la Serbie.

Prenant cette déclaration pour point de départ, il insinuera que dans le cas où des tierces puissances s'immisceraient dans l'affaire, l'Allemagne, fidèle aux obligations de l'alliance, se trouverait à nos côtés.

N° 13

Le comte Szécsen au comte Berchtold.

(Télégramme.) Paris, le 24 juillet 1914.

Le baron de Schœn vient de faire la démarche dont on l'avait chargé. M. Bienvenu-Martin lui

a dit qu'il ne pouvait pas encore se prononcer définitivement ; il pouvait toutefois lui dire dès maintenant que le Gouvernement français, lui aussi, était d'avis que notre controverse avec la Serbie ne concernait que Belgrade et Vienne, et qu'on espérait ici que la question recevrait une solution directe et pacifique.

Par l'entremise du ministre de Serbie à Paris, on a déjà conseillé au Gouvernement serbe de faire toutes les concessions possibles, toutefois avec la restriction suivante : « dans la mesure où il ne serait pas porté atteinte aux droits de souveraineté de la Serbie ».

Le baron de Schœn insista sur la nécessité pour l'Europe de détruire une fois pour toutes à Belgrade ce foyer d'agitation perpétuelle.

N° 14

Le comte Szapary au comte Berchtold.

(Télégramme.) Saint-Pétersbourg, le 24 juillet 1914.

Le ministre des Affaires étrangères m'a reçu en me disant qu'il connaissait l'objet de ma visite et qu'il me déclarait tout de suite qu'il ne prendrait pas position quant à ma démarche. Je commençai par lui donner lecture de mes instructions. Le ministre m'interrompit pour la première fois quand je mentionnai la série des attentats et il me demanda, quand je lui eus donné des éclaircissements à ce sujet, s'il était vraiment prouvé qu'ils eussent tous leur origine

à Belgrade. Je fis ressortir qu'ils étaient une émanation des provocations serbes. Dans la suite de la lecture, il déclara qu'il savait de quoi il s'agissait : nous voulions faire la guerre à la Serbie, et tout ceci ne devait être qu'un prétexte. Je répliquai que notre attitude pendant ces dernières années prouvait amplement que nous ne cherchions pas de prétextes contre la Serbie et que nous n'en avions nul besoin. Les énonciations solennelles que nous exigions de la Serbie ne provoquèrent aucune objection de la part du ministre ; toutefois il essayait sans cesse de prétendre que Pasic s'était déjà prononcé dans le même sens, ce que je reconnus exact. « Il dira cela vingt-cinq fois si vous voulez », ajouta-t-il. Je répliquai que personne chez nous n'en voulait à l'intégrité de la Serbie ou à sa dynastie. C'est contre la dissolution de la Narodna Odbrana que M. Sazonow s'éleva avec le plus de vivacité ; jamais la Serbie n'y consentirait. La participation des fonctionnaires austro-hongrois à la répression du mouvement subversif provoqua une nouvelle objection de la part de M. Sazonow : « Alors la Serbie, dit-il, ne serait plus maîtresse chez elle ; vous voudrez intervenir à tout propos, et quelle existence vous allez par là préparer à l'Europe ! » Je répliquai qu'elle serait plus calme qu'elle n'avait été jusqu'à ce jour, si la Serbie montrait de la bonne volonté.

Le ministre écouta avec assez de tranquillité le commentaire annexé à la note. A la lecture du passage disant que nous nous trouvions en plein accord avec les sentiments de toutes les nations civilisées, il émit l'opinion que c'était là une erreur. Avec toute l'énergie dont je pus dispo-

ser, je lui fis entrevoir combien il serait triste, si, dans une question où était engagé ce que nous avions de plus sacré et ce qui l'était aussi pour la Russie, en dépit des objections du ministre, nous ne trouvions pas d'écho dans son pays. Le ministre chercha à réduire l'importance de l'affaire au point de vue monarchique.

En ce qui concerne le dossier tenu à la disposition des gouvernements, M. Sazonow se demanda pourquoi nous nous étions donné cette peine, du moment que nous avions déjà remis notre ultimatum. C'est ce qui démontrait mieux que tout le reste, dit-il, que nous ne nous proposions nullement un examen impartial du litige. Je lui dis que les résultats obtenus par notre propre enquête étaient suffisants pour justifier notre intervention dans une affaire concernant uniquement l'Autriche-Hongrie et la Serbie et que nous étions prêts à fournir aux puissances des renseignements complémentaires, dans le cas où ceux-ci les intéresseraient, parce que nous n'avions rien à dissimuler.

M. Sazonow me déclara que présentement, après l'ultimatum, il n'avait plus, à proprement parler, de curiosité. A l'entendre exposer l'affaire, il semblait qu'il s'agissait pour nous de faire à tout prix la guerre à la Serbie. Je répliquai que nous étions la puissance la plus pacifique du monde; notre unique désir était de protéger notre territoire contre des menées révolutionnaires étrangères et notre dynastie contre des bombes.

Au cours des explications ultérieures, M. Sazonow fit encore une fois incidemment la remarque que dans tous les cas nous avions

créé une situation grave. En dépit de son calme relatif, l'attitude du ministre fut nettement celle d'un adversaire se refusant à entrer dans nos vues.

N° 15

Communiqué de la Gazette officielle *russe.*

Saint-Pétersbourg, le 24 juillet 1914.

L'agence télégraphique de Saint-Pétersbourg annonce que l'organe officiel publie le communiqué suivant :

« Vivement préoccupé des événements surprenants de ces jours derniers et de la remise par l'Autriche-Hongrie d'un ultimatum à la Serbie, le Gouvernement impérial suit avec attention l'évolution du conflit serbo-autrichien, qui ne peut pas laisser la Russie indifférente. »

N° 16

Le comte Szapary au comte Berchtold.

(Télégramme.) Saint-Pétersbourg, le 24 juillet 1914.

Après un Conseil des ministres d'une durée de cinq heures, M. Sazonow a reçu dans la soirée l'ambassadeur d'Allemagne et a eu un long entretien avec lui. Le ministre exposa le point de vue qu'il faut sans doute considérer comme

le résultat de la délibération du Conseil des ministres, à savoir, que le conflit entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie n'était pas une affaire limitée à ces deux États, mais une affaire européenne, l'arrangement résultant d'une déclaration de la Serbie en 1909 ayant été conclu sous les auspices de l'Europe tout entière.

Le ministre fit ressortir que ce qui lui avait surtout causé une impression fâcheuse, c'était que l'Autriche-Hongrie avait proposé d'examiner un dossier, alors qu'elle avait déjà remis un ultimatum. « La Russie, dit-il, exigerait que le dossier que nous mettions à sa disposition fût soumis à un examen de toutes les nations. » Mon collègue allemand fit aussitôt remarquer à M. Sazonow que l'Autriche-Hongrie n'accepterait pas d'ingérence dans son différend avec la Serbie; de son côté, l'Allemagne ne pouvait pas admettre une suggestion qui se trouverait en contradiction avec la dignité de son alliée en tant que grande puissance.

Puis, au cours de la conversation, le ministre déclara qu'à aucun prix la Russie n'admettrait avec indifférence l'intention éventuelle de l'Autriche-Hongrie de « dévorer la Serbie ». Le comte Pourtalès répliqua qu'à son avis l'Autriche-Hongrie n'avait pas cette intention, qui serait d'ailleurs en contradiction avec les intérêts les plus personnels de la Monarchie. L'Autriche-Hongrie se bornerait sans doute à « infliger à la Serbie le châtiment justement mérité ». M. Sazonow se demanda si l'Autriche, même dans le cas où elle aurait fourni des éclaircissements à ce sujet, se contenterait de ce résultat; il se permettait d'en douter.

L'entretien se termina par une invitation de M. Sazonow à l'Allemagne de bien vouloir travailler de concert avec la Russie au maintien de la paix.

L'ambassadeur d'Allemagne donna au ministre russe l'assurance que l'Allemagne n'avait certainement pas le désir de déchaîner la guerre, mais qu'elle soutiendrait intégralement, cela va sans dire, les intérêts de son alliée.

N° 17

Le comte Berchtold au comte Mensdorff, à Londres.

(Télégramme.) Vienne, le 24 juillet 1914.

En réponse au télégramme envoyé hier par Votre Excellence, je vous prie de déclarer immédiatement à Sir E. Grey que notre démarche d'hier à Belgrade ne doit pas être considérée comme un véritable ultimatum ; Votre Excellence voudra bien faire savoir à Sir E. Grey, dans la plus stricte confidence, qu'il s'agit d'une démarche avec limitation de temps qui, si elle n'aboutit pas dans le délai fixé, sera suivie d'une rupture des relations diplomatiques et du commencement des préparatifs militaires nécessaires, car nous sommes absolument décidés à faire aboutir nos justes revendications.

Votre Excellence est autorisée à ajouter que si la Serbie ne venait à céder, après l'expiration du délai, que sous la pression de nos préparatifs militaires, nous la contraindrions, bien entendu,

à nous indemniser des frais qui en résulteraient : tout le monde sait que nous avons été obligés de mobiliser deux fois à cause de la Serbie, en 1908 et en 1912.

N° 18

Le comte Berchtold au comte Szapary, à Saint-Pétersbourg.

Vienne, le 24 juillet 1914.

J'ai reçu le chargé d'affaires de Russie le 24 juillet, dans la matinée, et lui ai donné l'assurance que je tenais tout particulièrement à le mettre aussitôt que possible au courant de notre démarche à Belgrade et à lui exposer notre point de vue.

En me remerciant de cette attention, le prince Koudachew ne m'a pas dissimulé l'inquiétude que lui causait notre intervention catégorique en Serbie ; en outre, il me fit remarquer qu'à Saint-Pétersbourg on était toujours préoccupé de savoir si notre démarche ne prendrait pas la forme d'une humiliation de la Serbie, ce qui ne manquerait pas d'avoir sa répercussion en Russie.

Je m'empressai de rassurer le chargé d'affaires russe à ce point de vue. Nous nous proposions, lui dis-je, d'apporter de la clarté dans la situation intenable entre la Serbie et la Monarchie et de déterminer dans ce but le Gouvernement de Belgrade, d'une part à désavouer officiellement les tendances menaçant

actuellement l'existence de la Monarchie et à les réprimer par des mesures administratives; à nous fournir, d'autre part, les moyens de nous rendre compte de l'exécution consciencieuse de ces mesures. J'exposai longuement les dangers que la propagande panserbe, si on la tolérait plus longtemps, ferait courir non seulement à l'intégrité de la Monarchie, mais encore à l'équilibre et à la paix de l'Europe. Quelle menace pour toutes les dynasties, et celle de Russie ne serait pas la moins exposée, si on laissait s'implanter la conception selon laquelle une agitation qui se sert du meurtre comme moyen d'action nationaliste, pourrait rester impunie !

Finalement, je lui rappelai que nous ne nous proposions aucune acquisition de territoires, mais le maintien du *statu quo,* point de vue qui devait nécessairement être approuvé par le Gouvernement russe.

Là-dessus, le prince Koudachew me fit remarquer qu'il ne connaissait pas le point de vue de son Gouvernement; il ignorait également l'attitude qu'adopterait la Serbie quant aux différentes exigences.

A l'issue de notre entretien, le chargé d'affaires m'affirma qu'il ne manquerait pas de porter à la connaissance de son Gouvernement les renseignements que je venais de lui fournir au sujet de notre démarche, notamment en ce qui concerne notre intention de ne pas humilier la Serbie.

N° 19

Le comte Berchtold aux ambassadeurs impériaux et royaux de Berlin, de Rome, de Paris, de Londres, de Saint-Pétersbourg et de Constantinople.

Vienne, le 25 juillet 1914.

Votre Excellence trouvera ci-contre le dossier destiné aux puissances et mentionné dans la note circulaire ; il a pour objet la propagande panserbe et ses rapports avec l'attentat de Serajevo.

Votre Excellence voudra porter ce dossier à la connaissance du Gouvernement auprès duquel elle est accréditée.

Mémoire (1).

L'agitation serbe, qui s'est donné pour but d'arriver à la séparation de la monarchie autrichienne des partis slaves du Sud pour les rattacher à un grand État serbe, remonte très loin en arrière. Cette propagande sur le sol serbe, toujours la même quant à son but final, quoique diverse dans ses moyens et intensité, avait atteint son plus haut point lors de la crise de l'annexion. Rejetant le manteau protecteur du secret, elle s'était montrée alors avec toute la franchise de ses tendances et avait montré sous le patronage du Gouvernement serbe son intention de réaliser ses desseins avec tous les moyens disponibles.

Tandis que la presse serbe tout entière appelait au combat contre la Monarchie par des cris haineux et en dénaturant les faits, il se créait des associations pour en-

(1) Le Mémoire ci-dessus est la reproduction textuelle du document publié par le Livre Jaune français.

courager à cette lutte — même abstraction faite d'autres moyens de propagande.

L'association qui est devenue la plus importante est la « Narodna Odbrana ». Issue d'un comité révolutionnaire qui existait alors, elle fut constituée en société privée, cependant, sous forme d'organisation dépendant du département des Affaires étrangères de Belgrade, par des fonctionnaires serbes militaires et civils. Parmi ces fondateurs, on doit citer notamment : le général Bozo Jankovic, les anciens ministres Ljuba Jovanovic, Ljuba Davidovic et Valislav Valovic, le directeur de l'Imprimerie nationale Zivojin Dacic et les anciens capitaines, maintenant commandants, Voja Tankovic et Milan Pribicevic. Cette association s'était imposé comme but la création et l'organisation de bandes en vue de la guerre espérée contre la Monarchie. On trouvera une description saisissante de l'activité d'alors de la « Narodna Odbrana », notamment dans les déclarations du sujet bosnéo-herzégovinien Trifko Krstanovic, entendu comme témoin par le Conseil de guerre de Serajevo, qui se trouvait alors à Belgrade et qui, avec d'autres sujets de la Monarchie, a été accepté comme comitatschi par la « Narodna-Odbrana ». Avec environ cent quarante autres, Krstanovic avait été amené à une école créée pour la formation de nouvelles bandes à Cuprija, district de Jagodina, et dirigée par les capitaines Voja Tankosic et Dusan Putnick. Il n'y avait comme maîtres dans cette école que des officiers serbes ; le général Bozo Jankovic et le capitaine Milan Pribicevic donnèrent une grande régularité à ces cours d'organisation de bandes, qui duraient trois mois.

Les comitatschis y recevaient un enseignement complet du tir, du jet des bombes, des mines, de la destruction des chemins de fer, tunnels, ponts et télégraphes. Leur devoir était, d'après leurs chefs, de mettre en pratique les connaissances nouvellement acquises en Bosnie-Herzégovine.

Par cette action de la « Narodna Odbrana » exercée de la manière la plus publique et favorisée par le Gouvernement serbe, a été répandue la guerilla des bandes contre la Monarchie. Par là, les sujets de la Monarchie étaient conduits à la trahison contre leur patrie, et amenés systématiquement à pratiquer comme émissaires serbes des attaques secrètes contre les moyens de défense de leur patrie.

Cette période des aspirations agressives s'est terminée avec la déclaration faite par le Gouvernement serbe le 31 mars 1909, dans laquelle celui-ci se déclarait prêt à accepter le nouvel état de choses créé par l'annexion de la Bosnie-Herzégovine au point de vue du droit public, et a promis solennellement vouloir vivre en relations amicales de bon voisinage, dans l'avenir, avec la Monarchie.

Avec cette déclaration, il semblait que dût prendre fin l'agitation constituant une source permanente de troubles contre l'Autriche-Hongrie et qu'on eût trouvé un moyen de rapprochement amical entre la Serbie et la Monarchie. Privée de l'appui du Gouvernement serbe, et combattue par lui conformément à ses engagements, la propagande hostile n'aurait pu durer que d'une manière occulte, vouée à une prompte destruction. Par contre, les points de contact existant entre les partis slaves du sud de la Monarchie et la Serbie dans le domaine de la langue, des races et de la culture auraient dû conduire à la réalisation d'un travail de développement commun inspiré d'amitiés réciproques et d'intérêts parallèles.

Cependant ces espoirs ne se sont pas réalisés. Les aspirations hostiles à la Monarchie ont subsisté, et, sous les yeux du Gouvernement serbe qui n'a rien fait pour étouffer cette agitation, la propagande instituée contre l'Autriche n'a fait que gagner en étendue et profondeur. La haine contre la Monarchie a été tenue en haleine et s'est transformée en un sentiment irréconciliable. Le peuple serbe, tant par les moyens anciens, mieux adaptés à la situation, que par des méthodes plus complètes, a été appelé « au combat d'anéantissement inéluctable » contre l'Autriche. Systématiquement, des fils secrets ont été tissés vers les domaines slaves du sud de la Monarchie, dont les sujets ont été incités à la trahison.

Par-dessus tout, c'est la presse serbe qui n'a cessé d'agir dans cet esprit.

Pas moins de quatre-vingt-un journaux paraissant en Serbie ont dû être retirés de la circulation postale jusqu'aujourd'hui, en raison de leur contenu qui tomba sous le coup de la loi pénale. Il n'est guère une loi pénale protégeant la personne sacrée du monarque et des membres de la famille impériale ou intégrité de l'État qui n'ait été violée par les feuilles serbes. On trouvera à l'annexe I quelques-unes des nombreuses preuves données par la presse dans l'ordre d'idées ci-dessus.

Sans entrer dans un examen détaillé des manières de voir de l'opinion publique serbe, il y a lieu d'observer que la presse n'a cessé de considérer l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, malgré la reconnaissance formelle serbe, après comme avant, comme un rapt exercé contre la Serbie ayant besoin d'être réparé. Cette pensée ne revient pas seulement dans les feuilles d'opinion avancée, mais aussi dans la *Samouprava* qui tient de si près à l'Office des Affaires étrangères de Belgrade, où elle est exprimée sous une forme à peine enveloppée (Voir Annexe II[b]).

On ne peut pas non plus négliger de considérer comment l'attentat commis le 15 juin 1910 à Seravejo par Bogdan Zerajic contre le gouverneur de Bosnie-Herzégovine, maître de camp von Veresanin, a été loué par la presse.

On se souvient que Zerajic s'était tué immédiatement après son acte et avait brûlé, avant de le commettre, tous ses papiers. Pour ces raisons, il n'avait pas été possible de mettre en lumière pleinement les motifs de cet attentat, on a cependant pu conclure d'une pièce trouvée près de lui qu'il était partisan des idées de Kropotkine. Les indices relevés ont également conduit à penser qu'il s'agissait d'un attentat d'un caractère anarchiste.

Ceci n'empêcha pas cependant la presse serbe de célébrer le criminel comme un héros national serbe et de louer son acte. Même, la *Politika* s'est élevée contre l'idée que Zerajic fût un anarchiste et l'a réclamé comme un « héros serbe dont le nom sera répété par tous les Serbes avec respect et douleur ».

La *Politika* considère la date du 18 août de la même année, « jour de naissance de S. M. Impériale et Royale », comme une occasion favorable pour parler à nouveau de Zerajic « dont le nom sera dans le peuple quelque chose comme celui d'un *saint* » et pour louer solennellement l'attentat en une poésie (Annexe n° I).

C'est ainsi qu'a été exploité ce crime n'ayant rien de commun avec les aspirations sur des territoires de la Monarchie, pour le progrès de cette idée et que le meurtre a été reconnu de la manière la plus explicite comme un moyen glorieux et digne d'imitation dans la lutte pour la réalisation de cette pensée. Cette sanctification du meurtre comme une méthode pleinement admissible dans la lutte contre la Monarchie revient plus tard dans les

feuilles parlant de l'attentat commis par Jukic contre le commissaire royal de Cuvaj (Annexe Ie).

Ces journaux répandus, non pas seulement en Serbie, mais, comme on l'a vu plus tard, par des voies secrètes bien organisées et par fraudes dans la Monarchie, qui ont amené et maintenu éveillée dans les grandes masses cette disposition, laquelle a fourni un terrain nourricier, favorable pour les méfaits des associations hostiles à la Monarchie.

C'est la « Narodna Odbrana » qui est devenue le centre de l'agitation menée par les associations. Les mêmes personnes qui, au temps de l'annexion, étaient à sa tête, sont encore celles qui la dirigent. On retrouve parmi elles comme organisateurs énergiques et pleins d'action les plus violents opposants de la Monarchie cités plus haut. Organisée sur une base large et profonde et possédant une hiérarchie (Voir Annexe II, « Organisation »), la « Narodna Odbrana » posséda bientôt environ quatre cents adhérents, qui répandirent une agitation très active.

En outre, la Narodna s'est mise en association étroite avec la « Fédération des Tireurs » (762 sociétés), l'Association des Sokol « Dusan Silni » (2.500 membres), le Club olympique, l'Association des Cavaliers « Knez Mihajlo », la Société des Chasseurs et la Ligue de développement, ainsi que de nombreuses autres associations, qui toutes, conduites et protégées par la Narodna, agissaient dans le même esprit. Se pénétrant de plus en plus les unes les autres, ces associations parvinrent à une fusion complète, de telle manière qu'elles ne sont plus aujourd'hui que des membres du corps unique de la Narodna. Ainsi cette dernière a constitué sur toute la Serbie un réseau très serré d'agitation et a attiré à toutes ses idées tous ceux capables de les recevoir.

Quel est l'esprit de l'action de la Narodna, c'est ce que démontrent avec une suffisante clarté les publications officielles de cette société.

Dans ses statuts, revêtus de l'apparence d'une société de développement ne se préoccupant que du perfectionnement spirituel et corporel de la population serbe et de son renforcement matériel, la Narodna dévoile dans son organe corporatif (Voir Annexe II) le vrai et unique mobile de son existence, en ce qu'elle appelle son « programme réorganisé ».

Prêcher au peuple serbe notamment « la vérité sainte

par un travail fanatique et infatigable » sous l'allégation que la Monarchie veut « lui prendre sa liberté et sa langue et même détruire la Serbie » ; qu'il est une nécessité inéluctable de conduire contre l'Autriche-Hongrie, son premier et plus grand ennemi, le « combat de destruction avec fusils et canons » et de préparer le peuple à ce combat « par tous les moyens », pour la libération des territoires soumis, dans lesquels sont sous l'opprobre et le joug sept millions de frères. Tous les « efforts pour le développement » de la Narodna sont au service exclusif de cette idée comme simple moyen pour l'organisation et l'éducation du peuple en vue de la lutte pour l'anéantissement prévu.

C'est dans le même esprit que travaillent toutes les associations affiliées à la Narodna à l'égard desquelles l'association des « Sokol » de Kragujevac peut servir comme exemple (Voir Annexe III).

Comme pour la Narodna, ce sont des officiers, professeurs et agents de l'État qui sont à sa tête.

Le discours par lequel son président, major Kovacevic, a ouvert l'assemblée annuelle de 1914 renonce totalement à mentionner la gymnastique, ce qui est cependant le but véritable des « Sokol », et ne parle que de la « préparation à la guerre » contre « l'ennemi dangereux, sans cœur, odieux et envahissant du Nord », qui enlève à des millions de frères serbes leurs libertés et leurs droits et les maintient dans l'esclavage et les fers.

Dans les rapports administratifs de cette association, les développements techniques passent totalement à l'arrière-plan et ne servent que de rubriques pour la connaissance du véritable « but de l'activité de l'administration », notamment « *la préparation du développement national et la nécessité de fortifier la « nation écrasée » dans l'objectif qu'elle puisse ainsi mener à bien son « programme non encore rempli, sa tâche non encore accomplie », et accomplir cette « grande action qui doit s'accomplir dans l'avenir prochain : la libération des frères vivant au delà de la Drina et qui endurent le martyre des crucifiés* ».

Il n'est pas jusqu'au trésorier qui ne fasse servir son rapport financier pour lancer cet appel que l'on doit « élever des faucons » qui soient en mesure « d'apporter la liberté aux frères non encore libérés ».

De même que les aspirations au développement dans

la Narodna, l'activité en gymnastique des « Sokol » n'est pas le but lui-même, mais un simple moyen au service de la même propagande menée avec les mêmes intentions pour ne pas dire avec les mêmes mots exactement.

Lorsque la Narodna appelle au combat d'anéantissement contre la Monarchie, elle ne s'adresse pas seulement au peuple de la Monarchie, mais à tous les peuples slaves du sud. Pour la Narodna, les territoires slaves du sud de la monarchie font partie de « nos territoires serbes soumis » (Voir aussi Annexe IV). De même les sujets slaves du sud de la Monarchie doivent prendre part à cette « œuvre nationale », de même cette activité « saine et nécessaire » doit s'exercer de l'autre côté de la frontière serbe et même sur le sol de la Monarchie, la Narodna recherche ses « héros pour la guerre sainte », dont Obilic, l'assassin de Mourad, est cité comme exemple digne d'imitation du sacrifice à la patrie.

Mais, pour amener les frères « hors de Serbie » à participer au « travail d'initiative privée », la Narodna entretient une association intime avec les « Frères de ce côté-ci de la frontière ». Comment cette intimité est exercée, c'est ce qui n'est pas dit, sans doute parce que *cela appartient à cette partie du « travail d'ensemble »* qui, « pour des raisons nombreuses, ne peut ni ne doit être expliqué ».

Combien cette branche de son activité est étendue, c'est ce que montre le fait que non seulement le Comité central de la Narodna, mais encore certains de ses comités régionaux, possède des sections spéciales pour « les affaires extérieures ».

L'activité extérieure de la Narodna et de ses affiliés est particulièrement variée.

Celle qui est relativement la moins dangereuse parce que contrôlable officiellement, consiste en tournées de conférences qu'entreprennent les membres influents de la Narodna vers les parties sud-est de la Monarchie où ils parlent dans diverses sociétés sur des sujets nationaux ou de culture. Ces occasions permettent aux orateurs d'exposer aux cercles les plus relevés de leurs adhérents, en paroles plus ou moins gazées, compréhensibles pour ceux qui sont déjà au courant, les véritables tendances de l'association.

Parmi ces émissaires, un des plus connus est le directeur de l'Imprimerie d'État Zivojin Dacic déjà nommé ; c'est lui qui, le 8 août 1909, a lancé un appel au peuple

serbe, dans lequel il a désigné l'Autriche comme l' « ennemi de la Serbie » et l'a invité à se préparer au combat contre la Monarchie. A plusieurs reprises, il a entrepris des voyages d'agitation de ce genre. A Karlova (en 1912), il a même abandonné toute prudence et a parlé dans le sens de « l'union de tous les Serbes contre l'ennemi commun ».

Plus dangereuses sont les relations entretenues par les associations imbues de l'esprit de la Narodna, sous le manteau de la communauté des intérêts et de la culture, avec les associations dans la Monarchie ; car les envoyés respectifs et les visites corporatives de ces associations, qui échappent à tout contrôle, sont utilisés par les Serbes à toutes espèces de machinations contre la Monarchie.

C'est ainsi, par exemple, qu'un envoyé de la Narodna à la fête de Serajevo en septembre 1912 (Annexe VI) ne s'est pas gêné pour recruter en secret des adhérents bosniaques à sa société. L'envoi d'un représentant de l'association des Sokol de Kragujevac à cette fête devait signifier pour les frères de Bosnie : « Nous ne vous avons pas oubliés, les ailes de faucon de sumadija sont encore puissantes. » Une pensée qui, dans la circulation intime, aura trouvé sans doute une tout autre expression conforme aux tendances ci-dessus exposées de la Narodna (Annexe III). Quant aux événements qui se passent lors des réunions du même genre en Serbie, il est évident qu'ils échappent à un contrôle quelconque des autorités impériales et royales qui ne possèdent à cet égard que des informations confidentielles difficilement contrôlables. En relation avec ces faits il y aurait lieu d'élever des doutes sur la visite des étudiants d'Agram en Serbie (avril 1912) qui ont reçu du côté serbe un accueil officiel presque militaire accompagné même d'une parade, d'une revue de troupes en leur honneur et cela d'une manière assez suggestive pour que l'association des Sokol de Kragujevac puisse dire : « Cet événement signifie le commencement et la clef d'un grand acte qui doit s'accomplir dans un événement rapproché, c'est un germe qui mûrira lorsque l'âme du peuple s'évanouira jusqu'à ce qu'il n'y ait plus aucune barrière qui ne soit détruite. »

Ce n'est que récemment qu'il est parvenu à la connaissance des autorités austro-hongroises que les associations de Sokol serbes ont réussi à déterminer quelques corporations analogues de la Monarchie à se mettre avec elles

dans un lieu jusqu'à présent secret dont le caractère n'est pas encore complètement éclairci ; car les constatations à cet égard continuent à être relevées. Jusqu'à présent cependant les renseignements obtenus permettent d'estimer que l'on a découvert les traces d'un des moyens par lesquels les tendances subversives des Sokol serbes ont détourné et conduit à l'erreur certains groupes de personnes dans la Monarchie.

Cette propagande dans les cercles de plus en plus différents paraît cependant reléguée au second plan si on lui compare celle du « travail extérieur » qui est conduite par la Narodna et ses amis vers une agitation d'homme à homme. C'est dans ce domaine que se constatent les résultats les plus tristes.

Par ses hommes de confiance et émissaires secrets, elle apporte le poison de la mutinerie dans les cercles des gens d'âge comme dans ceux de la jeunesse irresponsable.

C'est ainsi par exemple que, détournés par Milan Pribicevitch, les anciens officiers de honved V. B. D. K. V. N. et le lieutenant de gendarmerie de Croatie Esclavone V. K. ont abandonné le service de l'armée de la Monarchie dans les conditions les plus suspectes et se sont tournés vers la Serbie ; ils virent entre temps la plupart de leurs espérances déçues ou du moins en partie, et pensent à retourner dans la patrie qu'ils ont trahie. L'agitation introduite de Serbie dans les écoles moyennes de Croatie et de Bosnie est malheureusement si connue qu'elle a à peine besoin d'exemples. Ce qui est moins connu, c'est que ceux qui ont été éliminés pour infraction disciplinaire grave des écoles croates et bosniaques sont accueillis en Serbie les bras ouverts et souvent même protégés par l'État et entretenus comme des adversaires de la Monarchie. Les écoles serbes avec leurs maîtres hostiles à l'Autriche, qui sont en grande partie adhérents de la Narodna, sont évidemment des établissements tout à fait appropriés pour l'éducation d'adeptes de ce genre. Un cas particulièrement notable doit être cité ici. En mars dernier, plusieurs écoliers des écoles normales de maîtres de Pakrac (Croatie) ont été expulsés pour raison de grève. Ils se sont retournés vers la Serbie, où ils ont obtenu illico des positions de maîtres d'école ou ont été admis dans des écoles normales de maîtres. Un de ces relégués, en relation avec des cercles hostiles à la Monarchie, a

déclaré publiquement que lui et ses gens donneraient le conseil, émettraient l'opinion pendant la durée du séjour de l'Archiduc héritier en Bosnie, que cette province est une terre serbe. Il est particulièrement à remarquer que le préfet du cercle serbe de Krajna a accordé à trois de ces étudiants si compromis, pendant la durée du séjour de l'archiduc François-Ferdinand en Bosnie, des passeports serbes dans lesquels il les désigne faussement comme des sujets serbes, quoiqu'il eût dû connaître leur qualité de Croates. Munis de ces passeports, les trois agitateurs ont pu gagner la Monarchie sans être remarqués, où cependant ils ont fini par être reconnus et arrêtés.

Mais ce qui précède ne suffit pas à caractériser intégralement l'activité « extérieure » de la Narodna.

Depuis longtemps déjà, le Gouvernement impérial et royal a été informé par des informations confidentielles que la Narodna a préparé la guerre qu'elle a désirée à l'encontre de la Monarchie par des moyens militaires, en ce sens qu'elle y envoie des émissaires chargés à la manière des bandes de tenter, dès l'ouverture des hostilités, la destruction des moyens de transport et d'amener des révoltes ou des paniques (Voir Annexe VII).

La procédure criminelle intentée en 1913 par le Conseil de guerre de Serajevo contre Jovo Jajlicic et consorts pour crimes d'espionnage a amené la confirmation de ces informations confidentielles. Comme au temps de sa fondation, aujourd'hui encore, la préparation de la guerre par bandes armées figure encore au programme de la Narodna, auquel est venue se joindre en plus toute une activité dans l'ordre de l'espionnage. C'est pour cela que le programme dit « réorganisé » de la Narodna est en réalité un programme *étendu*. D'une atmosphère de haine ainsi exaspérée publiquement et secrètement, d'une agitation échappant à toute responsabilité pour lesquelles dans la lutte contre l'Autriche tous les moyens sont bons jusques et y compris, sans en avoir honte, le meurtre vulgaire, devait finalement résulter des actes de terrorisme.

Le 8 juin 1912, le nommé Jukic a tiré sur le commissaire royal à Agram, von Cuvaj, ce qui a amené la blessure mortelle du conseiller von Herwic assis dans la même voiture ; dans sa fuite, a tué un policier qui le poursuivait et en a blessé deux autres.

Il est connu par les poursuites que Jukic était imbu des

idées et des plans de la Narodna; même si Jukic se livrait déjà depuis quelque temps à des projets d'attentat, ceux-ci n'arrivèrent cependant à maturité qu'après qu'il eut fait, le 18 avril 1912 avec les étudiants d'Agram, l'excursion de Belgrade aux fêtes préparées pour honorer ces visiteurs, ce Jukic est entré en rapports avec diverses personnes appartenant au cercle de la Narodna et avec lesquelles il a discuté de politique. Peu de jours après, il est revenu à Belgrade et là il a reçu *d'un major serbe une bombe et d'un camarade un browning,* avec lesquels il a exécuté l'attentat. La bombe trouvée à Agram provenait, d'après les experts, d'un arsenal militaire.

Le coup de Jukic n'était pas encore oublié lorsque, le 18 août 1913, Stephan Dojcic, revenu d'Amérique à Agram, a commis un attentat contre le commissaire royal baron Skerlecz, attentat résultant des actions organisées par les Serbes parmi les cercles des Slaves du Sud vivant en Amérique, et qui était l'œuvre de la propagande extérieure de la Narodna.

Une brochure du Serbe T. Dimitrijevitch imprimée à Chicago, avec ses attaques sans mesure contre S. M. Impériale et Royale et ses appels aux Serbes de la Monarchie touchant leur prochaine « délivrance » les poussant à rentrer en Serbie, montre le parallélisme de la propagande menée par les Serbes en toute liberté en Amérique, et de celle menée de Serbie dans les domaines de la Monarchie.

Et de nouveau, à peine un an après, Agram était le théâtre d'un nouvel attentat, manqué cette fois.

Le 20 mai 1913, Jacob Schäfer a tenté, au théâtre d'Agram, sur le ban Freiherr von Skerlecz, un attentat qui a été arrêté au dernier moment par un policier. L'enquête a mis au jour l'existence d'un complot dont l'âme était Rudolf Hercigonja. Des déclarations de ce dernier et de ces cinq co-inculpés, il résulte que cet attentat aussi avait son origine en Serbie.

Ayant pris part à une tentative manquée pour mettre en liberté Jukic, Hercigonja s'était sauvé en Serbie (octobre 1912) où il fréquentait, avec son complice Marojan Jakcic, des comitatschis et des membres de la Narodna. Comme cela est arrivé fréquemment avec des esprits juvéniles s'occupant trop tôt de questions politiques, ces fréquentations ont amené les plus mauvais résultats. Hercigonja rentra chez lui avec le dogme prêché à Belgrade

que les pays slaves du sud de la Monarchie doivent en être séparés pour être réunis au royaume serbe. Il avait en outre été persuadé par l'enseignement reçu de ses amis que ce but devait être poursuivi par l'exécution d'attentats sur de hauts personnages ayant part à la politique de la Monarchie.

C'est dans cet esprit qu'Hercigonja à Agram a exercé son action sur ses amis et les a amenés à ses idées. Au premier plan de ses projets, était l'exécution d'un attentat sur l'héritier du trône.

Peu de mois auparavant, des poursuites en haute trahison avaient été intentées contre Luka Aljinovic. Au cours de ce procès, trois témoins ont déclaré qu'Aljinovic avait dit devant eux avoir reçu cent dina de la Narodna et autant d'une association secrète d'étudiants pour début de propagande, mais principalement pour l'exécution d'un attentat sur l'archiduc François-Ferdinand.

On voit à quel point l'agitation criminelle de la Narodna et de ceux qui partagent ses opinions s'est concentrée ces derniers temps sur la personne de l'Archiduc héritier.

De toutes ces constatations, on arrive à la conclusion que la Narodna ainsi que les cercles hostiles à la Monarchie groupés autour d'elle considéraient depuis peu le moment venu de faire réaliser leur enseignement par des actes.

Il est remarquable qu'elle se contente pour ces actes de donner l'*incitation* et, là où cette incitation était tombée sur un sol fertile, de placer les *moyens de secours matériels à leur disposition,* mais qu'elle a fait reposer tout le rôle dangereux de cette propagande par le fait, uniquement sur la jeunesse de la Monarchie excitée et détournée par elle qui doit supporter seule le fardeau de ce triste « héroïsme ».

Tous les traits de cette façon de faire se retrouvent dans l'histoire et l'origine de l'attentat profondément regrettable du 28 juin.

Princip et Grabez sont des exemples de cette jeunesse empoisonnée dès l'école par les pensées de la Narodna. A Belgrade, fréquentant les cercles d'étudiants imbus de ces idées, Princip s'est occupé de plans d'attentats contre l'Archiduc héritier contre lequel s'exerçait la haine particulièrement aiguë des éléments hostiles à la Monarchie, à l'occasion de son voyage dans les pays annexés.

Il se lia d'amitié avec Kabrinovitch qui fréquentait les

mêmes cercles et dont les opinions radicalement révolutionnaires, d'après ses propres aveux, l'amenaient au même sentiment hostile à la Monarchie et à la propagande par le fait. Mais, si soigneusement qu'ait été préparé ce complot, et si décidés qu'aient été les conjurés, cependant l'attentat n'aurait jamais été accompli s'il ne s'était pas trouvé, comme dans le cas Jukic, des gens pour donner aux complices les moyens d'exécuter leur agression, car Princip et Kabrinovitch l'ont expressément reconnu, ils manquaient autant des armes nécessaires que d'argent pour les acheter. Il est intéressant de voir où les complices se sont procuré leurs armes. Milan Pribicevic et Zivojin Dacic, ces deux hommes principaux de la Narodna, sont les premiers auxquels les complices se sont adressés dans leur besoin comme à une aide sûre, sans doute parce qu'il était déjà devenu une tradition dans le cercle de ceux qui sont prêts à commettre des attentats qu'il était possible d'obtenir des représentants de la Narodna des instruments de meurtre. Le fait accidentel que ces deux hommes, au moment critique, ne se trouvaient pas à Belgrade, déjoua sans doute ce projet; cependant Princip et Kabrinovitch ne furent pas embarrassés pour trouver une autre assistance, celle de Milan Ciganovic, un ancien comitatschi, maintenant fonctionnaire des chemins de fer à Belgrade et membre de la Narodna. Ce dernier et son ami, le major Voja Tankosic déjà nommé, également un des chefs de la Narodna, qui a été en 1908 le chef de l'école des bandes armées de Kuprija (Annexe V), apparaissent maintenant comme les chefs spirituels du complot. Ils n'eurent qu'une hésitation, légère au début, à savoir si les trois conjurés étaient réellement décidés à commettre cet acte, hésitation qui disparut bientôt grâce à leurs suggestions. Dès lors, ils furent prêts à fournir toute assistance, Tankosic a procuré quatre brownings et des munitions, et de l'argent pour le voyage. Six grenades à main provenant de l'armée serbe constituaient le complément d'armement, ce qui nous rappelle le cas Jukic. Préoccupé du succès, Tankosic procura l'enseignement du tir, mais Tankosic et Ciganovic se sont préoccupés en outre d'assurer un moyen spécial *non désiré* d'assurer le secret du complot. Ils apostèrent Zian Kali avec l'indication que les deux auteurs, après l'attentat, devaient se tuer, acte de précaution qui devait leur profiter en première ligne, car le

secret leur enlevait le faible danger qu'ils avaient assumé dans cette entreprise. *La mort sûre pour les victimes de leur détournement, la pleine sécurité pour elle-même, telle est la devise, connue maintenant, de la Narodna.*

Pour rendre possible l'exécution de l'attentat, il fallait que les armes et bombes parvinssent en fraude et sans être aperçues en Bosnie. Là encore, Ciganovic a donné toute son assistance, il prescrit aux conjurés une route déterminée et leur assure la protection des autorités frontières serbes. La manière dans laquelle ce voyage décrit par Princip comme « mystérieux » a été organisé et exécuté ne laisse subsister aucun doute qu'il s'agit d'une voie secrète bien préparée et déjà parcourue souvent en vue de desseins secrets de la Narodna. Avec une simplicité et une sûreté résultant de la seule habitude, les capitaines de la frontière à Sabac et Losnica ont prêté dans ce but leur organisation administrative ; sans difficulté s'est effectué ce transport secret, avec son système compliqué de guides toujours changeants qui, appelés comme par miracle, se trouvaient toujours sur place quand on avait besoin d'eux. Sans s'enquérir du but de ce voyage curieux de quelques étudiants trop jeunes, les autorités serbes ont laissé, sur l'indication de l'ancien comitatschi et du fonctionnaire subalterne des chemins de fer Ciganovic, jouer cet appareil fonctionnant si facilement. Ils n'avaient d'ailleurs pas besoin de demander, car, d'après les indications reçues, il était clair pour eux qu'il s'agissait de remplir de nouveau une mission de la Narodna. La vue de l'arsenal de bombes et de revolvers arrachait seulement au surveillant Grbic un sourire bienveillant d'approbation donnant la preuve complète combien l'on était habitué sur cette route à rencontrer une contrebande de ce genre.

Le Gouvernement royal serbe s'est chargé d'une faute lourde en laissant s'accomplir tout cela.

Tenu à cultiver des relations de bon voisinage avec l'Autriche-Hongrie, il a permis à la presse de répandre la haine contre la Monarchie, toléré que des associations établies sur son sol sous la conduite d'officiers élevés, de fonctionnaires, de maîtres et de juges, se livrent contre la Monarchie à une campagne publique menant ses citoyens aux idées révolutionnaires, il n'a pas empêché que des hommes ayant une part à la direction de son administration militaire et civile empoisonnent la conscience publique contre tous les sentiments moraux au point que, dans

cette lutte, l'assassinat vulgaire par guet-apens apparaisse comme forme la plus recommandable.

Annexe I

Extraits de la Presse serbe.

a) La *Politika* a fait paraître, le 18 août 1910, à l'occasion du quatre-vingtième anniversaire de naissance de Sa Majesté Apostolique impériale et royale, un grand portrait de Bogdan Zérajic qui, deux mois auparavant, avait commis un attentat contre le gouverneur de la Bosnie, le baron de Varesanin. Dans l'article qui s'y rattachait, on pouvait lire : « Il y a deux mois, le 2 juin (v. style), juste le jour de l'ouverture de la diète de Bosnie-Herzégovine, un jeune Serbe, l'étudiant Bogdan Zérajic, a essayé de tuer, à Serajevo, le gouverneur de la Bosnie-Herzégovine, le général Marian Varesanin. Zérajic a déchargé cinq fois son arme sur ce renégat qui s'est assuré une belle carrière en répandant le sang de ses propres frères dans la célèbre émeute populaire de Rakovica. Par un hasard singulier, il ne réussit pas à le tuer. Alors le vaillant Zérajic, qui avait conscience de son acte, se tira la sixième et dernière balle dans la tête et tomba raide mort.

« A Vienne, on comprit parfaitement que Zérajic n'avait pas commis cet attentat pour avoir lu des écrits révolutionnaires russes, mais en noble rejeton d'un peuple qui voulait protester de cette manière sanglante contre la domination étrangère. C'est pourquoi et contrairement à leur habitude, ils se sont efforcés d'étouffer aus-

sitôt que possible une affaire, qui aurait compromis davantage encore le Gouvernement autrichien en Bosnie-Herzégovine. A Vienne, on désira que tout souvenir de Zérajic fût effacé et qu'on n'accordât pas la moindre importance à son attentat. Mais c'est précisément cette peur du défunt, cette défense de prononcer son nom dans toute la Bosnie-Herzégovine, qui eurent pour résultat de donner à son nom un caractère quasi sacré parmi le peuple, et aujourd'hui 18 août peut-être plus que jamais.

« En ce jour, nous allumons, nous aussi, un cierge sur sa tombe et crions : « Honneur à Zérajic ! »

Suivait un poème dont voici le contenu en traduction :

La Bosnie vit, elle n'est pas encore morte;
C'est en vain que vous avez enterré son corps;
Elle projette encore des étincelles, la victime enchaînée;
Il n'est pas encore l'heure de chanter l'hymne funèbre.
Vos mains sataniques ont creusé la fosse,
Mais le mort vivant ne veut pas descendre dans la tombe.
Empereur! as-tu entendu? Dans les éclairs du revolver
Les balles de plomb ont sifflé jusqu'à ton trône.
Ce ne sont pas des esclaves, mais c'est la liberté dans sa [splendeur
Qui sort lumineuse de la main hardie du subjugué.
Pourquoi tremble-t-il ce terrible Golgotha?
Pierre a tiré le glaive pour protéger le Christ.
Sa main retomba, mais de son sang
Surgiront des milliers de mains vaillantes.
Ce coup de feu n'était que le premier messager
Des Pâques glorieuses après le supplice de Golgotha.

b) Le 8 octobre 1910, à l'occasion de l'anniversaire de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, la *Politika* et le *Mali Journal,* ce dernier parais-

sant encadré de noir, ont publié des articles où ils se répandaient en attaques violentes contre l'Autriche-Hongrie. L'Europe devait se convaincre que le peuple serbe ne cessait de penser à la revanche. Le jour de la revanche devait arriver; on en trouverait la garantie dans l'activité fébrile avec laquelle la Serbie organise sa puissance militaire, ainsi que dans les sentiments de haine que le peuple serbe nourrit contre la Monarchie voisine.

A la même occasion, la *Samouprava* écrivait le 9 octobre 1910 :

« Ce n'est pas à l'aide d'excès et d'injures que nous exprimerons le véritable patriotisme; seul un travail calme et digne mène au but. »

c) Le 18 avril 1911 on pouvait lire dans la *Politika :* « A l'exception de quelques individus cyniques, personne en Serbie ne verrait avec plaisir le roi Pierre faire un voyage à Vienne ou à Budapest. Par l'annexion de la Bosnie-Herzégovine on a détruit, une fois pour toutes, la possibilité d'une amitié entre la Serbie et l'Autriche-Hongrie. C'est le sentiment de chaque Serbe. »

d) Les *Beogradske Novine* écrivent à la date du 18 avril 1911 : « La plupart des hommes de gouvernement désapprouvent, eux aussi, la visite projetée du roi Pierre à l'empereur François-Joseph. La tempête d'indignation qu'a déchaînée dans le monde serbe tout entier le projet de voyage du Roi se comprend parfaitement. »

e) Le *Mali Journal* du 19 avril 1911 dit : « Une visite du roi Pierre au souverain de l'Autriche-Hongrie serait une offense à toute la nation serbe. Par cette visite, la Serbie perdrait le droit de jouer le rôle d'un nouveau Piémont.

Les intérêts serbes ne coïncideront jamais avec ceux de l'Autriche. »

f) Le 23 avril 1911, la *Politika,* le *Mali Journal,* la *Tribuna,* les *Beogradske Novine* et les *Vecernje Novosti* s'expriment ainsi au sujet de la visite projetée du roi Pierre à la cour de Vienne : « Entre la Serbie et l'Autriche-Hongrie il n'y aura jamais d'amitié. Le projet de visite du roi Pierre est par conséquent pour la Serbie « une capitu- « lation honteuse », « une humiliation » ; ce serait « sanctionner solennellement tous les crimes et « méfaits dont l'Autriche-Hongrie s'est rendue « coupable envers la Serbie et le peuple serbe. »

g) Le 18 avril 1912, le *Trgovinski Glasnik* écrit dans un article intitulé « L'Effondrement de l'Autriche » : « L'Autriche-Hongrie se disloque de toutes parts. Ce qui se passe au delà du Danube et de la Save, ce n'est plus une crise allemande, magyare, bohémienne ou croate, c'est une crise générale de l'Autriche, une crise de la dynastie elle-même. Nous autres Serbes, nous pouvons assister avec satisfaction à une évolution de ce genre en Autriche. »

h) Dans un article intitulé : « Les Frontières de l'Albanie », le *Balkan* attaque l'Autriche-Hongrie en s'exprimant ainsi : « Si l'Europe était trop faible pour ordonner à l'Autriche de s'arrêter, le Monténégro et la Serbie le feraient en criant à l'Autriche : Halte ! on ne va pas plus loin ! Une guerre entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie est inévitable. Nous avons morcelé l'Empire turc, nous morcellerons également l'Autriche. Nous avons achevé une guerre, nous sommes maintenant à la veille d'une autre. »

i) Les *Vecernje Novosti* du 22 avril 1913

adressent un appel aux voyageurs serbes, aux commerçants serbes, « les invitant à boycotter la Société de navigation à vapeur du Danube » : « Personne ne doit voyager ni faire transporter des marchandises sur les bateaux de cette société autrichienne. Tout contrevenant serait puni d'une amende par un comité. L'argent serait versé dans la caisse des comitatschis et ces fonds serviraient dans la guerre future avec l'Autriche. »

k) La *Tribuna* du 26 mai 1913 écrit à l'occasion de la prise de possession d'Ada Kalehs par l'Autriche-Hongrie : « En déployant son pavillon noir et jaune, la criminelle Autriche s'est de nouveau livrée à un acte de brigandage. Elle ressemble à un voleur qui, ne pouvant dérober un sac d'argent tout entier, se contente d'un dinar. »

l) Le 10 juin 1913, à l'occasion de l'anniversaire de l'attentat commis par l'étudiant Luka Jukic contre le commissaire royal d'Agram, les feuilles serbes ont publié des articles commémoratifs. Dans un article de la *Pravda* on peut lire : « On souffre jusqu'au plus profond de l'âme de voir que chacun n'a pas agi comme notre Jukic. Nous n'avons plus Jukic, mais nous avons la haine, nous avons la colère, nous avons aujourd'hui dix millions de Jukic. Nous avons la ferme conviction que bientôt, par la fenêtre de sa prison, Jukic entendra le dernier coup de canon annonçant l'ère de la liberté. »

m) Le *Mali Journal* du 7 octobre 1913 publie un article de fond déniant à l'Autriche-Hongrie tout droit à l'existence et conviant toutes les nationalités slaves à soutenir l'offensive que la Serbie se propose de prendre contre elle.

n) Le *Piëmont* du 8 octobre 1913 écrit à l'occasion de l'anniversaire de l'annexion : « Il y a aujourd'hui cinq ans qu'à la suite d'un décret impérial la souveraineté du sceptre des Habsbourg a été étendue sur la Bosnie-Herzégovine. La douleur qui a été causée ce jour-là au peuple serbe sera encore ressentie par lui pendant des années et des années. Anéanti, couvert d'opprobre, le peuple serbe gémissait dans le désespoir. Le peuple serbe a fait le serment de se venger, afin de conquérir sa liberté par un acte d'héroïsme. Ce jour-ci a réveillé l'énergie qui s'était déjà assoupie et un jour le héros rendu à la vie cherchera la liberté. Aujourd'hui, alors que des tombes serbes ornent les anciens pays serbes, alors que la cavalerie serbe a foulé les champs de bataille de la Macédoine et de la vieille Serbie, le peuple serbe, après avoir rempli sa mission dans le sud, se tourne du côté opposé, d'où lui parviennent les gémissements et les pleurs de ses frères serbes, vers le pays où se dresse la potence. Des soldats serbes, qui luttent à cette heure dans le royaume de Dusan avec ces Albanais soulevés contre nous par l'Etat qui nous a pris la Bosnie-Herzégovine, ont fait aujourd'hui le serment de marcher contre la « seconde Turquie » comme ils ont marché avec l'aide de Dieu contre la Turquie balkanique. Ils prêtent ce serment et espèrent que le jour de la vengeance approche. Une Turquie a disparu : le Dieu serbe dans sa bonté nous accordera la disparition de la « deuxième Turquie. »

o) Le *Mali Journal* du 4 novembre 1913 écrit : « Chaque effort tendant à nous rapprocher de l'Autriche équivaut à une trahison envers le

peuple serbe. La Serbie doit se plier aux circonstances et toujours avoir présent à l'esprit que l'Autriche-Hongrie est son plus dangereux ennemi et que c'est le devoir le plus sacré de tous les gouvernements serbes de la combattre avec énergie. »

p) Le 14 janvier 1914, on lit dans la *Pravda :* « Nos vœux de bonne année s'adressent en toute première ligne à nos frères non encore délivrés et qui gémissent dans la servitude de l'étranger. Que les Serbes tiennent bon! Kossovo a été suivi de Koumanovo et notre marche triomphale n'est pas encore terminée. »

q) Les *Novosti* donnèrent, le 18 janvier 1914, une image de la bénédiction des eaux en Bosnie avec le texte suivant : « Même dans les localités qui gémissent sous le joug de l'étranger, les Serbes conservent leurs coutumes jusqu'à ce que le jour de la liberté les trouve débordants d'enthousiasme. »

r) La *Zavasta* avoue en janvier 1914 : « La Serbie excite les Serbes sujets austro-hongrois à la révolte. »

s) Le *Mali Journal* du 9 mars 1914 écrit : « La Serbie ne saurait oublier le bruit que François-Ferdinand a fait avec son sabre à l'occasion de l'affaire de Scutari. »

t) Le 4 avril 1914, la *Zavasta* écrit : « Les hommes d'État autrichiens qui ne font qu'une politique de haine, une politique de bureaucrates sans largeur de vue, préparent eux-mêmes la ruine de leur État. »

u) La *Pravda* du 8 avril 1914 dit : « L'Autriche a perdu aujourd'hui ses droits à l'existence. »

v) Dans leur numéro de Pâques (avril 1914), toutes les feuilles serbes expriment l'espoir que les frères qui ne sont pas encore délivrés et qui gémissent sous le joug, fêteront bientôt eux aussi une joyeuse résurrection.

w) Dans la *Tribuna* du 23 avril 1914 on trouve : « Les pacifistes ont inventé un nouveau mot à effet, celui de « patriotisme européen ». Mais ce programme ne pourra être réalisé que lors du démembrement de l'Autriche. »

x) Le *Mali Journal* du 12 mai 1914 écrit : « Ce qui dans la vie privée s'appelle crime, s'appelle en Autriche politique. L'histoire connaît un monstre et ce monstre s'appelle Autriche. »

Annexe 2

Extrait de l'organe corporatif de la Narodna Odbrana publié par le Comité central de l'Association du même nom.

(*Narodna Odbrana, izdanje stredisnog odbora narodne odbrane*. Beograd, 1911. Nova stamparija Davidovic, Decanska ulica br. 14, Ljub. Davidovica.)

Dans une courte introduction on fait tout d'abord remarquer que cette brochure ne donne pas une reproduction parfaite, intégrale, de l'activité générale de la Narodna Odbrana, vu que pour diverses raisons elle n'en a ni le droit ni la possibilité.

Cette brochure est divisée en trois parties, dont la première, comprenant 14 chapitres, est

un exposé du programme, tandis que la deuxième contient un rapport sur l'activité de l'Association et que la troisième nous donne des modèles de statuts pour l'organisation d'associations similaires à l'étranger.

Dans le chapitre I : *Origine et activité de la première Narodna Odbrana,* on fait remarquer que cette association a été fondée à l'occasion de l'agitation populaire provoquée à la suite de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine.

Elle se propose les buts suivants :

1° Relever, encourager et fortifier le sentiment national ;

2° Inscrire et recruter des volontaires ;

3° Former des groupes de volontaires et les préparer à une action armée ;

4° Recueillir des contributions volontaires, de l'argent et tout ce qui sera nécessaire à la réalisation de sa mission ;

5° Organiser, équiper, instruire un groupe spécial d'insurgés destinés à faire la guerre d'une façon particulière et indépendante ;

6° Développer dans toutes les directions une activité tendant à défendre le peuple serbe.

Ce programme une fois exposé, on fait remarquer que la reconnaissance de l'annexion par les grandes puissances a mis fin à toute cette activité de l'association ; là-dessus, tout en se conformant aux lois actuellement en vigueur sur les associations, on a procédé à une réorganisation du programme ; on s'est proposé une tâche nouvelle « afin que le vieil étendard rouge de la Narodna Odbrana puisse, si la même occasion se représentait, être de nouveau déployé ».

Dans le chapitre II, intitulé : *La nouvelle*

Narodna Odbrana d'aujourd'hui, on s'exprime tout d'abord en ces termes : « L'expérience a prouvé qu'au moment de l'annexion, la Serbie n'était pas prête à la lutte que les événements lui imposaient, et que cette lutte, que la Serbie devra soutenir, était plus sérieuse et plus difficile qu'on ne pensait. L'annexion n'a été qu'un des coups portés par les ennemis de la Serbie à ce pays, coup déjà précédé de beaucoup d'autres et que d'autres suivront encore. Afin qu'une nouvelle attaque ne prenne plus la Serbie au dépourvu, il est nécessaire de se préparer, de travailler. » Comme but de ce « travail » qui doit pénétrer jusqu'aux couches les plus profondes du peuple, on propose la préparation de la nation au combat par l'utilisation de toutes les branches de l'activité nationale, conformément aux exigences de l'époque actuelle. Comme moyens, on préconise « la régénération de la conscience nationale, les exercices physiques, la prospérité économique, l'hygiène, le relèvement de la civilisation, etc., dans la mesure où, dans ce domaine, l'individu et la société peuvent et doivent agir parallèlement à l'État ».

Le chapitre III, intitulé : *Les trois tâches essentielles,* débute par la remarque suivante : « L'annexion a démontré que le sentiment national n'est pas aussi fort qu'il devrait l'être dans un pays qui, ne comptant que 3 millions d'habitants, doit être l'espérance et le soutien des 7 millions de Serbes qui vivent encore sous le joug de l'étranger. Le premier devoir de l'Association sera donc de fortifier la conscience nationale ; le deuxième, de cultiver les exercices physiques,

et le troisième d'arriver à utiliser judicieusement cette activité sportive. »

Dans le chapitre IV, qui traite la question du tir, on insiste sur l'importance d'une bonne instruction au point de vue du tir, en raison de la situation particulière de la Serbie, où l'instruction militaire ne dure que six mois. Ces développements se terminent par la conclusion suivante : « Il faut qu'un nouveau coup, tel que l'annexion en a été un, soit paré par une nouvelle Serbie dans laquelle chaque Serbe, de l'enfant jusqu'au vieillard, saura faire le coup de feu. »

Le chapitre V, qui a pour sujet : *Les relations de la Narodna Odbrana avec les organisations des Sokols,* débute par un exposé général qui, s'inspirant des rapports entre la politique et la civilisation, nous montre à quelles conditions les États deviennent vigoureux. On rappelle, à ce propos, la décadence de la Turquie et on ajoute : « Les anciens Turcs, qui venaient du sud, disparaissent peu à peu et seule une partie de notre peuple souffre encore de leur domination. Mais des Turcs nouveaux viennent du nord, plus terribles et plus dangereux que les anciens. Plus forts au point de vue intellectuel et économique, ces ennemis du nord foncent sur nous. Ils veulent nous prendre notre liberté, notre langue, nous écraser. Les symptômes de cette lutte imminente sont déjà sensibles. Devant le peuple serbe la question se pose : être ou ne pas être.

Le résultat que nous attendons des conférences, tel est le titre du chapitre VII, dont le contenu essentiel est résumé dans les phrases suivantes : « La Narodna Odbrana a organisé des

conférences qui étaient plus ou moins des conférences de propagande. On y développait le programme de notre nouvelle activité. Dans chaque conférence on parlait de l'annexion, de l'activité de l'ancienne Narodna Odbrana et des devoirs qui s'imposent à la nouvelle. Les conférences ne cesseront pas d'être des conférences de propagande, mais elles s'adapteront de plus en plus aux différentes spécialités et s'occuperont de toutes les questions intéressant notre vie sociale et nationale. »

Les chapitres VIII (*Activité de la femme dans la Narodna Odbrana*), IX (*Menus travaux*), X (*Renaissance de la Société*) ont pour sujet, tout en rappelant les devoirs de la Narodna Odbrana, la préparation et l'extension du travail corporatif, la nécessité de régénérer les individus, le peuple et l'État.

Le chapitre XI (*Nouveaux Obilic et Singjelic* [1]) dit dans son introduction : « C'est une erreur de prétendre que Kossovo soit un événement passé une fois pour toutes. Nous sommes en plein Kossovo. Notre Kossovo actuel, ce sont les ténèbres et l'ignorance dans lesquelles vit notre peuple. Les autres raisons du nouveau Kossovo sont à chercher aux frontières du nord et de l'ouest : les Allemands, les Autrichiens, les

(1) D'après la tradition serbe, Milos Obilic (aussi Kobilic) se glissa, après la bataille du Champ des Merles, dans le camp turc et y assassina le sultan Mourad (Cf. Kallay, *Histoire des Serbes*, vol. I). Etienne Singjelic, Knez de Resara, a joué un rôle pendant le soulèvement des Serbes (1807-1810). En 1809, Singjelic défendit la redoute de Tschagar contre les Turcs, et voyant qu'il ne pouvait pas résister à des forces supérieures, il se fit sauter, dit-on, avec une partie des siens et un grand nombre de Turcs (Cf. Kallay, *Histoire du Soulèvement serbe*).

Schwabas avec leur pénétration dans nos régions serbes et sud-slaves. » En reprenant cette pensée, on rappelle les actions héroïques d'Obilic et de Singjelic et la nécessité de se sacrifier au service de la nation. On dit, entre autres : « Le travail national comporte des sacrifices surtout en Turquie ou en Autriche, où des travailleurs de ce genre sont traqués par les autorités, jetés en prison ou pendus. Pour cette lutte contre les ténèbres et l'ignorance, il faut aussi des héros de cette trempe. La Narodna Odbrana ne doute pas que dans la lutte imminente avec canons et fusils qui sera engagée contre les Schwabas et nos autres ennemis, notre peuple ne puisse fournir une série de héros. Toutefois, la Narodna Odbrana ne se contente pas de ce résultat, car elle considère les soi-disant relations pacifiques d'aujourd'hui comme un état de guerre et réclame également des héros pour la lutte que nous soutenons actuellement en Serbie et par delà la frontière. »

Le chapitre XII traite la question « des relations avec les frères et les amis ». En voici un résumé condensé dans les phrases suivantes :

« L'un des problèmes essentiels que se propose la Narodna Odbrana, est le maintien des relations avec nos frères proches et lointains qui vivent au delà de la frontière, ainsi qu'avec le reste de nos amis dans le monde. Par le mot « peuple », la Narodna Odbrana entend notre peuple serbe tout entier et non pas seulement celui qui habite la Serbie. Elle espère que le travail qu'elle fournira en Serbie incitera les frères habitant en dehors de la Serbie à participer plus activement à ce travail d'initiative privée, afin que le nouvel

essor de notre activité, qui tend aujourd'hui à créer dans tous les territoires serbes une Narodna Odbrana serbe vigoureuse, ne rencontre pas d'obstacles. »

Deux tâches importantes, voilà le titre du chapitre XIII où l'on trouve ce qui suit : « L'annexion de la Bosnie-Herzégovine ayant démasqué nettement l'invasion de nos territoires par le nord, la Narodna Odbrana, se plaçant à ce point de vue, considère l'Autriche comme notre plus grande ennemie et la signale comme telle au peuple serbe. » Dans les développements suivants, « ce travail » (c'est-à-dire désigner au peuple serbe l'Autriche comme sa plus grande ennemie) est considéré par l'Association comme un travail nécessaire, qui n'a rien de malsain ; comme un devoir fondamental. On lit, plus loin, dans la brochure : « De même que jadis les Turcs en partant du sud se sont rués sur nous, c'est aujourd'hui l'Autriche qui se jette sur nous en venant du nord. En prêchant la nécessité de cette lutte contre l'Autriche, la Narodna Odbrana prêche une vérité sainte et montre la situation de notre pays telle qu'elle est. »

La haine de l'Autriche engendrée par cette propagande, n'est sans doute pas le but, mais la conséquence naturelle de ce « travail », qui se propose de conserver à la Serbie son existence et sa liberté. Si par-dessus le marché la haine de l'Autriche vient à germer, c'est l'Autriche qui l'aura semée par sa marche en avant « qui nous impose une lutte contre l'Autriche jusqu'à l'extermination de cette dernière ».

Après un éloge de la conception moderne de l'idée nationale, on fait remarquer qu'en com-

mentant les mots « délivrance et réunion » on fait trop de phraséologie. Voici le langage qu'il faut tenir au peuple :

« La délivrance de nos territoires serbes encore soumis à l'étranger et leur réunion à la Serbie est de toute nécessité pour notre souverain, pour nos commerçants, pour nos paysans, à cause des besoins essentiels de la civilisation et du commerce, car il nous faut du pain, de la place. Quand le peuple aura discerné cette vérité, il participera à ce travail national avec un plus grand esprit de sacrifice. Il faut absolument dire à notre peuple que la libération de la Bosnie lui est nécessaire, non seulement par pitié pour nos frères qui souffrent encore là-bas, mais encore à cause du commerce et d'un débouché sur la mer. »

Les « deux tâches » de la Narodna Odbrana sont résumées encore une fois dans la phrase finale suivante : « Indépendamment du devoir d'expliquer au peuple le danger qui le menace de la part de l'Autriche, la Narodna Odbrana se propose encore une tâche importante : c'est de faire pénétrer dans le peuple, tout en conservant dans leur intégrité les traditions sacrées de la nation, cette nouvelle conception du nationalisme, à la fois saine et féconde, et de lui faire comprendre la nécessité de travailler en vue de la libération et de la réunion de tous les Serbes. »

Le chapitre XIV, le dernier de la brochure, commence par un appel au Gouvernement et au peuple serbes : par tous les moyens il faut se préparer à la lutte « que l'annexion nous a annoncée ».

Dans la phrase suivante, on récapitule de nouveau toute l'activité de la Narodna Odbrana : « En déployant une activité opportune et conforme à une situation modifiée, la Narodna Odbrana, sans négliger toutes les relations nouées à l'époque de l'annexion, est aujourd'hui ce qu'elle était du temps de l'annexion. Elle est encore aujourd'hui Odbrana (défense), elle est encore aujourd'hui Narodna (du peuple). Elle rassemble encore aujourd'hui autour de son drapeau les citoyens serbes, comme elle les a rassemblés à l'époque de l'annexion. A cette époque on réclamait la guerre, aujourd'hui on réclame du travail ; jadis on exigeait des meetings, des démonstrations, des comités volontaires, des armes, des bombes ; aujourd'hui on demande un travail silencieux, fanatique, infatigable, un travail en vue de l'accomplissement des tâches que nous venons d'exposer, et cela en prévision de la lutte avec canons et fusils que nous aurons à soutenir. »

Sur l'organisation de la Narodna Odbrana, la brochure et le rapport annuel de cette association contiennent les indications suivantes :

Un comité central, dont le siège est à Belgrade, dirige toute l'organisation de la Narodna Odbrana. Tous les autres comités lui sont subordonnés. Le Comité central se divise en quatre sections : travail intellectuel, culture physique, questions financières et affaires étrangères.

Des comités de district, avec siège dans les localités où se trouvent les autorités politiques du district, dirigent les affaires corporatives dans les districts en question. Chaque comité de district se divise en plusieurs sections : une pour

le travail intellectuel (le président est le directeur d'une filiale de la Ligue pour la Culture, demeurant dans la localité) ; une pour la culture physique (le président est un membre de la Société des Tireurs, des Sokols, des Chasseurs ou des Cavaliers, résidant dans la localité) ; une autre, enfin, pour les questions financières ; quelques comités possèdent également une section pour les affaires étrangères.

Des comités d'arrondissement, avec siège dans les localités où résident les autorités politiques d'arrondissement, dirigent les affaires corporatives des arrondissements en question.

Des comités locaux sont les organes directeurs dans les diverses localités. Il y aura des hommes de confiance dans toutes les localités de l'intérieur du pays où il ne sera pas nécessaire de fonder un comité.

Les associations qui sont en relations étroites avec la Narodna Odbrana en vue du travail d'organisation, et qui sont soutenues à tous égards par cette dernière, sont : la Fédération des Tireurs avec 762 sociétés, la Fédération des Sokols (*Dusan Silni*) avec 2.500 membres, le Club olympique, la Société des Cavaliers (*Kvez Mihajlo*), la Fédération des Chasseurs et la Ligue pour la Culture (*Kulturliga*).

Toutes ces associations ont une organisation semblable à celle de la Narodna Odbrana, utilisent les mêmes locaux, à l'occasion le siège de l'Association, les bibliothèques de cette dernière, etc. Des membres influents de ces associations sont présidents de section dans les comités de la Narodna Odbrana.

Annexe 3

Extrait du rapport sur l'*Activité de l'Association des Sokols (Dusan Silni) à Kragujevac dans les années 1912 et 1913* (Kragujevac, imprimerie *Buducnost*. Tih. Lekic, 1914).

En tête de ce rapport est imprimée l'allocution que prononça le président de l'Association, le major royal serbe Kovacevic, en saluant l'Assemblée générale en janvier 1914 :

« Vous savez, commença le président, que l'organisation des Sokols a pris naissance dans la lutte contre le germanisme, qu'elle est une institution purement slave, dont le but est de réunir tous les frères slaves, de les remplir d'enthousiasme et de les préparer, par la culture et la force, à la lutte contre les ennemis du slavisme.

« Nous autres Serbes, en qualité de parcelle de la grande communauté slave, nous avons adopté l'idée sokole et approuvé une activité commune qui doit nous assurer, à nous et à nos frères, prospérité et bonheur.

« Nous aussi, les Serbes, nous voulons vivre et travailler dans l'esprit des Sokols, car nous désirons ranimer ceux qui sont las et fatigués, fortifier ceux qui sont faibles et chétifs, délivrer ceux qui sont prisonniers et enchaînés. C'est ce que nous avons fait aujourd'hui et dans les guerres antérieures. Nous avons délivré une partie de nos frères de l'insolence des ennemis du sud ; nous avons brisé leurs entraves ; nous les avons délivrés de leurs tourments ; nous leur avons rendu la liberté, afin qu'en elle ils res-

sentent toutes les félicités de l'égalité et de la fraternité. »

Après avoir fait en quelques mots l'éloge de « ce noble travail » qui « réalisa une partie de la grande idée sokole », le major Kovacevic continua :

« Mais, frères et sœurs, notre ennemi du nord est d'autant plus dangereux et plus implacable qu'il est plus fort économiquement et intellectuellement. Cet ennemi a des appétits insatiables, il tient des millions de nos frères dans les fers et l'esclavage ; il les a dépouillés de leur liberté et de leurs droits et les a tous asservis. Les frères murmurent, nous appellent et nous supplient de venir au plus vite à leur secours.

« Nous n'avons pas le droit de les abandonner à la merci de cet ennemi effroyable et vorace. Il nous faut leur venir en aide le plus tôt possible, parce que c'est notre devoir. Pourrions-nous en fin de compte être heureux, quand tant de nos frères vivent, souffrent et gémissent dans l'esclavage ?

« Frères et sœurs ! L'ennemi est dangereux, cupide, odieux. Soyons toujours sur nos gardes !

« Travaillons avec plus de joie encore, avec plus d'esprit de sacrifice. En remplissant avec exactitude le devoir sacré des Sokols, faisons preuve de fidélité et d'endurance. Préparons-nous à la lutte pour réaliser l'idéal de justice des Sokols. Associons-nous, groupons-nous en innombrables essaims de Sokols et pensons toujours à cette vérité que les Sokolasen ont écrite sur leur drapeau : « Seul un peuple sain, vigoureux, bien organisé et conscient de sa nationa-

lité est capable de se défendre, de lutter et de vaincre. »

A cette allocution du président se rattache le rapport du Comité d'administration. Après une description des succès remportés pendant les deux dernières guerres, qui avaient paralysé l'activité de l'Association pendant deux années, on peut lire : « Le jour est venu, où nous retournons à notre travail, parce que notre programme n'est pas encore rempli, parce que notre mission n'est pas encore achevée. Une grande partie de notre peuple endure encore les souffrances du Christ sur sa croix. Nous avons encore à rendre visite à nos frères d'au delà de la Drina; nous avons encore à visiter la ville de Serajevo et l'héritage de saint Sava (1), à parcourir le pays natal de Marina Novak, de Deli Radivoj et du vieux Vujadin ; nous avons encore à franchir les monts Romanija et à voir pourquoi Travnik s'est voilé dans la brume. Il faut qu'elle cesse enfin, cette chanson : « Hélas ! Bosnie, orphelin à la face de « Dieu, n'as-tu donc nulle part des gens de ta « race ? »

Après un exposé des diverses entreprises de l'Association, on fait ressortir qu'elle a entretenu des rapports avec les « associations sœurs d'au delà de la Save et de la Drina ». On insiste spécialement sur l'envoi de délégués au jubilé des Prosvjeta célébré à Serajevo. A cette occasion, le rapport fait la remarque suivante : « Par l'envoi de représentants chez les frères de Bosnie, l'in-

---

(1) Saint Sava est le patron des Serbes († 1236). *Ducatus sancti Sava* veut dire Herzégovine. L'héritage de saint Sava est par conséquent synonyme de Herzégovine.

tention du Comité était de leur dire par cet acte : « Nous ne vous avons pas oubliés ; les ailes du « faucon de Sumadija sont encore puissantes. »

Après la description détaillée d'une visite des étudiants d'Agram en Serbie [1] et de la consécration du drapeau de la Société de Tempérance de la Jeunesse, le rapport du Comité se termine par la conclusion suivante :

« Ces phénomènes (l'arrivée des frères croates dans la Sumadija et la réunion de la Jeunesse tempérante de toutes les régions de race serbe), l'Administration sait les apprécier à leur juste valeur et on ne sera pas taxé d'exagération, si on prétend que ces événements sont le germe et le commencement d'un grand drame qui se déroulera dans un avenir prochain.

« Ils sont l'expression d'un réveil grandiose, mais jusqu'ici encore silencieux, de la conscience nationale et de la force d'une nation opprimée à laquelle on défend de se relever et de se réunir. Encore quelque temps et ce germe mûrira, et quand l'âme populaire déferlera davantage encore, il n'est pas de barrière qu'elle ne puisse renverser, pas d'obstacle qu'elle ne puisse briser sur son chemin. Travailler à fortifier cette puissance, à favoriser et à hâter le cours de cette évolution, préparer et soutenir cette idée, voilà le but que s'est proposé l'activité de l'Administration. »

---

(1) Cette visite des étudiants d'Agram à Belgrade, Nisch, Semendria, etc. (avril 1912), a été en Serbie l'occasion d'une grande démonstration hostile à la Monarchie. On a rendu les honneurs militaires aux touristes ; des déjeuners et des bals ont eu lieu à l'Académie militaire et au Casino des officiers. A Nisch, on a passé les troupes en revue en l'honneur des visiteurs.

Le rapport du caissier cite tout d'abord les noms de tous ceux qui ont prêté leur appui à l'Association. Indépendamment d'une série de membres du Comité régional de Kragujevac, on nomme avec remerciements : le Comité de district de la Narodna Odbrana de Kragujevac, en particulier sa section des Chevaliers, qui ont fréquemment soutenu l'Association des Sokols par de riches subventions ; le directeur du gymnase de Kragujevac, « qui a sans cesse témoigné aux Sokols une sollicitude paternelle » ; le commandant de division de la Sumadija, qui a largement subventionné l'Association ; le président du tribunal du district de Kragujevac, le président du cercle et le chef de la municipalité de Kragujevac.

Après avoir rappelé le souvenir des membres de l'Association tombés pendant la guerre, le caissier termine son rapport par les phrases suivantes :

« Après la victoire si éclatante remportée sur une partie de nos ennemis, la direction de la Société espère qu'à partir de ce jour vous vous consacrerez à l'expansion de l'idée sokole avec plus de fermeté encore et plus d'amour, afin que dans votre nid de faucons vous éleviez des faucons, qui, au jour indiqué, seront capables de prendre leur essor et de porter sur leurs ailes puissantes, à nos frères non encore délivrés, la fraternité, l'amour, la liberté. »

Le rapport annuel est signé par le major M. J. Kovacevic en sa qualité de président, par le secrétaire du tribunal D. V. Brzakovic, comme secrétaire, et par dix membres du Comité directeur, parmi lesquels se trouvent deux profes-

seurs (Émile Lukic et Milan Vasic), ainsi qu'un autre officier, le major d'infanterie Michael Vasic.

Il ressort de ce rapport annuel, ainsi que d'un tableau envoyé par l'Association des Sokols de Kragujevac au *Srpski Soko,* de Tuzla, avec prière de le remplir, et signé également par le major Kovacevic et le secrétaire du tribunal Brzakovic, que les associations des Sokols en Serbie sont unies à des associations similaires dans la Monarchie par des liens que jusqu'à présent on ne savait pas si étroits.

Annexe 4

La Feuille officielle serbe au service de la Narodna Odbrana.

La feuille officielle serbe *Srpski novine,* du 28 juin (nouveau style), a fait distribuer à tous ses abonnés comme supplément un appel de la Narodna Odbrana. — Dans cet appel se trouvent les passages suivants :

« Frères et sœurs ! Kossovo n'a été vengé qu'en partie, le jour de la fête de Saint-Guy (Vidovdan) n'a été expié que partiellement. Jusqu'aux limites extrêmes de nos territoires où retentit notre langue nationale, qu'elle soit serbe, croate ou slovène, de Kikinda jusqu'à Monastir, de Trieste jusqu'à Carevo-Solo, nul n'ignore l'importance de la Saint-Guy et de Kossovo. — Plus sera grand sur ce territoire le nombre des patriotes qui pleurent, plus seront poignantes les plaintes de nos frères enchaînés, et plus nous aurons de travail à fournir et de sacrifices à consentir.

« Jadis, la Saint-Guy pouvait avoir pour nous le sens d'un jour de deuil, mais aujourd'hui que nous sommes engagés bien avant dans une période nouvelle de l'histoire de notre peuple, aujourd'hui que nous avons derrière nous des événements grandioses et glorieux d'un intérêt national et que nous en attendons de plus grandioses encore et de plus glorieux, aujourd'hui que nous sommes en train de constituer un grand État serbe, aujourd'hui la Saint-Guy doit être pour nous un jour de grande joie et de fierté à cause des événements passés qu'il a fait surgir, et plus encore à cause de ceux qu'il provoquera. Hommes et femmes serbes : des millions de nos frères, Slovènes, Croates, Serbes, en dehors de nos frontières, ont aujourd'hui les yeux fixés sur nous, les enfants du royaume : la joie et l'espérance soulèvent leur poitrine, puisqu'ils considèrent notre majestueuse manifestation d'aujourd'hui comme l'événement national par excellence. — Dieu vient en aide aux vaillants ! — En avant, tous ! Un devoir impérieux nous ordonne d'achever la tâche sacrée qui n'est pas encore accomplie. » — « Le jour de la Saint-Guy 1914, à Belgrade. »

Annexe 5

Déposition de Trifko Krstanovic au sujet de la Narodna Odbrana.

Trifko Krstanovic, garçon boulanger à Zavidovici, fut arrêté par une patrouille de gendarmerie dans la nuit du 6 au 7 juillet 1914 pour avoir exprimé, peu après l'attentat perpétré sur

la personne de l'archiduc François-Ferdinand, l'avis que l'on avait pu s'attendre à cet attentat ; par ce propos il avait éveillé le soupçon qu'il avait pu avoir connaissance du complot.

Il fut donc livré au tribunal du district de Serajevo. — Lors de son interrogatoire on put établir que le propos tenu par le prévenu ne justifiait pas le soupçon dont il était l'objet : En effet, ne se fondant que sur ce qu'il avait appris antérieurement de l'activité de la Narodna Odbrana, il s'était contenté d'exprimer la conviction qu'en raison de l'agitation déployée en Serbie contre la monarchie austro-hongroise, et en particulier contre l'archiduc François-Ferdinand, un tel acte ne pouvait pas manquer de se produire. Par conséquent, à défaut de toute preuve matérielle, l'action introduite contre Krstanovic fut suspendue et, en considération des détails qu'il connaissait sur l'activité de la Narodna Odbrana et qui n'étaient pas sans importance pour l'enquête, le susdit fut retenu comme témoin.

Nous donnons ici un extrait de la déposition recueillie le 19 juillet 1914, concernant les circonstances qui nous intéressent :

« En automne 1908, traversant la Mokra Gora, près de Visegrad, je franchis la frontière pour entrer en Serbie et y chercher de l'occupation. M'étant rendu d'abord à Bajina Basta, dans le district de Uzice, et n'y ayant trouvé aucun travail, j'allai à Belgrade où j'arrivai précisément à l'époque où l'on venait de proclamer l'annexion de la Bosnie-Herzégovine. Constatant que l'annexion avait provoqué dans la population une grande agitation et émotion et que je ne pourrais trouver une occupation d'aucune sorte, je

me rendis au Consulat impérial et royal pour demander mon rapatriement. On me répondit que je pourrais repasser dans l'après-midi et qu'à ce moment on ferait le nécessaire pour me renvoyer dans mes foyers. Toutefois, au moment où je sortais du Consulat, je fus appréhendé dans la rue par un gendarme qui me demanda d'où j'étais; pensant que j'étais un espion, il me conduisit dans une « Karaula ». — Là je subis un interrogatoire et, comme je leur disais que je désirais rentrer dans mon pays, un sous-officier se mit à m'injurier, me reprochant de vouloir quitter la Serbie au moment où l'on avait besoin de plus d'hommes, puisque la guerre pouvait éclater avec l'Autriche.

« Je lui dis que je n'avais pas de quoi vivre; il me répondit que je serais défrayé de tout, si je me faisais inscrire au Comité. Dans la détresse où j'étais, j'y consentis et un gendarme me conduisit à l'hôtellerie « Zelenom Vijencu » (à la Couronne verte) où il me présenta à Voja Tankosic, chef du Comité et capitaine dans l'armée régulière. C'est à la Couronne verte que je fus logé et nourri et c'est là que d'autres membres du Comité, comme je le constatai, avaient aussi leur domicile. Voja Tankosic me dit que le but du Comité était d'enseigner la manière de lancer des bombes, de détruire des ponts, des tunnels, des lignes télégraphiques et des voies ferrées, parce qu'une guerre pourrait éclater entre la Serbie et l'Autriche. Là-dessus un homme me conduisit dans une petite maison appartenant au fisc, située à côté du ministère des Finances, dans laquelle se trouvaient les secrétariats du Comité, et c'est au secrétariat que je rencontrai

Milan Pribicevic qui m'inscrivit comme membre du Comité. Au moment de l'inscription, Milan Pribicevic me demanda si Voja Tankosic m'avait dit quels étaient mes devoirs en tant que « comita » ; je lui répondis affirmativement. Il me dit que les adhérents devaient être des hommes capables, robustes, prêts au sacrifice. A ce moment-là nous étions environ 70 inscrits.

« A Belgrade nous n'avons rien fait. Au bout de six semaines, notre chef Tankosic nous fit savoir que les grandes puissances avaient interdit notre Comité, et que nous devions nous éloigner de Belgrade pour nous cacher en quelque lieu perdu où les étrangers ne viennent pas. C'est ainsi qu'ils nous envoyèrent dans la ville de Cuprija. Ici nous fûmes instruits par les officiers Voja Tankosic, Dusan Putnik, Zivko Gvozdic et Mitar Djinovic; ce dernier fut impliqué dans l'affaire monténégrine des bombes et fusillé en Monténégro. Défense nous était faite d'entrer en relations avec d'autres personnes, afin qu'on ne fût pas informé du but que nous poursuivions ni du nombre que nous étions. Nous nous exercions à lancer des bombes, à poser des mines et à détruire des lignes télégraphiques, des chemins de fer, des tunnels et des ponts. Tous les quinze jours nous recevions la visite de Milan Pribicevic, du général Bozo Jankovic, du pharmacien Skaric, du député Zivko Kafajlovic, d'un certain Glisic Milutin, fonctionnaire du ministère des Finances : ces personnages assistaient à nos exercices et nous réglaient chaque fois nos frais d'entretien. Nos instructeurs nous disaient que, dès que la guerre serait déclarée, nous, les Comités, marcherions en avant, que derrière nous

viendraient les volontaires et ensuite l'armée régulière. A Cuprija nous étions environ 140 hommes. Outre la nourriture, le logement et les vêtements, nous recevions chacun 25 paras par jour pour le tabac. L'instruction dura approximativement trois mois, c'est-à-dire jusqu'en mars 1909. A ce moment les membres du bureau de notre Comité nous déclarèrent que nous étions congédiés, chacun pouvant aller où il voudrait, car l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine avait été reconnue par les grandes puissances et notre Comité n'avait plus de raison d'être.

« Lors de la dissolution du Comité, le général Bozo Jankovic me dit que j'entrais au service de Bozo Milanovic à Sabac et que j'y toucherais 50 dinars par mois. Il ne me précisa pas quel genre de service on me demanderait. J'acceptai parce que, en tant que comitatschi, je me sentais tenu à l'obéissance à l'égard du général Jankovic, que d'ailleurs je n'avais pas de quoi vivre et qu'il me fallait gagner mon pain. C'est ainsi qu'en mars 1909 j'arrivai à Sabac et que je me présentai chez Bozo Milanovic, marchand à Sabac. Le général Jankovic m'avait dit que Bozo Milanovic était le président de la Narodna Odbrana à Sabac et que chez lui j'entrerais au service de cette société. Lorsque j'eus remis à Bozo Milanovic la lettre du général et qu'il en eut pris connaissance, il me dit que je devrais le servir fidèlement et exécuter ses ordres. Mon service principal consisterait à porter ses lettres à leur adresse, quelle qu'elle fût. S'il m'arrivait de ne pas porter une lettre à son destinataire ou de la remettre entre les mains de quelque autre personne, il y allait de ma vie.

« Dès le lendemain Bozo Milanovic me donna une lettre fermée que je devais porter à Cedo Lukic, sous-officier des douanes à Raca en Serbie. Sur le chemin de Raca, dans le village de Bogatic, je fus arrêté par le capitaine du district, qui me prit la lettre, l'ouvrit et la lut. Il y était dit que Lukic devait acheter sans retard trois bateaux afin qu'ils fussent prêts en cas de besoin. A la lettre était jointe une somme de 100 dinars. A cette occasion, le capitaine me dit qu'il était arrivé du ministère un ordre rigoureux interdisant aux comitatschis de rien faire de leur propre chef afin d'éviter toute intervention diplomatique internationale. Je retournai à Sabac et j'informai Bozo Milanovic de ce qui m'était arrivé. Bozo Milanovic s'adressa au préfet du district, lequel ordonna que l'on me restituât le revolver que le capitaine de Bogatic m'avait pris. Il ordonna aussi que le capitaine expédiât la lettre à Cedo Lukic, à qui elle était destinée. J'ai assuré la transmission des lettres depuis le mois de mars 1909 jusqu'au mois d'octobre 1910 et dans cet espace de temps j'en ai porté 43 à Raca en Serbie, 55 à Loznica, 5 à Zvornik, 2 à Ljubivija, et je ne sais combien à Koviljaca. J'ai noté le nombre de fois que je me rendis à chacun de ces endroits, parce que ces localités sont très éloignées de Sabac. Je remettais les lettres aux chefs des postes des douanes de ces différentes localités, recevant d'eux en réponse des lettres que je rapportais à Bozo Milanovic. Je me souviens que parfois j'ai aussi porté des lettres à Sepacka Ada. J'avais, pour le port des lettres, un auxiliaire qui était un certain Vaso Tric, natif de Srebrenica. J'ai porté chaque semaine des

lettres de Bozo Milanovic à Belgrade et je les ai transmises à Milan Pribicevic et Bozo Jankovic. Je n'ai rien su du contenu de ces lettres et personne ne m'en a rien dit. Tout ce que j'ai pu constater, c'était que les lettres expédiées par Bozo Milanovic n'étaient pas chiffrées, tandis que celles qui étaient envoyées par les chefs des douanes, étaient écrites en caractères spéciaux. J'observais cela quand Bozo Milanovic les ouvrait. Un jour j'apportais à Bozo Milanovic une de ces lettres chiffrées, de Zvornik, me semble-t-il ; il m'envoya la porter à Mika Atanasijevic, professeur à Sabac, pour qu'il la déchiffrât. Celui-ci s'en acquitta, comme il le faisait d'habitude ; mais peut-être oublia-t-il de fermer la lettre, si bien que je pus la lire. On y disait avoir appris de source sûre, que l'on devait frapper des pièces de monnaie à l'effigie de l'héritier du trône et que c'était là une preuve que l'empereur François-Joseph allait abdiquer. Au bout de huit mois de service environ chez Bozo Milanovic, Bozo me donna sa carte de visite sur laquelle était dessinée une tête de mort, avec quelques mots disant que j'étais nommé homme de confiance (*povjerenik*) de la Narodna Odbrana.

« A cette occasion, il me dit qu'il s'agissait d'espionnage.

« J'appris un jour par l'officier Dusan Opterkic, le membre de la Narodna Odbrana, que cette société comptait vingt-trois membres en Bosnie-Herzégovine. C'est tout ce que je sais, ignorant s'il existe une organisation de la Narodna Odbrana en Bosnie, et de quelle nature elle est. De temps à autre, Milan Pribicevic me donnait un revolver, ou plutôt de l'argent pour en faire

l'achat; j'étais chargé de le donner aux agents du fisc de la frontière, qui servaient en qualité de comitatschis, puisqu'ils n'avaient pas de revolver ni d'argent pour s'en procurer. Il me semble que Pribicevic les leur donnait en cadeau, précisément parce qu'ils étaient comitatschis. Je n'ai pas eu autrement à m'occuper d'armes.

« Au temps de mon service, je reçus un jour de Bozo Milanovic l'ordre d'aller, en compagnie d'un homme, trouver un paysan de Lijesnica sur la Drina, lequel devait nous fournir toutes les indications nécessaires, afin qu'à nous deux nous puissions tuer Ljubo Stanaricic, officier de réserve serbe, qui s'était réfugié à Bijeljina. En effet, le Comité central de la Narodna Odbrana avait appris que Ljubo Stanaricic était dangereux pour l'État serbe, et il avait décidé que cet homme devait être tué.

« Mon compagnon et moi, nous reçûmes de Bozo Milanovic l'ordre de nous rendre en un endroit déterminé, de l'autre côté de la Drina, et de tuer Ljubo Stanaricic qui habitait précisément sur les bords de la Drina, sur la rive bosniaque, dans l'arrondissement de Bijeljina. L'homme et moi nous étions entrés dans la Drina, mais comme l'eau était profonde et que nous apercevions Ljubo qui se promenait autour de sa maison le fusil sur l'épaule, nous retournâmes à la maison du paysan. Voyant que nous ne pourrions pas le tuer à coups de couteau, j'envoyai l'homme à Sabac pour informer Bozo Milanovic qu'il n'était pas possible de tuer Stanaricic comme il le voulait, c'est-à-dire à coups de couteau. Je reçus alors de Bozo Milanovic la

mission de le tuer de n'importe quelle façon. Nous avons décidé de l'abattre à coups de fusil. L'homme qui m'accompagnait devait, selon l'ordre de Bozo, tirer sur Stanaricic et le tuer; quant à moi, j'avais à vérifier si l'ordre était exécuté. Sur ces entrefaites arriva un gendarme à cheval nous apportant du préfet du district de Sabac l'ordre de revenir et de renoncer à notre intention primitive. C'est ainsi que nous revînmes à Sabac.

« En octobre 1910, je demandai à Bozo Milanovic d'augmenter mon salaire : comme il s'y refusait, je lui déclarai que je quitterais son service. De Sabac, je me rendis à Belgrade, où je me rencontrai avec le général Jankovic, qui me fit arrêter parce que j'avais refusé obéissance. Pendant environ deux mois ils me firent passer par diverses prisons et toujours parce que j'avais refusé obéissance et qu'ils redoutaient que je ne trahisse leurs secrets. En définitive, les autorités décidèrent de m'expédier en Bosnie. A Sabac, j'appris par un prisonnier qu'il y allait de ma vie. Les gendarmes m'accompagnèrent jusqu'à Jvornick où ils me remirent entre les mains des gendarmes bosniaques. C'est ainsi qu'en décembre 1910 j'arrivai en Bosnie.

« Quant à une Main Noire quelconque, je ne saurais rien en dire de précis, sauf ce que j'en ai lu dans les journaux serbes. Aujourd'hui, je ne me souviens plus de ce que les journaux serbes disaient de cette Main Noire. Je n'en sais pas davantage sur la Liste Noire. Il régnait en Serbie, après l'annexion, une irritation générale et une haine contre la personne de l'héritier du trône autrichien, qui était consi-

déré en général comme un ennemi mortel des Serbes. »

Pour le reste, Krstanovic s'en référait à ses indications antérieures dont les suivantes seules présentent quelque intérêt comme complément de la déposition qui précède.

Le Comité dans lequel Krstanovic fut admis par Milan Pribicevic fut organisé sous les auspices de la Narodna Odbrana. A l'école de Cuprija se trouvaient vingt à vingt-cinq ressortissants de la Monarchie. Parmi les élèves il y avait aussi Milan Ciganovic. Dans cette école de Cuprija on enseignait que les Comités devaient se tenir prêts à pénétrer en Bosnie sur l'ordre de la Narodna Odbrana et, arrivés là, ils devaient agir d'après les instructions de leurs chefs.

Annexe 6

Extrait des actes du Tribunal du District de Serajevo sur la procédure criminelle intentée contre Jovo Jaglicic et consorts pour crime d'espionnage.

En 1913, on découvrit une organisation d'espionnage dirigée en Bosnie par Jovo Jaglicic et plusieurs complices au profit de la Serbie. La procédure qui fut par suite introduite fournit entre autres les renseignements suivants, nous permettant de jeter un coup d'œil sur les méthodes de la propagande panserbe et, en particulier, de la Narodna Odbrana.

Jovo Jaglicic fit savoir qu'au mois d'août ou

de septembre 1912 il rencontra, pour la première fois, l'ancien inspecteur du bétail de Foca, Petar Klaric dit Pesut, qui, en automme 1912, s'était réfugié en Monténégro et y était devenu comitatschi.

Lors de leur première entrevue, Klaric demanda à Jaglicic s'il connaissait Rade Milosevic de Kalinovik ; Jaglicic lui ayant répondu que Milosevic était gravement malade à l'hôpital, Klaric lui dit : « Ce serait dommage, s'il venait à mourir, nous avons eu une conversation remarquable, ne t'en a-t-il pas fait mention ? » — La réponse fut négative et Klaric répliqua : « J'aurais une chose importante à te communiquer : Nous sommes Serbes, et il faut que nous fassions quelque chose d'important pour la Serbie ; viens avec moi dans mon bureau. » — Lorsqu'ils y furent, la conversation suivante s'engagea entre eux : « Jovan, j'ai à te dire quelque chose, je ne te connais pas encore, je ne sais si tu me trahiras. Je vais te le dire tout de même, trahis-moi si tu l'oses. » — Jaglicic lui ayant demandé de quoi il s'agissait, Klaric répondit : « Frère, il existe en Serbie une association, la « Narodna Odbrana ». Il faut qu'un grand nombre de gens entrent dans cette association, c'est un devoir ; d'ailleurs de nombreux adhérents ont été recrutés déjà en Bosnie et en Herzégovine ainsi que dans toute la Monarchie ; il y a parmi eux des hommes intelligents et aisés, ce sont les gros personnages, et s'ils peuvent faire quelque chose, pourquoi n'en ferions-nous pas autant, afin d'apporter notre contribution à l'œuvre ? » — Jaglicic lui ayant demandé quel but se proposait l'Association, il

répondit : « Voici le but de l'Association : Tu te trouves, par exemple, à Kalinovik, tu m'informes de ce qui s'y passe, combien il y a de troupes, de canons, de munitions, d'armes diverses, tu me renseignes sur les allées et venues des gens, etc. Nous possédons une écriture secrète, un chiffre au moyen duquel nous correspondons. Si tu es de bonne foi, toi aussi tu en auras connaissance. » — Jaglicic craignait que Klaric ne le sondât que pour le trahir ensuite, et, par conséquent, il le pria de lui indiquer les noms de quelques membres. Klaric réfléchit un certain temps et cita à Jaglicic un nom qui lui inspira confiance. Ensuite Klaric lui dit : « Dois-je te donner le chiffre ? » Jaglicic ne demandait pas mieux. Klaric, qui savait le chiffre par cœur, l'inscrivit sur un billet et le remit à Jaglicic.

Dans une autre occasion, Klaric parla de son séjour à Banja-Koviljaca (près de Loznica), où le capitaine serbe Todorovic (1) lui avait enseigné à lancer des bombes ; l'inculpé ayant demandé pourquoi il avait appris cela, Klaric lui dit : « S'il arrive quelque chose ainsi que je te l'ai déjà dit, il faut que je sache manier les bombes, que je t'exerce et que tu en fasses autant pour les autres, afin que l'on puisse faire sauter des magasins de poudre et autres ouvrages importants, car, dans ce cas, on nous enverra des bombes de Serbie. »

Ensuite Klaric décrivit l'aspect des bombes et

---

(1) A ce moment, le capitaine Kosta Todorovic était effectivement commissaire de frontière et chef du service serbe de l'espionnage pour la zone frontière Raca-Ljuboija.

dit qu'il avait déjà recruté des gens qui en cas de guerre couperaient les fils télégraphiques et téléphoniques.

Au cours de ces entrevues Jaglicic apprit aussi de Klaric que les membres de la Narodna Odbrana ont entre autres devoirs celui de favoriser la désertion des soldats austro-hongrois, de recruter des volontaires (comitatschis), d'organiser des bandes, de faire sauter des ouvrages et des dépôts. Klaric lui fit savoir aussi que même la correspondance chiffrée entre les adhérents serbes et bosniaques n'était pas confiée à la poste, qu'elle était transmise au delà de la frontière par des messagers sûrs.

Klaric raconta en outre à Jaglicic qu'à l'occasion de la fête de Prosvjeta (en septembre 1912) un major serbe (1) était descendu à l'Hôtel de l'Europe à Serajevo en même temps que la députation envoyée de Serbie à cette fête : Klaric lui présenta des membres de la Narodna Odbrana qu'il assermenta.

Jaglicic apprit par un espion que des bombes allaient arriver à Serajevo ou y étaient déjà arrivées, qu'elles avaient l'apparence de morceaux de savon (2) et que cet espion devait en recevoir deux ou trois ou aller les chercher lui-même.

---

(1) Le major Mika Jankovic avait paru à la fête de Prosvjeta en qualité de délégué serbe.

(2) Les bombes qui servirent pour l'attentat de Serajevo contre l'archiduc François-Ferdinand et celles trouvées en 1913 dans la Save près de Brcko provenant de l'arsenal royal serbe de Kragujevac peuvent, en effet, se comparer à des morceaux de savon.

Annexe 7

Extrait de rapports confidentiels sur la Narodna Odbrana.

La direction de la Narodna Odbrana est composée de représentants de tous les partis, afin de gagner aussi les progressistes et les adversaires des conjurés. L'âme de la société est Pribicevic, actuellement major. Les fonctions de secrétaire ont toujours été remplies par un officier en congé.

La tâche de la Narodna Odbrana consiste à développer dans les parties sud-slaves de l'Autriche-Hongrie une propagande active dans les milieux militaires et civils, pour préparer ainsi une révolution, entraver des mobilisations éventuelles, provoquer des paniques et des révoltes, etc.

L'organisation possède dans la Monarchie plusieurs hommes de confiance et des émissaires, qui poursuivent une propagande silencieuse d'homme à homme. Certains ont des missions spéciales : ils doivent recruter auprès des ponts importants, des points de jonction, etc., quelques hommes, si possible des employés de chemin de fer, dont la tâche est d'exécuter ou de laisser exécuter au moment propice les consignes reçues.

Les relations entre adhérents de la Narodna Odbrana s'établissent autant que possible par contact personnel.

Comme adhérents on recrute principalement des jeunes gens, des ouvriers, des employés de chemin de fer.

Annexe 8

Extrait des actes du Tribunal de district bosniaco-herzégovinien de Serajevo concernant l'enquête dont a été saisi ce tribunal contre Gavrilo Princip et consorts, à l'occasion du crime d'assassinat commis le 28 juin 1914 contre S. A. I. et R. M. l'archiduc d'Autriche François-Ferdinand et S. A. Mme la duchesse Sophie de Hohenberg.

I — LE CRIME ET SES AUTEURS

Gavrilo Princip, Nedeljko Cabrinovic, Trifko Grabez, Vaso Cubrilovic et Cetres Popovic avouent avoir formé, de concert avec Mehemed Mehmedbasic, aujourd'hui en fuite, un complot tendant à l'assassinat de M. l'archiduc François-Ferdinand. Ils reconnaissent s'être munis de bombes, quelques-uns aussi de revolvers Browning et, tandis que le 28 juin 1914 Son Altesse Impériale et Royale faisait une tournée officielle à travers les rues de Serajevo, l'avoir guettée avec l'intention de perpétrer l'attentat projeté.

Nedeljko Cabrinovic avoue avoir, en qualité de premier conjuré, lancé contre la voiture de M. l'Archiduc une bombe qui manqua son but et qui, en éclatant, ne blessa que les personnes occupant la voiture qui suivait l'automobile de l'Archiduc.

Gavrilo Princip avoue avoir tiré contre l'automobile de l'Archiduc deux coups de revolver Browning qui blessèrent mortellement M. l'ar-

chiduc François-Ferdinand et Mme la duchesse Sophie de Hohenberg.

Les deux coupables reconnaissent qu'en perpétrant ce crime ils avaient l'intention de tuer.

Les constatations faites ont pleinement confirmé ces aveux et il a été établi que feu M. l'archiduc François-Ferdinand et feu Mme la duchesse Sophie de Hohenberg sont morts des suites des coups de revolver tirés sur eux par Princip.

II — ORIGINE DU COMPLOT

Les inculpés, s'accordant sur les points essentiels, ont donné au juge d'instruction les indications suivantes :

C'est au mois d'avril 1914 que Princip, au cours d'un séjour à Belgrade, où il fréquentait, dans les cafés, de nombreux étudiants serbes, conçut le projet d'un attentat contre feu M. l'archiduc François-Ferdinand. Il discuta ce plan avec Cabrinovic qu'il connaissait, et qui se trouvait également à Belgrade ; celui-ci nourrissait dès cette époque la même pensée et se déclara aussitôt disposé à participer à l'attentat. Dans les cercles où fréquentaient Princip et Cabrinovic, on s'entretenait souvent du projet d'attentat à perpétrer sur la personne de l'Archiduc, celui-ci passant pour un ennemi redoutable du peuple serbe.

Princip et Cabrinovic, qui n'avaient pas les moyens d'acheter les bombes et les armes nécessaires à la réalisation de leur plan, voulurent d'abord se les procurer par l'intermédiaire du major serbe Milan Pribicevic ou de la Narodna Odbrana. Mais le major et le membre compétent

de ladite association Zivojin Dacie se trouvant à ce moment-là en voyage, ils décidèrent de tenter d'obtenir les armes par un ancien comitatschi qu'ils connaissaient et qui, à cette époque, était employé au chemin de fer de l'État, Milan Ciganovic.

Princip entra donc en relation avec Ciganovic par l'intermédiaire d'un ami intime de ce dernier. Ciganovic vint trouver Princip, causa avec lui du projet d'attentat qu'il approuvait pleinement, et commença par déclarer qu'il demandait à réfléchir, s'il devait fournir les armes. Cabrinovic eut également un entretien avec Ciganovic au sujet des armes.

A Pâques, Princip mit dans la confidence Trifko Grabez, qui se trouvait aussi à Belgrade et qui, suivant son aveu, se déclara également prêt à coopérer à l'attentat.

Dans la suite, Princip eut à maintes reprises des entretiens avec Ciganovic sur la manière de perpétrer l'attentat.

Entre temps, Ciganovic s'était entendu au sujet du projet d'attentat avec le major serbe Voja Tankosic, avec lequel il était en étroite relation d'amitié et qui, dans ce but, mit ensuite les revolvers Browning à sa disposition.

Grabez fait des aveux qui concordent avec les indications données par Princip et Cabrinovic, à savoir que le 24 mai, en compagnie de Ciganovic, il avait rendu visite à Tankosic à son domicile et sur le désir qu'en avait exprimé le major. Les présentations faites, Tankosic aurait dit à Grabez : « Es-tu l'homme qu'il faut, es-tu résolu ? » A quoi Grabez aurait répondu : « Je le suis. » Tankosic demanda : « Savez-vous manier

le revolver ? » et, sur la réponse négative de Grabez, Tankosic aurait dit à Ciganovic : « Je te donnerai un revolver, va leur apprendre à tirer. »

Ensuite Ciganovic conduisit Princip et Grabez au champ de tir de la garnison de Topcider et leur donna, dans le bois voisin du champ, une leçon de tir à la cible avec revolver Browning. Princip se révéla le meilleur des deux tireurs. Ciganovic familiarisa aussi Princip, Grabez et Cabrinovic avec l'usage des bombes, qui lui furent remises plus tard.

Le 27 mai 1914, Ciganovic remit à Princip, Cabrinovic et Grabez — selon leurs aveux concordants — six bombes, quatre revolvers Browning et des quantités suffisantes de munitions ainsi qu'un tube de verre contenant du cyanure de potassium, de quoi s'empoisonner après avoir perpétré le crime, afin que le secret fût gardé. En outre Ciganovic leur remit de l'argent.

Dès Pâques, Princip avait informé Danilo Ilic de son projet d'attentat. Lors de son retour à Serajevo, il pria celui-ci de recruter quelques autres personnes, qui devaient participer à l'attentat pour en assurer le succès. C'est alors, d'après son aveu, que Ilic aurait gagné à la cause Iaso Cubrilovic, Cetro Popovic et Mehemed Mehmedbasic.

III — PROVENANCE DES BOMBES

Lors de la perpétration de l'attentat, une seule bombe avait été utilisée. Les cinq autres bombes furent retrouvées plus tard par la police à Serajevo.

D'après l'avis des experts judiciaires, ces bom-

bes seraient des grenades à la main, d'origine serbe, faites en fabrique et destinées à un but militaire. Elles sont identiques aux vingt et une bombes qui furent découvertes en 1913 dans la Save près Brcko, et qui avaient encore en partie leur emballage d'origine, lequel indiquait d'une façon indubitable qu'elles provenaient de Serbie, du dépôt d'armes de Kragujevac.

Ainsi il est établi que les grenades employées lors de l'attentat dirigé contre M. l'archiduc François-Ferdinand provenaient aussi du dépôt d'armes de Kragujevac.

Grabez appelle spontanément les grenades qui lui furent remises ainsi qu'à ses complices les « bombes de Kragujevac ».

IV — TRANSPORT DES TROIS AUTEURS DE L'ATTENTAT ET DES ARMES DE SERBIE EN BOSNIE

Princip donne à ce sujet les détails suivants :

Ciganovic dit à Cabrinovic, Grabez et Princip qu'ils devaient se rendre à Tuzla en passant par Sabac et Loznica, et s'y adresser à Misko Jovanovic, qui se chargerait des armes. Ils devaient aller tout d'abord à Sabac et se présenter chez le lieutenant des douanes, le major Rade Popovic, pour lequel il leur donna un billet qui fut confié à Princip. Le 28 mai, les trois complices quittaient Belgrade avec les armes. A Sabac, Princip remit à Popovic le billet qu'il avait reçu de Ciganovic. Le major les mena tous trois au Bureau de la place et leur délivra un passeport par lequel on certifiait que l'un d'eux était douanier et les deux autres ses camarades. Le passeport portait aussi le nom du soi-disant douanier,

nom que d'ailleurs il avait oublié. En même temps le major Popovic leur remit un pli fermé à l'adresse du capitaine des Douanes à Loznica, qui s'appelait Pravanovic, Prdanovic ou Predojevic.

Princip, Cabrinovic et Grabez passèrent la nuit à Sabac et se rendirent le lendemain matin par chemin de fer à Loznica en payant demi-place grâce au passeport que leur avait délivré le major Popovic. A midi, ils arrivèrent à Loznica et remirent au capitaine des Douanes de la localité la lettre du major Popovic, qui contenait ces mots : « Tâche de recevoir ces gens et de les amener où tu sais. » Le capitaine leur dit qu'il appellerait de la frontière ses hommes, et qu'il les confierait tous trois au plus sûr d'entre eux. Là-dessus il téléphona et donna rendez-vous aux trois complices pour le lendemain matin à 7 heures dans son bureau.

Le lendemain, les trois conjurés décidèrent que Cabrinovic, muni du passeport de Grabez, prendrait ouvertement la route de Zvornik, mais que Princip et Grabez franchiraient secrètement la frontière. Ce plan fut discuté avec le capitaine des Douanes, et il fut arrêté à cette occasion qu'un douanier de Ljesnica, nommé Grbic, prendrait Princip et Grabez dans sa karaula et leur ferait franchir la frontière. Cabrinovic partit à pied pour Banja Koviljaca, dans la direction de Zvornik. Princip et Grabez allèrent avec le douanier Grbic à Ljesnica, où ils déposèrent les bombes et le revolver dans une chambre d'hôtel. Grbic put donc voir ces objets. Princip lui-même qualifia leur voyage d'entreprise mystique.

Les explications de Grabez furent pour l'essentiel conformes à celles de Princip, qu'il compléta en disant que Grbic s'était mis à rire en voyant la bombe et les revolvers et qu'il s'était contenté de demander dans quelle partie de la Bosnie ils allaient avec ces bombes. Le douanier avait dû certainement penser que Grabez et Princip avaient une mission à accomplir. Grbic et un deuxième douanier conduisirent Princip et Grabez en barque dans une île de la Drina. Arrivé là, Grbic leur recommanda d'attendre un paysan qui devait venir les prendre. Ils passèrent la nuit dans l'île, dans une maisonnette de paysan que leur avait indiquée Grbic. Le lendemain, se présenta un paysan, qui les conduisit, pendant la nuit, d'abord à travers un marécage, et par la montagne jusqu'aux abords de Priboj, où à son tour il les confia à l'instituteur de l'endroit, Cubrilovic, qui paraissait les avoir attendus et qui fut prié de les conduire plus loin. Cubrilovic les mena à Tuzla, auprès de Misko Jovanovic. Sur les incidents du voyage, la déposition de Cabrinovic concorde en général avec celle de ses deux complices, jusqu'au moment où il se sépara de Princip et de Grabez. Il les compléta simplement en disant que le major Popovic leur avait raconté qu'il n'était arrivé de Belgrade à Sabac que la veille du jour de leur arrivée. A Loznica, Cabrinovic, Princip et Grabez décidèrent de se séparer, attendu qu'il serait trop dangereux de voyager à trois. Le capitaine des Douanes de Loznica, auquel ils firent part de cette résolution, approuva leur plan et donna à Cabrinovic une lettre adressée à M. Jaklojevic, instituteur à Mali-Zvornik. Cabrinovic confia

alors à Princip et à Grabez les bombes, le browning et les munitions qu'il portait, et, en compagnie d'un douanier qu'on lui avait adjoint, il se rendit à Mali-Zvornik. Il y trouva l'instituteur Jaklojevic, auquel il remit la lettre du capitaine de Loznica. Jaklojevic informa le poste de douane serbe. Cabrinovic étant arrivé ensuite avec l'instituteur à ce poste frontière, il y trouva un homme qui les attendait et qui leur fit traverser la Drina pour les conduire à Grand-Zvornik en Bosnie. De là Cabrinovic se dirigea vers Tuzla, où il alla trouver Misko Jovanovic.

Appendice

Juste au moment où ce mémoire allait être clôturé, le tribunal du district de Serajevo déposa le procès-verbal d'un témoignage, duquel il résulte qu'un ressortissant de la Monarchie avait l'intention, quelques jours avant le 28 juin, d'informer le Consulat impérial et royal de Belgrade qu'il présumait l'existence d'un projet d'attentat dirigé contre l'archiduc François-Ferdinand pendant son séjour en Bosnie. Cet homme aurait été empêché de faire son rapport par des organes de la police de Belgrade qui l'arrêtèrent pour des motifs futiles au moment même où il allait franchir le seuil du Consulat. On pourrait conclure des indications contenues dans le susdit procès-verbal, que les policiers en question auraient eu connaissance du projet d'attentat et n'auraient arrêté cet homme que pour l'empêcher de faire sa déclaration. Ces indications n'ayant pas encore été contrôlées, on ne saurait

pour le moment porter aucun jugement sur leur valeur réelle.

En raison du caractère encore incertain des constatations faites à ce sujet, on ne peut pour l'instant reproduire avec exactitude les détails précis de la déposition.

Annexe 9.

La presse serbe et l'attentat.

a) Le journal de Belgrade *Balkan* écrit le 29 juin au sujet des auteurs de l'attentat : Nedeljko Cabrinovic, typographe de profession, était hanté d'idées anarchistes et passait pour un esprit agité. Il était encore présent il y a vingt jours à Belgrade, où il était venu après la guerre et avait trouvé un emploi à l'imprimerie nationale. Avant son départ, il déclara qu'il se rendait à Trieste où il trouverait du travail dans une nouvelle imprimerie.

Gavrilo Princip lui aussi était à Belgrade il y a peu de temps encore. Pendant la guerre, il s'est proposé comme volontaire, mais il ne fut pas pris ; c'est pourquoi il quitta Belgrade.

Mais il y revint l'an dernier à Noël, suivit un certain temps les cours du gymnase et quitta Belgrade presque en même temps que Cabrinovic, mais par une autre voie. Princip était taciturne, nerveux, avait l'étude facile ; il était en relation avec quelques élèves d'écoles moyennes, originaires comme lui de Bosnie-Herzégovine et dans les derniers temps avec Cabrinovic. Il donnait dans les idées socialistes,

bien que primitivement il eût appartenu à la jeunesse progressiste. Comme Cabrinovic, il a été élevé à Serajevo : une amitié inséparable les unissait tous deux depuis leur enfance.

b) Le *Piémont* du 1er juillet rappelle que c'est après la bruyante protestation de Zerajic, auteur d'un attentat, que serait survenue la protestation de Princip. L'œuvre de ce dernier s'expliquerait aussi par le régime politique de la Bosnie. Le fait que Princip profita pour accomplir son acte vengeur du Vidovdan, fête nationale et sacrée, qui avait été choisi pour le début des manœuvres, rendait l'acte de désespoir du jeune martyr plus compréhensible et plus naturel. (A cause de cet article, la police confisqua le journal; toutefois la confiscation fut annulée le lendemain, en première instance, par le tribunal de Belgrade.)

c) L'*Odjek*, organe des jeunes radicaux, écrit le 3 juillet : « On a envoyé l'archiduc François-Ferdinand à Serajevo dans une journée d'enthousiasme national, pour commémorer une manifestation brutale de violence et d'oppression. Cet acte brutal devait faire naître des sentiments brutaux de résistance, de haine et de vengeance. »

d) L'organe du parti nationaliste *Srpska Zastana* du 3 juillet dit dans un article intitulé : *Suspicions et menaces* : « L'attentat se révèle de plus en plus comme une conséquence de la situation malsaine de la Monarchie. D'autre part, la persécution sauvage dont est victime le peuple serbe en Bosnie-Herzégovine provoque l'exécration de tout le monde civilisé. »

e) La feuille progressiste *Pravda* du 3 juillet écrit : « La politique de Vienne est cynique. Elle exploite la mort du couple infortuné en faveur de ses abominables projets à l'égard du peuple serbe. »

f) L'*Agence des Balkans* du 3 juillet annonce : « Les crimes perpétrés contre les Serbes en Bosnie-Herzégovine ont été commis sous les auspices et sur l'instigation directe des autorités civiles et militaires de l'Autriche-Hongrie. »

g) La *Pravda* du 4 juillet dit : « Tous les meurtres et attentats commis jusqu'à présent en Autriche ont eu invariablement une seule et même cause. Les peuples opprimés de la Monarchie furent obligés de recourir à cette forme de la protestation, parce que nul autre moyen n'était possible pour eux. Il est naturel et absolument compréhensible que l'ère des attentats soit devenue normale dans le chaos d'une domination terroriste. »

h) Le *Balkan* du 5 juillet fait observer que l'Autriche-Hongrie, qui persécute des innocents, devrait être placée sous un contrôle international, car, dit le journal, l'Autriche-Hongrie a des assises moins solides que la Turquie.

i) Le *Mali Journal* du 7 juillet écrit : « Un rejeton de l'époque médiévale fut assassiné ces jours-ci à Serajevo. Il fut assassiné par un enfant qui ressentait jusqu'au paroxysme la douleur que lui ont fait subir ceux qui lui ont ravi la terre de ses aïeux. Qu'a fait l'Autriche-Hongrie officielle en réponse à ces actes ?

C'est par des massacres collectifs, des pillages et des destructions de la vie et de la propriété serbes qu'elle a répondu. — Il n'y a que les

vauriens qui se distinguent par un héroïsme de cette espèce. Les lâches sont toujours de grands héros, dès qu'ils sont sûrs qu'il ne peut rien leur arriver. Que l'on compare Princip et Cabrinovic à ces héros, et l'on constatera aussitôt la grande différence qui les sépare. — Civilisation et justice ne sont en Autriche-Hongrie que mensonge impudent.

j) La *Tribuna* du 7 juillet dit : « Nous estimons que l'assassinat de Serajevo fut commandé pour permettre d'un seul coup l'extermination des Serbes. »

k) Le *Piémont* du 8 juillet annonce de Bajina Baschka que les autorités autrichiennes de Bosnie préparent un massacre des chrétiens.

l) Le *Balkan* du 8 publie un communiqué de Bosnie sous le titre « Nuit de la Saint-Barthélemy à Serajevo » et se déclare pour un boycottage général de tous les Autrichiens vivant en Serbie.

m) Le *Mali Journal* du 8 appelle au boycottage de la Compagnie de Navigation à vapeur du Danube.

n) Sous ce titre : « N'achetons rien en Autriche-Hongrie », la *Tribuna* du 8 écrit qu'il est préférable de ne rien importer d'Autriche-Hongrie, de ne pas fréquenter les villes d'eaux autrichiennes et hongroises et de ne pas appeler en consultation des médecins d'Autriche-Hongrie. L'initiative privée pourrait faire beaucoup dans le sens indiqué. L'Etat et les autorités n'ont pas à s'en mêler. Il suffit de faire appel aux citoyens.

o) La *Stampa* du 8 prétend que la police de Serajevo soumet les meurtriers arrêtés à la torture la plus inhumaine et la plus éhontée, pour

leur extorquer des aveux mensongers, qui serviraient de base à des accusations contre le peuple serbe.

p) L'*Agence des Balkans* du 7 nous informe de Belgrade : « Des renseignements privés absolument sûrs annoncent qu'en Bosnie-Herzégovine un massacre général des Serbes est imminent.

q) Prenant pour point de départ la réponse que fit le premier ministre Asquith lorsqu'il apprit la nouvelle de la mort de M. l'archiduc François-Ferdinand, à savoir que le sort de l'humanité lui inspirait des inquiétudes, le *Balkan* publie, le 9 juillet, un aperçu historique des événements des quarante dernières années : il en conclut que pendant cet espace de temps le peuple serbe fut exposé aux effroyables persécutions de la politique jésuitique de l'Autriche-Hongrie. En définitive, il était nécessaire que l'archiduc François-Ferdinand, comme tous les fils de Loyola, qui ne travaillent que dans le sang humain et s'inclinent devant le principe que « le but justifie les moyens », fût frappé par le destin et fût victime du jésuitisme, comme le sera toute l'Autriche-Hongrie. C'est la ruine de l'Autriche-Hongrie qui assurera à l'humanité le repos et la paix. En résumant toutes ces vérités, on est amené à cette conclusion que Asquith eût pu, en toute tranquillité d'âme, accueillir la nouvelle de la mort de l'Archiduc par ces mots : « Je ne suis plus inquiet du sort de l'humanité. »

r) La *Politika* du 9 juillet développe dans son article de fond sous le titre « Mensonges impudents » les idées suivantes : La méthode d'après laquelle est menée l'enquête sur l'attentat de

Serajevo permet de se rendre nettement compte du but que se propose l'Autriche-Hongrie. Comme, en dépit de toutes les tortures auxquelles ils sont soumis, les inculpés ne veulent pas dire ce qu'on exige d'eux, on a découvert d'autres individus qui se déclarent prêts à avouer, sous certaines conditions, quelque complicité dans l'attentat, pour accuser en même temps tous ceux qui déplaisent à l'Autriche. Cette méthode a réussi jusqu'à présent, car les individus que l'on a soudoyés, racontent tout ce qu'on leur demande, et la police autrichienne se charge de répandre aussitôt ces mensonges aux quatre points cardinaux. L'Autriche, on le sait, n'a point de pudeur et elle croit qu'il se trouvera quelqu'un pour accorder créance à de tels mensonges.

s) La *Stampa* du 9 dit que tous les faits qui se sont passés en Bosnie-Herzégovine n'ont pas encore été découverts ni livrés à la publicité ! Ils seraient tenus soigneusement secrets, mais la vérité percera tôt ou tard. La sanguinaire Autriche veut se gorger du sang serbe, et c'est bien ce qu'elle fait. On apprend qu'il y a aujourd'hui environ 10.000 blessés et morts en Bosnie.

t) La *Politika* du 10 juillet lance contre des membres de la Maison impériale des offenses qui dépassent toute mesure.

u) Le *Journal du Commerce Trgovinski Glasnik* du 10 juillet parle de la corruption et du manque de scrupules de la politique austro-hongroise, qu'il qualifie de jésuitique, brutale et déloyale. Le peuple serbe d'Autriche-Hongrie se trouve averti par là qu'il ne vit pas dans un

État civilisé qui garantit la vie et la propriété, mais qu'il doit se tenir constamment prêt et armé pour se défendre contre le brigandage des autorités et du Gouvernement. Après les derniers événements, il n'est plus permis au peuple serbe d'attendre comme un agneau le jour de son immolation, mais c'est l'attitude du lion qui lui convient, toujours prêt à verser le sang pour se défendre.

v) Dans la *Stampa* du 10 juillet on dit : Rien n'est éternel, et l'Autriche-Hongrie ne restera pas éternellement en Bosnie-Herzégovine. Le moment n'est pas éloigné où les Serbes qui ont brisé la puissance des Turcs et châtié les Bulgares tournoieront, tels des faucons, autour de l'Ivan Planina au bord du Trebevic.

w) La *Pravda* du 10 juillet, sous le titre « Boycottage des vauriens », appelle au boycottage des firmes autrichiennes à Belgrade et des marchandises autrichiennes, et dit que c'est le devoir de la Narodna Odbrana de veiller à l'exécution la plus rigoureuse du boycottage.

x) Le *Zvono* du 16 juillet déclare que Princip est le fils de la comtesse Lonyay et qu'il reçut la mission de venger la mort du prince héritier Rodolphe sur la personne de son assassin, l'archiduc François-Ferdinand.

y) Le *Mali Journal* du 19 juillet publie un communiqué disant que c'est un agent austro-hongrois qui aurait suggéré à Princip l'idée de l'attentat et qu'on dit à Vienne que le véritable coupable ne doit être recherché qu'à la légation austro-hongroise à Belgrade.

z) L'*Odjek,* organe du parti jeune radical, écrit le 20 juillet : « L'Autriche-Hongrie donne

mille preuves qu'elle veut acquérir le titre de l'homme malade de l'Europe. Tandis qu'en Serbie pas un seul citoyen autrichien ne fut molesté, en Bosnie et en Herzégovine des villages et des villes furent pillés. Ce fait prouve à nouveau combien la Serbie est supérieure à l'Autriche-Hongrie au point de vue de la civilisation et de la morale.

Annexe 10

Opinion du comité local de la Narodna Odbrana à Nisch sur l'attentat dirigé contre M. l'archiduc François-Ferdinand. — Le ministère impérial et royal des Affaires étrangères a reçu d'une personne de toute confiance, dont le nom sera publié le cas échéant, la communication confidentielle suivante : Le comité local de la Narodna Odbrana à Nisch a tenu récemment une séance dans laquelle le président du comité, le directeur de l'établissement pénitentiaire de Nisch, Jasa Nenadovic, fut amené à parler de l'attentat perpétré sur la personne de M. l'archiduc François-Ferdinand, et s'exprima de la façon suivante :

Il fallait absolument que la Serbie usât cette fois d'un moyen tel que l'attentat contre l'archiduc François-Ferdinand, parce que ce dernier représentait précisément, à cause de son caractère agressif et excentrique, un péril grave et inéluctable pour la Serbie et éventuellement pour d'autres milieux slaves. S'il avait conservé la vie, il aurait sous peu, par ses provocations, forcé la Serbie à faire la guerre, ou il l'aurait

attaquée, auquel cas la Serbie, qui à présent est si affaiblie matériellement et n'a pas terminé la réorganisation de son armée, eût été perdue sans remède. Mais à présent la Serbie est sauvée par suite du meurtre de Serajevo, et débarrassée d'un de ceux qui constituaient un danger pour elle. La Serbie aura du repos pendant quelques années, attendu que le nouvel héritier du trône hésitera à suivre les traces de son prédécesseur. Bien qu'il sût, continua l'orateur, que l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand serait pour l'Autriche-Hongrie un coup cruel et une grande douleur, et qu'il y aurait par conséquent des tortures pour ceux de notre peuple qui vivent dans la Monarchie, il n'aurait tout de même pas pensé que ses présomptions se réaliseraient si exactement et que les Croates se comporteraient de telle façon. Ses amis de Bosnie-Herzégovine ne lui avaient-ils pas assuré que les autorités austro-hongroises sont lâches et que, dans l'exercice de leurs fonctions, elles ne pourraient pas faire de zèle? Malheureusement ces amis s'étaient trompés et nous le fûmes par eux. Si cela continue, il faudra bien que revolvers et bombes jouent leur rôle. Quelle que soit la destinée que nous réserve le dieu serbe, nous ne permettrons pas que cet état de choses dure plus longtemps.

Les idées développées par l'orateur trouvèrent plein assentiment auprès des auditeurs.

Annexe II.

Appendices ajoutés après le tirage du texte ci-dessus.

1. A joindre à l'annexe 8.

L'instituteur Cubrilovic qui, près de Priboj, se chargea de conduire Princip et Grabez, a fait des aveux complets, qui nous fournissent les indications importantes que voici : En 1911, à l'occasion d'une excursion de Sokols, faite à Sabac, Cubrilovic fut initié par Bozo Fovic, membre du Comité directeur de la Narodna Odbrana, au but de cette association ; il fut placé à Zvornik (Bosnie) en qualité de commissaire de la Narodna Odbrana. C'est sur son invitation que Misko Jovanovic fut nommé plus tard commissaire de la Narodna Odbrana à Tuzla. Un paysan servait d'intermédiaire dans les rapports avec la Narodna Odbrana, ce même paysan qui conduisit Princip et Grabez auprès de Cubrilovic et dit à ce dernier qu'il lui amenait deux étudiants serbes avec des armes. Lorsqu'il apprit cela, il comprit qu'il s'agissait d'un message de la Narodna Odbrana. Princip et Grabez lui auraient dit qu'ils avaient sur eux des bombes et des revolvers pour exécuter un attentat contre l'archiduc François-Ferdinand.

2. Tableaux hostiles à la Monarchie au ministère de la Guerre, à Belgrade.

Devant la salle de réception du ministère de la Guerre serbe se trouvent appendus au mur quatre tableaux allégoriques, dont trois représentent des succès guerriers serbes, tandis que le quatrième symbolise la réalisation des tendances hostiles à la Monarchie en Serbie. Au-dessus d'un paysage représentant en partie des

montagnes (Bosnie), en partie la plaine (Hongrie méridionale), s'élève la Zora, l'aube des espérances serbes. Au premier plan, se tient une figure de femme armée, sur le bouclier de laquelle sont les noms de toutes les provinces « qui doivent encore être affranchies » : Bosnie, Herzégovine, Wodwodina, Syrmie, Dalmatie, etc...

N° 20

Le comte Berchtold au secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, baron Macchio, à Vienne.

Télégramme.) Lambach, le 25 juillet 1914.

Le chargé d'affaires russe me télégraphie qu'il a reçu du Gouvernement la mission pressante de demander une prorogation du délai imparti à la Serbie par l'ultimatum. Je prie Votre Excellence de lui répondre, en mon nom, que nous ne pouvons pas accorder de prolongation de délai. Votre Excellence voudra bien ajouter que, même après la rupture des relations diplomatiques, la Serbie pourra par l'acceptation intégrale de nos demandes amener une solution pacifique, mais que, dans ce cas, nous serions obligés de réclamer de la Serbie le remboursement de tous les frais et dommages causés par les mesures militaires.

N° 21

Le comte Berchtold au comte Szapary, à Saint-Pétersbourg.

(Télégramme.) Bad Ischl, le 25 juillet 1914.

Pour informer Votre Excellence et lui indiquer le langage à tenir :

Le chargé d'affaires russe s'est présenté ce matin chez M. le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, pour exprimer, au nom de son Gouvernement, le vœu que le délai imparti dans notre note à la Serbie pût être prorogé. Cette requête s'appuyait, disait-il, sur ce fait : Les puissances avaient été surprises par notre démarche, et le Gouvernement russe considérait comme une preuve toute naturelle des égards dus par le Cabinet viennois aux autres chancelleries, que ledit cabinet fournisse à ces dernières l'occasion d'examiner les bases de notre communication aux puissances et d'étudier le dossier que nous annonçons. M. le secrétaire général répondit à M. le chargé d'affaires qu'il porterait sans retard ses explications à ma connaissance ; toutefois, il lui était possible de dire dès à présent qu'on ne pouvait espérer qu'une prorogation du délai fixé serait accordée par nous. Quant aux motifs que le Gouvernement russe avait allégués pour appuyer le vœu par lui exprimé, ils semblent reposer sur une hypothèse erronée. Notre note adressée aux puissances ne s'était nullement proposé le but d'inviter celles-ci à faire connaître leur opinion

sur la question ; elle n'avait au contraire que le caractère d'une information qui, selon nous, était un devoir de courtoisie internationale. D'ailleurs, nous considérions notre action comme une affaire ne concernant que nous et la Serbie : nous estimions que c'était par l'évolution des événements et en vue de la défense de nos intérêts les plus vitaux que nous y avions été contraints, bien contre notre gré et en dépit de la patience et de la longanimité que nous avions manifestées depuis des années.

N° 22

Le baron de Giesl au comte Berchtold.

(Télégramme.) Belgrade, le 25 juillet 1914.

Le Conseil des ministres s'est réuni hier soir et ce matin ; d'après plusieurs versions, une réponse à notre note doit m'être remise encore avant l'expiration du délai. J'apprends qu'on prépare un train pour la famille royale et la cour ; les fonds de la Banque Nationale et des chemins de fer ainsi que les archives ministérielles des Affaires étrangères sont transportés à l'intérieur du pays. Quelques-uns de mes collègues pensent qu'ils doivent suivre le Gouvernement ; c'est surtout à la légation russe que l'on fait ses malles. La garnison a quitté la ville en tenue de campagne. Les dépôts de munitions de la forteresse ont été évacués. A la gare, grand mouvement de troupes. Les co-

lonnes sanitaires ont quitté Belgrade dans la direction du sud. Conformément aux instructions que j'ai reçues entre temps, nous quitterons Belgrade, en cas de rupture, par le train de 6h 30.

N° 23

Le baron de Giesl au comte Berchtold.

(Télégramme.) Semlin, le 25 juillet 1914.

A 3 heures après midi, la mobilisation générale fut décrétée en Serbie.

N° 24

Le baron de Giesl au comte Berchtold.

(Télégramme.) Semlin, le 25 juillet 1914.

J'ai déclaré qu'à la suite d'une réponse insuffisante du Gouvernement royal serbe à nos demandes présentées le 23 courant, je considérais les relations diplomatiques avec la Serbie comme rompues et j'ai quitté Belgrade avec le personnel de la légation.

La réponse serbe me fut remise à 5h 58.

N° 25

Note du Gouvernement serbe du 12/25 juillet 1914.

Le Gouvernement royal serbe a reçu la communication du Gouveruement impérial et royal du 10/23 de ce mois et il est persuadé que sa réponse éloignera tout malentendu qui menace de compromettre les bons rapports de voisinage entre la Monarchie austro-hongroise et le Royaume de Serbie.

Le Gouvernement royal a conscience que les protestations qui ont apparu tant à la tribune de la Skoupchtina nationale que dans les déclarations et les actes des représentants responsables de l'État, protestations auxquelles coupa court la déclaration du Gouvernement serbe faite le 18/31 mars 1909, ne se sont plus renouvelées vis-à-vis de la grande Monarchie voisine en aucune occasion et que, depuis ce temps, autant de la part des Gouvernements royaux qui se sont succédé que de la part de leurs organes, aucune tentative n'a été faite dans le but de changer l'état de choses politique et juridique créé en Bosnie-Herzégovine.

Le Gouvernement royal constate que sous ce rapport le Gouvernement impérial et royal n'a fait aucune représentation, sauf en ce qui concerne un livre scolaire, au sujet de laquelle représentation le Gouvernement impérial et royal a reçu une explication entièrement satisfaisante.

La Serbie a, à de nombreuses reprises, donné des preuves de sa politique pacifique et modérée pendant la durée de la crise balkanique, et c'est grâce à la Serbie et aux sacrifices qu'elle a faits dans l'intérêt exclusif de la paix européenne, que cette paix a été préservée.

Le Gouvernement royal ne peut pas être rendu responsable des manifestations d'un caractère privé telles que les articles des journaux et les agissements des sociétés, manifestations qui se produisent dans presque tous les pays comme une chose ordinaire et qui échappent en règle générale au contrôle officiel — d'autant moins que le Gouvernement royal, lors de la solution de toute une série de questions qui se sont présentées entre la Serbie et l'Autriche-Hongrie, a montré une grande pré-

venance et a réussi, de cette façon, à en régler le plus grand nombre au profit du progrès des deux pays voisins.

C'est pourquoi le Gouvernement royal a été péniblement surpris par les affirmations d'après lesquelles des sujets du Royaume de Serbie auraient participé à la préparation de l'attentat commis à Serajevo. Il s'attendait à être invité à collaborer à la recherche de tout ce qui se rapporte à ce crime et il était prêt, pour prouver par des actes son entière correction, à agir contre toutes les personnes à l'égard desquelles des communications lui seraient faites.

Se rendant donc au désir du Gouvernement impérial et royal, le Gouvernement royal est disposé à remettre aux tribunaux, sans égard à sa situation et à son rang, tout sujet serbe pour la complicité duquel, dans le crime de Serajevo, des preuves lui seraient fournies.

Il s'engage spécialement à faire publier à la première page du *Journal officiel* en date du 13/26 juillet l'énonciation suivante :

« Le Gouvernement royal de Serbie condamne toute propagande qui serait dirigée contre l'Autriche-Hongrie, c'est-à-dire l'ensemble des tendances qui aspirent en dernier lieu à détacher de la Monarchie austro-hongroise des territoires qui en font partie, et il déplore sincèrement les conséquences funestes de ces agissements criminels.

« Le Gouvernement royal regrette que certains officiers et fonctionnaires serbes aient participé, d'après la communication du Gouvernement impérial et royal, à la propagande susmentionnée et compromis par là les relations de bon voisinage auxquelles le Gouvernement royal s'était solennellement engagé par la déclaration du 18/31 mars 1909.

« Le Gouvernement, qui désapprouve et répudie toute idée ou tentative d'une immixtion dans les destinées des habitants de quelque partie de l'Autriche-Hongrie que ce soit, considère qu'il est de son devoir d'avertir formellement les officiers, les fonctionnaires et toute la population du Royaume, que dorénavant il procédera avec la dernière rigueur contre les personnes qui se rendraient coupables de pareils agissements, qu'il mettra tous ses efforts à prévenir et à réprimer. »

Cette énonciation sera portée à la connaissance de l'armée royale par un ordre du jour, au nom de Sa Majesté le

Roi, par S. A. R. le Prince héritier Alexandre, et sera publiée dans le prochain *Bulletin officiel de l'Armée.*

Le Gouvernement royal s'engage, en outre :

1° A introduire, dans la première convocation régulière de la Skoupchtina, une disposition dans la loi sur la presse, par laquelle sera punie de la manière la plus sévère la provocation à la haine et au mépris de la Monarchie austro-hongroise, ainsi que contre toute publication dont la tendance générale sera dirigée contre l'intégrité territoriale de l'Autriche-Hongrie.

Il se charge, lors de la revision de la Constitution, qui est prochaine, de faire introduire dans l'article 22 de la Constitution un amendement de telle sorte que les publications ci-dessus puissent être confisquées, ce qui, actuellement, aux termes catégoriques de l'article 22 de la Constitution, est impossible ;

2° Le Gouvernement ne possède aucune preuve et la note du Gouvernement impérial et royal ne lui en fournit non plus aucune, que la société « Narodna Odbrana » et les autres sociétés similaires aient commis jusqu'à ce jour quelque acte criminel de ce genre par le fait d'un de leurs membres. Néanmoins, le Gouvernement royal acceptera la demande du Gouvernement impérial et royal et dissoudra la société « Narodna Odbrana » et toute autre société qui agirait contre l'Autriche-Hongrie ;

3° Le Gouvernement royal serbe s'engage à éliminer sans délai de l'instruction publique en Serbie tout ce qui sert ou pourrait servir à fomenter la propagande contre l'Autriche-Hongrie, quand le Gouvernement impérial et royal lui fournira des faits et des preuves de cette propagande ;

4° Le Gouvernement royal accepte, du moins, d'éloigner du service militaire ceux dont l'enquête judiciaire aura prouvé qu'ils sont coupables d'actes dirigés contre l'intégrité du territoire de la Monarchie austro-hongroise ; il attend que le Gouvernement impérial et royal lui communique ultérieurement les noms et les faits de ces officiers et fonctionnaires, aux fins de la procédure qui doit s'ensuivre ;

5° Le Gouvernement royal doit avouer qu'il ne se rend pas clairement compte du sens et de la portée de la demande du Gouvernement impérial et royal tendant à ce que la Serbie s'engage à accepter sur son territoire la collaboration des organes du Gouvernement impérial et royal.

Mais il déclare qu'il admettra toute collaboration qui répondrait aux principes du droit international et à la procédure criminelle, ainsi qu'aux bons rapports de voisinage;

6° Le Gouvernement royal, cela va de soi, considère de son devoir d'ouvrir une enquête contre tous ceux qui sont ou qui, éventuellement, auraient été mêlés au complot du 15/28 juin et qui se trouveraient sur le territoire du Royaume. Quant à la participation à cette enquête des agents des autorités austro-hongroises qui seraient délégués à cet effet par le Gouvernement impérial et royal, le Gouvernement royal ne peut pas l'accepter, car ce serait une violation de la Constitution et de la loi sur la procédure criminelle. Cependant, dans des cas concrets, des communications sur les résultats de l'instruction en question pourraient être données aux organes austro-hongrois;

7° Le Gouvernement royal a fait procéder, dès le soir même de la remise de la note, à l'arrestation du commandant Voja Tankosc. Quant à Milan Ciganovic, qui est sujet de la Monarchie austro-hongroise et qui, jusqu'au 15/28 juin, était employé (comme aspirant) à la Direction des Chemins de fer, il n'a pas pu encore être joint. Le Gouvernement impérial et royal est prié de vouloir bien, dans la forme accoutumée, faire connaître le plus tôt possible les présomptions de culpabilité, ainsi que les preuves éventuelles de culpabilité qui ont été recueillies jusqu'à ce jour par l'enquête de Serajevo, aux fins d'enquêtes ultérieures;

8° Le Gouvernement serbe renforcera et étendra les mesures prises pour empêcher le trafic illicite d'armes et d'explosifs à travers la frontière. Il va de soi qu'il ordonnera tout de suite une enquête et punira sévèrement les fonctionnaires des frontières sur la ligne Chabatz-Loznitza qui ont manqué à leur devoir et laissé passer les auteurs du crime de Serajevo;

9° Le Gouvernement royal donnera volontiers des explications sur les propos que ses fonctionnaires, tant en Serbie qu'à l'étranger, ont tenus après l'attentat dans des interviews et qui, d'après l'affirmation du Gouvernement impérial et royal, ont été hostiles à la Monarchie, dès que le Gouvernement impérial et royal lui aura communiqué les passages en question de ces propos, et dès qu'il aura démontré que les propos employés ont en effet

été tenus par lesdits fonctionnaires, propos au sujet desquels le Gouvernement royal lui-même aura soin de recueillir des preuves et convictions ;

10° Le Gouvernement royal informera le Gouvernement impérial et royal de l'exécution des mesures comprises dans les points précédents en tant que cela n'a pas été déjà fait par la précédente note, aussitôt qu'une de ces mesures aura été ordonnée et exécutée. Dans le cas où le Gouvernement impérial et royal ne serait pas satisfait de cette réponse, le Gouvernement royal serbe, considérant qu'il est de l'intérêt commun de ne pas précipiter la solution de cette question, est prêt, comme toujours, à accepter une entente pacifique, en remettant cette question soit à la décision du tribunal international de La Haye, soit aux grandes puissances qui ont pris part à l'élaboration de la déclaration que le Gouvernement serbe a faite le 18/31 mars 1909.

N° 26

Le comte Berchtold au comte Szapary, à Saint-Pétersbourg.

Vienne, le 25 juillet 1914.

Au moment où nous avons pris la résolution d'une action énergique contre la Serbie, nous nous sommes rendu compte que le différend serbe pourrait provoquer une collision avec la Russie. Mais nous ne pouvions pas nous laisser influencer par cette éventualité en ce qui concerne l'attitude que nous avions à prendre à l'égard de la Serbie, parce que des considérations politiques qui sont à la base de tout État nous plaçaient devant une nécessité : celle de mettre fin à une situation privilégiée, créée par le Gouvernement russe, et qui permettait à la

Serbie de menacer la Monarchie d'une façon permanente sans être châtiée et sans pouvoir l'être.

Dans le cas où la Russie estimerait que le moment de la grande liquidation avec les puissances de l'Europe centrale serait arrivé et serait de prime abord décidée à la guerre, les instructions suivantes destinées à Votre Excellence apparaîtraient sans doute comme superflues.

Toutefois, on peut toujours admettre que la Russie, à la suite du refus éventuel de la Serbie d'accéder à nos demandes, et en présence de l'action militaire qui en résulterait nécessairement pour nous, désirât réfléchir et pût être même disposée à ne pas se laisser entraîner par les éléments belliqueux.

C'est à un tel état de choses que s'applique l'exposé suivant, dont Votre Excellence voudra bien s'inspirer, au moment donné, dans ses rapports avec M. Sazonow et M. le président du Conseil des ministres, sous la forme qui lui paraîtra appropriée et avec l'opportunité dont je la laisse juge.

D'une façon générale, je suppose que, dans les circonstances actuelles, Votre Excellence aura établi un accord étroit avec son collègue allemand, qui assurément a dû être chargé par son Gouvernement de ne laisser au Gouvernement russe aucun doute sur ce fait que l'Autriche-Hongrie ne serait pas isolée en cas de conflit avec la Russie.

Je prévois, sans me faire aucune illusion, qu'il ne sera pas facile de faire comprendre à M. Sazonow que notre action est devenue inévitable à Belgrade.

Mais il existe un facteur qui ne pourra manquer d'exercer une influence sur le ministre russe des Affaires étrangères : il s'agit, en effet, d'insister sur ce fait que, dans la crise actuelle et dans la lutte qu'elle entreprend pour liquider par les armes son différend avec la Serbie, la Monarchie austro-hongroise, fidèle au principe observé par elle depuis plusieurs dizaines d'années, n'est guidée par aucun motif intéressé.

La Monarchie est saturée de territoires et ne convoite aucune possession serbe. Si la lutte avec la Serbie nous est imposée, ce ne sera pas une lutte pour acquérir des territoires, mais uniquement un moyen de nous défendre et de nous préserver.

Le contenu de la note circulaire, suffisamment éloquent par lui-même, s'éclairera d'une lumière encore plus vive pour celui qui aura pris connaissance du dossier concernant la propagande serbe dirigée contre la Monarchie, et des rapports existant entre cette propagande et l'attentat du 28 juin.

C'est sur ce dossier que Votre Excellence voudra bien appeler l'attention toute particulière de M. le ministre russe. Vous voudrez bien lui exposer que c'est un phénomène rare dans l'histoire de voir une grande puissance supporter les intrigues révolutionnaires d'un petit État limitrophe aussi longtemps et avec une longanimité aussi exceptionnelle que le fit l'Autriche-Hongrie à l'égard de la Serbie.

Nous ne voulions exercer aucune action politique contre les aspirations des États balkaniques chrétiens, et c'est pourquoi, après la crise provoquée par l'annexion de 1908, bien que

nous n'eussions point de doutes sur la médiocre valeur des promesses serbes, nous avons permis à la Serbie de s'agrandir de près du double.

Depuis lors, le mouvement subversif que la Serbie entretient contre la Monarchie a pris des formes si excessives que les intérêts vitaux de l'Autriche-Hongrie et même de notre dynastie paraissent menacés par les intrigues serbes.

Nous ne pouvons nous empêcher de penser que la Russie, conservatrice et fidèle à son empereur, jugera compréhensible et même nécessaire notre action énergique contre des agissements qui sont une menace pour l'ordre dans tous les États.

Quand Votre Excellence, dans sa conversation avec M. Sazonow, aura touché ce point, le moment sera venu d'ajouter à cet exposé de nos motifs et intentions, cette indication que, tout en ne prétendant à l'acquisition d'aucun territoire — ainsi que Votre Excellence aura déjà eu l'occasion de le prouver — et sans songer à attenter à la souveraineté du royaume, nous n'en irons pas moins jusqu'aux mesures extrêmes pour obtenir que nos demandes soient suivies d'effet.

La preuve des efforts que nous avons faits, autant qu'il dépendait de nous, pour maintenir la paix, que nous aussi nous considérons comme le bien le plus précieux des peuples, apparaît dans les quarante dernières années et dans ce fait historique que Notre Très Gracieux Souverain a mérité le titre de Protecteur de la Paix.

Nous déplorerions d'autant plus vivement de voir la paix européenne troublée que nous avons toujours pensé que l'affermissement des États

Balkaniques, devenus plus vigoureux et arrivés à l'indépendance nationale et politique, ne pourrait que favoriser nos relations avec la Russie et écarterait même toute possibilité d'opposition entre la Russie et nous; de plus nous étions toujours disposés, en raison de notre propre orientation politique, à prendre en considération les grands intérêts politiques de la Russie.

Tolérer plus longtemps les machinations serbes, ce serait saper notre existence en tant qu'État, et compromettre notre situation de grande puissance, et par suite l'équilibre européen. Mais nous sommes persuadés que les intérêts les plus essentiels de la Russie et bien compris d'ailleurs par les chefs pacifiques de sa politique, exigent le maintien de l'équilibre européen actuel si utile au point de vue de la paix mondiale. Notre action contre la Serbie, sous quelque forme qu'elle se produise, est absolument conservatrice et son but est le maintien nécessaire de notre position en Europe.

N° 27

Le comte Berchtold au comte Szapary à Saint-Pétersbourg.

(Télégramme.) Vienne, le 25 juillet 1914.

Puisque le cinquième paragraphe de nos demandes, à savoir la participation des fonctionnaires impériaux et royaux à la répression du mouvement subversif en Serbie, a provoqué de

la part de M. Sazonow une opposition toute particulière, Votre Excellence voudra bien lui exposer dans la plus stricte confidence que l'introduction de ce paragraphe ne fut inspirée que par des considérations purement pratiques et nullement par l'intention de porter atteinte à la souveraineté de la Serbie. Nous entendons par le mot « collaboration » dans le paragraphe 5, l'institution d'un « bureau de Sûreté » à Belgrade, qui fonctionnerait sur le modèle des organisations russes similaires à Paris et qui collaborerait avec la police et l'autorité administrative serbes.

N° 28

Le comte Szapary au comte Berchtold.

Télégramme.) Saint-Pétersbourg, le 26 juillet 1914.

A l'occasion des bruits qui circulent au sujet de mesures de mobilisation russe, le comte Pourtalès a fait remarquer de la façon la plus sérieuse au ministre russe que, aujourd'hui, des mesures de mobilisation, comme moyen de pression diplomatique, présentent un très grave danger ; car, dans ce cas, la parole est donnée aux considérations purement militaires des états-majors, et une fois qu'en Allemagne on a pressé sur le bouton, rien ne peut plus arrêter la marche des événements.

M. Sazonow affirma sur l'honneur à l'ambassadeur allemand que les bruits en question étaient inexacts, que l'on n'avait réquisitionné

aucun cheval, ni appelé aucun réserviste, et qu'il s'agissait uniquement de mesures préparatoires dans les districts militaires de Kiew et d'Odessa, peut-être aussi de Kasan et de Moscou.

Immédiatement après, l'attaché militaire de l'Empire allemand reçut par courrier, à une heure avancée de la soirée, une invitation à se rendre auprès du ministre de la Guerre Suchomlinow : celui-ci, prenant pour point de départ la conversation que le comte Pourtalès avait eue avec le ministre des Affaires étrangères concernant les préparatifs russes, saisit cette occasion, attendu que l'ambassadeur pouvait s'être mépris sur certains détails militaires, pour donner à l'attaché des informations complémentaires. Dans le télégramme suivant, envoyé par le comte Pourtalès à Berlin et mis à ma disposition, sont résumées les communications faites par le major von Eggeling touchant cet entretien :

L'attaché militaire rapporte en ces termes sa conversation avec le ministre de la Guerre russe : M. Sazonow l'a prié de me renseigner sur la situation militaire. Le ministre de la Guerre m'a déclaré sur son honneur qu'aucun ordre de mobilisation n'avait encore été donné. Pour le moment, on n'avait pris que des mesures préparatoires : aucun cheval n'avait été réquisitionné, et aucun réserviste appelé. Si l'Autriche-Hongrie venait à franchir la frontière serbe, les districts militaires de Kiew, Odessa, Moscou et Kasan, faisant face à l'Autriche, seraient mobilisés, mais en aucun cas ceux se trouvant sur le front allemand (Varsovie, Vilna et Pétersbourg). On désire ardemment la paix avec l'Allemagne.

Comme je demandais dans quel but se ferait la mobilisation contre l'Autriche-Hongrie, le ministre me répondit par un haussement d'épaules : il fallait, disait-il, s'en rapporter aux diplomates. Je déclarai à M. le ministre qu'on saurait chez nous reconnaître son intention amicale, mais que la mobilisation, même contre l'Autriche seule, serait considérée comme très menaçante. M. le ministre insista avec énergie et à plusieurs reprises sur le besoin pressant et le désir qu'on avait de maintenir la paix.

N° 29

Le comte Berchtold au comte Mensdorff à Londres.

(Télégramme.) Vienne, le 26 juillet 1914.

M. de Tschirschky m'a fait savoir d'ordre de son gouvernement que, d'après un télégramme du prince Lichnowsky, expédié de Londres le 25 courant, à 3 heures de l'après-midi, Sir Edward Grey aurait envoyé au prince l'esquisse d'une note-réponse de la Serbie et aurait fait remarquer, dans la lettre particulière qui accompagnait cet envoi, qu'il espérait qu'en présence du ton conciliant de cette réponse, le Cabinet de Berlin s'emploierait pour la faire accepter à Vienne.

Je considère qu'il est indiqué que Votre Excellence reprenne la question avec M. le secrétaire d'État et appelle son attention sur ce fait, que, presque au moment même où il adressait cette

lettre au prince Lichnowsky, c'est-à-dire hier à 3 heures de l'après-midi, la Serbie avait déjà ordonné la mobilisation générale de son armée, ce qui prouve qu'à Belgrade on ne penchait pas vers un règlement pacifique de la question.

La réponse qui, comme il apparaît, avait été télégraphiée déjà antérieurement à Londres, ne fut remise au ministre impérial et royal à Belgrade, sous une forme qui ne répondait pas à nos demandes, qu'à 6 heures, après que l'ordre de la mobilisation eût été donné.

N° 30

Le comte Berchtold aux ambassadeurs impériaux et royaux à Berlin, Rome, Londres, Paris et Saint-Pétersbourg.

(Télégramme.) Vienne, le 26 juillet 1914.

Après le refus, par la Serbie, des réclamations que nous avions formulées, nous avons rompu les relations diplomatiques avec ce pays.

Je prie donc Votre Excellence de vouloir bien se rendre sans tarder chez M. le ministre des Affaires étrangères ou son représentant, et de lui donner incidemment les explications suivantes :

Le Gouvernement royal de Serbie a refusé de satisfaire aux demandes que nous avons été obligés de lui adresser pour sauvegarder d'une façon permanente nos intérêts les plus vitaux menacés par lui : il a ainsi prouvé qu'il n'est pas

disposé à renoncer à son action subversive qui tend à maintenir un état d'agitation constante dans certaines de nos régions frontières et en définitive à les détacher de l'organisme de la Monarchie. Nous avons le regret d'avoir été réduits contre notre gré à la nécessité de contraindre la Serbie par les moyens les plus rigoureux à modifier radicalement son attitude jusqu'à présent hostile.

N° 31

Le comte Szapary au comte Berchtold.

(Télégramme.) Saint-Pétersbourg, le 27 juillet 1914.

Je viens d'avoir un long entretien avec M. Sazonow. J'ai dit à M. le ministre, que j'avais l'impression qu'en Russie on est dans l'erreur sur le caractère de notre action : on nous soupçonnerait de préméditer une poussée vers les Balkans et une marche sur Salonique, ou même sur Constantinople. D'autres vont jusqu'à caractériser purement et simplement notre action comme le signal d'une guerre préventive contre la Russie. Tout cela, ai-je dit, est erroné, et en partie même nettement déraisonnable. Notre action est inspirée par le principe de la conservation personnelle et par le désir de nous défendre contre une propagande hostile qui menace notre intégrité et qui se manifeste par la parole, par les écrits et par le fait. Il ne vient à l'esprit de personne en Autriche-Hongrie de menacer les intérêts russes ou même de cher-

cher querelle à la Russie. Toutefois nous sommes absolument décidés à atteindre le but que nous nous sommes proposé; et la voie choisie par nous nous parut être la plus pratique. Mais comme il s'agit d'une action de défense, il m'était impossible de lui céler, qu'en pareil cas, on ne pouvait se laisser influencer par aucune conséquence, de quelque nature qu'elle fût. M. Sazonow m'approuva. Notre but, tel que je le lui ai défini, serait absolument légitime, mais il estimait que la voie que nous suivons pour l'atteindre, n'est pas la plus sûre. La note transmise par nous ne serait pas heureuse dans sa forme. Depuis qu'il l'avait reçue, il l'avait étudiée et si j'en avais le temps, il désirerait la parcourir encore une fois avec moi. — Je lui fis observer que j'étais à sa disposition mais que je n'étais autorisé ni à discuter ni à interpréter avec lui le texte de la note. Ses remarques, toutefois, présentaient de l'intérêt. — M. le ministre passa alors tous les paragraphes de la note en revue et estima aujourd'hui que sur les dix points de la note il y en avait sept qui étaient acceptables sans trop de difficultés. Il réservait les deux paragraphes touchant la coopération des fonctionnaires impériaux et royaux en Serbie et le paragraphe concernant la révocation d'officiers et de fonctionnaires à désigner par nous, et les trouvait inacceptables sous cette forme. — Au sujet des deux premiers points, je fus à même de donner une interprétation authentique dans le sens du télégramme de Votre Excellence du 25 courant, quant au troisième, je lui répondis que c'était une exigence nécessaire. D'ailleurs, l'affaire suivait son cours. Les Serbes auraient déjà mobilisé

et quant à ce qui se serait encore passé depuis, je l'ignorais.

N° 32

Le comte Berchtold
au comte Szapary à Saint-Pétersbourg.

(Télégramme.) Vienne, le 27 juillet 1914.

J'autorise Votre Excellence à faire à M. Sazonow la déclaration que tant que la guerre restera localisée entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie, la Monarchie ne se proposera aucune espèce d'acquisition territoriale.

N° 33

Le comte Szögyény au comte Berchtold.

(Télégramme.) Berlin, le 27 juillet 1914.

M. Sazonow déclara à l'ambassadeur d'Allemagne qu'il pouvait « se porter garant que du côté russe aucune mobilisation n'avait été commencée ; on aurait pris, il est vrai, quelques précautions militaires indispensables ».

L'attaché militaire allemand à Saint-Pétersbourg annonce que le ministre de la Guerre de Russie lui a donné sa parole d'honneur que ni un homme ni un cheval n'étaient mobilisés, mais qu'on avait dû naturellement prendre certaines mesures de précaution militaires, mesures qui,

ainsi que l'ajoute à son rapport l'attaché militaire allemand comme une remarque personnelle, seraient sans doute assez étendues.

N° 34

Le comte Berchtold aux ambassadeurs impériaux et royaux à Berlin, Rome, Londres, Paris et Saint-Pétersbourg.

Vienne, le 27 juillet 1914.

Sous ce pli, vous trouverez, accompagné de nos observations, le texte de la note que le Gouvernement royal de Serbie a adressée le 25 juillet au ministre impérial et royal à Belgrade.

Suivent : *La note* du Gouvernement royal serbe et *les observations* du Gouvernement impérial et royal. Voir le *Livre Blanc* (PAGES D'HISTOIRE, n° 25, pages 28-43).

N° 35

Le comte Szögyény au comte Berchtold.

(Télégramme.) Berlin, le 28 juillet 1914.

La proposition de médiation faite par l'Angleterre d'après laquelle l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre et la France se réuniraient dans une conférence à Londres, a été rejetée par l'Allemagne, qui allègue qu'il lui est impossible de citer

son alliée devant un tribunal européen dans son différend avec la Serbie.

N° 36

Le baron de Müller au comte Berchtold.

(Télégramme.) Tokio, le 28 juillet 1914.

Le *Times,* journal officieux japonais, publie dans son numéro d'aujourd'hui un article de fond, dont la conclusion affirme que le Japon est dans les meilleurs termes avec les trois grandes puissances intéressées, l'Autriche-Hongrie, l'Allemagne et la Russie, tandis que la Serbie le laisse indifférent. En cas de guerre, le Gouvernement impérial observerait naturellement la plus stricte neutralité.

N° 37

Le comte Berchtold au ministère royal serbe des Affaires étrangères à Belgrade.

Le Gouvernement royal serbe n'ayant pas donné une réponse favorable à la note que le ministre d'Autriche-Hongrie lui a remise le 23/10 juillet 1914, le Gouvernement impérial et royal se voit obligé de pourvoir lui-même à la protection de ses droits et intérêts et de recourir, dans ce but, à la force des armes. L'Autriche-Hongrie se considère donc, dès ce moment, en état de guerre avec la Serbie.

N° 38

Le comte Berchtold au comte Szögyény à Berlin.

(Télégramme.) Vienne, le 28 juillet 1914.

A titre d'information pour Votre Excellence avec prière d'en faire part à M. le secrétaire d'État.

J'ai reçu du comte Mensdorff le télégramme suivant à la date du 27 courant :

« J'ai eu l'occasion aujourd'hui d'exposer en détail à Sir Edward Grey que notre action était non une agression, mais une mesure de défense et de conservation personnelles et que nous ne nous proposions aucune acquisition territoriale ni l'écrasement de l'indépendance serbe.

« Nous demandons des satisfactions sans équivoque pour le passé et des garanties pour l'avenir.

« Ce faisant, je m'appuyai sur quelques-uns des arguments développés par Votre Excellence dans son exposé adressé au comte Szapary.

« Sir E. Grey me dit qu'il était très déçu de nous voir traiter la réponse serbe comme si elle était absolument négative. Il avait pensé que cette réponse pourrait fournir une base sur laquelle les quatre autres gouvernements élaboreraient un arrangement satisfaisant. Telle était son idée lorsqu'il proposa une conférence. La conférence se réunirait dans l'hypothèse que l'Autriche-Hongrie, aussi bien que la Russie, s'abstiendrait de toute opération militaire, pen-

dant que les autres puissances feraient une tentative pour trouver une solution satisfaisante.

« Par une déclaration faite aujourd'hui à la Chambre des Communes, Sir E. Grey a exposé le projet de conférence.

« Comme il parlait de l'abstention de toute opération militaire de notre part à l'égard de la Serbie, je lui fis observer que je craignais qu'il ne fût déjà trop tard. M. le secrétaire d'État nous dit que si, étant résolus en tout état de cause à faire la guerre à la Serbie, nous supposions que la Russie resterait tranquille, nous courrions un gros risque. Si nous pouvions déterminer la Russie à ne pas se mettre en branle, il ne voyait plus d'objection à faire. Sinon, les éventualités et les dangers seraient incalculables. Comme symptôme d'inquiétude, il me signala ce fait que la grande flotte anglaise qui après les manœuvres s'était concentrée à Portsmouth et devait aujourd'hui même se disloquer, resterait provisoirement dans ce port. « Nous « n'aurions pas convoqué de réserves, dit-il, mais « puisqu'elles sont réunies, nous ne pouvons en « ce moment les renvoyer dans leurs foyers. »

« Le but de son projet de conférence serait de conjurer, si possible, une collision entre les grandes puissances; il pourrait donc dans ces conditions faire tous ses efforts pour localiser le conflit. Mais, si la Russie mobilise et que l'Allemagne entre en scène, la conférence tombe d'elle-même.

« Je crois n'avoir pas besoin de faire remarquer d'une façon particulière à Votre Excellence que, en présence de l'état de guerre intervenu, le projet Grey de conférence me paraît, dans la

mesure où il se rapporte à notre conflit avec la Serbie, réduit à néant par les événements qui l'ont devancé. »

N° 39

Le comte Berchtold au comte Mensdorff à Londres.

(Télégramme.) Vienne, le 28 juillet 1914.

Il est pour nous de la plus haute importance que Sir Edward Grey juge impartialement notre action contre la Serbie, en général, et notre rejet de la note serbe, en particulier. Je prie donc Votre Excellence de vouloir bien rechercher l'occasion de commenter en détail à M. le secrétaire d'État le dossier que je vous ai transmis par la poste, en faisant ressortir les passages particulièrement marquants; Votre Excellence voudra bien discuter dans le même esprit avec Sir Edward Grey les observations jointes à la note serbe (le texte de la note accompagné de nos observations est parti hier par la poste à l'adresse de Votre Excellence) et lui exposer clairement que les concessions serbes n'étaient qu'apparentes et destinées à tromper l'Europe, sans offrir la moindre garantie pour l'avenir.

Comme le Gouvernement serbe savait que seule une acceptation sans réserve de nos demandes pouvait nous satisfaire, il est facile de percer à jour la tactique serbe. Pour faire impression sur l'esprit public de l'Europe, la

Serbie acceptait avec toutes sortes de réserves un certain nombre de nos demandes, comptant bien que jamais elle ne se trouverait dans le cas de tenir ses promesses. Votre Excellence voudra bien dans sa conversation avec Sir Edward Grey insister particulièrement sur cette circonstance, que la mobilisation générale de l'armée serbe fut ordonnée pour le 25 juillet à 3 heures de l'après-midi, tandis que la réponse à notre note ne fut remise que tout juste avant l'expiration du délai, c'est-à-dire peu de minutes avant 6 heures. Auparavant nous n'avions point fait de préparatifs militaires, mais nous y fûmes contraints par la mobilisation serbe.

N° 40

Le comte Berchtold au comte Szapary à Saint-Pétersbourg.

(Télégramme.) Vienne, le 28 juillet 1914.

Pour indiquer à Votre Excellence la marche à suivre et le langage à tenir.

L'ambassadeur impérial russe est venu me trouver aujourd'hui, pour m'informer qu'il est revenu de Russie après un congé de courte durée et en même temps pour se conformer à un ordre télégraphique de M. Sazonow. Ce dernier lui aurait fait savoir qu'il avait eu avec Votre Excellence une longue et amicale explication (Télégramme de Votre Excellence du 27 courant) au cours de laquelle vous auriez très obligeamment passé en revue les divers points de la note serbe.

M. Sazonow serait d'avis que la Serbie a largement satisfait à nos désirs, mais que certaines demandes de notre part lui paraissaient tout à fait inacceptables, ce que d'ailleurs il n'a pas caché à Votre Excellence. Dans ces circonstances, il lui semblait que la note serbe, telle qu'elle est conçue, pourrait servir de base à une explication, au succès de laquelle la Russie contribuerait volontiers. M. Sazonow voulait me faire une proposition : l'échange de vues suivrait son cours avec Votre Excellence, qui serait nantie d'instructions à ce sujet.

Dans ma réponse, j'ai souligné que je ne pouvais adhérer à une proposition de cette nature. Personne chez nous ne comprendrait ni n'approuverait des pourparlers portant sur la teneur même de la note qualifiée par nous de non satisfaisante. Une telle discussion serait d'autant moins possible que — l'ambassadeur le savait bien — une agitation générale et profonde s'était emparée de l'opinion publique, et que d'ailleurs nous avions aujourd'hui même déclaré la guerre à la Serbie.

Toutes les explications de l'ambassadeur convergeaient vers un même point : démontrer qu'une action de guerre n'abattrait pas, en Serbie, un esprit hostile qu'il ne cherchait nullement à nier, et qu'elle ne ferait, au contraire, que l'exaspérer.

En réponse je lui donnai quelques aperçus de nos relations actuelles avec la Serbie ; celles-ci nous amenaient inévitablement à manifester à notre turbulent voisin, bien contre notre gré et sans aucune arrière-pensée égoïste, mais avec l'énergie nécessaire, notre ferme intention de ne

pas admettre plus longtemps un mouvement, toléré par le Gouvernement et dirigé contre l'existence de la Monarchie.

D'ailleurs, l'attitude de la Serbie, après la réception de notre note, n'a pas été, lui disais-je, de nature à favoriser un arrangement pacifique, puisque, avant même de nous remettre sa réponse insuffisante, la Serbie avait décrété la mobilisation générale et s'était livrée à notre égard à un acte d'hostilité. Malgré tout, nous avons encore attendu trois jours. Mais hier la Serbie a ouvert les hostilités contre nous sur la frontière hongroise. Il ne nous a donc plus été possible de persévérer dans la longanimité que nous avions témoignée à la Serbie. Désormais il ne pouvait plus être question d'assainir d'une façon radicale mais pacifique nos relations avec la Serbie, nous étions forcés de répondre aux provocations serbes sur le ton qui, dans les circonstances données, était seul compatible avec la dignité de la Monarchie.

N° 41

Le comte Berchtold au comte Mensdorff à Londres.

(Télégramme.) Vienne, le 28 juillet 1914.

L'ambassadeur d'Angleterre, qui m'a rendu visite aujourd'hui, m'a exposé, d'ordre de son gouvernement, le point de vue de Sir E. Grey à l'égard de notre conflit avec la Serbie. Il s'exprima ainsi : Le Gouvernement anglais a suivi

avec un vif intérêt les péripéties de la crise jusqu'à ce jour et tient à nous assurer qu'il éprouve de la sympathie pour notre point de vue et qu'il comprend parfaitement nos griefs contre la Serbie. Si l'Angleterre, en somme, n'a pas lieu de faire de notre différend avec la Serbie l'objet de sa préoccupation particulière, celui-ci ne peut cependant pas échapper à l'attention du Cabinet de Londres, parce que ce conflit pourrait avoir des répercussions plus ou moins lointaines et, par suite, mettre en question la paix de l'Europe. C'est pour ce seul motif, intéressant l'Angleterre, que Sir E. Grey s'est vu amené à faire aux gouvernements qui ne sont pas directement touchés par ce conflit (Allemagne, Italie, France) la proposition d'examiner et de discuter en commun, par la voie d'un échange continu de vues, les moyens permettant d'aplanir le différend le plus rapidement possible. Prenant pour modèle la Conférence de Londres réunie pendant la récente crise balkanique, les ambassadeurs des États ci-dessus nommés, accrédités à Londres, devraient, selon la conception du secrétaire d'État anglais, maintenir avec lui un contact permanent en vue de la solution indiquée. Sir E. Grey a déjà reçu des gouvernements en question des réponses fort amicales par lesquelles ceux-ci donnent leur approbation à sa suggestion.

Actuellement, le désir de M. le secrétaire d'État serait, si possible, d'empêcher à la dernière heure les hostilités d'éclater entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie : si cela ne se pouvait pas, il faudrait au moins prévenir une collision sanglante en permettant aux Serbes de

se retirer sans accepter la lutte. La réponse que nous avons reçue de la Serbie semble offrir la possibilité d'une base d'entente. L'Angleterre est toute disposée à faire valoir, dans cette circonstance, son influence dans l'esprit de nos revendications.

Je remerciai M. l'ambassadeur pour la communication qu'il m'avait faite de la part de Sir E. Grey, et je lui répondis que je rendais pleine justice à la conception de M. le secrétaire d'État; mais son point de vue, lui dis-je, est par la force des choses différent du mien, puisque l'Angleterre n'est pas directement intéressée au litige, qui existe entre nous et la Serbie, et qu'il se pourrait bien que M. le secrétaire d'État ne fût pas renseigné à fond sur l'importance et la gravité des questions à résoudre.

Si Sir E. Grey parle de la possibilité d'empêcher les hostilités d'éclater, cette idée arrive trop tard, attendu que dès hier on a tiré du côté serbe sur les soldats qui gardent notre frontière, et qu'aujourd'hui même nous avons déclaré la guerre à la Serbie. Quant à l'idée d'une transaction sur la base de la note serbe, je suis obligé de la rejeter. Nous avons exigé l'acceptation intégrale : la Serbie a essayé de se tirer d'embarras par des faux-fuyants; nous ne connaissons que trop ces méthodes serbes. Il est certain que Sir Maurice Bunsen peut apprécier à sa juste valeur notre point de vue, grâce à la connaissance qu'il a acquise ici de la situation locale, et qu'il se trouvera à même d'en donner à Sir E. Grey une image fidèle.

Dans la mesure où Sir Edward Grey voudra servir la cause de la paix européenne, il ne ren-

contrera assurément de notre part aucune opposition. Toutefois, qu'il veuille bien se rendre compte que la paix européenne ne serait pas sauvegardée par le fait que des grandes puissances se rangeraient derrière la Serbie et interviendraient pour son impunité. Car, même dans le cas où nous consentirions à une pareille tentative d'arrangement, la Serbie n'en serait que plus encouragée à persévérer dans la voie qu'elle a suivie jusqu'à présent, ce qui, dans le plus bref délai, remettrait la paix en question. Pour conclure, l'ambassadeur d'Angleterre m'assura qu'il comprenait parfaitement notre point de vue, mais que, d'autre part, il regrettait de constater que le vœu formulé par le Gouvernement anglais, d'arriver à un arrangement, n'eût plus pour le moment de chances de se réaliser. Il espérait pouvoir maintenir le contact avec moi, ce qui avait pour lui une grande importance en raison du grave danger de conflagration européenne. Je répondis que je me tiendrais à toute heure à la disposition de M. l'ambassadeur ; et notre conversation prit fin.

N° 42

Le comte Berchtold au comte Szögyény à Berlin.

(Télégramme.) Vienne, le 28 juillet 1914.

Je prie Votre Excellence de se rendre sans retard auprès de M. le Chancelier impérial ou

de M. le secrétaire d'État, pour lui faire la communication suivante :

D'après des avis concordants émanant de Saint-Pétersbourg, Kiew, Varsovie, Moscou et Odessa, la Russie fait de vastes préparatifs militaires. Il est vrai que M. Sazonow, ainsi que le ministre de la Guerre russe, ont affirmé sur l'honneur que la mobilisation générale n'a pas été ordonnée jusqu'à cette heure ; toutefois le ministre de la Guerre a fait savoir à l'attaché militaire allemand que les districts militaires faisant face à l'Autriche-Hongrie seraient mobilisés si nos troupes franchissaient la frontière serbe. Dans ces circonstances, je désirerais prier instamment le Cabinet berlinois de considérer s'il ne pourrait pas faire observer amicalement à la Russie que la mobilisation des districts susdits équivaudrait à une menace dirigée contre l'Autriche-Hongrie, et que, par suite, si cette mobilisation s'effectuait, la Monarchie, ainsi que son allié l'Empire d'Allemagne, seraient obligés d'y répondre par des mesures militaires extrêmes. Pour permettre à la Russie de se raviser le cas échéant plus facilement, il me paraîtrait indiqué qu'une telle démarche fût faite d'abord par l'Allemagne seule ; mais bien entendu nous serions prêts aussi à la faire à deux.

Un langage net me paraît être en ce moment le moyen le plus efficace pour que la Russie prenne conscience de toute la portée d'une attitude menaçante.

N° 43

Le comte Berchtold au comte Szögyény à Berlin.

(Télégramme.) Vienne, le 28 juillet 1914.

L'ambassadeur de l'Empire allemand nous a fait savoir que Sir E. Grey s'était adressé au Gouvernement allemand pour le prier d'user de son influence sur le Gouvernement impérial et royal afin que celui-ci considérât la réponse de Belgrade comme suffisante ou du moins qu'il l'acceptât comme base d'une discussion entre les diverses chancelleries. M. de Tschirschky était chargé de soumettre la proposition anglaise à l'examen du Cabinet de Vienne.

N° 44

Le comte Berchtold aux ambassadeurs austro-hongrois à Saint-Pétersbourg, Londres, Paris et Rome.

(Télégramme.) Vienne, le 29 juillet 1914.

Pour informer Votre Excellence,

J'ai fait parvenir aujourd'hui à l'ambassadeur de l'Empire allemand le mémoire suivant en réponse à une démarche faite par l'ambassadeur auprès de moi.

Mémoire

Le Gouvernement impérial et royal remercie vivement M. l'ambassadeur de l'Empire allemand pour la communication qu'il a bien voulu lui faire à la date du 28 courant et dont le Gouvernement austro-hongrois a pris connaissance.

Le Cabinet anglais priait le Gouvernement impérial allemand de vouloir bien user de son influence sur le Cabinet de Vienne, afin que celui-ci considérât la réponse de Belgrade soit comme suffisante, soit, au moins, comme une base de discussion. — En ce qui concerne l'opinion exprimée par M. le secrétaire d'État anglais au prince Lichnowsky, le Gouvernement impérial et royal désire faire observer tout d'abord que la note serbe ne contient pas, comme semble le croire Sir E. Grey, une adhésion à toutes nos demandes sauf une seule exception, mais que bien plutôt il a été formulé dans les principaux paragraphes des réserves qui diminuent singulièrement la valeur des concessions faites. En outre, le refus de la Serbie porte précisément sur les points qui devaient nous garantir la réalisation effective du but auquel nous aspirons.

Le Gouvernement impérial et royal ne saurait dissimuler sa surprise de constater que son action contre la Serbie est considérée comme visant la Russie et l'influence russe dans les Balkans, car, s'il en était ainsi, on pourrait supposer que la propagande dirigée contre la Monarchie est d'origine non seulement serbe, mais aussi russe. Au contraire, nous sommes partis,

jusqu'à présent, de l'idée que la Russie officielle restait étrangère à ces manifestations hostiles à la Monarchie : aussi, notre action présente est-elle dirigée exclusivement contre la Serbie, tandis que nos sentiments pour la Russie, comme nous pouvons l'affirmer à Sir E. Grey, sont absolument amicaux. Au surplus, le Gouvernement austro-hongrois se voit dans la nécessité de faire remarquer, qu'à son vif regret il n'est plus à même de prendre position à l'égard de la note serbe dans le sens de la suggestion anglaise, vu que, au moment où se faisait ici la démarche allemande, l'état de guerre entre la Monarchie et la Serbie était déjà déclaré et que la note serbe se trouvait ainsi devancée par les événements.

A cette occasion, le Gouvernement impérial et royal se permet de faire observer qu'avant de donner sa réponse, le Gouvernement royal de Serbie avait procédé à la mobilisation de ses forces militaires et que, dans la suite, il laissa encore s'écouler trois jours sans manifester l'intention d'abandonner le point de vue adopté dans sa note : c'est alors qu'eut lieu, de notre part, la déclaration de guerre.

Du reste, si le Cabinet anglais est disposé à user de son influence sur le Gouvernement russe en vue du maintien de la paix entre les grandes puissances et de la localisation d'une guerre qui nous a été imposée par les menées serbes datant de plusieurs années, le Gouvernement impérial et royal ne pourra que saluer avec reconnaissance une intervention de cette nature.

N° 45

Le comte Szécsen au comte Berchtold,

(Télégramme.) Paris, le 29 juillet 1914.

Il est hors de doute que la France fait certains préparatifs militaires, ainsi que l'annoncent les journaux, peut-être avec quelque exagération.

J'apprends d'une façon strictement confidentielle que le baron de Schœn est chargé de s'entretenir de ces préparatifs avec M. Viviani, et de lui faire observer que dans ces circonstances l'Allemagne pourrait être obligée de prendre des mesures analogues, qu'il ne serait naturellement pas possible de tenir secrètes et qui, étant connues, provoqueraient une grande émotion dans le public. C'est ainsi que les deux pays, tout en ne se proposant que la paix, pourraient être contraints à une mobilisation au moins partielle, ce qui serait dangereux. En outre le baron de Schœn déclarera d'ordre de son gouvernement que l'Allemagne désire vivement voir le conflit localisé entre nous et la Serbie : à ce point de vue l'Allemagne compte sur l'appui de la France.

N° 46

Le comte Szögyény au comte Berchtold.

(Télégramme.) Berlin, le 29 juillet 1914.

Dès dimanche le Gouvernement allemand a

déclaré à Saint-Pétersbourg que la mobilisation russe entraînerait la mobilisation allemande.

La réponse russe fut celle que je vous ai communiquée par mon télégramme du 27 courant. Aujourd'hui on a envoyé à Saint-Pétersbourg un nouveau télégramme qui annonce que si la Russie continuait ses préparatifs, l'Allemagne se verrait amenée à mobiliser à son tour.

N° 47

Le comte Szapary au comte Berchtold.

(Télégramme.) Saint-Pétersbourg, le 29 juillet 1914.

J'ai appris par l'ambassadeur d'Allemagne que M. Sazonow se montrait très ému de la prétendue intention de Votre Excellence de ne pas poursuivre avec la Russie l'échange de vues en cours et s'inquiétait de la mobilisation austro-hongroise poussée, lui disait-on, bien au delà de la mesure nécessaire et par suite dirigée contre la Russie. J'allai donc voir le ministre pour dissiper quelques obscurités qui me paraissaient encore subsister.

Le ministre commença par constater que l'Autriche-Hongrie se refusait catégoriquement à poursuivre l'échange de vues.

M'appuyant sur le télégramme de Votre Excellence du 28 courant, je constatai que sans doute Votre Excellence s'était refusée, après tout ce qui s'était passé, à toute discussion du texte de la note et, d'une façon générale, du

conflit entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie, mais par contre je dus établir que j'avais été à même de fournir à notre échange de vues une base bien plus large, en déclarant que nous ne désirions léser aucun intérêt russe : nous n'aurions pas l'intention, en supposant bien entendu le conflit localisé entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie, d'annexer une portion du territoire serbe, et nous ne songerions pas davantage à porter atteinte aux droits de souveraineté de la Serbie. J'étais convaincu, ajoutai-je, que Votre Excellence serait toujours disposée à prendre contact avec Saint-Pétersbourg pour discuter les intérêts austro-hongrois et russes.

M. Sazonow me dit qu'il s'était laissé convaincre en ce qui concerne l'annexion territoriale, mais qu'au point de vue de la souveraineté de la Serbie, il ne pouvait s'empêcher de maintenir son point de vue, à savoir que les conditions imposées par nous à la Serbie réduisaient ce pays à l'état de vassal. Mais alors ne serait-ce pas rompre l'équilibre balkanique, et celui-ci ne se confondait-il pas avec les intérêts russes qui allaient être mis en question ? Il en revint à la discussion de la note, à l'action proposée par Sir Edward Grey ; il voulut encore une fois me faire entendre que l'on reconnaissait bien nos intérêts comme légitimes et qu'on était disposé à leur donner pleine satisfaction, à la condition qu'ils fussent présentés à la Serbie sous une forme acceptable. Je lui répondis que c'était une question qui regardait, non la Russie, mais la Serbie. M. Sazonow m'objecta que dans ce cas les intérêts russes coïncidaient avec les intérêts serbes. Pour me dégager de ce cercle vicieux je passai

à un autre sujet. Je lui fis mention du bruit qui m'était parvenu, à savoir qu'en Russie on s'inquiétait de nous voir mobiliser huit corps d'armée pour notre action contre la Serbie. M. Sazonow me confirma que ce n'était pas lui-même, qui avait tout ignoré à ce sujet, mais bien le chef d'État-major qui avait exprimé ces préoccupations. J'essayai d'exposer au ministre qu'il était facile à tout esprit non prévenu de se convaincre que nos corps du sud ne pouvaient pas constituer une menace pour la Russie.

Je donnai à entendre au ministre qu'il serait désirable que l'Empereur, son souverain, fût informé de la situation véritable, d'autant plus qu'il était urgent, si on voulait la paix, de mettre rapidement fin aux surenchères militaires, dont une campagne de fausses nouvelles semblait nous menacer aujourd'hui. M. Sazonow me donna cette réponse très caractéristique, qu'il pourrait faire cette communication au chef d'État-major, lequel voyait chaque jour Sa Majesté.

Le ministre me dit ensuite, que l'on signerait le jour même un ukase, qui ordonnerait une mobilisation assez étendue. Mais il pouvait, ajouta-t-il, me déclarer de la façon la plus officielle, que ces troupes n'étaient pas destinées à nous attaquer : elles se contenteraient de rester l'arme au pied en prévision du cas où les intérêts balkaniques de la Russie seraient menacés. Une note explicative donnerait les précisions nécessaires, car il ne s'agissait que d'une mesure de précaution, que l'empereur Nicolas regardait comme justifiée ; n'avions-nous pas, me dit-il, dès maintenant, outre l'avantage d'une mobilisa-

tion plus rapide, une avance considérable ? Sur un ton grave j'appelai l'attention de M. Sazonow sur l'impression qu'une telle mesure provoquerait chez nous. — Il me paraissait douteux, lui dis-je, que la note explicative fût capable d'atténuer cette impression, après quoi le ministre se répandit encore une fois en protestations sur le caractère inoffensif (!) de cette décision.

N° 48

Le comte Berchtold au comte Szögyény à Berlin.

(Télégramme.) Vienne, le 29 juillet 1914.

Je viens d'apprendre par M. de Tschirschky que l'ambassadeur russe lui aurait dit avoir reçu de son gouvernement l'information qu'on était en train de mobiliser les districts militaires de Kiew, Odessa, Moscou et Kasan. La Russie se déclarerait offensée dans son honneur de grande puissance et obligée de prendre des mesures qui répondent à la situation. La mobilisation russe est confirmée par les commandants de nos corps galiciens ; à en croire un rapport de l'attaché militaire austro-hongrois, elle ne fut plus contestée même par M. Sazonow dans une conversation qu'il eut avec l'ambassadeur d'Allemagne.

Je prie Votre Excellence de vouloir bien porter sans retard ce qui précède à la connaissance du Gouvernement allemand, et, ce faisant, d'in-

sister sur ce point que, si les mesures de mobilisation russes ne sont pas suspendues tout de suite, elles seront suivies immédiatement et pour des raisons militaires de la mobilisation générale en Autriche-Hongrie. Comme dernière tentative pour empêcher la guerre européenne, je pense qu'il serait désirable que notre représentant et celui de l'Allemagne à Saint-Pétersbourg, et éventuellement aussi à Paris, déclarât sur le ton le plus amical aux gouvernements de ces capitales que, si la mobilisation russe se poursuit, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie se verront contraintes à des mesures analogues, dont les conséquences seraient nécessairement graves.

Votre Excellence voudra bien ajouter qu'il est bien entendu que nous ne nous laisserons pas écarter de notre action militaire en Serbie.

Les ambassadeurs austro-hongrois à Saint-Pétersbourg et à Paris recevront par la présente l'ordre de communiquer la déclaration ci-dessus aussitôt que des instructions analogues auront été données à leur collègue allemand.

N° 49

Le comte Berchtold au comte Szapary à Saint-Pétersbourg.

(Télégramme.) Vienne, le 30 juillet 1914.

Réponse au télégramme de Votre Excellence du 29 juillet.

Il va de soi que je suis disposé comme auparavant à faire expliquer par Votre Excellence à

M. Sazonow les divers points de la note adressée par nous à la Serbie, et qui, d'ailleurs, est devancée actuellement par les événements. De même je tiendrais beaucoup à profiter de cette occasion pour soumettre à un débat les questions concernant directement nos relations avec la Russie, dans le sens de la suggestion dont M. Schebeko s'est fait l'interprète, et dans un esprit de confiance et d'amitié : on pourrait espérer dissiper ainsi les obscurités regrettables qui, à cet égard, subsistent entre nous, et assurer le développement pacifique, si désirable, de nos relations de bon voisinage.

N° 50

Le comte Berchtold au comte Szapary à Saint-Pétersbourg.

(Télégramme.) Vienne, le 30 juillet 1914

Pour indiquer à Votre Excellence la marche à suivre et le langage à tenir.

J'ai exposé aujourd'hui à M. Schebeko que j'avais appris par un rapport que mon refus net d'agréer la proposition de M. Sazonow, invitant Votre Excellence à poursuivre avec lui les pourparlers, avait péniblement affecté le ministre : de même il regrettait non moins vivement qu'il n'y ait pas eu d'échange de vues entre moi et M. Schebeko.

En ce qui concerne le premier point, j'avais déjà télégraphié à Votre Excellence que je lui laissais pleine liberté de continuer à donner à

M. Sazonow tous les éclaircissements qu'il pourrait désirer au sujet de la note, laquelle, d'ailleurs, nous le constatons, a été devancée par la déclaration de guerre. Toutefois ce commentaire devrait se borner, vous disais-je, à des explications supplémentaires, attendu qu'il n'est jamais entré dans nos vues d'admettre un marchandage à propos des paragraphes de la note. J'avais aussi autorisé Votre Excellence à discuter amicalement avec M. Sazonow nos relations particulières avec la Russie. M. Sazonow s'est plaint qu'il n'y avait pas eu d'échange de vues entre M. Schebeko et moi : assurément il doit y avoir là une méprise, vu qu'il y a deux jours, M. Schebeko et moi nous avons examiné les questions actuelles, ce que l'ambassadeur a constaté, en me faisant observer qu'il avait rapporté notre entretien dans tous ses détails à M. Sazonow. M. Schebeko m'exposa ensuite pourquoi à Saint-Pétersbourg on considérait avec tant d'appréhension notre action contre la Serbie. L'Autriche-Hongrie, me dit-il, est une grande puissance qui marche contre le petit État serbe, sans qu'à Saint-Pétersbourg on sache ce qu'elle se propose à son égard. Veut-elle porter atteinte à sa souveraineté, l'abattre complètement ou même l'écraser ? L'avenir de la Serbie ne peut laisser indifférente la Russie, à laquelle elle se rattache par tant de liens historiques et autres. A Saint-Pétersbourg on avait pris à cœur d'agir énergiquement sur Belgrade, pour que l'on y acceptât toutes nos exigences ; il est vrai que c'était à un moment où l'on ne pouvait pas encore savoir de quelle nature seraient les exigences que nous avons émises ultérieurement. Mais,

même en présence de ces réclamations, on ferait tous ses efforts pour obtenir tout au moins ce qui serait possible. Je rappelai à l'ambassadeur que nous avions insisté à plusieurs reprises sur ce point, que nous ne nous proposions en Serbie aucune politique de conquête, ni aucune atteinte à la souveraineté de ce pays : nous nous contentions de créer un état de choses qui nous assurât contre toute agitation venant de Serbie. Je rattachai à ces observations un exposé détaillé de nos relations intolérables avec la Serbie. De même, je fis comprendre clairement à M. Schebeko, dans quelle mesure la diplomatie russe, assurément contre le gré de ses dirigeants, était tout particulièrement responsable de cette situation. Dans le cours ultérieur de notre entretien, je mentionnai la mobilisation russe dont j'avais désormais connaissance. Puisqu'elle était limitée aux circonscriptions militaires d'Odessa, de Kiew, de Moscou et de Kasan, elle présentait un caractère hostile à la Monarchie. Quel en était le motif? je l'ignorais, puisqu'il n'existait aucun point litigieux entre la Russie et nous. L'Autriche-Hongrie avait mobilisé exclusivement contre la Serbie, et n'avait pas appelé un seul homme contre la Russie, ce qui ressortait du fait que les Ier, X^e^ et XIe corps n'avaient pas été mobilisés : mais en face d'une mobilisation ouvertement dirigée contre nous, nous aussi nous devions donner plus d'ampleur à la nôtre. Toutefois, je voulus bien, à cette occasion, lui faire observer expressément, qu'il était évident que cette mesure ne présentait aucun caractère hostile à la Russie et devait être considérée uniquement comme une mesure de réciprocité néces-

saire contre la mobilisation russe. Je priai M. Schebeko de faire part de cette communication à son gouvernement, ce qu'il me promit.

N° 51

Le comte Berchtold aux ambassadeurs austro-hongrois à Londres et Saint-Pétersbourg.

(Télégramme.) Vienne, le 31 juillet 1914.

J'adresse le télégramme suivant à Berlin :

D'ordre de son gouvernement, M. de Tschirschky nous a donné hier communication d'un entretien entre Sir Edward Grey et le prince Lichnowsky, au cours duquel le secrétaire d'État anglais a fait à l'ambassadeur d'Allemagne la déclaration suivante :

M. Sazonow aurait informé le Gouvernement anglais qu'après la déclaration de guerre de l'Autriche-Hongrie à la Serbie, il n'était plus à même de traiter directement avec l'Autriche-Hongrie : il priait donc l'Angleterre de vouloir bien reprendre son rôle de médiatrice. Le Gouvernement russe estimait qu'une condition préliminaire s'imposait : la suspension préalable des hostilités.

En réponse à cette ouverture du Gouvernement russe, Sir E. Grey fit observer au prince Lichnowsky que l'Angleterre songeait à une médiation à quatre et la considérait comme urgente, si on voulait éviter une guerre mondiale.

Je prie Votre Excellence de vouloir bien assu-

rer M. le secrétaire d'État de toute notre gratitude pour les communications qui nous ont été transmises par M. de Tschirschky, et de lui déclarer qu'en dépit du changement qui est intervenu depuis lors dans la situation par le fait de la mobilisation russe, nous sommes tout disposés à faire bon accueil à la proposition de médiation de Sir E. Grey entre la Serbie et nous.

Toutefois les conditions premières de notre acceptation seraient que notre action militaire contre la Serbie se poursuivrait en attendant, et que le Cabinet anglais déterminerait le Gouvernement russe à suspendre la mobilisation que la Russie dirige contre nous. Il est évident que, dans ce cas, les mesures militaires purement défensives prises par nous en Galicie et imposées par l'action russe, seraient rapportées par nous aussi.

N° 52

Le comte Szapary au comte Berchtold.

(Télégramme.) Saint-Pétersbourg, le 31 juillet 1914.

Ce matin a été donné l'ordre de mobilisation générale pour l'ensemble de l'armée et de la flotte.

N° 53

Le comte Berchtold à toutes les légations impériales et royales.

(Télégramme.) Vienne, le 31 juillet 1914.

Information particulière dont vous voudrez bien vous inspirer dans vos relations avec le Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité :

Le Gouvernement russe ayant procédé à des mobilisations sur notre frontière, nous nous voyons contraints de prendre des mesures militaires en Galicie.

Ces mesures ont un caractère purement défensif et ont été prises uniquement sous la pression des préparatifs russes, que nous regrettons vivement, vu que nous n'avons aucune espèce d'intention agressive contre la Russie et que nous souhaitons la continuation des relations de bon voisinage qui ont existé entre nous jusqu'à ce jour.

Entre les Cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg des pourparlers conformes à la situation et qui aboutiront, nous l'espérons, à un apaisement général, suivent leur cours.

N° 54

Le comte Szécsen au comte Berchtold.

(Télégramme.) Paris, le 31 juillet 1914.

D'ordre de son gouvernement, l'ambassadeur

d'Allemagne a déclaré ici que, si la mobilisation générale décrétée par la Russie n'était pas suspendue dans les douze heures, l'Allemagne mobiliserait à son tour. En même temps le baron de Schœn a demandé si la France resterait neutre en cas de guerre germano-russe. La réponse à cette question est attendue dans les dix-huit heures; le délai expire demain samedi à 1 heure de l'après-midi.

N° 55

Le comte Szapary au comte Berchtold.

(Télégramme.) Saint-Pétersbourg, le 31 juillet 1914.

Reçu le télégramme de Votre Excellence du 30 courant.

Votre Excellence aura été informée par mon télégramme du 29 courant que, sans attendre d'instructions, j'ai repris la conversation avec M. Sazonow à peu près sur les bases qui m'ont été indiquées, sans que les deux points de vue se fussent sensiblement rapprochés.

Entre temps les conversations engagées entre l'ambassadeur d'Allemagne et le ministre des Affaires étrangères russes ont donné, il est vrai, le résultat suivant : c'est que la Russie ne se tiendrait pas pour satisfaite, même si l'Autriche-Hongrie déclarait formellement qu'elle ne diminuerait pas le territoire serbe, ne porterait aucune atteinte à la souveraineté de la Serbie et ne léserait les intérêts de la Russie ni dans les Bal-

kans ni ailleurs. En outre, la Russie a depuis lors décrété la mobilisation générale.

N° 56

Le comte Szapary au comte Berchtold.

(Télégramme.) Saint-Pétersbourg, le 1er août 1914.

Au cours de la visite que j'ai faite aujourd'hui à M. Sazonow, je lui ai exposé que j'avais reçu des instructions; mais avant d'aborder ce sujet je tenais à lui dire que j'ignorais la situation actuelle créée à Vienne par la mobilisation générale russe, de sorte que je devais en faire complètement abstraction en interprétant les instructions expédiées avant cet événement. Je lui dis que les deux instructions de Votre Excellence se rapportaient au malentendu qu'aurait fait naître un prétendu refus de notre part de continuer les négociations avec la Russie. C'est là une erreur, comme je lui en avais déjà donné l'assurance, sans en avoir reçu le mandat. Votre Excellence, lui dis-je, était non seulement prête à négocier avec la Russie sur les bases les plus larges, mais elle était en particulier disposée à soumettre le texte de la note à une discussion, dans la mesure où il s'agirait d'en interpréter le sens.

Je soulignai, à quel point les instructions que Votre Excellence m'a adressées constituaient une nouvelle preuve de bonne volonté, quoique je fusse obligé de lui rappeler, une fois encore, que la situation créée depuis par la mobilisation

générale m'était inconnue ; tout ce que j'espérais c'était que la marche des événements ne nous eût pas déjà entraînés trop loin ; en tout cas je considérais qu'il était de mon devoir de fournir à une heure si grave une nouvelle preuve de la bonne volonté du Gouvernement impérial et royal. M. Sazonow me répondit que c'était avec satisfaction qu'il prenait acte de cette preuve de bonne volonté ; toutefois il voulait attirer mon attention sur ce point que, pour des raisons faciles à deviner, des négociations à Saint-Pétersbourg lui paraissaient promettre moins de résultats que si elles étaient entamées sur un terrain neutre, à Londres. Je répliquai que Votre Excellence, ainsi que je le lui avais déjà exposé, se plaçait à un point de vue différent et désirait que l'on prît directement contact à Saint-Pétersbourg. Par conséquent, je n'étais pas en état de prendre position quant à la suggestion concernant Londres ; toutefois je lui dis que j'en référerais à Votre Excellence.

N° 57

Le comte Szögyény au comte Berchtold.

(Télégramme.) Berlin, le 2 août 1914.

M. le secrétaire d'État vient de me dire qu'il n'est arrivé de Russie aucune réponse à la question posée par l'Allemagne.

Des troupes russes ont franchi la frontière allemande près de Schwidden (sud-est de Bialla).

La Russie a donc attaqué l'Allemagne.

Par suite l'Allemagne se considère en état de guerre avec la Russie. L'ambassadeur de Russie a reçu ses passeports cet après-midi ; il est probable qu'il partira encore aujourd'hui.

N° 58

Le comte Mensdorff au comte Berchtold.

(Télégramme.) Londres, le 4 août 1914.

Je viens de voir Sir E. Grey. Le Gouvernement anglais a adressé un ultimatum à l'Allemagne au sujet de la Belgique, il attend une réponse pour aujourd'hui à minuit. Sir E. Grey m'a dit que, provisoirement, il ne voyait aucun motif de faire une communication au Gouvernement impérial et royal, ni aucune raison d'entrer en conflit avec nous, tant que nous ne serions pas en état de guerre avec la France. En tout cas il espérait que nous n'ouvririons pas les hostilités sans une déclaration de guerre formelle et préalable. Il ne rappellera pas M. de Bunsen.

Dans le cas où nous serions en guerre avec la France, il serait difficile à l'Angleterre, en sa qualité d'alliée de la France, de coopérer avec cette dernière dans l'Océan Atlantique et non dans la Méditerranée.

N° 59

Le comte Berchtold au comte Szapary à Saint-Pétersbourg.

(Télégramme.) Vienne, le 5 août 1914.

Je prie Votre Excellence de remettre la note suivante au ministre des Affaires étrangères à Saint-Pétersbourg.

D'ordre de son Gouvernement, le soussigné ambassadeur d'Autriche-Hongrie a l'honneur de notifier à Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires étrangères de Russie ce qui suit :

« Vu l'attitude menaçante prise par la Russie dans le conflit entre la Monarchie austro-hongroise et la Serbie et en présence du fait qu'en suite de ce conflit la Russie, d'après une communication du Cabinet de Berlin, a cru devoir ouvrir les hostilités contre l'Allemagne et que celle-ci se trouve par conséquent en état de guerre avec ladite puissance, l'Autriche-Hongrie se considère également en état de guerre avec la Russie à partir du présent moment. »

Saint-Pétersbourg, 24 juillet/6 août 1914.

(Signé) SZAPARY.

Après la remise de cette note, Votre Excellence voudra bien demander ses passeports et partir sans délai avec tout le personnel de l'ambassade, à l'exception de quelques agents qu'elle jugera peut-être utile de laisser là-bas. En même temps M. de Schebeko recevra de nous ses passeports.

N° 60

Le comte Berchtold au comte Mensdorff à Londres.

(Télégramme.) Vienne, le 6 août 1914.

Reçu de Votre Excellence le télégramme du 4 courant. Je vous prie de donner à Sir E. Grey l'assurance qu'en aucun cas nous n'ouvrirons les hostilités contre l'Angleterre sans déclaration de guerre formelle et préalable ; mais nous attendons également de l'Angleterre qu'elle observe à notre égard une attitude analogue et ne commette aucun acte hostile avant la notification officielle de l'état de guerre.

N° 61

Le comte Szécsen au comte Berchtold.

(Télégramme.) Paris, le 8 août 1914.

Le ministre des Affaires étrangères m'a convoqué pour me faire savoir que, d'après des informations certaines qui lui seraient parvenues, le corps d'armée d'Innsbrück aurait été envoyé à la frontière française. M. Doumergue désire savoir immédiatement si cette nouvelle est exacte et, en cas d'affirmative, connaître les intentions du Gouvernement impérial et royal. La France étant en guerre avec l'Allemagne,

l'envoi de nos troupes à la frontière française serait incompatible avec l'état de paix existant entre l'Autriche-Hongrie et la France. M. Dumaine est chargé de faire une démarche analogue auprès de Votre Excellence.

N° 62

Le comte Berchtold au comte Szécsen à Paris.

(Télégramme.) Vienne, le 9 août 1914.

Me réfère au télégramme de Votre Excellence du 8 courant. Après en avoir conféré avec le grand État-major, j'autorise Votre Excellence à déclarer au Gouvernement français, que les nouvelles concernant la participation de nos troupes à la guerre franco-allemande sont inventées de toutes pièces. J'ai fait à M. Dumaine une déclaration analogue.

N° 63

Le comte Szécsen au comte Berchtold.

(Télégramme.) Paris, le 10 août 1914.

Reçu le télégramme du 9 août. J'en ai aussitôt communiqué le contenu à M. Doumergue. Le ministre qui avait reçu de M. Dumaine un rapport télégraphique analogue sur son entretien

avec Votre Excellence, a reconnu que nos troupes ne se trouvent pas à la frontière française; mais il prétend posséder des renseignements positifs, selon lesquels un corps d'armée austro-hongrois aurait été transporté en Allemagne, ce qui permettrait à cet empire de retirer ses troupes des régions qui seraient occupées par nos soldats; le ministre pensait que les opérations militaires allemandes en seraient facilitées. A plusieurs reprises, j'ai appelé l'attention du ministre sur la teneur de la réponse de Votre Excellence; il a concédé qu'on ne pouvait pas parler d'une participation effective de nos troupes à la guerre franco-allemande, mais il persistait à soutenir que la présence de nos troupes en territoire allemand était indéniable et qu'elle équivalait à une aide militaire fournie par nous à l'Allemagne. Dans ces conditions il avait chargé l'ambassadeur de France à Vienne de demander immédiatement ses passeports et de quitter Vienne aujourd'hui avec tout le personnel de l'ambassade. Le ministre m'a dit que, vu la situation, ma présence ici n'offrait plus aucune utilité, mais pourrait, étant donnée l'excitation de la population, donner lieu à des incidents regrettables, qu'il voudrait éviter. Il m'a proposé de tenir un train à ma disposition à partir de ce soir pour quitter la France. Je lui ai répondu qu'il me serait impossible de recevoir jusqu'à ce soir des instructions de Votre Excellence et qu'en considération du rappel de M. Dumaine, je le priais de me faire remettre mes passeports.

N° 64

Le comte Berchtold au comte Mensdorff à Londres.

Vienne, le 11 août 1914.

Le Gouvernement français a chargé son ambassadeur d'ici de demander ses passeports en invoquant comme motif l'envoi d'un corps d'armée austro-hongrois en Allemagne, ce qui aurait permis au commandement de l'armée allemande de retirer ses troupes des régions qui seraient occupées par nos détachements. Cette mesure de notre État-major général signifierait une aide militaire fournie par nous à l'Allemagne.

Votre Excellence voudra bien porter à la connaissance du Gouvernement anglais que, d'après des informations puisées auprès des autorités compétentes, l'allégation émise par la France est dénuée de tout fondement.

N° 65

Le comte Mensdorff au comte Berchtold.

(Télégramme.) Londres, le 12 août 1914.

Je viens de recevoir de Sir E. Grey la communication suivante :

A l'instance du Gouvernement français, qui

n'est pas à même de communiquer directement avec votre Gouvernement, j'ai à vous faire la notification suivante :

Le Gouvernement austro-hongrois, après avoir déclaré la guerre à la Serbie et pris par cet acte l'initiative des hostilités en Europe, a amené, sans la moindre provocation de la part du Gouvernement de la République française, l'état de guerre avec la France :

1° Après que l'Allemagne eût déclaré successivement la guerre à la Russie et à la France, le Gouvernement austro-hongrois a pris part à ce conflit en déclarant la guerre à la Russie qui combattait déjà aux côtés de la France;

2° D'après de nombreux renseignements dignes de foi, l'Autriche a envoyé des troupes à la frontière allemande dans des circonstances qui signifient une menace directe pour la France.

En considération de ces faits, le Gouvernement français se voit dans la nécessité de déclarer au Gouvernement austro-hongrois, qu'il prendra toutes les mesures qui lui permettront de répondre à ces actes et à ces menaces.

Sir E. Grey ajoute :

La rupture avec la France ayant été amenée de cette façon, le Gouvernement de la Grande-Bretagne se voit obligé d'annoncer qu'un état de guerre existera entre la Grande-Bretagne et l'Autriche-Hongrie à partir de minuit.

N° 66

L'ambassadeur japonais au comte Berchtold.

(Traduit de l'anglais.)

Vienne, le 20 août 1914.

Monsieur le Comte,

Sans aucun doute le baron Müller a déjà porté à la connaissance de Votre Excellence la communication que mon gouvernement a faite le 15 courant au Gouvernement allemand. Je prends toutefois la liberté de remettre ci-contre à Votre Excellence, sans en avoir reçu le mandat et à titre d'information personnelle, une copie d'un télégramme de Tokio relatif à ces faits.

ANNEXE

Prenant en sérieuse considération la situation actuelle, le Gouvernement japonais en plein accord avec le Gouvernement britannique, en vue de consolider et de conserver la paix générale dans les territoires de l'Asie orientale, ce qui est l'un des objets de l'alliance anglo-japonaise, a décidé de prendre, de concert avec la Grande-Bretagne, les mesures nécessaires pour en assurer la réalisation. Toutefois, avant de prendre des mesures de cette nature, il a jugé à propos d'adresser au Gouvernement allemand une invitation amicale qui lui a été remise le 15 courant sous la forme suivante :

1° Tous les navires de guerre devront être

immédiatement retirés des eaux japonaises et chinoises. Les vaisseaux qui ne pourront pas être retirés, devront être désarmés ;

2° Le Gouvernement allemand devra livrer d'ici au 15 septembre 1914 au plus tard aux autorités japonaises, sans conditions et sans indemnité, l'ensemble du territoire affermé de Kiao-Tchéou, en vue d'une restitution de ce territoire à la Chine.

Le Gouvernement japonais a déclaré au Gouvernement allemand que si, jusqu'au 23 août 1914 à midi, il n'avait pas reçu de lui une réponse avec l'acceptation sans conditions de l'invitation ci-dessus mentionnée, il prendrait telles mesures qui lui paraîtraient nécessaires.

On espère sincèrement que le Gouvernement allemand se rendra à l'invitation ci-dessus mentionnée, un délai plus que suffisant lui ayant été accordé pour sa réponse. Mais si, ce qui serait regrettable, cette invitation devait rester sans effet, le Gouvernement japonais se verrait dans l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour atteindre son but.

En adoptant l'attitude actuelle, le Gouvernement japonais, on l'a déjà dit, n'a été déterminé par aucun autre motif que celui de sauvegarder les intérêts communs du Japon et de la Grande-Bretagne, conformément aux clauses de l'alliance anglo-japonaise, en vue de consolider les bases sur lesquelles doit reposer une paix durable dans les territoires de l'Asie orientale. Le Gouvernement japonais n'a nullement l'intention de pratiquer une politique d'expansion territoriale; il n'a pas davantage de projets intéressés. C'est pourquoi le Gouvernement impérial

japonais est décidé à respecter avec le plus grand soin les intérêts des tierces puissances en Asie orientale et de ne pas les léser, si peu que ce soit.

N° 67

Le comte Berchtold au comte Clary à Bruxelles.

(Télégramme.) Vienne, le 22 août 1914.

Je prie Votre Excellence de faire immédiatement au ministre royal des Affaires étrangères belge la communication suivante :

D'ordre de mon Gouvernement j'ai l'honneur de notifier à Votre Excellence ce qui suit : « Vu que la Belgique, après avoir refusé d'accepter les propositions qui lui avaient été adressées à plusieurs reprises par l'Allemagne, prête sa coopération militaire à la France et à la Grande-Bretagne qui, toutes deux, ont déclaré la guerre à l'Autriche-Hongrie, et en présence du fait que, comme il vient d'être constaté, les ressortissants autrichiens et hongrois se trouvant en Belgique ont, sous les yeux des autorités royales, dû subir un traitement contraire aux exigences les plus primitives de l'humanité et inadmissible même vis-à-vis des sujets d'un État ennemi, l'Autriche-Hongrie se voit dans la nécessité de rompre les relations diplomatiques et se considère dès ce moment en état de guerre avec la Belgique. Je quitte le pays avec le personnel de la légation et confie la protection de mes administrés au ministre des États-Unis d'Amérique en Belgique. De la part du Gouvernement impérial et royal, les passeports sont remis au comte Errembault de Dudzeele. »

(s) Clary.

N° 68

Le prince Hohenlohe au comte Berchtold.

(Télégramme.) Berlin, le 23 août 1914.

L'office des Affaires étrangères a informé aujourd'hui le chargé d'affaires du Japon à Berlin de l'intention du Gouvernement impérial allemand de ne pas donner de réponse à l'ultimatum japonais. Il a ajouté que le Gouvernement allemand avait donné comme instructions à son ambassadeur de Tokio de quitter le Japon à l'expiration du délai que le Japon a fixée à aujourd'hui midi, et qu'à la même heure il remettrait ses passeports au chargé d'affaires du Japon à Berlin.

A midi les passeports ont été remis au chargé d'affaires et celui-ci quittera Berlin demain matin avec le personnel de l'ambassade.

N° 69

Le comte Berchtold au baron von Müller à Tokio.

(Télégramme.) Vienne, le 24 août 1914.

Le commandant du navire de Sa Majesté *Elisabeth* a reçu l'ordre de prendre part à la lutte à Tsingtau. Je prie Votre Excellence, vu

les agissements du Japon envers notre allié l'Empire d'Allemagne, de demander vos passeports, d'informer les consulats de la situation et de partir pour l'Amérique avec la colonie et le personnel de l'ambassade et des consulats. Votre Excellence voudra bien confier la protection de nos ressortissants et de nos intérêts à l'ambassadeur américain. Les passeports seront remis à l'ambassadeur japonais d'ici.

N.-B. — *Quelques-uns des documents ci-dessus ont paru dans le Livre Rouge original avec la mention : « Uebersetzung aus dem Französischen » (traduction du français). C'est le cas des nos 19, 25, 59, 60 à 63 et 67. Les textes ci-dessus sont des* retraductions *de l'allemand.* [Note des traducteurs.]

NANCY-PARIS, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT — MAI 1915

PAGES D'HISTOIRE — 1914-1915

2e Série h

Les Pourparlers Diplomatiques

9 DÉCEMBRE 1914 — 4 MAI 1915

IX

LE LIVRE VERT ITALIEN

CORRESPONDANCE RELATIVE AUX ÉVÉNEMENTS
QUI ONT AMENÉ
LA RUPTURE DES RELATIONS AVEC L'AUTRICHE-HONGRIE

LIBRAIRIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT

PARIS
5-7, RUE DES BEAUX-ARTS

NANCY
RUE DES GLACIS, 18

55

Prix : 90 centimes.

PAGES D'HISTOIRE — 1914-1915

PLAN GÉNÉRAL

1re Série. — L'Explosion vue de la frontière de l'Est (23 juillet — 5 août). 5 volumes parus : *a)* Le Guet-Apens ; *b)* La Tension diplomatique ; *c)* En mobilisation ; *d)* La Journée du 4 août ; *e)* En guerre.

2e Série. — Les Pourparlers diplomatiques
Sept volumes parus : *a)* Livre bleu anglais ; *b)* Livre gris belge ; *c)* Livre orange russe ; *d)* Livre bleu serbe ; *e)* Livre blanc allemand ; *c2)* Second Livre orange russe ; *g)* Livre rouge austro-hongrois.

3e Série. — Les Communiqués officiels. *Suite chronologique des dépêches du Gouvernement français.* 8 vol. parus (du 5 août 1914 au 30 avril 1915).

4e Série. — Atlas-Index de tous les théâtres de la guerre.
a) Campagnes de France et de Belgique (34 cartes au 1/400.000e, en 4 couleurs ; index alphabétique). *b)* Front Est : Prusse Orientale, Galicie, Pologne, Hongrie.
En préparation : *c)* Campagne des Vosges, d'Alsace, de Lorraine, de l'Allemagne de l'Ouest ; *d)* Front Sud : Serbie, Bosnie-Herzégovine, etc. ;

5e Série. — Les Mises à l'Ordre du Jour. *Citations, Promotions, Légion d'honneur, Médaille militaire.* 9 vol. parus (du 8 août au 1er décembre).

6e Série. — Pangermanisme.
a1) La Folie allemande, par Paul Verrier, professeur à la Sorbonne ; *a2)* La Haine allemande, par Paul Verrier ; *b)* Paroles allemandes. Extraits d'auteurs et de discours allemands ; traductions de carnets de guerre d'officiers et de soldats ; *c)* Peints par eux-mêmes (traductions d'ouvrages et de documents inédits pangermanistes)

7e Série. — L'Indignation du monde civilisé.
a) La Séance historique de l'Institut de France ; *b)* L'Allemagne et la Guerre, par Emile Boutroux, de l'Académie Française ; *c)* La Journée du 22 décembre. *d)* Rapport officiel de la Commission instituée en vue de constater les actes commis par l'ennemi en violation du droit des gens en France ; *e)* Rapports sur la violation du droit des gens en Belgique ; *f)* Protestation des Académies et des sociétés savantes ; *g)* La Protestation des grands hommes de l'étranger : savants, artistes, philosophes, etc. ; *h)* Paroles françaises ; *i)* Paroles de Belgique ; *j)* Paroles d'Alsace et de Lorraine ; *k)* Paroles de neutres ; *l)* Ordre du jour des Sociétés savantes et artistiques.

8e Série. — La Guerre et la Presse mondiale.
a) Extraits du *Bulletin des Armées de la République* (4 vol. parus) ; *b)* Voix américaines (2 vol.) ; *c)* Les Poètes de la guerre ; *d)* Articles choisis dans les grands quotidiens de Paris ; *e)* Presse de province ; *f)* Presse des pays alliés ; *g)* Presse des pays neutres ; *h)* Presse des pays ennemis ; *i)* Les meilleures Caricatures et les meilleures Chansons.

9e Série. — Pendant la Guerre.
a) Les Allemands en Belgique (Louvain-Aerschot), par L.-H. Grondijs
b) La Vie à Paris ; *c)* La Vie en Province ; *d)* La Vie à l'Etranger, etc.

10e Série. — Les Opérations militaires.
Chronologie de la guerre (31 juillet-31 décembre 1914). — Le Front, cartes des lignes d'opérations du 1er août au 31 décembre. — Nos alliés, par M. Denis (4 vol.). — La Campagne de 1914, par Champaubert. — Les Français en Alsace. — Les Français en Belgique. — La Retraite stratégique. — Le Grand-Couronné de Nancy. — La Bataille de la Marne. — La Campagne des Vosges. — Bataille de l'Aisne. — Combats dans l'Argonne et dans la Woëvre. — Bataille du Nord, etc., etc.

11e Série. — Les Armements.
a) Le Canon de 75, par Th. Schloesing fils ; *b)* Application de la physique à la guerre, par M. Violle.

Les Pourparlers Diplomatiques

LE LIVRE VERT ITALIEN

137625
12/1/16

Nous adressons à Messieurs les Professeurs de l'Institut Français de Florence qui ont bien voulu se charger de la traduction de cet ouvrage, nos plus vifs remerciements.

LES ÉDITEURS.

Il a été tiré de ce volume cinquante-cinq exemplaires numérotés à la presse, dont :

5 sur papier du Japon (Nos 1 à 5);

50 sur papier de Hollande (Nos 6 à 55).

Tous droits de reproduction et de traduction réservés.

Les Pourparlers Diplomatiques

DOCUMENTS

PRÉSENTÉS AU PARLEMENT ITALIEN

par le Ministre des Affaires étrangères

N° 1

Le Ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur royal à Vienne.

(Télégramme.) Rome, 9 décembre 1914.

Je prie Votre Excellence de faire au comte Berchtold la communication verbale suivante :

L'offensive actuelle de l'Autriche-Hongrie en Serbie constitue un événement qui ne peut pas ne pas amener un échange de vues entre les Gouvernements italien et austro-hongrois, sur la base des conventions stipulées par l'article VII

du traité de la Triple-Alliance. Cet article oblige le Gouvernement austro-hongrois, en échange d'occupations de territoires, même temporaires, à un accord préventif avec l'Italie et à des compensations. Le Gouvernement Impérial et Royal aurait dû nous prévenir et se mettre d'accord avec nous, avant de faire passer la frontière serbe à son armée. En l'occurrence, et pour mieux éclairer notre attitude, nous devons rappeler au Gouvernement Impérial et Royal qu'il s'est appuyé précisément sur les dispositions de l'article VII, pour nous empêcher, pendant notre guerre contre la Turquie, d'accomplir diverses opérations qui auraient certainement abrégé la durée de la guerre. Les opérations navales des Dardanelles donnèrent lieu, elles aussi, à des réserves formelles de la part du Gouvernement Impérial et Royal. L'Italie a un intérêt de premier ordre à maintenir complète l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et économique de la Serbie. Le Gouvernement austro-hongrois a eu beau déclarer à plusieurs reprises qu'il n'avait pas l'intention de faire des conquêtes territoriales aux dépens de la Serbie; une déclaration faite sous cette forme ne constitue pas un engagement durable, et les assurances mêmes qui nous furent données par le Gouvernement Impérial et Royal, à l'occasion de l'entrée en guerre de la Turquie, laissent entrevoir la possibilité de modifications politiques dans la péninsule des Balkans. D'autre part, la seule invasion de la Serbie, même si elle ne devait être que temporaire, suffit déjà à troubler sérieusement l'équilibre de la péninsule balkanique, et à nous donner droit à des compensations. Il faut noter

aussi que la clause de l'article VII établit pour l'Italie le droit à des compensations, même au cas où les avantages obtenus par le Gouvernement austro-hongrois ne seraient pas de caractère territorial. Le Gouvernement italien considère qu'il est nécessaire de procéder, sans aucun retard, à un échange de vues et à des négociations concrètes avec le Gouvernement Impérial et Royal, au sujet d'une situation complexe qui touche de près les intérêts politiques et économiques vitaux de l'Italie. On note des signes d'inquiétude dans le Parlement et dans l'opinion publique italienne, qui manifeste clairement où tendent les aspirations nationales. L'entente que j'invoque entre les deux Gouvernements, et qui pourrait être établie sur cette base, aurait comme conséquence de faire disparaître tout prétexte à ces incidents regrettables, à ces froissements et à ces soupçons, qui sont malheureusement si fréquents aujourd'hui; elle rendrait au contraire possibles et naturelles entre les deux peuples ces relations d'amitié cordiale et constante qu'ils désirent l'un et l'autre, et sans lesquelles tout accord officiel reste forcément stérile. En faisant remarquer au comte Berchtold l'esprit d'amitié qui a inspiré cette démarche, Votre Excellence voudra bien le prier de nous faire connaître, avec la diligence nécessaire, la pensée du Gouvernement austro-hongrois.

SONNINO.

N° 2

Le Ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur royal à Berlin.

(Télégramme.) Rome, 9 décembre 1914.

Je prie Votre Excellence d'informer M. de Jagow de ce que j'ai télégraphié à l'ambassadeur de Vienne (1). Vous voudrez bien expliquer au Ministre des Affaires étrangères l'état de l'opinion publique italienne, et le rapport qui existe en Italie entre les questions de politique extérieure et celles de politique intérieure. Le courant qui se manifeste dans une partie de l'opinion publique en faveur de la neutralité, ne signifie pas qu'elle renonce aux intérêts italiens, dans les Balkans et dans l'Adriatique, ni aux aspirations nationales, mais plutôt qu'elle est persuadée de la possibilité de protéger ces intérêts et de réaliser ces aspirations, tout en restant fidèle à la neutralité. Au cas où le contraire se produirait, la réaction serait très grave dans l'opinion publique, et aurait des conséquences que le Gouvernement italien doit prévoir, et, s'il est possible, prévenir.

SONNINO.

---

(1) Cf. document n° 1.

N° 3

L'ambassadeur royal à Vienne au Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Vienne, 12 décembre 1914.

J'ai fait au comte Berchtold la communication verbale que Votre Excellence m'a prescrite. Il a fait remarquer que les opérations militaires en Serbie n'avaient pas conduit, jusqu'à présent, à une véritable occupation du territoire serbe, même temporaire. Les conquêtes effectuées à la suite de ces opérations avaient été abandonnées le jour suivant ou quelques jours après. En effet, la ville de Valiévo, occupée il y a quinze jours, avait été évacuée peu après, à la suite des opérations de guerre, et on ne pouvait certainement pas, pour cette occupation momentanée, invoquer l'article VII et réclamer des compensations. Je fis alors allusion à la conquête récente de Belgrade par les troupes austro-hongroises, qui s'y trouvaient encore; et le comte Berchtold répliqua qu'il serait peut-être nécessaire d'évacuer la ville sous peu. Je crus devoir faire remarquer au comte Berchtold que l'article VII était clair et explicite, puisqu'il parlait précisément d'occupation temporaire, sans spécifier la durée.

Donc, les conquêtes qu'avaient faites jusqu'alors les troupes austro-hongroises, depuis le premier jour de leur entrée en territoire serbe, tombaient évidemment, quelles qu'elles fussent, sous le coup de cet article, qui imposait au Gouvernement Impérial et Royal l'obligation d'un accord pré-

ventif avec nous. D'autre part, comme je le lui avais déjà fait observer, le seul fait d'envahir la Serbie, même temporairement, nous donnait droit à des compensations : car cela suffisait pour troubler l'équilibre de la péninsule balkanique, tel que l'établissait le traité. Puis, après que j'eus rappelé l'opposition faite par le Gouvernement Impérial et Royal à nos opérations militaires et navales durant la guerre italo-turque, opérations qui lui avaient permis d'invoquer l'article VII, le comte Berchtold a observé qu'il s'était déclaré contraire à ces opérations en vertu du principe du *statu quo* sur lequel se fondait le traité. Il a ajouté qu'on ne pouvait comparer ces opérations avec celles que le Gouvernement Impérial et Royal faisait maintenant en Serbie. En effet, les unes étaient contraires à l'esprit du traité, puisqu'elles mettaient en péril l'existence même de l'empire Ottoman. Les autres n'avaient d'autre but que de défendre l'intégrité de la monarchie menacée par la Serbie, qui pensait à lui enlever la Bosnie et l'Herzégovine. C'est pourquoi la guerre contre la Serbie n'était pas agressive, mais défensive; et le Gouvernement Impérial et Royal luttait à présent pour le maintien du *statu quo*. J'ai fait remarquer que je ne pouvais certainement pas admettre que les occupations temporaires de territoires, réalisées jusqu'à présent par l'Autriche-Hongrie en Serbie, fussent conformes à l'esprit et à la lettre du traité. Il était en effet évident qu'elles menaçaient l'équilibre de la péninsule balkanique, et en arrivaient, d'autre part, à détruire l'équilibre de forces qui, d'après le traité lui-même, devait exister entre nous.

A ce propos, je lui ai rappelé qu'à plusieurs reprises, et même au moment où avait éclaté la guerre, le Gouvernement italien avait déclaré au Gouvernement autrichien qu'il ne pourrait jamais admettre qu'on portât atteinte à l'intégrité territoriale, à l'indépendance politique et économique de la Serbie; cela était contraire à nos intérêts aussi bien qu'aux stipulations du traité. Le comte Berchtold a répliqué que le Gouvernement Impérial et Royal n'avait pas du tout l'intention d'anéantir la Serbie. J'ai rappelé la déclaration que, dès le 25 juillet dernier, j'avais faite, en son absence, au baron Macchio : que si l'Autriche-Hongrie faisait des conquêtes, — même temporaires —, sans notre consentement préalable, elle violerait l'article VII du traité de la Triple-Alliance ; nous faisions donc toutes nos réserves sur la reprise éventuelle de notre liberté d'action et sur la défense de nos droits et de nos intérêts. Le Gouvernement italien croyait venu le moment de se reporter à ces déclarations, ne pouvant certainement pas admettre la thèse du Gouvernement autrichien, d'après laquelle l'Autriche-Hongrie n'avait occupé jusqu'alors, même temporairement, aucun territoire serbe. A quoi le comte Berchtold a répondu qu'il ne comprenait pas comment on pouvait invoquer l'article VII pour une occupation temporaire, qui était le résultat de conquêtes militaires susceptibles d'être abandonnées d'un jour à l'autre, et ne pouvant former l'objet d'un accord préventif, fondé sur le principe des compensations. Mais le Gouvernement Impérial et Royal était disposé à stipuler cet accord, au cas où il y aurait occupation, — même temporaire —, de territoires

serbes. J'ai eu beau insister vivement pour convaincre le comte Berchtold que les progrès des troupes austro-hongroises en Serbie, et l'occupation temporaire de territoires serbes, obligeaient le Gouvernement Impérial et Royal à s'entendre avec nous, pour arriver à un accord préalable fondé sur le principe des compensations ; il a persisté dans son opinion, et a conclu en disant qu'il ne croyait pas nécessaire de procéder à un échange d'idées, à ce sujet, avec le Gouvernement italien.

AVARNA.

N° 4

L'ambassadeur royal à Vienne au Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Vienne, 13 décembre 1914; reçu le 13.

L'argument principal qu'a invoqué le comte Berchtold pour esquiver des négociations avec le Gouvernement italien, au sujet de l'application des clauses de l'article VII du traité d'alliance, concernant l'occupation d'une partie du territoire serbe par les troupes austro-hongroises, a été que cette occupation même n'avait un caractère ni temporaire, ni permanent, mais momentané : c'était simplement la conséquence immédiate et inévitable des opérations militaires : elle pouvait cesser d'un moment à l'autre, à la suite des changements qui se produisaient dans la situation militaire de la Serbie.

Je crois pourtant utile, pour appuyer notre thèse, d'informer Votre Excellence que *la feuille de service* de l'armée austro-hongroise publie, au fascicule 342, la nomination du major général Oscar comme gouverneur de la ville de Belgrade.

AVARNA.

N° 5

L'ambassadeur royal à Vienne au Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Vienne, 14 décembre 1914; reçu le 15.

J'apprends d'une source indirecte que M. de Tschirsky, à la suite d'instructions qui lui furent données par M. de Jagow, aurait réussi hier à convaincre le comte Berchtold d'opérer un échange de vues avec le Gouvernement italien au sujet de l'article VII, et de définir les compensations qui nous reviennent au cas où l'Autriche procéderait dans les Balkans à une occupation militaire, — ou permanente.

AVARNA.

N° 6

Le Ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur royal à Vienne.

(Télégramme.) Rome, 16 décembre 1914.

La thèse soutenue par le comte Berchtold me surprend. J'approuve la réponse qu'a donnée

Votre Excellence. Nous ne pouvons pas accepter la distinction établie par le comte Berchtold entre les conquêtes temporaires et les conquêtes momentanées qui résultent d'opérations de guerre.

Cette distinction est contraire à l'esprit et à la lettre de l'article VII.

Par suite des progrès réalisés par les troupes austro-hongroises en Serbie, de l'occupation des territoires, et même de la nomination d'un gouverneur militaire à Belgrade, le Gouvernement autrichien est obligé de s'accorder avec l'Italie sur la base des compensations.

Nous ne pouvons pas davantage accepter l'argumentation du comte Berchtold, en ce qui concerne le précédent de la guerre libyque. A cette époque, l'Autriche-Hongrie, prenant comme base l'article VII, nous a interdit non seulement des occupations temporaires et momentanées, mais même de simples opérations de guerre, tels des bombardements, non suivis d'occupations.

Cette attitude de l'Autriche-Hongrie nous porta le plus grave préjudice, tant au point de vue militaire qu'au point de vue politique, car elle encouragea à la résistance la Turquie, qui se sentait indirectement soutenue et protégée. Dire que nous menacions durant la guerre libyque le *statu quo*, c'est présenter un argument sans valeur. L'article VII parle expressément du *statu quo* en Orient et dans la région des Balkans, mais non de l'empire ottoman comme tel. L'expédition militaire de l'Autriche en Serbie a précisément troublé le *statu quo* et l'équilibre prévus par l'article VII. Je répète que nous n'avons pas donné à l'article VII le sens prohibitif que lui attribue le Gouvernement autrichien

pendant la guerre libyque ; mais nous n'avons pas entendu et nous n'entendons pas pour cela renoncer aux droits que nous assure l'article même.

Il est bon de rappeler à ce propos les termes mêmes dont s'est servi le Gouvernement autrichien dans ses communications durant la guerre libyque.

Par le télégramme du 5 novembre 1911, Votre Excellence nous informait que le comte d'Aerenthal lui avait déclaré qu' « une action de nos troupes sur les côtes ottomanes de la Turquie d'Europe, aussi bien que dans les îles de la mer Egée, n'aurait pu être admise ni par l'Autriche, ni par l'Allemagne, parce que contraire au Traité d'alliance ». Cette déclaration fut faite à Votre Excellence à la suite du bruit qui avait couru que les vaisseaux de guerre italiens avaient fait des projections électriques dans les environs de Salonique. Par le télégramme du 7 novembre 1911, Votre Excellence nous avertissait que « le comte d'Aerenthal considérait les bombardements des ports de la Turquie d'Europe tels que Salonique, Cavalla, etc..., comme contraires à l'article VII ».

En avril 1912 (télégramme de Votre Excellence en date du 21 avril), le comte Berchtold se plaignit vivement de voir l'escadre italienne, devant les Dardanelles, répondre aux coups de canon des forts et leur faire subir des dégâts : à cette occasion le comte Berchtold vous déclara que, « si le Gouvernement italien désirait reprendre sa liberté d'action, le Gouvernement autrichien pouvait en faire autant. Pourtant il ne pouvait pas admettre que nous fissions dans l'avenir de sem-

blables opérations et tentions une action quelconque qui fût en opposition avec le point de vue exprimé dans les précédents entretiens. Si nous réalisions une semblable opération, elle pouvait avoir de graves conséquences ».

Votre Excellence ayant fait observer que le Gouvernement italien avait déclaré avec insistance qu'il ne pouvait admettre un attentat à l'intégrité territoriale, à l'indépendance politique et économique de la Serbie, contraire à nos intérêts et aux dispositions du traité, le comte Berchtold répliqua que le Gouvernement Impérial et Royal n'avait nullement l'intention d' « anéantir » la Serbie. Je ne peux considérer cette réponse comme satisfaisante. Entre le maintien de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et économique, d'une part, l'anéantissement, de l'autre, il y a une grande distance : c'est justement ce qui doit être l'objet et la base de négociations et d'accords entre nous et l'Autriche, conformément aux dispositions du traité. Des occupations territoriales, même partielles et permanentes, ou simplement temporaires, tout avantage de caractère non territorial, qu'il s'agisse de zones d'influence politique ou de privilèges économiques, doivent donner lieu à des accords préalables. Donc il ne suffit pas que le comte Berchtold vous ait déclaré qu'il était disposé à entamer des négociations en cas de véritables occupations, même temporaires.

Je regrette que le comte Berchtold ne croie pas venu le moment de procéder à un échange d'idées avec nous. Je prie Votre Excellence d'insister auprès de lui en soutenant notre point de vue. L'accord, selon l'esprit de l'article VII, doit être

préventif, et non se négocier au moment où se produisent l'événement ou les événements qui y donnent lieu.

Votre Excellence voudra bien ne pas perdre de vue que nous considérons comme très nuisible à nos intérêts l'éventualité de conversations prolongées avec Vienne au sujet de l'interprétation théorique de l'article VII, pendant que mûrissent les événements qui peuvent nous mettre en face du fait accompli.

Dans la conversation que vous aurez avec le comte Berchtold, veuillez lui confirmer ce que je vous faisais savoir, par mon télégramme du 9 courant, au sujet des tendances qui se manifestent dans le Parlement et dans l'opinion publique, et au sujet de la nécessité qu'il y a, dans un commun intérêt, d'établir entre nos deux pays des relations fondées, solidement et pour toujours, sur la confiance et l'amitié.

SONNINO.

N° 7

L'ambassadeur royal à Vienne au Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Vienne, 20 décembre 1914 ; reçu le 21 décembre.

J'ai parlé au comte Berchtold dans le sens des instructions données par Votre Excellence.

Il m'a informé qu'il était disposé à procéder dès maintenant à un échange de vues avec Votre Excellence au sujet de l'article VII, pour établir

les compensations qui reviennent à l'Italie, au cas où l'Autriche-Hongrie procéderait à des occupations temporaires ou permanentes dans les Balkans. Il m'a donc dit qu'il était d'accord sur les principes suivants :

1° Entre le maintien de l'intégrité territoriale, de l'indépendance de la Serbie, et son anéantissement, il y a une grande distance : cela pouvait donner lieu à des négociations entre nous et l'Autriche-Hongrie ;

2° D'après les clauses du Traité, des occupations territoriales, même partielles et permanentes ou temporaires, tout avantage de caractère non territorial, qu'il s'agisse de zones d'influence politique ou de privilèges économiques, doivent être l'objet d'accords préventifs, conformes au principe des compensations ;

3° L'accord prévu par l'article VII doit être préventif, et non se négocier au moment où se produisent l'événement ou les événements qui y donnent lieu.

Je confirmai enfin au comte Berchtold ce que je lui avais dit dans notre précédent entretien, et dont parle la dernière partie du télégramme de Votre Excellence ; le comte Berchtold a rappelé l'œuvre à laquelle il s'était appliqué constamment et assidûment dans le passé, pour rendre les relations de plus en plus intimes. Il y avait bien eu quelques incidents, dont certains déplaisants, comme ceux des décrets Hohenlohe ; il les avait vivement déplorés, mais en constatant qu'ils ne pouvaient porter atteinte à l'union qui existait entre les deux pays. En outre, la question de l'Albanie, malgré les graves vicissitudes par lesquelles elle était passée, les difficultés

qu'elle avait fait naître, avait permis aux deux gouvernements de coopérer à une action commune, et avait été une base d'entente. Il ne pouvait pas ne pas être pleinement d'accord avec Votre Excellence au sujet de la nécessité suprême d'établir, dans un commun intérêt, entre les deux pays, des rapports fondés solidement et pour toujours sur la confiance et l'amitié, puisque tel avait été le but auquel il avait toujours tendu.

AVARNA.

N° 8

Le Ministre des Affaires étrangères aux ambassadeurs royaux à Vienne et à Berlin.

(Télégramme.) Rome, 20 décembre 1914.

J'ai reçu hier pour la première fois le prince de Bülow. Il m'a dit qu'il était venu en Italie dans l'intention de mieux faire comprendre à Berlin notre mentalité et notre point de vue dans la période actuelle, et de mieux expliquer ici le point de vue du Gouvernement allemand. Il se proposait de travailler à améliorer les bonnes relations et l'entente entre les deux pays.

Avant de quitter Berlin, il avait eu connaissance de la démarche que nous avions faite à Vienne, demandant une discussion au sujet de l'article VII du traité de la Triplice. Il avait dit à Berlin que nous étions dans le vrai, et que nous avions toutes les raisons de vouloir cette discussion, à propos des compensations qui

auraient été consenties au cas où l'Autriche serait arrivée à quelques résultats positifs. Il déclarait que sa manière de voir avait exercé son influence même à Vienne.

Je fis observer au prince de Bülow que la situation en Italie pouvait se résumer en quelques mots. La majorité du pays était favorable au maintien de la neutralité, et disposée à soutenir sur ce point le Gouvernement : mais elle supposait qu'avec cette neutralité il était possible de réaliser quelques-unes des aspirations nationales. Telle était la tâche qu'avait assumée le Gouvernement ; tâche dont je reconnaissais toutes les difficultés pratiques.

La solution du problème pouvait avoir des répercussions fâcheuses, dépassant le sort même d'un ministère, chose en soi négligeable. La grande force de la monarchie de Savoie vient de ce qu'elle représente le sentiment national. Le prince de Bülow, qui connaissait notre pays, pourrait bien vite se rendre compte de la vérité de nos affirmations.

Il avait dit un jour au Reichstag que la Triple-Alliance était le meilleur moyen d'empêcher une guerre entre l'Autriche-Hongrie et l'Italie.

Le prince de Bülow fit alors observer qu'en parlant ainsi il n'avait fait que citer un mot du comte Nigra : l'Autriche-Hongrie et l'Italie ne pouvaient d'après lui être qu'alliées ou ennemies. Je répondis que c'était peut-être un peu exagéré, mais que cela contenait beaucoup de vérité. L'alliance ne pouvait être utile et féconde, s'il manquait la parfaite cordialité entre les parties, et si on devait, à tout moment, aller vérifier la lettre des pactes signés. Il fallait prévoir l'avenir

et y pourvoir, même pour la suite de la présente guerre ; nous devions donc traiter sur une base plus sûre et plus ferme. C'est pourquoi il fallait mettre fin à toutes ces causes de malentendus et de froissements, et faire en sorte qu'à l'avenir les relations avec l'Autriche, dont l'existence était nécessaire dans l'intérêt même de l'Italie, pussent devenir cordiales, tout comme celles qui existaient entre l'Allemagne et nous.

Le prince de Bülow me remercia de ma franchise et reconnut la nécessité de travailler dans ce sens. Il désirait que les rapports entre l'Allemagne et l'Italie pussent devenir de plus en plus cordiaux.

Aujourd'hui j'ai encore vu le baron Macchio. Il m'a dit qu'ayant dû quitter Vienne brusquement au mois d'août pour venir à Rome remplacer M. de Merey, il profiterait de ces jours de fête pour aller faire un court voyage dans son pays. Je lui répondis que j'avais plaisir à penser qu'il pourrait mieux informer le comte Berchtold de la situation en Italie, et de notre point de vue ; et je fis allusion aux démarches que nous avions faites à Vienne, concernant l'application de l'article VII du traité de la Triple-Alliance.

Le baron Macchio déclara être au courant de notre démarche : il lui semblait que maintenant son Gouvernement se rendait compte de la nécessité qu'il y avait de discuter la question, quitte à mieux préciser les choses, au fur et à mesure que se développerait la guerre. Il affirma de nouveau que, dans les mouvements des troupes autrichiennes en Serbie, il n'y avait pas les éléments d'une « occupation temporaire », au sens de l'article VII.

Je répliquai que cela ne me paraissait pas juste. On avait même été jusqu'à nommer un gouverneur de la ville de Belgrade. Et si on comparait l'invasion de la Serbie à ce qui s'était passé durant la guerre de Libye, au moment où l'Autriche nous empêchait de bombarder Salonique et les Dardanelles, il ne pouvait pas y avoir de doute sur les raisons actuelles de la mise en vigueur de l'article VII. Mon désir était de créer une situation qui rendît plus cordiales les relations entre l'Italie et l'Autriche, et permît d'éviter les incidents quotidiens, propres à les envenimer, incidents dont nos sentiments de méfiance réciproque contribuent à exagérer l'importance.

SONNINO.

N° 9

L'ambassadeur royal à Berlin au Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Berlin, 6 janvier 1915 ; reçu le 6.

Conformément aux instructions générales que m'a données Votre Excellence, je n'ai négligé aucune occasion de chercher à obtenir l'appui du Gouvernement allemand, dans les démarches faites par le Gouvernement Royal à Vienne, au sujet de l'interprétation de l'article VII du traité. Hier j'en ai parlé de nouveau, dans mon entretien avec M. Zimmermann ; et celui-ci me déclara que

le prince de Bülow avait envoyé de Rome les mêmes renseignements que ceux que je lui avais plusieurs fois donnés : qu'il serait très difficile au Gouvernement Royal de persister dans son attitude de neutralité, qu'approuvent le Parlement et le pays, si certaines aspirations nationales ne recevaient pas satisfaction. M. Zimmermann m'assura qu'il se rendait parfaitement compte de cette situation, et qu'il n'avait jamais cessé d'insister pour qu'on s'en rendît compte également à Vienne, en en tirant toutes les conséquences inévitables. Mais il s'était heurté jusqu'alors à un refus, dont les causes lui semblaient valables, quoiqu'elles ne fussent pas fondées sur les suggestions d'une politique pratique.

Malgré tout, il persistait dans ses efforts, et ne désespérait pas encore. Tous les cercles dirigeants sont maintenant convaincus que l'Autriche doit fatalement se résigner à faire quelque sacrifice à l'Italie, si elle veut éviter de plus graves difficultés.

BOLLATI.

N° 10

Le Ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur royal à Vienne.

(Télégramme.) Rome, 7 janvier 1915.

Dans une conversation que j'ai eue hier avec l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie, celui-ci m'a déclaré qu'il avait noté, dans l'opinion publique

italienne, des tendances belliqueuses plus marquées qu'au moment où il était parti pour Vienne en décembre.

J'ai répondu que cela ne me semblait pas exact: dans les deux derniers mois, l'opinion publique s'était calmée, en acceptant la neutralité, conformément au programme du Gouvernement; il fallait pourtant reconnaître franchement que même l'opinion la plus neutraliste partait de cette idée préconçue qu'on pouvait, avec la neutralité, satisfaire quelques-unes des aspirations nationalistes : dans ce sous-entendu résidait justement toute la difficulté de la situation.

Cela me ramenait à la question des compensations, d'après l'article VII du traité de la Triplice, c'est-à-dire à l'objet même de la démarche que j'avais faite, il y a environ un mois, à Vienne. Le comte Berchtold avait alors admis la possibilité pour l'Italie, dans les circonstances actuelles, d'invoquer l'article VII du traité de la Triple-Alliance, et la nécessité d'engager une discussion sur les compensations à accorder éventuellement à l'Italie, par suite d'une action de l'empire austro-hongrois tendant à modifier l'équilibre balkanique.

Les troupes impériales s'étant retirées de la Serbie, une telle discussion semble peut-être moins opportune; elle perd tout caractère d'urgence sinon d'actualité; et je n'ai pas voulu en insistant avoir trop l'air de « chercher querelle » à l'Autriche-Hongrie.

Pourtant, les raisons logiques et politiques que nous avons de traiter la question des compensations, conservent la même force; sans compter que, d'un moment à l'autre, nous pouvons être, et

nous serons bien probablement, en face d'une nouvelle attaque du territoire serbe, ou d'une autre partie des Balkans, par les armées impériales.

La raison logique fondamentale, qui justifie la discussion que j'ai réclamée, résidait dans la guerre engagée par l'Empire, dès les premiers jours, dans des intentions absolument opposées aux intérêts les plus clairs et les plus évidents de la politique italienne dans la péninsule balkanique.

La raison politique consiste dans la nécessité de songer à l'avenir, de rendre utile et féconde une alliance entre l'Italie et l'Autriche-Hongrie, de créer une bonne fois une situation capable d'éliminer les continuels froissements et malentendus, et de favoriser l'avènement de relations sympathiques et cordiales, rendant possible une coopération normale à une œuvre commune de politique générale.

Toute alliance qui n'est pas alimentée par l'amitié, et qui ne contribue pas à augmenter l'amitié, ne peut être que vaine et stérile.

Afin d'arriver à une telle situation, il faut avoir en même temps la hardiesse et le calme nécessaires pour affronter sereinement, à propos de la discussion sur les compensations dont parle l'article VII du traité de la Triple-Alliance, la délicate question de la cession possible de territoires appartenant aujourd'hui à l'empire austro-hongrois.

Le Gouvernement Impérial et Royal est-il disposé à traiter la question, même si on la porte sur ce terrain?

Je déclarai que nous ne pouvions pas aujour-

d'hui accepter de nous-mêmes, neutres, la discussion d'après le principe des compensations prises dans des territoires appartenant à d'autres belligérants : car cela équivaudrait à prendre part au conflit dès maintenant.

Le baron Macchio, en me répondant, admit la nécessité de discuter librement sur tout, sans faire intervenir des questions de susceptibilité et d'amour-propre. Il parla de la possibilité de trouver des compensations dans l'Albanie, pays très voisin de l'Italie et facilement accessible.

Je répondis qu'en Albanie je ne voyais pour l'Italie qu'un seul intérêt véritable, négatif, consistant à empêcher qu'aucune autre puissance ne s'y établît : que du reste ce pays n'avait pour nous aucune espèce d'attrait.

L'ambassadeur d'Autriche observa que tout engagement réciproque devait être fondé sur le principe du *do ut des;* l'Italie devrait donc, elle aussi, déterminer sa part contributive ; ou bien l'Autriche-Hongrie devait fixer les avantages que lui rapporterait la guerre, et leur proportionner les avantages de l'Italie. L'Autriche-Hongrie ne désirait pas d'agrandissements territoriaux aux dépens de la Serbie.

Je répondis que des avantages pouvaient n'être pas seulement territoriaux ; il était possible de s'assurer bien des avantages dérivant d'une influence et d'une prépondérance politique, économique et morale : et tous étaient, en l'espèce, prévus par l'article VII. Le principe du *do ut des* serait respecté, même si, dans des limites déterminées à l'avance, un des contractants laissait à l'autre toute liberté d'action, en échange de concessions précises et fermes.

A l'observation, souvent faite par le baron Macchio, que tout pacte devait dépendre des résultats derniers de la guerre, je répondis que, si nous voulions impressionner l'opinion publique dans un sens favorable aux accords, il fallait pouvoir lui faire pressentir, dès le début, un minimum d'avantages tangibles et certains, ne dépendant pas seulement d'éventualités incertaines et éloignées. Autrement, tout engagement serait resté sans effet pratique.

Le baron Macchio parla de l'extrême difficulté qu'il y avait à traiter de semblables problèmes, à cause non seulement des questions d'amour-propre et de susceptibilité qui se posaient, mais aussi des précédents qui pouvaient se constituer dans un empire formé comme l'était celui d'Autriche-Hongrie. Je répondis que le fait de détacher de la Monarchie quelques Italiens restés encore sujets autrichiens, ne pouvait pas constituer un dangereux précédent pour l'Empire, puisque, depuis 1859 et 1860, l'élément italien était si peu important, qu'il ne pouvait se défendre en face des autres nationalités agglomérées, ni aspirer à aucun développement. Je citai l'exemple de Trieste ; à l'époque même où les rapports entre les deux États devenaient plus cordiaux, la pression des Slaves y avait poussé le Gouvernement Impérial et Royal à des actes contraires aux intérêts de l'élément italien, malgré la fâcheuse influence que cela pouvait avoir sur la situation internationale même. L'élément italien d'Autriche n'avait d'autres ressources que de disparaître, étouffé par les autres nationalités, slaves ou allemandes, qui l'opprimaient, ou de se détacher de l'Empire.

La situation générale et internationale conseillait à l'Empire même de réaliser l'amputation chirurgicale.

Il resta entendu qu'on discuterait amicalement de toutes ces questions, en précisant de part et d'autre les idées et les propositions ; les conversations auraient lieu à Vienne aussi bien qu'à Rome.

SONNINO.

N° 11

Le Ministre des Affaires étrangères aux ambassadeurs royaux à Berlin et Vienne.

(Télégramme.) Rome, 15 janvier 1915.

Je porte à la connaissance exclusive de Votre Excellence le résumé de quelques-uns de mes récents entretiens.

11 janvier 1915. — Premier entretien.

Le prince de Bülow m'a dit que l'Allemagne envoie à Vienne le comte de Wedel, qui fut ambassadeur à Rome et à Vienne pendant plusieurs années, afin d'amener le Gouvernement autrichien à céder le Trentin à l'Italie.

D'après le prince de Bülow, on prévoit deux espèces de difficultés, et il faudrait essayer de leur trouver une solution :

1° Difficultés de caractère militaire : l'élément militaire acceptera difficilement de relâcher, pendant la guerre, tous les soldats qui viennent

du pays qu'il s'agirait de céder. Il dit que les Trentins se battent bien dans l'armée impériale. Ne serait-il pas possible d'attendre, pour renvoyer les soldats, la conclusion de la paix ?

2° Difficultés de caractère dynastique : on ne voudrait pas heurter la susceptibilité de l'Empereur, qui porte parmi ses titres celui de comte de Tyrol. Il y aurait un moyen d'en sortir, en cédant le territoire de l'ancien évêché de Trente, qui faisait partie de l'Empire romain germanique, et fut réuni au Tyrol à une époque relativement récente. Mais quelles étaient précisément les frontières de l'évêché? Le prince de Bülow me le demandait.

Je répondis, au sujet de la question militaire, que je ne voyais pas la possibilité de remettre le congé des militaires des provinces susceptibles d'être cédées; étant donnée la cession, retenir les soldats sous les armes ferait un effet déplorable dans l'opinion publique italienne.

Quant à la question de l'Évêché de Trente, je ne pouvais en parler aujourd'hui.

Lorsque Napoléon avait constitué le premier royaume italique, il avait détaché le Trentin du Tyrol, et était arrivé jusqu'à Botzen.

Le prince de Bülow fit observer qu'à Botzen, la population était allemande, au moins dans sa grande majorité, et que la vallée de Meran était entièrement allemande.

Il me recommandait de faire quelques recherches sur les frontières de l'ancien principat ecclésiastique de Trente; lui-même chercherait des informations : il convenait de tout essayer pour faciliter la tâche du comte de Wedel.

Le prince de Bülow parle comme s'il devait

être entendu que nous n'exigerions rien d'autre, au cas où l'Autriche nous offrirait le Trentin, en échange de notre neutralité absolue.

Deuxième entretien.

Dans l'après-midi du même jour, 11 janvier, le baron Macchio, me parlant de l'article VII et des compensations éventuelles, m'entretint de nouveau de l'Albanie ; il déclarait qu'il ne comprenait pas pourquoi l'Italie n'y attachait plus maintenant la même importance que les années passées.

Je répondis en répétant que notre intérêt en Albanie était avant tout d'ordre négatif : il s'agissait d'empêcher une autre puissance de s'y établir ; mais nous n'avions nul désir d'être pris dans l'engrenage des questions internes balkaniques, et de nous trouver inévitablement, et pour longtemps, en antagonisme avec la Serbie et la Bulgarie. Du reste l'Autriche, elle aussi, montrait qu'elle y attachait à présent beaucoup moins d'intérêt. Nous portions donc le problème des compensations sur un autre terrain : les provinces que réclamait le sentiment populaire nationaliste.

Le baron Macchio insistait, ne sachant pas se résigner à mettre hors de discussion l'Albanie comme objet d'échange. Il faisait observer que l'article VII concernait les questions balkaniques, et aucune autre.

Je répondis qu'il concernait les modifications effectuées dans les Balkans, en tant qu'elles donnaient droit à des compensations ; mais cela

ne voulait pas dire que les compensations elles-mêmes dussent être cherchées exclusivement dans les Balkans.

Le baron Macchio parla de nos armements et de nos concentrations de troupes, surtout dans les provinces les plus proches de la frontière autrichienne. Il parla de la bienveillante neutralité qui devait être observée, quand un des alliés considérait qu'il ne devait pas prendre part aux hostilités en même temps que les autres.

Troisième entretien.

Au cours d'une visite qu'il m'a faite aujourd'hui 14 janvier, le prince de Bülow m'a demandé si, au cas où on arriverait à un accord sur le Trentin, le Gouvernement ne pourrait pas le tenir caché au pays et même à la Chambre, en disant seulement à celle-ci qu'il avait en main tout ce qu'il fallait pour considérer les plus grandes aspirations nationales comme susceptibles d'être réalisées.

Je lui dis que cela était absolument impossible ; que les imaginations populaires se monteraient au point que, le jour où on saurait de quoi il s'agit, il y aurait une déception universelle, et, comme conséquence, une réaction. Il aurait alors mieux valu ne rien faire, ou n'annoncer la conclusion d'aucun pacte.

Quant à la forme de la cession, l'Empereur pouvait très bien, en ce qui concernait le Trentin, conserver, même après la cession, son titre de comte de Tyrol ; puisque le Trentin ne fut réuni administrativement au comté de Tyrol qu'en 1802.

Il suffisait, en faisant la cession, de déterminer avec précision les frontières, car, à travers les siècles, le principat ecclésiastique de Trente avait eu des limites assez variées.

J'ajoutai que je ne croyais pas que le sentiment populaire italien dût se contenter du seul Trentin ; qu'une condition de concorde durable entre l'Autriche et l'Italie était qu'on pût éliminer complètement la formule irrédentiste : « Trente et Trieste ».

Le prince de Bülow insista pour que nous n'étendions pas nos demandes, parce que certainement l'Autriche préférerait la guerre à la cession de Trieste. Il me démontra toute l'importance que l'Autriche attachait à la possession de ce port. Il pensait pouvoir réussir pour le Trentin, mais pas plus. Il répétait qu'il était de la plus grande importance pour l'Allemagne, comme pour l'Italie, qu'on arrivât à un accord et qu'on évitât la guerre.

SONNINO.

N° 12

L'ambassadeur royal à Vienne au Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Vienne le 18 janvier 1915 ; reçu le 18 janvier.

Dans la conversation que j'ai eue aujourd'hui avec le Ministre des Affaires étrangères, je lui ai exposé les différents arguments que Votre Excel-

lence a développés, au cours de l'entretien qu'elle a eu avec le baron Macchio au sujet de l'application de l'article VII du traité d'alliance.

Le baron Burian a tenu à me déclarer de nouveau que si l'Autriche-Hongrie faisait vraiment une occupation temporaire de territoires, elle était disposée à donner à l'Italie les compensations dont parle ledit article.

Il a expliqué ensuite qu'il ne comprenait pas comment on pouvait affirmer que l'Autriche-Hongrie s'était engagée dans la guerre actuelle avec des intentions contraires aux intérêts de la politique italienne dans la péninsule balkanique; le but que s'était proposé l'Autriche-Hongrie en faisant la guerre à la Serbie était de sauvegarder les intérêts de la Monarchie, et, par conséquent, le *statu quo* existant, qui était menacé par cette puissance. La guerre avait donc un caractère défensif et non agressif; et c'est ce que le Gouvernement Impérial et Royal avait déclaré à plusieurs reprises.

J'ai fait observer au baron Burian que nous étions intéressés au maintien de l'indépendance politique et économique de la Serbie et de l'équilibre de la péninsule balkanique.

Il était évident que cette indépendance et cet équilibre étaient gravement menacés par la guerre actuelle, qu'en conséquence nous ne pouvions la considérer que comme contraire à nos intérêts dans les Balkans.

Le baron Burian ayant ajouté que l'Autriche-Hongrie n'avait pas l'intention de modifier le *statu quo* dans les Balkans, ni de faire des acquisitions territoriales en Serbie ou ailleurs, puisqu'il ne désirait pas augmenter la population

serbe de la monarchie, je lui fis remarquer que l'indépendance de la Serbie et l'équilibre des Balkans ne seraient pas menacés seulement par les acquisitions territoriales que l'Autriche-Hongrie pourrait faire en ce royaume ou ailleurs, mais aussi par n'importe quel autre avantage d'ordre politique, économique ou moral, prévu du reste par l'article VII du traité.

Le baron Burian m'a dit ensuite qu'il était disposé à travailler, de concert avec Votre Excellence, à éliminer entre les deux pays les continuels froissements et malentendus, à fonder les relations communes sur la sympathie et la cordialité, et qu'il était en outre prêt à souscrire aux paroles adressées par vous au baron Macchio au sujet de la stérilité et de l'inutilité d'une alliance qui n'est pas fondée sur l'amitié réciproque.

Parlant ensuite de l'éventuelle concession de territoires qui appartiennent maintenant à la Monarchie, il a exprimé son étonnement de voir la question placée sur un terrain aussi délicat, ces territoires étant ici considérés comme « Erbland ». En notant les graves difficultés que soulèvera une telle question, il a ajouté que si les demandes formulées par l'Italie avaient été connues du public, elles n'auraient pas manqué de provoquer la plus vive opposition dans tous les pays de la Monarchie. J'ai fait remarquer qu'une demande à laquelle il avait fait allusion ne me semblait pas susceptible d'empêcher une amicale discussion du problème ; on partirait de cette supposition que cette condition préjudicielle pourrait être éliminée dans la suite.

Le baron Burian ayant noté que la cession des territoires réclamés par nous pourrait constituer

un précédent dans une monarchie comme celle d'Autriche-Hongrie, je lui ai expliqué que le fait de lui enlever quelques Italiens, sujets austro-hongrois, ne pouvait constituer un précédent dangereux pour la Monarchie, et, à ce propos, je lui ai développé les autres arguments présentés par Votre Excellence au baron Macchio. En parlant ensuite de notre occupation des îles du Dodécanèse et de Valona, le baron Burian a observé que, pour ces conquêtes on aurait pu invoquer l'article VII du traité, et il a fait allusion, en passant, à l'expansion qui résulterait plus tard, pour nous, de l'occupation de Valona.

J'ai répondu qu'il ne me semblait pas possible d'invoquer ledit article pour cette occupation. On savait comment s'était produite l'occupation du Dodécanèse. Quant à celle de Valona, elle avait été motivée par le désordre qui régnait en Albanie, et tendait à faire respecter les délibérations de la Conférence de Londres, l'Italie étant la seule puissance qui ne fût pas impliquée dans la guerre.

Du reste, les efforts du Gouvernement Royal avaient pour but de conserver, pour le moment, autant que possible, le *statu quo* en Albanie, en attendant les décisions ultimes que prendrait l'Europe à ce sujet, une fois la guerre finie. J'ai ajouté que l'Albanie n'avait pour nous qu'un intérêt négatif (empêcher toute autre puissance de s'y installer) et qu'elle n'avait pour nous aucun attrait. Nous n'avions nullement le désir d'être pris de force dans l'engrenage des questions internes des Balkans, et de nous trouver engagés dans un conflit durable avec la Serbie ou une autre puissance balkanique. Je ne doutais

pas que le baron Macchio ne lui eût expliqué la situation réelle de l'Italie. La majorité du pays voulait la neutralité et était disposée à soutenir le Gouvernement, mais avec l'idée préconçue qu'on obtiendrait quelque satisfaction du côté des aspirations nationales.

On ne devait pas oublier que chez nous la force de la Monarchie résidait surtout dans ce qu'elle représentait le sentiment national. C'était pour cela que le Gouvernement Royal avait porté la question de la compensation sur les territoires que réclamait le sentiment populaire, pour pouvoir en tirer la force nécessaire, afin de prendre et de tenir ses éventuels engagements diplomatiques. J'ai donc rappelé au baron Burian ce qu'il m'avait déclaré au cours de sa première visite ; qu'il ferait ses efforts pour maintenir l'alliance même dans l'avenir. Mais pour pouvoir atteindre le but, il fallait donner à l'alliance, comme je l'avais déjà fait observer, ce qui lui manquait présentement, c'est-à-dire la parfaite cordialité réciproque, et poser le problème sur une base sûre et ferme ; et c'est à cela que tendait Votre Excellence en portant la question des compensations sur le terrain que je lui ai indiqué. A quoi le baron Burian a répliqué, qu'il reconnaissait que c'était une intention amicale, et il en avait de la gratitude à Votre Excellence ; mais il ne pouvait que me rappeler ce qu'il m'avait dit à ce sujet.

En dernier lieu, le baron Burian a remarqué qu'il ne comprenait pas pourquoi l'Italie, en sa qualité de puissance neutre, ne pourrait accepter une discussion sur des compensations prises dans des territoires appartenant à d'autres États

belligérants, alors qu'elle demanderait, à titre de compensations, la cession de territoires appartenant à l'Autriche-Hongrie, qui était pourtant un Etat belligérant. Il ne lui semblait pas possible de demander à l'Autriche-Hongrie ce qu'on ne croyait pas devoir demander aux autres puissances qui étaient belligérantes, au même degré qu'elle. C'est pourquoi il m'a prié de demander à Votre Excellence d'expliquer mieux sa pensée sur ce point.

Le baron Burian a conclu en disant qu'il étudierait mieux la question dont je l'avais entretenu, consulterait plus attentivement les termes de l'article VII du traité, qu'il n'avait pas présents, et qu'il était disposé à discuter avec moi amicalement la question même en examinant les idées et les propositions qui seraient faites à ce sujet.

AVARNA.

N° 13

L'ambassadeur royal à Berlin au ministre des Affaires Étrangères.

(Télégramme.) Berlin, 22 janvier 1915 ; reçu le 22.

Le chancelier, venu pour deux jours à Berlin, a exprimé le désir de me voir, et j'ai eu hier soir une conversation avec lui. Il m'a dit qu'il était au courant des échanges d'idées qui avaient été commencés entre le Gouvernement italien et le Gouvernement austro-hongrois ; il a manifesté le vif désir de les voir atteindre un résultat satis-

faisant our les deux parties, dans l'intérêt du maintien et de la consolidation des bons rapports entre les deux puissances, qui représentent un pivot de la politique du Gouvernement germanique. A cet effet, le Gouvernement germanique a appuyé et continuera d'appuyer avec toute insistance nos démarches à Vienne; mais il convient, ajoutait-il, que le Gouvernement Royal lui aussi s'emploie à faciliter la tâche en conduisant les négociations avec cette prudence et cette modération qu'exige la nature particulièrement délicate de la question qui se traite.

BOLLATI.

N° 14

Le Ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur royal à Vienne.

(Télégramme.) Rome, 23 janvier 1915.

A propos de la demande faite à Votre Excellence par le baron Burian dans l'entretien du 18 courant, pour mieux expliquer l'exclusion que j'ai proposée de territoires appartenant à un troisième belligérant, et de l'observation faite par le baron Burian que l'Autriche-Hongrie, elle aussi, est État belligérant, il me paraît presque superflu d'indiquer que nous demandons à l'Autriche-Hongrie la cession de territoires qui lui appartiennent déjà en propre, tandis que ce gouvernement voudrait discuter la cession de territoires appartenant aujourd'hui à un de ses adversaires : c'est en cela que réside toute la différence.

Belligérant ou non, n'importe quel État peut

donner à un neutre un de ses propres biens, ou l'échanger avec lui, sans que le fait de l'avoir accepté puisse constituer la moindre violation de la neutralité ; à moins que le bien échangé ne soit l'objet de la dispute entre le donateur et les tiers (ce qui n'est pas aujourd'hui le cas) ; mais on ne peut pas dire la même chose lorsqu'il s'agit de donner un territoire que l'Etat donateur ne possède pas en propre, et qui appartient au contraire à un de ses adversaires belligérants ; en ce cas, si l'Etat neutre accepte une offre de territoire faite dans ces conditions, en échange d'une action ou d'un service quelconque, il apparaît comme ayant une attitude peu amicale à l'égard du propriétaire actuel de ce même territoire.

De toute part on annonce aujourd'hui une nouvelle expédition militaire austro-hongroise contre la Serbie. Une telle expédition tend à troubler les conditions politiques des Balkans, à servir l'influence et les intérêts de l'empire austro-hongrois, à mettre en péril les conditions d'existence de la Serbie, dont la pleine indépendance politique et économique représente pour l'Italie un intérêt de premier ordre.

Dans ces conditions il est bon d'appeler aujourd'hui l'attention de ce Gouvernement sur l'importance particulière, sur l'urgence de la discussion préliminaire qui doit avoir pour objet d'établir les compensations à donner à l'Italie, conformément à l'article VII du traité de la Triple-Alliance.

Je prie Votre Excellence de mettre le baron Burian au courant de ce qui précède, dès son retour, et de me télégraphier.

SONNINO.

N° 15

Le Ministre des Affaires étrangères aux ambassadeurs royaux à Vienne et Berlin.

(Télégramme.) Rome, 26 janvier 1915.

Le prince de Bülow m'a dit aujourd'hui qu'on ne pourra arriver à une conclusion pratique des négociations avec l'Autriche-Hongrie à propos de l'application de l'article VII du traité, si le Gouvernement italien ne précise pas ce qu'il demande; car le Gouvernement austro-hongrois craint qu'en cédant quelque chose, il ne provoque ensuite une multiplication d'exigences, une *Schraube ohne Ende* (1).

Il nous recommande à nouveau de ne pas dépasser le raisonnable.

J'ai répondu que tant que le Gouvernement de Vienne n'accepterait pas, explicitement et nettement, que la discussion soit portée sur le terrain de la cession de territoires appartenant déjà aujourd'hui à l'Empire, il ne nous était pas possible de préciser la quantité et la qualité de nos demandes. Jusqu'à présent, les réponses venues de Vienne ont été théoriques et vagues, fondées sur des questions préjudicielles ou sur des objections de principe.

Qu'à Vienne on déclare accepter le terrain de discussion, et je pourrai alors consulter mes collègues sur la formule des demandes précises.

J'ajoutai que j'étais assez découragé par le train dont allaient les choses. La presse officieuse de Vienne (par exemple le *Tagblatt* et la

(1) Vis sans fin.

Wiener Allgemeine Zeitung) faisait d'intempestives déclarations, qui excluaient toute possibilité de cessions de territoires appartenant aujourd'hui à l'Empire. Cela rendait très difficile toute concession dans l'avenir.

Pendant ce temps courent les bruits de concentrations de troupes austro-hongroises sur les frontières de la Roumanie et de la Serbie: c'est pour attaquer celle-ci, disent les uns; celle-là, disent les autres; c'est la révélation d'un nouveau péril qui nous menace, et donne lieu en Italie à un fort mouvement de l'opinion publique en faveur de notre entrée en guerre.

J'ai fait tous mes efforts pour tranquilliser les esprits, modérer les désirs et les espérances, recommander la confiance dans l'action diplomatique; mais, je me convaincs, malheureusement, que, tout en accumulant sur ma tête, à l'intérieur, de graves responsabilités politiques, je verrai, à l'extérieur, tous nos efforts n'aboutir à aucun résultat pratique; malgré l'indubitable bonne volonté du prince de Bülow et du Gouvernement allemand, que volontiers je reconnais nous resterons ainsi complètement « bernés » par l'Autriche-Hongrie.

SONNINO.

N° 16

L'ambassadeur royal au Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Vienne, 28 janvier 1915; reçu le 29.

J'ai communiqué au baron Burian les éclaircissements qu'il a demandés, au sujet du refus donné par le Gouvernement italien d'accepter une discussion fondée sur une compensation éventuelle regardant des territoires possédés par d'autres belligérants. Relevant l'expression « offre de territoires », contenue dans le télégramme de Votre Excellence, le baron Burian m'a dit que, suivant l'article VII du traité, les compensations ne devront pas être offertes par le contractant qui a obtenu des avantages, mais que c'est l'autre contractant qui devrait formuler ses demandes à ce sujet. C'est pourquoi ce n'est pas l'Autriche-Hongrie qui devrait offrir à l'Italie les compensations qui lui seraient dues, mais au contraire l'Italie qui devrait faire connaître ses demandes.

J'ai fait observer avant tout au baron Burian qu'il ne me semble pas qu'avec cette expression, Votre Excellence ait voulu faire allusion à l'article VII; celui-ci, du reste, parlait d'un accord préventif, qui devait intervenir entre les deux contractants, et être fondé sur le principe des compensations réciproques. J'ai ajouté que le Gouvernement Royal avait déjà communiqué au Gouvernement Impérial et Royal ses demandes concernant les compensations. Après avoir noté

qu'en examinant le texte de l'article VII, il avait pu se convaincre de l'exactitude de l'observation faite par moi dans un précédent entretien, que les compensations ne devaient pas être recherchées dans la région des Balkans, le baron Burian observa que cette question des compensations avait été portée par nous sur un terrain très délicat, qui soulevait de graves difficultés, chose qui ne pouvait pas ne pas être reconnue par nous-mêmes. Il se demandait donc pourquoi l'Italie n'avait pas recherché les compensations qui lui revenaient dans d'autres territoires. J'ai répondu que le Gouvernement Royal devait tenir compte des aspirations nationales qui se manifestaient chez nous ; comme on le lui avait déjà exposé dans le précédent entretien, la question des compensations avait été portée sur les régions vers lesquelles se tournait le sentiment populaire.

Le baron Burian a observé ensuite qu'il ne serait pas possible de parler de compensations à faire à l'Italie, parce que l'Autriche-Hongrie n'avait encore fait aucune acquisition territoriale ou retiré aucune espèce d'avantages, étant donné d'ailleurs que ce n'était pas son intention de s'en procurer. J'ai ajouté, afin de permettre au Gouvernement Impérial et Royal de maintenir les engagements pris envers nous, qu'il était nécessaire de se mettre d'accord en temps utile sur les moyens de les maintenir ; sans quoi les événements auraient pu nous mettre brusquement en face du fait accompli. A ce propos, je lui ai rappelé que, d'après l'article VII, l'accord devait être préventif, et non se négocier au moment où se produisaient les événements qui en étaient la cause.

Voyant que le baron Burian continuait à s'exprimer avec moi, comme il l'avait fait dans les entretiens précédents, d'une manière théorique et vague, en m'opposant des objections préjudicielles ou de principe, sans entrer dans le fond de la question des compensations, j'ai cru bon de lui faire observer qu'il était nécessaire qu'il fît connaître, de manière explicite, s'il acceptait que la question même fût portée sur le terrain de la cession de territoires appartenant à la Monarchie ; car il n'était pas opportun que nos conversations se continuassent sans conduire à un résultat pratique et positif avant que les événements n'eussent pris une tournure décisive.

Le baron Burian m'a répété que la question des compensations, telle que nous l'avions formulée, était d'une extrême gravité, parce que par là on demandait au Gouvernement Impérial et Royal de s'amputer d'une partie de la Monarchie : il la discutait maintenant dans son for intérieur, et elle formait l'objet de ses plus sérieuses réflexions, à seule fin d'arriver à une solution. Il ne trouvait pourtant pas encore un moyen de la définir, et il se débattait au milieu des difficultés extérieures et surtout intérieures que rencontrait la solution du problème. Celui-ci devait être examiné non seulement par lui, mais par les différents facteurs responsables de l'Autriche et de la Hongrie, parce qu'il intéressait les deux parties de la Monarchie.

Il ajoutait qu'il admettait le principe de la compensation qui nous revenait en vertu de l'article VII du traité de la Triple-Alliance. Autrement dit, il acceptait en principe notre demande de compensations, était disposé à l'examiner et à

la discuter, mais n'était pas encore en état de me déclarer qu'il adoptait notre point de vue, d'après lequel la question des compensations devait être portée sur le terrain de la cession de territoires appartenant aujourd'hui à la Monarchie. Il fallait que le Gouvernement Royal se convainquît de la grandeur du sacrifice que devrait faire l'Autriche-Hongrie.

Il a relevé que notre demande réclamait un sérieux examen de conscience, pour les graves conséquences qui pourraient en surgir en Autriche-Hongrie, au point de vue de la politique intérieure et extérieure, conséquences qui devaient être évitées à tout prix. C'est pourquoi il fallait lui laisser, à lui et aux facteurs compétents d'Autriche et de Hongrie, le temps nécessaire pour la réflexion et la décision. Il ne voulait certainement pas augmenter les embarras du Gouvernement Royal ; mais il fallait comprendre ceux au milieu desquels se débattait le Gouvernement Impérial et Royal, et ne pas contribuer à les augmenter. A ce propos, le baron Burian m'a informé que, dans les entretiens qu'il a eus avec le chancelier de l'Empire et MM. de Jagow et Zimmermann, il leur a montré les graves difficultés que provoquait la question de compensations, à cause du terrain délicat sur lequel l'Italie l'avait placée : cela obligeait le Gouvernement Impérial et Royal à en peser les divers éléments sérieusement avant de la définir. Le Gouvernement allemand s'était pleinement convaincu de ces difficultés, et lui avait promis de les exposer au Gouvernement Royal en recommandant la modération et la prudence qu'il lui avait recommandées lui-même.

Le baron Burian m'a fait connaître enfin que le Gouvernement allemand était décidé à favoriser la conclusion d'un accord, à ce sujet, entre l'Autriche-Hongrie et l'Italie. Il ne désespérait pas d'y arriver. L'Allemagne et l'Autriche-Hongrie ne formaient désormais qu'une seule personne et désiraient que l'alliance avec l'Italie pût continuer même dans l'avenir, ce qui était un de ses ardents désirs. Mais les deux Gouvernements autrichien et hongrois semblent hésiter, pour le moment, à accueillir nos aspirations, ainsi que le démontrerait le langage même du baron Burian : tout cela à cause des conséquences que la cession de territoires appartenant à l'Autriche pourrait avoir pour la Monarchie tout entière.

AVARNA.

N° 17

Le Ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur royal à Berlin.

(Télégramme.) Rome, 2 février 1915.

Au cours de la réception hebdomadaire d'hier, le prince de Bülow m'a demandé si j'avais des nouvelles du baron Burian et de ses conversations avec le duc d'Avarna.

Je lui ai lu la plus grande partie du dernier télégramme du duc d'Avarna. J'ai déclaré que tout cela était assez décourageant pour qui désirait un accord ; le baron Burian, qui a assumé le pouvoir, sinon pour résoudre cette question,

du moins après en avoir pleinement pris connaissance, qui a été au quartier général allemand et s'est entretenu du problème avec l'Empereur Guillaume et le Gouvernement allemand, n'a pas autre chose à nous dire aujourd'hui que ceci : il a encore besoin de l'examiner avec calme !

J'ai répété au prince de Bülow : que je présenterai nos demandes seulement lorsque nous saurons si l'Autriche-Hongrie accepte, comme terrain de discussion, la cession de territoires appartenant aujourd'hui à la Monarchie ; que, jusqu'alors, je ne préciserai et n'exclurai rien, ni pour le Trentin, ni pour Trieste, ni pour l'Istrie, ni pour quoi que ce soit ; je l'ai prié de recommander à tout le monde de prendre une décision rapide ; car, plus on attend, plus la question devient difficile, et plus s'accroissent les exigences.

SONNINO.

N° 18

Le Ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur royal à Vienne.

(Télégramme.) Rome, 4 février 1915.

Le baron Macchio étant venu me voir pour traiter d'autres affaires, j'ai parlé de l'entretien qui a eu lieu entre Votre Excellence et le baron Burian, après le retour de celui-ci à Berlin, au sujet des compensations dont parle l'article VII du traité de la Triplice. De cette conversation il

résultait que tout apparaissait encore incertain et nébuleux. J'en ai profité pour répéter ce que j'avais déjà dit au prince de Bülow (voyez mon télégramme du 2 février) : qu'à l'observation qui nous a été faite de ne pas préciser nos demandes, nous devions répondre que, tant que le Gouvernement austro-hongrois n'accepterait pas nettement la cession éventuelle de territoires appartenant à la Monarchie, il ne nous serait pas possible de rien préciser ; que nous le ferions dès que ce terrain de discussion serait accepté.

SONNINO.

N° 19

Le Ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur royal à Vienne.

(Télégramme.) Rome, 7 février 1915.

Comme on le voit par le télégramme de Votre Excellence en date du 28 janvier, Votre Excellence a fait observer au baron Burian qu'il était nécessaire de ne pas trop prolonger les conversations italo-autrichiennes, sur les compensations prévues par l'article VII du traité de la Triple-Alliance, sans conduire à un résultat pratique et positif, avant que les événements ne soient arrivés à une conclusion. Je suis donc surpris que dix jours se soient passés sans que j'aie reçu ni du baron Burian ni de Votre Excellence aucune nouvelle explication. Je vous prie d'entretenir de nouveau le baron Burian, en l'avertissant de l'urgente nécessité où nous sommes d'avoir vite une réponse sur la question

de principe au sujet des territoires appartenant actuellement à l'Autriche-Hongrie, sur laquelle nous avons demandé de porter la discussion.

SONNINO.

N° 20

L'ambassadeur royal à Vienne au Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Vienne, 9 février 1915; reçu le 10 février.

En rappelant au baron Burian ce que je lui avais exposé au sujet de l'entretien du 28 janvier dernier, je me suis exprimé avec lui dans le sens des instructions de Votre Excellence. Le baron Burian m'a répété ce qu'il m'avait dit dans le dernier entretien, à savoir que la question était de la compétence des deux Gouvernements de la Monarchie : en premier lieu, du Gouvernement autrichien, directement intéressé, et en second lieu, du Gouvernement hongrois. Pour couvrir sa propre responsabilité, il devait, en conséquence, arriver à une entente avec les deux Gouvernements susdits. Il était déjà entré en échange d'idées à ce sujet avec le Gouvernement autrichien. Le président du conseil des ministres, comte Stürgck, lui avait fait connaître qu'il n'était pas favorable à nos demandes, et qu'il ne trouvait pas justifiées les raisons exposées par nous pour demander la cession de territoires appartenant à l'Autriche-Hongrie. Le comte Stürgck s'était

montré très intransigeant sur la question, mais avait déclaré qu'il la soumettrait au conseil des ministres, pour que nos demandes fussent examinées et discutées. Quant au Gouvernement hongrois, le baron Burian m'a dit que, pendant le séjour à Vienne du comte Tisza, il n'avait pu faire, par manque de temps, qu'une simple allusion à nos demandes, auxquelles celui-ci avait fait un accueil peu favorable. C'est pourquoi il s'est réservé de se rendre un de ces jours à Budapest, pour se présenter au Gouvernement hongrois, et pour discuter avec calme et longuement la question avec le comte Tisza ; il me ferait ensuite connaître ses dispositions à ce sujet. J'ai fait noter au baron Burian qu'il fallait se presser de résoudre la question générale, parce qu'un retard ultérieur pourrait faire surgir de nouvelles difficultés, étant donnée l'imminence de la réouverture de la Chambre. Ce retard n'était certainement pas très encourageant pour qui désirait arriver à un accord. Il ne pouvait que donner lieu à des incertitudes sur les dispositions du Gouvernement Impérial, et créer, à cause des agitations et manifestations qu'il pourrait produire, une situation fort difficile au Gouvernement Royal, qui n'aurait rien à apporter de concret et de positif pour satisfaire les aspirations nationales. Il convenait donc que le Gouvernement Impérial et Royal mît un terme à cette incertitude, en nous faisant connaître au plus tôt et franchement sa réponse, pour pouvoir entamer ainsi l'échange mutuel d'idées.

Le baron Burian m'a répondu qu'il s'employait et s'emploierait activement à examiner et discuter la question avec les deux Gouvernements;

mais il a observé qu'il fallait une force de persuasion peu commune pour le convaincre d'entrer dans l'ordre d'idées du Gouvernement Royal. Il a ensuite relevé que l'acceptation de la discussion de la question, telle quelle était présentée par le Gouvernement Royal, n'était pas aussi facile qu'on le pensait, car elle constituerait, à son avis, pour le Gouvernement Impérial et Royal un engagement envers nous d'écouter nos propositions. Et il a conclu en disant qu'il n'était pas encore en mesure de les écouter, parce qu'on était encore en pourparlers avec les Gouvernements autrichien et hongrois.

Le baron Burian m'a dit ensuite qu'il désirait porter notre conversation sur un autre terrain. En rappelant les raisons logiques et politiques exposées dans le télégramme de Votre Excellence du 7 janvier, il a observé qu'il s'associait pleinement à tout ce que Votre Excellence affirmait quant aux raisons politiques, à savoir de créer entre l'Autriche-Hongrie et l'Italie une situation capable d'éliminer les querelles et les malentendus continuels entre les deux pays, et d'établir les relations réciproques sur une base de sympathie et de cordialité. Il a ajouté qu'il était partisan à outrance de la Triple-Alliance. Faisant ensuite allusion à l'article VII du traité de la Triple-Alliance, il a relevé qu'à la suite d'un nouvel et attentif examen du texte de l'article même, et des divers documents se rapportant à nos occupations temporaires de Valona et du Dodécanèse, il avait acquis la conviction que ces occupations imposaient à l'Italie l'obligation d'un accord préventif avec l'Autriche-Hongrie, basé sur le principe des compensations.

J'ai cru bon de rappeler à ce propos au baron Burian ce que je lui avais fait connaître lors de l'entretien du 17 janvier, c'est-à-dire qu'il ne me semblait pas que, pour les occupations susdites, on pût invoquer l'article VII. L'occupation de Valona avait été motivée par l'état général de désordre qui régnait en Albanie, et tendait à faire respecter les délibérations de la Conférence de Londres, l'Italie étant la seule puissance qui ne fût pas engagée dans la guerre. Les efforts, du reste, du Gouvernement italien, avaient pour but de conserver à ce moment-là autant que possible le *statu quo* en Albanie, en attendant les délibérations qui seraient prises à ce sujet par l'Europe à la fin de la guerre.

Quant à l'occupation du Dodécanèse, on savait comment elle avait été faite. Si ces îles n'avaient pas pu être abandonnées encore par le Gouvernement italien, c'était la conséquence de ce fait que la Turquie n'avait pas rempli les engagements que lui imposait le Traité de Lausanne, auxquels elle avait failli, puisqu'en Libye se trouvaient encore de nombreux officiers et soldats appartenant à l'armée ottomane.

Sur mon observation que ces îles, autant que je me le rappelais, étaient du reste dans la Méditerranée, le baron Burian a relevé que huit d'entre elles se trouvaient dans la mer Egée et étaient, par conséquent, visées par l'article VII. Et il ajoutait que mes objections ne diminuaient pas le fondement de son affirmation, laquelle était pleinement justifiée par les stipulations de l'article VII, qui donnaient au Gouvernement Impérial et Royal, pour les occupations susdites, un droit clair et absolu, au sujet d'un accord pré-

ventif basé sur le principe des compensations. Du reste, l'article VII ne faisait aucune distinction ni restriction entre l'occupation temporaire et l'occupation permanente. Le texte en était explicite et ne laissait aucun doute que nos occupations tombaient sous le coup de cet article. Il a ajouté que notre occupation de Valona s'était intensifiée avec l'envoi d'autres troupes, et avec les mesures prises par nos autorités qui s'étaient établies là-bas. Parlant ensuite de la discussion faite avec le comte Berchtold au sujet de la distinction entre occupation temporaire et momentanée, le baron Burian m'a dit que n'importe quelle occupation faite par le Gouvernement Impérial et Royal en Serbie, à la suite d'une opération militaire de la part des troupes austro-hongroises, nous donnait le droit de parler de compensations conformément à l'article VII.

J'ai objecté au baron Burian que, par cette déclaration, dont je prenais acte, il abandonnait la thèse soutenue par le comte Berchtold (qui faisait une distinction entre l'occupation temporaire et l'occupation momentanée), et qu'il en venait ainsi à reconnaître exacte l'interprétation donnée par nous de l'article VII. Le baron Burian a conclu en me disant qu'il avait cru bon de présenter, en face de nos demandes de compensations, les deux contre-propositions, de compensations susdites, qui ne tendaient certainement pas à empêcher la discussion de celles que nous avions présentées. Mais il lui avait semblé opportun de choisir ce moment pour les formuler, afin de mettre de côté toute question pendante entre nous, pour débarrasser le terrain de tout ce qui pourrait faire surgir dans l'avenir n'importe quelle

cause de froissement. Il a ajouté qu'il croyait devoir insister d'une façon spéciale sur ce point, et il m'a prévenu qu'on ne devait donc pas interpréter ses contre-propositions comme si elles avaient été inspirées par de la mauvaise volonté ou un sentiment peu amical à notre égard.

Comme Votre Excellence l'aura noté, le baron Burian n'a pas été, même aujourd'hui, en état de répondre à vos demandes d'une façon complète ; il s'est retranché derrière la difficulté qu'il y avait à amener les Gouvernements autrichien et hongrois à accueillir les demandes mêmes.

AVARNA.

N° 21

L'ambassadeur royal à Vienne au Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Vienne, 12 février 1915 ; reçu le 13.

Se rapportant à la conversation qu'il a eue avec moi le 9 courant, le baron Burian vient de m'envoyer un mémoire concernant les raisons sur lesquelles se basent les contre-propositions de l'Autriche.

Aide-mémoire (1).

Au début des conversations qui sont en cours depuis quelque temps entre l'Autriche-Hongrie et l'Italie, au sujet des compensations que pourrait réclamer l'Italie sur la base de l'article VII du traité d'Alliance, dans l'éventualité où des avantages territoriaux ou autres résulteraient pour l'Autriche-Hongrie de son action contre la Ser-

(1) En français dans l'original jusqu'à la fin du n° 21.

bie et le Monténégro, le Gouvernement italien a développé l'idée que les raisons politiques qui militaient en faveur d'une pareille discussion, étaient de créer une entière bonne foi entre les deux Etats, d'éliminer des heurts continuels, et de rendre possible une coopération entre les deux pays vers des buts de politique générale. Sincèrement animé des mêmes dispositions, le Gouvernement austro-hongrois reconnaît également l'utilité de déblayer, dès à présent, le terrain de tout élément qui pourrait entraver, à l'avenir, le développement des rapports cordiaux entre nos deux Etats. Dans cet ordre d'idées, il croit avant tout nécessaire d'amener un accord sur toutes les questions qui concernent nos droits réciproques découlant de l'article VII de notre traité d'Alliance, et nommément sur deux questions, dont l'une remonte à plusieurs années, tandis que l'autre a surgi plus récemment, et qui touchent dans le vif nos intérêts bien fondés.

Il s'agit de la question des îles de la mer Egée, occupées par l'Italie, et de celle de l'action de l'Italie en Albanie. Quant à la première de ces questions, il serait superflu de récapituler ici les différentes phases, très présentes à nos esprits, des pourparlers qui, en 1911 et en 1912, ont eu lieu à ce sujet entre Vienne et Rome, et qui doivent se trouver consignés dans les archives de la Consulta. Il suffira de constater les points suivants :

1° Malgré le danger évident que la modification du *statu quo* introduit, par l'occupation de la part de l'Italie des îles du Dodécanèse, et qui aurait tôt ou tard, une répercussion dans la péninsule des Balkans, l'Autriche-Hongrie, dé-

sirant n'entraver en aucune façon les opérations militaires de son alliée, ne s'y est pas formellement opposée.

2° Néanmoins, le Gouvernement austro-hongrois s'est référé, lors de l'événement, à l'article VI du traité d'Alliance, et a déclaré au Gouvernement italien à plusieurs reprises, les 6, 7 et 14 novembre 1911, les 13, 15 et 20 avril 1912, les 20, 21 et 31 mai 1912 et le 5 juin 1912, que, du fait de ces occupations déclarées temporaires, le droit de l'Autriche-Hongrie à un accord préalable basé sur le principe d'une compensation, formulé dans ledit article, entrait en actualité, et que nous nous réservions de faire valoir ce droit au moment donné. Pour ce qui regarde la durée, irrélevante (1) d'ailleurs, devant constituer le titre valable à une compensation de ces occupations, l'Italie a assuré maintes fois le Gouvernement austro-hongrois, et de la façon la plus catégorique, que ces occupations ne sont que passagères, et qu'elles prendraient fin après la cessation des hostilités entre l'Italie et la Turquie. On a même discuté une déclaration écrite que le Gouvernement italien délivrait à ce propos au Gouvernement austro-hongrois, sans cependant tomber d'accord sur la rédaction de cette pièce.

Toutefois, le Gouvernement austro-hongrois tient à reproduire ici le texte suivant de cette déclaration, tel qu'il a été proposé par le Gouvernement italien : « Il est entendu que, dans la pensée du Gouvernement italien, l'occupation effectuée jusqu'à ce jour, ou qui pourrait s'effectuer dans la suite, des îles de la mer Egée, Ar-

(1) *Sic.* — Il faut comprendre : médiocre.

chipel, a un caractère provisoire, et que lesdites îles seront restituées à la Turquie après la cessation des hostilités entre l'Italie et la Turquie, et par conséquent après l'évacuation de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque de la part des troupes et des officiers ottomans, et aussitôt que la réalisation des conditions indiquées dans la note italienne du 15 mars 1912 aux grandes puissances aura été obtenue. Il est également entendu que la présente déclaration, qui découle des dispositions de l'article du traité d'Alliance, sera considérée par le Gouvernement austro-hongrois ainsi que par le Gouvernement italien comme strictement secrète et confidentielle, car autrement elle n'atteindrait pas le but commun aux deux puissances, qui est de hâter et de faciliter la paix. » Il résulte de ce texte, d'un côté, que les conditions auxquelles le Gouvernement italien avait subordonné l'évacuation du Dodécanèse ne subsistent plus actuellement, et bien que presque trois ans se soient écoulés depuis, l'Italie n'a pas restitué ces îles à la Turquie. D'un autre côté, le texte en question prouve que l'Italie a reconnu la corrélation qui existe entre ces occupations et l'article VII du traité d'Alliance. Il semble donc évident que, si le Gouvernement tient à discuter, dès à présent, les compensations auxquelles l'article en question lui donnerait droit dans le cas d'une occupation austro-hongroise future et, dans le cas, incertaine, le Gouvernement austro-hongrois peut demander de son côté, à plus forte raison, la discussion des compensations qui lui sont dues déjà par le fait de l'occupation prolongée du Dodécanèse de la part de l'Italie.

Passant à la question de l'action de l'Italie en Albanie, le Gouvernement austro-hongrois tient à constater qu'il n'a reçu à ce sujet que deux communications du Gouvernement italien. Le 23 octobre dernier, le duc Avarna a informé le comte Berchtold que, vu la pénurie qui s'était manifestée parmi les réfugiés à Valona et l'anarchie qui y régnait, l'Italie se voyait amenée à pourvoir, par l'envoi d'une petite mission sanitaire policière, à « des opérations de police, mesures humanitaires, nécessaires, en faveur des réfugiés, sans donner à ces opérations un caractère d'expédition militaire, constituant une occupation, dans le sens propre du mot, de la ville de Valona ».

Le duc Avarna (1) était chargé d'ajouter que l'Italie, conformément aux déclarations qu'elle avait faites au commencement de la guerre actuelle, continuerait à rester fidèle à l'accord italien-austro-hongrois en vigueur, concernant l'Albanie et l'Epire, et a maintenir les décisions de Londres, notamment en ce qui concernait la neutralité et les frontières de l'Albanie.

Le Gouvernement austro-hongrois a pris acte de cette communication. Le 26 décembre dernier, le duc Avarna a porté à la connaissance du comte Berchtold que, pour mettre fin à l'anarchie locale, le Gouvernement italien se voyait dans la nécessité de débarquer à Valona un détachement de matelots. Il s'agirait d'une mesure purement provisoire, qui ne saurait s'étendre au delà de la ville de Valona. Les déclarations ci-dessus alléguées furent renouvelées à cette

(1) *Sic*, conformément à l'usage italien.

occasion. Le comte Berchtold s'est borné à prendre acte de cette communication. Or, depuis lors l'action de l'Italie en Albanie s'est peu à peu modifiée et surtout intensifiée. Le débarquement d'un détachement de matelots italiens à Valona a été suivi de l'envoi de troupes italiennes d'infantèrie et d'artillerie, et d'une quantité assez considérable de matériel de guerre. La ville de Valona ainsi que Kanina et Svernez ont été occupées militairement.

Le nombre des navires de guerre italiens se trouvant dans les eaux albanaises a constamment augmenté. Lorsqu'on craignait à Durazzo l'invasion des ennemis d'Essad pacha, un de ces navires a tiré des coups de canon contre les assiégeants, ce que l'année dernière, et dans une situation bien plus grave, le Gouvernement italien avait cru devoir refuser de faire, conjointement avec le Gouvernement austro-hongrois. En dehors de cette action militaire, l'Italie s'est aussi emparée de l'administration civile de Valona, où la préfecture, l'administration financière, la police, la gendarmerie et la municipalité se trouvent sous le contrôle des organes du Gouvernement italien, dont quelques-uns investis du titre de commissaires royaux. Une mesure analogue vient d'être appliquée à la douane de Valona. Une autre disposition du Gouvernement italien exige que toutes les personnes se rendant à Valona soient pourvues de passeport portant le visa italien. Bien que l'ensemble de ces mesures ne soit guère, d'après notre manière de voir, en harmonie avec les termes et le sens des déclarations réitérées du Gouvernement italien, le Gouvernement austro-hongrois s'abstient,

pour le moment, de toute réclamation, mais il se voit dans la nécessité de constater que l'action italienne tombe indubitablement sous la définition d'une occupation temporaire, d'après notre interprétation concordante de l'article VII, et, de même que l'occupation du Dodécanèse, nous donne droit, dès à présent, à une compensation.

Le cas où l'occupation italienne de Valona cesserait d'être tout à fait passagère n'est point actuel, mais il va sans dire que cette dernière alternative, étant incompatible avec l'accord italien austro-hongrois concernant l'Albanie, et déterminant une modification de l'équilibre adriatique si souvent invoqué par le Gouvernement italien, donnerait aussi à l'Autriche-Hongrie un droit additionnel à des compensations adéquates.

Résumant ce qui précède, le Gouvernement austro-hongrois est d'avis que les conversations, si heureusement engagées entre l'Autriche-Hongrie et l Italie sur le thème des compensations, se poursuivraient encore plus utilement si elles portaient aussi sur la question des compensations à donner à l'Autriche-Hongrie, pour l'occupation italienne du Dodécanèse, et pour l'occupation italienne, ne fût-elle même que temporaire, de Valona.

AVARNA.

N° 22

Le Ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur royal à Vienne.

(Télégramme.) Rome, 12 février 1915, 4 h. 20.

Au sujet de l'occupation temporaire du Dodécanèse et de Valona, qui, selon le baron Burian,

imposait à l'Italie l'obligation d'un accord préliminaire avec l'Autriche-Hongrie, basé sur le principe des compensations, je dois relever ce qui suit :

I. *Iles du Dodécanèse.* — Le télégramme du 20 mai 1912 informait Votre Excellence que les troupes italiennes avaient déjà occupé les îles suivantes : Stampalie, Rhodes, Casos, Scarpanto et Calchi, et qu'elles allaient occuper incessamment Simi, Piscopi, Nisero, Calimno, Lero, Lipsos et Pathmos.

Le télégramme de Cabinet du 21 mai 1912 informait Votre Excellence que l'on procédait immédiatement à l'occupation de Cos.

Par votre télégramme de Cabinet du 23 mai, Votre Excellence nous informait qu'elle avait mis au courant Berchtold. Le comte Berchtold répondit : « qu'une telle décision était en opposition, non seulement avec les déclarations à nous faites précédemment, mais encore avec les engagements que nous imposait l'article VII du traité d'alliance », et qu'« il aurait le droit de nous demander, en se fondant sur ledit article, des compensations pour cette occupation. Cependant, en raison des considérations à lui exposées, et pour démontrer sa bonne volonté aussi bien que son désir sincère de ne pas mettre d'obstacle à notre liberté d'action, pour le moment et dans la mesure du possible, le comte Berchtold ne soulèverait pas d'objection contre lesdites occupations, et, dans cette occasion, ne se prévaudrait pas de son droit à des compensations ». Pourtant, il devait déclarer formellement que, si nous procédions ultérieurement à l'occupation des îles de la mer Egée,

il ne saurait y consentir, en raison des graves conséquences qui pourraient en résulter; tout en nous laissant la pleine responsabilité de cette occupation éventuelle, il se réservait de faire valoir en l'occurrence ses droits à des compensations.

Il résulte de ce qui précède que le comte Berchtold déclara à Votre Excellence qu'il renonçait à se prévaloir de la clause des compensations, en ce qui concernait Rhodes et le Dodécanèse. Une autre question reste éliminée avec celle-ci : celle de savoir si les îles occupées par l'Italie, — et combien d'entre elles, — appartiennent à la mer Méditerranée ou à la mer Egée, étant donnée la teneur de l'article VII, qui ne concerne que la mer Egée.

Mais, d'autre part, précisément à la suite de l'opposition de l'Autriche et de la déclaration ci-dessus, affirmant que des « occupations ultérieures » feraient jouer la clause des compensations, le Gouvernement Royal prit la grave décision de s'abstenir d'occuper Chio et Mitylène; cependant il résultait de nos informations, que l'occupation de Chio et de Mitylène aurait justement porté à notre ennemi le coup décisif, de nature à triompher de sa résistance et à le contraindre à négocier la paix, mettant ainsi un terme à la guerre.

L'Italie a donc respecté les obligations prévues par l'article VII, et de là résulta pour elle le grave désavantage d'une prolongation de la guerre.

L'occupation de Rhodes et du Dodécanèse fut prolongée pour deux sortes de raisons :

1° L'évacuation des îles est subordonnée à

l'accomplissement, de la part de la Turquie, des clauses du traité de Lausanne : or, la Turquie n'a pas encore satisfait à l'obligation, reconnue par elle-même, de compenser, par des concessions en Asie Mineure, les dépenses qu'a causées à l'Italie la prolongation de l'occupation militaire des îles ;

2° Par l'occupation des îles, l'Italie a rendu à la Turquie un signalé service, en ce sens que ces mêmes îles auraient été inévitablement conquises par la Grèce, aussi bien que Chio, Mitylène et les autres îles aujourd'hui entre les mains de la Grèce. Il s'ensuit que la Turquie désirait vivement que l'occupation de ces îles par nos troupes se prolongeât, et qu'elle ne nous en a jamais demandé l'évacuation; elle se rendait en effet bien compte qu'étant donnée l'incertitude de la situation politique actuelle, étant donné l'état précaire des rapports gréco-turcs, ces îles auraient couru un grave danger si elles avaient été restituées à la Turquie, militairement incapable de les défendre. Par conséquent, l'occupation de ces îles au cours de la guerre balkanique et du conflit européen actuel, auquel participe la Turquie, a constitué et constitue un service rendu par l'Italie à l'alliée de l'Autriche-Hongrie.

II. *Occupation de Valona.* — L'occupation de Valona par l'Italie tire son origine et ses bases de la situation de fait dans laquelle se sont trouvées, en raison du conflit européen, les puissances signataires de la Conférence de Londres. Dans cette conférence, on a créé l'Albanie et on en a déterminé les frontières par rapport aux Etats balkaniques limitrophes.

Le Gouvernement italien, depuis le début de la guerre présente, a soutenu que la validité des décisions de Londres concernant l'Albanie devait rester intacte.

L'Italie seule, en tant que puissance neutre, était en mesure de veiller à l'exécution des décisions de Londres, et cela explique et justifie que personne ne nous ait fait d'objections, lorsque nous avons occupé provisoirement Saseno et Valona, dans l'intention de préserver ces importantes localités albanaises d'événements qui auraient eu de graves répercussions internationales. On sait en effet que Valona vivait sous la menace de désordres imminents, par suite des ambitions opposées des Guègues et des Epirotes. Les Epirotes étaient désavoués par le Gouvernement d'Athènes, mais il n'y a pas à se faire d'illusions sur les conséquences qui seraient dérivées d'une occupation de Valona par les Epirotes.

Si pour Valona il fut indispensable de procéder à une occupation militaire provisoire, pour le reste de l'Albanie l'action diplomatique suffit à tenir en respect les ambitions des États balkaniques limitrophes. Les démarches instantes accomplies auprès des Gouvernements de Belgrade, d'Athènes et de Cettigne ont eu l'heureux résultat de détourner jusqu'ici ces Gouvernements d'incursions et d'opérations militaires. C'est donc grâce à la ferme attitude du Gouvernement italien que l'Albanie, créée par la Conférence de Londres, n'a souffert de dommages essentiels ni dans son existence ni dans son équilibre.

Après avoir ainsi répondu aux « contre-pro-

positions » formulées par le baron Burian, contre-propositions qui, comme je viens de le démontrer, n'ont aucune raison d'être dans les négociations actuelles, j'observe ce qui suit :

Il y a plus de deux mois que nous avons agité devant le Gouvernement austro-hongrois la question de l'article VII du traité de la Triple-Alliance, l'invitant à une discussion amicale sur les compensations qui devaient être faites à l'Italie en raison du trouble provoqué par ce même Gouvernement dans l'équilibre balkanique.

Bien qu'on ne nous ait jamais opposé un refus de traiter catégorique, les semaines et les mois passent, et nous n'avons pas réussi à obtenir une réponse, même sur la première question de principe, à savoir si, oui ou non, le Gouvernement Impérial et Royal est disposé à accepter la discussion sur le terrain d'une cession de territoires possédés actuellement par l'Autriche-Hongrie.

En présence de cette attitude constamment dilatoire à notre égard, il n'est plus possible désormais de nourrir d'illusions sur l'issue des pourparlers. Par conséquent, le Gouvernement Royal se voit contraint, pour sauvegarder sa dignité, de retirer toutes ses propositions, ainsi que l'initiative qu'il avait prise de la discussion, et à se retrancher purement et simplement derrière le dispositif de l'article VII ; le Gouvernement Royal déclare qu'il considérerait comme en flagrante contradiction avec ledit article toute action militaire que dirigerait dorénavant l'Autriche dans les Balkans, soit contre la Serbie, soit contre le Monténégro, soit contre un autre peuple, avant d'avoir conclu l'accord préliminaire exigé par l'article VII.

Je n'ai pas besoin de dire que, si le Gouvernement austro-hongrois montrait par ses actes qu'il n'entend pas tenir le compte nécessaire de cette déclaration, ainsi que du dispositif de l'article VII, cela pourrait avoir de graves conséquences, au sujet desquelles le Gouvernement Royal décline dès à présent toute responsabilité.

A ce propos, il convient de rappeler les intimations faites en diverses occasions à l'Italie par le Gouvernement austro-hongrois pendant la guerre de Libye.

Le comte d'Aerenthal déclarait, le 5 novembre 1911, à Votre Excellence, qu' « une action de l'Italie sur les côtes ottomanes de la Turquie d'Europe ou sur les îles de la mer Égée ne pourrait être admise ni par l'Autriche-Hongrie, ni par l'Allemagne, parce qu'elle serait contraire au Traité d'Alliance » (Télégramme de Votre Excellence en date du 5 novembre 1911.)

Et le 7 novembre de la même année, Votre Excellence télégraphiait : « Aerenthal considère le bombardement des ports de la Turquie d'Europe, tels que Salonique, Cavalla, etc., comme contraires à l'article VII. »

En 1912, notre escadre se trouvant à l'embouchure des Dardanelles et ayant été bombardée par les forts de Kum-Kalessi, elle répondit en attaquant avec succès ces mêmes forts. Le comte Berchtold déplora ce qui était arrivé, et ajouta que, « si notre Gouvernement désirait reprendre sa liberté d'action, le Gouvernement Impérial et Royal *pouvait en faire autant* ». Par suite il ne pourrait admettre que nous fissions dans l'avenir des opérations semblables à celles que nous venions d'exécuter, non plus qu'une opération

quelconque en opposition avec le point de vue exposé dans les conversations précédentes. Si une pareille opération venait à être accomplie par nous, « elle pourrait avoir de graves conséquences ».

Votre Excellence voudra bien communiquer ce qui précède au Gouvernement Impérial et Royal.

SONNINO.

N° 23

L'ambassadeur royal à Vienne au Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Vienne, 14 février 1915; reçu le 15.

J'ai communiqué au baron Burian ce que Votre Excellence m'avait ordonné. Le baron Burian m'a dit qu'il ignorait tout à fait que le comte Berchtold eût pu renoncer à la clause des compensations, en ce qui concernait notre occupation de Rhodes et du Dodécanèse. J'ai alors montré, pour confirmer l'affirmation contenue dans le télégramme de Votre Excellence, la lettre que m'avait adressée, le 22 mai 1912, le comte Berchtold, lettre qui était rédigée dans les termes mêmes que j'avais textuellement reproduits ; le baron Burian a observé qu'une telle renonciation serait contraire non seulement à l'opinion du Ministère Impérial et Royal au sujet de l'article VII, mais encore aux dispositions de l'article lui-même; qu'il n'existait à la Ballplatz aucun document affir-

mant l'abandon du droit à des compensations. Il a ajouté que, selon lui, l'expression employée par le comte Berchtold, à savoir « qu'il ne se prévaudrait pas en cette occasion de son droit à des compensations », devait être entendue dans le sens suivant : qu'il n'entendait pas se prévaloir de son droit à des compensations, au moment où s'était produite l'occupation des îles, ou au moment dans lequel il m'en parlait, à cause des considérations qu'il m'avait exposées, mais qu'il se réservait de s'en prévaloir en occasion opportune. J'ai contesté une telle interprétation en relevant que, si la pensée du comte Berchtold avait été celle-là, il n'aurait pas manqué d'ajouter qu'il se réservait de se prévaloir du droit à des compensations en une autre occasion ; et qu'au contraire l'expression employée par le comte Berchtold ne pouvait avoir un sens différent de celui que nous lui donnions, comme le montrait d'ailleurs clairement la phrase suivante, dans laquelle, faisant allusion à une occupation ultérieure de notre part des îles de la mer Egée, il s'était réservé la faculté de se prévaloir en l'occurrence du droit à des compensations.

Venant ensuite à parler de la décision du Gouvernement Royal, à savoir de retirer toutes ses propositions, ainsi que l'initiative qu'il avait prise de la discussion, et de se retrancher purement et simplement derrière le dispositif de l'article VII, le baron Burian a fait remarquer que la première question de principe, à laquelle Votre Excellence se plaignait de ne pas avoir encore reçu de réponse, contenait en elle le problème tout entier. Le baron Burian avait accepté d'entrer en discussion avec le Gouvernement Royal pour

arriver à un accord, parce qu'il était animé à ce propos des meilleures dispositions. Il s'était proposé de se rendre après-demain à Budapesth pour parler de la question au comte Tisza. Le Gouvernement Royal devait cependant reconnaître avoir placé la question sur un terrain extrêmement épineux, et ne pouvait certes demander au Gouvernement Impérial et Royal de procéder à une discussion immédiate sur une question qui engageait les intérêts de la Monarchie.

Le baron Burian m'a dit qu'il prenait note de la communication par moi faite au nom de Votre Excellence. Mais, comme le Gouvernement Impérial et Royal n'avait jamais voulu se départir des dispositions de l'article VII du traité de la Triple-Alliance, de même, dans la suite éventuelle de sa campagne contre la Serbie, il ne manquerait pas d'avoir présentes les stipulations dudit article.

J'ai cru devoir rappeler au baron Burian que l'article même imposait au Gouvernement Impérial et Royal l'obligation de procéder à un accord préalable avant de commencer toute opération militaire, accord qui ne devrait en aucune façon être simultané ou consécutif à ces opérations.

AVARNA.

N° 24.

Le Ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur royal à Vienne.

(Télégramme.) Rome, 17 février 1915.

De la réponse donnée par le baron Burian à la

communication à lui faite par Votre Excellence, à propos de notre opposition à toute action militaire austro-hongroise dans les Balkans sans un accord préalable avec le Gouvernement Royal, il ressort avec évidence qu'on a l'intention de procéder éventuellement à une pareille action militaire avant de discuter sur les compensations prévues par l'article VII. J'approuve la réponse à lui faite par Votre Excellence. Je vous recommande de profiter de la toute première occasion pour répéter clairement au baron Burian que, pour éviter des équivoques regrettables et dangereuses, l'interprétation notoire de l'article VII exige que l'accord précède l'action, sauf le cas où l'autre partie consent à ce qu'il soit procédé autrement. Dans les circonstances présentes, le Gouvernement Royal ne peut accorder un tel consentement; par conséquent, la communication faite par nous au Gouvernement Impérial et Royal a toute la valeur d'un *veto* que nous opposons à toute action militaire de l'Autriche-Hongrie dans les Balkans, aussi longtemps qu'on ne sera pas arrivé précédemment à un accord sur les compensations, accord voulu par l'article VII. Il faut bien mettre en lumière que tout procédé différent, de la part du Gouvernement Impérial et Royal, ne saurait être interprété désormais par nous que comme une violation ouverte des conditions du traité, et comme signe évident de son intention de reprendre sa liberté d'action ; dans ce cas, nous devrions nous considérer comme parfaitement autorisés à reprendre, nous aussi, notre pleine liberté d'action pour la sauvegarde de nos intérêts. SONNINO.

N° 25

Le Ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur royal à Berlin.

(Télégramme.) Rome, 18 février 1915.

J'ai eu avant-hier un entretien avec le prince de Bülow, où je lui ai parlé des communications faites au baron Burian par le duc d'Avarna, à propos de notre refus de continuer toute discussion sur les compensations prévues par l'article VII du traité de la Triple-Alliance, et de notre opposition à toute action austro-hongroise dans les Balkans sans la conclusion d'un accord préalable avec nous ; le prince, après avoir pris note de ce que je lui avais dit, m'a demandé, — s'adressant à moi d'une façon confidentielle, — si, dans une conversation entre nous, dépourvue de tout caractère officiel, je ne pensais pas que, dans le cas où l'Autriche s'obstinait à refuser toute concession à propos du Trentin, il pût y avoir un autre terrain, — l'Albanie ou un autre, — où il fût possible de porter la discussion concernant les avantages à assurer à l'Italie pour éviter le terrible fléau d'une guerre entre nos pays.

Je lui répondis que je lui avais toujours parlé avec pleine sincérité, et que j'étais tout prêt à lui exprimer, — dans une conversation dépouillée de tout caractère officiel, — ma conviction intime et profonde ; que je ne voulais pas, pour le moment, entrer en discussion sur le plus ou le moins des concessions qui pourraient suffire à assurer notre neutralité, en satisfaisant dans une

certaine mesure les aspirations nationales ; que, sur ce plus ou ce moins, il pouvait y avoir des doutes et des divergences d'opinion ; mais qu'en dehors de ces bases de concessions, il n'y avait pas de négociations possibles ; qu'il ne s'agissait pas de désirs de conquête, ni d'ambitions mégalomanes, mais du point le plus sensible de l'âme populaire, du sentiment national.

La Monarchie de Savoie, comme je le lui avais dit l'autre fois, trouve son point d'appui le plus solide dans ce fait qu'elle incarne l'idéal national; ce point d'appui est si fort, qu'il lui a permis de se soutenir et de vaincre, malgré son long conflit avec la Papauté et le développement du socialisme dans sa période la plus révolutionnaire.

Par conséquent, en dehors de concessions capables de satisfaire, au moins dans une certaine mesure, le sentiment national, il n'y a pas de base de discussion.

Tout cela ne dépendait pas de la volonté ou du caprice d'un ministère ou d'un autre ; la vague de l'opinion publique submergerait toute autre question, balayerait toute autre force et franchirait (1) tout obstacle, quel qu'il soit ; ni les argumentations subtiles, ni les sombres prédictions, ni le tableau exagéré des dangers à courir ne seraient capables de la réfréner.

A Vienne on ne voulait pas, ou on ne savait pas se convaincre de cette situation ; on croyait que tout cela était un *bluff* de notre part, ou

---

(1) Le texte porte entre guillemets le mot allemand : überrumpeln.

seulement un rêve fantastique du prince de Bülow.

La responsabilité qui pèse sur les hommes actuellement au Gouvernement était énorme, étant donnée cette situation. J'avais la conscience d'avoir fait mon possible pour réfréner les impatiences et modérer les aspirations, d'une part, et, d'autre part, pour présenter à Vienne et à Berlin la situation dans sa réalité toute crue.

SONNINO.

N° 26

Le Ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur royal à Berlin.

(Télégramme.) Rome, 21 février 1915.

J'ai vu hier le prince de Bülow.

Il a exprimé le sentiment que le baron Burian aurait rapporté des communications à lui faites par le duc d'Avarna au nom du Gouvernement Royal une impression bien différente de celle que lui, Bülow, avait retirée de ce que je lui avais dit au même propos ; je lui ai, en conséquence, répété la substance des communications faites à Vienne, en en formulant le résumé textuellement comme suit :

« Le Gouvernement italien (1) a déclaré dès le

(1) En français dans l'original jusqu'à la fin du n° 26.

commencement qu'il ne saurait admettre l'utilité d'aucune discussion sur les compensations dont il est question dans l'article VII, qui ne se rapporterait pas à la cession de territoires possédés actuellement par l'Autriche-Hongrie ; car telle discussion ne pouvant satisfaire aucunement le sentiment national italien ne pourrait porter à aucun accord.

« Jusqu'à présent les deux Gouvernements ont discuté plutôt vaguement sur les événements des Balkans déjà arrivés ou futurs.

« En se retranchant dans l'article VII, selon la dernière communication faite par le duc Avarna au baron Burian et en retirant toute proposition déjà faite de discussion, le Gouvernement italien a voulu établir nettement ce qui suit : Le Gouvernement italien n'admet dorénavant aucune action militaire de l'Autriche-Hongrie dans les Balkans, à moins que préalablement, comme le veut le texte de l'article VII, n'ait été conclu un accord sur les compensations, accord qu'il serait inutile d'espérer de conclure autrement que sur la base de cessions de territoires actuellement possédés par l'Autriche-Hongrie. Si le Gouvernement austro-hongrois ne tenait pas compte dans le fait de cette déclaration du Gouvernement italien, celui-ci y verrait la preuve que l'Autriche-Hongrie a repris sa liberté d'action relativement aux dispositions du traité, ce qui justifierait le Gouvernement italien à reprendre lui aussi sa liberté d'action. »

SONNINO.

N° 27

L'ambassadeur royal à Vienne au Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Vienne, 22 février 1915; reçu le 23.

J'ai communiqué au baron Burian ce que Votre Excellence m'a télégraphié, et, me conformant scrupuleusement à vos instructions, je me suis efforcé à plusieurs reprises d'en éclaircir les divers points. Le baron Burian m'a dit qu'il répondrait en premier lieu à l'interprétation donnée par Votre Excellence à l'article VII, selon laquelle l'accord relatif aux compensations éventuelles devait être non seulement commencé, mais conclu avant l'ouverture de toute opération militaire de l'Autriche-Hongrie dans les Balkans. A ce propos, il a observé que la conclusion de l'accord préalable dépendrait de nous, que nous pourrions faire prolonger la discussion pendant que l'Autriche-Hongrie serait exposée aux attaques de la Serbie et n'y pourrait répondre. D'autre part, les compensations à attribuer à l'Italie devaient être équivalentes aux avantages que l'Autriche-Hongrie aurait pu obtenir.

Mais avant d'établir les compensations, il convenait d'établir et de peser les avantages. Ces deux raisons démontraient, à son avis, l'impossibilité de conclure l'accord avant que l'Autriche eût commencé une opération militaire dans les Balkans. J'ai fait observer au baron Burian que « accord préalable » indiquait naturellement que

l'accord ne devait pas être seulement commencé avant ces opérations, mais conclu. De fait, le mot « accord » signifie consentement définitif à un point déterminé, et cette signification était renforcée par le mot suivant, qui voulait dire que la chose devait être décidée et déterminée avant d'aller plus avant. Si les négociateurs du traité n'avaient pas entendu cette expression dans ce sens-là, la condition à laquelle l'article VII subordonnait toute modification du *statu quo* n'aurait eu aucune valeur.

Du reste, si l'accord préalable ne devait pas être mené à bonne fin, quelle garantie aurait pu avoir l'autre contractant que ce même accord une fois commencé se serait ensuite définitivement conclu pendant les opérations militaires? Des divergences de vues en auraient pu rendre impossible la conclusion ; par suite la condition prévue par l'article VII n'aurait pas été accomplie, et l'autre contractant aurait risqué de n'avoir plus de compensations. Le baron Burian a répondu que, tout en trouvant mes observations justes, il ne peut toutefois les admettre ni les considérer comme conformes à l'esprit et à la lettre du traité, parce qu'en raisonnant ainsi on arriverait à entraver la liberté d'action d'un des contractants, ce qui ne pouvait certainement être conforme aux intentions des négociateurs du traité. Et il ne pouvait pas davantage admettre que la non-conclusion de l'accord avant toute opération militaire constituât un manque de garantie pour l'autre contractant. La parole du contractant, qui s'était engagé à entamer des négociations sur l'accord préliminaire, lui semblait une garantie suffisante. Le baron Burian

a ajouté que l'article VII ne comportait pas, selon lui, un *veto* formel et absolu à toute opération militaire de l'Autriche dans les Balkans, mais établissait la nécessité et le droit à des compensations pour les avantages qu'elle en aurait pu retirer.

Après m'en être référé aux intimations qui nous furent faites en diverses occasions par le Gouvernement Impérial et Royal pendant la guerre italo-turque, j'ai observé qu'il était hors de doute que le Gouvernement Royal pouvait opposer un veto semblable, tant qu'on n'aurait pas établi préalablement un accord pour les compensations prévues à l'article VII, et qui devait être non seulement commencé, mais conclu avant les opérations militaires. Et en lui rappelant ce que je lui avait déjà dit, qu'une interprétation diverse aurait pu être regardée par nous comme une violation formelle des conditions du traité, je me suis exprimé avec lui dans le sens même des instructions que m'a données Votre Excellence. Le baron Burian a répondu qu'à son avis l'accord devait en effet commencer avant les opérations, mais devait être développé en suite, suivant la marche des opérations militaires.

Il reconnut toutefois qu'on pourrait jeter les bases de l'accord préalable en déterminant les compensations que désirait obtenir le Gouvernement Royal. Et il m'a déclaré qu'il n'avait nullement l'intention de se dérober aux obligations que lui imposait l'article VII, et qu'il avait toute la bonne volonté possible de s'y conformer. Mais il ne pouvait pas consentir à l'interprétation donnée par Votre Excellence à cet article, selon lequel l'accord préalable devrait être conclu

dans tous ses détails avant toute opération militaire de l'Autriche-Hongrie dans les Balkans, parce que cela pourrait mettre le Gouvernement Impérial et Royal dans une situation impossible. Et il m'a répété que la prolongation des pourparlers, même indépendamment de la volonté du Gouvernement Royal, mettrait l'Autriche-Hongrie à la merci de la Serbie, du moment qu'elle ne pourrait pas se défendre des attaques de celle-ci pendant la durée des négociations.

Le baron Burian m'a ensuite parlé de l'inutilité d'entamer une discussion sur des compensations éventuelles si elles ne regardaient pas la cession de territoires déjà possédés par l'Autriche. Et il m'a dit que si le Gouvernement Impérial et Royal se trouvait dans le cas d'entamer des négociations pour un accord préalable avec l'Italie, avant d'entreprendre en Serbie une opération quelle qu'elle fût, il n'aurait pas manqué de l'annoncer en temps utile au Gouvernement Royal, pour entamer ainsi les pourparlers relatifs à cet accord ; mais il ne pouvait se lier dès à présent pour ce qui regardait la base des compensations auxquelles Votre Excellence a fait allusion. En insistant auprès de lui pour qu'il se prononçât sur ce point, je lui ai répété ce que je lui avais déjà fait connaître, c'est-à-dire que, si le Gouvernement Impérial prouvait par les faits qu'il ne tenait pas un compte sérieux de nos déclarations, le Gouvernement Royal verrait en cela une violation du traité d'Alliance, et que les conséquences pourraient en être très graves. Le baron Burian m'a répliqué que la question de la base des compensations n'avait pas, pour le moment, caractère d'actualité. Il a ensuite ob-

servé que, si Votre Excellence avait le droit d'interpréter le traité, ce droit il le possédait également, et qu'une divergence momentanée d'opinions et d'interprétations ne pouvait pas être considérée comme une violation du traité lui-même.

Malgré mes instances vives et réitérées, le baron Burian a persisté dans son refus d'adopter le point de vue de Votre Excellence relatif à l'interprétation de l'article VII du traité de la Triple-Alliance et sur le terrain des compensations auxquelles nous avons droit.

Sur ce dernier point, il est vain de se faire des illusions. Le Gouvernement Impérial et Royal ne consentira jamais, dans les conditions actuelles, à la cession de territoires appartenant à la Monarchie.

AVARNA.

N° 28

Le Ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur royal à Vienne.

(Télégramme.) Rome, 25 février 1915.

J'approuve les réponses données par Votre Excellence au baron Burian.

Le texte de l'article VII parle « d'accord préalable (1) » sur des compensations, et non de discussions sur un accord à conclure plus tard, quand une des parties aura exécuté des opérations dans les Balkans et aura obtenu les avantages qu'elle cherchait, libre ensuite d'ergoter à l'infini sur

(1) En français dans l'original.

les compensations à accorder à l'autre contractant.

Le mot « préalable » démontre que l'article VII, sauf entente différente des deux parties, indique que l'accord, c'est-à-dire l'harmonie des volontés déterminant la qualité et la quantité des compensations, doit être conclu avant l'action. Rien n'empêche que, dans des occasions déterminées, lorsqu'il y a consentement des deux parties et que les circonstances l'exigent, l'accord puisse être aussi formulé d'une façon conditionnelle, et en proportionnant les compensations aux résultats futurs qui pourront être obtenus par l'action militaire à entreprendre ; mais l'article VII admet aussi que des compensations peuvent être exigées, même pour le simple fait d'entreprendre une action dans les Balkans.

Il serait contraire à tout l'esprit, non moins qu'à la lettre de l'article VII, et contraire à toute l'interprétation qu'en donna l'Autriche-Hongrie en 1911 et 1912 pendant la guerre Libyque, d'admettre, comme le voudrait à présent le baron Burian, que le même article indique qu'avant d'établir des compensations, il faille évaluer les avantages obtenus effectivement par une action déterminée dans les Balkans de la part d'un des contractants. S'il en était ainsi, l'un d'eux pourrait entreprendre et conclure une guerre dans les Balkans, avant que l'autre ait même la possibilité de savoir avec certitude s'il a droit théoriquement à quelque compensation; quitte à ne pouvoir jamais en obtenir aucune, même la guerre finie.

Vu cet état de choses, le Gouvernement Royal, dans l'intention d'éviter que la discussion de

l'accord puisse se prolonger indéfiniment, et entraver trop gravement l'action militaire de l'Autriche-Hongrie, a déclaré nettement dès à présent, sans attendre le cas d'une nouvelle entreprise de l'Autriche-Hongrie dans les Balkans, que, dans l'avenir, toute proposition de discussion sur des compensations ne regardant pas la cession de territoires déjà possédés par l'Autriche-Hongrie, ne pourrait aboutir à aucun résultat pratique, et par conséquent n'amènerait jamais cet accord qui devrait précéder l'action projetée.

Au contraire, sur le terrain indiqué par nous, un tel accord entre les deux États pourrait probablement se faire, et le Gouvernement austro-hongrois, en l'admettant en principe dès à présent comme base éventuelle de discussion, ne pourrait que rendre les pourparlers plus aisés et plus féconds et faciliter l'accord même.

SONNINO.

N° 29

Le Ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur royal à Berlin.

(Télégramme.) Rome, 25 février 1915.

Dans son télégramme du 21 courant Votre Excellence m'informe que le chancelier, M. de Bethmann-Hollweg, vous avait déclaré que, « d'après ce qui lui avait été dit par le baron Burian, il se tenait pour autorisé à affirmer que,

même dans la pensée du Gouvernement austro-hongrois, l'accord dont il s'agit devait être parfait avant que les opérations militaires commençassent ».

L'ambassadeur royal à Vienne me rapporte une série de conversations qu'il a eues avec le baron Burian, et démontrant que le Gouvernement austro-hongrois n'est nullement de cette opinion, « ne pouvant accepter l'interprétation de l'article VII, selon laquelle l'accord préalable doit être déterminé dans tous ses détails, avant une opération militaire quelconque de l'Autriche-Hongrie dans les Balkans ».

Nous maintenons comme seule possible notre interprétation, conforme à celle que M. de Bethmann-Hollweg affirmait être acceptée également par l'Autriche-Hongrie; mais il me semble opportun que Votre Excellence fasse remarquer au Gouvernement Impérial la contradiction que je vous signale.

SONNINO.

N° 30

L'ambassadeur royal à Vienne au Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Vienne, 24 février 1915; reçu le 25.

Je crois devoir rectifier une légère erreur dans mon précédent télégramme. Je vous disais que le baron Burian avait refusé de se ranger au point de vue de Votre Excellence quant à l'interprétation de l'article VII du traité de la Triple-

Alliance et sur la question des compensations auxquelles nous avons droit. S'il est exact que le baron Burian a refusé de se ranger au premier de ces points de vue, il ne serait pas absolument conforme à la vérité de l'affirmer pour le second, parce que sa réponse ne fut pas négative, mais seulement évasive.

N° 31

L'ambassadeur royal à Berlin au Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Berlin, 26 février 1915; reçu le 27.

Notre interprétation touchant la nécessité que l'accord préalable prévu par l'article VII soit terminé et non commencé seulement, avait été admise par le chancelier, non pas implicitement, mais explicitement et à plusieurs reprises.

En effet, sur sa demande exprimée deux fois, si l'exposition qu'il m'avait faite de la communication du duc d'Avarna au baron Burian était exactement conforme à la vérité, comme je lui avais répondu que le seul point à éclaircir était justement celui que nous avons cité, il avait répondu qu'il admettait notre interprétation et avait ajouté qu'il se considérait comme autorisé à affirmer que, dans la pensée du Gouvernement austro-hongrois, l'accord devait être conclu (*erfolgt*) et parfait (*vollkommen*) avant que commençassent les opérations militaires. Et M. de Jagow, auquel il avait communiqué la même

chose, m'avait confirmé les paroles du chancelier.

Ce matin, en parlant avec lui, je lui ai manifesté ma surprise que les déclarations faites par le baron Burian au duc d'Avarna aient été d'un sens absolument contraire à ces assurances. M. de Jagow, qui lui aussi ne pouvait comprendre comment il en était ainsi, pensait que, dans le colloque entre le baron Burian et le chancelier, il avait dû se produire quelque malentendu, et il allait, pour le dissiper, télégraphier à M. von Tschirsky. Pour expliquer mieux encore la pensée du Gouvernement Royal, je lui donnai lecture du télégramme adressé par Votre Excellence au duc d'Avarna. Il prit note des points essentiels de ces considérations, et me dit qu'il les soumettrait à un examen approfondi.

BOLLATI.

N° 32

L'ambassadeur royal à Vienne au Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Vienne, 26 février 1915; reçu le 27.

J'ai fait connaître au baron Burian les diverses considérations exposées par Votre Excellence, et, en m'exprimant avec lui dans le sens de vos instructions, je lui ai exprimé ma confiance qu'il se convaincrait du bien-fondé de ces considérations. Le baron Burian m'a dit que les arguments adoptés par Votre Excellence pour démontrer que la discussion sur un accord à conclure plus tard, quand une des parties aura terminé ses

opérations dans les Balkans et obtenu les avantages désirés, pourrait se prolonger indéfiniment sur les compensations à accorder à l'autre concurrent — pouvaient aussi être mis en avant dans l'hypothèse où l'accord devrait être conclu avant l'ouverture de toute opération militaire. Et il a rappelé à ce propos ce qu'il avait objecté dans le colloque du 22 courant. A son avis, si les négociations pour l'accord étaient commencées en temps utile, avant n'importe quelle opération militaire, on pouvait arriver, avec la bonne volonté des deux parties, à établir rapidement les bases des négociations mêmes. Au contraire, en cherchant à établir les détails de l'accord, on s'exposerait à des longueurs indépendamment de la volonté des deux parties. Et il aurait été certainement injustifié d'arrêter pour cela les opérations militaires jusqu'à la conclusion de l'accord. Donc, si l'on devait admettre l'interprétation donnée par Votre Excellence à l'article VII, l'Autriche-Hongrie serait exposée à voir compromettre ses opérations militaires en Serbie, avec laquelle elle était en guerre et contre laquelle elle devait continuer à combattre. En fait, si l'Autriche-Hongrie n'attaquait pas la Serbie, mais était attaquée par celle-ci, le Gouvernement Impérial et Royal se trouverait dans une situation impossible, parce qu'il ne pourrait se défendre. Il croyait par ces observations appuyer sa thèse, selon laquelle l'accord devait être commencé, mais non terminé avant toute opération.

Le baron Burian a remarqué ensuite que, sans se tenir à l'interprétation rigoureuse donnée par Votre Excellence à l'article VII, il pourrait adop-

ter l'idée à laquelle vous faisiez allusion, et qu'il acceptait en principe, c'est-à-dire que dans des circonstances déterminées, quand les deux parties se seraient entendues ou que les circonstances le demanderaient, l'accord pourrait être aussi formulé conditionnellement et en proportionnant les compensations aux résultats qui pourraient être obtenus effectivement par une action militaire à entreprendre. Et il a ajouté que les circonstances spéciales pour l'Autriche-Hongrie consistaient dans le fait déjà indiqué, qu'elle se trouvait en guerre avec la Serbie, et était exposée aux attaques de cette Puissance sans pouvoir se défendre, si elle avait à se conformer à l'interprétation donnée par Votre Excellence à l'article VII, ce qui aurait mis l'Autriche-Hongrie dans la situation impossible dont nous avons déjà parlé. Et Votre Excellence ne pourrait pas ne pas être en cela de son avis. En continuant, le baron Burian a observé que, si les deux parties étaient animées de bonne volonté, ce dont il ne pouvait douter, on aurait pu établir de cette façon et conditionnellement les plus petits détails de l'accord, en proportion avec les résultats futurs ou possibles de l'action à entreprendre. A la veille d'une action militaire dont on ne pouvait savoir quels avantages on retirerait, il n'était certainement pas possible de fixer des compensations.

En outre, en adoptant l'idée de Votre Excellence on éviterait les longueurs et on empêcherait tant l'Autriche-Hongrie que l'Italie d'être « frustrées (1) » ; il ne pouvait donc que s'associer à

(1) En français.

cette idée, parce qu'elle atténuerait les difficultés qui se présenteraient pour arriver à un accord, si on devait s'arrêter à l'interprétation de Votre Excellence. En me déclarant donc qu'il était disposé à consentir à adopter cette idée et à la mettre en pratique, il m'a engagé à prier Votre Excellence de vouloir bien lui faire connaître son opinion à ce sujet.

Le baron Burian m'a informé ensuite qu'il persistait dans le point de vue qu'il m'avait déjà manifesté dans le colloque du 22 courant, à savoir que, avant d'établir les compensations, on doit pouvoir évaluer les avantages obtenus effectivement par une action déterminée dans les Balkans de la part d'un des contractants. J'ai fait observer au baron Burian que son point de vue, comme je le lui avais déjà fait observer, était contraire non seulement à l'esprit et à la lettre de l'article VII, mais aussi à l'interprétation qu'en avait donnée l'Autriche-Hongrie en 1912 et en 1913.

En me reportant à ce qu'il m'avait dit dans le colloque en question, le baron Burian a dit que l'idée émise par Votre Excellence, et qu'il croyait être de l'intérêt des deux Gouvernements d'accepter, vu sa praticité, pourrait éliminer les divergences de vues existant là-dessus entre vous et lui. Répondant ensuite à ce que je lui avais fait observer, qu'une proposition quelconque de discussion sur des compensations qui ne seraient pas la cession de territoires actuellement possédés par l'Autriche-Hongrie, n'aurait jamais pu arriver à produire cet accord, qui devrait précéder l'action projetée, le baron Burian a observé qu'il devait rappeler à ce propos ce

qu'il m'avait dit dans le colloque du 22 courant, c'est-à-dire qu'il ne pouvait s'engager dès à présent sur la base des compensations, la question n'ayant pas pour le moment caractère d'actualité.

Lui ayant répété ce que déclare Votre Excellence dans la dernière partie de son télégramme, le baron Burian a rappelé ce qu'il m'avait dit dans le colloque du 22, c'est-à-dire qu'une différence momentanée d'opinion ou d'interprétation ne pouvait pas être considérée comme une violation du traité.

AVARNA.

N° 33

Le Ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur royal à Vienne.

(Télégramme.) Rome, 27 février 1915.

Pour les raisons exposées à plusieurs reprises dans mes télégrammes, il n'est pas possible, dans le cas présent, d'engager par anticipation une discussion sur l'accord à conclure antécédemment à une action militaire de l'Autriche-Hongrie contre la Serbie et le Monténégro, même s'il devait s'agir d'un accord qui proportionnât en tout ou en partie les compensations aux avantages éventuels qui résulteraient effectivement de l'action même. Et cela parce que le Gouvernement Royal, pour des raisons souvent répétées, ne peut accepter aucune discussion qui traite de compensations qui ne soient pas une cession de territoires possédés aujourd'hui par l'Autriche-Hongrie. Sur ce point il n'a jamais pu, en trois

mois, obtenir une réponse, même de principe, c'est-à-dire si le Gouvernement Impérial et Royal accepte la discussion sur ce terrain ; si bien que, pour sauvegarder sa dignité, le Gouvernement Royal s'est vu contraint de retirer toute proposition de discussion de ce genre. La circonstance spéciale dont parle le baron Burian pour que l'accord éventuel puisse en l'espèce être formulé de façon conditionnelle et proportionnelle, c'est-à-dire l'état de guerre de l'Autriche-Hongrie avec la Serbie, ne me semble pas à invoquer dans le cas actuel, puisque cette guerre a été commencée par l'Autriche-Hongrie, sans aucun accord précédent avec l'Italie, contre tous les conseils même que celle-ci lui a donnés et en opposition avec ses plus grands intérêts politiques.

On pourrait tout au plus invoquer cette circonstance pour une partie seulement des compensations à établir, c'est-à-dire pour les compensations proportionnelles, mais non pour toutes, car le fait même de commencer de nouvelles opérations dans les Balkans constituerait, à notre point de vue, un motif suffisant pour pouvoir réclamer un minimum de compensations territoriales, indépendamment des résultats qui en découleraient. Tout cela cependant reste toujours subordonné à la question initiale de principe, c'est-à-dire du terrain sur lequel devrait se traiter toute discussion de compensations. Tant que l'Autriche-Hongie ne manifeste pas clairement ses intentions sur cette question de principe, regardant la nature des compensations éventuelles, il est tout à fait inutile de commencer de nouveau ou de prolonger quelque discus-

sion que ce soit sur le quantitatif des compensations mêmes, ou sur la façon de les graduer en tout ou en partie suivant les résultats éventuels des opérations militaires, parce qu'une discussion semblable ne pourrait jamais amener aucun résultat utile.

SONNINO.

N° 34

L'ambassadeur royal à Vienne au Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Vienne, 3 mars 1915; reçu le 3.

Je me suis exprimé avec le baron Burian dans le sens des instructions qui m'ont été données dans le télégramme de Votre Excellence.

Le baron Burian m'a dit qu'il avait le regret de ne pouvoir partager l'opinion de Votre Excellence; que la circonstance spéciale que vous avez invoquée, c'est-à-dire l'état de guerre de l'Autriche-Hongrie avec la Serbie, ne peut être invoquée dans le cas présent; il a ajouté qu'on ne pouvait certainement nier que l'état de guerre existât entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie.

J'ai fait observer que ce qu'il affirmait était vrai, mais qu'il ne pouvait lui non plus méconnaître le bien-fondé des raisons données par Votre Excellence et que je lui ai exposées. D'autre part, il ne devait pas oublier qu'à plusieurs reprises je lui avais fait remarquer que nous étions intéressés au maintien de l'indépendance politique et économique de la Serbie et de l'équilibre

dans les Balkans. Il était indubitable que la guerre entreprise par l'Autriche-Hongrie contre la Serbie, qui menaçait son indépendance et troublait l'équilibre susdit, ne pouvait qu'être considérée par nous comme contraire à nos intérêts essentiels. Le baron Burian a donc reconnu qu'avant de commencer une discussion sur la question des compensations, il convenait d'établir la base des compensations mêmes. Mais il devait reconnaître en même temps que la question des compensations en général, de même que la question placée par le Gouvernement Royal sur le terrain de la cession de territoires possédés aujourd'hui par la Monarchie, n'avait pas caractère d'actualité. Il ne pouvait, par conséquent, se prononcer dès à présent sur ladite question parce que le Gouvernement Impérial et Royal n'était pas encore en mesure d'entreprendre une action militaire contre la Serbie. J'ai observé qu'il me semblait qu'il n'avait pas considéré de la même façon la question des compensations, quand je lui déclarai qu'elle était portée par le Gouvernement Impérial et Royal sur la cession de territoires appartenant effectivement à l'Autriche-Hongrie. En cette occasion il m'avait, en effet, déclaré être disposé à entrer en discussion avec nous, et qu'il était animé des meilleures dispositions pour arriver à un accord. Mais le baron Burian, continuant, a ajouté qu'aussitôt le moment venu d'entreprendre l'action précitée contre la Serbie, il ne manquerait pas de tenir compte de notre déclaration, et, comme l'action diplomatique procéderait de conserve avec l'action militaire, aucune opération ne serait entreprise avant que l'accord fût commencé. J'ai observé que la

question des compensations avait, à mon sens, non seulement caractère d'actualité, mais aussi d'urgence, et qu'il convenait de la reprendre, tout retard ne pouvant qu'être nuisible.

A ce propos, je lui ai fait observer que la question des satisfactions éventuelles à donner à nos aspirations nationales domine, par son importance, tout autre argument, et qu'une telle question ne pouvait être laissée sans une prompte solution, parce que, vu l'état de notre opinion publique, cela aurait pu donner lieu à de graves dangers.

Le baron Burian a répondu à cela que les considérations que je lui exposais avaient certainement de la valeur pour nous, mais qu'on devait cependant tenir compte, en Italie, des considérations du Gouvernement Impérial et Royal. Et il a ajouté que nous avions fixé une limite qui serait atteinte automatiquement, l'Autriche-Hongrie étant en guerre avec la Serbie. L'action militaire des troupes austro-hongroises contre cette puissance ne pouvait tarder à s'effectuer, et alors le Gouvernement Impérial et Royal ne manquerait pas de tenir ses engagements, et cela ne pouvait que nous rassurer complètement.

J'ai répondu qu'il ne me paraissait pas que ses affirmations pussent nous rassurer. Car il m'avait déclaré en premier lieu ne pas adhérer à l'interprétation donnée par nous à l'article VII du traité d'Alliance, c'est-à-dire que l'accord auquel il est fait allusion dans cet article devait être non seulement commencé, mais conclu avant d'entreprendre aucune opération militaire contre la Serbie et le Monténégro. En second lieu, il persistait à ne pas vouloir

s'engager dès à présent sur la base des compensations qui nous étaient dues, en affirmant que cette question n'avait pas caractère d'actualité. Le baron Burian a ajouté qu'il était vrai en effet que, à son avis, l'accord devait être seulement commencé et non conclu avant toute opération militaire contre la Serbie, mais qu'il ferait son possible pour le conclure ; c'est seulement si cela n'eût pas été vraiment faisable que l'opération militaire devait suivre son cours. Il était également vrai qu'il ne croyait pas pouvoir se prononcer dès à présent sur la base des compensations, mais il le ferait quand il jugerait le moment opportun.

J'ai répondu au baron Burian qu'il était inutile de parler de commencer, au moment qu'il croirait le plus propice, une discussion sur l'accord, quand il n'était pas disposé à se prononcer sur la base des compensations à nous accorder. Une discussion semblable, comme je le lui avais déjà fait connaître, n'aurait pu être acceptée par le Gouvernement Royal pour les raisons que je lui avais dites à plusieurs reprises, sinon dans le seul cas où cette discussion parlerait de compensation avec cession de territoires possédés aujourd'hui par l'Autriche-Hongrie. Le baron Burian a répondu que le moment n'était pas encore venu, à son avis, de se prononcer sur la question, mais quand il serait venu, il prendrait note de cette déclaration et ne manquerait pas de se prononcer là-dessus avant d'entamer les négociations pour l'accord. Comme je crus devoir enfin répéter de nouveau au baron Burian que le Gouvernement Royal maintenait la déclaration contenue dans la dernière partie

du télégramme de Votre Excellence, il m'a dit qu'il ne manquerait pas d'en tenir compte au moment opportun.

Les choses que m'a dites le baron Burian montrent une fois de plus qu'il n'est pas disposé, au moins pour le moment, à entrer dans l'ordre d'idées de Votre Excellence, relativement à la question de principe et à l'interprétation de l'article VII du traité d'Alliance.

Mes conversations avec lui sur ce sujet pourraient se prolonger à l'infini sans arriver à aucun résultat pratique, car il formulerait toujours de nouveaux arguments pour soutenir la thèse qu'il expose. Il serait vain, par conséquent, malgré tous les efforts que je ferais, de croire qu'on pourrait le faire se départir de cette ligne de conduite.

N° 35

Le Ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur royal à Vienne.

(Télégramme.) Rome, 4 mars 1915.

Je crois aussi qu'il n'y a rien à espérer en prolongeant la discussion avec le baron Burian sur les compensations territoriales en relation avec l'article VII. Cependant il ne me paraît pas inutile de résumer nettement les points suivants, qui résultent des déclarations faites successivement par nous dans les colloques précédents :

1° Qu'aucune action militaire de l'Autriche-Hongrie dans les Balkans ne doit être com-

mencée sans que l'accord sur les compensations ait été conclu; nous nous en tenons rigoureusement au texte de l'article VII;

2° Que toute infraction à ce qui est dit ci-dessus sera par nous considérée comme une violation flagrante du traité, devant laquelle l'Italie reprend sa pleine liberté d'action, en garantie de ses droits et de ses intérêts;

3° Qu'aucune proposition ou discussion de compensations ne peut conduire à un accord, s'il ne s'agit pas de la cession de territoires déjà possédés par l'Autriche-Hongrie;

4° Que, nous basant sur la teneur de l'article VII, nous exigeons des compensations pour le fait même de l'entreprise d'une action militaire de l'Autriche-Hongrie dans les Balkans, indépendamment des résultats que cette action pourrait avoir; sans exclure cependant qu'on puisse stipuler d'autres compensations sous une forme conditionnelle et proportionnée aux avantages effectifs que l'Autriche-Hongrie arriverait à se procurer;

5° Que cette liste des compensations destinées à nous indemniser pour le commencement même de l'action militaire, indépendamment des résultats, devra, au lieu d'être tenue secrète, être suivie d'effet par le passage effectif des territoires cédés et leur occupation immédiate de la part de l'Italie;

6° Que nous n'admettons aucune discussion de compensations de notre part pour l'occupation du Dodécanèse et de Vallona, et ceci pour les raisons diverses déjà exposées au baron Burian par Votre Excellence.

N° 36

Le Ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur royal à Vienne.

(Télégramme.) Rome, 4 mars 1915.

Le chargé d'affaires royal à Cettigne télégraphie que le ministère des Affaires étrangères en ce pays lui a communique ce qui suit :

« Cette nuit, à 3 heures, cinq torpilleurs autrichiens ont pénétré dans le port d'Antivari, coulant à fond le yacht royal, ont débarqué pendant le bombardement des marins avec des mitrailleuses avec lesquelles ils tiraient sur les Monténégrins pour les tenir éloignés, pendant qu'ils mettaient le feu au dépôt de l'Etat, n'arrivant cependant qu'à en brûler une petite partie. Une personne tuée, trois autres blessées. »

Il est opportun que Votre Excellence parle au ministre des Affaires étrangères à Vienne de ces opérations militaires des forces austro-hongroises contre le Monténégro, qui sont en contradiction flagrante avec nos communications du 22 février dernier au Gouvernement Impérial et Royal, et avec les déclarations du baron Burian.

SONNINO.

N° 37

L'ambassadeur royal à Vienne au Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Vienne, 7 mars 1915; reçu le 7.

Le baron Burian m'a informé spontanément que sa réponse à notre question de principe ne se ferait pas attendre trop longtemps. J'ai observé que le refus catégorique qu'il m'avait opposé jusqu'à présent de se prononcer sur ce sujet, et qu'il m'avait réitéré dans le colloque du 2 mars, n'autorisait certainement pas à espérer qu'il m'aurait fait aujourd'hui une communication semblable. Le baron Burian m'a répondu qu'il ne pouvait que reconnaître mon observation comme bien fondée, mais qu'il devait faire observer que, dans le colloque en question, il m'avait affirmé que lorsque le moment opportun serait venu il se serait prononcé sur cette question, qu'il convenait de résoudre pour sortir de la situation présente.

AVARNA.

N° 38

Le Ministre des Affaires étrangères aux ambassadeurs royaux à Berlin et à Vienne.

(Télégramme.) Rome, 8 mars 1915.

Le prince de Bülow m'a communiqué qu'il avait reçu des dépêches de Berlin où, après

l'avoir informé que le Gouvernement germanique s'était fortement entremis à Vienne pour pousser aux pourparlers de l'Autriche-Hongrie avec l'Italie, il croyait pouvoir assurer qu'enfin les dispositions à Vienne avaient changé, et qu'il y avait des espérances bien fondées que ces pourparlers pussent être menés à bien.

Je répondis que le duc d'Avarna m'avait également télégraphié dans le même sens, en ayant eu connaissance par M. de Tschirsky, et qu'en outre le baron Burian lui avait dit avant-hier qu'il espérait lui donner bientôt une réponse sur la question de principe concernant le terrain sur lequel les pourparlers pouvaient s'engager.

SONNINO.

N° 39

Le Ministre des Affaires étrangères aux ambassadeurs royaux à Berlin et à Vienne.

(Télégramme.) Rome, 9 mars 1915.

Le prince de Bülow m'a communiqué une dépêche reçue de son Gouvernement et qui est ainsi conçue : « Le baron Burian nous a priés de déclarer au Gouvernement italien que l'Autriche-Hongrie est prête à entrer en négociations avec l'Italie, conformément à la proposition du baron Sonnino, et sur la base de cession de territoire autrichien. La déclaration à faire au Parlement italien devrait être rédigée de concert avec Vienne. Le baron Burian fera son possible

pour que la formule soit rédigée de commun accord dans le plus bref délai possible. »

Je fis observer au prince de Bülow qu'il était opportun d'éviter toute équivoque ; que je n'avais jamais parlé de déclarations à faire au Parlement sur le fait de l'ouverture des négociations, mais de la nécessité de ne pas tenir secret l'accord sur les compensations aussitôt qu'il serait conclu.

Le prince de Bülow a écrit la note suivante : « Le baron Sonnino n'a fait aucune objection à ce que, lorsque l'accord sera conclu, la déclaration à faire au Parlement italien soit concertée avec le baron Burian, mais il n'a aucune intention de faire au Parlement quelque déclaration que ce soit sur le fait des négociations entamées ni pendant les négociations mêmes.

« Ceci, parce que, selon le baron Sonnino, une déclaration de ce genre rendrait beaucoup plus difficile la réussite des négociations, en excitant l'opinion publique. Il désire, lui aussi, que cela se fasse le plus tôt possible. »

Je dis aussi au prince de Bülow que j'attendrais la relation du duc d'Avarna sur l'entretien qu'il devait avoir aujourd'hui avec le baron Burian.

SONNINO.

N° 40

L'ambassadeur royal à Berlin au Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Berlin, 9 mars 1915; reçu le 10.

M. de Jagow vient de me communiquer que le baron Burian l'avait prié de nous faire parvenir sa réponse affirmative à la question de principe par nous posée. Le Gouvernement austro-hongrois consent définitivement, en conformité avec les demandes formulées par le Gouvernement Royal, à ce que la discussion au sujet des compensations dérivant de l'application de l'article VII du traité de la Triple Alliance soit portée sur le terrain de la cession de territoires appartenant actuellement à la Monarchie. Le baron Burian a exprimé le désir de se mettre en relation le plus vite possible avec l'ambassadeur royal à Vienne pour prendre des accords au sujet de la déclaration que le Gouvernement Royal voudrait faire au Parlement à cet égard.

BOLLATI.

N° 41

L'ambassadeur royal à Vienne au Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Vienne, 9 mars 1915; reçu le 9.

Le baron Burian m'a dit que le Gouvernement Impérial et Royal consentait à discuter la ques-

tion des compensations prévues par l'article VII du traité d'alliance sur la base même proposée par le Gouvernement Royal, c'est-à-dire sur le terrain de la cession de territoires appartenant actuellement à la Monarchie austro-hongroise. Il a fait allusion, à ce propos, à l'examen attentif auquel une telle question avait été soumise de la part du Gouvernement Impérial et Royal, ainsi qu'aux grandes difficultés qu'il avait fallu surmonter pour arriver à ladite décision. Il a observé que cette décision avait été prise dans le désir d'en arriver avec le Gouvernement Royal à une entente, pour conserver les bons rapports réciproques en évitant tout heurt, et rendre ainsi possible une coopération des deux Gouvernements en vue d'atteindre des objectifs communs de politique générale. Ce point de vue, dont il m'avait déjà entretenu à plusieurs reprises était celui qui l'avait toujours guidé et, d'ailleurs, il correspondait à ce que je lui avais exposé dans notre première conversation le 17 janvier dernier, lorsque je lui parlais des raisons logiques et politiques concernant la question des compensations.

Le baron Burian a ensuite observé que les différents détails regardant la question, comme, par exemple, ceux relatifs à la stipulation de l'accord préventif et autres du même genre devaient, d'après lui, être examinés dans nos conversations ultérieures.

Enfin le baron Burian m'a dit que si Votre Excellence croyait opportun de faire communiquer au public que les deux Gouvernements étaient déjà en pourparlers au sujet de la question des compensations, il la priait de bien vou-

loir lui faire connaître, d'une façon confidentielle, les termes de cette même communication.

J'ai répondu que j'ignorais quelles étaient les intentions de Votre Excellence, mais que je supposais, à titre personnel, qu'Elle désirerait garder le secret sur le fait qu'on est en train de négocier, comme sur l'objet des négociations, aussi longtemps, bien entendu, que dureront celles-ci; que je transmettrais cependant sa prière à Votre Excellence.

AVARNA.

N° 42

Le Ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur royal à Vienne.

(Télégramme.) Rome, 10 mars 1915.

Le Gouvernement Royal avait retiré toutes ses propositions de discussion sur les compensations prévues par l'article VII; mais la situation générale est trop sérieuse et la matière est trop importante pour soulever aujourd'hui des questions de pure forme, et nous acceptons la discussion sur la base désormais admise par le Gouvernement Impérial et Royal. Nous n'entendons faire aucune communication ni au Parlement, ni au public sur la marche des négociations.

La divergence de principe sur les bases à donner aux négociations ayant disparu, j'espère qu'on voudra en arriver rapidement aux pourparlers et les poursuivre de même pour parvenir à l'accord ; accord dont la conclusion doit

absolument précéder, selon mes déclarations répétées, toute action militaire austro-hongroise dans les Balkans.

De tels pourparlers doivent se poursuivre directement entre les deux Gouvernements sans intervention de tiers.

Les points de départ à mettre en lumière au préalable sont les suivants :

1° Secret absolu des négociations. Toute indiscrétion au sujet de leur existence et de leur marche contraindrait le Gouvernement Royal à retirer ses propositions et à rompre les pourparlers ;

2° Quand l'accord sera conclu, il devra être immédiatement suivi d'effet. Autrement le Gouvernement Royal manquerait de la force politique nécessaire pour obtenir du pays cette ratification morale indispensable pour la mise en pratique de l'accord conclu ;

3° Pour éliminer de nouvelles questions, rendre impossibles de nouveaux conflits et le retour d'incidents pénibles; pour laisser aussi au Gouvernement Impérial et Royal la liberté de mouvements nécessaire dans la conduite de la guerre, il faut que l'accord porte sur toute la durée de la guerre elle-même, en ce qui concerne l'invocation éventuelle de l'article VII.

Si le Gouvernement Impérial et Royal accepte ces bases de discussion, nous nous déclarons prêts à spécifier nos demandes, en nous restreignant à ce minimum de compensations que nous considérons comme indispensable pour obtenir le but même de l'accord invoqué, c'est-à-dire pour éliminer d'une façon durable entre les deux Etats les occasions de conflit, et créer

entre eux une situation stable de cordialité et d'union possible pour réaliser certaines intentions communes de politique générale.

En raison du grand intérêt commun qu'il y a d'en arriver rapidement à un accord, en éliminant dès le début toute possibilité d'atermoiements et de longueurs voulues, je proposerais de fixer un délai de deux semaines pour la durée des pourparlers ; et si, à l'expiration de ce délai, on n'était pas arrivé à une conclusion, il serait entendu que toute proposition faite par une des parties deviendrait nulle et non avenue, et que l'on reviendrait au *statu quo ante* de liberté mutuelle.

SONNINO.

N° 43.

L'ambassadeur royal à Vienne au Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Vienne, 13 mars 1915 ; reçu le 13.

J'ai exposé au baron Burian les différents points contenus dans le télégramme du 10 mars, en m'exprimant dans le sens des instructions que m'avait données Votre Excellence.

Le baron Burian m'a dit qu'il prenait acte des intentions de Votre Excellence de ne faire au Parlement et au public aucune communication touchant la marche des négociations. Quant à la déclaration faite à plusieurs reprises par Votre Excellence, à savoir que la conclusion

de l'accord devait absolument précéder toute opération militaire austro-hongroise dans les Balkans, le baron Burian a remarqué qu'il ne pouvait changer d'opinion au sujet de l'interprétation de l'article VII du traité d'alliance, interprétation dont il avait eu l'occasion de me faire connaître les raisons dans des conversations précédentes. J'ai observé que l'objection alléguée par lui pour ne pas accepter que l'accord fût conclu avant toute opération militaire dans les Balkans ne me semblait plus avoir aucun fondement, après l'espoir manifesté par Votre Excellence que l'on en arrive rapidement aux pourparlers de l'accord et que ceux-ci soient poursuivis de même. A cela le baron Burian a répondu qu'il reconnaissait que son objection était en effet éliminée par les considérations exposées par Votre Excellence, selon lesquelles il y aurait lieu de fixer, de concert entre les deux parties, un délai à l'expiration duquel les négociations pour l'accord devraient être terminées. Que, par suite, il s'emploierait, selon les intentions de Votre Excellence, à conduire ces mêmes négociations d'une façon rapide, pour arriver, si possible, à un accord.

Quant aux trois points de départ à mettre en lumière au préalable, le baron Burian m'a dit :

1° Qu'il acceptait de garder le secret absolu autour des négociations, à condition de tenir au courant l'Allemagne, pour les raisons susdites ;

2° Que si l'article VII prévoyait que l'accord dût être préalable, il ne prévoyait pas cependant que son exécution fût préalable ; qu'ainsi on en arriverait à forcer le sens de l'article lui-même, et cela en thèse générale. J'ai remarqué que s'il

admettait que l'accord dût être préalable, et non simultané ou consécutif à l'action, il ne pouvait pas ne pas admettre en même temps que la substance de l'accord même déterminant les compensations ne fût à considérer exactement de la même manière. Ainsi, la liste des compensations destinées à nous indemniser du fait même que les opérations militaires eussent été engagées dans les Balkans, indépendamment des résultats, ne devrait certes pas être tenue secrète, mais bien être suivie d'effet; donc, transmission effective des territoires cédés et occupation immédiate de ceux-ci par l'Italie. Je lui avais déjà communiqué les considérations d'ordre politique qui rendaient nécessaire la transmission effective des territoires cédés. Je croyais devoir lui rappeler, d'autre part, ce que je lui avais fait connaître dans notre première conversation, le 17 janvier, à savoir que, pour diriger l'opinion publique italienne et la rendre favorable à l'accord, il fallait lui mettre devant les yeux, dès le début, un minimum d'avantages sûrs et tangibles, ne dépendant pas d'éventualités incertaines et éloignées. Le baron Burian a répliqué que, dans le cas qui nous occupait, il serait impossible au Gouvernement Impérial et Royal d'admettre la transmission à l'Italie d'un territoire quelconque de la Monarchie avant la conclusion de la paix, cela pour diverses considérations impérieuses par la nature même des choses. Il a ajouté que les raisons de politique intérieure que je lui avais développées pouvaient avoir de la valeur pour nous au point de vue intérieur, mais que l'attitude du Gouvernement Impérial et Royal était dictée par des rai-

sons d'une telle gravité qu'il ne pourrait absolument s'en départir.

Et il a conclu en manifestant l'espoir que le Gouvernement Royal ne se refuserait pas à examiner de nouveau ce second point. Quant au troisième point, le baron Burian m'a dit qu'il s'associait entièrement à l'opinion de Votre Excellence à ce propos, à savoir que l'accord devait porter sur toute la durée de la guerre, en ce qui concerne l'invocation éventuelle de l'article VII. Enfin, au sujet de la proposition faite par Votre Excellence de fixer à la durée des pourparlers un délai d'un couple de semaines, le baron Burian a observé que si la proposition de ce délai était l'expression du désir de Votre Excellence, que les négociations fussent conduites rapidement, il partageait entièrement votre façon de voir ; il lui semblait toutefois bien difficile de fixer dès le début un nombre déterminé de jours. Dans le cours de la conversation, comme le baron Burian faisait allusion à ses contre-propositions de compensations pour notre occupation de Vallona et du Dodécanèse, j'ai cru devoir lui déclarer que, pour les raisons à lui déjà exposées, nous ne pouvions admettre aucune discussion sur des compensations de notre part pour cette occupation. A quoi le baron Burian a répondu qu'il maintenait son droit à des compensations pour cette occupation, droit résultant de l'article VII, et qu'il reviendrait en temps opportun sur cette même question.

Comme Votre Excellence l'aura remarqué, le baron Burian s'est exprimé avec moi, sur le second point, en des termes si explicites qu'il est bien douteux qu'il puisse modifier par la suite

l'opinion qu'il a formulée à ce propos, à savoir son refus de consentir à ce que l'accord, une fois conclu, soit suivi d'effet immédiat.

AVARNA.

N° 44

Le Ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur royal à Vienne.

(Télégramme.) Rome, 13 mars 1915.

Je dois constater que la conversation avec le baron Burian que m'a rapportée Votre Excellence laisse peu de place à l'espoir de pouvoir, je ne dis pas seulement porter à sa conclusion, mais même commencer une discussion sur la cession de territoires possédés actuellement par l'Autriche-Hongrie.

Je pourrais encore aujourd'hui passer sur la première divergence sérieuse concernant l'interprétation qu'il convient de donner aux mots « accord préalable » contenus dans l'article VII; en effet, si les pourparlers présents, qui devraient porter sur toute la durée de la guerre, pouvaient être conclus rapidement, l'hypothèse sur laquelle porte le désaccord ne pourrait surgir pour longtemps; je veux parler d'une action militaire entreprise dans les Balkans avant qu'un accord ne soit conclu, bien qu'on en eût déjà commencé la discussion. Je n'aurais aucune objection à faire contre le fait que l'on tienne le

Gouvernement allemand au courant des pourparlers à mesure qu'ils auront lieu, pourvu qu'il reste bien entendu que ces pourparlers doivent être conduits directement entre les Gouvernements austro-hongrois et italien.

Quant à la durée du délai à fixer à la discussion, il est inutile de nous arrêter là-dessus aussi longtemps qu'apparaîtra irréductible l'autre divergence substantielle qui porte sur le principal des points que j'indiquais dans mon précédent télégramme comme condition *sine qua non* pour l'ouverture d'une discussion, à savoir la condition préalable que l'accord auquel on pourrait arriver devrait entrer immédiatement en vigueur. Comme je l'ai déjà expliqué, cette condition apparaît à nos yeux essentielle, en ce sens que sans elle aucun gouvernement ne pourrait avoir actuellement en Italie la force politique nécessaire pour garantir le maintien efficace des engagements qu'il assumerait. Par conséquent, il serait plus qu'inutile, il serait néfaste, de s'engager dans des pourparlers sur des obligations réciproques éventuelles, obligations dont ensuite on ne pourrait garantir l'exécution effective.

Je ne m'arrête pas non plus sur l'insistance que met le baron Burian à invoquer aujourd'hui l'article VII pour notre occupation du Dodécanèse et de Vallona. Pour les raisons déjà exposées, le Gouvernement Royal ne peut accepter de discussion à ce sujet. Mais ladite insistance est pour nous une nouvelle preuve du peu de chance de réussite qu'aurait aujourd'hui la reprise des pourparlers en général sur les compensations prévues par l'article VII, étant don-

nées les dispositions d'esprit du Gouvernement Impérial et Royal.

SONNINO.

N° 45

L'ambassadeur royal à Vienne au Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Vienne, 16 mars 1915; reçu le 16.

J'ai exposé au baron Burian ce que Votre Excellence fait savoir en réponse aux déclarations qu'il m'a faites dans notre précédente conversation; en insistant sur le point principal dont je lui avais parlé dans ladite conversation, relatif à la condition préalable que l'accord auquel on pouvait arriver devait être mis immédiatement en vigueur, je me suis exprimé dans le sens du télégramme même. Le baron Burian m'a dit, en ce qui concerne l'interprétation à donner aux mots « accord préalable », que, bien qu'il lui fût impossible de modifier son opinion sur cette interprétation, il pouvait toutefois me déclarer que, les pourparlers une fois commencés, pour en arriver à un accord, il ne les troublerait pas, et qu'il éviterait par conséquent toute action militaire dans les Balkans pendant le temps du délai à fixer d'un commun accord à la durée desdits pourparlers. Quant à la condition préalable de l'entrée en vigueur immédiate de l'accord, le

baron Burian a rappelé ce qu'il m'avait dit dans notre conversation de vendredi dernier ; à savoir que l'article VII parlait d'un accord préalable ; il a ajouté que l'effectuation des compensations pour un des contractants devait être réalisée en même temps que les avantages que s'assurerait l'autre contractant. Il ne pouvait, par suite, que persister dans les déclarations à moi faites au cours de ladite conversation : à savoir que la cession des territoires de la Monarchie était impossible avant la conclusion de la paix.

J'ai répondu que son refus de s'engager préalablement à faire entrer en vigueur l'accord dès sa conclusion rendait inutile l'ouverture de toute discussion ; qu'en effet, cet engagement préalable devait être considéré comme une condition *sine qua non* à l'ouverture même de la discussion ; que je devais lui rappeler, à ce propos, que cette condition était à nos yeux essentielle, parce que sans elle aucun gouvernement ne pourrait avoir en Italie la force politique nécessaire pour garantir le maintien efficace des engagements qu'il aurait assumés. Par conséquent, il serait plus qu'inutile, il serait néfaste de s'engager dans des pourparlers sur des obligations réciproques éventuelles, obligations dont ensuite on ne pourrait garantir l'exécution effective.

A cela, le baron Burian a répondu que, outre les diverses considérations de nature impérieuse dont il m'avait déjà entretenu, et qui ne permettaient pas au Gouvernement Impérial et Royal de prendre l'engagement préalable dont il s'agit, il en existait d'autres d'ordre moral et légal. Les premières concernaient la dignité du Souverain et le prestige de la Monarchie en tant

que grande puissance ; les secondes concernaie n la transmission immédiate des territoires à céder, transmission qui ne pouvait s'effectuer par voie administrative.

A ces considérations qui rendaient impossible la mise en vigueur de l'accord immédiatement après sa conclusion, il fallait ensuite ajouter cette circonstance, que le Gouvernement Impérial et Royal ne pouvait certes pas décider pendant la guerre du sort de populations dont les enfants étaient en train de combattre pour l'intégrité de la Monarchie.

Le Gouvernement Impérial et Royal avait consenti à discuter la question des compensations sur la base proposée par le Gouvernement Royal, mais les différents membres du Gouvernement étaient d'accord pour ne pas admettre la transmission immédiate des territoires à céder; ces territoires devaient être cédés à la fin de la guerre.

Sur la base susdite, le Gouvernement Impérial et Royal était toujours disposé à entrer en pourparlers avec le Gouvernement Royal, et il était animé à cet égard des meilleures dispositions. Toutefois, la condition posée par le Gouvernement Royal rendait la situation difficile et aggravait considérablement le grand sacrifice que le Gouvernement Impérial et Royal était disposé à faire afin d'arriver à une entente amicale et complète avec l'Italie.

Le baron Burian a conclu en me disant que le Gouvernement allemand partageait entièrement son opinion au sujet de la question de la transmission immédiate des territoires à céder. La demande présentée à ce propos par le Gouverne-

ment Royal au Gouvernement Impérial et Royal n'était pas considérée par le Gouvernement allemand comme susceptible d'être discutée.

J'ai répondu au baron Burian que je ne pouvais que me rapporter à cet égard à ce que je lui avais exposé au sujet de la condition préalable touchant l'entrée en vigueur immédiate de l'accord, une fois conclu; le Gouvernement Royal la considérait comme une condition *sine qua non* à l'ouverture de la discussion, et ne croyait pas pouvoir s'en départir.

Enfin, en ce qui concerne notre occupation de Vallona et du Dodécanèse, le baron Burian a déclaré qu'il maintenait le droit du Gouvernement Impérial et Royal à des compensations, parce que ce droit était fondé sur l'article VII du traité de la Triple-Alliance.

Cependant, il ne croyait pas devoir insister sur la question, d'autant plus qu'il n'avait pas encore formulé des demandes de compensations précises. En ce moment, il n'avait nullement l'intention d'entraver les négociations, et il était, au contraire, animé du désir qu'elles pussent continuer, et aboutir à un résultat.

Malgré mes vives instances auprès du baron Burian pour l'induire à entrer dans le même ordre d'idées que Votre Excellence, il a persisté dans sa façon de voir au sujet de l'exécution immédiate de l'accord ; à en juger d'après la façon dont il s'est exprimé avec moi, il ne semble pas qu'il veuille s'en départir.

AVARNA.

N° 46

Le Ministre des Affaires étrangères aux ambassadeurs royaux à Berlin et à Vienne.

(Télégramme.) Rome, 17 mars 1915.

Le prince de Bülow, étant venu me voir le 15 courant, s'est montré fort préoccupé des nouvelles qu'il a reçues de l'état de nos pourparlers avec Vienne, et des conditions préliminaires que nous avons exposées au baron Burian.

La condition qui le préoccupe surtout, parce qu'il considère qu'elle est de nature à rendre l'accord impossible, est celle qui regarde l'*exécution immédiate* de la cession des territoires sur lesquels l'accord serait fait. Il ne croit pas que nous puissions imposer cela à l'Autriche. Il dit que l'histoire n'offre pas de précédent d'une clause pareille; que pour Nice et la Savoie la transmission a été faite après la guerre; que cette condition, dans les termes où nous la posons maintenant, est nouvelle. Que le Gouvernement autrichien a déjà accepté notre proposition, tendant à ce que l'accord ne doive pas rester secret après sa conclusion jusqu'à la fin de la guerre. Qu'une fois l'accord conclu, nous aurions, dans la signature de S. M. l'empereur d'Autriche, la meilleure garantie de son exécution. Que nous aurions en plus la garantie de l'Allemagne qui aura été la médiatrice de l'accord et l'approuvera. Que la remise immédiate des territoires cédés provoquerait une révolution à Vienne. Qu'il faut, pour des cessions de territoires, l'ap-

probation des Parlements ; et qu'à l'heure qu'il est un Parlement austro-hongrois s'opposerait à toute proposition de ce genre.

J'ai répondu que nous avions indiqué que la condition en question était indispensable, parce que, si la cession effective des territoires contestés était renvoyée jusqu'après la paix, aucun gouvernement ne pourrait promettre de contenir, pendant toute la durée de la guerre, les impulsions belliqueuses du pays. Tout fait de guerre nouveau, toute oscillation dans les péripéties de la lutte donneraient lieu à des soupçons, à des agitations, à des tumultes. Le cas de Nice et de la Savoie n'est pas comparable au cas actuel ; alors il s'agissait de concessions conditionnelles, qui dépendaient de certaines acquisitions territoriales effectives que devait faire le Piémont ; de plus, ce pacte se concluait entre deux pays qui allaient être compagnons d'armes ; le soldat niçois ou savoyard, que l'on fît ou non la cession, devait continuer à combattre durant la guerre du même côté et contre le même ennemi. Au contraire, dans la guerre actuelle, quelle serait la condition des soldats appartenant aux territoires cédés ? S'ils désertaient, au nom de quelle justice pourrait-on les punir ? Comment empêcher l'opinion publique italienne de se soulever contre la cruelle obligation qui serait imposée à ces soldats, de continuer à se battre et à mourir pour une cause qui ne serait plus la leur ?

Cette condition de l'exécution immédiate, avons-nous ajouté, n'est pas une condition nouvelle que nous mettons. J'en ai parlé au prince de Bülow lui-même dès nos premières conversa-

tions, quand nous avons parlé justement des soldats qui se trouvent sous le drapeau autrichien.

L'argument mis en avant, de la nécessité d'une sanction du Parlement austro-hongrois, est une arme à deux tranchants. L'Empereur a aujourd'hui pleins pouvoirs. Toute stipulation dont l'exécution, dont la validité même resteraient suspendues, justifierait toutes les défiances du public italien. Si, la guerre finie, le Parlement refusait sa sanction aux cessions concédées, il n'y aurait rien de fait, et l'Italie resterait jouée.

Le prince de Bülow répliqua qu'il était moralement convaincu que, à l'exclusion de cette condition de l'exécution immédiate, on arriverait à un accord entre l'Autriche-Hongrie et l'Italie relativement à la question territoriale, mais que sur ce point-là il considérait l'accord comme impossible. Il fit allusion aux terribles conséquences qu'aurait, dans un avenir rapproché et pour plus tard, une rupture entre l'Italie et l'Allemagne.

Il proposa enfin que, pour l'instant, on renonçât à la discussion sur la condition de l'exécution immédiate, et qu'on la remît au jour où l'entente se serait faite sur tous les autres points en discussion. Il est convaincu que, de cette manière, on pourrait arriver encore à une conclusion, « à moins, disait-il, que vous ne soyez déjà décidés à faire la guerre avant la fin de mars ».

J'ai répliqué que je lui avais exposé franchement mon opinion; mais que, ne pouvant prendre sur moi seul la responsabilité d'une décision, je rapporterais ses arguments au président du conseil, en toute sincérité et objectivité.

SONNINO.

N° 47

Le Ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur royal à Vienne.

(Télégramme.) Rome, 17 mars 1915.

Le baron Burian, s'opposant à la clause de l'exécution immédiate, a ajouté « que la réalisation des compensations de la part de l'une des parties contractantes devait être simultanée avec les avantages que l'autre contractant pourrait acquérir ». Mais, la question étant posée ainsi, disparaît même le point de départ qui semblait acquis : à savoir que l'Autriche-Hongrie nous ferait des cessions territoriales comme compensation de la liberté d'action que nous lui accorderions pendant toute la durée de la guerre, et quels que soient les résultats de la guerre. En subordonnant les compensations à des avantages, on annule le forfait préventif et définitif sur lequel nous devions nous mettre d'accord. Au contraire, dans un accord ainsi conçu, l'exécution immédiate est logiquement impliquée.

Le baron Burian aurait dit que « le Gouvernement Impérial et Royal ne pouvait certainement pas modifier pendant la guerre le sort de populations dont les enfants étaient en train de combattre pour l'intégrité de la Monarchie ». Il n'est pas possible que cette affirmation reproduise exactement la pensée intime du baron Burian; car autrement il ne servirait à rien de négocier un accord concernant la cession de territoires possédés par la Monarchie, alors que la

partie cédante ne croirait pas pouvoir rien décider sur ces cessions mêmes et sur le sort des populations en jeu.

Au sujet de l'exécution immédiate des accords, puisque le Gouvernement Impérial et Royal a accepté ce point, que les accords doivent être rendus publics aussitôt qu'ils seront conclus, je ne puis m'expliquer son refus obstiné d'en admettre la réalisation rapide. L'effet moral et politique que les cessions de territoires pourront produire sur le public austro-hongrois en général, et sur le public viennois en particulier (rappelez-vous ce que disait le prince de Bülow), se produira dès le lendemain de leur divulgation; d'autre part, pour la défense générale de l'Empire, toute diminution dans les rangs des combattants, qui serait produite par la libération des soldats appartenant aux territoires cédés, serait plus que compensée par la plus libre disposition des forces restantes, résultant de la sûreté nouvelle produite par la conclusion des accords.

SONNINO.

N° 48

Le Ministre des Affaires étrangères aux ambassadeurs royaux à Berlin et à Vienne.

(Télégramme.) Rome, 17 mars 1915.

Le prince de Bülow est venu me trouver aujourd'hui. Il a commencé par me signaler le grave danger que les pourparlers entre l'Autriche-Hongrie et l'Italie n'échouent à cause de

la condition de l'exécution immédiate par nous imposée. Il a dit ensuite que l'empereur d'Allemagne pourrait garantir lui aussi l'exécution de l'accord après la guerre.

J'ai répondu en développant les diverses raisons qui nous obligent à insister sur notre demande : raisons où il est tenu compte des conditions générales de l'opinion publique en Italie et en Autriche. Je lui ai fait observer combien il est difficile de trouver un terrain solide où négocier avec le Gouvernement autrichien ; je lui ai cité les paroles prononcées le 15 courant par le baron Burian devant le duc d'Avarna, par lesquelles il semblait vouloir toujours faire dépendre la cession des territoires autrichiens à l'Italie de l'acquisition effective de certains avantages par l'Autriche à la fin d'une guerre victorieuse. Le prince de Bülow a pris en note ce qui suit :

« Le baron Sonnino me fait observer que l'avantage que réaliserait l'Autriche-Hongrie dès à présent, grâce à l'accord, consiste dans la garantie que constituerait pour elle la neutralité de l'Italie pendant toute la guerre. Le baron Burian, au contraire, semble subordonner toute cession effective de territoire à l'Italie à la condition que l'Autriche réalise effectivement des acquisitions territoriales et d'autres avantages à la fin de la guerre.

« La façon de voir du baron Burian rend impossible un accord tel que l'entendrait le baron Sonnino, c'est-à-dire un accord ayant le caractère d'un forfait : cession de territoires actuellement autrichiens, d'un côté, contre la garantie de neutralité pour la durée de la guerre,

de l'autre, quelle que doive être l'issue de la guerre elle-même. »

J'ai dit au prince de Bülow que j'entendais ne rien précipiter, mais que je ne prendrais plus aucune initiative et ne ferais plus de propositions, que si le Gouvernement autrichien désirait qu'on en vînt à une conclusion, qu'il fît lui-même des propositions nettes et claires, — et les plus larges possibles pour qu'il y eût quelques chances d'aboutir.

Le prince de Bülow m'a dit qu'il référerait de tout cela à Berlin.

SONNINO.

N° 49

Le Ministre des Affaires étrangères aux ambassadeurs royaux à Berlin et à Vienne.

(Télégramme.) Rome, 20 mars 1915.

Le prince de Bülow m'annonce, sur les instructions du chancelier Bethmann-Hollweg, après audience de l'empereur Guillaume, « qu'il est chargé de déclarer que le Gouvernement Impérial allemand se rend, envers le Gouvernement Royal d'Italie, pleinement et entièrement garant que la convention qui doit se conclure entre l'Italie et l'Autriche-Hongrie sera mise à exécution, fidèlement et loyalement, aussitôt la paix conclue ».

En outre, M. de Jagow lui communique : « Que le bruit a couru que l'Autriche-Hongrie, au-

jourd'hui encore, ne désire pas l'accord avec l'Italie et ne cherche qu'à traîner en longueur les négociations. M. de Jagow est convaincu qu'il n'y a rien de vrai dans ces bruits. L'empereur François-Joseph, après avoir pris cette grave résolution, la maintiendra loyalement. L'ambassadeur M. de Tchirsky lui télégraphiait de Vienne que le baron Burian a la ferme intention d'arriver le plus tôt possible, sur la base d'une cession de territoire, à un accommodement avec l'Italie, qui soit une base pour des rapports de confiance et d'amitié entre les deux pays dans l'avenir.

Quant aux garanties à donner à l'Italie pour une exécution fidèle du traité, il est prêt à en discuter encore avec le duc d'Avarna. M. de Jagow estime qu'il est incontestable que le baron Burian est disposé à des cessions de territoires, et que, comme compensation *(Gegenleistung)*, il ne demande que la renonciation de l'Italie aux demandes basées sur l'article VII. M. de Jagow ajoute que « de cette façon, la base des négociations est trouvée, puisqu'il reste établi que l'Autriche-Hongrie consent à faire une cession de territoires austro-hongrois, et qu'elle ne demande pas à l'Italie autre chose que le maintien de la neutralité absolue pendant la guerre ».

Il a l'impression que les paroles du baron Burian relatives au Dodécanèse et ses autres phrases imprécises avaient plutôt pour objet d'expliquer ses points de vue sur le passé, et qu'elles n'ont pas de valeur pratique. Le prince de Bülow nous engageait à faire reprendre les conversations entre le baron Burian et le duc d'Avarna à Vienne.

J'ai répondu en faisant de nouveau allusion à quelques-unes des raisons principales, déjà exposées dans notre dernière conversation, qui rendent indispensable l'exécution immédiate de l'accord qui doit être conclu.

SONNINO.

N° 50

Le Ministre des Affaires étrangères aux ambassadeurs royaux à Berlin et à Vienne.

(Télégramme.) Rome, 20 mars 1915.

Le baron Macchio m'a demandé à quel point en sont les choses à Vienne. Je lui ai refait l'historique des pourparlers jusqu'à aujourd'hui; je lui ai dit que la divergence sur l'exécution immédiate ou ultérieure de l'accord à conclure avait tout arrêté. Que le prince de Bülow avait suggéré de renvoyer cette question sans la trancher et de discuter le reste en attendant. J'ai ajouté que je ne m'y opposais pas, bien que j'eusse l'impression que tant que cette question de l'exécution ne serait pas résolue, la discussion resterait comme en l'air. Que, dans tous les cas, je consentais à ce que la conversation fût reprise à Vienne, pourvu que le baron Burian fît des propositions précises et concrètes sur lesquelles elle pût s'appuyer.

Le baron Macchio jugeait utile de régler d'abord cette question de l'exécution pendant ou après la guerre. Il soutenait l'impossibilité de l'exécution immédiate. Je lui résumai les diverses difficultés très graves qui s'opposaient

à la dilation. Je lui exposai la question relative à la nécessité de l'approbation parlementaire. A la fin de la guerre, la partie qui se serait engagée à la neutralité aurait alors accompli tout ce à quoi elle s'était engagée, que son Parlement approuvât ou non l'œuvre du Gouvernement; tandis que l'autre partie n'aurait rien fait d'autre que de prendre un engagement pour une cession territoriale conditionnée par le consentement parlementaire, engagement qui se réduirait à néant si ce consentement n'était pas accordé.

Je touchai aussi à l'autre très grave question des soldats qui devraient continuer à se battre pour une cause qui ne serait plus la leur. Comment l'opinion publique le tolérerait-elle? En Autriche, grâce au système territorial de recrutement, le renvoi des soldats par régions de provenance est plus facile.

Le baron Macchio reconnut le bien-fondé de la première question, concernant la sanction parlementaire; il dit qu'il en référerait au baron Burian pour qu'il trouvât et proposât quelque autre garantie.

Quant aux soldats, il dit que leur renvoi durant la guerre désorganiserait l'armée; il représenta, d'autre part, qu'il y avait de nombreuses objections d'ordre administratif à la transmission des territoires durant les hostilités.

Il conclut qu'il se proposait de reprendre ces conversations, qui pouvaient être utiles, bien que le baron Burian entendît que les pourparlers fussent conduits à Vienne.

SONNINO.

N° 51

L'ambassadeur royal à Vienne au Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Vienne, 21 mars 1915; reçu le 21.

J'ai entretenu le baron Burian du contenu des télégrammes de Votre Excellence, et lui ai parlé dans le même sens.

Le baron Burian a établi avant tout que la phrase qu'il m'avait dite dans la conversation du 15 courant, et d'après laquelle « la réalisation des compensations par l'un des contractants devrait être simultanée avec les avantages que l'autre contractant se serait assurés » avait donné lieu à une erreur d'interprétation de la part de Votre Excellence, erreur dont l'ambassadeur d'Allemagne à Vienne l'avait déjà informé.

Il a ajouté que, dans sa pensée, le mot « simultanée » ne devait pas être interprété dans le sens que les compensations à attribuer à l'un des contractants fussent subordonnées aux avantages que l'autre se serait procurés. Il m'a déclaré à ce propos que si l'accord était conclu maintenant, c'est-à-dire avant qu'eût lieu aucune action militaire de l'Autriche-Hongrie dans les Balkans, les stipulations de l'accord, se référant tacitement aux compensations, conserveraient leur validité et seraient réalisées à la fin de la guerre, indépendamment des résultats de la susdite action militaire.

Le baron Burian m'a informé ensuite qu'il prenait acte de l'idée d'un accord ayant le caractère d'un forfait, conçu dans les termes mêmes indiqués par Votre Excellence, mais qu'il ne pouvait se prononcer sur cette proposition ni l'accepter même en principe, avant de connaître d'une façon détaillée les demandes du Gouvernement Royal relatives à l'objet des compensations, et avant que lui-même eût l'occasion de faire connaître de son côté ses conditions.

Quant à l'affirmation de Votre Excellence, que l'exécution immédiate était logiquement impliquée dans un accord de ce genre, le baron Burian a observé qu'il ne pouvait admettre la justesse de ce corollaire.

Du reste, il persistait à affirmer, pour les raisons qu'il m'avait exposées dès le début, que la cession des territoires de la monarchie, qui serait faite en vertu de l'accord projeté, ne pourrait s'effectuer qu'après la conclusion de la paix.

Pour ce qui regarde la sanction par les Parlements d'Autriche et de Hongrie, le baron Burian a observé qu'il n'y avait aucun doute que l'accord, tel qu'il serait stipulé, serait approuvé par les Parlements, qui ne pouvaient annuler un acte accompli en vertu des pleins pouvoirs qu'avait S. M. l'Empereur.

Je communiquai au baron Burian tout ce que Votre Excellence avait fait connaître au prince de Bülow ; il me déclara qu'il faisait la proposition d'entrer en pourparlers avec le Gouvernement Royal et qu'il en avait déjà informé le baron Macchio ; que, par conséquent, il priait Votre Excellence de vouloir bien suivre le pro-

gramme qui avait été d'abord proposé : c'est-à-dire de formuler ses demandes et que lui-même, de son côté, vous ferait connaître ses réponses et ses conditions.

Il a ajouté qu'il espérait que Votre Excellence reviendrait sur sa décision de ne prendre aucune initiative et de ne plus faire de propositions, décision qu'il supposait due au malentendu maintenant éclairci.

AVARNA.

N° 52

Le Ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur royal à Vienne.

(Télégramme.) Rome, 22 mars 1915.

Je prends acte, outre les éclaircissements fournis par le baron Burian, au sujet de ses expressions qui avaient donné lieu à des interprétations douteuses, de sa proposition formelle d'entrer en pourparlers avec le Gouvernement Royal.

Je suis cependant aux regrets qu'il ne se rende pas pleinement compte de la réelle impossibilité, pour un gouvernement italien quel qu'il soit, d'assumer sérieusement des engagements par lesquels il renoncerait à sa liberté d'action pour un temps, actuellement non défini, mais qui ne peut être que long, en échange de simples promesses de cessions territoriales qui ne devraient s'effectuer qu'à la fin de la présente guerre. Il apparaît en outre évident que la perspective

d'une effectuation immédiate renforcerait notablement auprès de l'opinion publique la thèse favorable à la modération dans les demandes de cessions — tandis que toute dilation aura pour effet d'accroître les exigences.

Néanmoins je me déclare prêt, comme je l'ai déjà exprimé au prince de Bülow et au baron Macchio, à examiner sérieusement toute proposition concrète que le Gouvernement Impérial et Royal voudra nous faire et, avec l'intention de faciliter la discussion, j'ajoute que je serais même disposé à considérer comme n'ayant jamais été faite, et sans aucune conséquence pour l'avenir, toute proposition qui, ayant été mise en avant, ne serait pas adoptée d'un commun accord.

SONNINO.

N° 53

Le Ministre des Affaires étrangères aux ambassadeurs royaux à Berlin et à Vienne.

(Télégramme.) Rome, 23 mars 1915.

Le baron Macchio, que j'ai vu ce matin, m'a dit avoir reçu deux télégrammes du baron Burian sur les conversations qu'il a eues avec le duc Avarna. Ils concordent avec ce que j'ai reçu de celui-ci. Le baron Burian suppose qu'une fois éclairci le malentendu sur les paroles prononcées par lui antérieurement, je doive mainte-

nant formuler les demandes de l'Italie; d'autant plus que l'exécution de l'accord à la fin de la guerre serait garantie aussi par l'Allemagne.

Je lui ai répondu m'en tenir à la situation que j'ai exposée au duc Avarna, à nouveau, dans mon télégramme d'hier. Je prends acte de la déclaration du baron Burian, qu'il est prêt à ouvrir des négociations ; je maintiens cependant tous mes doutes sur la possibilité d'arriver à une entente, tant que nous n'aurons pas convenu de l'exécution immédiate des clauses de l'accord ; c'est pourquoi je ne puis pour le moment faire de propositions, ni prendre d'initiatives. Mais j'écouterai et j'examinerai avec soin toutes les propositions que le baron Burian voudra mettre en avant ; et je déclare, en outre, dans l'intention de lui faciliter la tâche, que je considéreraí comme n'ayant pas été faite toute proposition qui n'aura pas été ensuite concordée, et que je tiendrai absolument secrètes ces propositions et les négociations qui s'y rapporteront.

Je repris ensuite avec le baron Macchio, dans une conversation amicale, l'exposé des raisons pratiques qui justifient la grande importance que le Gouvernement Royal donne à la question de l'exécution immédiate de l'accord quel qu'il soit, c'est-à-dire de l'immédiate livraison des territoires qu'il serait entendu que l'Autriche céderait à l'Italie ; cela pour être complètement sûr de pouvoir maintenir, pour toute la durée de la guerre, l'engagement de neutralité que nous aurions pris.

L'Autriche-Hongrie maintient déjà, dans les territoires dont il peut être question, un nombre de soldats supérieur à celui qu'elle devrait licen-

cier le jour où ces territoires seraient effectivement cédés ; étant donné le système de recrutement régional, il ne serait pas plus difficile de concentrer rapidement, dans ces territoires, tous les militaires qui leur appartiennent par naissance ou par résidence, qu'il ne l'est de renvoyer une classe dans ses foyers. Cela ne peut en rien désorganiser l'armée. Inversement, le maintien sous les armes, par l'Empire de 40.000 à 50.000 hommes appartenant à des territoires dont la cession à l'Italie serait décidée, donnerait lieu à mille incidents quotidiens, à des difficultés inouïes, et à une réaction continuelle de l'opinion publique.

D'autre part, la question parlementaire austro-hongroise n'a pas non plus d'importance. Il est possible que l'opinion publique accepte avec résignation la cession de territoires en échange de l'avantage d'acquérir ainsi une plus grande liberté d'action et de n'avoir pas à défendre toute une ligne de frontières, mais ceci seulement tant que dure l'espoir d'être victorieux.

Je veux croire que l'Autriche victorieuse maintiendrait fidèlement, à la fin de la guerre, le pacte qui lui aurait servi, en une certaine mesure, pour vaincre ; mais il serait contraire à la nature humaine que le public autrichien, et avec lui le Parlement, le jour où l'Autriche sortirait vaincue de la guerre et devrait céder à l'ennemi vainqueur quelques provinces, ne se révoltât pas contre la cession d'autres territoires à une nation qui n'aurait pas pris part à la lutte et alors que les faits montreraient que l'abstention de cette nation n'aurait pas suffi à donner une tournure heureuse aux événements. La garantie de l'Allemagne vaut

dans l'hypothèse d'une Allemagne victorieuse, ce qui suppose la victoire de l'Autriche; mais elle aurait une moindre valeur dans le cas où toutes deux seraient battues.

SONNINO.

N° 54

L'ambassadeur royal à Vienne au Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Vienne, 24 mars 1915; reçu le 24.

Le baron Burian m'a dit qu'il n'était pas exact que la cession de territoires qui serait faite à la fin de la guerre fût conditionnelle et dépendît de l'approbation que les Parlements d'Autriche-Hongrie donneraient à l'accord stipulé entre les deux Gouvernements. Comme tout traité international doit être sanctionné par les Parlements de la Monarchie, il est nécessaire que l'accord en question soit soumis à leur approbation. Mais cette approbation n'est pas une condition de sa validité à l'égard de l'Italie et ne constitue pas une condition de son exécution.

Quant à l'approbation de l'accord par les Parlements, elle n'était pas à mettre en doute, pour les raisons qui m'ont été exposées dans le cours de la conversation du 20 courant. Pour l'autre question, très grave, des soldats qui doivent continuer à combattre pour une cause qui n'est plus la leur, le baron Burian a observé que la chose

faisait l'objet de ses réflexions et qu'on en aurait pu reparler dans nos prochaines conversations.

Le baron Burian m'a fait savoir ensuite qu'il avait été informé par M. von Tchirsky de la garantie pleine et entière que le Gouvernement allemand donnait vis-à-vis du Gouvernement Royal que la convention à conclure entre l'Italie et l'Autriche-Hongrie serait exécutée fidèlement et loyalement tout de suite après la conclusion de la paix. Le baron Burian m'a alors déclaré qu'il consentait à faire des propositions concrètes, sauf à obtenir l'autorisation de S. M. l'Empereur et qu'il m'en informerait aussitôt qu'il l'aurait obtenue. Il était disposé aussi, comme Votre Excellence, à considérer de son côté comme nulle et non avenue, dans ses effets futurs, toute nouvelle proposition qui ne serait pas approuvée par les deux Gouvernements. Enfin, quant à la question de l'immédiate exécution de l'accord qui pourrait être conclu, le baron Burian m'a dit qu'il regrettait pour sa part de ne pouvoir partager la manière de voir de Votre Excellence à ce sujet. On ne pourrait, à ses yeux, qualifier de simple promesse un accord formellement conclu et signé par les deux Gouvernements en observant toutes les formalités requises pour donner à cet accord le caractère d'une convention internationale.

Et il a ajouté qu'il ne pouvait pas davantage partager l'opinion de Votre Excellence que le Gouvernement Royal serait le seul qui aurait pris un engagement sérieux, enchaînant sa liberté d'action pour un temps indéfini. L'Autriche-Hongrie prendrait de son côté, en signant l'accord, des engagements pour l'avenir tout aussi

sérieux et qui, par le seul fait de leur publicité, la lieraient aussi efficacement, indépendamment de toute mesure qui pourrait être reconnue utile à cet effet dans le cours des « pourparlers » (1).

Comme Votre Excellence pourra le voir, le baron Burian a persisté cette fois encore dans son projet de vouloir renvoyer la cession effective des territoires après la paix.

Je crains que nous n'arrivions difficilement à le convaincre des raisons qui rendent absolument indispensable pour nous que la cession ait lieu aussitôt l'accord conclu.

AVARNA.

N° 55

L'ambassadeur royal à Vienne au Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Vienne, 24 mars 1915 ; reçu le 25.

M'étant rendu à la Ballplatz, sur la demande du baron Burian, il m'a dit qu'il m'avait prié de venir le voir pour m'informer qu'il avait été autorisé par S. M. l'Empereur à faire des propositions précises et concrètes sur lesquelles nos conversations pourraient porter. Il se proposait ensuite de me faire connaître « aussitôt que possible (2) » ses propositions, et me prierait, dans cette intention, de venir le voir de nouveau.

AVARNA.

(1) En français dans l'original.
(2) En français dans l'original.

N° 56

L'ambassadeur royal à Vienne au Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Vienne, 27 mars 1915; reçu le 28.

Le baron Burian m'ayant prié de me rendre à la Ballplatz, m'a dit que les pourparlers amicaux qui sont en cours depuis plusieurs mois entre l'Italie et l'Autriche-Hongrie dans le but de consolider leurs rapports réciproques en les basant sur une entière bonne foi, éliminant tout motif de discorde, rendant ainsi possible leur collaboration pour des intérêts communs de politique générale, avaient fait reconnaître aux deux Gouvernements l'opportunité d'un accord pour la conclusion duquel il proposait les stipulations suivantes :

1° L'Italie s'engagerait à observer, jusqu'à la fin de la guerre actuelle, envers l'Autriche-Hongrie et ses alliés, une neutralité bienveillante au point de vue politique et économique ;

2° Dans cet ordre d'idées, l'Italie s'engagerait en outre, pour toute la durée de la guerre actuelle, à laisser à l'Autriche-Hongrie pleine et entière liberté d'action dans les Balkans et à renoncer d'avance à toute autre compensation pour les avantages territoriaux ou autres que l'Autriche-Hongrie retirerait éventuellement de cette liberté d'action.

Cette stipulation ne s'étendrait cependant pas à l'Albanie, pour laquelle l'accord existant entre l'Autriche-Hongrie et l'Italie, comme aussi les

décisions de la Conférence de Londres, resteraient en vigueur.

Le baron Burian m'a fait ensuite savoir que, de son côté, l'Autriche-Hongrie consentirait à une cession de territoires dans le Tyrol méridional, y compris la ville de Trente. La délimitation détaillée serait faite de manière à tenir compte des exigences stratégiques que créerait pour la monarchie une nouvelle frontière, et des besoins économiques des populations.

Ayant observé, comme opinion personnelle, qu'une proposition semblable me paraissait plutôt vague, le baron Burian a répondu qu'il avait cru avant tout nécessaire de faire connaître l'objet de la cession de principe que l'Autriche-Hongrie était disposée à faire, sans entrer pour le moment dans des détails qu'elle était cependant prête à communiquer à Votre Excellence si Elle le désirait. Le baron Burian a ensuite ajouté que la cession de territoire de la part de l'Autriche-Hongrie impliquerait pour l'Italie l'obligation de prendre sa quote-part, pour le territoire en question, de la Dette publique austro-hongroise et des dettes provinciale, municipale et autres, spécialement quand celles-ci possèdent une garantie de l'État. L'Italie devrait également se charger du paiement à l'Autriche-Hongrie d'une somme globale, à titre d'indemnité, pour tous les placements faits par l'État dans les territoires à céder, indépendamment de l'acquisition des voies ferrées se trouvant dans ce territoire et des indemnités collectives et individuelles (propriétés ecclésiastiques, majorats, pensions aux anciens fonctionnaires, etc.).

Ayant demandé au baron Burian des explica-

tions sur ce dernier point, il m'a répondu qu'il croyait devoir établir des conditions pour garantir d'ores et déjà les droits des ecclésiastiques.

En continuant, le baron Burian m'a fait savoir qu'aussitôt l'accord établi sur les bases susdites, l'Autriche-Hongrie et l'Italie entreraient dans les discussions de détail.

L'entente définitive résultant des discussions serait consignée dans une convention secrète à conclure entre l'Autriche-Hongrie et l'Italie. J'ai rappelé au baron Burian ce que je lui avais déjà fait connaître, c'est-à-dire que l'accord arrivé à sa conclusion devait, au lieu de rester secret, être mis à exécution par le transfert effectif des territoires cédés et leur occupation immédiate de la part de l'Italie. Et je lui ai exposé à ce propos les diverses considérations que je lui avais déjà expliquées en de précédents colloques, et dont Votre Excellence avait également entretenu récemment le baron Macchio.

Le baron Burian a répondu à cela que, nonobstant mes considérations, il croyait devoir faire à Votre Excellence la proposition susdite, quitte à répondre par la suite aux propositions que vous feriez à cet effet.

Le baron Burian m'a informé que la transaction en question rendra également nécessaire la revision de certains traités existant entre les deux Puissances, tels que ceux sur les nouveaux raccords des voies ferrées, les dispositions relatives au trafic à la frontière, la navigation sur le lac de Garde, etc.

J'ai dit au baron Burian que je ne manquerais pas de communiquer immédiatement à Votre

Excellence les propositions qu'il croyait devoir faire pour la conclusion de l'accord à stipuler entre les deux Gouvernements.

Bien que le baron Burian ait évité de faire savoir en quoi consisterait la cession de territoires dans le Tyrol méridional, que le Gouvernement Impérial et Royal serait prêt à faire, j'ai pu toutefois conjecturer qu'elle ne s'étendrait que peu au delà de Trente.

AVARNA.

N° 57

L'ambassadeur royal à Pétrograd au Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Pétrograd, 29 mars 1915 ; reçu le 29.

On m'assure, de source autorisée, qu'une sérieuse tentative de paix a été faite auprès du Gouvernement russe, par une personne qui parle au nom du Gouvernement austro-hongrois.

CARLOTTI.

N° 58

Le Ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur royal à Vienne.

(Télégramme.) Rome, 31 mars 1915.

Après avoir examiné avec attention les propositions avancées par le baron Burian comme base d'un accord, je les trouve, d'une part, trop

vagues et incertaines, et, d'autre part, absolument insuffisantes à obtenir réellement le but que se proposent les deux parties : créer une situation qui, en consolidant leurs rapports réciproques et en éliminant toute cause de heurts, rende possible entre eux une collaboration cordiale dirigée vers des fins communes de politique générale.

Je laisse de côté pour le moment la très grave question concernant l'exécution immédiate ou différée de l'accord éventuel, bien que cette question, selon la solution adoptée, change beaucoup à la valeur même des accords à établir.

De l'Italie, le baron Burian demande, en premier lieu, l'engagement d'observer une neutralité bienveillante, du point de vue politique et économique. Ici, il faut s'entendre clairement. Si, par ces paroles, on entend l'engagement de continuer à maintenir une parfaite et sincère neutralité, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, je n'aurais rien à objecter. Mais je dois faire observer que la situation géographique de l'Italie dans la Méditerranée lui interdit absolument de favoriser un des groupes belligérants, faveur qui pourrait provoquer des représailles de la part de l'autre qui domine sur la mer, si elle ne veut pas mettre en péril toute sa vie économique et faire éprouver à la population les mêmes malheurs que ceux de la guerre, voire être entraînée malgré elle dans le conflit.

Le baron Burian demande en outre qu'en Albanie reste en vigueur l'accord existant entre l'Autriche-Hongrie et l'Italie, de même que les décisions de la réunion de Londres.

Actuellement, il n'est pas possible à l'Italie d'accorder à l'Autriche-Hongrie liberté d'action dans les Balkans, sans même obtenir que l'Autriche-Hongrie se désintéresse complètement de l'Albanie.

Pour ce qui est de la substance de la cession offerte, je ne parlerai qu'en passant de quelques-unes des questions de seconde importance passées en revue par le baron Burian. En effet, il n'est pas possible de les discuter avec fruit, aussi longtemps qu'on ne sera pas d'accord sur le point principal, celui de l'étendue des territoires à céder.

Je ne comprends pas comment on peut justifier la demande d'une somme globale comme compensation aux placements faits par l'Etat dans les territoires à céder. Ces placements, dans la mesure où ils n'ont pas été payés par les impôts produits par ces mêmes territoires, l'ont été nécessairement au moyen de l'émission de la Dette publique; par conséquent, ils sont couverts par la quote-part de la Dette publique que nous assumerions.

En outre, quand Burian parle de la Dette publique sur laquelle on devra établir la quote-part de l'Italie, à quelle époque entend-il se référer? A la dette telle qu'elle était au commencement de la guerre? Ou à ce qu'elle est aujourd'hui, où nous nous mettons d'accord sur la cession? Ou encore à ce qu'elle sera à la fin de la guerre, moment où le baron Burian voudrait renvoyer l'exécution de l'accord? J'observe que, pour pouvoir espérer conclure une entente en ce genre de questions, il faut absolument placer la discussion sur des chiffres globaux précis et fixes.

Les expressions employées par le baron Burian ne me permettent même pas d'apprécier l'extension du territoire qu'il nous offre dans le Tyrol méridional. Indépendamment de toute évaluation sur la possibilité de restreindre les compensations à une simple cession dans le Tyrol, la phrase employée par le baron Burian, dans laquelle il parle de la seule ville de Trente, ajoutant que, pour spécifier davantage, il faut tenir compte des exigences stratégiques de la Monarchie et des besoins économiques des populations, cette phrase est pour moi tellement sibylline que je ne puis réussir à comprendre ce que le Gouvernement Impérial et Royal entend nous offrir réellement. L'allusion faite ensuite à la convention sur la navigation du lac de Garde rend l'offre encore plus incertaine, car elle semble impliquer que, même après la cession du Tyrol méridional, le territoire impérial devra arriver jusqu'au lac.

En outre, si on veut vraiment créer entre les deux pays un état de concorde et de cordialité permettant une collaboration éventuelle en vue de fins communes de politique générale, il est indispensable d'éliminer pour toujours tout ce qui pourrait servir de base à de fréquents sursauts de l'irrédentisme ; il faut aussi établir dans les frontières entre les deux pays, ainsi que dans l'Adriatique, des conditions d'égalité plus parfaite et de sécurité réciproque. Pour arriver à ce résultat, la seule cession d'une langue de terre dans le Trentin n'est certes pas suffisante.

Pour toutes ces raisons, je répète que, même indépendamment de l'exécution plus ou moins rapide de l'accord éventuel, je suis obligé de

trouver insuffisantes comme bases de négociations les propositions du baron Burian : en effet, elles ne satisfont pas suffisamment les aspirations nationales ; elles n'améliorent pas sensiblement nos conditions militaires ; elles ne représentent pas une compensation équivalente à la liberté que, durant la présente guerre, nous laisserions à l'Autriche dans les Balkans, dont les destinées ne peuvent pas ne pas avoir pour l'Italie un intérêt de premier ordre, tant politique qu'économique.

SONNINO.

N° 59

Le Ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur royal à Vienne.

(Télégramme.) Rome, 1er avril 1915.

Le Ministre royal à Cettigné télégraphie ce qui suit :

« Cette nuit, un aéroplane a lancé plusieurs bombes, produisant des dommages sans gravité et blessant quatre personnes. Deux bombes sont tombées dans le voisinage du Palais Royal. La population est très alarmée. »

Je prie Votre Excellence de s'exprimer avec Burian conformément aux instructions contenues dans mon télégramme du 4 mars (doc. n° 36).

SONNINO.

N° 60

L'ambassadeur royal à Vienne au Ministre des Affaires étrangères.

(Télégamme.) Vienne, 2 avril 1915; reçu le 2.

J'ai communiqué au baron Burian le résultat de l'examen attentif auquel Votre Excellence avait soumis les propositions formulées par lui pour servir de bases à un accord; en m'exprimant dans le sens du télégramme de Votre Excellence, je lui ai fait connaître que ces propositions avaient été jugées, par Votre Excellence, vagues, incertaines et absolument insuffisantes pour atteindre le but que se proposaient les deux puissances alliées. Le baron Burian m'a dit qu'en demandant à l'Italie d'assumer l'engagement d'observer une neutralité bienveillante au point de vue économique et politique, il avait voulu se rapporter aux dispositions de l'article IV du traité d'alliance; que, par une telle demande, il n'entendait absolument pas que l'Italie dût agir de façon à s'exposer au danger de représailles de la part des autres Etats belligérants.

Quant aux demandes faites par Votre Excellence à l'Autriche-Hongrie pour qu'elle se désintéresse complètement de l'Albanie, le baron Burian a remarqué que cela était contraire aux intérêts de la Monarchie, intérêts que l'Italie elle-même avait reconnus par le fait des engagements pris par les deux puissances en vertu de

l'entente bien connue. Par conséquent, l'Autriche ne pouvait consentir à cette demande.

Le baron Burian a ensuite reconnu que le règlement matériel des questions relatives aux placements faits par l'Etat dans les territoires à céder, ainsi qu'à la Dette publique sur laquelle on devrait établir la quote-part de l'Italie, était une question entièrement subordonnée au point essentiel, c'est-à-dire à l'étendue des territoires à céder. Par conséquent, il était inutile de s'occuper en ce moment de ces questions; on les examinerait en temps opportun dans leur détail; elles n'empêcheraient pas les deux Gouvernements d'arriver à une entente. Se rapportant ensuite à ce que je lui avais fait observer, à savoir que Votre Excellence ne réussissait pas à comprendre, d'après les expressions employées par lui, l'étendue du territoire qu'il offrait dans le Tyrol méridional, le baron Burian m'a remis un bref aide-mémoire indiquant les bornes de cette cession. Il a ajouté qu'il s'était déjà proposé de me remettre l'aide-mémoire avant que je ne lui eusse demandé audience, comme suite à sa communication de samedi dernier.

Je transcris ci-dessous le texte même de ce aide-mémoire :

« Les territoires que l'Autriche-Hongrie serait disposée à céder à l'Italie, aux conditions indiquées, comprendraient les districts (*politische Bezirke*) de Trente, Rovereto, Riva, Tione (à l'exception de Madonna de Campiglio et de ses environs), de même que le district de Borgo. Dans la vallée de l'Adige, la frontière remonterait à Lavis, localité qui resterait à l'Italie. »

Me parlant ensuite de la phrase qu'il avait

prononcée devant moi dans notre conversation de samedi, et que reproduisait le télégramme de Votre Excellence, à savoir qu'il fallait tenir compte des exigences stratégiques et des besoins économiques des populations, le baron Burian a observé qu'il avait parlé de ces deux éléments parce qu'il était nécessaire de les prendre en considération pour le tracé de la frontière, aussi bien dans l'intérêt de l'Italie que dans celui de l'Autriche. Quant à la mention qu'il avait faite de la convention relative à la navigation sur le lac de Garde, le baron Burian m'a dit qu'il avait cru devoir en faire mention, parce que cette convention, comme toutes celles qui existaient entre les deux pays à l'égard du commerce limitrophe, devaient être soumises à une revision ; naturellement celle relative au lac de Garde cesserait d'être en vigueur, le lac de Garde étant compris parmi les territoires qui seraient cédés à l'Italie.

Le baron Burian m'a ensuite informé qu'il partageait l'avis de Votre Excellence sur ce point qu'il convenait de créer vraiment, entre les deux pays, un état de concorde et de cordialité permettant une collaboration éventuelle en vue de fins communes de politique générale. Cela correspondait entièrement à sa manière de voir, et plusieurs fois il s'était exprimé avec moi dans ce sens ; mais il lui était malaisé de suivre la pensée de Votre Excellence lorsqu'Elle parle de la possibilité de nouveaux sursauts d'irrédentisme et de la nécessité de constituer des conditions d'égalité plus parfaite et de sécurité mutuelle dans les frontières des deux pays et dans l'Adriatique. Il a ajouté qu'on ne pouvait

certes pas parler de la cession d'une langue de territoire dans le Tyrol méridional, alors qu'il offrait tous les districts formant ce qu'on appelle communément le Trentin.

Comme je lui rapportais enfin ce que Votre Excellence déclare dans la dernière partie de Son télégramme, le baron Burian a manifesté l'espoir que Votre Excellence, après avoir pris connaissance de l'étendue du territoire proposé par lui, changerait d'avis sur l'importance de la cession, qui ne constituait certes pas une simple langue de territoire.

AVARNA.

N° 61

L'ambassadeur royal à Berlin au Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Berlin, 2 avril 1915; reçu le 3.

Certains indices, confirmés expressément, et de source autorisée, me font retenir que l'Allemagne ne se refuserait pas à négocier la paix avec la Russie.

BOLLATI.

N° 62

L'ambassadeur royal à Vienne au Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Vienne, 6 avril 1915: reçu le 7.

Le baron Burian m'a prié aujourd'hui d'aller le voir à la Ballplatz. Il m'a demandé si j'avais

reçu de Votre Excellence une réponse à ce qu'il m'avait communiqué dans notre conversation du 1er courant ; je lui ai répondu négativement; il m'a alors exprimé le désir que je vous transmette la prière suivante : comme Votre Excellence a trouvé vague et insuffisante sa première proposition et n'a pas encore répondu à sa proposition précise, il prie Votre Excellence de lui faire connaître à son tour ses propositions, pour le mettre en mesure de chercher des accords réciproques sur la question relative aux cessions de territoire.

AVARNA.

N° 63

Le Ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur royal à Vienne.

(Télégramme.) Rome, 8 avril 1915.

Des télégrammes de Cettigné nous informent qu'hier un aéroplane a lancé 4 bombes sur Podgoritza; il a fait des victimes, morts et blessés, parmi lesquelles de nombreux militaires.

Je prie Votre Excellence de s'exprimer avec le baron Burian conformément à mes précédentes instructions, et d'observer qu'il y a là, de la part de l'Autriche-Hongrie, une nouvelle violation des accords intervenus entre les deux Gouvernements.

SONNINO.

N° 64

Le Ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur royal à Vienne.

(Télégramme.) Rome, 8 avril 1915.

Pour répondre au désir que vous a exprimé le baron Burian, je formule ici les conditions que le Gouvernement Royal juge indispensables pour pouvoir créer entre les deux Etats une situation normale et stable de cordialité réciproque et de possible coopération future vers des intérêts communs de politique générale.

Votre Excellence expliquera plus en détail au ministre Burian les raisons qui justifient chaque proposition ; en les formulant, j'ai tenu le plus grand compte des diverses observations qui m'ont été exposées auparavant sur les nécessités de l'Empire austro-hongrois.

J'espère que le Gouvernement Impérial voudra bien nous donner le plus promptement possible une réponse qui, je le souhaite, sera une acceptation.

L'article I s'inspire d'un précédent historique important et, en outre, d'évidentes raisons d'ordre militaire pour le tracé de la nouvelle frontière.

L'article II se justifie par des raisons non seulement militaires, mais aussi ethnographiques.

L'article III représente l'unique compromis possible entre les exigences proclamées de l'Empire austro-hongrois et celles du principe de nationalité.

L'article IV tend à atténuer dans une faible mesure les conditions pénibles où se trouve l'Italie dans l'Adriatique.

L'article V représente la condition *sine qua non* pour qu'un accord, quel qu'il soit, puisse se conclure, car aucun gouvernement, en Italie, ne pourrait prendre sérieusement, pour toute la durée de la guerre, les engagements dont il est parlé dans les deux derniers articles X et XI.

Les articles VI et VII éliminent pour l'avenir un sujet de difficultés et de discordes entre les deux Etats, en donnant une protection légitime aux intérêts italiens dans l'Adriatique sans offenser les intérêts autrichiens.

Les articles VIII et IX s'expliquent tout naturellement.

Suit le texte des articles.

Article I.

L'Autriche-Hongrie cède à l'Italie le Trentin, avec les frontières qu'eut le royaume d'Italie en 1811, c'est-à-dire après le traité de Paris du 28 février 1810.

Note à l'article I.

« La nouvelle frontière se sépare de la frontière actuelle au mont Cevedale ; elle suit un instant le contrefort entre Val Venosta et Val del Noce, puis descend sur l'Adige à Gargazone, entre Meran et Botzen, remonte sur le plateau de la rive gauche, coupe la vallée Sarentina par moitié, celle de l'Isarco à la Chiusa et par le territoire dolomitique de la rive droite de l'Avisio, non compris les vallées Gardona et Badia, et y compris le val d'Ampezzano, rejoint la frontière actuelle. »

Article II.

On procède à une revision, en faveur de l'Italie, de sa frontière orientale, en comprenant dans le territoire cédé les villes de Gradisca et de Goritz. De Troghofel, la nouvelle frontière se détache de l'actuelle en se dirigeant vers l'est jusqu'à l'Osternig, et de là descend des Alpes Carniques jusqu'à Saifniz. Ensuite, par le contrefort entre Seisera et Schliza, elle remonte au Wirsehberg puis suit de nouveau la frontière actuelle jusqu'au col de Nevea, pour descendre des flancs du Rombone jusqu'à l'Isonzo, en passant à l'est de Plezzo. Elle suit ensuite la ligne de l'Isonzo jusqu'à Tolmino, où elle abandonne l'Isonzo pour suivre une ligne plus orientale qui, passant à l'est du plateau Pregona-Planina et suivant le creux du Chiappovano, descend à l'est de Goritz et, à travers le Carso de Comen, finit à la mer entre Monfalcone et Trieste, à proximité de Nabresina.

Article III.

La ville de Trieste, avec son territoire qui sera au nord étendu jusqu'à Nabresina (inclus), de façon à toucher la nouvelle frontière italienne (art. II), et au sud de façon à comprendre les districts judiciaires actuels de Capo d'Istria et Pirano, sera constituée en Etat autonome et indépendant sous les rapports de politique internationale, militaire, législatif, financier et administratif, l'Autriche-Hongrie renonçant à toute souveraineté sur elle. Elle devra rester port franc. Il ne pourra y entrer ni milices austro-

hongroises, ni milices italiennes. Elle prendra sa quote-part de la Dette publique autrichienne actuelle en rapport avec sa population.

Article IV.

L'Autriche-Hongrie cède à l'Italie le groupe des îles curzolaires, comprenant Lissa (avec les îlots voisins de S. Andrea et Busi), Lesina (avec les Spalmadores et Torcola), Curzola, Lagosta (avec les îlots et écueils voisins), Cazza et Meleda, et en outre Pelagosa.

Article V.

L'Italie occupera immédiatement les territoires cédés (art. I, II et IV) ; Trieste et son territoire seront (art. III) immédiatement évacués par les autorités et les milices austro-hongroises, avec le licenciement immédiat des militaires de terre et de mer qui proviennent de celle-ci ou de celui-là.

Article VI.

L'Autriche-Hongrie reconnaît la pleine souveraineté italienne sur Valona et sa baie, y compris Sasseno, avec, dans l'*hinterland*, la partie du territoire nécessaire à leur défense.

Article VII.

L'Autriche-Hongrie se désintéresse complètement de l'Albanie comprise dans les limites assignées par la Conférence de Londres.

Article VIII.

L'Autriche-Hongrie concédera amnistie complète et liberté immédiate à tous les condamnés pour délits militaires et politiques provenant des territoires cédés (art. I, II et IV) et évacués (art. III).

Article IX.

Pour la libération des territoires cédés (art. I, II et IV) de leur quote-part d'obligation dans la Dette publique autrichienne ou austro-hongroise, ainsi que dans la Dette pour les pensions aux anciens fonctionnaires impériaux et royaux, et en échange du transfert intégral et immédiat au royaume d'Italie de toute propriété domaniale immobilière ou mobilière, excepté les armes, se trouvant dans les territoires mêmes, et en compensation de tout droit de l'Etat sur lesdits territoires pour tout ce qui s'y réfère, soit pour le présent, soit pour l'avenir, sans aucune exception, l'Italie paiera à l'Autriche-Hongrie la somme capitale en or de 200 millions de lires italiennes.

Article X.

L'Italie s'engage à maintenir une parfaite neutralité pendant toute la guerre actuelle, en ce qui regarde l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne.

Article XI.

Pendant toute la durée de la guerre actuelle, l'Italie renonce à la faculté d'invoquer ultérieurement en sa faveur les dispositions de l'article VII du traité de la Triple-Alliance ; et l'Au-

triche-Hongrie fait la même renonciation pour l'occupation italienne des îles du Dodécanèse.

SONNINO.

N° 65

L'ambassadeur royal à Vienne au Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Vienne, 10 avril 1915; reçu le 11.

J'ai communiqué au baron Burian les propositions de Votre Excellence contenues dans les onze articles; et, en lui expliquant dans tous leurs détails les raisons qui motivaient ces propositions, je lui ai fait remarquer que, dans le formulaire, vous avez tenu le plus grand compte des diverses observations qui vous avaient été faites sur les nécessités de la Monarchie austro-hongroise. Je lui ai donc exprimé l'espoir d'avoir le plus tôt possible une réponse que je souhaitais favorable. Sur sa demande, je lui ai consigné par écrit, en français, le texte des susdits articles.

Le baron Burian, après m'avoir écouté attentivement, s'est borné à me dire qu'il examinerait avec le plus grand soin les propositions de Votre Excellence et me ferait connaître sa réponse dans le plus bref délai possible.

AVARNA.

N° 66

Le Ministre royal à Nisch
au Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Nisch, 10 avril 1915;
reçu le 10.

Selon des informations confidentielles une paix séparée entre l'Autriche-Hongrie et la Russie serait possible.

SQUITTI.

N° 67

Le Ministre des Affaires étrangères
à l'ambassadeur royal à Vienne.

(Télégramme.) Rome, 13 avril 1915.

Il est très urgent que Votre Excellence insiste pour avoir une réponse à nos demandes.

SONNINO.

N° 68

Le Ministre royal à Sofia
au Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Sofia, 13 avril 1915;
reçu le 14.

Le bruit circule qu'une paix séparée pourrait avoir lieu entre l'Autriche et la Russie.

Dans les cercles politiques de Vienne on parle de paix de l'Autriche-Hongrie avec la Rnssie, dans le but d'avoir les mains libres contre l'Italie.

CUCCHI.

N° 69

L'ambassadeur royal à Vienne au Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Vienne, 14 avril 1915; reçu le 14.

J'ai parlé aujourd'hui avec le baron Burian et j'ai sollicité une réponse à nos demandes d'une façon urgente.

Le baron Burian m'a dit qu'il espérait me donner une réponse vendredi soir.

AVARNA.

N° 70

L'ambassadeur royal à Berlin au Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Berlin, 15 avril 1915; reçu le 16.

Les bruits d'une paix séparée de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie avec la Russie se maintiennent avec persistance et vont gagnant du terrain.

BOLLATI.

N° 71

L'ambassadeur royal à Vienne au Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Vienne, 16 avril 1915; reçu le 17.

Le baron Burian m'a prié de passer aujourd'hui à la Ballplatz pour me communiquer sa réponse aux propositions de Votre Excellence. Il a commencé par me dire que les propositions du Gouvernement Royal avaient été l'objet d'un examen attentif de la part du Gouvernement Impérial et Royal, qui avait dû constater à son vif regret que, pour des raisons politiques, ethnographiques, stratégiques et économiques, qu'il était superflu de développer, une grande partie de ces propositions, spécialement celles qui sont formulées dans les articles II, III et IV, étaient inacceptables. L'ensemble de ces propositions constituerait de fait pour le Gouvernement Impérial et Royal une situation inconciliable avec ses intérêts essentiels et serait contraire à l'objectif que le Gouvernement Royal a toujours dit avoir en vue, celui de consolider les rapports réciproques de l'Autriche et de l'Italie et de les baser sur une entière bonne foi ; d'éliminer toute cause de discorde et de rendre possible leur collaboration dans les questions de politique générale. A ce propos, le baron Burian a relevé qu'une rectification de frontière vers l'Isonzo rendrait difficile la défense militaire de cette frontière de la Monarchie et rappro-

cherait trop les frontières d'Italie de la ville de Trieste. Ensuite, détacher cette ville de l'Autriche-Hongrie priverait celle-ci de son débouché maritime le plus important et mettrait au pouvoir de l'Italie la principale communication entre ce port et l'Allemagne. Enfin, la question des îles Curzolari qui dominent la Dalmatie rendrait l'Italie maîtresse de ces régions, et la mer Adriatique deviendrait une mer italienne si l'Italie conservait la possession de Valona. Le baron Burian a ajouté de son côté que, s'inspirant sincèrement des considérations qu'il venait de m'exposer, sur lesquelles il croyait devoir insister et qui avaient déjà été exposées à Votre Excellence, et désirant prouver à l'Italie, jusqu'à l'extrême limite du possible, son désir d'arriver à une entente définitive et durable, le Gouvernement Impérial et Royal était disposé à étendre la cession de territoires dans le Tyrol méridional à laquelle il avait consenti dans la communication qui me fut faite le 1er courant.

Selon cette nouvelle proposition, la future ligne de frontière se détacherait de la frontière actuelle près de la Zufallspitze et suivrait d'abord la frontière entre le district de Cles d'une part et les districts de Schlanders et de Meran de l'autre, c'est-à-dire la ligne de partage des eaux entre le Noce et l'Adige jusqu'à l'Illmenspitze. La ligne frontière passerait à l'ouest de Proveis de façon à ce que cette commune continuât à faire partie du Tyrol, rejoindrait le torrent Pescara et suivrait le thalweg de ce dernier jusqu'à son confluent avec le Noce dont se détacherait la frontière septentrionale du district de Mezzolombardo, et rejoindrait l'Adige au sud de

Salorno. Elle monterait sur le Geiersberg, suivrait la ligne de partage des eaux entre la vallée de l'Avisio et le Castiore et se dirigerait vers la Hornspitze et le mont Comp.

Puis elle se dirigerait vers le sud, décrirait un demi-cercle qui laisserait la commune de Altrei au Tyrol et remonterait jusqu'au col de San Lugano. Elle suivrait la frontière entre les districts de Botzen et de Cavalese, c'est-à-dire la ligne de partage des eaux entre les vallées de l'Avisio et de l'Adige, et passerait par la cime de Rocca et le Grimmjoch jusqu'au Latemar. Du col de Carnon, elle descendrait vers l'Avisio, traverserait ce fleuve entre les communes de Moena et Forno et remonterait vers la ligne de partage des eaux entre les vallées de San Pellegrino au nord et de Travignolo au sud. Elle rejoindrait la frontière actuelle à l'est de la cime de Bocche.

Par conséquent, le Gouvernement Impérial et Royal ne pourrait accepter la ligne de frontière indiquée à l'article I des propositions de Votre Excellence.

Quant à la proposition contenue dans l'article V, et selon laquelle les territoires cédés par l'Autriche-Hongrie passeraient immédiatement en possession de l'Italie, le baron Burian a observé que les mesures que cette proposition entraînerait, et qui seraient déjà techniquement impraticables en temps de paix pour diverses raisons d'administration générale et d'autre nature, le seraient encore plus en temps de guerre. Et, à ce propos, il a ajouté que, sans vouloir citer d'autres exemples historiques, il lui suffisait de rappeler le procédé adopté à l'occasion de la cession de Nice et de la Savoie à la France en 1860;

après la conclusion de la paix, il s'écoula un certain nombre de mois entre la conclusion de la convention y relative et la remise effective des territoires cédés.

J'ai cru devoir faire remarquer au baron Burian que le précédent de Nice et de la Savoie n'était pas à comparer avec la situation actuelle.

Mais le baron Burian, après m'avoir répondu qu'il ne pouvait s'accorder avec moi sur cette question, a ajouté que rien ne s'opposait, de la part du Gouvernement Impérial et Royal, à l'acceptation de la proposition contenue dans l'article VIII relatif à l'amnistie à accorder aux personnes condamnées ou en accusation pour motifs politiques et militaires.

Venant à parler de la question de l'Albanie en général et de celle de Valona en particulier, Burian m'a dit que le Gouvernement Impérial et Royal ne pouvait pas ne pas constater que la proposition formulée par le Gouvernement Royal aux articles VI et VII pourrait difficilement être mise d'accord avec les engagements pris par le Gouvernement Royal à quatre reprises, c'est-à-dire : l'accord austro-hongrois-italien de 1900 et 1901 et les décisions de la Conférence de Londres, sa déclaration du 4 août de l'année dernière de rester fidèle aux engagements pris envers l'Autriche-Hongrie ainsi qu'aux décisions de la Conférence de Londres et de ne vouloir tirer aucun avantage en Albanie du fait que l'Autriche-Hongrie se trouvait engagée dans une guerre, et ses déclarations formelles à l'occasion de l'occupation italienne de Valona.

D'autre part, le Gouvernement Impérial et Royal, pénétré, de son côté, de la nécessité de

maintenir les droits et les obligations réciproques résultant des accords existants, et de persévérer dans l'attitude qu'il a toujours observée dans la question albanaise, ne pourrait se désintéresser de l'Albanie, région si proche de sa sphère d'intérêts « la plus sensible », à la création de laquelle il a contribué ainsi que l'Italie, non seulement politiquement, mais aussi par des sacrifices d'ordre militaire (mobilisation partielle de 1913), économique et financier assez considérables. Du reste, à la suite des décisions de Londres, la question albanaise est devenue une question européenne, de sorte que ni une seule, ni plusieurs grandes puissances ne pourraient en décider isolément ou moyennant un accord visant l'Albanie dont l'existence et la neutralité sont placées sous la garantie de l'Europe.

Donc, ce n'est que par la volonté concertée des puissances — éventualité irréalisable pendant la guerre — que la situation politique de l'Albanie pourrait être modifiée.

Malgré cela, le Gouvernement Impérial et Royal, fidèle à l'esprit de l'accord austro-hongrois-italien concernant l'Albanie, voyant dans la question albanaise un des problèmes de politique générale au sujet duquel la collaboration de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie pourrait éventuellement se continuer dans l'avenir, se déclare toujours disposé à discuter avec le Gouvernement du Roi leurs intérêts réciproques en Albanie sur la base de la situation présente, ou de soumettre à une revision les accords communs si des changements politiques futurs en faisaient sembler reconnaître la nécessité à l'une ou l'autre des deux parties.

Passant à l'examen des engagements devant être pris par l'Italie, le baron Burian m'a fait savoir que le Gouvernement Impérial et Royal tenait à faire remarquer que, la Turquie étant alliée à l'Autriche-Hongrie et à l'Allemagne, par le fait de sa participation à la guerre, la neutralité à laquelle l'Italie s'engagerait jusqu'à la fin de la guerre devrait s'étendre également à l'Empire Ottoman.

Quant à l'article XI, le baron Burian m'a dit que le Gouvernement Impérial et Royal accepterait les propositions qui y sont formulées si on insérait dans l'article, après les mots « guerre actuelle » la phrase « et aussi relativement aux avantages territoriaux ou autres qu'obtiendrait l'Autriche-Hongrie au traité de paix qui terminera la guerre actuelle ».

Et il a ajouté que la renonciation du Gouvernement Impérial et Royal à une compensation pour l'occupation italienne des îles du Dodécanèse serait également subordonnée à la même condition.

Pour ce qui regarde enfin l'article IX, le baron Burian m'a fait savoir que, sans être encore en mesure de préciser la quote-part de la Dette publique des territoires à céder à l'Italie, ni la somme globale que l'Autriche-Hongrie devra réclamer à titre d'indemnité pour placements faits par l'État dans le territoire en question, le Gouvernement Impérial et Royal doit néanmoins déclarer dès à présent que la somme proposée par le Gouvernement Royal est tout à fait insuffisante et ne représente pas, même approximativement, une indemnité équitable. Et il a ajouté que, pour ne citer qu'un point, la

valeur seule des édifices militaires se trouvant dans le territoire à céder à l'Italie surpasse de beaucoup la somme totale proposée par le Gouvernement Royal; mais, ne voulant pas entraver la conclusion de l'accord par des contestations d'ordre financier, le Gouvernement Impérial et Royal se déclare prêt à soumettre la question de l'indemnité pécuniaire, s'il y avait désaccord, au tribunal de La Haye.

En me remettant un aide-mémoire sur les considérations qu'il m'avait exposées, le baron Burian a terminé en exprimant l'espoir que Votre Excellence appréciera le sentiment qui avait décidé le Gouvernement Impérial et Royal à faire en faveur de l'Italie ce nouveau sacrifice.

J'ai répondu au baron Burian que je me hâterais de télégraphier à Votre Excellence ce qu'il m'avait communiqué en réponse à vos propositions.

AVARNA.

N° 72

Le Ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur royal à Vienne.

(Télégramme.) Rome, 21 avril 1915.

J'ai examiné les réponses données à Votre Excellence par le baron Burian concernant les cessions que l'Autriche serait disposée à faire, et je regrette de devoir déclarer qu'elles ne me paraissent pas constituer une base suffisante

pour un accord pouvant créer entre les deux États cette situation stable et normale qui serait notre désir commun.

Sur un seul point, celui qui regarde le Trentin, le Gouvernement Impérial et Royal s'est montré disposé à céder encore quelque chose de plus que ses premières propositions, mais là aussi on n'arrive pas à éliminer les plus grands inconvénients de la situation présente, soit aux points de vue linguistique et ethnologique, soit au point de vue militaire.

A toutes les autres demandes, le baron Burian nous répond purement par la négative, considérant simplement comme nulles toutes nos raisons.

Pour l'Albanie et Valona, la raison invoquée par le baron Burian au soutien de la négative est qu'il existe déjà divers engagements entre l'Autriche et l'Italie, et qu'il y a en outre un accord européen sur ce sujet. Nous demandions précisément que les accords antérieurs avec l'Autriche-Hongrie fussent modifiés, d'un commun accord, le Gouvernement Impérial et Royal se désintéressant complètement de tout ce que nous avions décidé là-dessus avec l'Europe, comme nous nous désintéresserions (voir l'art. XI de nos propositions) de ce que l'Autriche-Hongrie combinerait, à la fin de la guerre, dans les Balkans.

Au regard de l'article XI, j'avais déjà pensé que les renonciations à se prévaloir des dispositions de l'article VII devraient s'étendre non seulement à la guerre, mais également aux avantages qui résulteraient du traité de paix pour l'une ou l'autre partie, soit dans les Balkans, soit dans le Dodécanèse.

Pour l'article IX, j'admets qu'on puisse encore discuter sur l'entité de la quote-part dans la Dette publique de l'Empire, mais nous ne pourrions pas tenir compte de la valeur des placements faits par l'Etat dans les territoires cédés et cela pour les raisons exposées dans mon télégramme du 8 avril (1).

Le désaccord me paraît irrémédiable en ce qui regarde l'article V, pour la date d'exécution de l'accord éventuel, s'il se faisait. Je ne peux que me reporter aux raisons déjà exposées pour lesquelles aucun gouvernement italien ne pourrait aujourd'hui garantir l'exécution intégrale d'un engagement dont l'effet serait renvoyé à la fin de la guerre.

SONNINO.

N° 73

L'ambassadeur royal à Vienne au Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Vienne, 21 avril 1915; reçu le 22.

J'ai parlé au baron Burian dans le sens du télégramme de Votre Excellence, en lui faisant savoir que les réponses qu'il m'a données dans le colloque de vendredi dernier, au sujet des cessions que l'Autriche-Hongrie était disposée à faire, ne vous semblaient pas pouvoir servir de base à cet accord qui forme le but de nos désirs

(1) Voir doc. 64.

communs, et je lui ai alors communiqué vos observations sur cette réponse.

Le baron Burian m'a dit de prendre note de la communication, mais, comme il désirait examiner attentivement les observations de Votre Excellence, il s'est réservé de me faire connaître sa réponse dans le plus bref délai possible.

AVARNA.

N° 74

L'ambassadeur royal à Vienne au Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Vienne, 25 avril 1915; reçu le 25.

Bien que j'aie toujours cherché, dans mes colloques avec le baron Burian, à le convaincre de la nécessité de ne pas tarder à donner satisfaction à nos aspirations nationales en consentant aux propositions de Votre Excellence, lui exposant le graves conséquences que son refus pourrait entraîner, il a continué à se borner à de vaines discussions, comme Votre Excellence a pu s'en convaincre, et il ne semble pas se rendre un compte exact du véritable état des choses en Italie. Mais ce qui est surtout surprenant, c'est l'illusion que le baron Burian conserve encore en pensant que le Gouvernement Royal finira par se convaincre que le Gouvernement Impérial et Royal lui fait un grand sacrifice en accordant dans les cessions de territoire le Tyrol

méridional, et qu'il est dans l'impossibilité de faire d'autres concessions.

D'autre part, le baron Burian, comme il me l'a fait entendre plusieurs fois, ne peut arriver encore à admettre l'éventualité que le Gouvernement Royal, si ses demandes n'étaient pas acceptées intégralement, se trouve obligé de faire la guerre à l'Autriche-Hongrie et à l'Allemagne.

Il faut peut-être s'attendre à ce que des pressions nouvelles et plus instantes, faites par le Gouvernement germanique, puissent amener le baron Burian à étendre en partie les cessions territoriales dans le Tyrol méridional et à faire quelque concession du côté de notre frontière orientale.

Mais, en admettant cependant que le baron Burian arrive à faire des concessions, et à les étendre aux limites mêmes tracées par le Gouvernement Royal, il resterait encore à résoudre les autres questions importantes, c'est-à-dire la création de Trieste Etat autonome, la cession des îles curzolaires et le désintéressement de la Monarchie en Albanie, sur lesquelles, si on doit tenir compte des dispositions qui m'ont été manifestées par le baron Burian, il est douteux que le Gouvernement Impérial et Royal puisse transiger.

Si enfin, par suite de circonstances imprévues, le Gouvernement Impérial et Royal finissait par céder là-dessus au dernier moment, comme cela est arrivé déjà pour des questions de principe, chose toutefois peu probable, il resterait toujours à résoudre la grave question de l'exécution immédiate de l'accord.

Par conséquent, un accord avec l'Autriche-

Hongrie sur la base des propositions formulées par Votre Excellence semble presque irréalisable, en l'état actuel des choses.

AVARNA.

N° 75

L'ambassadeur royal à Vienne au Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Vienne, 29 avril 1915; reçu le 30.

Je me suis rendu aujourd'hui à la Ballplatz, sur la demande du baron Burian ; il m'a dit qu'il m'avait prié de venir le voir pour me faire connaître son opinion au sujet des observations faites par Votre Excellence aux réponses qu'il avait données aux propositions formulées par le Gouvernement Royal, propositions que je lui avais communiquées dans notre conversation du 21 courant.

En remarquant que ces réponses n'avaient pas paru à Votre Excellence former, dans leur ensemble, une base suffisante pour assurer la bonne entente et l'harmonie durable à laquelle visaient les deux Gouvernements, le baron Burian m'a fait connaître qu'il tenait à constater que son sincère désir, qu'il m'avait d'ailleurs manifesté plusieurs fois, d'en arriver à un accord définitif avec l'Italie, avait rencontré de sérieuses difficultés dans ce fait que quelques-unes des propositions susdites atteignaient les

intérêts vitaux de l'Autriche-Hongrie. Actuellement, l'abandon de ces intérêts créerait pour la Monarchie une situation telle, non seulement vis-à-vis de l'Italie, mais encore vis-à-vis des autres puissances, que sa part dans la collaboration politique que désirait Votre Excellence en serait naturellement diminuée.

Il a ensuite observé avant tout, en ce qui concerne Trieste, qu'en vertu de la constitution austro-hongroise, cette ville jouissait d'une large autonomie ; qu'elle formait un territoire à part et que son conseil communal était investi des attributions des diètes provinciales ; que l'élément italien était largement représenté dans l'administration autonome de la ville. Son nombre, le niveau de sa culture et sa situation économique lui assuraient une existence satisfaisante sous tous les rapports, en dehors de toutes les garanties constitutionnelles. Détacher Trieste et ses environs de la Monarchie austro-hongroise, en faire un Etat séparé, ce serait porter un coup mortel à la prospérité économique de cette ville qui, privée de son hinterland, perdrait toute son importance; perspective à laquelle même une annexion à l'Italie, pour qui Trieste ne serait qu'un port inutile et excentrique, ne pourrait rien changer.

Trieste avait toujours fait l'objet d'une particulière sollicitude de la part du Gouvernement Impérial et Royal qui, dans l'intérêt bien compris de l'Etat, continuerait de même dans l'avenir à favoriser ses progrès matériels et intellectuels, conformément aux désirs de la population; la prospérité de celle-ci dépendait uniquement du lien qui la rattachait à l'Au-

triche-Hongrie ; qui, tout en exigeant la fidélité de ses citoyens, n'avait jamais rien fait pour porter atteinte à leur caractère national.

Je n'ai pas pu m'empêcher de faire remarquer au baron Burian qu'à mon avis personnel, on ne pourrait chez nous admettre en aucune manière l'exactitude de ce qu'il affirmait, à savoir que le Gouvernement Impérial et Royal n'eût jamais rien fait pour porter atteinte au caractère national de la population triestine. Je lui ai rappelé à ce propos l'interminable question de l'Université italienne à Trieste, qui avait donné lieu à tant de longues discussions, tant de démarches confidentielles entre les deux Gouvernements, et qui avait provoqué en Italie de vives agitations en maintes circonstances ; de même le traitement de faveur accordé aux écoles slovènes, au détriment de la culture nationale italienne dans cette ville.

Mais le baron Burian, en continuant, a fait allusion à notre proposition relative à la cession des îles curzolaires à l'Italie, et a observé qu'elle se heurtait aussi à des difficultés insurmontables. Abstraction faite de la nationalité purement slave de la population de ces îles, celles-ci représenteraient, dans les mains de l'Italie, une position stratégique qui, d'une part, dominerait la partie supérieure de l'Adriatique, où il ne pourrait plus être question d'équilibre pour l'Autriche-Hongrie, et, d'autre part, serait une menace pour la possession même des côtes adjacentes.

Au sujet de la cession de territoire proposée dans le Frioul autrichien, le baron Burian a remarqué qu'elle priverait l'Autriche d'une fron-

tière indispensable à la défense, non seulement d'une partie de son littoral, mais encore de plusieurs de ses provinces centrales ; qu'en outre, elle rapprocherait la frontière italienne de son port principal. Du reste, l'élément italien n'était que faiblement représenté, au moins dans une grande partie du territoire en question, peuplé de Slaves.

Enfin, parlant du Tyrol, le baron Burian m'a fait observer que si, d'après sa future délimitation telle qu'elle avait été précisée dans la dernière proposition austro-hongroise, une partie de la vallée du Noce, de même que les vallées de Fassa et d'Ampezzo, se trouvaient en dehors des territoires cédés, la raison qui avait prévalu à ce propos n'était certes pas la volonté de conserver quelque région de langue italienne.

Qu'avant tout, il n'en était pas ainsi pour les vallées de Fassa et d'Ampezzo dont la population était Ladine (Grisons) et tenait de toutes les forces de son âme à rester unie à l'Autriche-Hongrie, tous ses intérêts gravitant exclusivement vers le nord.

Des raisons stratégiques impérieuses créaient pour l'Autriche-Hongrie la nécessité de conserver la partie orientale de la vallée du Noce, qui, sans les hauteurs qui protègent la région de Botzen, serait peu en sûreté. Et il a ajouté que, en supposant que fussent opposés de notre part, à son point de vue, des arguments plus ou moins analogues, il ne fallait pas perdre de vue qu'il s'agissait pour l'Autriche de céder amicalement une partie de ses possessions séculaires et que les arguments de celui qui, dans l'occasion présente, abandonnait des frontières sûres devaient,

selon la nature des choses, prévaloir sur les arguments de l'acquéreur.

Venant ensuite à parler de la demande concernant l'exécution immédiate des cessions territoriales, le baron Burian m'a dit qu'il n'abandonnait pas l'espoir que Votre Excellence, en soumettant la question à un examen approfondi, reconnût l'impossibilité matérielle d'une pareille mesure.

Le secret absolu des négociations empêchait jusqu'à la conclusion de l'accord tous les préparatifs militaires, administratifs et autres qui devraient précéder la remise des territoires cédés.

Actuellement, toutes ces mesures préparatoires demandaient un certain temps et ne pouvaient être improvisées au dernier moment.

Cela sans parler de la situation qui serait créée à l'Autriche-Hongrie, par la prise de possession du territoire en question de la part de l'Italie, dans un moment où la Monarchie austro-hongroise se trouvait engagée dans une vaste guerre, et où, par conséquent, la plus grande partie de son territoire était dégarnie de moyens de défense, son armée se trouvant concentrée sur les divers théâtres de la guerre.

Comme il voulait toutefois faciliter, dans la mesure du possible, au Gouvernement Royal sa position à l'égard du Parlement et de l'opinion publique, on pourrait prendre en considération des mesures préparatoires qui feraient éclater aux yeux de tout le monde la volonté sérieuse et réelle d'exécuter fidèlement les engagements assumés. Dans ce but, on pourrait procéder, dès la conclusion de l'accord, à la réunion d'une commission mixte, dont le rôle serait de régler les

multiples questions de détail résultant de la cession des territoires. La création et le fonctionnement de cette commission ne pourraient plus laisser subsister l'ombre d'un doute sur l'exécution intégrale et définitive de cette même cession. Le baron Burian a ajouté que si Votre Excellence voulait de son côté proposer d'autres mesures tendant au même but, il ne manquerait pas de les examiner avec les meilleures intentions et de les accueillir dans la mesure du possible.

J'ai dit au baron Burian que, malgré ces bonnes dispositions, je devais lui rappeler à propos de cette question ce que je lui avais déjà fait connaître dans nos précédentes conversations, à savoir que l'exécution immédiate de l'accord était une condition *sine qua non* de l'accord lui-même ; qu'à ce propos je ne pouvais que m'en référer aux motifs que je lui avais déjà communiqués, motifs pour lesquels aucun gouvernement italien ne pourrait se porter garant de l'exécution intégrale de tous les engagements pris, si les compensations correspondantes étaient renvoyées à la fin de la guerre.

Passant ensuite aux propositions de Votre Excellence contenues dans l'article IX, le baron Burian m'a dit que, bien qu'il fût très facile de démontrer de façon irréfutable que la somme offerte par le Gouvernement Royal à titre de quote-part de la Dette publique et d'indemnité, était de beaucoup inférieure aux valeurs publiques qui seraient cédées à l'Italie, il partageait l'avis exprimé par Votre Excellence : une telle question ne devrait pas porter atteinte à l'entente, en supposant que cette entente fût conclue

sur tous les autres points de l'accord projeté. C'était précisément en s'inspirant de cet ordre d'idées, et pour donner une preuve de plus de son désir d'entourer la cession des territoires de garanties extérieures rassurantes, qu'il proposait, le cas échéant, de soumettre la controverse financière à un tribunal international, c'est-à-dire à celui de La Haye.

En ce qui concerne la question albanaise, le baron Burian m'a répété qu'il consentirait volontiers à discuter avec Votre Excellence les intérêts respectifs des deux Monarchies en Albanie, en tenant compte du changement de circonstances survenu pendant la guerre, et à arriver à une nouvelle entente à cet égard avec le Gouvernement Royal ; cette entente pourrait même, en replaçant les choses sur le terrain européen, impliquer le désintéressement de l'Autriche-Hongrie, pourvu que l'Italie se désintéressât également de l'Albanie, à l'exception de Valona et de la sphère d'intérêts qui y avait son centre; pourvu aussi que fussent établies des garanties suffisantes contre les entreprises d'autres puissances et leur établissement en Albanie; cette dernière éventualité menaçait autant les intérêts politiques et maritimes de l'Autriche-Hongrie que ceux de l'Italie.

J'ai dit au baron Burian que je m'empresserais de faire connaître à Votre Excellence les observations qu'il m'avait communiquées au sujet des propositions de Votre Excellence; que je croyais toutefois, pour ma part, devoir relever que, sauf quelques modalités suggérées par lui pour quelques-unes de celles-ci, il persistait à se prononcer négativement à l'égard de celles

formulées spécialement dans les articles I, II, III, IV et V.

AVARNA.

N° 76

Le Ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur royal à Vienne.

(Télégramme.) Rome, 3 mai 1915.

Je prie Votre Excellence de faire au Ministre des Affaires étrangères la communication suivante, dont elle lui laissera une copie écrite :

« L'alliance (1) entre l'Italie et l'Autriche-Hongrie s'affirma, dès son origine, comme un élément et une garantie de paix et visa, d'abord, au but principal de la défense commune. En présence des événements ultérieurs et de la situation nouvelle qui en résultait, les Gouvernements des deux pays durent se proposer un autre but non moins essentiel, et, au cours des renouvellements successifs du traité, s'appliquèrent à sauvegarder la continuité de leur alliance, en stipulant le principe des accords préalables relativement aux Balkans, en vue de concilier les intérêts et les tendances divergentes des deux puissances.

« Il est de toute évidence que ces stipulations, loyalement observées, auraient suffi à fournir une base solide pour une action commune et féconde. Par contre, l'Autriche-Hongrie, dans l'été 1914, sans prendre aucun accord avec l'Italie, sans même lui faire parvenir le moindre

(1) En français dans l'original jusqu'à la fin du document.

avertissement, et ne faisant aucun cas des conseils de modération qui lui étaient adressés par le Gouvernement Royal, notifia à la Serbie l'ultimatum du 23 juillet qui fut la cause et le point de départ de la présente conflagration européenne.

« L'Autriche-Hongrie, en négligeant les obligations découlant du traité, troublait profondément le *statu quo* balkanique et créait une situation dont elle seule était appelée à profiter, au détriment des intérêts, de la plus grande importance, que son alliée avait tant de fois affirmés et proclamés.

« Une violation aussi flagrante de la lettre et de l'esprit du traité, non seulement justifia le refus de l'Italie de se ranger du côté des alliés dans une guerre provoquée sans son avis, mais enleva du même coup à l'Alliance son contenu essentiel et sa raison d'être.

« Le pacte même de la neutralité bienveillante prévue par le traité se trouvait compromis par cette violation. La raison et le sentiment s'accordent en effet à exclure que la neutralité bienveillante puisse être maintenue lorsqu'un des alliés prend les armes pour la réalisation d'un programme diamétralement opposé aux intérêts vitaux de l'autre allié, intérêts dont la sauvegarde constituait la raison principale de l'alliance même.

« Ce nonobstant, l'Italie s'est efforcée, pendant plusieurs mois, de créer une situation favorable au rétablissement entre les deux Etats de ces rapports amicaux qui constituent le fondement essentiel de toute coopération dans le domaine de la politique générale.

« Dans ce but et dans cet espoir, le Gouvernement Royal se déclara disposé à se prêter à un arrangement ayant pour base la satisfaction, dans une mesure équitable, des légitimes aspirations nationales de l'Italie et qui aurait servi en même temps à réduire la disparité existante dans la situation réciproque des deux Etats dans l'Adriatique.

« Ces négociations n'aboutirent toutefois à aucun résultat appréciable.

« Tous les efforts du Gouvernement Royal se heurtèrent à la résistance du Gouvernement Impérial et Royal, lequel, après plusieurs mois, s'est seulement décidé à admettre les intérêts spéciaux de l'Italie à Valona et à promettre une concession non suffisante de territoires dans le Trentin, concession qui ne comporte aucunement le règlement normal de la situation, ni au point de vue ethnique, ni au point de vue politique ou militaire.

« Cette concession, en outre, ne devait avoir son exécution qu'à une époque indéterminée, c'est-à-dire seulement à la fin de la guerre.

« En cet état de choses, le Gouvernement italien doit renoncer à l'espoir de parvenir à un accord et se voit contraint de retirer toutes ses propositions d'arrangement.

« Il est également inutile de maintenir à l'Alliance une apparence formelle, qui ne serait destinée qu'à dissimuler la réalité d'une méfiance continuelle et de contrastes quotidiens.

« C'est pourquoi l'Italie, confiante dans son bon droit, affirme et proclame qu'elle reprend dès ce moment son entière liberté d'action, et

déclare annulé et désormais sans effet son traité d'Alliance avec l'Autriche-Hongrie. »

SONNINO.

N° 77

L'ambassadeur royal à Vienne au Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Vienne, 4 mai 1915.

J'ai fait aujourd'hui au baron Burian la communication que m'avait prescrite Votre Excellence.

AVARNA.

1715

Nancy-Paris, Imprimerie Berger-Levrault.

PAGES D'HISTOIRE — 1914-1915

2e Série

Les Pourparlers Diplomatiques

(17 MARS 1913 — 4 SEPTEMBRE 1914)

X

LE LIVRE JAUNE FRANÇAIS

PIÈCES RELATIVES AUX NÉGOCIATIONS
QUI ONT PRÉCÉDÉ LES DÉCLARATIONS DE GUERRE
DE L'ALLEMAGNE A LA RUSSIE (1er AOUT)
ET A LA FRANCE (3 AOUT 1914)
DÉCLARATION DU 4 SEPTEMBRE 1914

DEUXIÈME MILLE

LIBRAIRIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT

PARIS
RUE DES BEAUX-ARTS, 5-7

NANCY
RUE DES GLACIS, 18

67

Prix : 90 centimes.

LIBRAIRIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT

PARIS, 5-7, rue des Beaux-Arts — rue des Glacis, 18, NANCY

La Victoire de Lorraine. *Carnet d'un officier de dragons.* 1915. Un volume in-8, avec 7 illustrations et 1 carte . . . . . **1 fr. 25**

Parmi les Ruines (*De la Marne au Grand Couronné*), par Gomez Carrillo. Traduit de l'espagnol par J.-N. Champeaux. 1915. Volume in-12 de 387 pages, broché . . . . . **3 fr. 50**

La Vie de guerre, 1914-1915, contée par les soldats. Lettres recueillies et publiées par Charles Foley. 1915. Volume in-12. . . . . **3 fr. 50**

Les Lettres héroïques (*Bibliothèque de la guerre,* n° 1). 1915. Volume in-12. . . . . **60 c.**

Croyez en la France ! *Conférences militaires,* par Charles Bonnefon, ancien correspondant, à Berlin, du *Figaro* et de l'*Echo de Paris,* soldat au 240e d'infanterie. 1915. Volume in-8 étroit, broché. . . . . **50 c.**

Les Parisiens pendant l'état de siège, par Raymond Séris et Jean Aubry. Préface de Maurice Barrès, de l'Académie Française. 1915. Beau volume in-8 écu, avec 43 illustrations inédites, couverture artistique, broché. **3 fr. 50**

La France de demain, par Lucien de Bonnefon. 1915. Brochure in-12, vendue au profit de la Croix-Rouge . . . . . **30 c.**

Cinq Mois de guerre (*Août-décembre 1914*), par S. R., membre de plusieurs sociétés savantes. 1915. Brochure in-12 . . . . . **30 c.**

Guerre de 1914-191..., par le colonel R.-J. Frisch. (Articles parus dans le journal *Le Temps.*)

— **Théâtre des Opérations franco-anglo-allemandes.** *Rive gauche et rive droite du Rhin.* 1915. Volume in-8, broché. . . . . **2 fr. 50**

— **Théâtre des Opérations russo-austro-allemandes.** 1915. Volume In-8, broché . . . . . **1 fr.**

La Guerre dans les Vosges et en moyenne montagne. *Principes et données pratiques,* par le colonel R.-J. Frisch. 1914. Un volume in-18, relié en percaline . . . . . **1 fr. 75**

La Campagne de 1914, par Champaubert. 1915. Brochure in-12, avec 23 cartes schématiques indiquant les positions des armées. . . . . **60 c.**

Des Lignes de Tchataldja au canal de l'Yser. *Kirkilissé-Charleroi. — Lule-Burgas-La Marne. — Tchataldja-Les Flandres,* par ***. 1915. Un volume in-8, avec 14 croquis dans le texte . . . . . **1 fr. 50**

Devant le Grand Couronné (*Septembre-novembre 1914*). Vingt dessins d'après nature, par Alfred Lévy. Album petit in-4 oblong, couverture en couleurs . . . . . **3 fr. 50**

Les Indésirés. *Documents recueillis dans les journaux, les revues et les enquêtes. Solution gouvernementale.* Préface de M. Léon Goulette, président de l'Association de la Presse de l'Est. 1915. Volume in-12 . . . . . **75 c.**

L'Adversaire. *Aperçu historique sur le développement de la puissance militaire de l'Allemagne, de ses origines à juin 1915,* par C.-H. d'Estre, breveté d'état-major. Volume in-8 . . . . . **1 fr.**

La Belgique industrielle et commerciale de demain, par Robert Billiard. Préface de Henri Lafontaine, sénateur de Belgique, président du Bureau international de la paix. 1915. Un volume in-8, broché . . . . **4 fr.**

La Neutralité de la Belgique. Préface de M. Paul Hymans, ministre d'Etat. 1915. Un volume in-12 de 168 pages, broché. . . . . **1 fr.**

La Violation du Droit des gens en Belgique. *Rapports de la Commission d'enquête.* Préface de M. J. Van den Heuvel, ministre d'Etat. 1915. Un volume grand in-8 de 168 pages, avec 5 planches hors texte, br. **1 fr. 25**

Les Pourparlers Diplomatiques

X

LE LIVRE JAUNE FRANÇAIS

ERRATA

La numérotation des fascicules des *Pages d'Histoire* ayant dû être modifiée après l'impression du *Livre Jaune français,* le lecteur est prié de lire **fascicule 73,** au lieu de « fascicule 58 », aux pages 46, 47, 79, 144, 173 et 176 du présent volume.

Le fascicule 73 (alias 58) est le *Complément au Livre Bleu anglais,* sous presse en ce moment.

Les Éditeurs.

LIBRAIRIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT

PARIS, 5-7, rue des Beaux-Arts — rue des Glacis, 18, NANCY

La Victoire de Lorraine. *Carnet d'un officier de dragons.* 1915. Un volume in-8, avec 7 illustrations et 1 carte . . . . . **1 fr. 25**

Parmi les Ruines (*De la Marne au Grand Couronné*), par Gomez Carrillo. Traduit de l'espagnol par J.-N. Champeaux. 1915. Volume in-12 de 387 pages, broché . . . . . **3 fr. 50**

La Vie de guerre, 1914-1915, contée par les soldats. Lettres recueillies et publiées par Charles Foley. 1915. Volume in-12. . . . . **3 fr. 50**

Les Lettres héroïques (*Bibliothèque de la guerre,* n° 1). 1915. Volume in-12. . . . . **60 c.**

Croyez en la France ! *Conférences militaires,* par Charles Bonnefon, ancien correspondant, à Berlin, du *Figaro* et de l'*Echo de Paris,* soldat au 24e d'infanterie. 1915. Volume in-8 étroit, broché . . . . . **50 c.**

Les Parisiens pendant l'état de siège, par Raymond Séris et Jean Aubry. Préface de Maurice Barrès, de l'Académie Française. 1915. Beau volume in-8 écu, avec 43 illustrations inédites, couverture artistique, broché. **3 fr. 50**

La France de demain, par Lucien de Bonnefon. 1915. Brochure in-12, vendue au profit de la Croix-Rouge . . . . . **30 c.**

Cinq Mois de guerre (*Août-décembre 1914*), par S. R., membre de plusieurs sociétés savantes. 1915. Brochure in-12 . . . . . **30 c.**

Guerre de 1914-191..., par le colonel R.-J. Frisch. (Articles parus dans le journal *Le Temps.*)

— **Théâtre des Opérations franco-anglo-allemandes.** *Rive gauche et rive droite du Rhin.* 1915. Volume in-8, broché. . . . . **2 fr. 50**

— **Théâtre des Opérations russo-austro-allemandes.** 1915. Volume In-8, broché . . . . . **1 fr.**

La Guerre dans les Vosges et en moyenne montagne. *Principes et données pratiques,* par le colonel R.-J. Frisch. 1914. Un volume in-18, relié en percaline . . . . . **1 fr. 75**

La Campagne de 1914, par Champaubert. 1915. Brochure in-12, avec 23 cartes schématiques indiquant les positions des armées. . . . **60 c.**

Des Lignes de Tchataldja

I

I

L

L

L

L

L

...LEVEL, ministre d'Etat. 1915.

... de 168 pages, avec 5 planches hors texte, br. **1 fr. 25**

Les Pourparlers Diplomatiques

X

LE LIVRE JAUNE FRANÇAIS

137637
12/1/16

Il a été tiré de ce volume cinquante-cinq exemplaires numérotés à la presse, dont :

5 sur papier du Japon (Nos 1 à 5);

50 sur papier de Hollande (Nos 6 à 55).

Tous droits de reproduction et de traduction réservés.

Les Pourparlers Diplomatiques

X

LE LIVRE JAUNE FRANÇAIS

CHAPITRE PREMIER

AVERTISSEMENTS

(1913)

N° 1

M. Jules Cambon, Ambassadeur de la République à Berlin, à M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères.

Berlin, le 17 mars 1913.

Nos attachés militaire et naval adressent à leurs ministres respectifs des rapports sur la nouvelle loi militaire allemande. J'appelle l'attention de Votre Excellence sur ces importants documents.

L'étude des moyens financiers, destinés à pourvoir aux mesures militaires que l'Allemagne a en vue, retarde seule la publication des propositions définitives du Gouvernement. Malgré le patriotisme affecté avec lequel les classes

riches acceptent le sacrifice qui leur sera demandé, elles n'en sont pas moins, particulièrement dans le monde des affaires, mécontentes des mesures financières annoncées, et elles sentent qu'une contribution forcée, imposée en pleine paix, crée, pour l'avenir, un précédent redoutable. D'autre part, les gouvernements fédérés ont opposé une vive résistance à l'innovation qui attribuera à l'Empire des ressources tirées de l'impôt direct. Jusqu'ici les impôts de cette nature étaient réservés aux États confédérés, et ceux-ci voient, dans l'abandon de cette règle, une affirmation nouvelle de la personnalité de l'Empire qui constitue une certaine diminution de leur propre souveraineté.

Quoi qu'il en soit, en augmentant la force de l'armée allemande, l'Empire veut ne rien laisser à l'imprévu, au cas où une crise éclaterait.

Les innovations de l'Allemagne ont fait surgir un fait inattendu pour elle : la proposition du Gouvernement de la République rétablissant le service de trois ans, et la résolution virile avec laquelle cette proposition a été accueillie en France. L'impression d'étonnement que ces projets ont produite a été mise à profit par le Gouvernement impérial pour insister sur la nécessité absolue de l'augmentation des forces militaires de l'Allemagne; ses projets ont été présentés comme une réponse. C'est le contraire de la vérité, puisque l'immense effort militaire que la France accepte n'est que la conséquence des initiatives de l'Allemagne.

Les autorités impériales ne cessent d'exalter le sentiment patriotique. L'Empereur se complaît à rappeler tous les jours les souvenirs de 1813. Hier soir, une retraite militaire a parcouru les rues de Berlin et des discours ont été prononcés, dans lesquels la situation présente était assimilée à celle d'il y a un siècle. L'entraînement de l'opinion aura sa répercussion dans les discussions qui s'ouvriront le mois prochain au Reichstag, et j'ai lieu de craindre que le chancelier lui-même ne soit poussé à faire dans ses déclarations des allusions aux relations de la France et de l'Allemagne. Il fallait s'attendre à ce qu'on exaltât le patriotisme de la nation au moment où on lui demande de nouveaux sacrifices, mais c'est abuser du rapprochement historique que de comparer le temps présent à 1813. Si le mouvement qui, il y a un siècle, emportait le peuple allemand contre l'homme de génie qui aspirait à la domination universelle, pouvait trouver aujourd'hui quelque équivalent, c'est en France

qu'il le faudrait chercher, puisque le peuple français ne songe qu'à se défendre contre la domination de la force.

Il n'en est pas moins vrai que cet état de l'opinion dans les deux pays rend la situation grave.

Jules CAMBON.

ANNEXE I

Rapport du lieutenant-colonel Serret, attaché militaire près l'Ambassade de la République Française à Berlin, à M. Étienne, Ministre de la Guerre.

Berlin, le 15 mars 1913.

Le mouvement patriotique qui s'est manifesté en France a causé dans certains milieux une véritable colère.

Je ne prétends certes pas que l'article virulent de la *Gazette de Cologne* soit l'expression d'un sentiment général. C'est l'explosion de rage d'un journaliste impulsif, aussitôt désavoué par le Gouvernement.

Mais, malgré son inconvenance, la manifestation de la *Gazette de Cologne* n'est pas négligeable; elle a été approuvée dans son esprit, sinon dans sa forme, par plusieurs journaux assez importants, et elle me paraît correspondre à un sentiment réel, à une colère latente.

Il est intéressant de le constater, parce que le sens des armements actuels s'en trouve éclairé d'une lumière plus vive.

Depuis quelque temps déjà, on rencontre des gens qui déclarent les projets militaires de la France extraordinaires et injustifiés. Dans un salon, un membre du Reichstag et non un énergumène, parlant du service de trois ans en France, allait jusqu'à dire : « C'est une provocation, nous ne le permettrons pas. » De plus modérés, militaires ou civils, soutiennent couramment la thèse que la France, avec ses 40 millions d'âmes, n'a pas le droit de rivaliser avec l'Allemagne.

En somme, on est furieux, et cette colère ne résulte pas des criailleries de certaines feuilles françaises auxquelles les gens sérieux ne s'arrêtent guère. C'est du dépit. On enrage de voir que, malgré l'effort énorme entrepris l'année dernière, continué et accru encore cette année, on ne

pourra probablement pas encore cette fois mettre la France hors de course.

Nous mettre définitivement hors de course, puisque nous ne voulons ni ne pouvons être avec elle, c'est cela en effet que poursuit l'Allemagne. On ne saurait trop le répéter et la prochaine loi, que l'opinion française regarde un peu trop comme une explosion spontanée, n'est que la suite fatale, attendue, de la loi de juin 1912.

Celle-ci, en effet, créant deux corps d'armée nouveaux, avait laissé à dessein, suivant la manière allemande, de grandes unités et des régiments incomplets. Il était évident qu'on n'attendrait pas longtemps pour combler les lacunes (1). La crise balkanique a fourni une merveilleuse occasion, éclatant juste à point voulu pour permettre d'exploiter le centenaire des guerres de délivrance, d'obtenir plus facilement des sacrifices au souvenir de ceux consentis naguère, déjà contre nous.

Pour bien montrer la genèse de ce programme militaire, je me permets de rappeler ce qu'écrivait, il y a un an, lors de l'apparition de la loi de 1912, mon prédécesseur, le colonel Pellé :

« Nous découvrons tous les jours combien sont profonds et durables les sentiments d'orgueil froissé et de rancunes contre nous provoqués par les événements de l'an dernier.

« Le traité du 4 novembre 1911 est une profonde désillusion.

« Le ressentiment éprouvé dans toutes les parties du pays est le même. Tous les Allemands, jusqu'aux socialistes, nous en veulent de leur avoir pris leur part au Maroc.

« Il semblait, il y a un ou deux ans, que les Allemands fussent partis à la conquête du monde. Ils s'estimaient assez forts pour que personne n'osât entamer la lutte contre eux. Des possibilités indéfinies s'ouvraient à l'industrie allemande, au commerce allemand, à l'expansion allemande.

« Naturellement, ces idées et ces ambitions n'ont pas disparu aujourd'hui. Les Allemands ont toujours besoin de débouchés, d'expansion économique et coloniale. Ils estiment qu'ils y ont droit parce qu'ils grandissent tous les jours, parce que l'avenir leur appartient. Ils nous

(1) Le problème qui nous est posé aujourd'hui se serait donc posé quelques années plus tard et d'une manière plus angoissante encore, puisque la diminution de nos contingents amoindrit sans cesse le chiffre de notre effectif de paix.

regardent, avec nos 40 millions d'habitants, comme une nation secondaire.

« Dans la crise de 1911, cette nation secondaire leur a tenu tête, et l'Empereur et le Gouvernement ont cédé. L'opinion publique ne l'a pardonné ni à eux, ni à nous. *Elle ne veut pas qu'un pareil fait puisse se reproduire.* »

Et au moment où la seconde et formidable partie du programme va être réalisée, où la force militaire allemande est sur le point d'acquérir cette supériorité définitive qui nous forcerait à subir, le cas échéant, l'humiliation ou l'écrasement, voici que soudain la France refuse d'abdiquer, et qu'elle montre, comme disait Renan, « son pouvoir éternel de renaissance et de résurrection ». On comprend à merveille le dépit allemand.

Sans doute le Gouvernement invoque la situation générale de l'Europe et parle du péril slave. Pour ma part, l'opinion me semble en réalité indifférente au péril slave et cependant elle a accepté avec une très belle tenue, sinon plus, les charges énormes de ces deux lois consécutives.

Le 10 mars dernier, centenaire de l'organisation de la levée en masse de l'Allemagne contre nous, une foule énorme s'est pressée, malgré une pluie battante, à la parade militaire devant le château, au milieu du Tiergarten devant les statues de la reine Louise et de Frédéric-Guillaume III, entourées de monceaux de fleurs.

Ces anniversaires, rappelant la lutte contre la France, vont se répéter toute l'année. En 1914 on célébrera le centenaire de la première campagne de France, de la première entrée des Prussiens à Paris.

En résumé, si l'opinion publique allemande ne montre pas la France du doigt, comme le fait la *Gazette de Cologne,* c'est cependant contre nous qu'elle est et restera longtemps braquée. Elle trouve que pour nos 40 millions d'habitants nous tenons au soleil une place vraiment trop grande.

Les Allemands désirent la paix, ne cesse-t-on de proclamer, et l'Empereur plus que tout autre, mais ils ne l'entendent pas dans le sens de concessions mutuelles ni d'équilibre des armements. Ils veulent qu'on les craigne et ils sont en train de faire les sacrifices nécessaires. Si, à quelque occasion, leur orgueil national se trouve blessé, la confiance que pourra avoir le pays dans l'énorme supériorité de son armée favorisera une explosion de colère nationale devant laquelle la modération du Gouvernement impérial sera peut-être impuissante.

Il faut constater, d'ailleurs, que le Gouvernement met tout en œuvre pour chauffer le sentiment national, en fêtant avec éclat tous les anniversaires de 1813.

Au reste, la tournure de l'opinion n'aurait pour effet que de donner à une guerre un caractère plus ou moins national. Par quelque prétexte que l'Allemagne justifie une conflagration européenne, nul ne peut faire que les premiers coups décisifs ne soient pas portés contre la France.

Annexe II

M. de Faramond, attaché naval près l'Ambassade de France à Berlin, à M. Baudin, Ministre de la Marine.

Berlin, le 15 mars 1913.

En vous rendant compte de l'examen du budget de la marine par la Commission du Reichstag, j'ai dit qu'aucune loi navale ayant pour objet un accroissement de la flotte ne serait présentée cette année et que tout l'effort militaire serait dirigé contre nous.

Bien que le nouveau projet de loi destiné à augmenter les effectifs allemands ne soit pas encore déposé devant le Reichstag, nous savons qu'il s'agit d'un « renforcement militaire de grande envergure », suivant l'expression de la *Gazette de l'Allemagne du Nord.*

Les journaux officieux ont d'ailleurs commenté le projet militaire dans des termes qui permettent de tenir pour exact le communiqué du *Lokal Anzeiger.*

Les effectifs allemands s'élèvent actuellement à 720.000 hommes; nous sommes autorisés à conclure que, le 1er octobre 1914, l'armée impériale sera portée à un chiffre voisin de 860.000 hommes.

L'importance du chiffre serait moindre si les prévisions de la nouvelle loi (d'après ce que nous ont laissé entrevoir les feuilles officielles) n'avaient pas pour tendance, comme du reste les dispositions de la loi de 1912, de mettre les corps d'armée voisins de notre frontière dans un état aussi rapproché que possible du pied de guerre, afin de pouvoir, le jour même de l'ouverture des hostilités, nous attaquer brusquement avec des forces très supérieures aux nôtres. C'est pour le Gouvernement impérial une nécessité impérieuse d'obtenir un succès dès le début des opérations.

Les conditions dans lesquelles l'Empereur allemand engagerait aujourd'hui une lutte contre la France ne sont plus les mêmes qu'il y a quarante ans. Au début de la guerre de 1870, l'État-major prussien avait envisagé la possibilité d'une offensive victorieuse des Français, et Moltke, prévoyant que nous pourrions à la rigueur parvenir jusqu'à Mayence, avait dit à son souverain : « Là ils se heurteront. » Guillaume II ne peut pas admettre une retraite dans ses calculs, quoique le soldat allemand ne soit plus aujourd'hui, comme il y a quarante ans, un homme simple, religieux et prêt à mourir sur un ordre de son roi. Tenant compte des quatre millions de suffrages socialistes exprimés aux dernières élections et du fait que le droit de vote n'est acquis en Allemagne qu'à vingt-cinq ans, on peut penser que l'armée active, composée de jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans, doit comporter dans ses rangs une proportion sérieuse de socialistes.

Certes, ce serait folie de croire que les socialistes allemands lèveront la crosse en l'air le jour où la France et l'Allemagne en viendront aux mains; mais il sera extrêmement important, pour le Gouvernement impérial, de leur persuader, d'une part que nous sommes les agresseurs, et d'autre part qu'ils peuvent avoir pleine confiance dans le commandement et le résultat.

Lors du dernier serment des recrues de la Garde à Potsdam, j'ai été frappé d'entendre l'Empereur prendre pour thème de son discours aux jeunes soldats « le devoir d'être plus courageux et plus discipliné dans la mauvaise fortune que dans la bonne ».

Et c'est parce qu'une première défaite allemande aurait pour l'Empire une portée incalculable que l'on trouve dans tous les projets militaires élaborés par le grand État-major l'objectif d'une offensive foudroyante contre la France.

En réalité, le Gouvernement impérial veut se mettre en état de faire face à toutes les éventualités possibles. C'est du côté de la France que le danger lui paraît le plus grand. La *Gazette de Cologne* l'a dit dans un article haineux et violent dont la Wilhelmstrasse a désavoué la forme plutôt que le fond.

Mais nous devons nous persuader que l'opinion exprimée par la *Gazette de Cologne* est à l'heure actuelle celle de l'immense majorité du peuple allemand.

A cet égard, je crois intéressant de citer une conversation qu'un membre de notre ambassade a eue l'autre soir avec

le vieux prince Henckel de Donnersmark, parce qu'elle pourrait bien refléter la pensée qui domine dans les milieux de la cour.

Faisant allusion au nouveau projet militaire allemand, le prince de Donnersmark a dit : « Les Français ont tout à fait tort de croire que nous nourrissons de sombres desseins et que nous désirons une guerre. Mais nous ne pouvons pas oublier qu'en 1870 l'opinion populaire a forcé le Gouvernement français à nous attaquer follement, sans être prêt. Qui peut nous assurer que l'opinion publique, si prompte à s'enflammer en France, ne mettra pas quelque jour le Gouvernement de la République dans l'obligation de nous faire la guerre? C'est contre ce danger que nous voulons nous prémunir. »

Et le prince a ajouté : « On m'a souvent regardé en France comme un des artisans de la guerre de 1870. Cela est tout à fait faux. Si j'ai travaillé aux conséquences de la guerre, j'avais au contraire fait mon possible pour en empêcher l'explosion. Quelque temps avant la guerre, me trouvant à un dîner où étaient réunies les personnalités les plus considérables du régime impérial, je pris la parole pour déplorer les sentiments d'inimitié qui se manifestaient déjà entre la France et la Prusse. On me répondit que si je parlais ainsi, c'est que j'avais peur d'une lutte dont l'issue serait certainement défavorable à la Prusse. Je répliquai : Non, ce n'est pas parce que j'ai peur que je répudie l'idée d'une guerre entre la France et la Prusse, mais bien parce que je crois qu'il est de l'intérêt des deux pays de l'éviter. Et puisque vous avez fait allusion aux chances d'une telle lutte, je vais vous dire mon opinion. J'ai la conviction que vous serez battus pour la raison que voici : en dépit des brillantes qualités que je reconnais aux Français et que j'admire, vous n'êtes pas exacts. Par exactitude, je n'entends pas le fait d'arriver à l'heure à un rendez-vous, mais j'entends la ponctualité dans toute l'étendue du mot. Le Français, qui a une grande facilité de travail, n'est pas aussi ponctuel que l'Allemand dans l'accomplissement de ses devoirs. Dans la prochaine guerre, la nation victorieuse sera celle dont tous les serviteurs du haut en bas de l'échelle seront exacts à remplir leur devoir, si important ou si infime que soit ce devoir. » Et le prince de Donnersmark a ajouté : « La ponctualité, qui a joué un si grand rôle lorsqu'il s'est agi, il y a quarante ans, de mouvoir une armée de 500.000 hommes, aura une impor-

tance encore bien plus grande au cours de la prochaine guerre où l'on devra mettre en action des masses autrement nombreuses. »

Sous cette forme, le vieux prince a exprimé la confiance qu'ont tous les Allemands dans la supériorité de leur organisation militaire.

Lorsque j'ai parlé plus haut du nouveau projet allemand, je n'ai fait allusion qu'à un accroissement des effectifs. Mais le projet comportera aussi une augmentation du matériel et des ouvrages de défense dont le détail n'est pas connu, mais dont on peut se faire une idée par le chiffre des dépenses envisagées pour y faire face : 1 milliard 250 millions de francs.

L'exécution de la loi du quinquennat de 1911 n'avait pas nécessité de mesure financière spéciale.

La loi militaire et navale de 1912 avait été provisoirement couverte par les excédents budgétaires des années 1910 et 1911, par une réforme de la loi sur l'alcool et par l'ajournement de l'abaissement de l'impôt sur les sucres (ces deux dernières ressources ne représentant d'ailleurs ensemble qu'une somme d'une soixantaine de millions de francs).

Il faut en outre rappeler que de gros emprunts ont été faits récemment par l'Empire et la Prusse : 500 millions de marks le 29 janvier 1912 et 350 millions de marks le 7 mars 1913. Une part assez importante de ces emprunts a dû être affectée aux dépenses militaires.

La loi militaire de 1913 exigera des mesures financières tout à fait exceptionnelles.

D'après les indications données par la presse officieuse, les dépenses dites « d'une fois » s'élèveraient à 1 milliard de marks et les dépenses « permanentes » annuelles résultant de l'augmentation des effectifs dépasseraient 200 millions de marks.

Il paraît à peu près certain que les dépenses non renouvelables seront couvertes par une contribution de guerre prélevée sur le capital. On exempterait les petites fortunes et l'on frapperait d'une taxe progressive les fortunes supérieures à 20.000 marks. Présenté sous cette forme l'impôt de guerre ne saurait déplaire aux socialistes, qui pourront ainsi, suivant leur tactique habituelle, repousser le principe de la loi militaire et voter les crédits qui en assurent l'exécution.

Le Gouvernement craint que, parmi les classes riches et bourgeoises, cette imposition extraordinaire de 1 milliard

portant exclusivement sur la fortune acquise ne crée un durable mécontentement; aussi fait-il tout ce qui est en son pouvoir pour persuader ceux qu'il va rançonner si durement que la sécurité de l'Empire est menacée et pour établir une analogie entre les temps belliqueux de 1813 et la période actuelle.

En fêtant bruyamment le centenaire de la guerre de l'Indépendance, on veut convaincre le peuple de la nécessité du sacrifice et lui rappeler que la France est, aujourd'hui comme il y a cent ans, l'ennemi héréditaire.

Si nous constatons que le Gouvernement allemand s'efforce d'obtenir que cette énorme taxe ne soit pas acquittée en plusieurs échéances; et si, comme le disent certains journaux, le paiement intégral devrait être réalisé avant le 1er juillet 1914, il y aurait là pour nous une indication redoutable, car rien ne saurait expliquer une telle hâte des autorités militaires à posséder un trésor de guerre liquide de 1 milliard dans leur caisse.

En ce qui concerne la couverture des dépenses permanentes qui résulteront de l'application des lois de 1912 et 1913, rien n'a encore été dit. Une nouvelle législation sera évidemment nécessaire pour procurer les ressources annuelles.

Je conclus : en Allemagne l'exécution d'une réforme militaire suit toujours de très près la décision prise de l'accomplir. Toutes les dispositions nouvelles prévues par la loi du quinquennat de 1911 et par la loi de 1912 sont déjà mises en vigueur. Il est fort possible qu'une partie du matériel dont la nouvelle loi va autoriser l'achat soit en cours de fabrication. Les secrets militaires sont si bien gardés ici qu'il est extrêmement difficile de suivre les mouvements du personnel et du matériel.

Avec 700.000 hommes sous les armes (sans compter les réservistes fort nombreux qui sont actuellement en instruction), une organisation militaire parfaite et une opinion publique qui se laisse dominer par les appels belliqueux de la Ligue militaire et de la Ligue navale, le peuple allemand est à cette heure un voisin bien dangereux.

Si le service de trois ans est adopté et immédiatement appliqué en France, les conditions seront moins inégales l'an prochain. Les effectifs allemands seront encore sensiblement plus considérables que les nôtres, mais l'appel de tout le contingent disponible ne permettra plus la sélection et amènera dans les rangs de l'armée allemande des élé-

ments de second ordre et même des unités peu désirables. La valeur morale de l'armée active y perdra.

Les Allemands ont voulu rompre l'équilibre des deux camps qui divisent l'Europe par un grand effort suprême, au delà duquel ils ne peuvent plus grand'chose.

Ils n'avaient pas cru la France capable d'un grand sacrifice. L'adoption du service de trois ans chez nous déjouera leurs calculs.

FARAMOND.

N° 2

M. Étienne, Ministre de la Guerre, à M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères.

Paris, le 2 avril 1913.

Je viens de recevoir d'une source sûre communication d'un rapport officiel et secret sur le renforcement de l'armée allemande; il se divise en deux parties : une première de généralités, et une seconde, d'ordre technique, précisant dans le plus grand détail, arme par arme, les mesures à prendre; ce qui concerne l'emploi des automobiles et l'utilisation de l'aéronautique est particulièrement frappant.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une copie de la première partie de ce document, qui me paraît devoir retenir votre attention.

ÉTIENNE.

ANNEXE

Note sur le renforcement de l'armée allemande.

Berlin, le 19 mars 1913.

I — GÉNÉRALITÉS SUR LES NOUVELLES LOIS MILITAIRES

L'augmentation a eu lieu en trois étapes :

1° La conférence d'Algésiras a enlevé les derniers doutes sur l'existence d'une entente entre la France, l'Angleterre et la Russie. Nous avons vu, d'autre part, que l'Autriche-Hongrie était obligée d'immobiliser des forces contre la

Serbie et l'Italie; enfin, notre flotte n'était pas, à ce moment-là, assez forte. A la fin du conflit, on s'occupa donc en première ligne de renforcer la défense de nos côtes, d'augmenter notre force navale. Contre l'intention anglaise d'envoyer un corps d'expédition de 100.000 hommes sur le continent, on devait répondre par une meilleure formation des réserves qui devaient être employées, d'après les circonstances, au service sur les côtes, dans les forteresses et dans les sièges. Il était clair déjà à cette époque qu'il serait indispensable de faire un grand effort;

2° Les Français ayant violé les conventions marocaines, amenèrent l'incident d'Agadir. A cette époque, les progrès de l'armée française, le relèvement moral de la nation, l'avance technique prise dans le domaine de l'aviation et dans celui des mitrailleuses, rendaient une attaque contre les Français moins facile que dans la période précédente. De plus, il fallait s'attendre à une attaque de la flotte anglaise. Cette situation difficile ouvrit les yeux sur la nécessité d'une augmentation de l'armée. Cette augmentation fut, dès cette époque, considérée comme un minimum;

3° La guerre des Balkans aurait pu nous entraîner à la guerre pour soutenir notre allié. La nouvelle situation au sud de l'Autriche-Hongrie diminuait la valeur de l'aide que cet allié pouvait nous apporter. D'autre part, la France s'était renforcée par une nouvelle loi des cadres; il fallait donc avancer les dates d'exécution prévues pour la nouvelle loi militaire.

On prépare l'opinion à un renforcement nouveau de l'armée active, qui assurerait à l'Allemagne une paix honorable, et la possibilité de garantir comme il convient son influence dans les affaires du monde. La nouvelle loi militaire et le complément qui doit la suivre permettront presque complètement de répondre à ce but.

Ni les ridicules criailleries de revanche des chauvinistes français, ni les grincements de dents des Anglais, ni les gestes désordonnés des Slaves ne nous détourneront de notre but qui est de fortifier et d'étendre le *Deutschthum* (puissance germanique) dans le monde entier.

Les Français peuvent armer tant qu'ils voudront; ils ne peuvent, du jour au lendemain, augmenter leur population. L'emploi d'une armée noire sur les théâtres d'opérations européens restera pour longtemps un rêve, du reste dépourvu de beauté.

II — But et devoirs de notre politique nationale, de notre armée et de nos organes spéciaux au service de l'armée

Notre nouvelle loi militaire n'est qu'une extension de l'œuvre d'éducation militaire du peuple allemand. Nos ancêtres de 1813 ont fait de plus gros sacrifices. C'est notre devoir sacré d'aiguiser l'épée que l'on nous a mise en main, et de la tenir prête pour nous défendre comme pour porter des coups à notre ennemi. *Il faut faire pénétrer dans le peuple l'idée que nos armements sont une réponse aux armements et à la politique française.* Il faut l'habituer à penser qu'une guerre offensive de notre part est une nécessité pour combattre les provocations de l'adversaire. Il faudra agir avec prudence pour n'éveiller aucun soupçon, et éviter les crises qui pourraient nuire à notre vie économique. Il faut mener les affaires de telle façon que sous la pesante impression d'armements puissants, de sacrifices considérables et d'une situation politique tendue, un déchaînement (*Losschlagen*) soit considéré comme une délivrance, parce qu'après lui viendraient des décades de paix et de prospérité comme après 1870. Il faut préparer la guerre au point de vue financier; il y a beaucoup à faire de ce côté-là. Il ne faut pas éveiller la méfiance de nos financiers; mais bien des choses cependant ne pourront être cachées.

Il n'y aurait pas à s'inquiéter du sort de nos colonies. Le résultat final en Europe le réglera pour elles. Par contre, il faudra susciter des troubles dans le Nord de l'Afrique et en Russie. C'est un moyen d'absorber des forces de l'adversaire. Il est donc absolument nécessaire que nous nous mettions en relations, par des organes bien choisis, avec des gens influents en Égypte, à Tunis, à Alger et au Maroc, pour préparer les mesures nécessaires en cas de guerre européenne. Bien entendu, en cas de guerre, on reconnaîtrait ouvertement ces alliés secrets, et on leur assurerait, à la conclusion de la paix, la conservation des avantages conquis. On peut réaliser ces desiderata. Un premier essai, qui a été fait il y a quelques années, nous avait procuré le contact voulu. Malheureusement, on n'a pas consolidé suffisamment les relations obtenues. Bon gré mal gré, il faudra en venir à des préparatifs de ce genre, pour mener rapidement à sa fin une campagne.

Les soulèvements provoqués en temps de guerre par des agents politiques demandent à être soigneusement préparés, et par des moyens matériels. Ils doivent éclater simultanément avec la destruction des moyens de communication; ils doivent avoir une tête dirigeante que l'on peut trouver dans des chefs influents, religieux ou politiques. L'école égyptienne y est particulièrement apte, elle relie de plus en plus entre eux les intellectuels du monde musulman.

Quoi qu'il en soit, nous devons être forts pour pouvoir anéantir d'un puissant élan nos ennemis de l'Est et de l'Ouest. Mais dans la prochaine guerre européenne, il faudra aussi que les petits États soient contraints à nous suivre, ou soient domptés. Dans certaines conditions, leurs armées et leurs places fortes peuvent être rapidement vaincues ou neutralisées, ce qui pourrait être vraisemblablement le cas pour la Belgique et la Hollande, afin d'interdire à notre ennemi de l'Ouest un territoire qui pourrait lui servir de base d'opération dans notre flanc. Au nord, nous n'avons à craindre aucune menace du Danemark ou des États scandinaves, d'autant plus que dans tous les cas, nous pourvoirons à la concentration d'une forte armée du Nord, capable de répondre à toute mauvaise intention de ce côté. Au cas le plus défavorable, le Danemark pourrait être forcé par l'Angleterre à abandonner sa neutralité; mais à ce moment, la décision serait déjà intervenue sur terre et sur mer. Notre armée du Nord, dont les forces pourraient être notablement augmentées par les formations hollandaises, répondrait par une défensive extrêmement active à toute offensive de ce côté.

Au sud, la Suisse forme un boulevard extrêmement solide, et nous pouvons compter qu'elle défendra énergiquement sa neutralité contre la France, protégeant ainsi notre flanc.

Comme on l'a dit plus haut, on ne peut considérer de même la situation vis-à-vis des petits États de notre frontière nord-ouest. Là, ce sera pour nous une question vitale, et le but vers lequel il faudra tendre, c'est de prendre l'offensive avec une grande supériorité dès les premiers jours. Pour cela, il faudra concentrer une grande armée, suivie de fortes formations de landwehr, qui détermineront les armées des petits États à nous suivre, ou tout au moins à rester inactives sur le théâtre de la guerre, et qui les écraseraient en cas de résistance armée. Si l'on pouvait décider ces États à organiser leur système fortifié de telle

façon qu'il constitue une protection efficace de notre flanc, on pourrait renoncer à l'invasion projetée. Mais, pour cela, il faudrait aussi, particulièrement en Belgique, qu'on réformât l'armée, pour qu'elle offrît des garanties sérieuses de résistance efficace. Si, au contraire, son organisation défensive était établie contre nous, ce qui donnerait des avantages évidents à notre adversaire de l'ouest, nous ne pourrions, en aucune façon, offrir à la Belgique une garantie de la sécurité de sa neutralité. Un vaste champ est donc ouvert à notre diplomatie pour travailler, dans ce pays, dans le sens de nos intérêts.

Les dispositions arrêtées dans ce sens permettent d'espérer que l'offensive peut être prise aussitôt après la concentration complète de l'armée du Bas-Rhin. Un ultimatum à brève échéance, que doit suivre immédiatement l'invasion, permettra de justifier suffisamment notre action au point de vue du droit des gens.

Tels sont les devoirs qui incombent à notre armée, et qui exigent un effectif élevé. Si l'ennemi nous attaque, ou si nous voulons le dompter, nous ferons comme nos frères d'il y a cent ans; l'aigle provoqué prendra son vol, saisira l'ennemi dans ses serres acérées, et le rendra inoffensif. Nous nous souviendrons alors que les provinces de l'ancien Empire allemand : comté de Bourgogne et une belle part de la Lorraine, sont encore aux mains des Francs; que des milliers de frères allemands des provinces baltiques gémissent sous le joug slave. C'est une question nationale de rendre à l'Allemagne ce qu'elle a autrefois possédé.

N° 3

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Stéphen Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

Berlin, le 6 mai 1913.

Je parlais ce soir avec le secrétaire d'État de la Conférence des ambassadeurs et des résultats obtenus à la séance d'hier à Londres. La crise dont l'Europe était menacée est, à ses yeux, écartée, mais seulement pour quelque temps : « Il semble, me disait M. de Jagow, que nous marchons dans un pays de montagnes. Nous venons de passer un

col difficile et nous voyons d'autres hauteurs se dresser devant nous. » — « Celle que nous venons de surmonter, lui répondis-je, était peut-être la plus dure à passer. »

La crise que nous venons de traverser a été très sérieuse. Ici, on a considéré le danger de guerre comme imminent. J'ai eu la preuve des préoccupations de l'Allemagne par un certain nombre de faits qu'il importe que Votre Excellence connaisse.

J'ai reçu hier la visite d'un de mes collègues avec qui j'entretiens des relations particulières et cordiales. Lors de la visite qu'il a faite à M. de Jagow, celui-ci lui a demandé, à titre confidentiel, quelle était exactement la situation de la Russie en Extrême-Orient et si cette puissance a, en ce moment, quelque chose à redouter de ce côté qui y puisse retenir ses forces. L'ambassadeur lui répondit qu'il ne voyait rien, absolument rien, qui pût être une cause de préoccupation pour le Gouvernement russe et que celui-ci avait les mains libres en Europe.

Je disais plus haut que le danger d'une guerre avait été envisagé ici comme très proche. Aussi ne s'est-on pas contenté de tâter le terrain en Extrême-Orient, on s'est préparé ici même.

La mobilisation de l'armée allemande ne se borne pas à l'appel des réservistes à la caserne. Il y a, en Allemagne, une mesure préparatoire qui n'existe pas chez nous et qui consiste à prévenir les officiers et les hommes de la réserve de se tenir prêts pour l'appel, afin qu'ils puissent prendre les arrangements qui leur sont nécessaires. C'est un « garde à vous » général, et il faut l'incroyable esprit de soumission, de discipline et de secret qui existe en ce pays, pour qu'une pareille disposition puisse exister. Si un pareil avertissement était donné en France, le pays frémirait tout entier, et la presse le dirait le lendemain.

Cet avertissement a été lancé, en 1911, au cours des négociations que je poursuivais sur le Maroc.

Or, il a été lancé de nouveau, il y a une dizaine de jours, c'est-à-dire au moment de la tension austro-albanaise. Je le sais, et le tiens de plusieurs sources différentes, notamment d'officiers de réserve qui l'ont dit à des amis dans la plus stricte intimité. Ces messieurs ont pris les mesures nécessaires pour assurer à leur famille, en coffre-fort, les moyens de vivre pendant un an. On a même dit que c'était pour cette même raison que le Kronprinz, qui devait faire le voyage d'essai de l'*Imperator*, ne s'est pas embarqué.

La décision qui a fait prendre cette mesure préparatoire à la mobilisation répond aux idées du grand État-major général. Sur ce point, j'ai été mis au courant d'une conversation tenue dans un milieu allemand par le général de Moltke, qui est considéré ici comme l'officier le plus distingué de l'armée allemande.

La pensée de l'État-major général est d'agir par surprise. « Il faut laisser de côté, a dit le général de Moltke, les lieux communs sur la responsabilité de l'agresseur. Lorsque la guerre est devenue nécessaire, il faut la faire en mettant toutes les chances de son côté. Le succès seul la justifie. L'Allemagne ne peut ni ne doit laisser à la Russie le temps de mobiliser; car elle serait obligée de maintenir sur sa frontière est une force telle qu'elle se trouverait en situation d'égalité, sinon d'infériorité, avec la France. Donc, a ajouté le général, il faut prévenir notre principal adversaire dès qu'il y aura neuf chances sur dix d'avoir la guerre, et la commencer sans attendre pour écraser brutalement toute résistance. »

Voilà exactement l'état d'âme des milieux militaires, qui répond à l'état d'âme des milieux politiques, ceux-ci ne considérant pas la Russie, au contraire de nous, comme un ennemi nécessaire.

Voilà ce qu'on pensait et disait entre soi il y a quinze jours.

Il faut retenir de cette aventure la leçon que renferment les faits que j'ai présentés plus haut : ces gens-ci ne craignent pas la guerre, ils en acceptent pleinement la possibilité, et ils ont pris leurs mesures en conséquence. *Ils veulent être toujours prêts.*

Comme je le disais, cela exige des conditions de secret et de discipline et une volonté persévérante : l'enthousiasme ne suffit pas à tout. Cette leçon peut être utile à méditer dans le moment où le Gouvernement de la République demande au Parlement les moyens de fortifier le pays.

Jules CAMBON.

N° 4

M. Allizé, Ministre de la République en Bavière, à M. Stéphen Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

Munich, le 10 juillet 1913.

Au point de vue politique, on se demande à quoi serviront les nouveaux armements. Reconnaissant que personne ne menace l'Allemagne, on considère que la diplomatie allemande disposait déjà de forces assez considérables et d'alliances assez puissantes pour défendre avec succès les intérêts allemands. Comme je le relevais déjà au lendemain de l'accord marocain de 1911, on estime que la Chancellerie impériale sera aussi incapable dans l'avenir que dans le passé d'adopter une politique extérieure active et de remporter, tout au moins sur ce terrain, des succès qui justifieraient les sacrifices que la nation s'impose.

Cet état d'esprit est d'autant plus inquiétant que le Gouvernement impérial se trouverait actuellement soutenu par l'opinion publique dans toute entreprise où il s'engagerait vigoureusement, même aux risques d'un conflit. L'état de guerre, auquel tous les événements d'Orient habituent les esprits depuis deux ans, apparaît non plus comme une catastrophe lointaine, mais comme une solution aux difficultés politiques et économiques qui n'iront qu'en s'aggravant.

Puisse l'exemple de la Bulgarie exercer en Allemagne une influence salutaire. Comme me le disait naguère le Prince-Régent : « Le sort des armes est toujours incertain; toute guerre est une aventure, et bien fou est celui qui la court se croyant assuré de la victoire. »

ALLIZÉ.

N° 5

Note à M. Stéphen Pichon, Ministre des Affaires étrangères

(sur l'opinion publique en Allemagne, d'après les rapports des agents diplomatiques et consulaires).

Paris, le 30 juillet 1913.

Des observations que nos agents en Allemagne ont pu recueillir auprès de personnes en mesure de pénétrer dans les milieux les plus divers, l'on peut tirer cette conclusion que deux sentiments dominent et irritent les esprits :

1° Le traité du 4 novembre 1911 serait, pour l'Allemagne, un déboire;

2° La France — une France nouvelle — insoupçonnée jusqu'à l'été de 1911 — serait *belliqueuse*. Elle voudrait la guerre.

Députés de tous les partis du Reichstag, depuis les conservateurs jusqu'aux socialistes, et représentant les contrées les plus différentes de l'Allemagne, universitaires de Berlin, de Halle, d'Iéna et de Marbourg, étudiants, instituteurs, employés de commerce, commis de banque, banquiers, artisans, commerçants, industriels, médecins, avocats, rédacteurs de journaux démocrates et de journaux socialistes, publicistes juifs, membres des syndicats ouvriers, pasteurs et boutiquiers de la Marche de Brandebourg, hobereaux de Poméranie et cordonniers de Stettin fêtant le 505e anniversaire de leur association, châtelains, fonctionnaires, curés et gros cultivateurs de Westphalie sont unanimes sur ces deux points sans nuances notables, selon les milieux et les partis. Voici la synthèse de toutes ces opinions :

Le traité du 4 novembre est une défaite diplomatique, une preuve de l'incapacité de la diplomatie allemande et de l'incurie du Gouvernement, si souvent dénoncées, la preuve que l'avenir de l'Empire n'est pas assuré sans un nouveau Bismarck, une humiliation nationale, une déconsidération européenne, une atteinte au prestige allemand, d'autant plus grave que, jusqu'en 1911, la suprématie militaire de l'Allemagne était incontestée et que l'anarchie française, l'impuissance de la République étaient une sorte de dogme allemand.

En juillet 1911, le « coup d'Agadir » posa vraiment, pour la première fois, la question marocaine comme une question nationale, important à la vie et à l'expansion de l'Empire. Les révélations et procès de presse qui suivirent ont suffisamment démontré comment la campagne avait été organisée, quelles convoitises pangermaniques elle avait allumées et quelles rancunes elle a laissées. Si l'Empereur est discuté, le chancelier impopulaire, M. de Kiderlen, fut l'homme le plus haï de l'Allemagne, l'hiver dernier. Cependant il commence à n'être plus que déconsidéré, car il laisse entendre qu'il prendra sa revanche (1).

Donc, pendant l'été de 1911, l'opinion publique allemande se cabra en face de l'opinion française pour le Maroc. Et l'attitude de la France, son calme tranquille, son unité morale refaite, sa résolution de faire valoir son droit jusqu'au bout, le fait qu'elle a l'insolence de n'avoir pas peur de la guerre, sont le plus constant, le plus grave sujet d'inquiétude et de mauvaise humeur de l'opinion publique allemande.

Pourquoi donc l'Allemagne n'a-t-elle pas fait la guerre pendant l'été de 1911, puisque l'opinion publique, encore que moins unanime et résolue que l'opinion française, y était cependant favorable? Outre la volonté pacifique de l'Empereur et du chancelier, on fait valoir dans les milieux compétents des raisons militaires et financières.

Mais ces événements de 1911 ont causé une profonde désillusion en Allemagne. Une France nouvelle, unie, résolue, décidée à ne plus se laisser intimider, est sortie du suaire dans lequel on la contemplait s'ensevelissant depuis dix ans. Avec une surprise mêlée d'irritation, l'opinion publique allemande a découvert, de décembre à mai, à travers la presse de tous les partis qui reprochaient au Gouvernement impérial son incapacité, sa lâcheté : que la vaincue de 1870 n'avait cessé depuis de guerroyer, de

---

(1) Une dépêche de l'*Agence Wolff*, de Berlin, 4 janvier 1915, a argué de faux le *Livre Jaune* parce que Kiderlen, cité dans ce passage comme vivant, était déjà mort depuis plusieurs mois à la date du 30 juillet 1913 que porte la présente pièce. Mais, comme l'indique le titre même de cette pièce, il n'y a ici qu'une inadvertance de rédaction, la note présentée à M. Pichon en 1913 n'étant que le résumé, sans doute établi à Paris même, de rapports antérieurs des agents diplomatiques et consulaires en Allemagne. (*Note des Éditeurs.*)

promener en Asie et en Afrique son drapeau et le prestige de ses armes, de conquérir de vastes territoires; que l'Allemagne avait vécu d'héroïsme honoraire, que la Turquie est le seul pays où elle ait fait, sous le règne de Guillaume II, des conquêtes morales, bien compromises maintenant par la honte de la solution marocaine. Chaque fois que la France faisait une conquête coloniale, on consolait cette même opinion en disant : « Oui, mais cela n'empêche pas la décadence, l'anarchie, la décomposition de la France à l'intérieur. »

On se trompait, et on trompait l'opinion.

Étant donnés ces sentiments de l'opinion publique allemande, qui tient la France pour belliqueuse, que peut-on augurer de l'avenir au point de vue d'une guerre possible et prochaine?

L'opinion publique allemande est divisée, sur la question de l'éventualité d'une guerre possible et prochaine, en deux courants.

Il y a dans le pays des forces de paix, mais inorganiques et sans chefs populaires. Elles considèrent que la guerre serait un malheur social pour l'Allemagne, que l'orgueil de caste, la domination prussienne et les fabricants de canons et de plaques de cuirassés en tireraient le meilleur bénéfice, que la guerre profiterait surtout à l'Angleterre.

Elles se décomposent ainsi qu'il suit :

La masse profonde des ouvriers, des artisans et des paysans qui sont pacifiques d'instinct.

La noblesse dégagée des intérêts de carrière militaire et engagée dans les affaires industrielles — tels les grands seigneurs de Silésie et quelques autres personnalités très influentes à la cour — et assez éclairée pour se rendre compte des conséquences politiques et sociales désastreuses d'une guerre, même victorieuse.

Un grand nombre d'industriels, de commerçants et de financiers de moyenne importance, dont la guerre, même victorieuse, amènerait la banqueroute, parce que leurs entreprises vivent de crédit et sont surtout commanditées par des capitaux étrangers.

Les Polonais, les Alsaciens-Lorrains, les habitants du Schleswig-Holstein conquis, mais non assimilés, et en hostilité sourde contre la politique prussienne, soit environ 7 millions d'Allemands annexés.

Enfin, les gouvernements et les classes dirigeantes des grands États du Sud, la Saxe, la Bavière, le Wurtemberg et

le grand-duché de Bade, sont partagés entre ce double sentiment : une guerre malheureuse compromettrait la Confédération, dont ils ont tiré de grands avantages économiques; une guerre victorieuse ne profiterait qu'à la Prusse et à la prussianisation, contre laquelle ils défendent avec peine leur indépendance politique et leur autonomie administrative.

Ces éléments préfèrent, par raison ou par instinct, la paix à la guerre; mais ce ne sont que des forces politiques de contrepoids, dont le crédit sur l'opinion est limité, ou des forces sociales de silence, passives et sans défense contre la contagion d'une poussée belliqueuse.

Un exemple éclairera cette idée : les 110 députés socialistes sont des partisans de la paix. Ils ne sauraient empêcher la guerre, car elle ne dépend pas d'un vote du Reichstag, et, en présence de cette éventualité, le gros de leurs troupes ferait chorus dans la colère et dans l'enthousiasme avec le reste du pays.

Il faut noter enfin que ces partisans de la paix dans la masse croient à la guerre, parce qu'ils ne voient pas de solution à la situation actuelle. Dans certains contrats, notamment dans les contrats d'éditeurs, on a introduit la clause de résiliation en cas de guerre. Ils espèrent cependant que la volonté de l'Empereur, d'une part, et les difficultés de la France au Maroc, d'autre part, sont pour quelque temps des garanties de paix. Quoi qu'il en soit, leur pessimisme laisse libre jeu aux partisans de la guerre.

On parle quelquefois de parti militaire allemand. L'expression est inexacte, même pour dire que l'Allemagne est le pays de la suprématie du pouvoir militaire, comme on dit que la France est le pays de la suprématie du pouvoir civil. Il y a un état d'esprit plus digne d'attention que ce fait historique, parce qu'il constitue un danger plus évident et plus prochain. Il y a un parti de la guerre, avec des chefs, des troupes, une presse convaincue ou payée pour fabriquer l'opinion, des moyens variés et redoutables pour intimider le Gouvernement. Il agit sur le pays avec des idées claires, des sentiments ardents, une volonté frémissante et tendue.

Les partisans de la guerre se divisent en plusieurs catégories; chacun tire de sa caste, de sa classe, de sa formation intellectuelle et morale, de ses intérêts, de ses rancunes, des raisons particulières qui créent un état d'esprit général et accroissent la force et la rapidité du courant belliqueux.

Les uns veulent la guerre parce qu'elle est *inévitable* étant données les circonstances actuelles. Et pour l'Allemagne, il vaut mieux plus tôt que plus tard.

D'autres la considèrent comme nécessaire pour des raisons économiques tirées de la surpopulation, de la surproduction, du besoin de marchés et de débouchés; ou pour des raisons sociales : la diversion à l'extérieur peut seule empêcher ou retarder la montée vers le pouvoir des masses démocratiques et socialistes.

D'autres, insuffisamment rassurés sur l'avenir de l'Empire, et croyant que le temps travaille pour la France, pensent qu'il faut précipiter l'événement. Il n'est pas rare de rencontrer, à la traverse des conversations ou des brochures patriotiques, le sentiment obscur, mais profond, qu'une Allemagne libre et une France ressuscitée sont deux faits historiques incompatibles.

D'autres sont belliqueux par « Bismarckisme », si l'on peut ainsi dire. Ils se sentent humiliés d'avoir à discuter avec des Français, à parler droit, raison, dans des négociations ou des conférences où ils n'ont pas facilement eu toujours raison, alors qu'ils ont la force plus décisive. Ils tirent d'un passé récent un orgueil sans cesse alimenté par des souvenirs vécus, par la tradition orale et par les livres, et blessé par les événements de ces dernières années. Le dépit irrité caractérise l'esprit d'association des « Wehrvereine » et autres groupements de la jeune Allemagne.

D'autres veulent la guerre par haine mystique de la France révolutionnaire. D'autres, enfin, par rancune. Ce sont ces derniers qui amassent les prétextes.

Dans la réalité, ces sentiments se concrétisent ainsi : les hobereaux, représentés au Reichstag par le parti conservateur, veulent éluder à tout prix l'impôt sur les successions, inévitable si la paix se prolonge. Le Reichstag, dans la dernière séance de la session qui vient de se clore, en a voté le principe. C'est une atteinte grave aux intérêts et aux privilèges de la noblesse terrienne. D'autre part, cette noblesse est une aristocratie militaire, et il est instructif de comparer l'annuaire de l'armée avec l'annuaire de la noblesse. La guerre seule peut faire durer son prestige et servir ses intérêts familiaux. Dans la discussion de la loi militaire, un orateur du parti a fait valoir en faveur du vote la nécessité de l'avancement des officiers. Enfin, cette classe sociale, qui forme une hiérarchie dont le roi de Prusse

est le couronnement suprême, constate avec terreur la démocratisation de l'Allemagne et la force grandissante du parti socialiste et considère que ses jours sont comptés. Non seulement ses intérêts matériels sont menacés par un formidable mouvement hostile au protectionnisme agraire, mais encore sa représentation politique diminue à chaque législature. Dans le Reichstag de 1878, il y avait 162 membres (sur 397) appartenant à la noblesse; dans celui de 1898, 83; dans le Reichstag de 1912, 57. Sur ce dernier nombre, 27 seulement siègent à droite, 14 au centre, 7 à gauche, un sur les bancs socialistes.

La grande bourgeoisie, représentée par le parti national libéral, parti des satisfaits, n'a pas les mêmes raisons que les hobereaux de vouloir la guerre. Elle est belliqueuse cependant, sauf exceptions. Elle a ses raisons d'ordre social.

La grande bourgeoisie n'est pas moins affligée que la noblesse de la démocratisation de l'Allemagne. En 1871, elle avait 125 représentants au Reichstag; 155 en 1874; 99 en 1887; en 1912, *45*. Elle n'oublie pas qu'ils jouèrent le grand rôle parlementaire au lendemain de la guerre en servant les desseins de Bismarck contre les hobereaux. Aujourd'hui, mal assise entre des instincts conservateurs et des idées libérales, elle demande à la guerre des solutions que ne trouvent pas ses représentants incapables et pitoyables. En outre, les industriels doctrinaires professent que les difficultés qu'ils ont avec leurs ouvriers ont leurs origines en France, foyer révolutionnaire des idées d'émancipation — sans la France, l'industrie serait tranquille.

Enfin, fabricants de canons et de plaques d'acier, grands marchands qui demandent de plus grands marchés, banquiers qui spéculent sur l'âge d'or et la prochaine indemnité de guerre, pensent que la guerre serait une bonne affaire.

Parmi les « Bismarckiens », il faut compter les fonctionnaires de toutes carrières, représentés assez exactement au Reichstag par les conservateurs libres ou parti d'Empire, parti des retraités dont les idées fougueuses se déversent dans la *Post*. Ils font école et souche dans les groupements de jeunes gens dont l'esprit a été préparé et tendu par l'école ou l'université.

L'université, exception faite pour quelques esprits distingués, développe une idéologie guerrière. Les économistes démontrent à coups de statistiques la nécessité pour

l'Allemagne d'avoir un empire colonial et commercial qui réponde au rendement industriel de l'Empire. Il y a des sociologues fanatiques qui vont plus loin. « La paix armée, disent-ils, est un écrasant fardeau pour les nations, elle empêche l'amélioration du sort des masses et favorise la poussée socialiste. La France, en s'obstinant à vouloir la revanche, s'oppose au désarmement. Il faut une fois pour toutes la réduire à l'impuissance pour un siècle, c'est la meilleure et la plus rapide façon de résoudre la question sociale. »

Historiens, philosophes, publicistes politiques et autres apologistes de la « deutsche Kultur » veulent imposer au monde une manière de sentir et de penser qui soit spécifiquement allemande. Ils veulent conquérir la suprématie intellectuelle qui, de l'avis des esprits lucides, reste à la France. C'est à cette source que s'alimente la phraséologie des pangermanistes comme aussi les sentiments et les contingents des « Kriegesvereine », des « Wehrvereine » et autres associations de ce genre, trop connues pour qu'il soit nécessaire d'insister sur ce point. Il convient de noter seulement que le mécontentement causé par le traité du 4 novembre a considérablement accru le nombre des membres des sociétés coloniales.

Il y a enfin les partisans de la guerre par rancune, par ressentiment. Ce sont les plus dangereux. Ils se recrutent surtout parmi les diplomates. Les diplomates allemands ont très mauvaise presse dans l'opinion publique. Les plus acharnés sont ceux qui, depuis 1905, ont été mêlés aux négociations entre la France et l'Allemagne; ils accumulent et additionnent les griefs contre nous, et un jour, ils présenteront des comptes dans la presse belliqueuse. On a l'impression que c'est surtout au Maroc qu'ils les chercheront, bien qu'un incident soit toujours possible sur tous les points du globe où la France et l'Allemagne sont en contact.

Il leur faut une revanche, car ils se plaignent d'avoir été dupés. Pendant la discussion de la loi militaire, un de ces diplomates belliqueux déclarait : « L'Allemagne ne pourra causer sérieusement avec la France que quand elle aura tous ses hommes valides sous les armes. »

Comment s'engagera cette conversation? C'est une opinion assez répandue, même dans les milieux pangermanistes, que l'Allemagne ne déclarerait pas la guerre, étant donné le système d'alliances défensives et les dispositions de l'Empereur. Mais quand le moment sera venu, il devra,

par tous les moyens, contraindre la France à l'attaquer. On l'offensera, s'il le faut. C'est la tradition prussienne.

Faut-il donc tenir la guerre pour fatale?

Il est peu probable que l'Allemagne ose risquer l'aventure, si la France peut faire aux yeux de l'opinion la preuve décisive que l'entente cordiale et l'alliance russe ne sont pas seulement des fictions diplomatiques, mais des réalités qui existent et qui joueront. La flotte anglaise inspire une salutaire terreur. Mais on sait bien que la victoire sur mer laissera tout en suspens, que c'est sur terre que se régleront les comptes décisifs.

Quant à la Russie, si elle a dans l'opinion un poids plus considérable qu'il y a trois ou quatre ans, dans les milieux politiques et militaires, on ne croit pas que son concours soit assez rapide et énergique pour être efficace.

Les esprits s'habituent ainsi à considérer la prochaine guerre comme un duel entre la France et l'Allemagne.

N° 6

M. Jules Cambon, Ambassadeur de la République Française à Berlin, à M. Stéphen Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

Berlin, le 22 novembre 1913.

Je tiens d'une source absolument sûre la relation d'une conversation que l'Empereur aurait eue avec le roi des Belges, en présence du chef d'État-major général de Moltke, il y a une quinzaine de jours, conversation qui aurait, paraît-il, vivement frappé le roi Albert; je ne suis nullement surpris de son impression, qui répond à celle que moi-même je ressens depuis quelque temps : l'hostilité contre nous s'accentue et l'Empereur a cessé d'être partisan de la paix.

L'interlocuteur de l'empereur d'Allemagne pensait jusqu'ici, comme tout le monde, que Guillaume II, dont l'influence personnelle s'était exercée dans bien des circonstances critiques au profit du maintien de la paix, était toujours dans les mêmes dispositions d'esprit. Cette fois, il l'aurait trouvé complètement changé : l'empereur d'Allemagne n'est plus à ses yeux le champion de la paix contre

les tendances belliqueuses de certains partis allemands. Guillaume II en est venu à penser que la guerre avec la France est inévitable et qu'il faudra en venir là un jour ou l'autre. Il croit naturellement à la supériorité écrasante de l'armée allemande et à son succès certain.

Le général de Moltke parla exactement comme son souverain. Lui aussi, il déclara la guerre nécessaire et inévitable, mais il se montra plus assuré encore du succès, « car, dit-il au Roi, cette fois, il faut en finir, et Votre Majesté ne peut se douter de l'enthousiasme irrésistible qui, ce jour-là, entraînera le peuple allemand tout entier ».

Le roi des Belges protesta que c'était travestir les intentions du Gouvernement français que les traduire de la sorte et se laisser abuser sur les sentiments de la nation française par les manifestations de quelques esprits exaltés ou d'intrigants sans conscience.

L'Empereur et son chef d'état-major n'en persistèrent pas moins dans leur manière de voir.

Au cours de cette conversation l'Empereur était, du reste, apparu surmené et irritable. A mesure que les années s'appesantissent sur Guillaume II, les traditions familiales, les sentiments rétrogrades de la cour, et surtout l'impatience des militaires, prennent plus d'empire sur son esprit. Peut-être éprouve-t-il on ne sait quelle jalousie de la popularité acquise par son fils, qui flatte les passions des pangermanistes et ne trouve pas la situation de l'Empire dans le monde égale à sa puissance. Peut-être aussi la réplique de la France à la dernière augmentation de l'armée allemande, dont l'objet était d'établir sans conteste la supériorité germanique, est-elle pour quelque chose dans ces amertumes, car, quoi qu'on dise, on sent qu'on ne peut guère aller plus loin.

On peut se demander ce qu'il y a au fond de cette conversation. L'Empereur et son chef d'état-major général ont pu avoir pour objectif d'impressionner le roi des Belges et de le disposer à ne point opposer de résistance au cas où un conflit avec nous se produirait. Peut-être aussi voudrait-on la Belgique moins hostile à certaines ambitions qui se manifestent ici à propos du Congo belge, mais cette dernière hypothèse ne me paraît pas concorder avec l'intervention du général de Moltke.

Au reste, l'empereur Guillaume est moins maître de ces impatiences qu'on ne le croit communément. Je l'ai vu plus d'une fois laisser échapper le fond de sa pensée. Quel

qu'ait été son objectif dans la conversation qui m'a été rapportée, la confidence n'en a pas moins le caractère le plus grave. Elle correspond à la précarité de la situation générale et à l'état d'une certaine partie de l'opinion en France et en Allemagne.

S'il m'était permis de conclure, je dirais qu'il est bon de tenir compte de ce fait nouveau que l'Empereur se familiarise avec un ordre d'idées qui lui répugnait autrefois, et que, pour lui emprunter une locution qu'il aime à employer, nous devons tenir notre poudre sèche.

Jules CAMBON.

CHAPITRE II

PRÉLIMINAIRES

DE LA MORT DE L'ARCHIDUC HÉRITIER
(28 juin 1914)

A LA REMISE DE LA NOTE AUTRICHIENNE A LA SERBIE
(23 juillet 1914)

N° 7

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Vienne, le 28 juin 1914.

La nouvelle vient de parvenir à Vienne que l'archiduc héritier d'Autriche et sa femme ont été assassinés aujourd'hui à Serajevo, par un étudiant originaire de Grahovo. Quelques instants avant l'attentat auquel ils ont succombé, ils avaient échappé à l'explosion d'une bombe qui a blessé plusieurs officiers de leur suite.

L'Empereur, en ce moment à Ischl, en a été aussitôt avisé télégraphiquement.

DUMAINE.

N° 8

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Vienne, le 2 juillet 1914.

Le crime de Serajevo suscite les plus vives rancunes dans les milieux militaires autrichiens et chez tous ceux

qui ne se résignent pas à laisser la Serbie garder dans les Balkans le rang qu'elle a conquis.

L'enquête sur les origines de l'attentat qu'on voudrait exiger du Gouvernement de Belgrade dans des conditions intolérables pour sa dignité, fournirait, à la suite d'un refus, le grief permettant de procéder à une exécution militaire.

DUMAINE.

N° 9

M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Berlin, le 4 juillet 1914.

Le sous-secrétaire d'État des Affaires étrangères m'a dit hier, et a répété aujourd'hui à l'ambassadeur de Russie, qu'il espérait que la Serbie donnerait satisfaction aux demandes que l'Autriche pouvait avoir à lui adresser en vue de la recherche et de la poursuite des complices du crime de Serajevo. Il a ajouté qu'il avait confiance qu'il en serait ainsi parce que la Serbie, si elle agissait autrement, aurait contre elle l'opinion de tout le monde civilisé.

Le Gouvernement allemand ne paraît donc pas partager les inquiétudes qui se manifestent dans une partie de la presse allemande au sujet d'une tension possible des rapports entre les gouvernements de Vienne et de Belgrade, ou du moins il ne veut pas en avoir l'apparence.

DE MANNEVILLE.

N° 10

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 6 juillet 1914.

Au cours d'un entretien qu'il avait tenu à avoir avec le chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie, M. Sazonoff a signalé

amicalement à ce diplomate l'irritation inquiétante que les attaques de la presse autrichienne contre la Serbie risquent de produire dans son pays.

Le comte Czernin ayant laissé entendre que le Gouvernement austro-hongrois serait peut-être obligé de rechercher sur le territoire serbe les instigateurs de l'attentat de Serajevo, M. Sazonoff l'interrompit : « Aucun pays plus que la Russie, a-t-il dit, n'a eu à souffrir des attentats préparés sur territoire étranger. Avons-nous jamais prétendu employer contre un pays quelconque les procédés dont vos journaux menacent la Serbie? Ne vous engagez pas dans cette voie. »

Puisse cet avertissement n'être pas perdu.

PALÉOLOGUE.

N° 11

M. d'Apchier le Maugin, Consul général de France à Budapest, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Budapest, le 11 juillet 1914.

Interpellé à la Chambre sur l'état de la question austro-serbe, M. Tisza a déclaré qu'il fallait avant toute chose attendre le résultat de l'enquête judiciaire, dont il s'est refusé pour l'instant à révéler quoi que ce soit. Et la Chambre l'a approuvé hautement. Il s'est montré tout aussi discret sur les décisions prises dans la réunion des ministres à Vienne, et n'a pas laissé deviner si on donnerait suite au projet de démarche à Belgrade dont les journaux des deux mondes ont retenti. La Chambre s'est inclinée derechef.

En ce qui concerne cette démarche, il semble qu'il y ait un mot d'ordre pour en atténuer la portée : la colère hongroise s'est comme évaporée à travers les articles virulents de la presse, unanime maintenant à déconseiller ce pas qui pourrait être dangereux. Les journaux officieux notamment voudraient que l'on substituât à ce mot de « démarche », aux apparences comminatoires, le terme qui leur paraît plus amical et plus poli de « pourparlers ». Ainsi, officiellement, pour le quart d'heure, tout est à la paix.

Tout est à la paix, dans les journaux. Mais le gros public

ici croit à la guerre et la craint. Et par ailleurs, des personnes en qui j'ai toute raison d'avoir confiance m'ont affirmé savoir que chaque jour des canons et des munitions étaient dirigés en masse vers la frontière. Vrai ou non, ce bruit m'a été rapporté de divers côtés avec des détails concordants; il indique au moins quelles sont les préoccupations générales. Le Gouvernement, soit qu'il veuille sincèrement la paix, soit qu'il *prépare un coup*, fait maintenant tout son possible pour calmer ces inquiétudes. Et c'est pourquoi le ton des journaux gouvernementaux a baissé d'une note, puis de deux, pour être à l'heure actuelle presque optimiste. Mais ils avaient eux-mêmes propagé l'alarme à plaisir. Leur optimisme de commande est actuellement sans écho, la nervosité de la Bourse, baromètre que l'on ne saurait négliger, en est une preuve certaine; les valeurs sans exception sont tombées à des cours invraisemblablement bas; la rente hongroise 4 % était cotée hier 79,95, cours qui n'a jamais été coté depuis la première émission.

D'APCHIER LE MAUGIN.

N° 12

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Vienne, le 15 juillet 1914.

Certains organes de la presse viennoise, discutant l'organisation militaire de la France et de la Russie, présentent ces deux pays comme hors d'état de dire leur mot dans les affaires européennes, ce qui assurerait à la monarchie dualiste, soutenue par l'Allemagne, d'appréciables facilités pour soumettre la Serbie au régime qu'il plairait de lui imposer. La *Militärische Rundschau* l'avoue sans ambage : « L'instant nous est encore favorable. Si nous ne nous décidons pas à la guerre, celle que nous devrons faire dans deux ou trois ans au plus tard s'engagera dans des circonstances beaucoup moins propices. Actuellement, c'est à nous qu'appartient l'initiative : la Russie n'est pas prête, les facteurs moraux et le bon droit sont pour nous, de même que la force.

Puisqu'un jour nous devrons accepter la lutte, provoquons-la tout de suite. Notre prestige, notre situation de grande puissance, notre honneur sont en question : plus encore, car vraisemblablement il s'agirait de notre existence, d'être ou ne pas être, ce qui réellement est aujourd'hui la grande affaire. »

En renchérissant sur elle-même, la *Neue Freie Presse* de ce jour s'en prend au comte Tisza de la modération de son second discours, où il a dit : « Nos relations avec la Serbie auraient toutefois besoin d'être clarifiées. » Ces mots provoquent son indignation. Pour elle, l'apaisement, la sécurité ne peuvent résulter que d'une *guerre au couteau* contre le panserbisme, et c'est au nom de l'humanité qu'elle réclame l'extermination de la maudite race serbe.

DUMAINE.

N° 13

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Vienne, le 19 juillet 1914.

Le chancelier du consulat, qui m'a remis son rapport semestriel résumant les faits divers d'ordre économique qui ont fait l'objet de ses études depuis le début de l'année, y a joint une partie d'information politique provenant d'une source sérieuse.

Je l'ai prié de rédiger brièvement les renseignements qu'il a recueillis sur la remise prochaine de la note autrichienne à la Serbie, que les journaux annoncent depuis quelques jours avec insistance.

Vous trouverez ci-joint le texte de cette note d'information, intéressante en raison de sa précision.

DUMAINE.

N° 14

Note

(Extrait d'un rapport consulaire sur la situation économique et politique en Autriche.)

Vienne, le 20 juillet 1914.

Il résulte de renseignements fournis par une personnalité particulièrement au courant des nouvelles officielles, que le Gouvernement français aurait tort de s'en rapporter aux semeurs d'optimisme : on exigera beaucoup de la Serbie, on lui imposera la dissolution de plusieurs sociétés de propagande, on la sommera de réprimer le nationalisme, de surveiller la frontière en collaboration avec des commissaires autrichiens, de faire la police des écoles au point de vue de l'esprit antiautrichien, et il est bien difficile qu'un gouvernement accepte de se faire ainsi le sergent de ville d'un gouvernement étranger. On compte avec les échappatoires par lesquelles la Serbie voudra sans doute esquiver une réponse claire et directe; c'est pourquoi on lui fixera peut-être un délai bref pour déclarer si elle accepte oui ou non. La teneur de la note et son allure impérative garantissent presque sûrement que Belgrade refusera. Alors, on opérera militairement.

Il y a ici, et pareillement à Berlin, un clan qui accepte l'idée du conflit à dimensions généralisées, en d'autres termes, la conflagration. L'idée directrice est probablement qu'il faudrait marcher avant que la Russie ait terminé ses grands perfectionnements de l'armée et des voies ferrées, et avant que la France ait mis au point son organisation militaire. Mais ici, il n'y a pas accord dans les hautes sphères : du côté du comte Berchtold et des diplomates, on voudrait tout au plus une opération localisée contre la Serbie. Mais tout doit être envisagé comme possible. On signale un fait singulier : généralement l'agence télégraphique officielle, dans ses résumés et revues de presse étrangère, ne tient compte que des journaux officieux et des organes les plus importants; elle omet toute citation, toute mention des autres. C'est une règle et une tradition. Or, depuis une dizaine de jours, l'agence officielle fournit quotidiennement à la presse d'Autriche-Hongrie une revue

complète de toute la presse serbe, en donnant une large place aux journaux les plus ignorés, les plus petits et insignifiants, qui par cela même ont un langage plus libre, plus hardi, plus agressif et souvent injurieux. Ce travail de l'agence officielle a visiblement pour but d'exciter le sentiment public et de créer une opinion favorable à la guerre. Le fait est significatif.

N° 15

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Berlin, le 21 juillet 1914.

Il me revient que le représentant de la Serbie à Berlin aurait fait hier une démarche à la Wilhelmstrasse pour dire que son Gouvernement était prêt à accueillir la requête de l'Autriche motivée par l'attentat de Serajevo, pourvu qu'elle ne demandât que des concours judiciaires en vue de la répression et de la prévention des attentats politiques, mais il aurait été chargé de prévenir le Gouvernement allemand qu'il serait dangereux de chercher par cette enquête à porter atteinte au prestige de la Serbie.

Confidentiellement, je puis dire également à Votre Excellence que le chargé d'affaires de Russie, à l'audience diplomatique d'aujourd'hui, a parlé de cette question à M. de Jagow. Il lui a dit qu'il supposait que le Gouvernement allemand connaissait actuellement très bien la note préparée par l'Autriche et était par suite à même de donner l'assurance que les difficultés austro-serbes seraient localisées. Le secrétaire d'État a protesté qu'il ignorait absolument le contenu de cette note et s'est exprimé de même avec moi. Je n'ai pu que m'étonner d'une déclaration aussi peu conforme à ce que les circonstances conduisent à penser.

Il m'a été assuré d'ailleurs que, dès maintenant, les avis préliminaires de mobilisation qui doivent mettre l'Allemagne dans une sorte de « garde à vous » pendant les époques de tension, ont été adressés ici aux classes qui doivent les recevoir en pareil cas. C'est là une mesure à laquelle les Allemands, étant données leurs habitudes, peuvent

recourir sans s'exposer à des indiscrétions et sans émouvoir la population. Elle ne revêt pas un caractère sensationnel, et n'est pas forcément suivie de mobilisation effective ainsi que nous l'avons déjà vu, mais elle n'en est pas moins significative.

Jules CAMBON.

N° 16

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à Londres, Saint-Pétersbourg, Vienne, Rome.

Paris, le 21 juillet 1914.

J'attire spécialement votre attention sur des informations que je reçois de Berlin : l'ambassadeur de France signale l'extrême faiblesse de la Bourse de Berlin d'hier, et l'attribue aux inquiétudes que la question serbe commence à provoquer.

M. Jules Cambon a des raisons très sérieuses de croire que lorsque l'Autriche fera à Belgrade la démarche qu'elle juge nécessaire à la suite de l'attentat de Serajevo, l'Allemagne l'appuiera de son autorité, sans chercher à jouer un rôle de médiation.

BIENVENU-MARTIN.

N° 17

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à MM. les Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Vienne, Rome.

Paris, le 22 juillet 1914.

M. Jules Cambon ayant interrogé M. de Jagow sur la teneur de la note autrichienne à Belgrade, ce dernier lui a répondu qu'il n'en connaissait nullement le libellé; notre ambassadeur en a marqué toute sa surprise. Il constate que la baisse de la Bourse de Berlin continue et que des nouvelles pessimistes circulent.

M. Barrère a également entretenu de la même question

le marquis de San Giuliano, qui s'en montre inquiet et assure qu'il agit à Vienne pour qu'il ne soit demandé à la Serbie que des choses réalisables, par exemple la dissolution du Club bosniaque et non une enquête judiciaire sur les causes de l'attentat de Serajevo.

Dans les circonstances présentes, la supposition la plus favorable qu'on puisse faire est que le Cabinet de Vienne, se sentant débordé par sa presse et par le parti militaire, cherche à obtenir le maximum de la Serbie par une intimidation préalable, directe et indirecte, et s'appuie sur l'Allemagne à cet effet.

J'ai prié l'ambassadeur de France à Vienne d'user de toute son influence sur le comte Berchtold pour lui représenter, dans une conversation amicale, combien la modération du Gouvernement autrichien serait appréciée en Europe, et quelle répercussion risquerait d'avoir une pression brutale sur la Serbie.

BIENVENU-MARTIN.

N° 18

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Vienne, le 22 juillet 1914.

On ne sait rien encore des décisions que le comte Berchtold, prolongeant son séjour à Ischl, tente d'obtenir de l'Empereur. On attribue au Gouvernement l'intention d'agir avec la plus grande rigueur envers la Serbie, d'en finir avec elle, « de la traiter comme une autre Pologne ». Huit corps d'armée seraient prêts à entrer en campagne, mais M. Tisza, très inquiet de l'agitation en Croatie, serait intervenu activement dans un sens modérateur.

En tous cas, on croit que la démarche à Belgrade aura lieu cette semaine. Les demandes du Gouvernement austro-hongrois relativement à la répression de l'attentat et à certaines garanties de surveillance et de police paraissent acceptables pour la dignité des Serbes; M. Jovanovitch croit qu'elles seront accueillies. M. Pachitch désire un arrangement pacifique, mais se déclare prêt à toute résistance. Il a confiance dans la force de l'armée serbe; il compte, en

outre, sur l'union de tous les Slaves de la Monarchie pour paralyser l'effort dirigé contre son pays.

A moins d'un aveuglement absolu, on devrait reconnaître ici qu'un coup de force a les plus grandes chances d'être funeste, aussi bien aux troupes austro-hongroises qu'à la cohésion déjà si compromise des nationalités gouvernées par l'Empereur.

L'ambassadeur d'Allemagne, M. de Tchirsky, se montre partisan des résolutions violentes, tout en laissant volontiers entendre que la Chancellerie impériale ne serait pas entièrement d'accord avec lui sur ce point. L'ambassadeur de Russie, parti hier pour la campagne, en raison des déclarations rassurantes qui lui ont été faites au ministère des Affaires étrangères, m'a confié que son Gouvernement n'aura pas d'objection contre des démarches visant la punition des coupables et la dissolution des associations notoirement révolutionnaires, mais ne pouvait admettre des exigences humiliantes pour le sentiment national serbe.

DUMAINE.

N° 19

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Londres, le 22 juillet 1914.

Votre Excellence a bien voulu me faire part des impressions recueillies par notre ambassadeur à Berlin, relativement aux conséquences de la démarche que le Gouvernement austro-hongrois se propose de faire à Belgrade.

Ces impressions m'ont été confirmées par une conversation que j'ai eue hier avec le principal secrétaire d'État pour les Affaires étrangères. Sir E. Grey m'a dit avoir reçu la visite de l'ambassadeur d'Allemagne, qui lui a déclaré qu'à Berlin on s'attendait à une démarche du Gouvernement austro-hongrois auprès du Gouvernement serbe. Le prince Lichnowsky a assuré que le Gouvernement allemand s'employait à retenir et à modérer le Cabinet de Vienne, mais que jusqu'à présent il n'y réussissait pas et qu'il n'était pas sans inquiétude sur les suites d'une telle démarche. Sir E. Grey a répondu au prince Lichnowsky qu'il voulait croire qu'avant d'intervenir à Belgrade, le Gouver-

nement austro-hongrois se serait bien renseigné sur les circonstances du complot dont l'archiduc héritier et la duchesse de Hohenberg ont été victimes, se serait assuré que le Gouvernement serbe en avait eu connaissance et n'avait pas fait tout ce qui dépendait de lui pour en prévenir les effets. Car, s'il ne pouvait pas être prouvé que la responsabilité du Gouvernement serbe fût impliquée dans une certaine mesure, l'intervention du Gouvernement austro-hongrois ne se justifierait pas et soulèverait contre lui l'opinion européenne.

La communication du prince Lichnowsky avait laissé Sir E. Grey sous une impression d'inquiétude qu'il ne m'a pas dissimulée. La même impression m'a été donnée par l'ambassadeur d'Italie qui redoute, lui aussi, l'éventualité d'une nouvelle tension des rapports austro-serbes.

Ce matin, j'ai reçu la visite du ministre de Serbie, qui partage également les appréhensions de Sir E. Grey. Il craint que l'Autriche ne mette le Gouvernement serbe en présence d'une demande que la dignité de celui-ci et surtout la susceptibilité de l'opinion publique ne lui permettent pas d'accueillir sans protestation. Comme je lui objectais le calme qui paraît régner à Vienne et dont témoignent tous les ambassadeurs accrédités dans cette capitale, il m'a répondu que ce calme officiel n'était qu'apparent et recouvrait les dispositions les plus foncièrement hostiles contre la Serbie. « Or, a-t-il ajouté, si ces dispositions viennent à se manifester par une démarche dépourvue de la mesure désirable, il y aura lieu de tenir compte de l'opinion publique serbe, surexcitée par les mauvais procédés dont l'Autriche a abreuvé ce pays et rendue moins patiente par le souvenir encore tout frais de deux guerres victorieuses. Malgré les sacrifices dont la Serbie a payé ses récentes victoires, elle peut mettre encore sur pied 400.000 hommes, et l'opinion publique, qui le sait, n'est pas disposée à tolérer une humiliation. »

Sir E. Grey, dans un entretien avec l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie, l'a prié de recommander à son Gouvernement de ne pas s'écarter de la prudence et de la modération nécessaires pour éviter de nouvelles complications, de ne demander à la Serbie que des mesures auxquelles celle-ci puisse raisonnablement se prêter et de ne pas se laisser entraîner au delà.

Paul Cambon.

N° 20

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à Londres, Berlin, Saint-Pétersbourg et Rome.

Paris, le 23 juillet 1914.

Les premières intentions du Gouvernement austro-hongrois avaient été, selon les informations recueillies par l'ambassadeur de France à Vienne, d'agir avec la plus grande rigueur contre la Serbie, en tenant huit corps d'armée prêts à entrer en campagne.

Ses dispositions actuelles seraient plus conciliantes : en réponse à une question que lui posait M. Dumaine, à qui j'avais prescrit d'appeler l'attention du Gouvernement autrichien sur les inquiétudes éveillées en Europe, le baron Macchio a affirmé à notre ambassadeur que le ton et les demandes qui seront formulées dans la note autrichienne permettent de compter sur un dénouement pacifique. Je ne sais quelle foi il faut accorder à ces assurances en raison des habitudes de la Chancellerie impériale.

Dans tous les cas, la note autrichienne sera remise dans un très bref délai. Le ministre de Serbie estime que M. Pachitch acceptera, par désir d'un arrangement, les demandes relatives à la répression de l'attentat et à des garanties de surveillance et de police, mais qu'il résistera à ce qui attenterait à la souveraineté et à la dignité de son pays.

Dans les cercles diplomatiques de Vienne, l'ambassadeur d'Allemagne préconise des résolutions violentes, tout en convenant que peut-être la Chancellerie impériale n'est pas entièrement d'accord avec lui sur ce point; l'ambassadeur de Russie, se fiant aux assurances qui lui ont été données, s'est absenté de Vienne et a confié, avant son départ, à M. Dumaine, que son Gouvernement n'élèvera pas d'objections contre la punition des coupables et la dissolution des associations révolutionnaires, mais qu'il ne pourrait tolérer des exigences humiliantes pour le sentiment national de la Serbie.

BIENVENU-MARTIN.

N° 21

M. Allizé, Ministre de France à Munich,
à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Munich, le 23 juillet 1914.

La presse bavaroise paraît croire qu'une solution pacifique de l'incident austro-serbe est non seulement possible, mais même vraisemblable; dans les sphères officielles, au contraire, on affecte, depuis quelque temps, avec plus ou moins de sincérité, un réel pessimisme.

Le président du Conseil, notamment, m'a dit aujourd'hui que la note autrichienne, *dont il avait connaissance,* était, à son avis, rédigée dans des termes acceptables pour la Serbie, mais que la situation actuelle ne lui en paraissait pas moins très sérieuse.

ALLIZÉ.

CHAPITRE III

LA NOTE AUTRICHIENNE ET LA RÉPONSE SERBE

(Du vendredi 24 juillet au samedi 25 juillet)

N° 22

M. René Viviani, Président du Conseil,
à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Je vous serais obligé de transmettre d'urgence à M. Dumaine les informations et instructions suivantes :

Reval, le 24 juillet 1914, à 1 heure du matin.

Au cours de mes entretiens avec le ministre des Affaires étrangères russe, nous avons été amenés à envisager les dangers qui pourraient résulter d'une démarche éventuelle de l'Autriche-Hongrie à l'égard de la Serbie, relativement à l'attentat dont a été victime l'archiduc héritier. Nous sommes tombés d'accord pour penser qu'il convenait de ne rien négliger pour prévenir une demande d'explications ou quelque mise en demeure qui équivaudraient à une intervention dans les affaires intérieures de la Serbie, et que celle-ci pourrait considérer comme une atteinte à sa souveraineté et à son indépendance.

En conséquence, nous avons estimé qu'il y avait lieu, dans une conversation amicale avec le comte Berchtold, de lui donner des conseils de modération, propres à lui faire comprendre combien serait mal inspirée une intervention à Belgrade, où l'on pourrait voir une menace de la part du Cabinet de Vienne.

L'ambassadeur d'Angleterre, mis au courant par M. Sazonoff, a exprimé l'idée que son Gouvernement se joindrait sans doute à une démarche tendant à écarter un danger qui peut menacer la paix générale et a télégraphié dans ce sens à son Gouvernement.

M. Sazonoff a adressé des instructions à cet effet à

M. Schebeko. Sans qu'il s'agisse ici d'une action collective ou concertée des représentants de la Triple Entente à Vienne, je vous prie de vous entretenir de la question avec les ambassadeurs de Russie et d'Angleterre, et de vous entendre avec eux sur le meilleur moyen, pour chacun de vous, de faire entendre sans retard au comte Berchtold les conseils de modération que nous paraît réclamer la situation présente.

J'ajoute qu'il y aurait lieu de prier M. Paul Cambon de faire valoir auprès de Sir E. Grey l'utilité de cette démarche, et d'appuyer la suggestion que l'ambassadeur d'Angleterre en Russie a dû présenter à cet effet au Foreign Office. Le comte Benckendorff est chargé de faire une recommandation analogue.

René VIVIANI.

N° 23

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à M. René Viviani, Président du Conseil, à bord de la France.

Paris, le 24 juillet 1914.

J'ai transmis d'urgence à Vienne vos instructions, mais il résulte des informations de presse de ce matin que la note autrichienne a été remise hier soir à 6 heures à Belgrade.

Cette note, dont l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie ne nous a pas encore remis le texte officiel, paraît très accentuée; elle tendrait non seulement à obtenir la poursuite des Serbes mêlés directement à l'attentat de Serajevo, mais demanderait la répression immédiate dans la presse et dans l'armée serbe de toute propagande antiautrichienne. Elle donnerait jusqu'à samedi soir, à 6 heures, à la Serbie pour s'exécuter.

En transmettant vos instructions à M. Dumaine, je l'ai prié de se concerter avec ses collègues anglais et russe.

BIENVENU-MARTIN.

N° 24

Texte de la note autrichienne.

Note communiquée par le comte Szecsen, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, à M. Bienvenu-Martin, ministre des Affaires étrangères p. i., le vendredi 24 juillet 1914, à 10h 30 du matin.

Vienne, le 24 juillet 1914.

Le Gouvernement impérial et royal s'est vu obligé d'adresser jeudi 23 juillet courant, par l'entremise du ministre impérial et royal à Belgrade, la note suivante au Gouvernement royal de Serbie :

(Suit le texte de la note austro-hongroise à la Serbie : texte publié dans PAGES D'HISTOIRE, fasc. 21, *Livre Orange Russe*, n° 2, p. 4 à 11; fasc. 22, *Livre Bleu Serbe*, n° 32, p. 40 à 45; fasc. 25, *Livre Blanc Allemand*, annexe 1, p. 22 à 27; fasc. 47, *Livre Rouge Austro-Hongrois*, n° 7, p. 22 à 26.)

Le Gouvernement impérial et royal attend la réponse du Gouvernement royal au plus tard jusqu'au samedi 25 de ce mois à 5 heures du soir (1).

Un mémoire concernant les résultats de l'instruction de Serajevo à l'égard des fonctionnaires mentionnés aux points 7 et 8 est annexé à cette note.

J'ai l'honneur d'inviter Votre Excellence de vouloir bien porter le contenu de cette note à la connaissance du Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, en accompagnant cette communication du commentaire que voici :

(Voir ce commentaire dans PAGES D'HISTOIRE, fasc. 58, *Livre Bleu Anglais* [*Complément*], n° 4, p. 7 à 10.)

---

(1) L'ambassadeur d'Autriche-Hongrie a adressé au ministre des Affaires étrangères, par lettre particulière, la rectification suivante, dans la journée du 24 juillet : « Dans la copie de la dépêche que j'ai eu l'honneur de remettre ce matin à Votre Excellence, il était dit que mon Gouvernement attendait la réponse du Cabinet de Belgrade au plus tard jusqu'au samedi 25 de ce mois, à *5* heures du soir. Notre ministre à Belgrade n'ayant remis sa note hier qu'à *6* heures du soir, le délai pour la réponse se trouve prorogé de ce fait jusqu'à demain samedi *6* heures du soir.

« J'ai cru de mon devoir d'informer Votre Excellence de cette légère modification dans l'expiration du délai fixé pour la réponse du Gouvernement serbe. »

Le commentaire est suivi d'une ANNEXE, déjà publiée dans PAGES D'HISTOIRE, fasc. 47, *Livre Rouge Austro-Hongrois*, n° 7, p. 26, et fasc. 58, *Livre Bleu Anglais* (*Complément*), n° 4, p. 10-11.

N° 25

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à M. René Viviani, Président du Conseil, à bord de la France, *et à Londres, Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg, Rome, Belgrade.*

Paris, le 24 juillet 1914.

J'ai l'honneur de vous informer que la note autrichienne, remise à Belgrade jeudi soir, m'a été laissée en copie, ce matin, par l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie. Le comte Szecsen m'a fait connaître que le Gouvernement austro-hongrois attend la réponse du Gouvernement serbe jusqu'à samedi 25, à 5 heures du soir (1).

La note s'appuie sur l'engagement pris par la Serbie, le 31 mars 1909, de reconnaître l'annexion de la Bosnie-Herzégovine et reproche au Gouvernement serbe d'avoir toléré une propagande antiautrichienne, à laquelle ont pris part les fonctionnaires, l'armée et la presse, propagande menaçante pour la sécurité et l'intégrité de l'Autriche, et dont le crime du 28 juin, tramé à Belgrade, selon les constatations de l'instruction, a démontré les dangers.

Le Gouvernement autrichien se déclare obligé de mettre fin à une propagande qui constitue un danger permanent pour sa tranquillité et d'exiger du Gouvernement serbe une énonciation officielle de sa volonté de la condamner et réprimer, par la publication, au *Journal officiel* du 26, d'une déclaration dont les termes sont indiqués, réprouvant, regrettant et menaçant de sévir. Un ordre du jour du Roi à l'armée serbe porterait également cette déclaration à sa connaissance. En outre, le Gouvernement serbe s'engagerait à supprimer les publications, à dissoudre

---

(1) Voir note, page 46.

les sociétés, à révoquer les officiers et fonctionnaires dont les noms seraient communiqués par le Gouvernement autrichien, à accepter la collaboration de fonctionnaires autrichiens pour la suppression de l'action subversive signalée, ainsi que pour l'enquête sur l'attentat de Serajevo, enfin à procéder à l'arrestation immédiate d'un officier et d'un employé serbes qui y sont compromis.

Au memorandum autrichien est annexée une note, résumant les constatations de l'instruction du crime de Serajevo et affirmant qu'il a été tramé à Belgrade, que les bombes ont été fournies aux assassins et émanent d'un dépôt de l'armée serbe, enfin que les assassins ont été exercés et aidés par les officiers et employés serbes.

En rendant visite, aussitôt après cette communication, au directeur politique p. i., le comte Szecsen l'a informé, sans aucun commentaire, de la remise de la note. M. Berthelot n'a pu que signaler, sur mes indications, à l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie, l'impression d'inquiétude éveillée par les informations parues dans la matinée sur le contenu de la note autrichienne, et le sentiment pénible que ne manquerait pas d'éveiller, dans l'opinion française, le moment choisi pour une démarche si impérative et de si court délai; c'est-à-dire l'heure où le Président de la République et le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères de la République, avaient quitté Pétersbourg et se trouvaient en mer, par conséquent hors d'état d'exercer, d'accord avec les puissances qui n'étaient pas directement intéressées, l'action apaisante si désirable entre la Serbie et l'Autriche, dans l'intérêt de la paix générale.

Le ministre de Serbie n'a encore aucune donnée sur les intentions de son Gouvernement.

L'ambassadeur d'Allemagne a demandé à être reçu par moi, cet après-midi, à 5 heures.

BIENVENU-MARTIN.

N° 26

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à M. Thiébaut, Ministre de France à Stockholm (pour le Président du Conseil) et à Belgrade, Vienne, Londres, Berlin, Rome, Pétersbourg.

Paris, le 24 juillet 1914.

M. Vesnitch n'avait, ce matin encore, reçu de son Gouvernement aucun télégramme de nature à le renseigner sur ses intentions et ne connaissait pas le contenu de la note autrichienne.

A la demande de conseil qu'il formulait à la Direction politique, M. Berthelot lui a dit, à titre tout personnel, que la Serbie devait chercher à gagner du temps, le terme de quarante-huit heures constituant peut-être plutôt une « mise en demeure » qu'un ultimatum proprement dit; qu'il pouvait y avoir lieu, par exemple, d'offrir immédiatement satisfaction sur tous les points qui n'étaient pas inconciliables avec la dignité et la souveraineté de la Serbie; il lui a été conseillé de faire remarquer que les constatations de l'instruction autrichienne de Serajevo étaient unilatérales, et que la Serbie, tout en étant prête à sévir contre tous les complices d'un crime qu'elle réprouvait hautement, demandait à être mise au courant des preuves, pour pouvoir les vérifier rapidement; de chercher surtout à échapper à la prise directe de l'Autriche, en se déclarant prête à se soumettre à l'arbitrage de l'Europe.

J'ai demandé à Londres et à Pétersbourg les vues et les intentions des gouvernements anglais et russe. Il résulte, d'autre part, de nos informations, que l'Italie n'a reçu qu'aujourd'hui communication de la note autrichienne, au sujet de laquelle elle n'avait été ni pressentie ni même avertie.

BIENVENU-MARTIN.

N° 27

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à Stockholm (pour le Président du Conseil), Belgrade, Londres, Saint-Pétersbourg, Berlin, Rome.

Paris, le 24 juillet 1914.

L'ambassadeur de France à Vienne me fait savoir que l'opinion a été surprise par la soudaineté et l'exagération des demandes autrichiennes, mais que le parti militaire paraît craindre surtout que la Serbie ne cède.

Le ministre de Serbie en Autriche pense que son Gouvernement se montrera très conciliant en ce qui concerne la punition des complices de l'attentat et les garanties à donner en vue de la suppression de la propagande anti autrichienne, mais qu'il ne saurait accepter un ordre du jour à l'armée dicté au Roi, ni le licenciement d'officiers suspects à l'Autriche, ni l'intervention de fonctionnaires étrangers en Serbie. M. Jovanovitch estime que s'il était possible d'engager une discussion, le conflit pourrait encore s'arranger, avec le concours des puissances.

Notre ambassadeur à Berlin rend compte de l'émotion provoquée par la note autrichienne et de l'état d'esprit du chargé d'affaires de Russie, qui pense qu'une grande partie de l'opinion en Allemagne souhaiterait la guerre. Le ton de la presse est menaçant et paraît avoir pour but d'intimider la Russie. Notre ambassadeur doit voir ce soir M. de Jagow.

M. Barrère informe que l'Italie agit à Vienne dans un sens modérateur et cherche à éviter des complications.

BIENVENU-MARTIN.

N° 28

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à Stockholm (pour le Président du Conseil) et à Belgrade, Londres, Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne, Rome.

Paris, le 24 juillet 1914.

M. de Schœn est venu me communiquer, sans vouloir m'en laisser une copie, mais en m'en donnant lecture à

deux reprises, sur ma demande, une note de son Gouvernement.

Cette note s'exprime presque textuellement de la manière suivante :

« Les déclarations des journaux austro-hongrois relatives aux circonstances dans lesquelles l'attentat sur la personne de l'héritier du trône d'Autriche et de son épouse a eu lieu, dévoilent nettement le but que la propagande panserbe s'était proposé et les moyens dont elle s'est servie pour l'atteindre. D'après les faits connus, il ne peut non plus y avoir aucun doute, que c'est à Belgrade qu'il faut chercher le centre d'action des agitations qui tendaient à détacher de l'Autriche-Hongrie les provinces slaves du Sud pour les réunir au royaume de Serbie et que c'est là tout au moins que s'est développée son activité, avec la connivence de membres du Gouvernement et de l'armée.

« Les menées serbes remontent à un grand nombre d'années. Le chauvinisme panserbe s'est particulièrement manifesté pendant la crise bosniaque. C'est à la modération du Gouvernement austro-hongrois, à son grand empire sur lui-même, à l'intervention énergique des puissances que l'on est redevable si les provocations auxquelles l'Autriche-Hongrie a été, à cette époque, en butte de la part de la Serbie, n'ont pas suscité un conflit. La promesse faite alors par le Gouvernement serbe d'adopter une attitude irréprochable n'a pas été tenue. Sous les yeux, tout au moins avec la tolérance tacite de la Serbie officielle, la propagande panserbe a continué, dans l'entre-temps, à croître en étendue et intensité. C'est sur son compte qu'il faut mettre ce dernier forfait, dont on doit rechercher la trame à Belgrade. Il est indubitable qu'il ne serait conciliable ni avec la dignité ni avec l'esprit de conservation de la Monarchie austro-hongroise de rester plus longtemps inactive en présence de l'agitation qui se poursuit de ce côté-là de sa frontière et qui constitue une menace perpétuelle pour la sûreté et l'intégrité de ses territoires. En raison de cet état de choses, la conduite de même que les revendications du Gouvernement austro-hongrois doivent être considérées comme justifiées. Cependant l'attitude que l'opinion publique aussi bien que le Gouvernement ont adoptée dans ces derniers temps en Serbie, n'exclut pas la crainte que le Gouvernement serbe se refusera à accéder à ces réclamations et même qu'il se laissera entraîner à une attitude provocatrice à l'égard de l'Autriche-Hongrie. Si celle-ci ne veut

pas renoncer définitivement à son rang de grande puissance, il ne restera au Gouvernement austro-hongrois plus rien à faire qu'à poursuivre ses revendications auprès du Gouvernement serbe en exerçant une forte pression et au besoin en prenant des mesures militaires dont le choix des moyens doit lui être laissé. »

L'ambassadeur d'Allemagne a appelé particulièrement mon attention sur les deux derniers paragraphes de sa note, indiquant avec insistance, avant de les lire, que c'était là le point capital. J'en ai noté littéralement le texte, que voici : « Le Gouvernement allemand estime que la question actuelle est une affaire à régler exclusivement entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie, et que les puissances ont le plus sérieux intérêt à la restreindre aux deux parties intéressées.

« Le Gouvernement allemand désire ardemment que le conflit soit localisé, toute intervention d'une autre puissance devant, par le jeu naturel des alliances, provoquer des conséquences incalculables. »

J'ai fait remarquer à l'ambassadeur d'Allemagne qu'autant il paraîtrait légitime qu'on demandât la punition de tous les complices de l'attentat de Serajevo, autant, au contraire, il semblait difficile d'exiger des mesures inacceptables pour la dignité et la souveraineté de la Serbie : le Gouvernement serbe, même s'il voulait s'y soumettre, risquerait d'être emporté par une révolution.

J'ai également fait observer à M. de Schœn que sa note n'envisageait que deux hypothèses : celle d'un refus pur et simple, ou celle d'une attitude de provocation de la Serbie. Une troisième hypothèse (qui laisserait la porte ouverte à un accommodement) devrait en tout cas être envisagée : celle d'une acceptation de la Serbie, qui consentirait à donner immédiatement toutes les satisfactions pour la punition des complices et toutes les garanties pour la répression de la propagande antiautrichienne, compatibles avec sa souveraineté et sa dignité.

J'ai ajouté que si, dans cette limite, les satisfactions poursuivies par l'Autriche étaient admissibles, les modalités de leur application pourraient être examinées; si la Serbie donnait des preuves évidentes de bonne volonté, on ne pourrait comprendre que l'Autriche refusât de se prêter à la conversation.

Peut-être ne fallait-il pas rendre trop difficile à de tierces puissances, qui ne sauraient ni moralement ni sentimentale-

ment se désintéresser de la Serbie, une attitude conforme au désir exprimé par l'Allemagne de localiser le conflit.

M. de Schœn a reconnu la valeur de ces considérations et a déclaré vaguement que l'espoir restait toujours possible. Comme je lui demandais s'il fallait attribuer à la note autrichienne le caractère d'une simple mise en demeure, permettant une discussion, ou d'un ultimatum, il a répondu qu'il n'avait pas de sentiment personnel.

BIENVENU-MARTIN.

N° 29

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Berlin, le 24 juillet 1914.

La remise de la note autrichienne à la Serbie a causé une profonde émotion.

L'ambassadeur d'Autriche déclare que son Gouvernement ne saurait rien retrancher de ses exigences. A la Wilhelmstrasse, ainsi que dans la presse, on tient le même langage.

La plupart des chargés d'affaires présents à Berlin sont venus me voir ce matin. Ils manifestent peu d'espoir dans une issue pacifique. Le chargé d'affaires de Russie a remarqué avec amertume que l'Autriche avait remis sa note au moment même où le Président de la République et le président du Conseil avaient quitté Pétersbourg. Il incline à penser qu'une grande partie de l'opinion en Allemagne souhaite la guerre et voudrait saisir cette occasion dans laquelle l'Autriche se montrera sans doute plus unie que par le passé et où l'empereur d'Allemagne, par un sentiment de solidarité monarchique et par horreur de l'attentat, est moins porté à se montrer conciliant.

M. de Jagow doit me recevoir à la fin de l'après-midi.

Jules CAMBON.

N° 30

M. Jules Cambon, Ambassadeur de la République Française à Berlin, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Berlin, le 24 juillet 1914.

J'ai demandé au secrétaire d'État, dans l'entrevue que j'ai eue avec lui aujourd'hui, s'il était exact, comme l'annonçaient les journaux, que l'Autriche eût remis une note aux puissances sur son différend avec la Serbie, s'il l'avait reçue, et comment il l'appréciait.

M. de Jagow m'a répondu affirmativement, ajoutant que la note était énergique, et qu'il l'approuvait, le Gouvernement serbe ayant depuis longtemps lassé la patience autrichienne. Il considère d'ailleurs cette question comme d'ordre intérieur pour l'Autriche et il espère qu'elle sera localisée.

J'ai continué en lui disant que, n'ayant reçu encore aucune instruction, je ne voulais échanger avec lui que des vues toutes personnelles. Je lui ai demandé alors si vraiment le Cabinet de Berlin avait totalement ignoré les exigences autrichiennes avant qu'elles fussent communiquées à Belgrade et, comme il me l'affirmait, je lui ai manifesté ma surprise de le voir ainsi s'engager à soutenir des prétentions dont il ignorait la limite et la portée.

« C'est bien, m'a dit M. de Jagow, en m'interrompant, parce que nous causons entre nous personnellement que je vous laisse me dire cela. »

« Certainement, ai-je dit; mais si Pierre Ier s'humilie, la Serbie sera probablement livrée à des troubles intérieurs, cela ouvrira la porte à de nouvelles éventualités, et savez-vous où vous serez conduit par Vienne? » J'ai ajouté que le langage des journaux allemands n'était pas le langage de gens indifférents et étrangers à l'affaire, mais annonçait un appui actif. Enfin, j'ai remarqué que la brièveté du délai imparti à la Serbie pour se soumettre impressionnerait fâcheusement l'Europe.

M. de Jagow me répondit qu'il s'attendait bien à « un peu d'émotion » de la part des amis de la Serbie, mais qu'il comptait qu'ils lui donneraient de bons conseils.

« Je ne doute pas, lui dis-je alors, que la Russie fasse

effort auprès du Cabinet de Belgrade pour l'amener aux concessions acceptables; mais ce qu'on demande à l'un, pourquoi ne pas le demander à l'autre; et si l'on compte que des conseils seront donnés à Belgrade, n'est-il pas légitime de compter que, d'un autre côté, des conseils seront aussi donnés à Vienne? »

Le secrétaire d'État se laissa aller à dire que cela dépendait des circonstances, mais, se reprenant aussitôt, il répéta que l'affaire devait être localisée. Il me demanda si vraiment je trouvais la situation grave. « Assurément, lui répondis-je, car, si ce qui se passe a été réfléchi, je ne comprends pas qu'on ait coupé les ponts derrière soi. »

Tout indique que l'Allemagne se dispose à appuyer d'une façon singulièrement énergique l'attitude de l'Autriche. La faiblesse, manifestée depuis quelques années par l'alliée austro-hongroise, affaiblissait la confiance que l'on avait ici en elle. On la trouvait lourde à traîner. Les mauvais procès, comme l'affaire d'Agram et l'affaire Friedjung, rendaient sa police odieuse en la couvrant de ridicule. On ne lui demandait que d'être forte, mais l'on est satisfait qu'elle soit brutale.

Un article paru dans le *Lokal Anzeiger* de ce soir indique aussi dans la Chancellerie allemande un état d'esprit dont, à Paris, nous sommes naturellement portés à ne pas tenir assez de compte, je veux parler du sentiment de la solidarité monarchique. Je suis convaincu que ce point de vue doit être grandement considéré pour apprécier l'attitude de l'empereur Guillaume, dont la nature impressionnable a dû être sensible à l'assassinat d'un prince qui l'avait reçu quelques jours auparavant.

Il n'en est pas moins frappant de voir le soin avec lequel M. de Jagow, et tous les fonctionnaires placés sous ses ordres, affectent de dire à tout le monde qu'ils ignoraient la portée de la note autrichienne remise à la Serbie.

Jules CAMBON.

N° 31

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Pétersbourg, le 24 juillet 1914.

L'ambassadeur d'Autriche-Hongrie a donné communication à M. Sazonoff d'une note comminatoire à la Serbie.

Les dispositions de l'empereur de Russie et de ses ministres sont des plus pacifiques, ainsi que le Président de la République et le président du Conseil ont pu s'en assurer directement; mais l'ultimatum que le Gouvernement austro-hongrois vient de remettre au Cabinet de Belgrade apporte dans la situation un élément nouveau et inquiétant.

L'opinion publique russe ne tolérerait pas que l'Autriche fît violence à la Serbie. La brièveté du délai assigné pour l'ultimatum rend plus difficile encore l'action modératrice que les puissances de la Triple Entente pourraient exercer à Vienne.

D'autre part, M. Sazonoff présume que l'Allemagne voudra soutenir son alliée, et je crains que cette impression ne soit exacte. La solidarité de la Triple Entente, en s'affirmant, peut seule empêcher les puissances germaniques d'accentuer leur attitude provocante.

PALÉOLOGUE.

N° 32

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Londres, le 24 juillet 1914.

Sir Ed. Grey m'ayant entretenu de son désir de ne rien négliger pour conjurer la crise, nous avons été d'accord pour penser que le Cabinet anglais pourrait demander au Gouvernement allemand de prendre l'initiative d'une démarche à Vienne pour offrir une médiation, entre l'Autriche et la Serbie, des quatre puissances non directement intéressées.

Si l'Allemagne s'y prête, on gagnera du temps, et c'est l'essentiel.

Sir Ed. Grey m'a dit qu'il entretiendrait le prince Lichnowsky du projet que je viens d'exposer. J'en ai fait part à mon collègue de Russie, qui appréhende une surprise de l'Allemagne et suppose que l'Autriche n'aurait pas envoyé son ultimatum sans accord préalable avec Berlin.

Le comte Benckendorff m'a dit que le prince Lichnowsky, à son retour de congé, il y a un mois environ, lui avait témoigné des vues pessimistes au sujet des rapports entre Saint-Pétersbourg et Berlin. Il avait noté l'inquiétude causée dans cette dernière capitale par les bruits d'entente navale entre la Russie et l'Angleterre, par la visite du Tsar à Bucarest et par le renforcement de l'armée russe. Le comte Benckendorff en avait conclu qu'on envisagerait volontiers en Allemagne une guerre avec la Russie.

Le sous-secrétaire d'État a été frappé, comme nous tous, de l'air soucieux du prince Lichnowsky depuis son retour de Berlin, et il pense que si l'Allemagne l'avait voulu, elle aurait pu empêcher la remise de l'ultimatum.

La situation est donc des plus graves, et nous ne voyons aucun moyen d'enrayer la marche des événements.

Cependant le comte Benckendorff croit bon de tenter la démarche sur laquelle je me suis mis d'accord avec Sir Ed. Grey.

Paul Cambon.

N° 33

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Londres, le 24 juillet 1914.

Le ministre serbe a reçu cette nuit de M. Pachitch un télégramme disant que le Gouvernement austro-hongrois lui avait adressé son ultimatum dont le délai expire demain, soit samedi à 6 heures. M. Pachitch ne donne pas les termes de la communication autrichienne, mais, si elle est telle que le *Times* de ce jour le rapporte, il semble impossible que le Gouvernement serbe puisse l'accepter.

Nous nous sommes demandé avec mon collègue russe,

qui considère comme extrêmement difficile pour son Gouvernement de ne pas soutenir la Serbie, quelle intervention pourrait arrêter le conflit.

Sir Ed. Grey m'ayant convoqué pour cet après-midi, je me propose de lui suggérer de réclamer l'intervention officieuse du Gouvernement allemand à Vienne pour empêcher une attaque subite.

Paul CAMBON.

N° 34

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à Stockholm (pour le Président du Conseil), Belgrade, Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne, Rome.

Paris, le 24 juillet 1914.

L'ambassadeur d'Autriche ayant communiqué la note de son Gouvernement à Sir Ed. Grey, celui-ci a fait observer que jamais déclaration aussi formidable n'avait été adressée par un gouvernement à un autre; il a attiré l'attention du comte Mensdorff sur les responsabilités assumées par l'Autriche.

Envisageant une possibilité de conflit entre l'Autriche et la Russie, Sir Ed. Grey se propose de réclamer le concours du Gouvernement allemand en vue d'une médiation des quatre puissances non intéressées directement dans l'affaire serbe : Angleterre, France, Italie et Allemagne; cette médiation s'exercerait à la fois à Vienne et à Pétersbourg.

J'ai donné au ministre de Serbie des conseils de prudence et suis disposé à m'associer à toute action conciliante à Vienne, dans l'espoir que l'Autriche ne maintiendra pas l'intégralité de ses exigences vis-à-vis d'un petit État, si celui-ci se montre disposé à donner toutes les satisfactions jugées compatibles avec son indépendance et sa souveraineté.

BIENVENU-MARTIN.

N° 35

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Berlin, le 25 juillet 1914.

Le ministre de Belgique se montre très préoccupé des événements.

Il considère que l'Autriche et l'Allemagne ont voulu profiter du concours de circonstances qui fait qu'en ce moment la Russie et l'Angleterre leur paraissent menacées de troubles intérieurs, et qu'en France le régime militaire est discuté; aussi ne croit-il pas à l'ignorance que le Gouvernement de Berlin affecte au sujet de la démarche de l'Autriche.

Il pense que si la forme n'en a pas été soumise au Cabinet de Berlin, le moment en a été habilement choisi avec lui pour surprendre la Triple Entente dans un moment de désorganisation.

Il a vu l'ambassadeur d'Italie, qui vient d'interrompre son congé pour rentrer. Il paraîtrait que l'Italie serait surprise, pour ne pas dire plus, d'avoir été tenue à l'écart de toute l'affaire par ses deux alliées.

Jules CAMBON.

N° 36

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à Stockholm (pour le Président du Conseil) et à Londres, Berlin, Pétersbourg, Vienne.

Paris, le 25 juillet 1914.

L'ambassadeur d'Allemagne est venu protester à midi contre un article de *L'Écho de Paris*, qui qualifiait de « menace allemande » sa démarche d'hier. M. de Schœn a dit à un certain nombre de journalistes, et est venu affirmer à la Direction politique, qu'il n'y a pas eu « concert » entre l'Autriche et l'Allemagne pour la note autrichienne et que

le Gouvernement allemand ignorait celle-ci, bien qu'il l'eût approuvée ultérieurement, quand elle lui a été communiquée, en même temps qu'aux autres puissances.

Le baron de Schœn a ajouté qu'il n'y avait pas davantage « menace » : le Gouvernement allemand s'était contenté d'indiquer qu'il estimait désirable de localiser le conflit et que l'intervention d'autres puissances risquerait de l'aggraver.

Le directeur politique par intérim a pris acte de la démarche du baron de Schœn. L'ayant prié de répéter les termes mêmes des deux derniers paragraphes de sa note, il lui a fait remarquer que les termes indiquaient la volonté de l'Allemagne de s'interposer entre les puissances et l'Autriche. M. Berthelot a ajouté qu'aucune confidence n'ayant d'ailleurs été faite à aucun journaliste, l'information de *L'Écho de Paris* n'engageait que ce journal, et marquait seulement que la démarche allemande paraissait avoir été connue autre part qu'au quai d'Orsay, et en dehors de lui. L'ambassadeur d'Allemagne n'a pas relevé l'allusion.

D'autre part, l'ambassadeur d'Autriche à Londres est venu également rassurer Sir Ed. Grey, en lui disant que la note autrichienne ne constituait pas un « ultimatum », mais une « demande de réponse avec limitation de temps »; ce qui signifiait que, si les demandes autrichiennes ne sont pas acceptées ce soir à 6 heures, le ministre d'Autriche quittera Belgrade, et le Gouvernement austro-hongrois commencera les actes de « préparation » militaire, mais non les « opérations » militaires.

Le Cabinet de Londres, comme ceux de Paris et de Pétersbourg, a fait donner à Belgrade le conseil d'exprimer des regrets pour les complicités qui pourraient être prouvées dans l'attentat de Serajevo et de promettre à cet égard les plus larges satisfactions. Il a ajouté que, pour le reste, c'est à la Serbie qu'il appartient de répondre, dans les termes que l'intérêt du pays lui paraîtra conseiller. Le ministre d'Angleterre à Belgrade doit consulter ses collègues français et russe et conseiller au Gouvernement serbe, si ceux-ci en ont également l'instruction, de donner satisfaction sur tous les points où il jugera pouvoir le faire.

Sir Ed. Grey a dit au prince Lichnowsky (qui ne lui a fait jusqu'ici aucune communication analogue à celle de M. de Schœn à Paris) que, si la note autrichienne n'amenait aucune difficulté entre l'Autriche et la Russie, le Gouvernement anglais n'aurait pas à s'en occuper, mais qu'il était

à craindre que la raideur de la note et la brièveté du délai indiqué n'amenassent une tension. Dans ces conditions, la seule chance qu'on aperçoive d'éviter un conflit consisterait dans une médiation de la France, de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Angleterre, l'Allemagne seule pouvant exercer dans ce sens une action sur le Gouvernement de Vienne.

L'ambassadeur d'Allemagne a répondu qu'il transmettrait cette suggestion à Berlin, mais a laissé entendre à l'ambassadeur de Russie, qui est son parent, que l'Allemagne ne se prêterait à aucune démarche à Vienne.

BIENVENU-MARTIN.

N° 37

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i

Londres, le 25 juillet 1914.

L'ambassadeur d'Allemagne est venu au Foreign Office affirmer que son Gouvernement refuserait de s'immiscer dans le conflit qui divise l'Autriche et la Serbie.

Sir Ed. Grey a répondu que, sans le concours de l'Allemagne à Vienne, l'Angleterre ne saurait agir à Pétersbourg. Si cependant l'Autriche et la Russie mobilisaient toutes deux, ce serait bien l'occasion d'une intervention des quatre autres puissances. Le Gouvernement allemand maintiendrait-il alors son attitude passive et refuserait-il de se joindre à l'Angleterre, à la France et à l'Italie?

Le prince Lichnowsky ne le pense pas, puisqu'il ne s'agirait plus de difficultés entre Vienne et Belgrade, mais d'un conflit entre Vienne et Pétersbourg.

Sir Ed. Grey a ajouté cette observation que, si la guerre venait à éclater, aucune puissance en Europe ne pourrait s'en désintéresser.

DE FLEURIAU

N° 38

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Pétersbourg, le 25 juillet 1914.

Le Gouvernement russe va s'efforcer d'obtenir du Gouvernement austro-hongrois une prolongation du délai assigné par l'ultimatum, afin que les puissances puissent se former une opinion sur le dossier judiciaire dont la communication leur est offerte.

M. Sazonoff a prié l'ambassadeur d'Allemagne de signaler à son Gouvernement le danger de la situation; il s'est abstenu toutefois de faire allusion aux mesures que la Russie serait sans doute amenée à prendre, si la Serbie était menacée dans son indépendance nationale ou dans l'intégrité de son territoire; les réponses évasives et les récriminations du comte de Pourtalès ont laissé à M. Sazonoff une impression défavorable.

Un conseil des ministres sera tenu demain sous la présidence de l'Empereur. M. Sazonoff garde toute sa modération : « Il faut éviter, m'a-t-il dit, tout ce qui pourrait précipiter la crise. J'estime que, même si le Gouvernement austro-hongrois passait à l'action contre la Serbie, nous ne devrions pas rompre les négociations. »

PALÉOLOGUE.

N° 39

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne.

Paris, le 25 juillet 1914.

Le Gouvernement russe a donné comme instructions à son représentant à Vienne de demander au Gouvernement autrichien une prolongation du délai fixé à la Serbie, pour permettre aux puissances de se faire une opinion sur le

dossier que l'Autriche a offert de leur communiquer, et en vue d'éviter des conséquences regrettables pour tous.

Un refus opposé par l'Autriche-Hongrie à cette demande ôterait toute signification à la démarche qu'elle a faite auprès des puissances, en leur communiquant sa note, et la mettrait en contradiction avec la morale internationale.

Le Gouvernement russe a demandé que vous fassiez d'urgence une démarche analogue auprès du comte Berchtold; je vous prie d'appuyer la demande de votre collègue. Le Gouvernement russe a adressé la même demande à Londres, Rome, Berlin et Bucarest.

BIENVENU-MARTIN.

N° 40

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Londres, le 25 juillet 1914.

Sir Ed. Grey a reçu communication ce matin des instructions qui prescrivent à l'ambassadeur de Russie à Vienne de demander la prolongation du délai donné à la Serbie par la note autrichienne d'avant-hier. M. Sazonoff demandait que la démarche russe fût appuyée par l'ambassade d'Angleterre.

Sir Ed. Grey a télégraphié à Sir M. de Bunsen de s'exprimer dans le même sens que son collègue russe et de rappeler la communication autrichienne qui lui a été faite hier soir tard par le comte Mensdorff, communication aux termes de laquelle le défaut d'adhésion de la Serbie aux conditions de l'ultimatum n'entraînerait, dès aujourd'hui, qu'une rupture diplomatique et non des opérations militaires immédiates.

Sir Ed. Grey en concluait que le temps serait laissé aux puissances pour intervenir, et chercher les moyens de dénouer la crise.

DE FLEURIAU.

N° 41

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Berlin, le 25 juillet 1914.

Ce matin, le chargé d'affaires d'Angleterre a demandé à M. de Jagow, d'après les ordres de son Gouvernement, si l'Allemagne voudrait se joindre à l'Angleterre, à la France et à l'Italie, pour intervenir auprès de l'Autriche et de la Russie afin d'empêcher un conflit et, en premier lieu, pour demander à Vienne une prolongation du délai imparti à la Serbie par l'ultimatum.

Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères a répondu qu'il avait déjà, dès la réception de la dépêche du prince Lichnowsky lui faisant part des intentions de Sir Ed. Grey, télégraphié ce matin même à l'ambassadeur d'Allemagne à Vienne pour qu'il demandât cette prolongation au comte Berchtold. Malheureusement le comte Berchtold est à Ischl. Au reste, M. de Jagow ne croit pas que cette demande soit accueillie.

Le chargé d'affaires d'Angleterre s'est également enquis auprès de M. de Jagow, comme je l'avais fait hier, si l'Allemagne n'avait eu aucune connaissance de la note autrichienne avant qu'elle fût lancée, et a reçu une réponse si nettement négative qu'il ne pouvait insister; mais il n'a pu s'empêcher de s'étonner du blanc-seing donné par l'Allemagne à l'Autriche.

M. de Jagow lui ayant répondu que la question était pour l'Autriche une question intérieure, il a remarqué qu'elle était devenue au premier chef internationale.

Jules Cambon.

N° 42

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. le Ministre des Affaires étrangères p. i.

Berlin, le 25 juillet 1914.

Le chargé d'affaires de Russie a reçu pour instruction de demander au Gouvernement allemand d'insister auprès

du Cabinet de Vienne, en vue de faire prolonger le délai de l'ultimatum.

M. de Jagow ne lui ayant donné rendez-vous qu'à la fin de l'après-midi, c'est-à-dire au moment où l'ultimatum viendra à échéance, M. Broniewski a envoyé d'urgence une note écrite au secrétaire d'État, dans laquelle il marque que le retard de la communication faite par l'Autriche aux puissances rend l'effet de cette communication illusoire, puisqu'elle ne leur laisse pas le temps de prendre connaissance des faits allégués, avant l'expiration du délai fixé. Il insiste très vivement sur la nécessité de le prolonger, si l'on n'a pas en vue de créer une grande crise.

Jules CAMBON.

N° 43

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Berlin, le 25 juillet 1914.

Le chargé d'affaires de Russie a fait auprès du secrétaire d'État la démarche qui lui était prescrite en vue d'une prolongation du délai de l'ultimatum; M. de Jagow lui a répondu qu'il avait déjà transmis une indication de ce genre à Vienne, mais qu'il estimait que toutes ces démarches étaient trop tardives.

M. Broniewski a insisté, en disant que si le délai ne pouvait être prolongé les mesures d'exécution pouvaient au moins être retardées, de manière à permettre aux puissances de s'employer à éviter un conflit. Il a ajouté que la note autrichienne était conçue dans des termes calculés pour blesser la Serbie et la forcer à la guerre.

M. de Jagow lui a répondu qu'il ne s'agissait pas d'une guerre, mais d'une « exécution » dans une affaire locale.

Le chargé d'affaires a repris, en exprimant le regret que le Gouvernement allemand ne mesurât pas ses responsabilités dans le cas où des hostilités se produiraient, qui pourraient s'étendre au reste de l'Europe : à quoi, M. de Jagow a répondu qu'il se refusait à croire à de pareilles conséquences.

Le chargé d'affaires de Russie a recueilli comme moi

le bruit que l'Autriche, tout en déclarant ne vouloir aucune annexion de territoire, occuperait des parties de la Serbie jusqu'à ce qu'elle ait complète satisfaction. « On sait, m'a-t-il dit, ce que signifie ce mot satisfaction. » Les impressions de M. Broniewski sur les arrière-pensées de l'Allemagne sont très pessimistes.

Jules CAMBON.

N° 44

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Rome, le 25 juillet 1914.

L'ambassadeur de Russie a fait à la Consulta la démarche prescrite par M. Sazonoff aux représentants de la Russie à Paris, Berlin, Rome, Bucarest, et qui tendait à obtenir de ces différents Cabinets qu'ils associent leur action à celle de la Russie à Vienne en vue d'obtenir une prolongation du délai imparti à la Serbie.

En l'absence du marquis de San Giuliano, M. Salandra et M. de Martino ont répondu qu'ils se mettraient en rapport avec le ministre des Affaires étrangères, mais que sa réponse ne pourrait leur parvenir que vers 6 heures, c'est-à-dire trop tard pour entreprendre une démarche à Vienne.

BARRÈRE.

N° 45

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Vienne, le 25 juillet 1914.

Le chargé d'affaires de Russie a reçu de son Gouvernement l'ordre de demander un délai pour l'ultimatum à la Serbie, au moment même où le comte Berchtold partait pour Ischl avec l'intention, au dire des journaux, d'y rester près de l'Empereur jusqu'à la fin de la crise.

Le prince Koudacheff l'a néanmoins informé de la démarche qu'il avait à remplir par deux télégrammes en clair, l'un en cours de route, l'autre à destination. Il n'en attend aucun effet.

Le baron Macchio, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, à qui le prince a communiqué le sens de ses instructions et de sa démarche télégraphique, a témoigné une froideur glaciale quand son interlocuteur lui a représenté que donner à juger des griefs avec pièces justificatives, sans laisser le temps d'étudier le dossier, est contraire à la courtoisie internationale; le baron Macchio a répliqué que parfois l'intérêt dispense d'être courtois.

Le Gouvernement autrichien est résolu à infliger à la Serbie une humiliation : il n'acceptera l'intervention d'aucune puissance, jusqu'à ce que le coup ait été porté et reçu en pleine face par la Serbie.

DUMAINE.

N° 46

M. Boppe, Ministre de France à Belgrade,
à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Belgrade, le 25 juillet 1914.

M. Pachitch vient de me donner connaissance de la réponse qui sera remise ce soir au ministre d'Autriche.

Le Gouvernement serbe accepte de publier demain au *Journal officiel* la déclaration qui lui est demandée; il la communiquera également à l'armée, par un ordre du jour; il dissoudra les sociétés de défense nationale et toutes autres associations susceptibles d'agir contre l'Autriche-Hongrie; il s'engage à modifier la loi sur la presse, à renvoyer du service de l'armée, de l'instruction publique et des autres administrations, tous fonctionnaires dont la participation dans la propagande sera prouvée; il demande seulement que le nom de ces fonctionnaires lui soit communiqué.

Quant à la participation dans l'enquête de fonctionnaires autrichiens, il demande qu'on lui explique comment elle s'exercerait; il ne pourrait accepter que celle qui correspondrait au droit international ou aux relations de bon voisinage.

Il accepte toutes les autres exigences de l'ultimatum et déclare que, si le Gouvernement austro-hongrois ne s'en contente pas, il est prêt à s'en remettre à la décision du Tribunal de La Haye, ou à celle des grandes puissances qui ont pris part à l'élaboration de la déclaration du 31 mars 1909.

BOPPE.

N° 47

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Berlin, le 25 juillet 1914.

Pendant tout l'après-midi le bruit a couru avec persistance que la Serbie se soumettait aux exigences autrichiennes; ce soir les journaux publient des suppléments annonçant la rupture à Belgrade et le départ du ministre d'Autriche-Hongrie.

Ce bruit vient d'être confirmé au correspondant de l'Agence Havas à la Wilhelmstrasse. Des groupes considérables de plusieurs centaines de personnes stationnent ici devant les bureaux des journaux, et une nombreuse manifestation de jeunes gens vient de passer sur Pariserplatz en poussant des cris de « hurrah! » pour l'Allemagne, et en chantant des chants patriotiques; elle se rend à la Colonne de la Victoire, à l'ambassade d'Autriche, puis à celle d'Italie. C'est une explosion significative de chauvinisme.

Une personnalité allemande que j'ai vue ce soir, m'a avoué qu'on avait craint ici que la Serbie n'acceptât en bloc la note autrichienne, en se réservant d'en discuter l'application, pour gagner du temps et permettre aux efforts des puissances de se produire utilement avant la rupture.

Dans les milieux financiers, on prend déjà des mesures pour parer à toute éventualité, car on n'y aperçoit pas le moyen d'enrayer la crise, en présence de l'appui déterminé que donne l'Allemagne à l'Autriche.

Je ne vois, pour moi, que l'Angleterre qui puisse, en Europe, être écoutée à Berlin.

Quoi qu'il arrive, Paris, Pétersbourg et Londres ne parviendront à maintenir dignement la paix qu'en se montrant fermement et absolument unis.

Jules CAMBON.

N° 48

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Vienne, le 25 juillet 1914.

On me remet votre télégramme précisément à l'heure où expire le délai imparti à la Serbie. D'autre part, je viens de vous faire savoir dans quelles conditions le chargé d'affaires de Russie a dû exécuter sa démarche. Il semble inutile de l'appuyer quand il n'en est plus temps.

Dans l'après-midi, le bruit s'était répandu que la Serbie avait cédé à l'ultimatum tout en ajoutant qu'elle en appelait aux puissances. Mais on assure, au dernier moment, que le ministre d'Autriche vient de quitter précipitamment Belgrade; il aurait jugé insuffisante l'adhésion du Gouvernement serbe aux conditions posées par son Gouvernement.

DUMAINE.

N° 49

Réponse du Gouvernement serbe à la note austro-hongroise, Belgrade, le 25 juillet 1914.

Communiqué par M. Vesnitch, ministre de Serbie, le 27 juillet.

(Voir le texte dans PAGES D'HISTOIRE, fasc. 22, *Livre Bleu Serbe*, n° 39, p. 51 à 58.)

CHAPITRE IV

DE LA RUPTURE DES RELATIONS DIPLOMATIQUES

(25 juillet 1914)

A LA DÉCLARATION DE GUERRE DE L'AUTRICHE A LA SERBIE

(28 juillet 1914)

N° 50

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à bord de la France (*pour le Président du Conseil*) *et à MM. les Ambassadeurs de France à Londres, Pétersbourg, Berlin, Vienne, Rome.*

Paris, le 26 juillet 1914.

On peut résumer ainsi les événements de samedi : refus de l'Autriche d'accéder à la prolongation de délai demandée par la Russie, — départ du ministre d'Autriche de Belgrade après remise d'une réponse de la Serbie, estimée insuffisante, bien qu'elle eût atteint la limite des concessions jugées possibles, — ordre de mobilisation donné en Serbie, dont le Gouvernement s'est retiré à Kragoujewatz, où il est suivi par les ministres de France et de Russie.

Le Gouvernement italien, à qui la note autrichienne a été communiquée vendredi sans demande d'appui ni même d'avis, n'a pas, en l'absence du marquis de San Giuliano qui ne rentre que mardi, pu répondre à la suggestion du Gouvernement russe qui proposait d'insister à Vienne pour une prolongation de délai. Il résulte d'une confidence de l'ambassadeur d'Italie à M. Paléologue qu'à Vienne

on continue à se bercer de l'illusion que la Russie « ne tiendra pas le coup ». Il ne faut pas oublier que l'Italie n'est tenue par les engagements de la Triple Alliance que si elle a été préalablement consultée.

De Pétersbourg, nous apprenons que M. Sazonoff a conseillé à la Serbie de demander la médiation anglaise. Dans le Conseil des ministres du 25, tenu en présence de l'Empereur, la mobilisation des treize corps d'armée éventuellement destinés à opérer contre l'Autriche a été envisagée; cette mobilisation ne serait toutefois rendue effective que si l'Autriche contraignait la Serbie par la force des armes, et seulement après avis du ministre des Affaires étrangères, à qui le soin incombe de fixer la date, liberté lui étant laissée de continuer les négociations même dans le cas où Belgrade serait occupée. L'opinion russe manifeste l'impossibilité politique et morale pour la Russie de laisser écraser la Serbie.

A Londres, la démarche allemande a été faite le 25, dans les mêmes termes que par le baron de Schœn à Paris. Sir E. Grey a répondu au prince Lichnowsky que, si la guerre venait à éclater, aucune puissance en Europe ne pourrait s'en désintéresser. Il n'a pas précisé davantage et a tenu un langage très réservé au ministre de Serbie. La communication faite le 25 au soir par l'ambassadeur d'Autriche rend Sir E. Grey plus optimiste; puisque la rupture diplomatique ne doit pas entraîner des opérations militaires immédiates, le secrétaire d'État veut encore espérer que les puissances auront le temps d'intervenir.

A Berlin, le langage tenu par le secrétaire d'État au chargé d'affaires de Russie est peu satisfaisant et dilatoire; comme celui-ci lui demandait de s'associer à une démarche à Vienne pour une prolongation de délai, il a répondu qu'il avait déjà agi dans ce sens, mais que c'était trop tard; à la demande d'obtenir un délai pour prolonger les mesures d'exécution, il a répliqué qu'il s'agissait d'une question intérieure et non pas d'une guerre, mais d'une exécution locale. M. de Jagow feint de ne pas croire que l'action autrichienne puisse entraîner des conséquences générales.

Il se produit une véritable explosion de chauvinisme à Berlin. L'empereur d'Allemagne revient directement à Kiel. M. Jules Cambon estime que, aux premières mesures militaires de la Russie, l'Allemagne répondrait immédiatement et n'attendrait vraisemblablement pas un prétexte pour nous attaquer.

A Vienne, l'ambassadeur de France n'a pas eu le temps de se joindre à la démarche de son collègue russe pour obtenir une prolongation du délai fixé à la Serbie; il ne le regrette pas, cette démarche ayant été repoussée catégoriquement, et l'Angleterre n'ayant pas non plus eu le temps de donner des instructions à cet égard à son agent.

Une note de l'ambassade d'Angleterre m'a été remise : elle rend compte de la conférence de l'ambassadeur britannique à Pétersbourg avec M. Sazonoff et M. Paléologue. Sir Edward Grey estime que les quatre puissances non intéressées devraient insister auprès de la Russie et de l'Autriche pour que leurs armées ne franchissent pas la frontière et donnent le temps à l'Angleterre, à la France, à l'Allemagne et à l'Italie d'exercer leur médiation. Si l'Allemagne accepte, le Gouvernement anglais a des raisons de penser que l'Italie serait heureuse de s'associer également à l'action jointe de l'Angleterre et de la France : l'adhésion de l'Allemagne est essentielle, car pas plus l'Autriche que la Russie ne tolérerait d'autre intervention que d'amis impartiaux ou d'alliés.

BIENVENU-MARTIN.

N° 51

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Rome, le 26 juillet 1914.

Un télégramme de Vienne reçu à l'instant à la Consulta lui fait connaître que la rupture diplomatique est effective entre l'Autriche et la Serbie, et que l'Autriche procède à des mesures militaires.

Le marquis di San Giuliano, qui est à Fiuggi, ne reviendra à Rome qu'après-demain.

J'ai eu aujourd'hui avec le président du Conseil un intéressant entretien sur la situation, dont il reconnaît toute la gravité. De l'ensemble de ses propos, j'ai emporté le sentiment que le Gouvernement italien voudrait, en cas de conflit, se tenir en dehors et rester dans une attitude d'observation.

M. Salandra m'a dit, à ce propos : « Nous ferons les plus

grands efforts pour empêcher la paix d'être rompue : notre situation est un peu analogue à celle de l'Angleterre. Peut-être pourrions-nous faire quelque chose dans un sens pacifique avec les Anglais. » M. Salandra m'a confirmé que la note autrichienne avait été communiquée à Rome à la dernière heure.

BARRÈRE.

N° 52

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Rome, le 26 juillet 1914.

M. Sazonoff a dit hier à l'ambassadeur d'Italie à Pétersbourg que la Russie se servirait de tous les moyens diplomatiques pour éviter le conflit et qu'elle ne renonçait pas à l'espoir qu'une médiation pourrait amener l'Autriche à une attitude moins intransigeante; mais qu'on ne pouvait cependant lui demander de laisser écraser la Serbie.

Je remarque que la majeure partie de l'opinion publique italienne est hostile à l'Autriche dans cette grave affaire.

BARRÈRE.

N° 53

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à M. de Fleuriau, Chargé d'affaires à Londres.

Paris, le 26 juillet 1914.

M. Paléologue m'adresse le télégramme suivant : « M. Sazonoff conseille au Gouvernement serbe de solliciter la médiation du Gouvernement britannique. »

D'accord avec M. Paul Cambon, je pense que le Gouvernement français ne peut qu'exprimer l'espoir de voir le Gouvernement anglais accepter, si une offre de cette nature lui était faite.

Veuillez vous exprimer dans ce sens auprès du Foreign Office.

BIENVENU-MARTIN.

N° 54

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Saint-Pétersbourg, le 26 juillet 1914.

Le ministre des Affaires étrangères continue avec une louable persévérance à rechercher les moyens de faire prévaloir une solution pacifique. « Jusqu'au dernier instant, m'a-t-il déclaré, je me montrerai prêt à négocier. »

C'est dans cet esprit qu'il vient de mander le comte Szapary pour le convier à une « franche et loyale explication ». Article par article, M. Sazonoff a commenté devant lui l'ultimatum austro-hongrois, en faisant ressortir le caractère injurieux des principales clauses. « L'intention qui a inspiré ce document, a-t-il dit, est légitime si vous n'avez poursuivi d'autre but que de protéger votre territoire contre les menées des anarchistes serbes; mais le procédé auquel vous avez eu recours n'est pas défendable. » Il a conclu : « Reprenez votre ultimatum, modifiez-en la forme, et je vous garantis le résultat. »

L'ambassadeur d'Autriche-Hongrie s'est montré touché de ce langage; toutefois, en attendant des instructions, il réserve l'opinion de son Gouvernement. Sans se décourager, M. Sazonoff a décidé de proposer, dès ce soir, au comte Berchtold l'ouverture d'une conversation directe entre Vienne et Pétersbourg sur les changements à introduire dans l'ultimatum.

Cette entremise amicale et officieuse de la Russie entre l'Autriche et la Serbie a l'avantage d'être expéditive. Je la crois donc préférable à toute autre procédure, et de nature à aboutir.

PALÉOLOGUE.

N° 55

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Vienne, le 26 juillet 1914.

M. Schebeko est revenu précipitamment d'un voyage

en Russie; il ne l'avait entrepris qu'après l'assurance donnée par le comte Berchtold que les réclamations contre la Serbie seraient des plus acceptables.

L'ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Pétersbourg avait parlé dans le même sens à M. Sazonoff la veille de la remise de la note. Ce procédé, très habituel dans la diplomatie de la Monarchie, et qui a servi également au baron Macchio envers moi, paraît avoir beaucoup ajouté à l'irritation du Gouvernement russe.

M. Schebeko va s'efforcer, cependant, de profiter du délai indispensable à la mobilisation pour introduire une proposition d'arrangement, qui aura au moins l'avantage de permettre de mesurer la valeur des déclarations pacifiques de l'Allemagne.

Pendant que nous en délibérions ce soir, en compagnie de Sir M. de Bunsen, celui-ci a reçu des instructions du Foreign Office concernant la démarche à tenter par les représentants des quatre puissances moins directement intéressées. Je m'attends donc à ce que nous ayons à nous concerter demain avec le duc d'Avarna et M. de Tschirsky, lequel se retranchera presque sûrement derrière le principe de la localisation du conflit pour refuser son concours.

Mon impression est, d'ailleurs, que le Gouvernement austro-hongrois, quoique surpris et peut-être au regret de l'énergie qu'on lui a inspirée, se croira obligé à un commencement d'action militaire.

DUMAINE.

N° 56

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à bord de la France (*pour le Président du Conseil*) *et à MM. les Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne, Rome.*

Paris, le 26 juillet 1914.

Le résumé de la réponse serbe à la note autrichienne ne nous est parvenu qu'avec vingt heures de retard. Bien que le Gouvernement serbe eût cédé sur tous les points, sauf deux petites réserves, le ministre d'Autriche-Hongrie a

rompu les relations, prouvant ainsi la volonté arrêtée de son Gouvernement de procéder à l'exécution de la Serbie.

D'après un télégramme de M. Jules Cambon, l'ambassadeur d'Angleterre a le sentiment d'un peu de fléchissement; comme il faisait observer à M. de Jagow que Sir Ed. Grey ne lui demandait pas d'intervenir entre l'Autriche et la Serbie, mais, cette question cessant d'être localisée, d'intervenir avec l'Angleterre, la France et l'Italie à Vienne et Pétersbourg, le secrétaire d'État a déclaré qu'il ferait son possible pour maintenir la paix.

Au cours d'un entretien de M. Barrère avec le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères italien, celui-ci a indiqué que le Gouvernement italien n'aurait vraisemblablement pas approuvé la note autrichienne; mais comme elle ne lui a pas été préalablement communiquée, il se trouve, de ce fait, libéré de toute responsabilité dans la grave initiative prise par l'Autriche.

L'ambassadeur d'Allemagne est venu cet après-midi me faire une communication, tendant à une intervention de la France auprès de la Russie dans un sens pacifique. L'Autriche, m'a-t-il dit, a fait déclarer à la Russie qu'elle ne poursuivait ni agrandissement territorial ni atteinte à l'intégrité du royaume de Serbie; sa seule intention est d'assurer sa propre tranquillité et de faire la police. C'est des décisions de la Russie qu'il dépend qu'une guerre soit évitée; l'Allemagne se sent solidaire de la France dans l'ardent désir que la paix puisse être maintenue, et a le ferme espoir que la France usera de son influence dans un sens apaisant à Pétersbourg.

J'ai répondu à cette suggestion que la Russie était modérée, qu'elle n'avait accompli aucun acte qui pût faire douter de sa modération et que nous étions d'accord avec elle pour rechercher la solution pacifique de ce conflit. Il nous paraissait donc qu'à titre de contre-partie, l'Allemagne devait agir à Vienne, où l'efficacité de son action était certaine, en vue d'éviter des opérations militaires tendant à l'occupation de la Serbie.

L'ambassadeur m'ayant fait remarquer que cela était inconciliable avec la position prise par l'Allemagne, « que la question ne regardait que l'Autriche et la Serbie », je lui ai dit que la médiation à Vienne et à Pétersbourg pourrait être le fait des quatre autres puissances moins intéressées dans la question.

M. de Schœn se retrancha alors derrière le manque d'ins-

tructions à cet égard, et je lui dis que, dans ces conditions, je ne me sentais pas en mesure d'exercer une action seulement à Pétersbourg.

La conversation se termina sur l'assurance, renouvelée par l'ambassadeur, des intentions pacifiques de l'Allemagne, qu'il déclarait solidaire, sur ce point, de la France.

BIENVENU-MARTIN.

N° 57

Note pour le Ministre.

Dimanche soir, 26 juillet 1914.

Après la visite qu'il avait faite au ministre à 5 heures de l'après-midi, le baron de Schœn s'est rendu, ce soir à 7 heures, à la Direction politique, pour demander qu'en vue d'éviter des commentaires tendancieux des journaux, comme celui de *L'Écho de Paris* la veille, et afin de bien préciser le sens des démarches du Gouvernement allemand, un bref communiqué fût donné à la presse sur l'entrevue de l'ambassadeur d'Allemagne et du ministre des Affaires étrangères.

M. de Schœn suggéra, pour préciser sa pensée, les termes suivants, dont le directeur politique par intérim prit note sous sa dictée : « L'ambassadeur d'Allemagne et le ministre des Affaires étrangères ont eu, pendant l'après-midi, un nouvel entretien, au cours duquel ils ont examiné, dans l'esprit le plus amical et dans un sentiment de solidarité pacifique, les moyens qui pourraient être employés pour maintenir la paix générale. »

Le directeur politique par intérim répondit aussitôt : « Alors, tout est réglé dans votre esprit, et vous nous apportez l'assurance que l'Autriche accepte la note serbe, ou se prêtera aux conversations avec les puissances à cet égard? » L'ambassadeur ayant paru surpris et fait une vive dénégation, il lui fut exposé que si rien n'était modifié dans l'attitude négative de l'Allemagne, les termes de la « Note à la presse » suggérée étaient excessifs et de nature à donner à l'opinion française une fausse sécurité, en créant des illusions sur la situation réelle, dont les dangers n'étaient que trop évidents.

Aux assurances que prodiguait l'ambassadeur d'Allemagne sur l'impression optimiste qu'il éprouvait, le direc-

teur politique par intérim répondit en lui demandant s'il lui permettait de lui parler à titre tout personnel et privé, d'homme à homme, en toute liberté, et sans tenir compte de leurs fonctions respectives. Le baron de Schœn le pria de le faire.

M. Berthelot dit alors que pour tout esprit simple, l'attitude de l'Allemagne ne pouvait s'expliquer, si elle ne tendait pas à la guerre : une analyse purement objective des faits et la psychologie des rapports austro-allemands conduisaient logiquement à cette conclusion. Devant l'affirmation répétée que l'Allemagne ignorait le contenu de la note autrichienne, il n'était plus permis d'élever des doutes sur ce point; était-il vraisemblable, cependant, que l'Allemagne se fût rangée, les yeux fermés, à côté de l'Autriche, dans une pareille aventure? La psychologie de toutes les relations passées de Vienne et de Berlin permettait-elle d'admettre que l'Autriche eût pris une position sans recul possible, avant d'avoir pesé, avec son alliée, toutes les conséquences de son intransigeance? Combien le refus de l'Allemagne de donner un conseil de médiation à Vienne paraissait surprenant, maintenant qu'elle connaissait le texte extraordinaire de la note autrichienne! Quelle responsabilité le Gouvernement allemand prendrait, et quelles suspicions pèseraient sur lui, s'il persistait à s'interposer entre l'Autriche et les puissances, après la soumission pour ainsi dire absolue de la Serbie, et quand le moindre conseil donné par lui à Vienne mettrait fin au cauchemar qui pesait sur l'Europe!

La rupture des relations diplomatiques par l'Autriche, ses menaces de guerre et la mobilisation qu'elle poursuit, donnent une particulière urgence à l'action pacificatrice de l'Allemagne, car du jour où les troupes autrichiennes auraient franchi la frontière serbe, on se trouverait en présence d'un fait qui obligerait, sans doute, le Cabinet de Pétersbourg à intervenir et risquerait de déchaîner une guerre que l'Allemagne déclare vouloir éviter.

M. de Schœn, qui écoutait en souriant, affirma de nouveau que l'Allemagne avait ignoré le texte de la note autrichienne (1) et ne l'avait approuvée qu'après sa remise; elle

---

(1) Voir pièce n° 21. Lettre du ministre de France à Munich relatant que le président du Conseil bavarois a dit, le 23 juillet, avoir connaissance du texte de la note autrichienne à la Serbie.

Voir aussi, *Livre Bleu*, la pièce n° 95 où Sir M. de Bunsen, ambas-

estimait toujours que la Serbie avait besoin d'une leçon assez sévère pour qu'elle ne pût l'oublier, et que l'Autriche se devait à elle-même de mettre fin à une situation dangereuse et intolérable pour une grande puissance. Il déclara, d'ailleurs, ne pas connaître le texte de la réponse serbe, et se montra personnellement surpris qu'elle n'eût pas satisfait l'Autriche, si toutefois elle était telle que les journaux, souvent mal informés, la représentaient.

Il insista encore sur les intentions pacifiques de l'Allemagne et donna son impression sur l'effet que pourraient avoir de bons conseils adressés, par exemple à Vienne, par l'Angleterre, sur un ton amical. Selon lui, l'Autriche n'était pas intransigeante; ce qu'elle repousse, c'est l'idée d'une médiation formelle, le « spectre » d'une conférence : un mot pacifique venu de Pétersbourg, de bonnes paroles dites d'un ton conciliant par les puissances de la Triple Entente, auraient chance d'être bien accueillies. Il ajouta enfin qu'il ne disait pas que l'Allemagne, de son côté, ne donnerait pas quelques conseils à Vienne.

Dans ces conditions, le directeur politique déclara qu'il demanderait au ministre s'il lui paraissait opportun de communiquer à la presse une courte note de ton modéré.

N° 58

M. Chevalley, Ministre de France à Christiania, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Christiania, le 26 juillet 1914.

Toute la flotte allemande en Norvège a reçu l'ordre de prendre la mer. Les autorités allemandes à Bergen déclarent que c'est pour rallier directement l'Allemagne.

Les navires allemands dispersés dans les fiords au nord de Bergen rejoindraient ceux qui sont aux environs de Stavanger.

CHEVALLEY.

---

sadeur d'Angleterre à Vienne, déclare : « Quoique je ne puisse pas le vérifier, je tiens d'une source privée que l'ambassadeur allemand connaissait le texte de l'ultimatum autrichien à la Serbie avant qu'il ne fût expédié et qu'il l'a télégraphié à l'empereur d'Allemagne; je sais par l'ambassadeur allemand lui-même qu'il en approuve chaque ligne. » (PAGES D'HISTOIRE, fasc. 58, p. 68.)

N° 59

M. d'Annoville, Chargé d'affaires de France à Luxembourg, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Luxembourg, le 26 juillet 1914.

D'après des renseignements que je viens de recevoir de Thionville, les quatre dernières classes libérées ont ordre de se tenir à la disposition de la Kommandantur à toute heure.

Sans être complètement mobilisés, les réservistes ont interdiction de s'absenter du lieu de leur domicile.

D'ANNOVILLE.

N° 60

M. Farges, Consul général de France à Bâle, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Bâle, le 27 juillet 1914.

Les officiers allemands en vacances dans cette région ont reçu, il y a quatre jours, l'ordre de les interrompre pour regagner l'Allemagne.

D'autre part, j'apprends de deux sources sérieuses qu'avis a été donné aux propriétaires de voitures automobiles du grand-duché de Bade de se préparer à les mettre à la disposition des autorités militaires, deux jours après un nouvel ordre. Le secret, sous peine d'amende, a été recommandé sur cet avis.

La population bâloise est très inquiète et les facilités bancaires se resserrent.

FARGES.

N° 61

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, communiqué à bord de la France (*pour le Président du Conseil*) *et à MM. les Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Vienne, Rome.*

Paris, le 27 juillet 1914.

Les trois démarches de l'ambassadeur d'Allemagne à Paris semblent caractéristiques : — le vendredi, il lit une note où le Gouvernement allemand se pose catégoriquement entre l'Autriche et les puissances, approuvant l'ultimatum autrichien à la Serbie et ajoutant que « l'Allemagne désire ardemment que le conflit reste localisé, toute intervention d'une autre puissance devant, par le jeu de ses alliances, provoquer d'incalculables conséquences »; — le second jour, le samedi, l'effet ayant été produit et les puissances ayant, en raison de la surprise, de la brièveté du délai et des risques de guerre générale, conseillé à la Serbie de céder, M. de Schœn revient atténuer sa démarche, feignant de s'étonner de l'impression produite et proteste qu'on prête à l'Allemagne des intentions qu'elle n'a pas, puisque, dit-il, il n'y a eu ni concert avant, ni menace après; — le troisième jour, le dimanche, le résultat ayant été obtenu, puisque la Serbie a cédé en fait pour ainsi dire à toutes les exigences de l'Autriche, l'ambassadeur d'Allemagne reparaît à deux reprises, pour insister sur les intentions pacifiques de l'Allemagne et sur son désir ardent de collaborer au maintien de la paix, après avoir enregistré le succès autrichien, qui clôt la première phase de la crise.

La situation à l'heure actuelle reste inquiétante, en raison du refus incompréhensible de l'Autriche d'accepter la soumission serbe, de ses opérations de mobilisation et de ses menaces d'envahir la Serbie. L'attitude prise depuis le début, avec l'appui allemand, par le Gouvernement autrichien, son refus d'accepter aucune conversation des puissances ne permettant pas, en pratique, à celles-ci d'intervenir utilement auprès de lui sans l'intermédiaire de l'Allemagne. Cependant le temps presse, car si l'armée autrichienne franchit la frontière, il sera très difficile d'enrayer

la crise, la Russie ne paraissant pas pouvoir tolérer l'occupation de la Serbie, après que celle-ci s'est en réalité soumise à la note autrichienne en lui donnant toutes satisfactions et garanties. L'Allemagne, du fait même de la position prise par elle, est qualifiée pour intervenir utilement et être écoutée à Vienne; si elle ne le fait pas, elle justifie tous les soupçons et assume la responsabilité de la guerre.

Les puissances, et en particulier la Russie, la France et l'Angleterre ont déterminé par leurs pressants conseils Belgrade à céder; elles ont donc rempli leur rôle; maintenant c'est à l'Allemagne, seule en situation d'être entendue rapidement à Vienne, à donner des conseils à l'Autriche qui a obtenu satisfaction et ne peut, pour un détail facile à régler, déchaîner la guerre générale.

C'est dans ces conditions que se présente la proposition faite par le Cabinet de Londres; M. Sazonoff ayant dit à l'ambassadeur d'Angleterre qu'à la suite de l'appel de la Serbie aux puissances, la Russie accepterait de se tenir à l'écart, Sir Ed. Grey a formulé auprès des Cabinets de Paris, Berlin et Rome, la suggestion suivante : les ambassadeurs de France, d'Allemagne et d'Italie à Londres seraient chargés de chercher avec Sir Ed. Grey un moyen de résoudre les difficultés actuelles, étant entendu que pendant cette conversation, la Russie, l'Autriche et la Serbie s'abstiendraient de toute opération militaire active. Sir A. Nicolson a parlé de cette suggestion à l'ambassadeur d'Allemagne, qui s'y est montré favorable; elle sera également bien accueillie à Paris et aussi à Rome, selon toute vraisemblance. Ici encore, la parole est à l'Allemagne, qui a l'occasion de témoigner autrement qu'en paroles sa bonne volonté.

Je vous prie de vous concerter avec votre collègue anglais et d'appuyer auprès du Gouvernement allemand sa démarche dans la forme qui vous paraîtra opportune.

BIENVENU-MARTIN.

N° 62

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à bord de la France *(pour le Président du Conseil) et à MM. les Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne.*

Paris, le 27 juillet 1914.

Après sa démarche d'hier tendant à une intervention apaisante de la France à Pétersbourg, l'ambassadeur d'Allemagne était revenu, ainsi que je vous en ai informé, à la Direction politique, sous le prétexte qu'il pourrait y avoir intérêt à communiquer à la presse une courte note indiquant le sens pacifique et amical de la conversation; il avait même suggéré les termes suivants : « L'ambassadeur et le ministre des Affaires étrangères ont eu, pendant l'après-midi, un nouvel entretien au cours duquel on a examiné, dans l'esprit le plus amical et dans un sentiment de solidarité pacifique, les moyens qui pourraient être employés pour maintenir la paix générale. » Il fut répondu de suite que les termes paraissaient excessifs et de nature à donner à l'opinion des illusions sur la situation réelle, que cependant une brève note dans le sens indiqué, c'est-à-dire rendant compte d'une conversation où avaient été examinés les moyens employés pour sauvegarder la paix, pourrait être donnée si je l'approuvais.

La note communiquée a été la suivante : « L'ambassadeur d'Allemagne et le ministre des Affaires étrangères ont eu un nouvel entretien, au cours duquel ils ont recherché les moyens d'action des puissances pour le maintien de la paix. » Cette rédaction, volontairement terne, évitait une solidarité avec l'Allemagne qui pourrait être mal interprétée.

Ce matin, M. de Schœn a adressé une lettre particulière au directeur politique, sous le prétexte de résumer son entretien avec le ministre, et a ajouté : « Notez bien la phrase sur la solidarité des sentiments pacifiques. Ce n'est pas une phrase banale, mais la sincère expression de la réalité. » Le résumé joint à la lettre était ainsi conçu : « Le Cabinet de Vienne a fait formellement et officiellement déclarer à celui de Pétersbourg qu'il ne poursuit aucune

acquisition territoriale en Serbie et qu'il ne veut point porter atteinte à l'intégrité du royaume; sa seule intention est celle d'assurer sa tranquillité. En ce moment, la décision, si une guerre européenne doit éclater, dépend uniquement de la Russie. Le Gouvernement allemand a la ferme confiance que le Gouvernement français, avec lequel il se sait solidaire dans l'ardent désir que la paix européenne puisse être maintenue, usera de toute son influence dans un esprit apaisant auprès du Cabinet de Pétersbourg. »

Je vous ai fait connaître la réponse qui avait été faite (une démarche française à Pétersbourg s'expliquait mal et devait avoir pour corollaire une démarche allemande à Vienne, ou, à défaut, une médiation, dans les deux capitales, des quatre puissances moins intéressées).

La lettre de M. de Schœn est susceptible de diverses interprétations : la plus vraisemblable est qu'elle tend, comme sa démarche même, à chercher à compromettre la France au regard de la Russie, quitte, en cas d'échec, à rejeter sur la Russie et sur la France la responsabilité d'une guerre éventuelle, enfin à masquer, par des assurances pacifiques non écoutées, une action militaire de l'Autriche en Serbie, destinée à compléter le succès autrichien.

Je vous communique ces renseignements à titre d'information et à toutes fins utiles.

BIENVENU-MARTIN.

N° 63

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Londres, le 27 juillet 1914.

L'ambassadeur d'Allemagne et l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie laissent entendre qu'ils sont sûrs que l'Angleterre garderait la neutralité si un conflit venait à éclater. Sir Arthur Nicolson m'a dit que, cependant, le prince Lichnowsky ne pouvait, après la conversation qu'il a eue avec lui aujourd'hui, conserver aucun doute sur la liberté qu'entendait garder le Gouvernement britannique d'intervenir, au cas où il le jugerait utile.

L'ambassadeur d'Allemagne n'aura pas manqué d'être

frappé de cette déclaration, mais pour peser sur l'Allemagne et pour éviter un conflit, il semble indispensable que celle-ci soit amenée à tenir pour certain qu'elle trouverait l'Angleterre et la Russie aux côtés de la France.

DE FLEURIAU.

N° 64

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Saint-Pétersbourg, le 27 juillet 1914.

M. Sazonoff a tenu à tous mes collègues un langage conciliant.

Malgré l'émotion publique, le Gouvernement russe s'applique et réussit à contenir la presse; on a notamment recommandé une grande modération envers l'Allemagne.

Depuis hier, M. Sazonoff n'a reçu de Vienne ni de Berlin aucune information.

PALÉOLOGUE.

N° 65

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Thérapia, le 27 juillet 1914.

Le conflit austro-serbe retient l'attention du Gouvernement ottoman et les Turcs se réjouissent des épreuves de la Serbie, mais on est porté à croire ici en général que ce conflit restera localisé. L'on estime généralement que, cette fois encore, la Russie n'interviendra pas en faveur de la Serbie dans des conditions qui étendraient le conflit armé.

Le sentiment unanime, dans les milieux politiques ottomans, est que l'Autriche, avec l'appui de l'Allemagne, arrivera à ses fins et qu'elle fera entrer la Serbie, après la Bulgarie, dans l'orbite de la Triple Alliance.

BOMPARD.

N° 66

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires à Londres,
à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Londres, le 27 juillet 1914.

Sir Ed. Grey a dit ce matin à l'ambassadeur d'Allemagne que si l'Autriche envahissait la Serbie après la réponse serbe, elle démontrerait qu'elle ne poursuivait pas seulement le règlement des questions mentionnées dans sa note du 23 juillet, mais qu'elle voulait écraser un petit État. « Alors, a-t-il ajouté, se poserait une question européenne, et il s'ensuivrait une guerre, à laquelle d'autres puissances seraient amenées à prendre part. »

L'attitude de la Grande-Bretagne s'affirme par l'arrêt de la démobilisation de sa flotte. Le Premier Lord de l'Amirauté avait pris discrètement cette mesure dès vendredi, de sa propre initiative; cette nuit, Sir Ed. Grey et ses collègues ont décidé de la publier. Ce résultat est dû à l'attitude conciliante de la Serbie et de la Russie.

DE FLEURIAU.

N° 67

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Berlin, le 27 juillet 1914.

J'ai entretenu aujourd'hui le secrétaire d'État de la démarche de l'Angleterre tendant à ce que l'Allemagne se joigne aux Cabinets de Londres, Paris et Rome pour empêcher les hostilités entre Pétersbourg et Vienne.

Je lui ait fait remarquer que la proposition de Sir Ed. Grey ouvrait la voie à une issue pacifique. M. de Jagow m'a répondu qu'il était disposé à y entrer, mais il m'a fait remarquer que si la Russie mobilisait, l'Allemagne serait obligée de mobiliser aussitôt, que nous y serions forcés également et qu'alors le conflit serait presque inévitable. Je lui ai demandé si l'Allemagne se croirait engagée

à mobiliser dans le cas où la Russie ne mobiliserait que sur la frontière autrichienne; il m'a dit que non et m'a autorisé formellement à vous faire connaître cette restriction. Aussi attacherait-il la plus grande importance à ce que les puissances amies et alliées de la Russie intervinssent auprès d'elle.

Enfin il a remarqué que si la Russie attaquait l'Autriche, l'Allemagne devrait attaquer aussitôt de son côté. L'intervention proposée par l'Angleterre à Pétersbourg et à Vienne ne pourrait donc s'exercer à ses yeux que si les événements ne se précipitaient pas. Il ne désespère pas dans ce cas qu'elle puisse réussir. J'ai exprimé le regret que l'Autriche, par son intransigeance, eût conduit l'Europe au pas difficile que nous traversons, mais j'ai témoigné l'espoir que l'intervention aboutirait.

Jules CAMBON.

N° 68

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires à Londres, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Londres, le 27 juillet 1914.

Hier, au cours d'une conversation entre M. Sazonoff, M. Paléologue et Sir G. Buchanan, le ministre russe aurait dit que la Serbie était disposée à en appeler aux puissances, et, qu'en ce cas, son Gouvernement accepterait de se tenir à l'écart.

Sir Ed. Grey a pris texte de ces paroles pour formuler auprès des Cabinets de Paris, de Berlin et de Rome une proposition dont Sir Francis Bertie saisira Votre Excellence. Les quatre puissances interviendraient dans le conflit, et les ambassadeurs de France, d'Allemagne et d'Italie à Londres seraient chargés de chercher, avec Sir Ed. Grey, un moyen de résoudre les difficultés actuelles.

Il serait entendu que, pendant les débats de cette petite conférence, la Russie, l'Autriche et la Serbie s'abstiendraient de toute opération militaire active. Sir A. Nicolson a parlé de cette suggestion à l'ambassadeur d'Allemagne qui s'y est montré favorable.

DE FLEURIAU.

N° 69

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires à Londres, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Londres, le 27 juillet 1914.

Le ministre de Serbie n'a pas reçu d'instructions de son Gouvernement en vue de demander la médiation de l'Angleterre; il est d'ailleurs possible que les télégrammes de son Gouvernement soient arrêtés en route.

La proposition anglaise d'intervenir à quatre, indiquée dans mon télégramme précédent, est d'ailleurs lancée, et me paraît devoir être soutenue en premier lieu.

DE FLEURIAU.

N° 70

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres.

Paris, le 27 juillet 1914.

L'ambassadeur d'Angleterre m'a communiqué la proposition de Sir Ed. Grey tendant à une action commune de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la France et de l'Italie à Vienne, Belgrade et Pétersbourg pour arrêter les opérations militaires actives, pendant que les ambassadeurs d'Allemagne, d'Italie et de France à Londres examineraient, avec Sir Ed. Grey, les moyens de trouver une solution aux complications présentes.

J'ai prescrit ce matin à M. Jules Cambon de se concerter avec l'ambassadeur d'Angleterre à Berlin, et d'appuyer sa démarche, dans la forme où il le jugerait opportun.

Je vous autorise à prendre part à la réunion projetée par Sir Ed. Grey. Je suis prêt également à donner à nos agents à Vienne, Pétersbourg et Belgrade des instructions dans le sens demandé par le Gouvernement anglais.

Toutefois, j'estime que les chances de succès de la proposition de Sir Ed. Grey reposent essentiellement sur l'action que Berlin serait disposé à exercer à Vienne; une

démarche de ce côté pour amener la suspension des opérations militaires me paraîtrait vouée à l'échec, si l'influence de l'Allemagne ne s'était pas exercée au préalable.

J'ai également noté, parmi les observations de M. de Schœn, que le Gouvernement austro-hongrois était spécialement susceptible quand on prononçait les termes de « médiation », « intervention », « conférence », et plus capable d'admettre des « conseils amicaux » et des « conversations ».

BIENVENU-MARTIN.

N° 71

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Londres, le 27 juillet 1914.

J'ai fait connaître à Sir E. Grey votre adhésion à sa proposition de médiation à quatre et de conférence à Londres. L'ambassadeur d'Angleterre à Vienne a reçu les instructions nécessaires pour saisir le Gouvernement austro-hongrois dès que ses collègues français, allemand ou italien auront été autorisés à faire la même démarche.

Le Gouvernement italien a accepté l'intervention à quatre en vue de prévenir les opérations militaires; il consulte le Gouvernement allemand sur la proposition de conférence et la procédure à suivre à l'égard du Gouvernement austro-hongrois. Le Gouvernement allemand n'a pas encore répondu.

DE FLEURIAU.

N° 72

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Rome, le 27 juillet 1914.

Le marquis de San Giuliano est rentré à Rome ce soir et je l'ai vu aussitôt après son arrivée. Il m'a parlé du contenu

de la note autrichienne et m'a assuré formellement qu'il n'en a eu aucune connaissance préalable.

Il savait bien que cette note devait avoir un caractère rigoureux et énergique; mais il ne s'était pas douté qu'elle pût prendre une telle forme. Je lui ai demandé s'il était vrai qu'il eût fait exprimer à Vienne à ce propos, comme le prétendent certains journaux, une approbation de l'action autrichienne et l'assurance que l'Italie remplirait à l'égard de l'Autriche ses devoirs d'alliée. « En aucune façon, m'a répondu le ministre : nous n'avons pas été consultés, on ne nous a rien dit; nous n'avons donc eu à faire aucune communication de cette nature à Vienne. »

Le marquis de San Giuliano estime que la Serbie aurait agi plus sagement en acceptant la note dans son intégralité; aujourd'hui encore il estime que ce serait la seule chose à faire, étant convaincu que l'Autriche ne retirera aucune de ses prétentions, et les maintiendra, même au risque d'amener une conflagration générale; il doute que l'Allemagne soit disposée à se prêter à une action auprès de son alliée. Il constate toutefois que l'Allemagne tient en ce moment un grand compte de ses rapports avec Londres, et il croit que si une puissance peut déterminer Berlin à une action pacifique, c'est l'Angleterre.

Quant à l'Italie, elle continuera à faire tous ses efforts en faveur de la paix. C'est à cet effet qu'il a adhéré sans hésiter à la proposition de Sir E. Grey de réunir à Londres les ambassadeurs des puissances, qui ne sont pas directement intéressées dans le conflit austro-serbe.

BARRÈRE.

N° 73

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Berlin, le 27 juillet 1914.

L'ambassadeur d'Angleterre, qui est rentré aujourd'hui, a vu le secrétaire d'État et l'a entretenu de la suggestion de Sir E. Grey. M. de Jagow lui a répondu en manifestant toujours son désir de la paix, mais en ajoutant qu'il ne pourrait consentir à ce qui ressemblerait à une conférence

des puissances; ce serait instituer une espèce de cour d'arbitrage, dont l'idée ne serait acceptable que si elle était demandée par Vienne et Pétersbourg. Le langage de M. de Jagow confirme celui de M. de Schœn à Votre Excellence.

A la vérité une démarche des quatre puissances à Vienne et Pétersbourg peut se produire par la voie diplomatique, sans prendre la forme d'une conférence et est susceptible de bien des modalités; ce qui importerait c'est de manifester à Vienne et à Pétersbourg le désir commun des quatre puissances qu'un conflit soit évité. La temporisation permettrait seule d'arriver à une issue pacifique des difficultés présentes.

Jules CAMBON.

N° 74

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Berlin, le 27 juillet 1914.

Je me suis entretenu aujourd'hui avec le secrétaire d'État et j'ai appuyé auprès de lui la démarche que venait de faire Sir E. Goschen.

M. de Jagow m'a répondu, comme il l'avait fait à l'ambassadeur d'Angleterre, qu'il ne pouvait accepter la proposition de charger les ambassadeurs d'Italie, de France et d'Allemagne de chercher avec Sir E. Grey les moyens de résoudre les difficultés actuelles, parce que ce serait instituer une véritable conférence pour traiter des affaires de l'Autriche et de la Russie.

J'ai répliqué à M. de Jagow que je regrettais sa réponse, mais que le grand objet que Sir E. Grey avait en vue dépassait une question de forme; que ce qui importait c'était l'association de l'Angleterre et de la France avec l'Allemagne et l'Italie pour travailler à une œuvre de paix; que cette association pouvait se manifester par des démarches communes à Pétersbourg et à Vienne; qu'il m'avait souvent exprimé son regret de voir les deux groupes d'alliance opposés toujours l'un à l'autre en Europe; qu'il avait

là l'occasion de prouver qu'il y avait un esprit européen, en montrant quatre puissances appartenant aux deux groupes agissant d'un commun accord, pour empêcher un conflit.

M. de Jagow s'est dérobé en disant que l'Allemagne avait des engagements avec l'Autriche. Je lui ai fait remarquer que les rapports de l'Allemagne avec Vienne n'étaient pas plus étroits que ceux de la France avec la Russie et que c'était lui-même qui mettait dans l'espèce les deux groupes d'alliance en opposition.

Le secrétaire d'État m'a dit alors qu'il ne se refusait pas à agir pour écarter le conflit austro-russe, mais qu'il ne pouvait pas intervenir dans le conflit austro-serbe. « L'un est la conséquence de l'autre, ai-je dit, et il importe d'empêcher qu'il ne survienne un état de fait nouveau, de nature à amener une intervention de la Russie. »

Comme le secrétaire d'État persistait à dire qu'il était obligé de tenir ses engagements à l'égard de l'Autriche, je lui ai demandé s'il s'était engagé à la suivre partout, les yeux bandés, et s'il avait pris connaissance de la réponse de la Serbie à l'Autriche que le chargé d'affaires de la Serbie lui avait remise ce matin. « Je n'en ai pas encore eu le temps », me dit-il. « Je le regrette. Vous verriez que, sauf sur des points de détail, la Serbie se soumet entièrement. Il semble donc que, puisque l'Autriche a obtenu les satisfactions que votre appui lui a procurées, vous pouvez aujourd'hui lui conseiller de s'en contenter ou d'examiner avec la Serbie les termes de la réponse de celle-ci. »

Comme M. de Jagow ne me répondait pas clairement, je lui ai demandé si l'Allemagne voulait la guerre. Il a protesté vivement, disant qu'il savait que c'était ma pensée, mais que c'était tout à fait inexact. « Il faut donc, ai-je repris, agir en conséquence. Quand vous lirez la réponse serbe, pesez-en les termes avec votre conscience, je vous en prie, au nom de l'humanité, et n'assumez pas personnellement une part de responsabilité dans les catastrophes que vous laissez préparer. » M. de Jagow a protesté de nouveau, ajoutant qu'il était prêt à s'unir à l'Angleterre et à la France dans un effort commun, mais qu'il fallait trouver à cette intervention une forme qu'il pût accepter et que les Cabinets devaient s'entendre à ce sujet.

« Au reste, a-t-il ajouté, les conversations directes entre Vienne et Pétersbourg sont entamées et se poursuivent; j'en augure beaucoup de bien et j'espère. »

Au moment de le quitter, je lui dis que j'avais eu ce matin l'impression que l'heure de la détente avait sonné, mais que je voyais bien qu'il n'en était rien. Il m'a répondu que je me trompais; qu'il espérait que les choses étaient en bonne voie et aboutiraient peut-être rapidement. Je lui ai demandé d'agir à Vienne pour qu'elles marchent vite, parce qu'il importait de ne pas laisser se créer en Russie un de ces courants d'opinion qui emportent tout.

A mon sentiment, il y aurait lieu de demander à Sir E. Grey, qui a dû être avisé par Sir E. Goschen du refus opposé à sa proposition dans la forme qui lui était donnée, de la renouveler sous une autre forme, de telle façon que l'Allemagne n'ait pas de prétexte pour refuser de s'y associer et prenne ses responsabilités aux yeux de l'Angleterre.

Jules CAMBON.

N° 75

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à MM. les Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne, Rome.

Paris, le 27 juillet 1914.

L'ambassadeur d'Autriche-Hongrie est venu me voir pour me remettre un mémoire, véritable acte d'accusation contre la Serbie, il m'a déclaré, d'ordre de son Gouvernement, que la Serbie n'ayant pas répondu d'une manière satisfaisante aux demandes du Gouvernement impérial, celui-ci se voit contraint d'employer les moyens énergiques pour amener la Serbie à donner les satisfactions et garanties qui sont réclamées d'elle. C'est demain que le Gouvernement autrichien prendra les mesures à cet effet.

J'ai prié l'ambassadeur de me faire connaître les mesures envisagées par l'Autriche, et le comte Szecsen m'a répondu que cela pourrait être soit un ultimatum, soit une déclaration de guerre, soit le passage de la frontière, mais qu'il n'avait aucune indication précise sur ce point.

J'ai alors fait remarquer à l'ambassadeur que la Serbie avait accepté sur presque tous les points les exigences de l'Autriche, que la divergence qui subsistait sur quelques points pourrait disparaître avec un peu de bonne volonté

réciproque, et par l'aide des puissances amies de la paix; en fixant à demain l'exécution de ses résolutions, l'Autriche rendait, pour la seconde fois, leur concours presque impossible et assumait une lourde responsabilité en risquant de déchaîner une guerre, dont on ne pourrait mesurer l'extension.

Je vous communique, à titre d'information, le mémoire que m'a remis le comte Szecsen.

BIENVENU-MARTIN.

ANNEXE

Mémoire du Gouvernement austro-hongrois, remis par le comte Szecsen à M. Bienvenu-Martin, le 27 juillet 1914.

(Voir le texte dans PAGES D'HISTOIRE, fasc. 47, *Livre Rouge Austro-Hongrois*, nº 19, p. 45 à 59.)

Nº 75 bis

Communiqué officieux du bureau de la Presse.

Vienne, le 28 juillet 1914.

Le ministre autrichien à Belgrade a présenté dès son retour à Vienne le texte de la réponse serbe.

Cette réponse est remplie d'un esprit de manque de sincérité : elle laisse apparaître que le Gouvernement serbe est sans intention sérieuse de mettre fin à la tolérance coupable grâce à laquelle ont été permises les menées antiautrichiennes. La réponse serbe contient de telles restrictions et limitations, non seulement sur le principe même de la démarche austro-hongroise, mais encore en ce qui concerne les revendications exposées par l'Autriche, que les concessions faites sont sans importance.

En particulier, refus, sous prétexte vain, d'accepter la participation des organes austro-hongrois pour la poursuite des auteurs des attentats résidant en territoire serbe.

De même la réponse serbe à la demande autrichienne pour mettre fin aux menées hostiles de la presse équivaut à un refus.

La demande relative aux mesures qui devraient être prises pour que les associations hostiles à l'Autriche-Hongrie ne puissent, après leur dissolution, continuer leur action sous un autre nom et forme, n'a pas même été envisagée.

Ces revendications constituant le minimum nécessaire au rétablissement du calme permanent dans le sud-est de la monarchie, la réponse serbe est considérée comme insuffisante.

Le Gouvernement serbe en a conscience d'ailleurs, puisqu'il envisage le règlement du conflit par voie d'arbitrage, et que le jour où sa réponse devait être remise et avant cette remise, il avait ordonné la mobilisation.

N° 76

M. René Viviani, Président du Conseil,
à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

A bord de la *France*, le 28 juillet 1914.

J'ai reçu par Copenhague votre télégramme résumant les faits de samedi, le télégramme relatant la dernière visite de l'ambassadeur d'Allemagne, celui relatif à la médiation que la Russie conseille à la Serbie de demander et aux démarches anglaises à Berlin, ainsi que votre télégramme venu ce matin directement par la Tour Eiffel.

J'approuve pleinement la réponse que vous avez faite au baron de Schœn; la thèse que vous avez soutenue est l'évidence même : dans la recherche d'une solution pacifique du conflit, nous sommes pleinement d'accord avec la Russie, qui n'est pas responsable de la situation actuelle, et n'a encore procédé à aucune mesure quelconque pouvant éveiller le moindre soupçon; mais il est évident qu'à titre de contre-partie l'Allemagne ne saurait se refuser à donner des conseils au Gouvernement austro-hongrois, dont l'action a ouvert la crise.

Il y a donc lieu de continuer à tenir à l'ambassadeur d'Allemagne le même langage. Ce conseil est d'ailleurs en harmonie avec la double proposition anglaise mentionnée dans votre télégramme. J'approuve entièrement la combinaison suggérée par Sir Edward Grey et j'invite directement M. Paul Cambon à le lui faire savoir, il est essentiel

que l'on sache à Berlin et à Vienne que notre plein concours est acquis aux efforts que poursuit le Gouvernement britannique en vue de chercher une solution au conflit austro-serbe. L'action des quatre puissances moins intéressées ne peut, pour les raisons exposées ci-dessus, s'exercer uniquement à Vienne et à Pétersbourg. En proposant de l'exercer aussi à Belgrade, ce qui veut dire surtout, en fait, entre Vienne et Belgrade, Sir Edward Grey rentre dans la logique de la situation; et, en n'excluant pas Pétersbourg, il offre, d'autre part, à l'Allemagne, un moyen de se départir, en toute dignité, de la démarche par laquelle le Gouvernement allemand a fait savoir à Paris et à Londres que l'affaire était envisagée par lui comme purement austro-serbe et dépourvue de caractère général.

Je vous prie de communiquer le présent télégramme à nos représentants auprès des grandes puissances et à notre ministre à Belgrade.

René Viviani.

N° 77

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à M. René Viviani, Président du Conseil, à bord de la France.

Paris, le 28 juillet 1914.

Malgré les assurances données, tant à Berlin qu'à Paris par les agents allemands, du désir de leur Gouvernement de concourir aux efforts pour le maintien de la paix, aucune action sincère n'est exercée par eux pour retenir l'Autriche; la proposition anglaise, qui consiste dans une action des quatre puissances moins intéressées pour obtenir un arrêt des opérations militaires à Vienne, Belgrade et Pétersbourg, et dans une réunion à Londres des ambassadeurs d'Allemagne, de France et d'Italie, sous la présidence de Sir E. Grey, en vue de chercher une solution aux difficultés austro-serbes, rencontre à Berlin des objections de nature à la faire échouer.

L'ambassadeur d'Autriche a fait une démarche pour annoncer que son Gouvernement prendrait demain des mesures énergiques pour contraindre la Serbie à lui donner

les satisfactions et les garanties qu'il exige de cette puissance; le comte Szecsen ne s'est pas expliqué sur ces mesures; la mobilisation, à partir du 28 juillet, paraît certaine d'après notre attaché militaire à Vienne.

BIENVENU-MARTIN.

N° 78

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à Londres, Berlin, Pétersbourg, Vienne, Rome.

Paris, le 28 juillet 1914.

J'ai eu de nouveau la visite de l'ambassadeur d'Allemagne ce matin; il m'a dit qu'il n'avait pas de communication, pas de proposition officielle à me faire, mais qu'il venait, comme la veille, causer de la situation et des moyens à employer pour éviter des actes irréparables. Interrogé sur les intentions de l'Autriche, il a déclaré ne pas les connaître, et ignorer la nature des moyens de coercition qu'elle prépare.

L'Allemagne, selon le baron de Schœn, ne demande qu'à agir avec la France pour le maintien de la paix. Sur l'observation qui lui était faite qu'un projet de médiation des quatre puissances, auquel nous avons adhéré, et qui a obtenu l'assentiment de principe de l'Italie et de l'Allemagne, a été mis en avant par l'Angleterre, l'ambassadeur a dit que le Gouvernement allemand ne demandait en effet qu'à s'associer à l'action des puissances, pourvu que cette action n'affecte pas la forme d'un arbitrage ou d'une conférence, repoussée par l'Autriche.

J'ai répondu que si le mot seul arrête le Gouvernement autrichien, le but peut être atteint par d'autres moyens; le Gouvernement allemand est bien placé pour demander à l'Autriche de laisser aux puissances le temps d'intervenir, de trouver une conciliation.

M. de Schœn m'a fait alors observer qu'il n'a pas d'instructions et sait seulement que l'Allemagne se refuse à exercer une pression sur l'Autriche, qui ne veut pas de conférence. Il reproche aux journaux français de prêter à l'Allemagne une attitude qu'elle n'a pas, en prétendant qu'elle pousse l'Autriche : sans doute elle approuve son

attitude, mais elle n'a pas connu sa note; elle ne saurait l'arrêter trop brusquement, car l'Autriche a besoin de garanties contre les procédés serbes.

BIENVENU-MARTIN.

N° 79

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne.

Paris, le 28 juillet 1914.

Vous connaissez, par les télégrammes de nos ambassades que je vous ai transmis, la proposition anglaise de médiation à quatre et de conférence à Londres, ainsi que notre adhésion à cette suggestion, l'acceptation conditionnelle de l'Italie et les réserves de Berlin.

Je vous prie de vous tenir en contact à ce sujet avec votre collègue d'Angleterre, qui a reçu les instructions nécessaires pour saisir le Gouvernement austro-hongrois de la suggestion anglaise, dès que ses trois collègues auront été autorisés à faire la même démarche; vous vous conformerez à son attitude.

N° 80

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Londres, le 28 juillet 1914.

Sir Ed. Grey a reçu hier mes collègues d'Autriche-Hongrie et d'Allemagne. Le premier a continué à soutenir que la réponse serbe était inacceptable. Le second a tenu un langage analogue à celui de M. de Schœn à Paris. Il a insisté sur l'utilité d'une action modératrice de l'Angleterre à Pétersbourg. Sir Ed. Grey lui a répondu que la Russie s'était montrée très modérée depuis l'ouverture de la crise, notamment dans ses conseils au Gouvernement serbe, et qu'il serait très embarrassé de lui faire des recommandations pacifiques. Il a ajouté que c'était à Vienne

qu'il convenait d'agir et que le concours de l'Allemagne était indispensable.

D'autre part l'ambassadeur d'Angleterre à Pétersbourg a télégraphié que M. Sazonoff avait proposé à l'ambassadeur d'Autriche une conversation sur l'affaire serbe. Cette information a été confirmée par l'ambassadeur d'Angleterre à Vienne qui a fait savoir qu'un premier entretien entre le ministre russe des Affaires étrangères et le comte Szapary avait produit un bon effet au Ballplatz.

Sir Ed. Grey et Sir A. Nicolson m'ont dit que, si un accord pouvait s'établir directement entre Pétersbourg et Vienne, il faudrait s'en féliciter, mais ils ont élevé quelques doutes sur le succès de l'initiative de M. Sazonoff.

Interrogé par Sir G. Buchanan sur la convocation éventuelle à Londres d'une conférence des représentants de l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne et de l'Italie pour chercher une issue à la situation actuelle, M. Sazonoff a répondu « qu'il avait entamé des pourparlers avec l'ambassadeur d'Autriche dans des conditions qu'il espérait favorables; que cependant il n'avait pas encore reçu de réponse à sa proposition d'une revision de la note serbe par les deux Cabinets ». Si des explications directes avec le Cabinet de Vienne sont irréalisables, M. Sazonoff se déclare prêt à accepter la proposition anglaise ou toute autre de nature à résoudre favorablement le conflit.

Il serait, en tous cas, très désirable que cette négociation directe, à un moment où le moindre retard peut avoir de si sérieuses conséquences, fût menée de manière à ne pas entraver l'action de Sir Ed. Grey et à ne pas fournir à l'Autriche un prétexte pour se dérober à l'intervention amicale des quatre puissances.

L'ambassadeur d'Angleterre à Berlin ayant insisté auprès de M. de Jagow pour obtenir une adhésion à la suggestion de Sir Ed. Grey, le ministre allemand des Affaires étrangères a répondu qu'il convenait d'attendre le résultat de la conversation engagée entre Pétersbourg et Vienne. Sir Ed. Grey a, en conséquence, prescrit à Sir Ed. Goschen de suspendre pour le moment ses démarches. Au surplus l'annonce que l'Autriche vient de notifier officiellement sa déclaration de guerre à la Serbie fait entrer la question dans une nouvelle phase.

Paul Cambon.

N° 81

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Berlin, le 28 juillet 1914.

La conversation que M. Sazonoff a eue avec le comte Szapary a été portée à la connaissance de M. de Jagow par le chargé d'affaires de Russie. Le secrétaire d'État lui a dit que, conformément aux remarques de l'ambassadeur d'Allemagne en Russie, puisque après l'expiration de l'ultimatum de l'Autriche le Gouvernement de Vienne ne se refusait pas à causer avec le Gouvernement de Pétersbourg, il y avait lieu d'espérer que de son côté le comte Berchtold pourrait causer avec M. Schebeko et qu'une issue pourrait être trouvée aux difficultés actuelles. Le chargé d'affaires russe voit avec faveur cette disposition des esprits, qui correspond aux désirs de M. de Jagow de voir Vienne et Pétersbourg s'entendre directement et dégager l'Allemagne. Il y a lieu de se demander seulement si l'Autriche ne cherche pas à gagner du temps pour se préparer.

J'ai aujourd'hui appuyé la démarche de mon collègue d'Angleterre auprès du secrétaire d'État. Celui-ci m'a répondu comme à Sir Ed. Goschen, qu'il lui était impossible d'accepter l'idée d'une sorte de conférence à Londres entre les ambassadeurs des quatre puissances, et qu'il faudrait donner à la suggestion anglaise une autre forme, pour qu'elle pût être réalisée. Je lui ai fait valoir le danger d'un retard, qui pouvait amener la guerre, et lui ai demandé s'il la souhaitait. Il a protesté et a ajouté que les conversations directes entre Vienne et Pétersbourg étaient entamées, et que, dès maintenant, il en attendait une suite favorable.

L'ambassadeur d'Angleterre et l'ambassadeur d'Italie sont venus me voir ce matin ensemble, pour m'entretenir des conversations qu'ils avaient eues avec M. de Jagow hier au sujet de la proposition de Sir Ed. Grey. Le secrétaire d'État leur a, somme toute, tenu le même langage qu'à moi : acceptant en principe de s'unir dans une démarche commune à l'Angleterre, à l'Italie et à nous-mêmes, mais repoussant toute idée de conférence.

Nous avons pensé, mes collègues et moi, qu'il n'y avait

là qu'une question de forme et l'ambassadeur d'Angleterre va suggérer à son Gouvernement de libeller autrement sa proposition, qui pourrait prendre le caractère d'une démarche diplomatique à Vienne et à Pétersbourg.

En raison de la répugnance manifestée par M. de Jagow contre toute démarche à Vienne, Sir Ed. Grey pourrait le mettre au pied du mur, en lui demandant de formuler lui-même comment pourrait se produire l'action diplomatique des puissances pour éviter la guerre.

Nous devons nous associer à tous les efforts en faveur de la paix compatibles avec nos engagements vis-à-vis de notre alliée; mais, pour laisser les responsabilités où elles sont, il importe d'avoir soin de demander à l'Allemagne de préciser ce qu'elle veut.

Jules CAMBON.

N° 82

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Pétersbourg, à M. Bienvenu-Martin, ministre des Affaires étrangères p. i.

Pétersbourg, le 28 juillet 1914.

Le Gouvernement austro-hongrois n'a pas encore répondu à la proposition du Gouvernement russe, tendant à l'ouverture d'une conversation directe entre Pétersbourg et Vienne.

M. Sazonoff a reçu cet après-midi les ambassadeurs d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie; l'impression qu'il a gardée de son double entretien est mauvaise : « Décidément, m'a-t-il dit, l'Autriche ne veut pas causer. »

A la suite d'une conversation que je viens d'avoir avec mes deux collègues, j'éprouve la même impression de pessimisme.

PALÉOLOGUE.

N° 83

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Vienne, le 28 juillet 1914.

Le comte Berchtold vient de déclarer à Sir M. de Bunsen que toute intervention tendant à la reprise de la discussion entre l'Autriche et la Serbie, sur la base de la réponse serbe, serait inutile et d'ailleurs trop tardive, la guerre ayant été officiellement déclarée à midi.

L'attitude de mon collègue russe n'a jusqu'à présent pas varié : il ne s'agissait pas à son avis de localiser le conflit, mais bien de l'empêcher. La déclaration de guerre rendra bien difficile l'engagement des pourparlers à quatre, ainsi que la continuation des entretiens directs entre M. Sazonoff et le comte Szapary.

On prétexte ici que la formule qui paraissait pouvoir obtenir l'adhésion de l'Allemagne, « médiation entre l'Autriche et la Russie », a l'inconvénient d'accuser entre ces deux empires un conflit qui n'existe pas jusqu'à présent.

Parmi les soupçons qu'inspire la soudaine et violente résolution de l'Autriche, le plus inquiétant est que l'Allemagne l'aurait poussée à l'agression contre la Serbie afin de pouvoir elle-même entrer en lutte avec la Russie et la France, dans les circonstances qu'elle suppose devoir lui être le plus favorables, et dans des conditions délibérées.

DUMAINE.

CHAPITRE V

DE LA DÉCLARATION DE GUERRE DE L'AUTRICHE A LA SERBIE

(28 juillet 1914)

A L'ULTIMATUM DE L'ALLEMAGNE A LA RUSSIE

(31 juillet 1914)

N° 84

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Rome, le 29 juillet 1914.

La Consulta estime que, malgré la déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie, il n'y a pas lieu d'interrompre les efforts diplomatiques tendant à la réunion d'une conférence à Londres en vue d'une médiation.

BARRÈRE.

N° 85

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à Saint-Pétersbourg, Londres, Berlin, Rome, Vienne, Constantinople, Belgrade.

Paris, le 29 juillet 1914.

L'attitude austro-allemande se précise. L'Autriche, inquiète de la propagande slave, a saisi l'occasion de l'attentat de Serajevo pour châtier les menées serbes, et

prendre de ce côté des garanties qui peuvent, selon que l'on laissera ou non se développer les événements, ne porter que sur le Gouvernement et l'armée serbes, ou devenir territoriales. L'Allemagne s'interpose entre son allié et les autres puissances, en déclarant qu'il s'agit d'une question locale, châtiment d'un crime politique dans le passé, garanties certaines pour l'avenir que les menées antiautrichiennes prendront fin. Le Gouvernement allemand estime que la Russie doit se contenter des assurances officielles et formelles données par l'Autriche qu'elle ne poursuit pas d'agrandissement territorial et respectera l'intégrité de la Serbie; dans ces conditions, c'est de la Russie seule, si elle voulait intervenir dans une question bien délimitée, que peut venir un danger de guerre. Dans ces conditions c'est à Pétersbourg seulement qu'il faut agir pour le maintien de la paix.

Ce sophisme, qui dispenserait l'Allemagne d'intervenir à Vienne, a été soutenu sans succès à Paris par M. de Schœn, qui a vainement tenté de nous entraîner dans une action solidaire franco-allemande à Pétersbourg; il a été également développé à Londres auprès de Sir E. Grey : en France comme en Angleterre, on a répondu que le cabinet de Pétersbourg a donné, depuis le début, les plus grandes preuves de sa modération, en particulier en s'associant aux puissances pour donner à la Serbie le conseil de céder aux exigences de la note autrichienne. La Russie ne menace donc nullement la paix; c'est à Vienne qu'il faut agir, c'est de là que vient le danger, du moment qu'on y refuse de se contenter de la soumission presque totale de la Serbie à des exigences exorbitantes et qu'on ne veut pas accepter la collaboration des puissances pour la discussion des points restant à régler entre l'Autriche et la Serbie, et enfin qu'on n'hésite pas devant une déclaration de guerre aussi précipitée que la note primitive de l'Autriche-Hongrie.

L'attitude à Berlin, comme à Vienne, reste dilatoire. Dans la première capitale, tout en protestant du désir allemand de sauvegarder la paix générale par une action commune des quatre puissances, on repousse l'idée d'une conférence, sans suggérer aucun autre moyen et en refusant d'agir positivement à Vienne. Dans la capitale autrichienne, on voudrait amuser Pétersbourg par l'illusion d'une entente pouvant résulter de conversations directes, et l'on agit contre la Serbie.

Dans ces conditions, il paraît essentiel que le Cabinet de Pétersbourg, dont le désir de dénouer pacifiquement la crise est manifeste, adhère immédiatement à la proposition anglaise. Celle-ci a besoin d'être très appuyée à Berlin pour décider M. de Jagow à une action réelle sur Vienne, susceptible d'arrêter l'Autriche et d'empêcher que son avantage diplomatique se double d'un succès militaire. Le Gouvernement austro-hongrois ne manquerait pas en effet d'en profiter pour imposer à la Serbie, sous le nom élastique de garantie, des conditions qui modifieraient en fait, malgré toutes les assurances de désintéressement territorial, le statut de l'Europe orientale, et risqueraient de compromettre gravement, soit dès maintenant, soit dans un avenir prochain, la paix générale.

BIENVENU-MARTIN.

N° 86

M. Paléologue, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Saint-Pétersbourg, le 29 juillet 1914.

Dès maintenant, je suis en mesure d'assurer à Votre Excellence que le Gouvernement russe acquiesce à toutes les procédures que la France et l'Angleterre lui proposeront pour sauvegarder la paix. Mon collègue d'Angleterre télégraphie dans le même sens à Londres.

PALÉOLOGUE.

N° 87

M. Klobukowski, Ministre de France à Bruxelles, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Bruxelles, le 29 juillet 1914.

De mon entretien avec M. Davignon et diverses personnes en mesure d'être exactement informées, je rapporte

l'impression suivante : l'attitude de l'Allemagne est énigmatique et autorise toutes les appréhensions. Il paraît invraisemblable que le Gouvernement austro-hongrois ait pris une initiative le conduisant, suivant un plan préconçu, à une déclaration de guerre sans accord préalable avec l'empereur Guillaume.

Le Gouvernement allemand reste l'arme au pied, réservant, selon les circonstances, son action pacifique ou guerrière, mais l'inquiétude est telle dans tous les milieux qu'une intervention brusque contre nous ne surprendrait ici personne. Mes collègues de Russie et d'Angleterre partagent ce sentiment.

Le Gouvernement belge prend des dispositions conformes à la déclaration que m'a faite hier soir M. Davignon que tout sera mis en œuvre pour la défense de la neutralité du pays.

KLOBUKOWSKI.

N° 88

M. Ronssin, Consul général de France à Francfort, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Francfort, le 29 juillet 1914.

Je vous signale d'importants mouvements de troupes hier et cette nuit. Ce matin, plusieurs régiments sont arrivés en tenue de campagne, notamment par les routes de Darmstadt, Cassel et Mayence, qui sont remplies de militaires. Les ponts et chemins de fer sont gardés sous prétexte de préparer les manœuvres d'automne.

RONSSIN.

N° 89

M. Allizé, Ministre de France à Munich, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Munich, le 29 juillet 1914.

On m'assure que les moulins d'Illkirch (Alsace-Lorraine) ont été invités à cesser de livrer à leur clientèle ordinaire et à réserver toute leur production pour l'armée.

De Strasbourg sont signalés des transports de canons automobiles employés pour le tir sur aéroplanes et dirigeables.

Sous prétexte de modification dans les exercices d'automne, les sous-officiers et soldats des régiments d'infanterie bavaroise de Metz, qui étaient en permission en Bavière à l'occasion des récoltes, ont reçu l'ordre hier de rentrer immédiatement.

ALLIZÉ.

N° 90

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Vienne, le 29 juillet 1914.

Le consul de France à Prague me confirme la mobilisation du VIIIe corps d'armée déjà annoncée, et celle de la division de landwehr de ce corps d'armée. Les divisions de cavalerie de Galicie mobilisent également; des régiments, des divisions de cavalerie de Vienne et de Buda-Pest ont déjà été transportés à la frontière russe. Des convocations de réservistes ont actuellement lieu dans cette région.

En vue de faire face à toute menace, et peut-être pour en imposer à Pétersbourg, le bruit court que le Gouvernement austro-hongrois aurait l'intention de décider, le 30 juillet ou le 1er août, la mobilisation générale des armées. Enfin le retour de l'Empereur d'Ischl à Vienne est assuré pour demain.

DUMAINE.

N° 91

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Saint-Pétersbourg, le 29 juillet 1914.

La conversation directe à laquelle le Gouvernement russe avait amicalement convié le Gouvernement austro-hongrois est refusée par celui-ci.

D'autre part, l'État-major russe a constaté que l'Autriche précipite ses préparatifs militaires contre la Russie et active sa mobilisation, qui a commencé sur la frontière de Galicie. En conséquence, l'ordre de mobilisation sera expédié, cette nuit, aux treize corps d'armée destinés à opérer éventuellement contre l'Autriche.

Malgré l'échec de sa proposition, M. Sazonoff accepte l'idée d'une conférence des quatre puissances à Londres; il n'attache d'ailleurs aucune importance au titre officiel de cette délibération et se prêtera à toutes les tentatives anglaises en faveur de la paix.

PALÉOLOGUE.

N° 92

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Berlin, le 29 juillet 1914.

J'ai demandé aujourd'hui au secrétaire d'État où en était la question des conversations directes entre Vienne et Pétersbourg, qui lui semblait hier la meilleure procédure pour arriver à une détente. Il m'a répondu qu'à Pétersbourg les dispositions sur ce point étaient bonnes et qu'il avait demandé à Vienne d'entrer dans cette voie. Il attendait la réponse. Le Gouvernement britannique, après avoir vu repousser la suggestion d'une conférence, avait fait connaître qu'il verrait avec faveur ces conversations s'ouvrir entre l'Autriche et la Russie et avait demandé que l'Allemagne y poussât l'Autriche, ce que le Gouvernement impérial ne manque pas de faire.

J'ai demandé à M. de Jagow s'il avait enfin la réponse de la Serbie à l'Autriche, et ce qu'il en pensait. Il m'a répondu qu'il y voyait une base de négociation possible. J'ai repris que c'est justement pour cela que je trouvais inexplicable la rupture de l'Autriche après la réception d'un document pareil.

Le secrétaire d'État a alors fait remarquer qu'avec les peuples d'Orient on n'avait jamais assez de sûretés et que l'Autriche voulait contrôler l'exécution des promesses qui lui étaient faites, contrôle que la Serbie refusait. C'est là

aux yeux du secrétaire d'État le point capital. J'ai répliqué à M. de Jagow que, voulant rester indépendante, la Serbie devait repousser le contrôle d'une seule puissance, mais qu'une commission internationale ne présenterait pas le même caractère. Les États balkaniques en comptent plus d'une, à commencer par la Commission financière à Athènes. On pourrait par exemple, ai-je dit, imaginer, entre autres combinaisons, une commission internationale provisoire chargée de contrôler l'enquête de police demandée par l'Autriche; il était clair par cet exemple que la réponse de la Serbie ouvrait la porte à des conversations et ne justifiait pas une rupture.

J'ai ensuite demandé au secrétaire d'État si, en dehors des conversations directes entre Vienne et Pétersbourg, auxquelles Sir Ed. Grey s'était rallié, il ne pensait pas que l'action commune des quatre puissances pourrait s'exercer par l'intermédiaire de leurs ambassadeurs. Il m'a répondu affirmativement, ajoutant qu'actuellement le Cabinet de Londres se contentait d'appuyer dans le sens des conversations directes.

A la fin de l'après-midi, le chancelier de l'Empire a prié l'ambassadeur d'Angleterre de venir le voir. Il lui a parlé de la proposition de Sir Ed. Grey tendant à la réunion d'une conférence; il lui a dit qu'il n'avait pas pu accepter une proposition qui semblait imposer l'autorité des puissances à l'Autriche; il a assuré mon collègue de son sincère désir de la paix et des efforts qu'il faisait à Vienne, mais il a ajouté que la Russie était seule la maîtresse de maintenir la paix ou de déchaîner la guerre.

Sir Ed. Goschen lui a répondu qu'il ne partageait pas son sentiment et que si la guerre éclatait, l'Autriche aurait la plus grosse part de responsabilité, car il était inadmissible qu'elle eût rompu avec la Serbie après la réponse de celle-ci.

Sans discuter sur ce point, le chancelier a dit qu'il poussait autant qu'il le pouvait aux conversations directes entre l'Autriche et la Russie; il savait que l'Angleterre voyait cette conversation d'un œil favorable. Il a ajouté que sa propre action serait bien difficile à Vienne, s'il était vrai que la Russie eût mobilisé sur la frontière autrichienne quatorze corps d'armée. Il a prié mon collègue d'appeler sur toutes ces observations l'attention de Sir Ed. Grey.

Sir Ed. Goschen a télégraphié dans ce sens à Londres.

L'attitude du chancelier est très probablement la conséquence du dernier entretien de Sir Ed. Grey avec le prince

Lichnowsky. Jusqu'à ces tout derniers jours, on s'est flatté ici que l'Angleterre resterait hors du débat, et l'impression produite par son attitude est profonde sur le Gouvernement allemand et sur les financiers et hommes d'affaires.

Jules CAMBON.

N° 93

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Vienne, le 29 juillet 1914.

L'opinion de mes collègues anglais, russe et italien concorde avec la mienne concernant l'impossibilité d'empêcher une première lutte entre l'Autriche et la Serbie, toutes les tentatives pour retarder le choc ayant échoué.

M. Schebeko avait demandé que les pourparlers engagés à Pétersbourg entre MM. Sazonoff et Szapary fussent poursuivis et rendus plus efficaces par des pouvoirs spécialement conférés à celui-ci, le comte Berchtold s'y est nettement opposé. Il marquait ainsi que l'Autriche-Hongrie ne tolère aucune intervention qui l'empêcherait d'infliger à la Serbie un châtiment et une humiliation.

Le duc d'Avarna admet comme très vraisemblable que l'imminence d'une insurrection générale de ses sujets sud-slaves ait précipité les résolutions de la Monarchie. Il s'attache encore à l'espoir qu'après un premier succès des armées austro-hongroises, mais pas plus tôt, une médiation pourrait limiter le conflit.

DUMAINE.

N° 94

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à Londres, Berlin, Saint-Pétersbourg, Rome, Vienne, Constantinople, Belgrade.

Paris, le 29 juillet 1914.

Ce matin, la communication suivante m'a été faite par l'ambassadeur d'Allemagne à titre officieux : le Gouver-

nement allemand poursuit ses efforts en vue d'amener le Gouvernement autrichien à une conversation amicale qui permettra à ce dernier de faire connaître exactement le but et l'extension des opérations en Serbie. Le Cabinet de Berlin espère recevoir des précisions qui seraient de nature à donner satisfaction à la Russie. Les efforts allemands ne sont aucunement entravés par la déclaration de guerre intervenue. Une communication semblable sera faite à Pétersbourg.

Au cours d'une conversation que j'ai eue ce matin avec le baron de Schœn, celui-ci m'a déclaré que le Gouvernement allemand ignorait les intentions de Vienne. Quand Berlin saura jusqu'où l'Autriche veut aller, on aura une base de discussion, qui rendra plus faciles les conversations en vue d'une intervention.

Sur mon observation que les opérations militaires engagées ne laisseraient peut-être pas le temps de causer, et que le Gouvernement allemand devrait user de son influence à Vienne en vue de les retarder, l'ambassadeur m'a répondu que Berlin ne pouvait exercer de pression, mais qu'il espérait que les opérations ne seraient pas poussées très activement.

BIENVENU-MARTIN.

N° 95

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à Londres, Berlin, Saint-Pétersbourg, Vienne, Constantinople, Rome, Belgrade.

Paris, le 29 juillet 1914.

D'ordre de son Gouvernement, M. Iswolsky est venu me communiquer un télégramme adressé par M. Sazonoff à Berlin. Il résulte de cette information que la Russie, à la suite de la déclaration de guerre de l'Autriche-Hongrie à la Serbie, des mesures de mobilisation déjà appliquées à la plus grande partie de l'armée austro-hongroise, enfin du refus du comte Berchtold de continuer les pourparlers entre Vienne et Saint-Pétersbourg, avait décidé la mobilisation dans les arrondissements d'Odessa, Kiew, Moscou et Kazan. En portant ce fait à la connaissance du Gouver-

nement allemand, l'ambassadeur de Russie à Berlin a été chargé d'ajouter que ces précautions militaires n'étaient à aucun degré dirigées contre l'Allemagne, et ne préjugeaient pas non plus des mesures agressives contre l'Autriche-Hongrie; l'ambassadeur de Russie à Vienne n'était d'ailleurs pas rappelé de son poste.

L'ambassadeur de Russie m'a donné également le sens de deux télégrammes adressés à Londres par M. Sazonoff : le premier, indiquant que la déclaration de guerre à la Serbie mettait fin aux conversations du ministre russe avec l'ambassadeur d'Autriche, demandait à l'Angleterre d'exercer aussi rapidement que possible son action dans le sens de la médiation et de l'arrêt immédiat des opérations de guerre de l'Autriche (dont la continuation donnait le temps à l'Autriche d'écraser la Serbie pendant que la médiation traînerait); le second communiquait l'impression, gardée par M. Sazonoff de ses conversations avec l'ambassadeur allemand, que l'Allemagne favorise l'intransigeance de l'Autriche et n'exerce pas d'action sur elle. Le ministre russe considère l'attitude de l'Allemagne comme très inquiétante et croit que l'Angleterre est en meilleure posture que les autres puissances pour entreprendre des démarches à Berlin, en vue d'une action sur Vienne.

BIENVENU-MARTIN.

N° 96

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Rome, le 29 juillet 1914.

Le ministre des Affaires étrangères a été informé officiellement par l'ambassadeur de Russie que son Gouvernement, à la suite de la déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie et des mesures de mobilisation prises d'ores et déjà par l'Autriche, avait donné l'ordre de mobiliser dans les districts de Kiew, Odessa, Moscou et Kazan. Il a ajouté que cette mesure n'avait pas un caractère agressif contre l'Allemagne et que l'ambassadeur de Russie à Vienne n'avait pas été rappelé.

En commentant cette communication, le marquis de

San Giuliano m'a dit que malheureusement dans toute cette affaire la conviction de l'Autriche et celle de l'Allemagne avaient été et étaient encore que la Russie ne marcherait pas. Il m'a lu à ce propos une dépêche de M. Bollati lui rendant compte d'un entretien qu'il avait eu aujourd'hui avec M. de Jagow, et où ce dernier lui avait encore répété qu'il ne croyait pas que la Russie marcherait. Il fondait cette croyance sur le fait que le Gouvernement russe venait d'envoyer à Berlin un agent pour traiter de certaines questions financières. L'ambassadeur d'Autriche à Berlin a dit également à son collègue anglais qu'il ne croyait pas à une guerre générale, la Russie n'étant ni en humeur ni en état de faire la guerre.

Le marquis de San Giuliano ne partage pas du tout cette opinion. Il estime que si l'Autriche se contente d'humilier la Serbie, et d'exiger, en outre de l'acceptation de la note, certains avantages matériels qui ne touchent pas à son territoire, la Russie peut encore trouver matière à composition avec elle. Mais si l'Autriche veut soit démembrer la Serbie, soit la détruire comme État indépendant, il considère comme impossible à la Russie de ne pas intervenir militairement.

Malgré l'extrême gravité de la situation, le ministre des Affaires étrangères ne me paraît pas désespérer de la possibilité d'un arrangement. Il croit que l'Angleterre peut encore exercer beaucoup d'influence à Berlin dans un sens pacifique. Il a eu hier soir, m'a-t-il dit, une longue conversation avec l'ambassadeur d'Angleterre, Sir R. Rodd, pour lui démontrer combien l'intervention anglaise pourrait être efficace. Il m'a dit en terminant : « Si tel est aussi l'avis de votre Gouvernement, il pourrait, de son côté, insister dans ce sens à Londres. »

BARRÈRE.

N° 97

M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

Paris, le 29 juillet 1914.

Je vous serais obligé de prier Sir Ed. Grey de bien vou-

loir reprendre le plus tôt possible à Berlin, sous la forme qu'il jugera la plus opportune et la plus efficace, sa proposition de médiation des quatre puissances, qui avait obtenu l'adhésion de principe du Gouvernement allemand.

Le Gouvernement russe a dû, de son côté, faire exprimer directement le même désir au Gouvernement anglais; la déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie, ses envois de troupes sur la frontière austro-russe, la mobilisation russe consécutive sur la frontière de Galicie, ont en effet mis fin aux conversations directes austro-russes.

Les précisions que le Gouvernement allemand va demander à Vienne, conformément à la déclaration du baron de Schœn que je vous ai fait connaître, pour s'informer des intentions du Gouvernement autrichien, permettront aux quatre puissances d'exercer une action utile entre Vienne et Pétersbourg pour le maintien de la paix.

Je vous prie de signaler également au secrétaire d'État anglais combien il serait important qu'il obtînt du Gouvernement italien le maintien de son concours le plus entier pour sa collaboration à l'action des quatre puissances en faveur de la paix.

René Viviani.

N° 98

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Londres, le 29 juillet 1914.

Dans son entretien d'aujourd'hui avec mon collègue d'Allemagne, Sir Ed. Grey a fait observer que l'ouverture de M. Sazonoff pour une conversation directe entre la Russie et l'Autriche n'ayant pas été accueillie à Vienne, il conviendrait d'en revenir à sa proposition d'intervention amicale des quatre puissances non directement intéressées. Cette suggestion a été acceptée en principe par le Gouvernement allemand, mais il a fait des objections à l'idée d'une conférence ou d'une médiation. Le secrétaire d'État des Affaires étrangères a invité le prince Lichnowsky à prier son Gouvernement de proposer lui-même une formule. Quelle qu'elle soit, si elle permet de maintenir la paix, elle sera agréée par l'Angleterre, la France et l'Italie.

L'ambassadeur d'Allemagne a dû transmettre immédiatement à Berlin la demande de Sir Ed. Grey. En me rendant compte de cette conversation, le secrétaire d'État des Affaires étrangères a ajouté que la réponse de l'Allemagne à cette communication, ainsi qu'à celle de la Russie relative à la mobilisation de quatorze corps d'armée sur la frontière autrichienne, nous permettra de nous rendre compte des intentions du Gouvernement allemand. Mon collègue d'Allemagne ayant interrogé Sir Ed. Grey sur les intentions du Gouvernement britannique, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères a répondu qu'il n'avait pas à se prononcer quant à présent.

Sir Ed. Grey ne m'a pas caché qu'il trouvait la situation très grave et qu'il gardait peu d'espoir dans une solution pacifique.

Paul CAMBON.

N° 99

M. Boppe, Ministre de France à Belgrade,
à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Belgrade, le 29 juillet 1914.

Le Prince héritier avait, dès la remise de l'ultimatum austro-hongrois, télégraphié au Tsar pour demander sa protection. Mon collègue de Russie me confie qu'il vient de communiquer à M. Pachitch la réponse de Sa Majesté.

Le Tsar remercie le Prince de s'être adressé à lui dans une circonstance aussi critique; il déclare que toutes les dispositions sont prises pour arriver à une solution pacifique du conflit, et donne au Prince l'assurance formelle que, si ce but ne peut être atteint, la Russie ne se désintéressera jamais du sort de la Serbie.

BOPPE.

N° 100

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Saint-Pétersbourg, le 29 juillet 1914.

L'ambassadeur d'Allemagne est venu déclarer à M. Sazonoff que si la Russie n'arrête pas ses préparatifs militaires, l'armée allemande recevra l'ordre de mobiliser.

M. Sazonoff a répondu que les préparatifs russes sont motivés : d'un côté, par l'intransigeance obstinée de l'Autriche; d'autre part, par le fait que huit corps austro-hongrois sont déjà mobilisés.

Le ton sur lequel le comte de Pourtalès s'est acquitté de la notification a décidé le Gouvernement russe, cette nuit même, à ordonner la mobilisation des treize corps destinés à opérer contre l'Autriche.

PALÉOLOGUE.

N° 101

M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg et à Londres.

Paris, le 30 juillet 1914.

M. Iswolsky est venu cette nuit me dire que l'ambassadeur d'Allemagne a notifié à M. Sazonoff la décision de son Gouvernement de mobiliser ses forces armées, si la Russie ne cesse pas ses préparatifs militaires.

Le ministre des Affaires étrangères du Tsar fait remarquer que ces préparatifs n'ont été commencés qu'à la suite de la mobilisation par l'Autriche de huit corps d'armée et du refus de cette puissance de régler pacifiquement son différend avec la Serbie. M. Sazonoff déclare que, dans ces conditions, la Russie ne peut que hâter ses armements et envisager l'imminence de la guerre, qu'elle compte sur le secours d'alliée de la France et qu'elle considère comme désirable que l'Angleterre se joigne sans perdre de temps à la Russie et à la France,

La France est résolue à remplir toutes les obligations de l'alliance.

Elle ne négligera, d'ailleurs, aucun effort en vue de la solution du conflit dans l'intérêt de la paix générale. La conversation engagée entre les puissances moins directement intéressées permet d'espérer encore que la paix puisse être préservée; j'estime donc qu'il serait opportun que, dans les mesures de précaution et de défense auxquelles la Russie croit devoir procéder, elle ne prît immédiatement aucune disposition qui offrît à l'Allemagne un prétexte pour une mobilisation totale ou partielle de ses forces.

L'ambassadeur d'Allemagne est venu à la fin de l'après-midi d'hier me parler des mesures militaires que prenait le Gouvernement de la République, en ajoutant que la France était libre d'agir ainsi, mais qu'en Allemagne les préparatifs ne pouvaient être secrets et qu'il ne faudrait pas que l'opinion française s'alarmât si l'Allemagne s'y décidait.

J'ai répondu que le Gouvernement français n'avait pris aucune mesure dont ses voisins pussent être inquiets et que sa volonté de se prêter à toute négociation pour le maintien de la paix ne pouvait être mise en doute.

René VIVIANI.

N° 102

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 30 juillet 1914.

M. Sazonoff, à qui j'ai fait connaître votre désir de voir éviter toute mesure militaire qui pourrait offrir à l'Allemagne un prétexte à la mobilisation générale, m'a répondu que justement, dans le cours de la nuit dernière, l'État-major avait fait surseoir à des mesures de précaution militaire pour éviter toute équivoque. Hier, le chef d'État-major général russe a convoqué l'attaché militaire de l'ambassade d'Allemagne, et lui a donné sa parole d'honneur que la mobilisation ordonnée ce matin vise exclusivement l'Autriche.

Toutefois, dans un entretien qu'il a eu cet après-midi avec le comte de Pourtalès, M. Sazonoff a dû se convaincre que l'Allemagne ne veut pas prononcer à Vienne la parole décisive qui sauvegarderait la paix. L'empereur Nicolas garde la même impression d'un échange de télégrammes qu'il vient d'avoir personnellement avec l'empereur Guillaume.

D'autre part, l'État-major et l'Amirauté russes ont reçu d'inquiétants renseignements sur les préparatifs de l'armée et de la marine allemandes.

En me donnant ces informations, M. Sazonoff a ajouté que le Gouvernement russe ne continue pas moins ses efforts de conciliation. Il m'a répété : « Jusqu'au dernier instant, je négocierai. »

PALÉOLOGUE.

N° 103

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 30 juillet 1914.

L'ambassadeur d'Allemagne est venu cette nuit insister de nouveau, mais dans des termes moins catégoriques, auprès de M. Sazonoff pour que la Russie cesse ses préparatifs militaires, en affirmant que l'Autriche ne porterait pas atteinte à l'intégrité territoriale de la Serbie :

« Ce n'est pas seulement l'intégrité territoriale de la Serbie que nous devons sauvegarder, a répondu M. Sazonoff, c'est encore son indépendance et sa souveraineté. Nous ne pouvons pas admettre que la Serbie devienne vassale de l'Autriche. »

M. Sazonoff a ajouté : « L'heure est trop grave pour que je ne vous déclare pas toute ma pensée. En intervenant à Pétersbourg, tandis qu'elle refuse d'intervenir à Vienne, l'Allemagne ne cherche qu'à gagner du temps, afin de permettre à l'Autriche d'écraser le petit royaume serbe avant que la Russie n'ait pu le secourir. Mais l'empereur Nicolas a un tel désir de conjurer la guerre que je vais vous faire en son nom une nouvelle proposition :

« Si l'Autriche, reconnaissant que son conflit avec la Serbie a assumé le caractère d'une question d'intérêt européen, se déclare prête à éliminer de son ultimatum les clauses qui portent atteinte à la souveraineté de la Serbie, la Russie s'engage à cesser toutes mesures militaires. »

Le comte de Pourtalès a promis d'appuyer cette proposition auprès de son Gouvernement.

Dans la pensée de M. Sazonoff, l'acceptation de sa proposition par l'Autriche aurait pour corollaire logique l'ouverture d'une délibération des puissances à Londres.

Le Gouvernement russe montre, une fois encore, par son attitude, qu'il ne néglige rien pour enrayer le conflit.

PALÉOLOGUE.

N° 104

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne, à M. René Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

Vienne, le 30 juillet 1914

Malgré la communication faite hier par l'ambassadeur de Russie à plusieurs de ses collègues, dont celui d'Allemagne, au sujet de la mobilisation partielle dans son pays, la presse de Vienne s'était abstenue d'en publier la nouvelle. Ce silence imposé vient de s'expliquer dans un entretien de haute importance entre M. Schebeko et le comte Berchtold, qui ont longuement envisagé les redoutables difficultés présentes, avec une égale bonne volonté d'y adapter des solutions réciproquement acceptables.

Les préparatifs militaires du côté russe, a expliqué M. Schebeko, n'ont d'autre but que de répondre à ceux de l'Autriche et d'indiquer l'intention et les droits du Tsar d'émettre son avis dans le règlement de la question serbe. Les mesures de mobilisation prises en Galicie, a répondu le comte Berchtold, n'impliquent non plus aucune intention agressive et visent seulement à maintenir la situation sur le même pied. De part et d'autre on s'appliquera à ce que ces mesures ne soient pas interprétées comme des marques d'hostilité.

Pour le règlement du conflit austro-serbe, il a été convenu que les pourparlers seraient repris à Pétersbourg entre

M. Sazonoff et le comte Szapary; s'ils ont été interrompus c'est par suite d'un malentendu, le comte Berchtold croyant que le ministre des Affaires étrangères de Russie réclamait pour son interlocuteur des pouvoirs qui lui permettraient de modifier les termes de l'ultimatum autrichien. Le comte Szapary sera seulement autorisé à discuter quel accommodement serait compatible avec la dignité et le prestige dont les deux empires ont un souci égal.

Ce serait donc, pour le moment, sous cette forme directe et réduite aux deux plus intéressées qu'aurait lieu l'examen que Sir Ed. Grey proposait de confier aux quatre puissances non directement intéressées.

Sir M. de Bunsen, qui se trouvait chez moi, a aussitôt déclaré à M. Schebeko que le Foreign Office approuvera entièrement cette nouvelle procédure. Répétant l'exposé fait par lui au Ballplatz, l'ambassadeur de Russie a affirmé que son Gouvernement tiendra un compte beaucoup plus large qu'on ne le suppose des exigences de la Monarchie; rien n'a été négligé par M. Schebeko pour convaincre le comte Berchtold de la sincérité du désir de la Russie d'arriver à une entente acceptable pour les deux empires.

L'entretien s'était maintenu dans un ton amical et permettait de croire que toute chance de localiser le conflit n'était pas perdue, lorsque la nouvelle de la mobilisation allemande est parvenue à Vienne.

DUMAINE.

N° 105

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Berlin, le 30 juillet 1914.

M. de Jagow m'a téléphoné à 2 heures que la nouvelle de la mobilisation allemande, répandue une heure auparavant, était fausse, et m'a prié de vous en informer d'urgence; le Gouvernement impérial fait saisir les suppléments de journaux qui l'annonçaient. Mais ni cette communication ni ces mesures ne diminuent mes appréhensions au sujet des projets de l'Allemagne.

Il paraît certain que le Conseil extraordinaire tenu hier soir à Potsdam avec les autorités militaires et sous la présidence de l'Empereur avait décidé la mobilisation, ce qui explique la préparation de l'édition spéciale du *Lokal Anzeiger,* mais que sous des influences diverses (déclaration de l'Angleterre qu'elle réserve son entière liberté d'action, échange de télégrammes entre le Tsar et Guillaume II) les graves mesures arrêtées ont été suspendues.

Un des ambassadeurs avec lequel je suis le plus lié a vu, à 2 heures, M. Zimmermann. D'après le sous-secrétaire d'État, les autorités militaires pressent beaucoup pour que la mobilisation soit décrétée, parce que tout retard fait perdre à l'Allemagne quelques-uns de ses avantages. Cependant, jusqu'à présent, on aurait réussi à combattre la hâte de l'État-major qui, dans la mobilisation, voit la guerre. Quoi qu'il en soit, la mobilisation peut être décidée d'un moment à l'autre. Je ne sais qui a lancé dans le *Lokal Anzeiger,* journal généralement officieux, une nouvelle prématurée de nature à soulever les esprits en France.

J'ai les plus fortes raisons de penser, d'ailleurs, que toutes les mesures de mobilisation qui peuvent être réalisées avant la publication de l'ordre général de mobilisation sont prises ici, où l'on voudrait nous faire publier notre mobilisation les premiers pour nous en attribuer la responsabilité.

Jules CAMBON.

N° 106

M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

Paris, le 30 juillet 1914.

Je vous prie de porter à la connaissance de Sir Edward Grey les renseignements suivants touchant les préparatifs militaires français et allemands. L'Angleterre y verra que si la France est résolue, ce n'est pas elle qui prend des mesures d'agression.

Vous attirerez l'attention de Sir Edward Grey sur la décision prise par le Conseil des ministres de ce matin : bien que l'Allemagne ait pris ses dispositifs de couverture à

quelques centaines de mètres de la frontière, sur tout le front du Luxembourg aux Vosges, et porté ses troupes de couverture sur leurs positions de combat, nous avons retenu nos troupes à 10 kilomètres de la frontière, en leur interdisant de s'en rapprocher davantage.

Notre plan, conçu dans un esprit d'offensive, prévoyait pourtant que les positions de combat de nos troupes de couverture seraient aussi rapprochées que possible de la frontière. En livrant ainsi une bande du territoire sans défense à l'agression soudaine de l'ennemi, le Gouvernement de la République tient à montrer que la France, pas plus que la Russie, n'a la responsabilité de l'attaque.

Pour s'en assurer, il suffit de comparer les mesures prises des deux côtés de notre frontière : en France, les permissionnaires n'ont été rappelés qu'après que nous avons acquis la certitude que l'Allemagne l'avait fait depuis cinq jours.

En Allemagne, non seulement les troupes en garnison à Metz ont été poussées jusqu'à la frontière, mais encore elles ont été renforcées par des éléments transportés en chemin de fer de garnisons de l'intérieur, telles que celles de Trèves ou de Cologne. Rien d'analogue n'a été fait en France.

L'armement des places de la frontière (déboisements, mise en place de l'armement, construction de batteries, renforcement des réseaux de fil de fer) a été commencé en Allemagne dès le samedi 25; chez nous, il va l'être, la France ne pouvant plus se dispenser de prendre les mêmes mesures.

Les gares ont été occupées militairement en Allemagne le samedi 25, en France le mardi 28.

Enfin, en Allemagne, les réservistes, par dizaine de milliers, ont été rappelés par convocations individuelles, ceux résidant à l'étranger (classes 1903 à 1911) rappelés, les officiers de réserve convoqués; à l'intérieur, les routes sont barrées, les automobiles ne circulent qu'avec un permis. C'est le dernier stade avant la mobilisation. Aucune de ces mesures n'a été prise en France.

L'armée allemande a ses avant-postes sur nos bornes-frontières; par deux fois, hier, des patrouilles allemandes ont pénétré sur notre territoire. Tout le XVIe corps de Metz, renforcé par une partie du VIIIe venu de Trèves et de Cologne, occupe la frontière de Metz au Luxembourg; le XVe corps d'armée de Strasbourg a serré sur la frontière.

Sous menace d'être fusillés, les Alsaciens-Lorrains des pays annexés ont défense de passer la frontière.

René VIVIANI.

N° 107

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Berlin, le 30 juillet 1914.

L'ambassadeur d'Angleterre n'a pas reçu communication de la réponse de l'Allemagne à la demande de Sir E. Grey. Il m'a dit que Berlin avait consulté Vienne et attendait encore l'avis de son allié.

Mon collègue de Russie vient de me faire connaître, de son côté, que M. de Jagow (auquel le comte de Pourtalès avait communiqué la formule de conciliation suggérée par M. Sazonoff pour une entente austro-russe) venait de lui déclarer qu'il trouvait cette proposition inacceptable pour l'Autriche, marquant ainsi l'action négative de la diplomatie allemande à Vienne.

Jules CAMBON.

N° 108

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Londres, le 30 juillet 1914.

Le prince Lichnowsky n'a pas apporté de réponse à la demande que lui avait adressée hier Sir Ed. Grey pour obtenir du Gouvernement allemand une formule d'intervention des quatre puissances dans l'intérêt de la paix. Mais mon collègue d'Allemagne a questionné le secrétaire d'État des Affaires étrangères sur les préparatifs militaires de l'Angleterre.

Sir Ed. Grey lui a répondu qu'ils n'avaient aucun caractère offensif, mais que, dans l'état actuel des affaires sur le continent, il était naturel de prendre quelques précautions; qu'en Angleterre, comme en France, on désirait le maintien de la paix, et que si, en Angleterre comme en France, on envisageait des mesures défensives, ce n'était pas dans le but de préparer une agression.

Les renseignements que Votre Excellence m'a adressés au sujet des mesures militaires prises par l'Allemagne sur la frontière française m'ont permis de marquer à Sir Edward Grey qu'il ne s'agit plus seulement aujourd'hui d'un conflit d'influence entre la Russie et l'Autriche-Hongrie; une agression risque d'être commise qui pourrait provoquer une guerre générale.

Sir Edward Grey a parfaitement compris mon sentiment et, comme moi, il estime que le moment serait venu d'envisager toutes les hypothèses et de les discuter en commun.

Paul Cambon.

N° 109

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Berlin, le 30 juillet 1914.

Dans l'entrevue que j'ai eue aujourd'hui avec le secrétaire d'État, j'ai demandé à M. de Jagow quelle réponse il avait faite à Sir Ed. Grey, qui lui avait demandé de donner lui-même la formule de l'intervention des puissances intéressées.

Il m'a répondu que « pour gagner du temps », il avait décidé d'agir directement et qu'il avait demandé à l'Autriche de dire sur quel terrain on pourrait causer avec elle. Cette réponse a pour effet, sous prétexte d'aller plus vite, d'éliminer l'Angleterre, la France et l'Italie et de confier à M. de Tchirsky, dont les sentiments pangermanistes et russophobes sont connus, le soin d'amener l'Autriche à une attitude conciliante.

M. de Jagow m'a parlé ensuite de la mobilisation russe sur la frontière autrichienne; il m'a dit que cette mobilisa-

tion compromettait le succès de toute intervention auprès de l'Autriche, et que tout dépendait de là. Il a ajouté qu'il craignait que l'Autriche ne mobilisât complètement à la suite de la mobilisation partielle russe, ce qui pouvait entraîner par contre-coup la mobilisation totale russe, et par suite celle de l'Allemagne.

J'ai fait remarquer au secrétaire d'État qu'il m'avait dit lui-même que l'Allemagne ne se considérait comme obligée de mobiliser que si la Russie mobilisait sur les frontières allemandes, et que tel n'était pas le cas. Il m'a répondu que c'était vrai, mais que les chefs de l'armée insistaient, car tout retard est une perte de forces pour l'armée allemande, et « que les paroles que je rappelais ne constituaient pas, de sa part, un engagement ferme ».

L'impression que je rapporte de cet entretien est que les chances de paix ont encore décru.

Jules CAMBON.

N° 110

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Londres, le 31 juillet 1914.

Au début de notre entretien d'aujourd'hui, Sir Ed. Grey m'a dit que le prince Lichnowsky lui avait demandé ce matin si l'Angleterre observerait la neutralité dans le conflit qui se prépare. Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères lui a répondu que, si le conflit devenait général, l'Angleterre ne pourrait pas rester neutre et, notamment, que si la France y était impliquée, l'Angleterre y serait entraînée.

J'ai interrogé Sir Ed. Grey sur la délibération du Cabinet qui avait eu lieu ce matin. Il m'a répondu qu'après avoir examiné la situation, le Cabinet avait pensé que pour le moment le Gouvernement britannique ne pouvait nous garantir son intervention, qu'il avait l'intention de s'entremettre pour obtenir de l'Allemagne et de la France l'engagement de respecter la neutralité belge, mais que, pour envisager une intervention, il convenait d'attendre que la situation se développât,

J'ai demandé à Sir Ed. Grey si, pour intervenir, le Gouvernement britannique attendrait l'envahissement du territoire français. J'ai insisté sur le fait que les mesures déjà adoptées sur notre frontière par l'Allemagne révélaient des intentions d'agression prochaine, et que si l'on voulait éviter de voir se renouveler l'erreur de l'Europe en 1870, il convenait que l'Angleterre envisageât, dès maintenant, les conditions dans lesquelles elle nous donnerait le concours sur lequel la France comptait.

Sir Ed. Grey m'a répondu que l'opinion du Cabinet ne s'était formée que sur la situation actuelle, que cette situation pouvait se modifier et que, dans ce cas, on appellerait aussitôt le Conseil des ministres à en délibérer.

Sir A. Nicolson, que j'ai vu en sortant du Cabinet du secrétaire d'État, m'a dit que le Conseil se réunirait de nouveau demain et, confidentiellement, m'a fait entendre que le secrétaire d'État aux Affaires étrangères ne manquerait pas de reprendre la discussion.

Conformément à vos instructions, j'ai fait le nécessaire pour que la lettre autographe que M. le Président de la République adresse à Sa Majesté le roi d'Angleterre soit remise ce soir au Roi. Cette démarche, qui sera certainement communiquée au premier ministre, dès demain matin, sera, je n'en doute pas, prise en sérieuse considération par le Cabinet britannique.

Paul Cambon.

N° 111

M. Mollard, Ministre de France à Luxembourg, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Luxembourg, le 31 juillet 1914.

Le ministre d'État sort de la Légation, il venait de me dire que les Allemands avaient fermé les ponts sur la Moselle de Schengen et de Remich avec des voitures, celui de Wormeldange avec des cordes. Sur la Sûre, les ponts de Wasserbillig et d'Echternach ne sont pas condamnés, mais les Allemands ne laissent plus sortir de Prusse ni blé, ni bétail, ni automobiles.

M. Eyschen m'a prié, et c'est le vrai but de sa visite, de

vous demander une déclaration officielle assurant que la France respectera, en cas de conflit, la neutralité du Luxembourg. Comme je lui demandais s'il avait reçu une déclaration analogue du Gouvernement allemand, il m'a dit qu'il allait se rendre chez le ministre d'Allemagne pour avoir la même déclaration.

Post-scriptum. — Jusqu'à présent, aucune mesure particulière n'a été prise par le Gouvernement luxembourgeois. M. Eyschen revient de la Légation d'Allemagne, il s'est plaint des mesures de suspicion prises contre un voisin neutre. Le ministre d'État a demandé au ministre d'Allemagne une déclaration officielle de son Gouvernement, prenant l'engagement de respecter la neutralité. M. de Buch lui aurait répondu : « Cela va de soi, mais il faudrait que le Gouvernement français prît le même engagement. »

MOLLARD.

N° 112

M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à MM. les Ambassadeurs de France à Londres Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne et Rome.

Paris, le 31 juillet 1914.

L'ambassadeur d'Angleterre m'a remis une note de son Gouvernement demandant au Gouvernement français d'appuyer à Saint-Pétersbourg une proposition tendant à la solution pacifique du conflit austro-serbe.

Cette note expose que l'ambassadeur d'Allemagne a informé Sir Ed. Grey de l'intention qu'a son Gouvernement de s'efforcer d'agir sur le Gouvernement austro-hongrois, après la prise de Belgrade et l'occupation des régions voisines de la frontière, pour obtenir la promesse de ne pas avancer davantage, pendant que les puissances chercheraient à obtenir que la Serbie donnât des satisfactions suffisantes à l'Autriche; le territoire occupé serait évacué une fois qu'elle aurait reçu satisfaction.

Sir Ed. Grey a fait cette suggestion le 29 juillet et exprime l'espoir que les préparatifs militaires seront suspendus

de tous côtés. Bien que l'ambassadeur de Russie à Londres ait informé le secrétaire d'État qu'il craint que la condition russe (*si l'Autriche, reconnaissant que son conflit avec la Serbie a assumé le caractère d'une question d'intérêt européen, se déclare prête à éliminer de son ultimatum les points qui portent atteinte au principe de la souveraineté serbe, la Russie s'engage à arrêter tous préparatifs militaires*) ne puisse être modifiée, Sir Ed. Grey pense que, si l'Autriche arrête son avance après l'occupation de Belgrade, le Gouvernement russe pourrait accepter de changer sa formule, dans ce sens que les puissances examineraient comment la Serbie donnerait des satisfactions complètes à l'Autriche sans porter atteinte à la souveraineté ou à l'indépendance du royaume. Dans le cas où l'Autriche, ayant occupé Belgrade et le territoire serbe voisin, se déclarerait prête, dans l'intérêt de l'Europe, à cesser d'avancer et à discuter comment l'on pourrait arriver à un arrangement, la Russie pourrait aussi consentir à la discussion et suspendre ses préparatifs militaires, pourvu que les autres puissances agissent de même.

Conformément à la demande de Sir Ed. Grey, le Gouvernement français s'est rallié à la suggestion anglaise et a prié dans les termes suivants son ambassadeur à Pétersbourg de s'efforcer d'obtenir sans retard l'assentiment du Gouvernement russe :

« Je vous prie de faire connaître d'urgence à M. Sazonoff que la suggestion de Sir Ed. Grey me paraît fournir une base utile de conversation entre les puissances également désireuses de travailler à un règlement honorable du conflit austro-serbe et d'écarter ainsi les dangers qui menacent la paix générale.

« Le plan proposé par le principal secrétaire d'État aux Affaires étrangères, en arrêtant la marche en avant de l'armée autrichienne, et en confiant aux puissances le soin d'examiner comment la Serbie pourrait donner pleine satisfaction à l'Autriche sans porter atteinte aux droits souverains et à l'indépendance du royaume, en donnant ainsi un moyen à la Russie de suspendre tous préparatifs militaires, les autres puissances devant agir de même, est de nature à donner également satisfaction à la Russie et à l'Autriche et à ménager à la Serbie une sortie acceptable de la difficulté actuelle.

« Je vous prie de vous inspirer des considérations qui précèdent pour engager très instamment M. Sazonoff à

donner sans retard son adhésion à la proposition de Sir Ed. Grey dont il a dû être saisi de son côté. »

René VIVIANI.

N° 113

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 31 juillet 1914.

La nouvelle du bombardement de Belgrade dans la nuit et la matinée d'hier a provoqué en Russie la plus vive émotion. On ne parvient pas à s'expliquer l'attitude de l'Autriche, dont les provocations ont constamment suivi, depuis le début de la crise, les tentatives de conciliation de la Russie et les conversations satisfaisantes échangées entre Pétersbourg et Vienne.

Quoi qu'il en soit, désireux de ne rien négliger pour prouver la sincérité de son désir de sauvegarder la paix, M. Sazonoff m'informe qu'il a modifié sa formule, à la demande de l'ambassadeur d'Angleterre, de la manière suivante :

« Si l'Autriche consent à arrêter la marche de ses troupes sur le territoire serbe et si, reconnaissant que le conflit austro-serbe a assumé le caractère d'une question d'intérêt européen, elle admet que les grandes puissances examinent les satisfactions que la Serbie pourrait accorder au Gouvernement austro-hongrois, sans porter atteinte à ses droits souverains et à son indépendance, la Russie s'engage à conserver son attitude expectante. »

PALÉOLOGUE.

N° 114

M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à MM. les Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne, Rome, Constantinople.

Paris, le 31 juillet 1914.

Les efforts poursuivis jusqu'ici parallèlement par l'Angleterre et la Russie, avec le concours empressé de la

France (acquis d'avance à toute tentative pacifique), en vue d'une entente directe entre Vienne et Saint-Pétersbourg ou d'une médiation des quatre puissances sous la forme la plus appropriée, se rejoignent aujourd'hui : la Russie, donnant une nouvelle preuve de son désir d'entente, s'est empressée de répondre à la première apparence d'ouverture faite par l'Allemagne depuis le début de la crise (sur les conditions auxquelles la Russie arrêterait ses préparatifs militaires), en indiquant une formule et la modifiant de suite conformément à la demande de l'Angleterre; on devrait donc espérer, les pourparlers ayant repris d'autre part entre les ambassadeurs russe et autrichien, que la médiation anglaise viendra achever à Londres l'effort des négociations directes de Vienne et Saint-Pétersbourg.

Toutefois l'attitude constante de l'Allemagne qui, depuis le commencement du conflit, tout en protestant sans cesse auprès de chacune des puissances de ses intentions pacifiques, a fait échouer en fait, par son attitude ou dilatoire ou négative, toutes les tentatives d'accord et n'a pas cessé d'encourager par son ambassadeur l'intransigeance de Vienne; les préparatifs militaires allemands, commencés dès le 25 juillet et poursuivis sans arrêt depuis; l'opposition immédiate de l'Allemagne à la formule russe, déclarée à Berlin inacceptable pour l'Autriche avant même d'avoir consulté cette puissance; enfin toutes les impressions venues de Berlin, imposent la conviction que l'Allemagne a poursuivi l'humiliation de la Russie, la désagrégation de la Triple Entente et, si ces résultats ne pouvaient être obtenus, la guerre.

René Viviani.

N° 115

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Vienne, le 31 juillet 1914.

La mobilisation atteignant tous les hommes de dix-neuf à quarante-deux ans a été décrétée par le Gouvernement austro-hongrois ce matin à la première heure.

Mon collègue russe estime encore que cette mesure n'est pas nettement en contradiction avec les déclarations du comte Berchtold d'hier.

DUMAINE.

N° 116

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Berlin, le 31 juillet 1914.

M'ayant fait demander, M. de Jagow vient de me dire qu'il avait le grand regret de me faire connaître qu'en présence de la mobilisation totale de l'armée russe, l'Allemagne, dans l'intérêt de la sécurité de l'Empire, se voyait obligée de prendre de graves mesures de précaution. On a décrété ce qu'on appelle *Kriegsgefahrzustand* (l'état de danger de guerre), qui permet à l'autorité de proclamer, si elle le juge utile, l'état de siège, de suspendre certains services publics et de fermer la frontière.

En même temps, on demande à Pétersbourg de démobiliser, aussi bien du côté autrichien que du côté allemand, sans quoi l'Allemagne serait obligée de mobiliser de son côté. M. de Jagow m'a fait connaître que M. de Schœn était chargé d'informer le Gouvernement français des résolutions du Cabinet de Berlin, et de lui demander quelle attitude il pensait adopter.

Jules CAMBON.

N° 117

M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Pétersbourg.

Paris, le 31 juillet 1914.

Le Gouvernement allemand a décidé à midi de prendre toutes les dispositions militaires que comporte l'état dit « état de danger de guerre ».

En me communiquant cette décision, ce soir à 7 heures, le baron de Schœn a ajouté que le Gouvernement exigeait en même temps que la Russie démobilise. Si le Gouvernement russe n'a pas donné une réponse satisfaisante dans un délai de douze heures, l'Allemagne mobilisera à son tour.

J'ai répondu à l'ambassadeur d'Allemagne que je n'étais nullement renseigné sur une prétendue mobilisation totale de l'armée et de la flotte russes, que le Gouvernement allemand invoquait comme raison des nouvelles mesures militaires qu'il prend dès aujourd'hui.

Le baron de Schœn m'a demandé en terminant, au nom de son Gouvernement, quelle serait, en cas de conflit entre l'Allemagne et la Russie, l'attitude de la France. Il m'a dit qu'il viendrait prendre ma réponse demain samedi à 1 heure.

Je n'ai pas l'intention de lui faire une déclaration à ce sujet et je me bornerai à lui dire que la France s'inspirera de ses intérêts. Le Gouvernement de la République ne doit, en effet, compte de ses intentions qu'à son alliée.

Je vous prie de porter immédiatement ce qui précède à la connaissance de M. Sazonoff. Ainsi que je vous l'ai déjà fait connaître, je ne doute pas que le Gouvernement impérial, dans l'intérêt supérieur de la paix, n'évite pour sa part tout ce qui pourrait rendre inévitable ou précipiter la crise.

René VIVIANI.

N° 118

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 31 juillet 1914.

En raison de la mobilisation générale de l'Autriche et des mesures de mobilisation prises secrètement, mais d'une manière continue, par l'Allemagne depuis six jours, l'ordre de mobilisation générale de l'armée russe a été donné, la Russie ne pouvant, sans le plus grave danger, se laisser davantage devancer; en réalité, elle ne fait que prendre

des mesures militaires correspondant à celles prises par l'Allemagne.

Pour des raisons stratégiques impérieuses, le Gouvernement russe ne pouvait plus, sachant que l'Allemagne s'armait, retarder la conversion de sa mobilisation partielle en mobilisation générale.

PALÉOLOGUE.

N° 119

M. Klobukowski, Ministre de France à Bruxelles, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Bruxelles, le 31 juillet 1914.

L'Agence Havas ayant annoncé que l' « état de danger de guerre » était décrété en Allemagne, j'ai dit à M. Davignon que je pouvais lui donner l'assurance que le Gouvernement de la République respecterait la neutralité de la Belgique.

Le ministre des Affaires étrangères m'a répondu que le Gouvernement royal avait toujours pensé qu'il en serait ainsi et m'a remercié. Le ministre de Russie et le ministre d'Angleterre, que j'ai vus ensuite, se sont montrés très satisfaits qu'en la circonstance j'aie donné cette assurance, conforme d'ailleurs, m'a dit le ministre anglais, à la déclaration de Sir Ed. Grey.

KLOBUKOWSKI.

CHAPITRE VI

DÉCLARATION DE GUERRE DE L'ALLEMAGNE A LA RUSSIE

(Samedi, 1er août, à 19h 10)

ET A LA FRANCE

(Lundi, 3 août, à 18h 45)

N° 120

M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à MM. les Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne, Rome.

Paris, le 1er août 1914.

Deux démarches ont été faites hier soir par les ambassadeurs d'Autriche, l'une assez vague à Paris, l'autre précise à Pétersbourg dans un sens conciliant.

Le comte Szecsen est venu me déclarer que le Gouvernement austro-hongrois avait avisé officiellement la Russie qu'il n'avait aucune ambition territoriale et ne touchera pas à la souveraineté d'État de la Serbie, qu'il répudie également toute intention d'occuper le sandjak; mais que ces déclarations de désintéressement ne conservent leur valeur que si la guerre reste localisée à l'Autriche et à la Serbie, une guerre européenne ouvrant des éventualités impossibles à prévoir. L'ambassadeur d'Autriche, en commentant ces déclarations, a laissé entendre que, si son Gouvernement ne pouvait répondre aux questions des puissances parlant en leur propre nom, il pourrait sans doute répondre à la Serbie ou à une puissance lui demandant ses conditions au nom de la Serbie. Il ajoutait qu'il y aurait là peut-être encore une possibilité.

A Pétersbourg, l'ambassadeur d'Autriche est venu voir M. Sazonoff et lui a déclaré que son Gouvernement consentait à entamer une discussion quant au fond de l'ultimatum

adressé à la Serbie. Le ministre russe s'est déclaré satisfait de cette déclaration et a proposé que les pourparlers aient lieu à Londres avec la participation des puissances. M. Sazonoff a dû demander au Gouvernement anglais de se charger de la direction de la négociation; il a indiqué qu'il serait très important que l'Autriche arrêtât ses opérations en Serbie.

Il résulte de ces faits que l'Autriche se montrerait enfin disposée à un arrangement, de même que le Gouvernement russe est prêt à entrer en négociations sur la base de la proposition anglaise.

Malheureusement ces dispositions, qui permettraient d'espérer une solution pacifique, paraissent en fait devoir être annulées par l'attitude de l'Allemagne. Cette puissance a en effet posé un ultimatum donnant douze heures au Gouvernement russe pour accepter de démobiliser, non seulement du côté allemand, mais aussi du côté autrichien; c'est à midi que le délai expire. L'ultimatum ne se justifie pas, puisque la Russie a accepté la proposition anglaise qui implique un arrêt des préparatifs militaires de toutes les puissances.

L'attitude de l'Allemagne prouve qu'elle veut la guerre. Et elle la veut contre la France. Hier, lorsque M. de Schœn est venu demander au quai d'Orsay quelle attitude la France comptait prendre en cas de conflit russo-allemand, l'ambassadeur d'Allemagne, bien qu'il n'y ait directement entre la France et l'Allemagne aucun conflit et que nous ayons employé depuis le début de la crise et employions encore tous nos efforts en vue d'une solution pacifique, a ajouté qu'il me priait de présenter au Président de la République ses hommages et remerciements, et demandait que l'on voulût bien prendre « des dispositions pour sa propre personne »; nous savons également qu'il a déjà mis en sûreté les archives de l'ambassade. Cette attitude de rupture des relations diplomatiques sans conflit direct, et bien qu'aucune réponse négative précise ne lui ait été faite, est caractéristique de la volonté arrêtée de l'Allemagne de faire la guerre à la France. Le défaut de sincérité de ses protestations pacifiques est démontré par la rupture qu'elle impose à l'Europe, lorsque les négociations étaient enfin acceptées par l'Autriche, d'accord avec la Russie.

René Viviani.

N° 121

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Berlin, le 1er août 1914.

Mon collègue de Russie a reçu hier soir deux télégrammes de M. Sazonoff l'avisant que l'ambassadeur d'Autriche à Pétersbourg avait déclaré que son Gouvernement était prêt à discuter avec le Gouvernement russe la note à la Serbie, même quant au fond; M. Sazonoff lui aurait répondu que ces conversations devraient, à ses yeux, avoir lieu à Londres.

L'ultimatum à la Russie ne peut qu'écarter les dernières chances de paix que ces conversations semblaient laisser subsister. On peut se demander si, dans de pareilles conditions, l'acceptation de l'Autriche était sérieuse et n'avait pas pour objet de faire peser la responsabilité du conflit sur la Russie.

Mon collègue d'Angleterre a fait dans la nuit un appel pressant aux sentiments d'humanité de M. de Jagow. Celui-ci lui a répondu que la question était trop engagée et qu'il fallait attendre la réponse russe à l'ultimatum allemand. Or, il a dit à Sir E. Goschen que l'ultimatum réclamait le retrait de la mobilisation russe non seulement du côté de l'Allemagne, mais encore du côté de l'Autriche; mon collègue anglais s'en est vivement étonné et lui a déclaré que ce dernier point semblait inacceptable pour la Russie.

L'ultimatum de l'Allemagne, intervenant à l'heure précise où l'accord semble près de s'établir entre Vienne et Saint-Pétersbourg, est significatif de sa politique belliqueuse.

Le conflit n'existait en fait qu'entre la Russie et l'Autriche, l'Allemagne n'ayant à intervenir que comme alliée de l'Autriche; dans ces conditions, les deux puissances principalement intéressées étant disposées à causer, si l'Allemagne ne désirait pas la guerre pour son propre compte, il est incompréhensible qu'elle envoie un ultimatum à la Russie, au lieu de continuer à travailler, comme toutes les autres puissances, à une solution pacifique.

Jules Cambon.

N° 122

M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à MM. les Ambassadeurs de France à Londres, Berlin, et au Ministre de France à Bruxelles.

Paris, le 1er août 1914.

L'ambassadeur d'Angleterre est venu, d'ordre de son Gouvernement, me demander quelle serait, en cas de conflit avec l'Allemagne, l'attitude du Gouvernement français vis-à-vis de la Belgique.

J'ai déclaré que, comme nous l'avions répété à plusieurs reprises au Gouvernement belge, nous entendions respecter sa neutralité.

Ce serait seulement dans le cas où cette neutralité serait violée par une autre puissance, que la France, pour remplir ses obligations de puissance garante, pourrait être amenée à pénétrer sur le territoire belge.

René VIVIANI.

N° 123

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Berlin, le 1er août 1914.

L'ambassadeur d'Angleterre a été chargé par son Gouvernement de faire auprès du Gouvernement allemand la même démarche qui a été faite auprès de vous au sujet de la neutralité de la Belgique.

M. de Jagow a répondu qu'il prendrait les ordres de l'Empereur et du chancelier, mais qu'il doutait qu'une réponse pût être donnée, car l'Allemagne ne pouvait ainsi découvrir ses projets militaires. L'ambassadeur d'Angleterre reverra demain M. de Jagow dans l'après-midi.

Jules CAMBON.

N° 124

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Rome, le 1er août 1914.

J'ai été ce matin, à 8h30, chez le marquis de San Giuliano pour connaître de lui d'une façon précise quelle serait l'attitude de l'Italie en présence des actes provocateurs de l'Allemagne et des suites qu'ils peuvent avoir.

Le ministre des Affaires étrangères m'a répondu qu'il avait reçu hier soir la visite de l'ambassadeur d'Allemagne. M. de Flotow lui aurait dit que l'Allemagne avait demandé au Gouvernement russe de suspendre sa mobilisation et au Gouvernement français d'indiquer ce qu'il avait l'intention de faire; l'Allemagne avait donné à la France un délai de dix-huit heures et à la Russie un délai de douze heures pour répondre.

M. de Flotow a demandé, à la suite de cette communication, quelles étaient les intentions du Gouvernement italien.

Le marquis de San Giuliano a répondu que la guerre entreprise par l'Autriche, étant données surtout les conséquences qui pouvaient en sortir d'après les paroles de l'ambassadeur d'Allemagne, ayant un caractère agressif ne cadrant pas avec le caractère purement défensif de la Triple Alliance, l'Italie ne pourrait participer à la guerre.

BARRÈRE.

N° 125

M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à MM. les Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne, Rome, Madrid, Constantinople.

Paris, le 1er août 1914.

L'ambassadeur d'Allemagne est revenu me voir ce matin, à 11 heures. Après lui avoir rappelé tous les efforts

poursuivis par la France en vue d'un règlement honorable du conflit austro-serbe et de la difficulté qui s'en est suivie entre l'Autriche et la Russie, je l'ai mis au courant des pourparlers continués depuis hier :

1° Proposition transactionnelle anglaise prévoyant, entre autres, de la part de la Russie, la suspension des préparatifs militaires, à condition que les autres puissances en fassent autant; adhésion de la Russie à cette proposition;

2° Communication du Gouvernement autrichien déclarant ne vouloir ni s'agrandir en Serbie, ni même pénétrer dans le sandjak et se disant prêt à discuter à Londres avec les autres puissances le *fond même* de la question austro-serbe.

J'ai mis en regard l'attitude de l'Allemagne qui, abandonnant tout pourparler, posait à la Russie un ultimatum au moment même où cette puissance vient d'accepter la formule anglaise (qui implique l'arrêt des préparatifs militaires de tous les pays ayant mobilisé) et envisageait comme imminente une rupture diplomatique avec la France.

Le baron de Schœn m'a répondu qu'il ignorait les développements survenus dans cette question depuis vingt-quatre heures, qu'il y avait peut-être là une « lueur d'espoir » pour un accommodement, qu'il n'avait reçu aucune nouvelle communication de son Gouvernement et qu'il allait s'informer. Il a de nouveau protesté de son sincère désir de joindre ses efforts à ceux de la France pour arriver à la solution du conflit. J'ai insisté sur la grave responsabilité qu'assumerait le Gouvernement impérial si, dans de pareilles circonstances, il prenait des initiatives non justifiées et de nature à compromettre irrémédiablement la paix.

Le baron de Schœn n'a plus fait allusion à son départ immédiat et ne m'a plus demandé de répondre à sa question concernant l'attitude de la France en cas de conflit austro-russe. Il s'est borné à dire de lui-même qu'elle n'était pas douteuse.

Il ne convient à aucun degré d'exagérer les possibilités qui peuvent résulter de ma conversation avec l'ambassadeur d'Allemagne, car, de son côté, le Gouvernement impérial continue les plus dangereux préparatifs sur notre frontière. Il ne faut pas les négliger cependant, et nous ne devons pas cesser de travailler à un arrangement. La France, de son côté, procède à toutes les mesures militaires propres à la garantir contre une avance trop grande des préparatifs

militaires allemands. Elle estime que ses tentatives de conciliation n'auront de chances d'aboutir que dans la mesure où on la sentira prête et résolue, si la lutte lui est imposée.

René VIVIANI.

N° 126

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Londres, le 1er août 1914.

Sir Edward Grey m'a dit que, dans le Conseil de ce matin, le Cabinet avait de nouveau envisagé la situation. L'Allemagne ayant réclamé de l'Angleterre une déclaration de neutralité et ne l'ayant pas obtenue, le Gouvernement britannique demeurait maître de son action et celle-ci pourrait se manifester dans différentes hypothèses.

En premier lieu, la neutralité belge importe beaucoup à l'Angleterre. La France a renouvelé immédiatement l'engagement de la respecter. L'Allemagne a déclaré « n'être pas en état de répondre ». Sir Edward Grey saisira le Cabinet de cette réponse et demandera l'autorisation de dire lundi à la Chambre des Communes que le Gouvernement britannique ne permettra pas une violation de la neutralité belge.

En second lieu, les escadres anglaises sont mobilisées, et Sir Edward Grey proposera à ses collègues de déclarer qu'elles s'opposeront au passage du Détroit par les escadres allemandes ou, si elles venaient à le passer, à toute démonstration sur les côtes françaises. Le Conseil de lundi traitera ces deux questions; j'ai fait remarquer au principal secrétaire d'État que si, d'ici là, quelque incident venait à se produire, il ne fallait pas se laisser surprendre et qu'il conviendrait de songer à intervenir à temps.

Paul CAMBON.

N° 127

M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

Paris, le 1er août 1914.

Nous sommes avisés par plusieurs voies que le Gouvernement allemand et le Gouvernement autrichien essaient en ce moment d'impressionner l'Angleterre en lui faisant croire que la responsabilité de la guerre, si elle éclate, incombera à la Russie. On fait effort pour obtenir la neutralité de l'Angleterre en dénaturant la vérité.

La France n'a cessé de donner, d'accord avec l'Angleterre, des conseils de modération à Pétersbourg; ces conseils ont été écoutés.

Dès le début, M. Sazonoff a fait pression sur la Serbie pour qu'elle acceptât toutes celles des clauses de l'ultimatum qui étaient compatibles avec sa souveraineté.

Il a ensuite engagé avec l'Autriche une conversation directe qui était un nouveau témoignage de son esprit de conciliation. Il a enfin accepté de laisser les puissances les moins intéressées rechercher les moyens d'apaiser le conflit.

Conformément au désir qui lui a été exprimé par Sir G. Buchanan, M. Sazonoff a consenti à modifier la première formule qu'il avait présentée et il en a rédigé une seconde qui ne s'éloigne pas sensiblement des déclarations qui ont été faites hier à M. de Margerie par le comte Szecsen. Ce dernier affirme que l'Autriche n'a aucune intention d'acquisition territoriale et qu'elle ne veut pas toucher à la souveraineté de la Serbie. Il ajoute expressément que l'Autriche n'a aucune visée sur le sandjak de Novi-Bazar.

Il semblerait donc que l'accord fût facile à établir entre la suggestion de Sir Edward Grey, la formule de M. Sazonoff et les déclarations de l'Autriche.

La France est résolue à poursuivre jusqu'au bout, avec l'Angleterre, la réalisation de cet accord.

Mais, pendant que l'on négociait et que la Russie montrait dans la négociation une bonne volonté incontestable, l'Autriche a, la première, procédé à une mobilisation générale.

La Russie s'est vue forcée de l'imiter pour ne pas se

trouver en état d'infériorité, mais elle est toujours restée prête à négocier.

Je n'ai pas besoin de répéter que, quant à nous, nous continuerons à travailler, avec l'Angleterre, au succès de ces pourparlers.

Mais l'attitude de l'Allemagne nous a mis dans l'obligation absolue de prendre aujourd'hui le décret de mobilisation.

Bien avant la mobilisation russe, dès mercredi dernier, ainsi que je vous l'ai déjà télégraphié, M. de Schœn m'avait annoncé la publication prochaine du *Kriegsgefahrzustand.* Cette mesure a été prise par l'Allemagne et, à l'abri de ce paravent, elle a immédiatement commencé sa mobilisation proprement dite.

Aujourd'hui, M. Paléologue a télégraphié que le comte de Pourtalès avait annoncé au Gouvernement russe la mobilisation allemande.

Des renseignements parvenus au ministère de la Guerre confirment que cette mobilisation est effectivement en pleine exécution.

Notre décret de mobilisation est donc une *mesure essentielle* de préservation. Le Gouvernement l'a accompagnée d'une proclamation signée du Président de la République et de tous les ministres, et dans laquelle il explique que la mobilisation n'est pas la guerre, qu'en l'état actuel c'est pour la France le meilleur moyen de sauvegarder la paix, et que le Gouvernement de la République multipliera ses efforts pour faire aboutir les négociations.

Veuillez transmettre d'urgence toutes ces indications à Sir Edward Grey et lui marquer que nous avons obéi constamment à la préoccupation de ne commettre aucun acte de provocation.

Je suis persuadé que, au cas où la guerre éclaterait, l'opinion anglaise verrait clairement de quel côté vient l'agression, et qu'elle saisirait les raisons si fortes que nous avons données à Sir Edward Grey pour réclamer une intervention armée de l'Angleterre dans l'intérêt de l'avenir de l'équilibre européen.

René VIVIANI.

N° 128

M. Mollard, Ministre de France à Luxembourg, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Luxembourg, le 1er août 1914.

Le ministre d'État me charge de demander au Gouvernement français une assurance de neutralité semblable à celle qui a été donnée à la Belgique. M. Eyschen m'a déclaré qu'à présent, du fait que c'est le ministre de France à Bruxelles qui a fait la déclaration en question au président du Conseil du Gouvernement belge, il a pensé que la même procédure conviendrait le mieux vis-à-vis du Grand-Duché.

C'est pourquoi il s'est abstenu de faire la demande directement au Gouvernement de la République. Comme la Chambre des Députés se réunit lundi, M. Eyschen désire être en possession de la réponse à cette date; une démarche analogue est faite en même temps auprès du ministre d'Allemagne à Luxembourg.

MOLLARD.

N° 129

M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Mollard, Ministre de France à Luxembourg.

Paris, le 1er août 1914.

Veuillez déclarer au président du Conseil que, conformément au traité de Londres de 1867, le Gouvernement de la République entend respecter la neutralité du grand-duché de Luxembourg, comme il l'a démontré par son attitude.

La violation de cette neutralité par l'Allemagne serait toutefois de nature à obliger la France à s'inspirer désormais, à cet égard, du souci de sa défense et de ses intérêts.

René VIVIANI.

N° 130

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Berlin, le 1er août 1914.

On distribue dans les rues de Berlin des éditions spéciales des journaux annonçant que la mobilisation générale de l'armée et de la flotte est ordonnée et que le premier jour de la mobilisation est le dimanche 2 août.

Jules CAMBON.

N° 131

M. Eyschen, Ministre d'État du Luxembourg, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Luxembourg, le 2 août 1914.

(Voir le texte de la protestation du ministre d'État contre la violation de la neutralité luxembourgeoise par les troupes allemandes dans PAGES D'HISTOIRE, fasc. 15, *Livre Bleu anglais*, n° 69, p. 125-126, ou fasc. 58, n° 147, p. 93 et fasc, 20, *Livre Gris belge*, n° 18, p. 30-31.)

N° 132

M. Mollard, Ministre de France à Luxembourg, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Luxembourg, le 2 août 1914.

Le ministre d'État du Luxembourg, M. Eyschen, vient de recevoir, par l'intermédiaire du ministre d'Allemagne à Luxembourg, M. de Buch, un télégramme du chancelier de l'Empire allemand Bethmann-Hollweg, disant que les mesures militaires prises par l'Allemagne en Luxembourg ne constituent pas un acte hostile contre ce pays, mais

sont uniquement des mesures destinées à assurer contre l'attaque éventuelle d'une armée française l'exploitation des voies ferrées affermées à l'Empire. Le Luxembourg recevra une complète indemnité pour les dommages éventuels.

MOLLARD.

N° 133

Note remise par l'Ambassadeur d'Allemagne.

Paris, le 2 août 1914.

L'ambassadeur d'Allemagne vient d'être chargé et s'empresse de faire savoir au ministère des Affaires étrangères que les mesures militaires prises par l'Allemagne dans le grand-duché de Luxembourg ne constituent pas un acte d'hostilité. Elles doivent être considérées comme des mesures purement préventives prises pour la protection des chemins de fer qui, par suite des traités existant entre l'Allemagne et le grand-duché de Luxembourg, se trouvent sous l'administration allemande.

DE SCHŒN.

N° 134

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Pétersbourg, le 2 août 1914.

L'ambassadeur d'Allemagne a remis à M. Sazonoff, hier, à 7h 10 du soir, la déclaration de guerre de son Gouvernement; il quittera Pétersbourg aujourd'hui.

L'ambassadeur d'Autriche-Hongrie n'a reçu aucune instruction de son Gouvernement pour la déclaration de guerre.

PALÉOLOGUE.

N° 135

M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à MM. les Représentants de la France à l'étranger.

Paris, le 2 août 1914.

L'ambassadeur de Russie me fait connaître que l'Allemagne vient de déclarer la guerre à la Russie, malgré les négociations en cours, et au moment où l'Autriche-Hongrie acceptait de discuter avec les puissances le fond même de son conflit avec la Serbie.

René VIVIANI.

N° 136

M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à MM. les Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne, Rome, Madrid, Constantinople.

Paris, le 2 août 1914.

Le territoire français a été violé ce matin par les troupes allemandes à Cirey et près de Longwy. Elles marchent sur le fort qui porte ce dernier nom. D'autre part, le poste douanier de Delle a été assailli par une double fusillade. Enfin, les troupes allemandes ont violé ce matin aussi le territoire neutre du Luxembourg.

Vous utiliserez ces renseignements sans retard pour faire constater comment le Gouvernement allemand se livre contre la France à des actes de guerre sans provocation de notre part ni déclaration de guerre préalable, alors que nous avons scrupuleusement respecté la zone de 10 kilomètres que nous avons maintenue, même depuis la mobilisation, entre nos troupes et la frontière.

René VIVIANI.

N° 137

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Londres, le 2 août 1914.

A l'issue du Conseil des ministres tenu ce matin, Sir Edward Grey m'a fait la déclaration suivante :

« Je suis autorisé à donner l'assurance que, si la flotte allemande pénètre dans la Manche ou traverse la mer du Nord afin d'entreprendre des opérations de guerre contre la côte française ou la marine marchande française, la flotte britannique donnera toute la protection en son pouvoir.

« Cette assurance est naturellement donnée sous la réserve que la politique du Gouvernement de Sa Majesté sera approuvée par le Parlement britannique et ne doit pas être considérée comme obligeant le Gouvernement de Sa Majesté à agir jusqu'à ce que l'éventualité ci-dessus mentionnée d'une action de la flotte allemande se soit produite. »

Me parlant ensuite de la neutralité de la Belgique et de celle du Luxembourg, le principal secrétaire d'État m'a rappelé que la Convention de 1867 relative au Grand-Duché différait du traité relatif à la Belgique en ce sens que l'Angleterre était tenue de faire respecter cette dernière convention sans le concours des autres puissances garantes, tandis que, pour le Luxembourg, toutes les puissances garantes devaient agir de concert.

La sauvegarde de la neutralité belge est considérée ici comme si importante que l'Angleterre envisagerait sa violation par l'Allemagne comme un *casus belli*. C'est là un intérêt proprement anglais, et on ne peut douter que le Gouvernement britannique, fidèle aux traditions de sa politique, ne le fasse prévaloir, même si le monde des affaires, où l'influence allemande poursuit des efforts tenaces, prétendait exercer une pression pour empêcher le Gouvernement de s'engager contre l'Allemagne.

Paul CAMBON.

N° 138

M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

Paris, le 2 août 1914.

Je prends note des indications contenues dans vos télégrammes des 27, 30, 31 juillet et 1er août et dans celui que vous m'avez adressé aujourd'hui.

En communiquant aux Chambres la déclaration même que vous a faite Sir Edward Grey et dont votre dernier télégramme me donne le texte, j'ajouterai que nous avons obtenu là de la Grande-Bretagne un premier concours dont la valeur nous est précieuse.

Je me propose, en outre, d'indiquer que l'assistance que la Grande-Bretagne a l'intention de donner à la France en vue de protéger les côtes de France ou la marine marchande française s'appliquerait de telle façon que notre marine de guerre fût également soutenue par la flotte anglaise, en cas de conflit franco-allemand, dans l'Atlantique, comme dans la mer du Nord et dans la Manche. Je noterais, en outre, que les ports anglais ne pourraient pas servir de points de ravitaillement à la flotte allemande.

René Viviani.

N° 139

M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

Paris, le 2 août 1914.

Les troupes allemandes ayant aujourd'hui violé la frontière de l'Est sur plusieurs points, je vous prie de protester sans retard par écrit auprès du Gouvernement allemand. Vous voudrez bien vous inspirer de la note suivante que, dans l'incertitude des communications entre Paris et

Berlin, j'ai adressée directement à l'ambassadeur d'Allemagne :

« Les autorités administratives et militaires françaises de la région de l'Est viennent de signaler plusieurs faits que j'ai chargé l'ambassadeur de la République à Berlin de porter à la connaissance du Gouvernement impérial.

« L'un s'est produit à Delle, dans la région de Belfort : à deux reprises, le poste de douaniers français stationné dans cette localité a été l'objet d'une fusillade de la part d'un détachement de soldats allemands. Au nord de Delle, deux patrouilles allemandes du 5e chasseurs à cheval ont franchi la frontière dans la matinée d'aujourd'hui et pénétré jusqu'aux villages de Joncherey et Boron, à plus de 10 kilomètres de la frontière. L'officier qui commandait la première a brûlé la cervelle à un soldat français. Les cavaliers allemands ont emmené des chevaux que le maire français de Suarce était en train de réunir et ont forcé les habitants de la commune à conduire lesdits chevaux.

« L'ambassadeur de la République à Berlin a été chargé de protester formellement auprès du Gouvernement impérial contre des faits qui constituent une violation caractérisée de la frontière par des troupes allemandes en armes et que rien ne justifie dans l'état actuel. Le Gouvernement de la République ne peut que laisser au Gouvernement impérial l'entière responsabilité de ces actes. »

René VIVIANI.

N° 140

M. Marcelin Pellet, Ministre de France à La Haye, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

La Haye, le 3 août 1914.

Le ministre d'Allemagne s'est rendu hier chez le ministre des Affaires étrangères pour lui expliquer la nécessité où s'était trouvée l'Allemagne, a-t-il dit, de violer la neutralité du Luxembourg, ajoutant qu'il aurait aujourd'hui une

nouvelle communication à lui faire. En effet, ce matin, il a annoncé l'entrée des troupes allemandes en Belgique pour éviter, a-t-il déclaré, une occupation de ce pays par la France.

PELLET.

N° 141

M. Klobukowski, Ministre de France à Bruxelles, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Bruxelles, le 3 août 1914.

Le ministre d'Allemagne a remis hier au soir au Gouvernement belge un ultimatum où il est dit que son Gouvernement, ayant appris que les Français se préparaient à des opérations dans les régions de Givet et de Namur, se voyait dans l'obligation de prendre des mesures dont la première était d'inviter le Gouvernement belge à lui faire savoir, dans les sept heures, s'il était disposé à lui faciliter en Belgique les opérations militaires contre la France. En cas de refus, le sort des armes déciderait.

Le Gouvernement du Roi a répondu que les renseignements sur les mouvements français lui paraissaient inexacts en raison des assurances formelles, toutes récentes encore, données par la France; que la Belgique qui, depuis sa constitution, s'est préoccupée d'assurer la sauvegarde de sa dignité et de ses intérêts et a consacré tous ses efforts au développement pacifique du progrès, proteste hautement contre toute violation de son territoire, d'où qu'elle vienne, et que, dans cette éventualité, elle saura défendre énergiquement sa neutralité, garantie par les puissances et notamment par le roi de Prusse.

KLOBUKOWSKI.

N° 142

M. Klobukowski, Ministre de France à Bruxelles, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Bruxelles, le 3 août 1914.

A l'assurance que je lui donnais que, si la Belgique faisait appel à la garantie des puissances, contre la violation de sa neutralité par l'Allemagne, la France répondrait immédiatement à son appel, le ministre des Affaires étrangères m'a répondu :

« C'est bien sincèrement que nous remercions le Gouvernement de la République de l'appui éventuel qu'il pourrait nous offrir, mais dans la circonstance actuelle, nous ne faisons pas appel à la garantie des puissances. Ultérieurement le Gouvernement du Roi appréciera ce qu'il y a lieu de faire. »

N° 143

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Londres, le 3 août 1914.

Sir Ed. Grey m'a autorisé à vous faire savoir que vous pourriez déclarer au Parlement qu'il ferait aux communes des déclarations sur l'attitude actuelle du Gouvernement britannique et que la principale de ces déclarations serait la suivante :

« Dans le cas où l'escadre allemande franchirait le Détroit ou remonterait la mer du Nord pour doubler les Iles Britanniques dans le but d'attaquer les côtes françaises ou la marine de guerre française et d'inquiéter la marine marchande française, l'escadre anglaise interviendrait pour prêter à la marine française son entière protection, en sorte que dès ce moment l'Angleterre et l'Allemagne seraient en état de guerre. »

Sir Ed. Grey m'a fait observer que la mention d'une opération par la mer du Nord impliquait la protection contre une démonstration dans l'océan Atlantique.

La déclaration concernant l'intervention de la flotte anglaise doit être considérée comme liant le Gouvernement britannique. Sir Ed. Grey m'en a donné l'assurance et a ajouté que le Gouvernement français était par là même en mesure d'en donner connaissance aux Chambres.

A mon retour à l'ambassade, j'ai eu connaissance de votre communication téléphonique relative à l'ultimatum allemand adressé à la Belgique. J'en ai fait part immédiatement à Sir Ed. Grey.

Paul CAMBON.

N° 144

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Londres, le 3 août 1914.

Au moment où Sir Ed. Grey partait ce matin pour le Conseil, mon collègue allemand, qui l'avait déjà vu hier, est venu le prier avec insistance de lui dire que la neutralité de l'Angleterre ne dépendait pas du respect de la neutralité belge. Sir Ed. Grey s'est refusé à toute conversation à ce sujet.

L'ambassadeur d'Allemagne a adressé à la presse un communiqué disant que, si l'Angleterre restait neutre, l'Allemagne renoncerait à toute opération navale et ne se servirait pas des côtes belges comme point d'appui. Je fais répondre que le respect des côtes n'est pas le respect de la neutralité du territoire, et que l'ultimatum allemand est déjà une violation de cette neutralité.

Paul CAMBON.

N° 145

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Londres, le 3 août 1914.

Sir E. Grey a fait la déclaration relative à l'intervention de la flotte anglaise; il a précisé, en raison des événements, celle qu'il comptait faire au sujet de la neutralité belge; et la lecture d'une lettre du roi Albert demandant l'appui de l'Angleterre a vivement ému l'Assemblée.

La Chambre votera ce soir les crédits demandés; dès à présent son appui est acquis à la politique du Gouvernement et elle suit l'opinion publique, qui se prononce de plus en plus en notre faveur.

Paul CAMBON.

N° 146

M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

Paris, le 3 août 1914.

Il me revient que l'ambassadeur d'Allemagne aurait déclaré au Foreign Office que hier matin quatre-vingts officiers français en uniforme prussien auraient essayé de traverser la frontière allemande dans douze automobiles à Walbeck à l'ouest de Geldern, et que ceci constituait une très sérieuse violation de la neutralité de la part de la France.

Veuillez démentir d'urgence cette nouvelle de pure invention et attirer l'attention du Foreign Office sur la campagne allemande de fausses nouvelles qui commence.

René VIVIANI.

N° 147

Lettre remise par l'Ambassadeur d'Allemagne à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, au cours de son audience de départ, le 3 août 1914, à 18h 45.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Les autorités administratives et militaires allemandes ont constaté un certain nombre d'actes d'hostilité caractérisée commis sur le territoire allemand par des aviateurs militaires français. Plusieurs de ces derniers ont manifestement violé la neutralité de la Belgique, survolant le territoire de ce pays; l'un a essayé de détruire des constructions près de Wesel, d'autres ont été aperçus sur la région de l'Eifel, un autre a jeté des bombes sur le chemin de fer près de Karlsruhe et de Nuremberg.

Je suis chargé et j'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence qu'en présence de ces agressions, l'Empire allemand se considère en état de guerre avec la France, du fait de cette dernière puissance.

J'ai en même temps l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence que les autorités allemandes retiendront les navires marchands français dans des ports allemands, mais qu'elles les relâcheront si, dans les quarante-huit heures, la réciprocité complète est assurée.

Ma mission diplomatique ayant ainsi pris fin, il ne me reste plus qu'à prier Votre Excellence de vouloir bien me munir de mes passeports et de prendre les mesures qu'elle jugera utiles pour assurer mon retour en Allemagne avec le personnel de l'ambassade, ainsi qu'avec le personnel de la légation de Bavière et du consulat général d'Allemagne à Paris.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Signé : SCHŒN (1).

---

(1) Par une dépêche de l'*Agence Wolff*, le Gouvernement allemand a prétendu que le texte de sa déclaration de guerre à la France n'était pas authentique. Nous reproduisons, sans commen-

N° 148

M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à MM. les Représentants de la France à l'étranger.

Paris, le 3 août 1914.

L'ambassadeur d'Allemagne a demandé ses passeports et part ce soir avec le personnel de l'ambassade et du consulat général d'Allemagne, et de la légation de Bavière. Le baron de Schœn a donné pour prétexte la constatation par les

---

taire, cette dépêche, qui se trouve dans la *Neue Zürcher Zeitung* du 8 août 1914, n° 1203, 1tes Morgenblatt (*Note des Éditeurs*).

Berlin, 7 août (*Wolff*). — Le télégramme du chancelier allemand à l'ambassadeur allemand à Paris, du 3 août, 1h 05 du soir, — par lequel Freiherr von Schœn a reçu mandat de déclarer au Gouvernement français que, par suite de l'incursion de troupes françaises en territoire allemand, l'Allemagne se voyait placée en état de guerre du fait des attaques françaises, — est arrivé à Paris tronqué peut-être à dessein, de sorte qu'il est resté incompréhensible en plusieurs points. Néanmoins, l'ambassadeur, grâce à une vue exacte de la situation, a donné une déclaration qui correspondait, pour l'essentiel, au mandat qu'il avait reçu. Le mandat était ainsi conçu :

« *Berlin, 3 août, 1h 05 du soir.* — Jusqu'à présent, les troupes allemandes ont l'ordre de respecter la frontière française de la manière la plus rigoureuse et elles s'y sont conformées partout strictement. Par contre, malgré la garantie donnée d'une zone de 10 kilomètres, des troupes françaises ont déjà franchi hier la frontière allemande à Montreux-Vieux (Voir ci-dessus le n° 139) et ont pénétré dans les Vosges par la route de montagne (*sic : Gebirgstrasse, col non identifié*). Elles se trouvent encore en territoire allemand. Un aviateur français, qui doit avoir survolé le territoire belge, a été abattu quand il essayait de détruire la voie ferrée près de Wesel; deux autres aviateurs français ont été indubitablement observés hier sur l'Eifel; ils doivent également avoir survolé le territoire belge. Hier des aviateurs français ont lancé des bombes sur les lignes de chemin de fer près de Karlsruhe et de Nuremberg. Ainsi la France nous place en état de guerre. Je prie Votre Excellence de faire la communication ci-dessus au Gouvernement français, aujourd'hui à 6 heures, de demander vos passeports et de partir après avoir confié les affaires [de l'ambassade allemande] à l'ambassade américaine. »

autorités administratives et militaires allemandes d'actes d'hostilité qui auraient été commis sur territoire allemand par des aviateurs militaires français accusés d'avoir survolé le territoire de l'Empire et jeté des bombes; l'ambassadeur ajoute que des aviateurs auraient également violé la neutralité de la Belgique en survolant son territoire. « En présence de ces agressions, dit la lettre de M. de Schœn, l'Empire allemand se considère en état de guerre avec la France du fait de cette dernière puissance. »

J'ai formellement contesté les allégations inexactes de l'ambassadeur et, de mon côté, j'ai rappelé que, dès hier, je lui avais adressé une note protestant contre les violations caractérisées de la frontière française commises depuis deux jours par des détachements de troupes allemandes.

René VIVIANI.

N° 149

M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

(Télégramme communiqué aux représentants de la France à l'étranger.)

Paris, le 3 août 1914.

Je vous invite à demander vos passeports et à quitter immédiatement Berlin avec le personnel de l'ambassade en laissant la charge des intérêts français et la garde des archives à l'ambassadeur d'Espagne. Je vous prie de protester en même temps par écrit contre la violation de la neutralité du Luxembourg par les troupes allemandes signalée par le premier ministre luxembourgeois, contre l'ultimatum adressé au Gouvernement belge par le ministre d'Allemagne à Bruxelles pour lui imposer la violation de la neutralité de la Belgique et exiger de celle-ci qu'elle lui facilite sur territoire belge les opérations militaires contre la France; enfin contre la fausse allégation d'un prétendu projet d'invasion de ces deux pays par les armées françaises, par lequel il a essayé de justifier l'état de guerre qu'il déclare exister désormais entre l'Allemagne et la France.

René VIVIANI.

N° 150

M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Allizé, Ministre de France à Munich.

Paris, le 3 août 1914.

Veuillez faire connaître au Gouvernement royal bavarois que vous avez reçu pour instruction de conformer votre attitude à celle de l'ambassadeur de la République à Berlin et de quitter Munich.

René VIVIANI.

N° 151

M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à MM. les Représentants de la France à Londres, Saint-Pétersbourg, Vienne, Rome, Madrid, Berne, Constantinople, La Haye, Copenhague, Christiania, Stockholm, Bucarest, Athènes, Belgrade.

Paris, le 3 août 1914.

J'apprends de source officielle belge que les troupes allemandes ont violé le territoire belge à Gemmerich dans la région de Verviers.

René VIVIANI.

N° 152

M. Klobukowski, Ministre de France à Bruxelles, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Bruxelles, le 4 août 1914.

Le chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères me remet une lettre par laquelle le « Gouvernement du Roi déclare être fermement décidé à résister par tous les moyens

en son pouvoir à l'agression de l'Allemagne. La Belgique fait appel à l'Angleterre, la France et la Russie pour coopérer comme garantes à la défense de son territoire.

« Il y aurait une action concertée et commune ayant pour but de résister aux mesures de force, employées par l'Allemagne contre la Belgique, et en même temps de garantir le maintien de l'indépendance et de l'intégrité de la Belgique dans l'avenir.

« La Belgique est heureuse de pouvoir déclarer qu'elle assurera la défense des places fortes. »

KLOBUKOWSKI.

N° 153

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Londres, le 4 août 1914.

Sir Edw. Grey m'a prié de venir le voir à l'instant pour me dire que le premier ministre déclarerait aujourd'hui à la Chambre des Communes que l'Allemagne avait été invitée à retirer son ultimatum à la Belgique et à donner sa réponse à l'Angleterre ce soir avant minuit.

Paul CAMBON.

N° 154

M. Klobukowski, Ministre de France à Bruxelles, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Bruxelles, le 4 août 1914.

Le ministre d'Allemagne informe ce matin le ministre des Affaires étrangères belge que, par suite du refus du Gouvernement belge, le Gouvernement impérial se voit forcé d'exécuter, par la force des armes, les mesures de sécurité indispensables vis-à-vis des menaces françaises.

KLOBUKOWSKI.

N° 155

M. Bapst, Ministre de France à Copenhague, à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

Copenhague, le 6 août 1914.

L'ambassadeur de France à Berlin me prie de communiquer à Votre Excellence le télégramme suivant :

J'ai été dirigé par le Gouvernement allemand sur le Danemark. Je viens d'arriver à Copenhague. Tout le personnel de l'ambassade et le chargé d'affaires de Russie à Darmstadt avec sa famille, m'accompagnaient. On a usé de tels procédés à notre égard que je crois utile d'en faire le rapport complet à Votre Excellence par le télégraphe.

Lundi matin, 3 août, après que j'avais, conformément à vos instructions, adressé à M. de Jagow une protestation contre les actes d'agression commis sur le territoire français par les troupes allemandes, le secrétaire d'État vint me voir. M. de Jagow venait se plaindre d'actes d'agression qu'il prétendait avoir été commis en Allemagne, à Nuremberg et à Coblentz notamment, par des aviateurs français, qui, selon lui, « seraient venus de Belgique ». — Je répondis que je n'avais pas la moindre donnée sur les faits dont il voulait faire état et dont l'invraisemblance me paraissait évidente; je lui demandai à mon tour s'il avait pris connaissance de la note que je lui avais adressée au sujet de l'envahissement de notre territoire par des détachements de l'armée allemande. — Comme le secrétaire d'État me disait n'avoir pas encore lu cette note, je lui en donnai connaissance. J'appelai son attention sur l'acte commis par l'officier commandant un de ces détachements qui s'était avancé jusqu'au village français de Joncherey, à 10 kilomètres à l'intérieur de nos frontières, et avait brûlé la cervelle à un soldat français qu'il y avait rencontré. Après avoir qualifié cet acte, j'ajoutai : « Vous reconnaîtrez qu'en aucune hypothèse il ne saurait être comparé à un vol d'aéroplane sur territoire étranger, accompli par des particuliers animés de cet esprit d'audace individuelle qui distingue les aviateurs.

« Un acte d'agression commis sur le territoire d'un voisin par des détachements de troupes régulières commandés par des officiers présente une gravité tout autre. »

M. de Jagow me déclara qu'il ignorait les faits dont je lui parlais et il conclut qu'il était difficile qu'il ne s'en produisît pas de cette nature lorsque deux armées, remplies des sentiments qui animaient nos troupes, se trouvaient face à face de chaque côté de la frontière.

A ce moment, les attroupements qui se trouvaient sur la Pariser Platz, devant l'ambassade, et que nous apercevions à travers la fenêtre entr'ouverte de mon cabinet, poussèrent des cris contre la France. Je demandai au secrétaire d'État quand tout cela finirait.

« Le Gouvernement n'a pas encore pris de décision, me répondit M. de Jagow. Il est probable que M. de Schœn recevra aujourd'hui l'ordre de demander ses passeports, et ensuite, vous recevrez les vôtres. » Le secrétaire d'État m'assura que du reste je n'avais aucune préoccupation à avoir au sujet de mon départ et que toutes les convenances seraient observées à mon égard ainsi qu'à l'égard de mon personnel. Nous ne devions plus nous voir et nous prîmes congé l'un de l'autre, après un entretien qui avait été courtois et qui ne pouvait me faire prévoir ce que l'on me réservait.

Avant de quitter M. de Jagow, je lui avais exprimé le désir de faire une visite personnelle au chancelier, puisque ce serait la dernière fois que j'aurais l'occasion de le voir.

M. de Jagow me répondit qu'il ne m'engageait pas à donner suite à cette intention, car cette entrevue ne servirait à rien et ne pourrait être que pénible.

A 6 heures du soir, M. de Langwerth m'a apporté mes passeports. Il refusa au nom de son Gouvernement d'accéder au désir que je lui exprimais de me laisser partir par la Hollande ou la Belgique. Il me proposa de partir soit par Copenhague, bien qu'il ne pût m'assurer le libre passage de la mer, soit par la Suisse, via Constance.

J'acceptai cette dernière voie; M. de Langwerth m'ayant demandé de partir le plus tôt possible, il fut convenu, en raison de la nécessité où j'étais de m'entendre avec l'ambassadeur d'Espagne, qui prend nos intérêts en main, que je quitterais l'ambassade le lendemain 4 août, à 10 heures du soir.

Une heure après le départ de M. de Langwerth, à 7 heures, M. de Lancken, ancien conseiller d'ambassade à Paris, vint me dire, de la part du ministère des Affaires étrangères, d'inviter le personnel de mon ambassade à ne plus prendre ses repas dans les restaurants. Cette consigne était si stricte

que le lendemain mardi j'eus besoin de recourir à l'autorité de la Wilhelmstrasse pour que l'hôtel Bristol nous envoyât nos repas à l'ambassade.

Le même soir, lundi à 11 heures, M. de Langwerth revint m'apprendre que son Gouvernement me refusait le retour par la Suisse sous le prétexte qu'il faudrait trois jours et trois nuits pour me conduire à Constance. Il m'annonça que je serais dirigé sur Vienne. Je ne consentis à ce changement que sous réserve et dans la nuit j'écrivis à M. de Langwerth la lettre suivante :

Berlin, 3 août 1914.

« Monsieur le Baron,

« Je réfléchis à la route dont vous êtes venu me parler ce soir pour me faire rentrer dans mon pays. Vous me proposez de passer par Vienne. Je suis exposé à me trouver retenu dans cette ville, sinon du fait du Gouvernement autrichien, du moins du fait des circonstances de sa mobilisation, qui crée des difficultés analogues à celles de l'Allemagne pour la circulation des trains.

« Dans ces conditions, je crois devoir réclamer du Gouvernement allemand l'engagement d'honneur que le Gouvernement autrichien me dirigera sur la Suisse et que le Gouvernement suisse ne fermera ni à moi, ni aux personnes qui m'accompagnent, sa frontière qu'on me dit justement fermée aux étrangers.

« Je ne puis donc accepter la proposition que vous m'avez faite que si j'ai les sûretés que je réclame et si je suis assuré de ne pas être retenu quelques mois hors de mon pays.

« Jules Cambon. »

En réponse à cette lettre, le lendemain matin, mardi 4 août, M. de Langwerth me donna par écrit l'assurance que les autorités autrichiennes et suisses avaient reçu les communications nécessaires.

En même temps, on arrêtait chez lui, dans son lit, M. Miladowski, attaché au consulat de Berlin, ainsi que d'autres Français. M. Miladowski, pour qui un passeport diplomatique avait été demandé, put être relâché au bout de quatre heures.

Je me préparais à partir pour Vienne, quand, à 4h 45,

M. de Langwerth revint m'annoncer que je devrais partir avec les personnes m'accompagnant à 10 heures du soir, mais que je serais conduit en Danemark. Devant cette exigence nouvelle, je demandai si l'on me mettrait dans une forteresse au cas où je ne l'accepterais pas. M. de Langwerth me répondit simplement qu'il reviendrait chercher la réponse dans une demi-heure. Je ne voulais pas donner au Gouvernement allemand le prétexte de dire que je m'étais refusé à sortir d'Allemagne. Je déclarai donc à M. de Langwerth, lorsqu'il revint, que je me soumettrais à l'ordre qui m'était donné, mais « que je protestais ».

J'écrivis aussitôt à M. de Jagow la lettre, dont la copie suit :

Berlin, le 4 août 1914.

« Monsieur le Secrétaire d'État,

« Votre Excellence m'avait dit à plusieurs reprises que le Gouvernement impérial, conformément aux usages de la courtoisie internationale, me faciliterait mon retour dans mon pays et me donnerait tous les moyens d'y rentrer rapidement.

« Cependant hier, après m'avoir refusé l'accès de la Belgique et de la Hollande, M. le baron de Langwerth m'a informé que je passerais par la Suisse via Constance. Dans la nuit, j'ai été avisé que je serais envoyé en Autriche, pays qui prend part du côté de l'Allemagne à la présente guerre. Comme j'ignorais les intentions de l'Autriche à mon égard, puisque sur son sol je ne suis qu'un simple particulier, j'ai écrit au baron de Langwerth que je demandais au Gouvernement impérial l'engagement que les autorités impériales et royales autrichiennes me donneraient toutes les facilités possibles pour continuer ma route, et que la Suisse ne se fermerait pas devant moi. M. de Langwerth a bien voulu me répondre par écrit que je pouvais être assuré d'un voyage facile et que les autorités autrichiennes feraient tout le nécessaire.

« Il est près de 5 heures et le baron de Langwerth vient de m'annoncer que je serai dirigé sur le Danemark. Étant donnés les événements, je ne suis pas assuré de trouver un bâtiment pour me transporter en Angleterre, et c'est cette considération qui m'avait fait écarter cette proposition, d'accord avec M. de Langwerth.

« En réalité, on ne me laisse aucune liberté, et on me traite presque en prisonnier. Je suis obligé de me soumettre, n'ayant aucun moyen d'obtenir qu'il soit tenu compte des règles de la courtoisie internationale à mon égard, mais je tiens à protester entre les mains de Votre Excellence contre la façon dont je suis traité.

« Jules CAMBON. »

Pendant qu'on portait ma lettre, j'étais avisé que le voyage ne s'effectuerait pas directement, mais par la voie du Schleswig. A 10 heures du soir, je quittais l'ambassade, avec mon personnel, au milieu d'un grand concours de police à pied et à cheval.

A la gare, un employé inférieur du ministère des Affaires étrangères représentait seul cette administration.

Le voyage s'est effectué avec une lenteur extrême. Nous avons mis plus de vingt-quatre heures pour gagner la frontière. Il a semblé qu'à chaque station on attendait des ordres pour repartir. J'étais accompagné du major von Rheinbaben, du régiment Alexandre de la Garde, et d'un fonctionnaire de la police. Aux environs du canal de Kiel, la troupe a envahi nos wagons. On a fait fermer les fenêtres et les rideaux des voitures; chacun de nous a dû se tenir isolément dans son compartiment avec défense de se lever et de toucher à ses sacs de voyage. Dans le couloir des wagons, devant la porte de chacun de nos compartiments maintenue ouverte, se tenait un soldat, le revolver au poing et le doigt sur la gâchette. Le chargé d'affaires de Russie, les femmes, les enfants, tout le monde a été soumis au même traitement.

A la dernière station allemande, vers 11 heures du soir, le major von Rheinbaben est venu prendre congé de moi. Je lui ai remis, pour M. de Jagow, la lettre qui suit :

Mercredi soir, 5 août 1914.

« MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

« Hier, avant de quitter Berlin, j'ai protesté par écrit auprès de Votre Excellence contre les changements successifs de direction qui m'ont été imposés par le Gouvernement impérial pour sortir d'Allemagne.

« Aujourd'hui, lors du passage du train qui m'emportait

au-dessus du canal de Kiel, on a voulu visiter tous nos bagages, comme si nous pouvions cacher quelque instrument de destruction. Grâce à l'intervention du major von Rheinbaben, cet affront nous a été épargné.

« Mais on a fait plus.

« On nous a obligés de rester chacun dans nos compartiments, dont les fenêtres et les rideaux étaient fermés. Pendant ce temps, dans le couloir des voitures, à la porte de chaque compartiment et faisant face à chacun de nous se tenait un soldat, le revolver à la main, le doigt sur la gâchette, durant près d'une demi-heure.

« Je crois devoir protester contre cette menace de violences à l'égard de l'ambassadeur de la République et du personnel de son ambassade, violences que rien n'avait pu seulement me faire pressentir. J'avais l'honneur d'écrire hier à Votre Excellence que j'étais traité presque en prisonnier. Aujourd'hui, c'est en prisonnier dangereux que j'ai été traité. Je dois noter que, dans le cours du voyage qui, depuis Berlin jusqu'au Danemark, a pris vingt-quatre heures, aucun repas n'a été préparé, ni fourni à moi, non plus qu'aux personnes reconduites avec moi jusqu'à la frontière.

« Jules CAMBON. »

Je croyais tout terminé, lorsque peu après le major von Rheinbaben vint, un peu confus, m'annoncer que le train ne poursuivrait pas jusqu'à la frontière danoise si je ne payais pas le prix de ce train. Je m'étonnai qu'on ne me l'eût pas fait payer à Berlin et, qu'en tout cas, on ne m'eût pas prévenu. Je proposai de payer par un chèque sur une des plus grandes banques de Berlin; cette facilité me fut refusée. Avec le concours de mes compagnons, je pus réunir en or la somme qui m'était demandée immédiatement et qui s'élevait à 3.611 marks 75, soit à environ 5.000 francs au taux actuel du change (1).

Après ce dernier incident, je crus devoir demander à M. de Rheinbaben sa parole d'officier et de gentilhomme qu'on allait me conduire jusqu'à la frontière danoise. Il me la donna et j'exigeai que l'homme de police qui était avec nous nous accompagnât.

---

(1) Ultérieurement, la somme ainsi demandée à M. Jules Cambon a été reversée à l'ambassadeur d'Espagne à Berlin pour être remboursée à l'ambassadeur de France.

Nous arrivâmes ainsi à la première station danoise où le Gouvernement danois avait fait préparer un train pour nous conduire à Copenhague.

On m'assure que mon collègue d'Angleterre et le ministre de Belgique, bien qu'ils aient quitté Berlin après moi, sont partis directement pour la Hollande. Je suis frappé de cette différence de traitement. Et comme le Danemark et la Norvège sont remplis en ce moment d'espions, si je réussis à m'embarquer en Norvège, on craint que je ne sois arrêté en mer, avec les officiers qui m'accompagnent.

Je ne veux pas terminer cette dépêche sans signaler à Votre Excellence le dévouement et l'énergie dont tout le personnel de l'ambassade n'a pas cessé de faire preuve pendant la durée de cette crise; je serais heureux qu'il lui fût tenu compte des services rendus à cette occasion au Gouvernement de la République, en particulier par les secrétaires de l'ambassade ainsi que par l'attaché militaire et l'attaché naval.

Jules CAMBON.

N° 156

M. Mollard, Ministre de France à Luxembourg, à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

Paris, le 4 août 1914.

Le ministre d'État est venu mardi matin 4 août, vers 8h 30, à la Légation, pour me notifier que les autorités militaires allemandes exigeaient mon départ. Sur ma réponse que je ne céderais que devant la force, M. Eyschen me dit qu'il connaissait mes sentiments à ce sujet et que c'était précisément pour cela qu'il était venu lui-même me faire cette communication qui lui coûtait beaucoup, car c'était effectivement devant la force qu'il me priait de partir. Il ajouta qu'il allait m'en apporter la preuve écrite.

Je ne cachai pas à M. Eyschen la tristesse et l'inquiétude que j'avais de laisser mes compatriotes sans défense et lui demandai de vouloir bien se charger de leur protection, ce qu'il accepta.

Au moment de partir, il me remit la lettre ci-jointe (annexe I), qui est la réponse du Gouvernement luxembour-

geois à la déclaration que j'avais faite la veille au soir, selon les instructions télégraphiques de M. Viviani.

Vers 10 heures, le ministre d'État vint de nouveau à la Légation et me laissa, avec un mot de lui, une copie certifiée de la lettre que lui avait adressée le ministre d'Allemagne au sujet de mon départ du Luxembourg (Annexes II et III).

Il me dit également qu'il avait fait connaître à M. von Buch que le Gouvernement luxembourgeois serait chargé de la protection des Français et aurait la garde de la Légation et de la Chancellerie. Cette nouvelle ne parut pas plaire à mon collègue d'Allemagne, qui conseilla à M. Eyschen de m'inciter à confier ce soin au ministre de Belgique. J'expliquai au ministre d'État que la situation était particulière. Étant accrédité auprès de S. A. R. la Grande-Duchesse et mon pays n'étant pas en état de guerre avec le Luxembourg, il était, dans ces conditions, tout indiqué que ce fût le Gouvernement luxembourgeois qui assurât la sauvegarde de mes compatriotes. M. Eyschen n'insista pas et accepta de nouveau la mission que je lui confiai.

Le ministre d'État me demanda alors de vouloir bien partir sans bruit, afin d'éviter des manifestations qui ne manqueraient pas, me dit-il, d'amener des représailles vis-à-vis des Français de la part des autorités militaires allemandes. Je lui répondis que j'attachais trop de prix à la sécurité de mes compatriotes pour la compromettre et qu'il n'avait rien à craindre.

Mon départ, qu'on exigeait le plus tôt possible, fut fixé à 2 heures, il fut également entendu que je partirais dans mon automobile. Pour le sauf-conduit, M. Eyschen me dit que le ministre d'Allemagne était actuellement au quartier général allemand pour le demander et qu'il aurait soin de me le faire tenir en temps utile.

A 2^{h} 15, M. le ministre d'État, accompagné de M. Henrion, conseiller du Gouvernement, vint me faire ses adieux et recevoir les clefs de la Légation et celles de la Chancellerie.

Il me fit connaître que les ordres avaient été donnés pour mon libre passage et que je devais gagner Arlon par la route de Merle, la route de Mamers et la route d'Arlon. Il ajouta qu'un officier allemand m'attendrait route de Merle pour précéder ma voiture.

Je quittai alors la Légation et me rendis à Arlon par l'itinéraire fixé, mais je ne rencontrai personne.

Votre Excellence voudra bien trouver ci-contre (Annexe IV) le texte de la lettre que j'ai remise à M. le ministre d'État avant de quitter mon poste.

MOLLARD.

ANNEXE I

M. Eyschen, Ministre d'État, Président du Gouvernement, à M. Mollard, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de France à Luxembourg.

Luxembourg, le 4 août 1914.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Par sa communication verbale d'hier soir, Votre Excellence a eu la haute obligeance de porter à ma connaissance que, conformément au traité de Londres de 1867, le Gouvernement de la République entendait respecter la neutralité du grand-duché de Luxembourg comme il l'avait montré par son attitude, mais que la violation de cette neutralité par l'Allemagne était toutefois de nature à obliger la France à s'inspirer désormais à cet égard du souci de sa défense et de ses intérêts.

Vous me permettrez de constater, Monsieur le Ministre, que la décision du Gouvernement de la République est uniquement basée sur le fait d'une tierce puissance dont, certes, le Grand-Duché n'est pas responsable.

Les droits du Luxembourg doivent donc rester intacts.

L'Empire allemand a formellement déclaré que seule une occupation temporaire du Luxembourg entrait dans ses intentions.

J'aime à croire, Monsieur le Ministre, que le Gouvernement de la République n'aura pas de peine à constater avec moi que de tout temps et en toutes circonstances, le Grand-Duché a pleinement et loyalement rempli toutes les obligations généralement quelconques qui lui incombaient en vertu du traité de 1867.

Veuillez agréer, etc...

Le Ministre d'État,
Président du Gouvernement,

EYSCHEN.

Annexe II

Lettre particulière adressée par M. Eyschen, Ministre d'État Président du Gouvernement, à M. Mollard, Ministre de France à Luxembourg.

Monsieur le Ministre,

Tout à l'heure, j'ai eu le très vif regret de vous faire connaître les intentions du général von Fuchs au sujet de votre séjour à Luxembourg.

Comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, j'avais demandé une constatation par écrit de la décision prise à ce sujet par l'autorité militaire.

Ci-joint copie d'une lettre que je viens de recevoir à l'instant de la part du ministre d'Allemagne.

Il m'a été assuré que, dans l'exécution de la mesure, on ne manquera pas d'avoir tous les égards dus à votre qualité et à votre personne.

Veuillez recevoir l'expression réitérée de tous mes regrets et de mes sentiments les meilleurs.

Eyschen.

Annexe III

A S. E. le Ministre d'État, M. le Dr Eyschen.

Excellence,

J'ai l'honneur, conformément aux instructions de S. E. M. le général Fuchs, de vous prier de vouloir bien inviter le ministre de France M. Mollard, à quitter aussitôt que possible le Luxembourg et à se rendre en France; autrement les autorités militaires allemandes se trouveraient dans la pénible obligation de placer M. Mollard sous la surveillance d'une escorte militaire, et en cas extrême, de procéder à son arrestation.

Je prie Votre Excellence de vouloir bien agréer à cette occasion l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Von Buch.

ANNEXE IV

M. Mollard, Ministre de France à Luxembourg, à S. E. M. Eyschen, Ministre d'État, Président du Gouvernement de Luxembourg.

Luxembourg, le 4 août 1914.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Je viens de recevoir votre communication et m'incline devant la force.

Avant de quitter le Luxembourg, j'ai le devoir de me préoccuper du sort et de la sécurité de mes compatriotes. Connaissant l'esprit de justice et d'équité du Gouvernement luxembourgeois, j'ai l'honneur de prier Votre Excellence de les prendre sous sa haute protection et de veiller à la sauvegarde de leur vie et de leurs biens.

Je demanderai également à Votre Excellence d'assurer la garde de l'hôtel de la Légation et des bureaux de la Chancellerie.

Je serais très obligé à Votre Excellence de vouloir bien faire agréer à S. A. R. Mme la Grande-Duchesse l'hommage de mon profond respect et toutes mes excuses de n'avoir pu aller le lui exprimer moi-même.

En vous remerciant, Monsieur le Ministre, de toutes les marques de sympathie que vous m'avez données, je vous prie d'agréer la nouvelle assurance de ma haute considération.

Armand MOLLARD.

N° 157

Notification du Gouvernement français aux Représentants des puissances à Paris.

Le Gouvernement impérial allemand, après avoir laissé ses forces armées franchir la frontière et se livrer sur le territoire français à divers actes de meurtre et de pillage; après avoir violé la neutralité du grand-duché de Luxembourg, au mépris des stipulations de la Convention de

Londres du 11 mai 1867 et de la Convention V de La Haye du 18 octobre 1907, *sur les droits et devoirs des puissances et des personnes en cas de guerre sur terre* (art. I et II), conventions signées de lui; après avoir adressé un ultimatum au Gouvernement royal de Belgique tendant à exiger le passage des forces allemandes par le territoire belge, en violation des traités du 19 avril 1839, également signés de lui, et de la susdite Convention de La Haye,

A déclaré la guerre à la France le 3 août 1914, à 18h 45.

Le Gouvernement de la République se voit, dans ces conditions, obligé, de son côté, de recourir à la force des armes.

Il a, en conséquence, l'honneur de faire savoir, par la présente, au Gouvernement de..... que l'état de guerre existe entre la France et l'Allemagne à dater du 3 août 1914, 18h 45.

Le Gouvernement de la République proteste auprès de toutes les nations civilisées et spécialement auprès des Gouvernements signataires des conventions et traités susrappelés, contre la violation par l'Empire allemand de ses engagements internationaux; il fait toutes réserves quant aux représailles qu'il pourrait se voir amener à exercer contre un ennemi aussi peu soucieux de la parole donnée.

Le Gouvernement de la République, qui entend observer les principes du droit des gens, se conformera, durant les hostilités et sous réserve de réciprocité, aux dispositions des conventions internationales signées par la France, concernant le droit de la guerre sur terre et sur mer.

La présente notification, faite en conformité de l'article 2 de la IIIe Convention de La Haye du 18 octobre 1907, relative à l'ouverture des hostilités, et remise à.....

A Paris, le 4 août 1914, à 14 heures (1).

---

(1) Dans le *Livre Gris Belge*, nº 47, PAGES D'HISTOIRE, fasc. 20, p. 74-76, cette notification est datée du 5 août. (*Note des éditeurs.*)

N° 158

Message de M. Poincaré, Président de la République, à la séance extraordinaire du Parlement, le 4 août 1914.
(*Journal officiel* du 5 août 1914.)

(*La Chambre écoute, debout, la lecture du message.*)

(Voir PAGES D'HISTOIRE, fasc. 4, *La Journée du 4 août*, p. 3 à 7.)

N° 159

Discours prononcé par M. René Viviani, Président du Conseil, à la Chambre des Députés, le 4 août 1914.
(*Journal officiel* du 5 août 1914.)

(Voir PAGES D'HISTOIRE, fasc. 4, *La Journée du 4 août*, p. 17 à 41.)

CHAPITRE VII

DÉCLARATION DE LA TRIPLE ENTENTE

(4 septembre 1914)

DÉCLARATION

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à MM. les Ambassadeurs et Ministres de France à l'étranger.

Paris, le 4 septembre 1914.

La déclaration suivante a été signée ce matin au Foreign Office, à Londres :

« Les soussignés, dûment autorisés par leurs Gouvernements respectifs, font la déclaration suivante :

« Les Gouvernements britannique, français et russe s'engagent mutuellement à ne pas conclure de paix séparée au cours de la présente guerre.

« Les trois Gouvernements conviennent que, lorsqu'il y aura lieu de discuter les termes de la paix, aucune des puissances alliées ne pourra poser des conditions de paix sans accord préalable avec chacun des autres alliés. »

Signé : Paul Cambon.
Comte Benckendorff.
Edward Grey.

Cette déclaration sera publiée aujourd'hui.

Delcassé.

ANNEXES

EXTRAITS

DU « LIVRE BLEU » (ANGLAIS), DU « LIVRE GRIS » (BELGE), DU « LIVRE BLANC » (ALLEMAND), DU « LIVRE ORANGE » (RUSSE)

Annexe I

Extraits du « Livre Bleu » relatifs à la position prise par le Gouvernement anglais à l'égard de la Russie, de l'Allemagne et de la France pendant les pourparlers qui ont précédé la guerre.

(Voir Pages d'Histoire, fasc. 15, n° 4, p. 13 à 17 [jusqu'aux mots : « la décision prise par l'Autriche »]; n° 34, p. 68 à 70; n° 35, p. 71 à 73; n° 36, p. 75 et 76; n° 49, p. 99 à 101; n° 70, p. 126 et 127, et fasc. 58, n°s 6, 87, 89, 99, 119, 148, p. 12, 60, 62, 70, 79 et 93.)

Annexe II

Extraits du « Livre Bleu » relatifs aux propositions faites par le Gouvernement allemand au Gouvernement anglais pour obtenir la neutralité de l'Angleterre.

(Voir Pages d'Histoire, fasc. 15, n° 33, p. 65 à 67 [et fasc. 58, n° 85, p. 60]; n° 38, p. 80 à 82 [et fasc. 58, n° 101, p. 71]; fasc. 58, n° 123, p. 81 et 82.)

Annexe II *bis*

Tentatives allemandes pour obtenir, sous le couvert d'un « malentendu », la garantie par l'Angleterre de la neutralité de la France dans une guerre germano-russe.

(Publication officieuse de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, 20 août 1914.)

N° 1

Le Prince Lichnowsky, Ambassadeur d'Allemagne à Londres, à M. de Bethmann-Hollweg, Chancelier de l'Empire d'Allemagne.

Londres, le 31 juillet 1914.

Sir Edward Grey vient de m'appeler au téléphone et m'a demandé si je pensais pouvoir déclarer que nous n'attaquerions pas la France si la France restait neutre dans une guerre germano-russe. J'ai dit que je pensais pouvoir assumer la responsabilité de cette déclaration.

Lichnowsky.

N° 2

Télégramme de l'Empereur Guillaume au Roi George V.

Berlin, le 1er août 1914.

Je viens de recevoir la communication de votre Gouvernement m'offrant la neutralité de la France avec la garantie de la Grande-Bretagne. A cette offre était liée la question de savoir si, à cette condition, l'Allemagne n'attaquerait pas la France. Pour des raisons techniques, ma mobilisation, qui a été ordonnée cet après-midi sur les deux fronts, Est et Ouest, doit s'accomplir selon les préparatifs commencés.

Des contre-ordres ne peuvent être donnés et votre télégramme est malheureusement venu trop tard. Mais si la France offre sa neutralité, qui sera alors garantie par la

flotte et l'armée anglaises, je m'abstiendrai d'attaquer la France et j'emploierai mes troupes ailleurs. Je souhaite que la France ne montre aucune nervosité. Les troupes, sur ma frontière, sont en ce moment arrêtées par ordres télégraphiques et téléphoniques, dans leur marche en avant au delà de la frontière française.

GUILLAUME.

N° 3

M. de Bethmann-Hollweg, Chancelier de l'Empire, à M. le Prince Lichnowsky, Ambassadeur d'Allemagne à Londres.

Berlin, le 1er août 1914.

L'Allemagne est prête à acquiescer aux propositions anglaises si l'Angleterre garantit avec ses forces militaires et navales la neutralité française dans le conflit russo-allemand. La mobilisation allemande s'est effectuée aujourd'hui, en réponse aux provocations russes, et avant l'arrivée des propositions anglaises. Par conséquent, notre concentration à la frontière française ne peut être modifiée. Nous garantissons d'ailleurs que, d'ici au lundi 3 août, à 7 heures du soir, la frontière française ne sera pas franchie si l'assentiment de l'Angleterre nous est parvenu à ce moment.

BETHMANN-HOLLWEG.

N° 4

Télégramme du Roi George V à l'Empereur Guillaume.

Londres, le 1er août 1914.

En réponse à votre télégramme qui vient de me parvenir, je pense qu'il s'est produit un malentendu à propos de la suggestion qui aurait été faite au cours d'une conversation amicale entre le prince Lichnowsky et Sir Edward Grey, où ils discutaient comment un conflit armé entre l'Alle-

magne et la France pourrait être retardé jusqu'à ce qu'on ait trouvé un moyen d'entente entre l'Autriche-Hongrie et la Russie. Sir Edward Grey verra le prince Lichnowsky demain matin pour déterminer qu'il y a bien eu malentendu de la part de ce dernier.

GEORGE.

N° 5

Le Prince Lichnowsky, Ambassadeur d'Allemagne à Londres, à M. de Bethmann-Hollweg, Chancelier de l'Empire d'Allemagne.

Londres, le 2 août 1914.

Les suggestions de Sir Edward Grey, basées sur le désir de garder la neutralité, de la part de l'Angleterre, ont été faites sans accord préalable avec la France et ont été, depuis, abandonnées comme futiles.

LICHNOWSKY.

ANNEXE III

Extraits du « Livre Bleu » relatifs au refus de l'Angleterre d'admettre le point de vue allemand dans la question de la violation de la neutralité belge.

(Voir PAGES D'HISTOIRE, fasc. 15, n° 72, p. 130-131; n° 74, p. 132-133; n° 76, p. 134-135; n° 77, p. 135-136; n° 78, p. 136 à 143 [jusqu'aux mots : « ni aucun autre soir »]; fasc. 58, n°s 153, 155, 157, 159 et 160, p. 95 et 96.)

ANNEXE IV

Extraits du « Livre Gris » indiquant les conditions dans lesquelles l'Allemagne a violé la neutralité belge.

(Voir PAGES D'HISTOIRE, fasc. 20, n° 2, p. 4-5 et annexe, p. 6-7; n° 8, p. 15-16; n° 9, p. 17-18; n° 11, p. 19-21; n° 12, p. 22-24 et Annexe, p. 24-25; n° 13, p. 26; n° 14, p. 27; n° 15, p. 27-28; n° 19,

p. 32-33; n° 20, p. 36-38; n° 22, p. 40-42; n° 27, p. 48; n° 28, p. 49; n° 30, p. 53; n° 31, p. 53-54; n° 35, p. 56-57; n° 39, p. 65-66; n° 40, p. 67; n° 41, p. 68; n° 44, p. 71-72; n° 48, p. 76; n° 52, p. 78-79; n° 60, p. 97-98; n° 71, p. 116.)

Annexe V

Télégrammes échangés entre l'empereur Guillaume II et l'empereur Nicolas II.

(Extraits du *Livre Blanc* allemand.)

Voir le texte de ces dépêches, au nombre de neuf, dans Pages d'Histoire, fasc. 25, *Livre Blanc*. N° 1 : Annexe 20, p. 67-68; n° 2 : Annexe 21, p. 68-69; n° 3 : Annexe 22, p. 69-70; n° 4 : Annexe 23, p. 70-71; n° 5 : Annexe 23 A, p. 71; n° 6 : p. 16-17, du 31 juillet; n° 7 : p. 17-18, du 31 juillet (2 heures après midi); n° 8 : p. 19, du 1er août (2 heures après midi); n° 9 : p. 19-20, du 1er août.

On lit à ce sujet dans le *Temps* du 2 février 1915 :

Il n'a pas suffi à l'Allemagne de tenter d'altérer le sens de ces dépêches en les plaçant séparément dans son *Livre Blanc*. Elle a complété ce faux en omettant intentionnellement un des télégrammes envoyés par l'empereur de Russie, par lequel celui-ci proposait de soumettre à l'arbitrage de La Haye le différend austro-serbe.

Le *Messager officiel* russe comble cette lacune dans la note suivante :

« Le Gouvernement allemand a publié plusieurs télégrammes qui furent échangés avant la guerre par l'empereur de Russie et l'empereur d'Allemagne; mais il s'est abstenu de publier, parmi ces télégrammes, une dépêche du Tsar datée du 29 juillet 1914, dans laquelle S. M. Nicolas II proposait de soumettre le conflit austro-serbe au tribunal de La Haye. Il apparaît que par là on voulut en Allemagne faire le silence sur cette tentative, que l'empereur de Russie fit trois jours avant la guerre pour conjurer la collision déjà imminente. Dans ces conditions, le ministre des Affaires étrangères est autorisé à publier la dépêche du Tsar du 29 juillet. En voici le texte; la dépêche est rédigée en anglais :

« Merci pour votre télégramme conciliant et amical. Attendu « que le message officiel présenté aujourd'hui par votre ambassa- « deur à mon ministre était conçu dans des termes très différents, « je vous prie de m'expliquer cette différence. Il serait juste de

« remettre le problème austro-serbe à la Conférence de La Haye.
« J'ai confiance en votre sagesse et en votre amitié. »

Cette dépêche se place, dans la série des télégrammes parus au *Livre Blanc*, entre les nos 3 et 4. (*Note des Editeurs.*)

Annexe VI

Extraits du « Livre Orange » relatifs à la déclaration de guerre de l'Allemagne à la Russie.

(Voir Pages d'Histoire, fasc. 21, n° 76, p. 96-97; n° 77, p. 98-103 et n° 78, p. 104-105.)

TABLE DES CHAPITRES

		Pages
CHAPITRE	I. — Avertissement (1913)	3
—	II. — Préliminaires : de la mort de l'archiduc héritier (28 juin 1914) à la remise de la note autrichienne à la Serbie (23 juillet 1914)	31
—	III. — La note autrichienne et la réponse serbe (du vendredi 24 juillet au samedi 25 juillet).	44
—	IV. — De la rupture des relations diplomatiques (25 juillet) à la déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie (28 juillet)	70
—	V. — De la déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie (28 juillet) à l'ultimatum de l'Allemagne à la Russie (31 juillet)	103
—	VI. — Déclaration de guerre de l'Allemagne à la Russie (samedi 1er août) et à la France (lundi 3 août).	134
—	VII. — Déclaration de la Triple Entente (4 septembre).	172
ANNEXES	. . . . .	173

NANCY-PARIS, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT — JUILLET 1915

BINDING LIST APR 15 1934

137652 HMod
P1344

Author

Title Pages d'histoire. Series 2- Pourparlers diplomatiques. E,G-I.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU